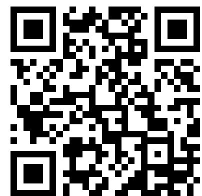
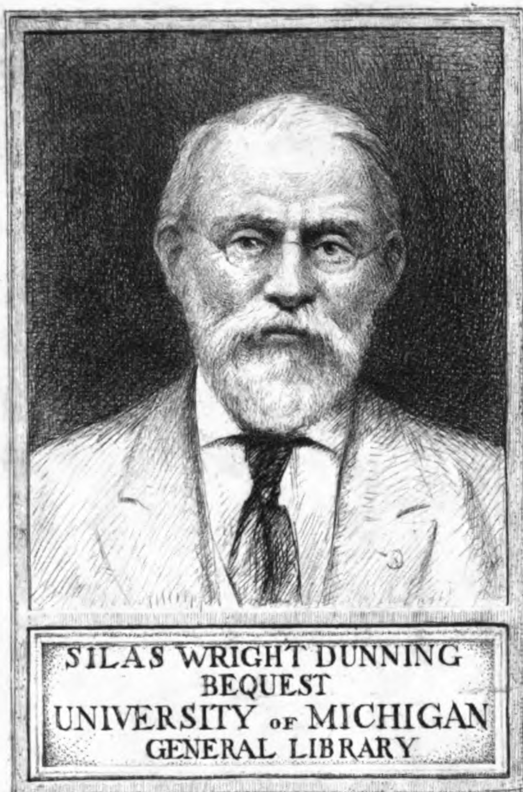



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARTS ET SCIENCES

DE CARCASSONNE.



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

DE

CARCASSONNE

TOME IIIe



CARCASSONNE

L. POMIÉS, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ, RUE DE LA MAIRIE, 50.

1870.

DISCOURS

PRONONCÉ LE 7 FÉVRIER 1864

PAR M. DOUGADOS, PRÉSIDENT ANNUEL SORTANT.

Messieurs, vos usages ne prescrivent pas de discours au Président sortant. Je vous demande la permission de commettre une dérogation à ces usages en l'honneur de l'année 1863. Cette année, en effet, a été marquée pour nous par un évènement important : je veux parler de l'installation du Musée, faisant suite à l'installation de la Bibliothèque et de l'École de dessin, dans un local définitif et digne de ces trois établissements.

Cet évènement n'est pas venu seulement réaliser de longues espérances et couronner de persévérants efforts, il a eu surtout pour résultat de mettre en lumière un des côtés principaux de la mission que notre Société s'est donnée depuis bientôt trente ans, et de justifier ainsi une fois de plus cette mission, si elle avait encore besoin d'être justifiée.

Lorsqu'en 1836 quelques hommes de bonne volonté entreprirent, avec le concours des autorités locales de l'époque, de fonder un Musée à Carcassonne, cette entreprise rencontra beaucoup d'incrédulité et de critiques. Fonder un musée dans une petite ville, quel manque de sagesse !

Tout bourgeois veut bâtir comme les grands seigneurs,
Tout petit prince a des ambassadeurs,
Tout marquis veut avoir des pages !

De toutes les critiques, dont j'ai entendu du moins l'écho, celle-là est bien à la fois la plus littéraire et la plus bénigne.

Cependant, vous ne vous êtes pas laissé décourager. Dons volontaires, appels réitérés à tous les amis des Arts et du Pays, sollicitations auprès de tous les Gouvernements sans vous donner nul souci de leur origine ou de leur politique; rien ne vous a coûté pour former et accroître constamment vos collections. Aussi, lorsque l'administration municipale, avec qui il vous a toujours plu de confondre votre dévouement à une œuvre commune, a été en mesure d'affecter un local au Musée, et que, dans sa réelle munificence, elle a donné à cet établissement un véritable palais, vos collections, passées de l'ombre au grand jour, ont excité dans le public autant d'admiration que de surprise. Chacun s'est demandé comment, sans budget ni ressources appréciables, votre patience avait pu suffire à vous faire si riches. Les artistes ont découvert dans plusieurs de nos tableaux, des mérites que n'avaient même pas laissé soupçonner les jours douteux de nos salles provisoires. Tous, artistes et profanes, ont également proclamé la richesse relative de nos collections et l'heureuse appropriation des galeries où elles s'étalent.

Depuis lors, je ne sache pas qu'aucune critique, même rétrospective, se soit attaquée à l'institution d'un Musée à Carcassonne. Nous aurions plutôt vu et entendu tout bourgeois, devenu à son tour le marquis ou le prince de la fable, enfler outre mesure ses espérances et ses rêves pour ce nouvel objet de sa patriotique ambition.

La cause du Musée est aujourd'hui une cause gagnée. Qui oserait encore contredire? Les larges développements, que depuis 1836 a pris notre activité sociale, n'ont-ils pas

manifesté à tous les yeux l'utilité des arts du dessin dans leur application aux usages les plus ordinaires de la vie comme à nos agréments les plus délicats et les plus distingués? Au milieu des prodiges nouveaux et chaque jour multipliés de ces arts, combien d'hommes n'ont pas senti des lacunes regrettées dans leurs connaissances? Et si, par une illusion toujours facile, nous pouvions sur ce point nous trouver trop satisfaits de nous-mêmes, voici d'irrécusables témoignages qui nous ramèneraient à la réalité. C'est d'abord, après l'exposition universelle de Londres, de 1862, la section française du jury international, qui constate que la France ne peut conserver la première place dans les œuvres d'art et de goût qu'à la condition de veiller sur son enseignement artistique, et qui en même temps déclare que cet enseignement n'existe dans aucune de nos écoles, tel que le demandent les besoins du peuple et la grandeur du pays. C'est ensuite le gouvernement lui-même qui, averti de la sorte, s'empresse de rechercher les moyens de développer dans le pays l'éducation artistique et professionnelle, de toutes parts reconnue insuffisante. C'est enfin un ministre réformateur, qui fait descendre les arts du dessin des régions du pur agrément pour les introduire comme *nécessaires* dans le programme de ce nouvel enseignement, dit spécial ou professionnel, qu'a fini par apporter dans l'instruction publique une véritable marée montante de besoins nouveaux.

Donc ils eurent raison, ils eurent le sentiment d'un besoin réel, ceux de nos concitoyens ou collègues qui, en 1836, voulurent doter la ville de Carcassonne d'un Musée, afin de vulgariser l'étude des arts du dessin. Et l'objection souvent répétée, que cette étude est à peu près superflue

dans une ville exclusivement industrielle comme la nôtre, est aujourd'hui une objection plus que jamais émoussée; car, après les faits que je viens de rappeler, c'est désormais un point acquis qu'en France l'industrie ne doit plus cheminer sans le secours et la protection des arts.

La question du Musée, Messieurs, n'est pas la seule sur laquelle le temps soit venu vous donner raison. Vos modestes essais d'expositions départementales sont devenus ces expositions d'arts et d'industrie, qui ont si bien complété, à Carcassonne, comme elles complètent si bien ailleurs, les fêtes régionales de l'agriculture. Les Bibliothèques publiques ont acquis le rare privilége de mettre d'accord les opinions les plus opposées pour se faire introduire jusques dans les plus humbles communes, à l'usage et pour l'instruction de ce nouveau et puissant souverain, qui s'appelle le suffrage universel. Les travaux d'histoire locale sont de plus en plus recherchés pour servir à l'histoire générale, qu'on déclarerait volontiers être à refaire. Enfin, Messieurs, c'est surtout à l'occasion de la Cité que le cours des années a amené des résultats dont vous avez le droit de vous enorgueillir.

Il faut bien le dire, pour tous ceux qui pourraient l'ignorer ou l'avoir oublié, c'est vous qui les premiers avez entouré notre vieille Cité du respect archéologique qui lui était dû. C'est vous qui, après l'avoir sauvée plusieurs fois du marteau démolisseur, avez réussi à la faire classer parmi les monuments historiques de France. Or, une fois que la Cité de Carcassonne a été signalée par vous à l'attention de la science et de nos divers gouvernements, on sait ce qu'elle est devenue dans l'estime des hommes les plus compétents et les plus éclairés. « Je ne sache pas,

a dit M. Viollet-Le-luc au nom de la Commission des Monuments historiques, en traitant de la Cité de Carcassonne, je ne sache pas qu'il existe nulle part en Europe un ensemble aussi complet et aussi formidable de défenses des VIe, XIIe et XIIIe siècles, un sujet d'études aussi intéressantes et une situation plus pittoresque. Tous ceux qui tiennent à nos anciennes mœurs et qui aiment de connaître l'histoire de notre pays, doivent désirer voir achever l'œuvre de conservation entreprise par le gouvernement de l'Empereur; et déjà dans le Midi, Carcassonne, à peine visitée autrefois, est devenue le point d'arrêt de tous les voyageurs. »

Voilà, Messieurs, dans un cadre rapide, ce que le temps avait déjà apporté de justifications à l'œuvre de la Société des Arts et des Sciences, lorsqu'il vous a été donné, en 1863, de voir s'ouvrir devant le Musée de votre création les portes d'un palais, qui, en abritant dans ses murs le Musée, l'École de dessin et la Bibliothèque, n'a pas dégénéré de son ancienne destination. L'inauguration d'un Palais des Arts à Carcassonne, si longtemps cherché, demandé et attendu par vous, m'a paru marquer une phase dans l'existence de la Société, comme elle marque assurément un degré d'élévation de plus dans notre vie municipale. C'est pourquoi je n'ai pas voulu quitter ce fauteuil, où m'appela votre confiance, sans retenir acte de cet heureux évènement.

Maintenant avec notre nouvelle fortune commencent pour nous des obligations nouvelles. Épurer et enrichir toujours le Musée, lui donner un caractère particulièrement local par la création d'une salle Gamelin et par l'accroissement continu de nos collections de portraits, de

monuments et de curiosités du pays; après avoir mis l'ordre dans la Bibliothèque, la recomposer de manière à la mettre en harmonie avec les besoins du temps et l'ouvrir au public la nuit, du moins en hiver; stimuler tous les travaux écrits sur les intérêts de la Ville et du Département; ouvrir des cours libres, comme doivent, dit-on, être conviées à le faire toutes les Sociétés savantes de province; provoquer un jour la création, à la Cité, d'un Musée d'engins et d'armures du Moyen-âge, qui fût unique en Europe, comme est unique l'ensemble de nos murailles, autrefois un des boucliers de la France; voilà certes un programme qui, par plus d'un côté, peut toucher au rêve, mais auquel il est encore possible d'ajouter bien des choses réalisables. C'est ce que ne manquera pas de faire à son jour et à son heure le zèle inspiré par le patriotisme de chacun de vous et par vous tous.

Je ferai pourtant encore une observation, et ce sera la dernière. Dans tous les actes de vie intellectuelle accomplis jusqu'ici, avec plus ou moins de lenteur ou de gêne, par les Sociétés de département semblables à la nôtre, je ne saurais voir que les premiers tressaillements de ce mouvement général naguère un peu dédaigné, mais aujourd'hui si accrédité sous le nom de décentralisation. Ce mouvement, déjà ancien dans ses causes, légitime dans son principe, et qui ne pourrait devenir dangereux que dans ses excès, a conquis, vous le savez, le plus auguste des patronages. La Société se montrera fidèle à elle-même en s'y associant avec la conviction que rien ne se déplacera sérieusement dans l'ordre des faits matériels, si la décentralisation ne s'est faite avant tout dans l'ordre des choses de l'intelligence.

EXPOSITION DE 1859.

Exposition de Peinture ancienne, d'Objets d'art et d'Antiquités.

En voyant s'approcher la tenue d'un premier Concours régional agricole dans la ville de Carcassonne, la Société des Arts et Sciences se demanda, dans sa séance du 6 juin 1858, s'il ne serait pas opportun de profiter des circonstances toutes particulières au milieu desquelles on allait se trouver, pour donner toute l'extension possible aux principes contenus dans les Réglements organiques de la Compagnie et d'organiser une *Exposition publique des produits des Arts et de l'Industrie du département.* Rien ne semblait, en effet, devoir contribuer à appeler une plus grande affluence de visiteurs dans la ville et le département, rien ne prêterait un plus grand éclat aux fêtes que l'administration municipale se proposait de donner à l'occasion du concours régional, rien ne pourrait mieux constituer ces fêtes elles-mêmes, qu'une triple exposition des produits de l'Agriculture, de l'Industrie et des Beaux-Arts. Cette exposition, régionale pour l'industrie et l'Agriculture, pourrait être universelle pour les Arts, et il serait facile de l'établir et d'en assurer le succès à l'aide du patronage de l'administration et avec l'assistance et le concours de la Société d'Agriculture et de la Chambre de Commerce.

Trois conditions seules étaient nécessaires : un *local* convenable et spacieux, que l'on trouverait à point nommé dans les salles encore inhabitées du nouveau Palais de Justice;

Un *jury* qui donnerait toutes garanties d'impartialité et de lumières; une *subvention* qui, jointe aux ressources fournies par les droits d'entrée et les produits d'une loterie, permettrait d'acheter quelques-uns des ouvrages exposés et ouvrirait aux artistes la perspective assurée de quelques achats faits par la Société, à côté de celle plus aléatoire résultant du marché public.

A ces propositions, la Société répondit par la nomination d'une commission chargée de faire un rapport préalable sur la question, et d'examiner s'il était nécessaire d'ouvrir une exposition, qu'elle serait l'utilité de cette exposition, et quels moyens on emploierait pour en assurer le succès.

Après une étude approfondie et de nombreuses discussions, la Société des Arts et Sciences décida, dans la séance du 7 novembre 1858, *qu'elle prendrait part au Concours régional de* 1859, *et chargea sa Commission d'étudier la forme sous laquelle elle devait se montrer.*

Le 5 décembre suivant, il fut décidé, sur le rapport de cette commission, qu'une Exposition d'arts aurait lieu à l'époque du Concours régional, et que, en abandonnant la pensée de réaliser une exposition de peintres vivants, elle se ferait par la réunion, dans la salle des assises du nouveau Palais de Justice, des tableaux et objets d'art remarquables à des titres et à des degrés divers, qui se trouvent habituellement dans les collections privées ou

bien enfouis et disséminés dans des églises inconnues ou dans les musées du Département.

Il fut décidé encore que cette Exposition ne serait pas industrielle, parce qu'un sentiment de haute convenance ne permettait pas à la Société des Arts et Sciences de donner suite à cette idée ; l'honneur d'organiser une exposition industrielle revenant à la Chambre de commerce qui, bien mieux qu'elle même, pouvait remplir dignement une semblable mission.

Pendant que la Société des Arts et des Sciences arrêtait ainsi ses opinions, une commission désignée par le Maire, acceptée par le Préfet, avait été chargée de seconder M. le Maire dans l'organisation du Concours. Cette commission ayant été prévenue des décisions prises dans le sein de la Société des Arts et Sciences, accepta volontiers ces décisions et choisit parmi ses membres une Sous-commission, spécialement chargée d'organiser l'Exposition d'Art. Cette Sous-commission, composée tout entière de membres de la Société des Arts et Sciences, demanda à son tour que la Société voulut bien lui adjoindre les membres de la Commission du Musée.

Puis elle se mit résolument à l'œuvre, et bientôt elle put venir affirmer devant la Société que l'exposition serait digne de l'honorable Compagnie qui en avait pris l'initiative, digne de la Ville et du pays, qui s'empressaient de se seconder ses efforts, digne enfin de l'administration intelligente qui lui accordait son bienveillant patronage.

L'exposition, une fois ouverte, attira l'attention de tous les esprits cultivés, et les habitants du pays comme les étrangers témoignèrent à l'envi de leur satisfaction et de leur étonnement, en présence des merveilles que la Com-

mission et la Société des Arts et Sciences de Carcassonne avaient su réunir dans une ville dont la réputation a une valeur plutôt commerciale qu'artistique.

Aussi, dans la séance du 5 juin 1859, M. le Maire de Carcassonne, profitant d'une occasion qui se présentait, applaudit à la sagesse et à la prévoyance de la Société qui avait pris l'initiative de cette Exposition, dont le succès avait été complet, grâce au dévouement sans bornes des membres de cette Compagnie qui avaient été chargés de son organisation. M. le Maire ajouta qu'il était heureux de se faire l'organe de l'opinion publique, en reconnaissant que cette exposition avait été l'un des objets les plus intéressants des fêtes du Concours, et en attribuant ce succès aux membres de la Commission, qui avaient été les dignes représentants de la Société des Arts et Sciences.

Afin de laisser dans nos Mémoires une trace plus vivante de cette curieuse exhibition, nous allons reproduire :

1° L'introduction du Livret;

2° La critique autorisée que notre honorable collègue, M. Jules Buisson, a bien voulu faire des tableaux exposés;

3° Quelques notes sur les objets d'art les plus curieux, extraites du Livret de l'Exposition, qui comprenait, sous 420 numéros, plus de mille pièces diverses, et signalait à l'attention des curieux, des majoliques et des porcelaines; des grès, des émaux, des miniatures et des ivoires; des sculptures, des antiquités et des objets divers; des chartes, des manuscrits et des meubles.

LIVRET. — INTRODUCTION.

C'est sous l'inspiration d'une idée éclose au sein de notre Société des Sciences et Arts, et sous les auspices de cette compagnie, que le projet de notre exhibition a été conçu et exécuté. Une ville du Midi, d'une population moyenne, ne peut guère espérer de réaliser une exposition de peintres vivants; nous avons voulu du moins faire connaître à un public méridional qui possède le sentiment instinctif des arts, quelques objets remarquables à des titres et à des degrés divers, qui se trouvent habituellement renfermés dans des maisons privées, enfouis ou disséminés dans des églises inconnues ou dans de petites collections.

Notre Musée temporaire a d'ailleurs un autre but; en réunissant dans un même lieu, à côté de peintures dont les auteurs ont, pour la plupart, cessé de vivre, des émaux, des ivoires, des porcelaines, des majoliques, des armes, des vases sacrés, des chartes, des manuscrits, précieuses épaves des temps passés, nous avons voulu associer au culte des arts le culte des souvenirs. Trop heureux si notre pensée est comprise, si nos sentiments sont apprèciés, et si notre tentative préserve à l'avenir, de la destruction, quelques vénérables reliques des anciens âges. Après tout, nous ne vivons pas seulement de la vie matérielle, ainsi que l'exprime la belle devise de notre locale Société des Arts et Sciences : notre âme s'élève au beau et à Dieu, qui est la beauté suprême, par toutes ses aspirations; notre imagination, qui aime à sonder les problêmes de l'avenir, se plaît également à remonter le cours du temps;

et quel spectacle plus puissant pour l'aider dans son essor vers le passé, que celui de ces milliers d'objets différents qui rappellent les usages religieux ou civils, les mœurs intimes, les habitudes élégantes ou vulgaires de nos ancêtres.

Animés par ce double sentiment, encouragés en outre par le succès qui avait couronné, l'an dernier, à Toulouse, les efforts de M: E. Barry et ceux de quelques hommes généreux qui s'étaient associés à son œuvre des salles Saint-Étienne, nous n'avons pas craint de faire connaître nos désirs aux habitants de notre ville et à quelques personnes de plusieurs villes voisines. Notre appel a été entendu, et il nous a été donné de créer ainsi, en quelques jours, une collection qui laisse sans doute beaucoup à désirer, mais qui mérite peut-être encore cependant, nous aimons à le croire, la bienveillante attention et l'indulgent intérêt des visiteurs éclairés.

La grande salle du nouveau Palais de justice nous a été attribuée, en même temps que l'aile droite de ce palais était prêtée à une exposition industrielle départementale, et la gauche à une exposition agricole. Ainsi, cet édifice, où doivent se rendre les arrêts judiciaires qui disposent de la propriété et de l'honneur des hommes, se trouve inauguré par cette triple exposition des produits de l'intelligence et du travail, fondement nécessaire de tout honneur et de toute propriété.

C'est là qu'en une semaine nous avons à la hâte appendu nos tableaux aux murs, placé sur des étagères ou sous des vitrines nos objets d'art, nos antiquités et nos curiosités; c'est là encore que nous avons, au bruit du marteau, tantôt debout, tantôt assis, entre une conver-

sation obligée avec un exposant ou un ouvrier, et une promenade forcée d'un émail à un tableau, d'une vitrine à une échelle, rédigé notre catalogue mille fois interrompu, faisant ainsi preuve, assurément, de plus de courage et de bonne volonté que d'amour propre. L'ordre matériel le plus parfait a sans doute présidé à nos opérations de toute sorte : c'était pour nous un devoir de conscience; mais qu'on ne cherche pas, dans les dispositions rapides que nous avons opérées, un classement systématique par écoles ou par époques; le petit nombre de spécimens de chaque objet, le manque de temps et d'espace auraient rendu toute prétention à ce sujet impossible et puérile.

Au moment où nous réunissions ainsi les vestiges de l'art gothique français et de la renaissance italienne, un cri de guerre est venu troubler l'improvisation de notre Musée d'emprunt; nous n'en avons pas moins continué notre pacifique entreprise, mais nous avons ressenti dans notre âme un sympathique élan pour cette terre des arts, pour cette noble Italie qui, après avoir donné au monde, au XVIme siécle, l'exemple du plus admirable mouvement intellectuel qui ait jamais honoré l'humanité, cherche en ce moment à renaître à la vie nationale et à l'indépendance politique.

REVUE CRITIQUE DES TABLEAUX EXPOSÉS.

Gamelin et les Tableaux de Lagrasse.

C'est assurément une heureuse idée que d'associer aux expositions régionales d'agriculture ces exhibitions d'objets d'art et d'antiquité, si propres à satisfaire les esprits cultivés et à former le goût des

ignorants par l'étalage des richesses locales disséminées dans les églises et les collections particulières.

Bien qu'elle n'ait point eu une vie provinciale fort active aux grandes époques du développement de l'art national, Carcassonne se devait, plus qu'aucune autre ville peut-être, de compléter, par une exposition de curiosités archéologiques et de beaux arts, ce que le spectacle de la Cité ajoute d'intérêt historique à l'intérêt pratique plus immédiat de son concours régional. Aussi, l'Agriculture, cette reine naturelle des fêtes prochaines, a-t-elle, avec cette générosité familière aux grandes puissances, noblement offert aux Beaux-Arts la plus belle salle du Palais de l'Exposition.

L'Exposition des objets d'art et d'antiquité sera intéressante à plus d'un titre, grâce au concours et à l'ardeur de quelques hommes éclairés et dévoués. Nous avons dessein de dire quelques mots de la peinture seulement, laissant à d'autres, plus autorisés, le soin de parler de la partie archéologique de l'Exposition, très riche d'ailleurs en objets de curiosité historique.

Les Musées de Narbonne et de Carcassonne, le trésor de la vieille église archiépiscopale de Saint-Just, l'église de Lagrasse, les collections privées de Narbonne et de quelques villes du Département, et même des départements voisins, ont concouru à former l'ensemble de l'exposition de Peinture.

Il serait plus conforme aux devoirs de l'hospitalité de faire les honneurs de ce premier article aux tableaux qui nous sont venus du dehors ; cependant, quand une ville a la bonne fortune d'avoir un homme a elle, d'une véritable valeur, il ne semble pas possible de le reléguer au second plan ; elle se doit à elle-même de l'honorer en le désignant à ses visiteurs comme une gloire locale : à tout seigneur, tout honneur. Commençons donc par Jacques Gamelin.

La grande peinture de Gamelin, répandue à profusion dans les églises de Carcassonne et du Département, a fait tort à sa réputation et n'est point propre à donner une idée de son véritable talent. Gamelin, il faut bien le dire, n'était point placé dans les conditions matérielles où naissent les œuvres consciencieuses composées et exécutées avec réflexion. Où était, après 1790, le budget départemental ou le Mecène assez riche pour commander et payer un grand tableau d'his-

toire ou de religion, œuvre d'étude, de temps et de patience? Enlevé de bonne heure aux œuvres et aux inspirations qui avaient rempli sa jeunesse, tombé de Rome à Carcassonne, le peintre fut soustrait trop tôt à l'influence qui eût assuré le développement de ses facultés; avait-il d'ailleurs les qualités nécessaires à la grande peinture religieuse? il est permis d'en douter. Sa science, bien que très réelle, était complètement dépourvue de cette sincérité et de cette persistance d'observation qui garde les maîtres de tomber dans la peinture de pratique, où la main a plus à faire que la tête, où toute originalité disparaît. La nature ne lui était pas une source de force et d'inspiration constante, et il y avait longtemps qu'il n'étudiait plus quand il produisit *Les vendeurs chassés du Temple*, *Les noces de Cana*, *le Déluge*, *Sainte Hélène à Jérusalem*, *etc.*, *etc.* Il n'avait en outre ni un sentiment profond, ni un idéal élevé. Ce n'est donc point dans les régions du grand art et parmi les maîtres de la peinture française, qu'il faut chercher Gamelin; son mérite est ailleurs. Une imagination si vive, si rapide, si méridionale, un peu vulgaire, prime-sautière avant tout, ne pouvait s'élever, se fixer et s'arrêter longtemps. Le crayon, la plume avec l'encre de Chine, l'aquarelle, la gouache, l'eau forte, et surtout l'eau forte au vernis mou, qui substitue le crayon à la pointe, tous ces instruments de l'improvisation, voilà les vrais instruments de Gamelin. Il fut un grand improvisateur, et il eut les qualités et les défauts des improvisateurs: la verve, le sentiment et le besoin du mouvement pour la composition, l'accent passionné de la pantomime méridionale, cette vivacité et cette adresse incomparable de la main, qui escamote les difficultés au lieu de les aborder, beaucoup d'esprit, le sentiment de l'effet, de la fécondité, une imagination toujours prête, toutes ces choses qui décèlent un vrai tempérament d'artiste, n'ont pas manqué à Gamelin. Mais on se tromperait en attribuant à une inspiration tyrannique cette fécondité extraordinaire; ses œuvres n'ont point ce caractère de réussite tant prôné par certains critiques, et sa main est plus rapide que sa pensée.

Il est incontestable néanmoins qu'il éprouva, toute sa vie, un invincible besoin de dessiner et de peindre. J'ai vu, à Narbonne, dans le cabinet de M. Adolphe Peyre, un témoignage très curieux de cette sorte de démangeaison, nullement maladive, et qui est plutôt une

exubérance de santé. C'est un cahier in-folio de papier d'écolier du temps, qui a probablement été rempli dans une ou deux veillées de famille. Portraits, carricatures, fantaisies comiques, têtes d'expression, baladins, études, compositions historiques et religieuses; il y a de tout. Quelques feuilles ont la facilité, l'élégance inutile d'un paraphe, et n'ont pas autrement de valeur; sur d'autres, au contraire, apparaissent quelques-unes de ses qualités réelles.

Son interprétation de la nature avait d'ailleurs tous les défauts des écoles de décadence, qui se placent en France entre Lebrun et David.

Comme on le voit, la nature de son talent le rendait surtout propre à faire des esquisses, il n'a guères fait que cela. Il avait de l'instruction et il a mis tout Rollin en croquis; c'est là qu'il faut aller le chercher et souvent l'admirer. Presque tous ses dessins, et ils sont innombrables, sont intéressants; il en est beaucoup que j'aimerais à posséder. En général, plus ils sont faits et plus ils perdent des qualités du maître. Je signalerai volontiers: *l'Adoration des Mages*, *Cléobis et Biton* de la collection de M. Doumenjou; *Le frère de Scipion blessé et rapporté au camp*; - *la défaite des Germains par César*; *Casilinum repris par Fabius*; - *la Continence de Scipion*, qu'on a empruntés au Musée de la Ville. J'ai vu chez un amateur, un *Marius à Minturnes*, remarquable par la justesse du mouvement, la finesse et la précision peu habituelle de l'exécution.

Deux des grands dessins exposés, faits probablement à Perpignan, quand Gamelin était à l'armée des Pyrénées et sous l'influence de ce qu'il voyait, ainsi que le tableau appartenant à M. Marrel, *la Cuisine*, m'ont donné occasion de confirmer cette observation : que la vue de la nature, loin d'ajouter aux ressources de son imagination, paralysait un peu son talent; ils sont inférieurs, malgré le soin de l'exécution, à ses compositions habituelles. C'est pour cette raison qu'il fut toujours inhabile à faire un portrait; celui de sa nourrice, fort célèbre, est une œuvre médiocre, et je ne connais rien en ce genre de plus vulgaire que son propre portrait.

Les batailles conservent quelque chose de la fougue de ses dessins, et ce sont encore les meilleurs de ses tableaux peints à l'huile.

Je ferai cependant une exception en faveur du tableau des *Anges en adoration devant la sainte Hostie*, exposé sous le nº 64 : la com-

position est hardiment jetée et colorée avec une chaleur harmonieuse qui m'a fait douter un instant qu'elle fut réellement de sa main ; il est constant néanmoins que le tableau est de lui. Il lui avait été commandé par le Chapitre. A part quelques figures de chérubins et deux petits anges qui occupent le bas du tableau, laids, d'un type commun et d'une exécution très lourde, le reste de la toile est supérieur à tout ce que Gamelin a peint dans les églises de Carcassonne ou ailleurs.

Gamelin a demeuré longtemps à Rome, il fut de l'académie de Saint-Luc, et son nom n'est pas encore oublié en Italie. Son traité d'anatomie, dont les gravures à l'eau forte atteignent presque au fantastique, y a laissé quelques traces. Ces qualités remarquables de verve, d'effet et de composition, étaient si bien dans sa vraie nature, qu'il les a développées à un degré singulier dans une œuvre, où la précision scientifique était, à coup sûr, beaucoup plus nécessaire que l'imagination.

Il existe de lui quelques eaux fortes, recherchées des amateurs ; je n'ai jamais eu la bonne fortune de les rencontrer sous ma main.

Gamelin eut un élève et un ami qu'il envoya étudier à Rome. Le peintre Borelly, de Castelnaudary, montra, bien qu'à un degré inférieur, quelque analogie de talent avec son maître. S'il ne poussa pas très-loin le développement de son organisation, il eut d'ailleurs, comme Gamelin, une véritable âme d'artiste, beaucoup de modestie et de désintéressement. Il s'astreignit pendant plus de trente années à donner des leçons gratuites de dessin dans tous les établissements d'instruction publique de sa ville natale.

L'achèvement du nouveau Palais de justice permettra bientôt à l'administration municipale de donner au Musée un local digne de la peinture et digne de la Ville. Espérons que la commission du Musée réservera alors à Jacques Gamelin une salle d'honneur, où seront réunis les meilleurs de ses dessins, choisis avec discernement dans une œuvre considérable, ses eaux fortes, et quelques échantillons de sa peinture.

Les tableaux de Lagrasse. — L'église de Lagrasse a envoyé sept tableaux représentant les sept sacrements : ces peintures proviennent de l'antique et puissante Abbaye du même nom, d'où sont sorties tant

de richesses : elles portent la saine et forte empreinte du génie espagnol. Ce sont des esquisses, mais de grandes esquisses exécutées par une main sûre et savante et telles qu'un artiste de grand mérite seul a pu les produire. A considérer l'ensemble des types qu'il a choisis, il paraît avoir peint en Espagne. Je daterais volontiers son œuvre de la fin du XVIIe siècle ; cependant certains costumes, par exemple celui du pénitent dans la confession, indiqueraient une époque bien plus récente. Mais si les costumes militaires et les costumes de cour aux diverses époques historiques sont très communs, il n'en est pas de même des costumes du peuple et des gens aisés au fond des provinces. D'un autre côté, la précipitation de l'exécution porterait à croire que les tableaux ont été faits en France par un artiste espagnol de passage à Lagrasse, reçu à l'Abbaye, pressé et assez mal payé pour avoir fait, malgré son talent, de la peinture au rabais. En acceptant cette supposition, il faudrait d'ailleurs admettre, ce qui n'est guère vraisemblable, que par un concours de circonstances particulières il avait sous la main les types espagnols qu'il a évidemment reproduits d'après nature. A peine deux ou trois figures, celle du pénitent, celle du diacre admis à la prêtrise, présentent-elles des airs de tête français...

Il est également difficile de mettre une signature à cette œuvre rapide. Je me demande ce qui a pu porter ses possesseurs actuels à l'attribuer à Ribera. L'Espagnolet est mort vers 1656, et rien de ce que j'ai vu de lui en France, en Espagne ou en Italie ne justifie cette prétention. Cette peinture porte plutôt quelques traces de l'influence un peu lointaine de Velasquez ; il faudrait une audace de collectionneur ou de marchand pour la signer d'un pareil nom : mon respect pour le plus grand maître de l'école espagnole, et de beaucoup le plus grand, ne m'a pas permis de lui attribuer un seul instant les sept sacrements de Lagrasse ; il est mort en 1660 ; c'est parmi ses élèves, Paroja, Roman, Mazo Martinez, Francisco Palacios, Carreno, Juan de Alfaro, Nicolas de Villacis, qu'on pourrait, avec quelque vraisemblance, aller chercher l'auteur de ces remarquables esquisses. D'ailleurs, l'œuvre des peintres espagnols, et des meilleurs, présente des inégalités si extraordinaires que, faute d'indications et de traditions plus précises, une discussion sur ce sujet n'a point de chance

d'aboutir à la certitude. Qui ne sait, par exemple, que Murillo a fait de la pacotille pour les Indes, qui devait assurément rappeler de fort loin le saint Antoine de Séville ou la sainte Élisabeth de Madrid ? Sans nous arrêter plus longtemps sur cette question délicate, essayons donc d'examiner quelle est, en dehors de tout prestige de nom, la valeur des tableaux de Lagrasse. Aussi bien, est-ce un mélancolique plaisir que d'admirer une œuvre sans savoir à quel mort oublié se doit reporter le bénéfice de notre admiration.

La fable antique d'Antée renouvelant ses forces chaque fois qu'il touche la terre, me paraît bien propre à caractériser le génie de l'école espagnole : chaque fois que ses maîtres touchent à la nature et à la vie, leur force grandit et se déploie, et ils étalent des qualités merveilleuses, une science précise, une vision nette, le sentiment énergique du réel, un grand caractère, un aspect robuste, un relief frappant obtenu par les n oyens les plus simples, une exécution sans tâtonnements et sans mystères où rien n'est dû au hasard, une impression morale très profonde. Ces qualités se retrouvent à des degrès divers dans l'œuvre de Lagrasse, amoindrie, il est vrai, par une rapidité de travail qui accuse la générosité des moines.

Il y a là, malgré tout, la griffe d'un maître. Toutes les parties exécutées devant la nature vivante, devant son modèle, sont vraiment remarquables. Qu'on regarde dans *le Baptême* cette jeune marraine, avec sa mantille de Manola, quelle grâce native, sérieuse ! quelle justesse, quelle fermeté d'attitude, et comme le noble caractère de la race espagnole est nettement exprimé ! je n'hésite pas à signaler cette figure élégante, l'enfant et la main qui le soutient, comme une des meilleures parties, si non la meilleure de la série.

La Confirmation procède des mêmes qualités, mais la hâte du travail y est plus sensible : la figure de l'Évêque, le Prêtre qui se retourne, la tete au-dessous de la sienne, ont beaucoup de relief et de naturel. Dans *l'Eucharistie*, il faut noter la figure du Prêtre et la tête pleine d'onction du communiant. *La Pénitence,* le plus faible des sept tableaux, presqu'indigne du maître, bien qu'il y ait là encore un grand sentiment religieux, est à peu près détruit. *L'Extrême-onction* a été peinte, s'il se peut, avec plus de rapidité ; je doute que cette main fougueuse ait mis plus de vingt-quatre heures à couvrir cette

toile, et je le regrette d'autant plus qu'une composition disposée avec une simplicité si brutale eût produit un grand effet : un vieux Moine à gauche, un autre plus jeune joignant les mains, la tête de l'agonisant, méritent une attention particulière, mais le corps entier du mourant, le Prêtre, le moine à genoux sur le devant de ce lit monacal, qui paraît en effet plutôt fait pour mourir que pour dormir, sont à peine des indications.

L'*Ordre* est, avec le *Baptême* et la *Confirmation*, un des meilleurs tableaux de la série, bien qu'une disposition trop uniforme de la lumière nuise à l'effet et éparpille l'attention. J'ai été longtemps retenu par la figure de l'archidiacre qui porte la main sur sa poitrine et dont la tête, au front pâle et aux yeux profonds, semble sortir du tableau. Cette tête, d'un relief extraordinaire et d'un beau caractère monacal, rappelle le saint Bonaventure écrivant ses mémoires après sa mort : le geste est expressif et le raccourci de la main qui touche la poitrine est indiqué d'une façon simple et savante à la fois.

Dans le *Mariage*, le prêtre qui bénit l'union, l'acolyte et le mendiant sont rendus avec une vérité d'expression et d'attitude, une fermeté de relief tout espagnoles ; mais les deux mariés, qui sont peints de pratique, et les deux railleurs debout derrière eux, n'ont pas plus de valeur que les figures des grandes esquisses peintes de Gamelin.

En résumé, ces belles esquisses se recommandent par la science et la sûreté du dessin, la justesse de la construction anatomique et du relief, par une certaine noblesse naturelle de mouvement et de maintien. La composition en est simple, la couleur sobre et harmonieuse, l'exécution sûre et savante, l'aspect énergique, et, dans les extrémités, j'ai remarqué, en général, cette fermeté d'attaches et le bon goût de forme qui distingue les maîtres.

Dans le tableau de la *Confirmation*, la main de l'Évêque, espagnol un peu épais de forme et d'une figure vulgaire, est pâle, souple, allongée comme la main de saint Dominique.

A ces qualités techniques, le peintre des sept Sacrements a joint une qualité morale qui n'a pas une moindre valeur. L'impression de son œuvre est profonde et il a su y répandre un grand sentiment religieux ; non pas ce sentiment mystique et séraphique de Fra Beato ou de Mino da Fiesole, mais cette foi sérieuse, simple et robuste,

cette foi espagnole, étrangère au doute, et qui attache naturellement autant d'importance à la forme extérieure qu'au fond des Sacrements. Où est, dans ces sept tableaux, à part les figures d'enfant, le seul personnage qui n'assiste avec une gravité naturelle à l'administration des Sacrements ?

L'état matériel de toutes ces toiles est déplorable et leur existence est compromise. Quelque bonne grâce que la Fabrique de Lagrasse ait apportée à prêter ses tableaux, qu'elle nous permette, en lui adressant nos remerciements, de lui dire qu'il est heureux, pour leur conservation, que l'Expoition de Carcassonne les ait fait apparaître au grand jour. Aujourd'hui, si la fabrique est riche, ils seront rentoilés et réparés ; si elle est pauvre, bien que leur valeur vénale soit fort problématique, ils seront vendus à quelque collection publique qui garantira leur avenir. Les laisser tels qu'ils sont, en proie à toutes les causes de destruction qui les ont amenés à l'état où nous les voyons, serait une honteuse incurie. Grâce à la simplicité des procédés du maître, à la sobriété des couleurs (il n'a guère employé que des *terres*), la restauration en sera peut-être possible.

Qu'il nous soit permis à ce propos d'exprimer un regret et un désir: nous avons eu plus d'une fois l'occasion de constater, en préparant l'exposition, les pertes irréparables pour l'histoire et pour l'art que cause l'ignorance dans les églises des villages et surtout dans les églises des villes. Combien de fois ne l'a-t-on pas remarqué ? Un cours élémentaire sur l'art chrétien, ajouté aux études ecclésiastiques, ferait entrer dans les mœurs religieuses le respect des objets d'art et sauverait de la destruction des monuments précieux. Jusqu'à présent, ce sont les laïques qui ont appris au Clergé à voir et à aimer l'art chrétien ; il serait digne de notre temps, qui a inauguré une critique d'histoire et d'art si large et si compréhensive, de réaliser ce progrès des études et des mœurs ecclésiastiques. La restauration des ordres religieux plus spécialement voués au travail solitaire, coïncidant avec cette tendance de notre siècle, ne permet-elle pas d'espérer qu'il sortira bientôt du fond de quelque cloître un savant et un artiste qui se fera le précepteur éclairé du Clergé de France, et qui lui donnera, avec la science, le goût des études d'archéologie et d'art sacré?

LE MUSÉE DE NARBONNE ; — LE CABINET DE MM. MAURICE ET ADOLPHE PEYRE.

La ville de Narbonne a mis de l'empressement et de la courtoisie à augmenter l'intérêt de notre Exposition de beaux arts. Le trésor de Saint-Just, le musée de la ville, les collections de MM. Peyre, Delmas, Pessiéto, Tournal y sont entrés pour une part considérable. La peinture n'a pas moins d'importance que la curiosité archéologique, les armes, les émaux, les porcelaines, les coffrets, ivoires, missels, etc., dans les envois de la seconde ville du département. Elle eût été mieux représentée encore, si l'état matériel de certaines toiles eût permis de les expédier à Carcassonne. Le directeur du musée nous a personnellement exprimé le regret de ne pouvoir orner le grand panneau au-dessus de la porte d'entrée de notre salle d'Exposition avec le tableau de *Jésus chez Marthe*, qui est le morceau capital du musée de Narbonne.

Il nous a envoyé en revanche un remarquable portrait de Rigaud, n° 104. Ce portrait sans nom offre cet intérêt particulier que la valeur en est dûe à des qualités vraiment artistiques. Il n'y a là ni grandes draperies de soie chiffonnées élégamment, ni dentelles délicates, ni dispositions d'apparat ; aucun de ces détails de grande ornementation, si familiers au peintre, où l'habileté de la main se donnait si beau jeu, et qui ont tant de prise sur l'œil de la foule. Mais cette tête ornée et couronnée de ses beaux cheveux en mouvement, a une ardeur singulière. On retrouve dans les yeux cette vie humide et transparente dont le secret semble perdu depuis Vandyck ; la couleur est fraîche, vivante, solide ; la touche facile et ferme, accuse nettement la forme et la construction du visage ; l'expression est d'ailleurs franche et noble. Le fonds, les accessoires, le vêtement — une simple cuirasse — sont combinés heureusement pour faire ressortir l'éclat lumineux de cette figure militaire.

La tête de Christ, attribuée à Moralès, n° 103, offre un autre genre de beauté, le fini d'exécution particulier à ce maître, et cette expression de souffrance divine qu'il a d'ailleurs rendue souvent avec plus de grandeur.

Le portrait de Vien, exposé sous le n° 102, ne rappelle guère son

faire habituel et ne mérite pas les honneurs d'une collection publique. Bien que le grand mérite de Vien soit d'avoir été le maître de David, il a généralement peint avec plus de largeur et de science, et il avait, comme peintre, des qualités que je ne retrouve pas dans cette tête de vieillard.

Un morceau remarquable qui nous est venu du musée de Narbonne, c'est le tableau de décoration placé au milieu du panneau de droite sur un beau bahut de la fin de la renaissance; le sujet est fort simple : une corbeille de fruit, une corne de nacre, deux vases d'or ciselés et quelques plis de draperie retombant sur le bord d'une table. Le livret attribue cette peinture à Lecomte, nous serions plutôt portés, nous, à l'attribuer à la fantaisie de quelque peintre d'histoire en bonne humeur. Il paraît naturel, au premier abord, de chercher l'auteur de cette toile parmi les hommes spéciaux, mais qui ne sait que les maîtres de la grande peinture, les coloristes surtout, même ceux qui sont le plus habitués à demander leurs inspirations à une pensée originale et féconde, éprouvent, par moments, le besoin de peindre, uniquement pour peindre, pour colorer, pour harmoniser dans une même enveloppe lumineuse, les objets les plus insignifiants? Qui ne sait qu'ils ont alors une verve, une force, un entrain que les hommes spéciaux n'ont jamais connu?... Voilà ce qui nous porte à regarder le tableau que nous avons sous les yeux, comme le produit d'une de ces fantaisies de maître. Il y a là une harmonie, une simplicité de disposition, une science, une fierté et une largeur d'exécution qui ne ressemblent en rien à l'habileté ingénieuse, à la patience, à la calme imagination des peintres ordinaires de fleurs et de nature morte.

Je me souviens d'avoir vu à l'un des derniers salons, une cascade de fleurs, s'échappant d'une corbeille, peintes par Eugène Delacroix, avec une délicatesse de tons, une fraîcheur, une grâce de pose et de disposition, et de fortes qualités de coloriste que l'Ecole de Lyon enviera sûrement jusqu'à la fin des temps. En 1846 j'ai entendu aussi des connaisseurs, et je n'étais pas loin de partager leur avis, regarder comme le meilleur morceau de *l'Orgie Romaine* de Couture, ces fleurs dont il avait enroulé les vases de marbre debout sur le premier plan.

En fait de grandes peintures religieuses, nous devons au musée de Narbonne, la Samaritaine (nº 123), le saint Augustin (nº 53), et la Nativité (nº 59).

La Samaritaine signée d'un œillet et attribuée par conséquent au Garofolo, rappelle bien l'aspect de l'école de ce peintre.

Le *saint Augustin*, avec les deux anges dont l'un soutient la mître et l'autre le livre où le saint évêque va écrire, a une belle apparence italienne, un faire large et cette douce chaleur de lumière qui indique l'école de Venise. On peut l'attribuer aux peintres secondaires de cette école qui ont travaillé sous l'influence du Titien. La rondeur un peu molle des formes des deux enfants et le dessin des mains du saint, notamment de celle qui tient la plume, sont incorrects, sans fermeté et ne paraissent pas dignes d'un maître.

L'envoi capital de Narbonne est *la Nativité* de Philippe de Champaigne. Le peintre a plusieurs fois répété cette composition. M. de Montcalm possédait à Montpellier un tableau semblable, de dimension beaucoup plus grande, et si mes souvenirs sont exacts, il y en a un autre tout pareil dans l'une des grandes églises de Rouen. Il sert de fond d'autel à la chapelle dans laquelle est enterrée Diane de Poitiers. Le groupe des bergers à droite est composé des portraits des Arnaud, de Nicolle et d'autres illustrations de Port Royal. La fille aînée du peintre y était religieuse et Philippe de Champaigne fut l'ami de presque tous les jansénistes célèbres qu'il a reproduits dans ce tableau de l'adoration des bergers. C'est sans doute à ce sentiment affectueux qu'il faut attribuer l'amour du peintre pour une œuvre qu'il a refaite si souvent.

Je dois l'avouer humblement, je n'ai jamais éprouvé une grande admiration pour le talent de Philippe de Champaigne; que ceux que pourrait étonner cette affirmation cavalière se donnent la peine de regarder au musée de Toulouse le tableau du *Purgatoire*. Les défauts du peintre y sont, j'en conviens, fort exagérés, mais il y livre maladroitement le secret de sa faiblesse. Son irrémédiable défaut c'est la vulgarité. Il y a vraiment quelque chose d'antipathique dans cette nature belge, flasque, molle, bourgeoise à l'excès, sans grâce et sans élévation. On a voulu faire de Philippe de Champaigne un peintre français parce qu'il a surtout travaillé en France; je ne vois pas ce

que notre école gagnerait à l'enrôler dans sa glorieuse phalange. Ses qualités sont les qualités des petits maîtres flamands appliquées aux dimensions historiques de la peinture, et nullement des qualités françaises. En de telles mains le grand sentiment religieux de notre Lesueur, sa pureté exquise, se rapetissent aux proportions d'une dévotion roide, sèche, sans charme et sans chaleur. Il y a cependant de lui quelques belles choses, bien qu'il manque constamment à son œuvre le cachet souverain d'un maître : le Christ mort du musée du Louvre, la mère Catherine Agnès en prière, avec la fille du peintre, et quelques portraits, enfin cette grande *Nativité* de Rouen et du cabinet de Montcalm.

On ne peut douter que la petite reproduction exposée sous le n° 59 ne soit de lui. L'exécution bien qu'amollie dans quelques parties à force de travail, ne dénote nullement la main d'un copiste. La touche en est libre et sûre dans tout le groupe des Bergers. Rien dans le tableau n'accuse la préoccupation, l'embarras et la timidité d'une copie. Il est aussi sûrement de Philippe de Champaigne que s'il était signé. La figure de la Vierge est le morceau le plus faible de la composition. Tout l'intérêt se concentre dans le groupe des bergers disposé avec une bonhomie un peu vulgaire, et où la curiosité naïve et l'attention respectueuse sont mieux exprimées d'ailleurs que ce tressaillement divin qui doit animer des hommes communiqués, par un ange, de la naissance d'un Dieu.

Ce tableau est en résumé une bonne peinture, il a le moins possible des défauts de Ph. de Champaigne, et ses qualités y sont développées à un assez haut degré.

De l'école moderne, le musée de Narbonne n'a envoyé qu'un intérieur de C. Roqueplan, n° 44 : la chaleur, l'éclat, la solidité, la transparence habituelle de sa palette sont là. Voilà bien sa science et son amour un peu exagérés pour les reflets lumineux, mais sa main est déjà si lasse qu'on dirait une copie de lui faite par ses élèves. Quelques parties, le fonds, les mains de la fileuse, les accessoires si familiers au peintre et d'ordinaire si lestement touchés, accusent une décadence précoce; ce tableau a dû être peint peu de temps avant la mort de Roqueplan.

Parmi les envois de MM. Maurice et Adolphe Peyre, j'ai noté la

Vierge de Sasso-Ferrato (n° 86) où je retrouve l'onction un peu froide, le soin minutieux, le dessin exact qui distinguent le peintre. Un paysage avec figures, attribué à Wouwermans, m'a paru plutôt être de la main de son imitateur Van Falcus, si souvent confondu avec lui. Le saint Pape ou Cardinal inspiré et écrivant quelque livre de piété, exposé sous le n° 146, comme un saint Augustin, et attribué à Gaspard de Krayer, ne rappelle pas précisément la manière de ce maître, mais cette toile est lumineuse, harmonieuse et chaude comme celle d'un coloriste flamand, le visage du saint est expressif et je ne regrette dans cette figure religieuse, qui est probablement un portrait, que l'absence de style et de caractère.

Il faut aussi s'arrêter à une vigoureuse exquisse (n° 108) des dernières écoles italiennes représentant des pêcheurs nus entassés dans une barque de forme bizarre, couronnée d'une louve en bois doré; l'un d'eux nage avec ardeur, à côté de l'embarcation, le bras tendu vers un berceau dans lequel se débat un enfant. On sent là cette exagération dans les poses et cette recherche d'énergie passionnée dont Michel Ange avait, au XVI[e] siècle, déposé le germe dans la peinture et dans la sculpture; mais je préfère encore cette anatomie violente et cette exécution hardie péchant par l'excès, à l'effacement et à la mollesse familières à tant d'écoles de décadence. Je trouve plus d'intérêt à un tableau de chevalet de la collection Peyre, mal à propos attribué à Vélasquez; il représente une marchande de lait avec une petite fille au coin d'une borne, et un mendiant aveugle conduit par un enfant. Cette toile est de l'un des deux Lenain de Laon ou peut-être de tous les deux, car ils travaillaient souvent ensemble. Ils se distinguèrent par une qualité bien rare parmi les peintres français, gens d'esprit avant tout et d'une intelligence plus littéraire en général et plus philosophique que la légion des artistes italiens, espagnols ou flamands; cette qualité précieuse qui fait leur grande valeur, qui résume toute leur physionomie, et qui marque nettement leur place dans les écoles provinciales de l'ancienne France, c'est la naïveté — la naïveté dans l'interprétation de la nature, dans la composition, dans l'exécution. On n'a qu'à examiner le tableau exposé sous le n° 119 — pour y découvrir ces qualités naturelles des deux frères; — leur peinture a d'ailleurs un aspect solide et sain.

Une chienne et ses petits, d'Oudry (nº 121) est, dans l'ordre des qualités moyennes qui distinguent ce peintre d'animaux, une bonne peinture.

Le portrait de la femme hollandaise (nº 109) a de la finesse et de la fermeté. C'est une peinture très-bien faite, due à la main d'un homme habile, peu tourmenté d'ailleurs par l'idéal. Celui de Louise d'Orléans, femme de Henri-Louis-Joseph, duc de Bourbon, et mère de Louis-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, est peint dans un tout autre sentiment. Je ne vois là ni la même conscience dans l'exécution, ni la même solidité, mais cette figure pleine de grâce, de fraîcheur et d'attrait appelle naturellement le regard. Nattier a fait ce portrait vers 1770. La princesse semble vêtue en vestale; les draperies aux plis cassés et capricieux enveloppent ses formes élégantes, non sans bonheur; la figure entière est bien agencée et bien posée; — cette mantille d'un gris vert fait bien ressortir les tons roses de ce jeune visage, mais la tête elle-même est peu étudiée, le modèle en est médiocre, sans science et sans originalité; j'en dirai autant des deux mains posées sur le devant du tableau, elles manquent à la fois de souplesse et de fermeté.

Les MM. Peyre ont encore envoyé la Vierge, saint Joseph et l'enfant Jésus, petit tableau attribué au Carrache et quelques miniatures parmi lesquelles nous avons remarqué le portrait d'un vieux gentilhomme d'Isabey père. La finesse de l'expression, de la couleur, du dessin ne peut guère être poussée plus loin. Fragonard, Isabey et Mme de Mirbel ont apporté dans ce genre ingrat de la miniature, presque fatalement réservé à des mains féminines, les véritables qualités viriles des maîtres de la peinture de portrait.

L'absence de place n'a pas permis d'exposer quelques belles aquarelles de la collection Peyre, notamment une scène de famille de Roqueplan où l'on sent l'influence de Bonnington et une *école* de Charlet, qui est assurément un des meilleurs, si non le meilleur des dessins qu'il ait laissés.

Le cabinet de MM. Peyre a de bien autres richesses. Nous regrettons, surtout parmi les œuvres désignées par nous et que leur dimension ou l'état matériel des toiles n'a pas permis d'envoyer, deux grands tableaux d'A. Rivalz — la mort de Cléopâtre, et la mort de

Petus et d'Aria. Rivalz, par sa naissance (il est né à Labastide-d'Anjou), appartenait au département, et il eut été intéressant d'exposer sa peinture à côté de celle de Gamelin, son élève. — Carcassonne eût pu ainsi montrer aux étrangers qu'elle a sa part de gloire dans l'histoire des écoles de peinture du midi de la France.

Envois de MM. Galibert, Authamayou, Raymond Huc, G. Pujol, Maury, Vidal.

Les deux gouaches exposées sous les numéros 8 et 10 sont de curieux échantillons des dessins de l'un de ces petits peintres de la fin du XVIIIe siècle qui trouvèrent le moyen d'introduire le libertinage dans l'art français. Très-dignes de leur temps assurément, mais indignes de la peinture et de la sculpture qui resteront toujours des manifestations élevées des aspirations de l'âme humaine vers l'idéal de la beauté éternelle, Clodion et Baudouin sont les maîtres de cette dégradation morale de l'art. Clodion eut, comme sculpteur, un très-remarquable talent; Baudouin eut surtout de l'esprit et de la facilité.

Si j'en crois la tradition, *le Confessionnal* fit scandale vers 1776. Je regrette de n'avoir pas sous les yeux le salon de Diderot qui raconte le fait et loue, je crois, l'auteur. L'effet du dessin est cependant fade et blafard plus même qu'il n'est permis à ce genre de peinture à la gouache: on n'a pour s'en convaincre qu'à regarder *le Catéchisme* que je préfère de tout point à son pendant. Ce dernier lavis est charmant, il se recommande par une grande habileté d'arrangement et d'effet lumineux, beaucoup de variété dans les attitudes, du naturel, de l'expression, une touche très-spirituelle; la transparence de la couleur n'en exclut nullement la solidité. Que dire cependant de cette jeune fille debout, décolletée dans l'église comme on ne l'est plus guère aujourd'hui qu'au bal? Elle me paraît un peu grande pour ne pas savoir son catéchisme, et ressemble plutôt à une ingénue de ce temps-là qu'à un enfant. Mais je demande pardon au lecteur d'avoir parlé de l'ingénuité, car j'aperçois dans un coin une fillette de douze ans occupée à recevoir très-habilement un billet doux de la main d'un jeune garçon extrêmement précoce.

Baudouin est bien décidément de son temps; quand il n'est point indécent ni obscène, il est sceptique ou impie; on dirait, du reste, à voir l'extraordinaire fraîcheur et la conservation de ces deux grands dessins, qu'ils ont été prudemment mis sous clef par une personne très-scrupuleuse, au lendemain du salon de 1776 et se sont trouvés soustraits à tous les effets ordinaires de la lumière sur la gouache et la peinture à l'aquarelle.

La fête galante, nº 13, attribuée à la jeunesse de Watteau, si elle est réellement de sa main, offre plutôt un intérêt de curiosité que d'étude. Il n'y a là ni cette forte science de coloriste, ni cette originalité élégante d'interprétation, ni cette solidité, ni cet accent, ni ce nerf qui ont fait de Watteau « un très-grand peintre dans un petit genre » et vous amènent, parfois, devant ses toiles, à rêver d'un Van-Dyck imaginaire, né à Paris, vers 1800, dans une fête de cour, et n'ayant peint toute sa vie que des tableaux de chevalet. Toutes les figures de femme si délicates, si passionnées d'ordinaire dans les tableaux de Watteau, ont ici peu ou point de valeur et le manque de solidité si antipathique à ce peintre. La danseuse, par exemple, trop pâle pour être vivante, trop raide pour être une apparition, est une sorte de poupée de cire qui se traverserait aisément d'un coup d'épingle. Où est dans les extrémités, dans les mains, ce dessin expressif et fin? Où est dans les fonds, ce caprice fantasque, où sont ces bonheurs inattendus de frottis et d'esquisse qui n'appartiennent en France qu'à Watteau, et qui indiquent chez lui l'étude très-attentive des procédés de Rubens? Il faut bien convenir cependant que la composition du tableau, qui est fort gracieuse, certaines touches, certains personnages, le Gilles debout qui fait la roue à droite, l'arlequin, deux ou trois figures à gauche dans le bas de la toile, semblent promettre plus de force que cette peinture n'en montre réellement. On peut voir là les germes d'un avenir inconnu, l'espoir d'un talent réel. Ce talent est-il celui de Watteau?... Des juges très-compétents, des hommes spéciaux, l'ont, dit-on, affirmé, et je m'inclinerai volontiers devant leur avis, à la condition, toutefois, qu'on m'accorde ceci : Watteau était fort jeune encore quand ce tableau a été peint, et il n'avait acquis aucune de ces belles qualités qui ont fait plus tard sa grande valeur, et qui distinguent sa manière.

M. Galibert a exposé aussi deux Swebach : un Cabaret de village (164), et une Halte de chasseurs (101), d'un fini précieux d'exécution, et qui offrent de jolis détails; seulement la peinture de Swebach, comme celle de Demarne, de Taunay, d'Ommegank, etc..., nous amène toujours à nous poser cette question : qu'est cette peinture auprès de ce qu'elle rappelle et de ce qu'elle a eu l'ambition d'égaler ?

C'est à cette école des flamands effacés des premières années de ce siècle, peintres de petit tempéramment tout français, qu'appartient le paysage (nº 151) de la collection de M. Authamayou; il est précisément de Demarne, et ne modifie nullement l'impression que je viens d'indiquer. Il me fournit de plus l'occasion de faire une remarque importante. Je connais peu de peintures qui puissent mieux servir à prouver cette vérité : que dans un tableau c'est l'ensemble qui importe et non les détails. Les détails, en effet, ont ici un grand mérite. Considérés isolément, le mouvement et la transparence de l'eau sous le pont sont bien rendus, le ciel est lumineux, les petites figures de la barque sont dessinées avec justesse, l'exécution est consciencieuse, et cependant, faute d'ensemble, toute cette finesse est perdue et il n'y a pas de tableau. La composition est niaises sans proportion aucune, sans caractère, et la perspective aérienne y est si peu observée que les tons éclatants de la tour, et cette blanche couverture de la barque, importunent l'œil et sont absolument sans contrepoids dans la toile.

Il en est tout autrement des *animaux dans un pâturage* (47), joli tableau flamand très-harmonieux et très-fin, qui nous a remis en mémoire le sentiment et le talent de Paul Potter, quand il peint dans de petites dimensions; ainsi que du nº 83 représentant des cavaliers arrêtés devant une auberge un jour de foire. Ce tableau peint par un artiste flamand du nom de D. Baringuël, est d'un dessin très-ferme et d'une couleur solide; bien qu'un peu uniforme, l'auteur paraît s'être inspiré d'Albert Kuyp; peut-être était-il un de ses élèves. J'ai noté également un autre paysage de Frédéric Moucheron avec des figures de Vandenvilde qui a la finesse et l'aspect d'un Karel-Dujardin; il en aurait tout-à-fait la fermeté, si la toile n'avait été fatiguée par les mains inhabiles de quelques restaurateurs maladroits.

L'école moderne n'est représentée dans les envois de M. Anthamayou que par un taureau de Brascassat (25) ; le paysage est simple et le coup de soleil du dernier plan est indiqué avec assez de fermeté ; mais déjà on sent dans le relief de l'animal cette sécheresse de dessin et de modelé qui a été l'écueil du talent de M. Brascassat.

On ne peut nommer les numéros 112, 155 et 167, que pour regretter cette facilité d'attribution habituelle aux collectionneurs, comme s'il n'était pas tout simple d'admirer une œuvre, quand elle le mérite, sans se troubler de l'incertitude que l'absence d'étiquette ou de signature laisse toujours dans l'esprit des ignorants. Lorsqu'on a vu en Belgique ou en Hollande de vrais Hobbéma,—ils sont rares, et je n'en connais que deux de très-beaux,— on ne saurait plus, en aucune façon, signer de son nom le nº 112. Le paysage qui porte le nº 155 est aussi très-postérieur à Wynantz. C'est une peinture exécutée vers la fin du XVIIIᵉ siècle, par un plagiaire, qui s'est inspiré à la fois du *chemin* de ce peintre, qui est au musée du Louvre et du grand nuage du *coup de vent* de Ruysdaël, qu'il a mariés dans une même toile, sous le voile d'un vernis roux.

A côté du nº 155 se trouve une fort agréable peinture, distinguée dans le catalogue sous ce titre : *le Passage du gué :* un ciel transparent et lumineux, une prairie, un village avec le clocher de son église dans le fonds, deux groupes d'arbres élégants, étudiés et dessinés avec finesse sur le premier plan, de belles eaux, en voilà plus qu'il n'en faut, à un homme de talent pour faire une œuvre charmante. N'oublions pas de louer les petites figures qui se détachent avec éclat du reflet sombre des arbres et de l'eau dans l'angle gauche du tableau. C'est surtout l'exécution de ces figures qui rappelle Loutherbourg.

J'éprouve plus d'embarras à désigner l'auteur des numéros 84 et 85 appartenant, comme le précédent, à M. Raymond Huc. L'auteur de ces deux toiles avait assurément vu et étudié le Guaspre, et rien n'est plus manifeste, dans les paysages, que la recherche des qualités de cet élève du Poussin ; mais dans les figures, au contraire, rien n'est plus évident que le sentiment et le goût flamand. Le livret nomme Bout et Boudewyns, peintres hollandais, de la fin du XVIIᵉ siècle. Cette attribution est probablement très-exacte. La double tendance des

paysages et des figures signale une double main. Il y a d'ailleurs au Musée de Bordeaux une toile très-caractérisée des mêmes maîtres, et j'en ai vu une autre, qui ne laisse pas de doute, également dans le cabinet de M. Doumenjou. En tout cas, et quels qu'en soient les auteurs, il y a dans les deux paysages envoyés par M. R. Huc une certaine recherche de style et une belle couleur, bien qu'ils aient poussé au noir; et dans les figures, une touche spirituelle et large avec un dessin ferme, quoique facile; en un mot, un mérite réel de composition et d'exécution.

Dans la tribune, et autour de la grande vitrine qui en occupe le centre, on a groupé quelques esquisses très-dignes d'attention : une assomption de Sebastiano Ricci, l'un des derniers vénitiens, appartenant à M. Louis Bonnet de Béziers; une tête de jeune fille, de M. de Dreux d'Orcy, l'ami de Géricault, qui a passé sa vie à *fabriquer des greuzes* et deux compositions bizarres fort bien décrites dans le livret et dont nous parlerons tout à l'heure. Ces trois dernières peintures appartiennent à M. G. Pujol, avec les curieux fragments de triptyque, qui surmontent la crédence de M. Ed. B., au milieu du panneau de gauche de la salle d'Exposition.

C'est une véritable fête pour les yeux, cette petite toile de l'assomption ! J'y trouve devinée la veine d'harmonie grise et rose qui a enivré tant de coloristes de notre temps. Aussi, n'est-ce point tout d'abord le souvenir de Venise qu'elle a éveillé dans ma pensée. J'ai savouré un moment dans cette esquisse, qu'on me passe l'expression, le bouquet de la couleur française, et mon imagination s'est égarée parmi les peintres de mon pays. L'étude attentive du bas de la toile, du groupe des apôtres et des procédés matériels du peintre, aidée de quelque souvenir un peu confus des toiles du Tiepolo et de quelques Vénitiens de la décadence, si différents pour l'aspect des grands maîtres de la renaissance vénitienne, m'a amené enfin à penser que cette esquisse est réellement de la main de Sebastiano Ricci. Si le tableau a été exécuté, et s'il a conservé cet air de triomphe, cette fraîche harmonie si neuve à Venise, cet éclat lumineux et cet enthousiasme poétique, je connais des maîtres nés aux plus saines et aux plus grandes époques de l'art italien, qui ne dédaigneraient pas de tendre courtoisement la main à ce peintre de décadence.

Que dire des deux esquisses représentant des comédiens ou des bohémiens en belle humeur? D'où viennent-elles? A quel cerveau fêlé, à quelle main folle attribuer ces deux toiles vraiment fantastiques? Je ne sais; mais, en vérité, c'est le cerveau, c'est la main d'un peintre qui n'est point vulgaire. Quant à Callot, il n'y faut point songer, sa peinture n'a jamais ressemblé à celle que nous avons sous les yeux. Ce n'est point seulement ici l'imagination, c'est la couleur et l'exécution qui sont fantasques. On m'a bien fait remarquer certains types rappelant le Polichinelle napolitain, et on a vu là une raison suffisante d'attribuer *cette Ripaille* et *ce voyage de Bohême*, aux peintres, peu connus en France, des dernières écoles de Naples. On a signalé aussi, non sans raison, dans les fonds et dans le paysage, certaines formes sentant le Watteau et indiquant une origine française. Sans m'arrêter à ces analogies que je ne nie point, j'ai cependant une autre opinion que je vais exposer, en toute sincérité, sinon comme bonne, du moins comme mienne.

Il faut avoir vu en Espagne l'œuvre entière du Greco pour retrouver là son génie capricieux et sa main en démence.

Domenico Théocopuli, surnommé le Greco, parce qu'il était né dans les îles Ioniennes, étudia la peinture à l'école du Titien, resta quelque temps en Italie, puis se fixa en Espagne, où il bâtit, sculpta, peignit, écrivit et philosopha, avec ardeur, jusques à l'âge de soixante-dix-sept ans. Il mourut à Tolède vers 1625. J'ai hâte de dire que j'ai vu de lui des tableaux d'histoire et des portraits qui le placent avec Velasquez, Ribera, Murillo, Zurbaran, à la tête de l'école espagnole. Il eut de bonne heure un grand talent et une grande réputation. Si bien qu'ayant entendu louer quelques-unes de ses toiles comme de vrais *Titiens*, il entra dans une grande colère et, par passion d'originalité, ne voulant ressembler à personne, pas même à son maître, le plus grands des Vénitiens, il se jeta dans une manière extravagante dont nous avons au musée du Louvre quelques échantillons. Cette blessure toute moderne, dont il ne guérit plus, l'égara d'abord, puis finit par déposer dans quelqu'une de ses œuvres, le grand sentiment d'inquiétude passionnée qui a été la maladie, mais qui a fait aussi, à certains moments, la force et la grandeur de la poésie et de la peinture de notre temps.

Je retrouve le Greco, sa fougue et sa couleur, dans ces deux pochades bizarres ; le personnage ou docteur inquisiteur dans les deux tableaux ; le buveur renversé du *repas*, le petit serviteur en loques, le même dans les deux pendants, le parent des teigneux que lave la sainte Elisabeth de Murillo, ce grand et maigre Hidalgo monté sur le squelette pâle d'un cheval apocalyptique, dans le *voyage*, ont vécu en familiarité avec les types chers au Greco; et comme il avait vu Naples, ou du moins, comme il avait pu voir dans toutes les villes d'Italie cet autre type de Polichinelle, il l'aura réuni à la cohue grotesque de ces truands de toute race, afin que rien ne manquât à la fête qu'il donnait à son imagination.

Je ne présente point ces deux esquisses comme deux chefs-d'œuvre, mais il n'y a qu'un peintre coloriste très-fortement organisé qui ait pu concevoir et exécuter de pareilles fantaisies, échappant à la critique et à l'analyse par leur étrangeté même.

Avant de quitter la tribune, à droite et sur la tête de jeune fille de M. de Dreux, attribuée à Greuze, je remarque un très-curieux tableau italien qui contient de grandes finesses de dessin, et où se trouve mêlé au sentiment archaïque des écoles primitives, quelque chose du sentiment délicat et de la grâce de Luini. Des incorrections trop évidentes ne permettent guères cependant d'attribuer cette peinture au maître lui-même. Cette *sainte Rose*, ainsi que le retable placé au-dessus de la porte d'entrée et attribuée au Masaccio, appartiennent à M. Rocamir de la Torre, expert distingué, et, si je ne me trompe, auteur du catalogue du musée de Perpignan.

Nous devons à Mme veuve Maury, de Castelnaudary, le tableau de J. Restout, *Diane et la Nymphe*, qui est à la gauche du précédent. Cette bonne peinture, malheureusement éraillée, a toutes les qualités de la grande école de Rouen, une riche et harmonieuse couleur, du mouvement, et un dessin hardi manquant un peu de finesse. Elle provient de la collection aujourd'hui dispersée de H. P. Maury, de Toulouse, architecte de Monsieur, vers 1770.

M. Vidal, curé de la Bastide-d'Anjou, a envoyé un *repentir de saint Pierre*, dans un cadre magnifique, plus remarquable par la hardiesse du travail que par la délicatesse du goût. La tête du saint est peinte avec l'énergie un peu rude qui a caractérisé la manière de Rivalz le

père, ce *paysan méridional ;* le corps et les mains sont sacrifiés et dépréciés par des retouches de manœuvres.

ENVOIS DE MM. LE CURÉ DE MONTRÉAL ; — J.-B. MARQUIS DE MAULÉON. CARCASSONNE : CABINET DE M. DOUMENJOU ; — ENVOIS DE MM. CHARLES LAPERRINE D'HAUTPOUL ; JOUY D'ARNAUD ; BARON PEYRUSSE ; ED. B.; CAZES ; CERTAIN ; D'ESQUIEU.

Ces articles ont pris, presque malgré moi, un développement que je n'ai pas voulu d'abord leur donner. J'ai besoin, avant d'aller plus loin, d'en demander pardon au lecteur. J'ai vraiment quelque honte de l'entretenir si longtemps de notre petite Exposition de peinture, pendant que nos soldats descendant sur l'Italie comme un fleuve, occupent tous les cœurs. Qu'il me soit donc permis, dès aujourd'hui, et sans attendre la fin de cette publication, de joindre à tous les vœux patriotiques dont je les accompagne avec la France entière, le vœu d'un artiste et d'un poëte. Ce sol italien, en proie à la guerre, est chose sacrée, il est l'honneur et la gloire de l'Europe entière, l'honneur avant tout, et le cœur de cette grande race latine que, malgré certains indices, la civilisation venue du nord ne doit pas dominer. Puissent tous les bataillons qui le foulent, et dont quelques-uns sont composés d'éléments semi barbares, imiter l'exemple magnifique et essentiellement humain dans le sens le plus élevé du respect religieux, porté dans le siége de Rome aux monuments de l'art et de la pensée !

C'est parmi les émaux, les ivoires et les curiosités archéologiques de si grande valeur, qui ornent *la Corbeille* de la salle d'Exposition, et presque en face *des Anges en adoration devant la sainte Hostie*, de notre Gamelin, qu'il faut aller chercher dans un cadre en argent repoussé, de la fin de Louis XIV, une très-gracieuse esquisse appartenant à M. le curé de Montréal, *une vierge avec l'Enfant Jésus.* La peinture est de la même époque que le cadre. Elle porte, très-lisiblement écrits, tous les caractères d'une œuvre française, élégante, un peu maniérée, facile, et d'une couleur harmonieuse, bien qu'un peu pâle. J'ai dit que la vierge était un peu maniérée, mais ce n'est point là *la manière* italienne et ardente du Corrège dont j'ai entendu

prononcer le nom à propos de cette ravissante esquisse. *La manière* du Corrège, c'est la grâce dans la passion. Celle de nos peintres français, quand ils en ont eu, a été marquée d'afféterie et de mignardise. Ce qui caractérise la peinture de cet incomparable maître, une grande énergie de relief jointe à une grande incertitude dans les contours, où le trouver dans la petite vierge de Montréal, peinte et dessinée d'une façon très-ferme, très-nette, sans mystère, et dont l'exécution ne soulève absolument aucun problème, même pour des yeux peu exercés? Je pourrais d'ailleurs, s'il était besoin d'insister encore, rappeler aux connaisseurs le système de modèle du Corrège, et la transparence dorée de sa couleur.

Enfin, on a placé sur le même plan incliné de la corbeille un dessin de H. Goltzius, tracé à la plume sur panneau et habilement modelé avec quelques touches de blanc ; les ombres sont à peine frottées d'un léger glacis. Goltzius était peintre et graveur, il eut une assez grande manière, surtout dans la gravure, mais il manqua complétement de naïveté et de sincérité d'observation. Ce dessin de la *Religion* est élégant et fier; il est aisé de voir du reste que cette belle figure n'a point la pureté et la gravité mystique qu'un allemand du XIVe siècle eût mise en un pareil sujet. Goltzius a travaillé dans le commencement du XVIIe siècle.

Nous terminerons cette revue des peintures dues à des possesseurs étrangers à la ville, par le portrait de Mme la comtesse de Béon, dame de Mme Elisabeth de France.

Mme de Béon est jeune, sa tête est fière et ardente ; elle appartient bien à cette génération élégante et passionnée, réservée à de si héroïques épreuves; je trouve à sa bouche entr'ouverte un charme singulier de grâce et de passion, et j'entends jaillir de son cœur vaillant ce cri : Dieu et le roi ! Ces vêtements, cette poitrine agitée, le feu du regard et toute cette allure cavalière, décèlent une de ces nobles femmes capables de monter à cheval pour souffler la guerre dans les genets de la Vendée et d'y mourir de dévouement.

Cette peinture est de Mme Lebrun et garde l'empreinte des qualités aimables du talent de son âge mûr, une grâce facile, un pinceau adroit, de la vie et ce don féminin de révéler par l'arrangement et la physionomie générale d'un portrait, certaines nuances délicates de

l'âme du modèle qui posait sous ses yeux. Il a été envoyé par M. le marquis de Mauléon.

Par une suite de bonnes fortunes, assez rares aujourd'hui, M. Doumenjou a composé, en cinq ou six ans, un cabinet fort intéressant. S'il était permis, en cette matière, de disputer des goûts et des couleurs,nous lui reprocherions seulement d'avoir donné à l'école Suisse une hospitalité trop large, eu égard à la valeur des artistes de cette école dans la peinture moderne, eu égard surtout au rang qui leur est réservé dans l'avenir.

L'école Suisse s'est révélée à Paris, il y a quinze ou vingt ans, par les paysages de MM. Diday et Calame. M. Calame est resté le talent le plus réel et le maître de cette école qui est véritablement une école dans le sens ancien du mot, ayant un chef, une discipline, par suite, manquant de variété. Il a une facilité de main que nul habile de notre temps n'a dépassée, et il sait faire un tableau, je veux dire qu'il concentre heureusement un effet déterminé dans un cadre donné. Cette qualité n'est pas cependant celle qui distingue son *Lac d'Annecy* (34), où il a voulu rendre à la fois l'effet de la neige dans un paysage encore rougi des teintes de l'automne, et la transparence de la glace. Ce tableau manque un peu de concentration. Une lumière diffuse, éclatante, rayonnante et gaie, en éclaire un peu trop également toutes les parties. Le second plan n'a ni mystère, ni souplesse dans l'exécution. Quant au premier, il se présente debout à l'œil du spectateur au lieu de fuir sur une surface horizontale. Ces réserves faites, c'est pourtant une délicieuse petite toile, et je lui trouve une originalité particulière; elle rend par l'éclat, la fraîcheur et la vivacité des tons et de la lumière, un effet que j'ai souvent observé dans les pays de montagnes, et que j'appellerais volontiers *la gaieté de la neige* à certains jours d'hiver visités par le soleil. C'est par là une chose vraiment neuve et de rare valeur. Les maîtres de la Hollande nous ont, en effet, donné une autre idée de ce blanc et sérieux linceul dans les douces et tristes plaines de leur pays. Je ne pouvais m'empêcher, les yeux fixés sur la peinture de M. Calame, et, tout en jouissant de la nouveauté du spectacle qu'il me donnait, de faire cette remarque et de songer combien était plus énergique, par exemple, le sentiment condensé dans un petit tableau de la galerie du

duc d'Aremberg à Bruxelles, c'est aussi un effet de neige signé Ruysdaël, resté dans ma mémoire, l'une des plus fortes œuvres de ce grand maître qui reçoit de la nature et qui communique à l'âme une impression si profonde et si poétique.

C'est que la poésie, M. Calame excepté, manque en général aux artistes de l'école suisse, et cela tient peut-être, l'oserai-je dire devant l'admiration banale de tous les touristes du monde? cela tient autant aux sujets qu'ils ont choisis qu'à leur tempérament. Il faut pourtant s'expliquer, quand on reproche aux Alpes d'empêcher les peintres suisses d'être poétiques. Ce n'est point que la poésie ne soit inhérente à toutes les choses créées, lorsqu'elles passent par un œil poétique, mais il s'agit ici uniquement de cette sorte de poésie qui éveille dans l'esprit des idées de peinture. La grande muse de la peinture, humble et hautaine à la fois, s'accommode aussi bien d'un buisson agité par le vent, que de l'expression de la beauté humaine, et elle sait donner, quand il lui plaît, aux plus infimes détails, ce vêtement magique dont l'âme de l'homme revêt la nature. Mais elle n'opère ces merveilles que dans un certain domaine dont elle garde sévèrement les limites. Je touche ici à un point d'esthétique très-délicat, familier cependant à tous les vrais artistes. De tout ce qui se voit et s'admire, tout n'est pas à peindre; telle chose est à décrire, telle autre est à chanter plutôt. Ils savent que les Alpes appartiennent plutôt à la parole, à la poésie, à la musique même, quand on veut rendre l'impression qu'elles produisent sur l'âme; ils en feraient un admirable fond de tableau; mais vues de près, surtout avec l'instinct particulier aux peintres suisses, elles ont dû inspirer des œuvres d'un moindre style qu'un tertre exposé tout nu, dans la campagne de Rome, aux regards du Poussin, ou qu'un arbre, au coin d'une mare, frissonnant le matin sous la brosse de Corot. En deux mots, ce qu'il faut à l'art, c'est *la Beauté générale* éveillant dans l'âme des idées de peinture, non les beautés d'exception, les *Phénomènes*, dont la grandeur cause plus d'étonnement encore que d'admiration.

Ces réflexions que nous a souvent inspirées l'école suisse, nous sont revenues en mémoire à propos des gouaches de M. Mottu, un fort habile jeune homme, mort à vingt-cinq ans, et sachant déjà bien son métier. Les derniers plans de ses gouaches sont lumineux et va-

poreux, un peu monotones cependant; mais les premiers, inventés à plaisir, ou mal choisis, rappellent les découpures et les décors d'opéra. On se sent porté, en les regardant, à attendre une scène *du Chalet*, ou à désirer l'entrée subite de quelque jeune fille prête à s'élancer dans le torrent pour échapper aux poursuites d'un brigand *aux lois duquel il faut céder*.

M. Rischghiltz de Genève est moins alpestre que M. Mottu; le plus grand de ses paysages est celui qui nous paraît avoir le plus de mérite. Tout cela cependant est à une distance prodigieuse de l'aquarelle de M. Calame, *Soleil couchant par un temps d'orage*, d'une couleur solide et sombre, d'un grand effet, très-simplement et très-poétiquement conçue, et qui n'emprunte aucun intérêt de contrebande aux Alpes ou à la Suisse, puisqu'elle représente simplement une plaine nue, avec un seul arbre aux formes fantastiques et un très-beau ciel chargé de nuages.

Notons en passant le Pâtre de M. Hébert, nº 18, aquarelle colorée avec cet éclat que le peintre recherchait, avant d'avoir été entraîné à cette préoccupation plus élevée du style et du caractère qui assure ses succès d'aujourd'hui, — et un sépia de M. Gudin touché avec esprit; enfin une étude de M. Brascassat, peinte à l'huile, probablement d'après nature, avec un rare bonheur. Je ne connaissais rien de M. Brascassat qui m'eût donné seulement l'idée de cette harmonie lumineuse, de cette transparence de l'air et de la couleur, qualités réunies à un tel degré dans cette esquisse, qu'on la dirait faite en une minute d'entraînement par un véritable coloriste. Les artistes se rappellent avec quel étonnement le public éclairé revit, en 1855, les tableaux de M. Brascassat, accueillis quinze ou vingt ans avant, aux divers salons, par un si grand succès. On avait peine à comprendre comment cette sécheresse de dessin, cette absence d'air et d'harmonie, ces tons criards avaient un moment fait illusion. Tous les défauts développés dans l'âge mur du peintre, arrêté, on ne sait trop comment dans sa croissance, apparurent subitement à tous les yeux, expliqués et commentés par un portrait de lui-même, œuvre malheureuse, aride et vulgaire, que M. Brascassat n'eut jamais dû exposer. Ce qui a manqué à M. Brascassat, ce n'est point l'étude et la patience, mais le *Diable au corps* des coloristes. Un peintre d'ani-

maux qui n'est pas coloriste ne se comprend plus aujourd'hui.

M. Doumenjou a encore envoyé un petit portrait de Gaspard Netscher (30). Un paysage avec des animaux de Gryëeff, élève de Snyders, tableau d'une charmante couleur et d'une belle facture; enfin un portement de croix, de l'un des Franck, touché très-adroitement, mais entièrement peint de pratique. La pratique a été définie, il y a longtemps : « Un abus de la mémoire. » Ici c'est la mémoire de la main.

Auprès de la toile de Franck que je viens de nommer, se trouvent deux tableaux de M. Ed. B., une vue d'une place de Gênes, de Francesco Guardi, et la *cuisine des singes*, de l'un des Van Kessel. Francesco Guardi est mort à la fin du siècle dernier. Son œuvre est d'une exécution très-fine et très-patiente, les petits personnages surtout sont adroitement peints et distribués avec art autour des monuments et dans la place; mais ce tableau manque de chaleur et de lumière. Une certaine teinte, générale, d'un gris verdâtre, bien que variée par les couleurs roses du ciel, supprime le relief qu'il est permis aux détails de conserver, sans nuire à l'ensemble, et ne laisse plus apparaître ces perspectives de palais qu'à travers un voile, empêchant la mémoire d'en garder une vive impression.

La *cuisine des singes* est composée avec esprit, un esprit très-vif, très-comique, mais, peut-être, n'est-ce point là l'esprit qui convient à la peinture, laquelle s'accommode, avant tout, de combinaisons, de lignes et de couleurs. Il est difficile de saisir l'arrangement des groupes et l'harmonie qui a présidé à leur disposition, au milieu de ce tapage. La gent macaque est dispersée gaiement aux quatre coins de la toile et se soucie fort peu de *découdre* la composition. Quant à la couleur, elle est harmonieuse et chaude dans l'ensemble, d'une limpidité remarquable dans ce tas de poissons ruisselant d'un panier éventré, à l'angle du tableau. L'exécution de ces magnifiques pièces de marée, comme le livret les appelle, est alerte, franche, très-souple et très-sûre, et toute la toile révèle une grande habileté de main. Je ferai seulement une dernière observation avant de quitter ces aimables débauchés. Ils me semblent peints de souvenir ou d'imagination par Van Kessel. Depuis que les artistes modernes de la France nous ont montré de si remarquables portraits d'animaux, de-

puis surtout que Decamps a peint de vrais singes, où l'étude lui a fait découvrir des variétés de physionomie, qui ne nous frappent, d'ordinaire, que dans la figure humaine, nous sommes devenus plus difficiles, et on ne se contenterait plus aujourd'hui de ces apparences de singes.

En suivant le même panneau, je prie le lecteur de s'arrêter, parmi les tableaux du dernier rang, à une toile très-intéressante de la fin du XVIIIe siècle. Elle est de petite dimension et représente un bal champêtre sous Louis XVI.

Il est difficile de réunir à un plus haut degré toutes les qualités de composition, d'esprit, d'exécution adroite, de tournure cavalière, qui ont distingué les petits maîtres français. Le groupe occupant la droite est un chef-d'œuvre d'arrangement, de touche et d'expression. La couleur du tableau est d'ailleurs très-jolie, et nous ne lui reprocherons qu'un seul défaut : il manque de profondeur, le paysage tout entier semble peint d'après une décoration d'opéra, et les arbres du premier plan sont lourds, sans air et sans transparence.

La sainte Cécile de Mignard (128) nous paraît une reproduction, faite sous l'œil même du peintre, de celle du Louvre. L'exécution de Mignard est si léchée, si molle, qu'il est fort difficile de distinguer une copie d'un original. L'enfant pourrait tout entier être de sa main, tandis que certaines incorrections, la main droite de la sainte, sa figure et son col semblent indiquer la timidité et l'inexpérience d'un copiste. Il est probable que cette peinture a été exécutée dans l'atelier de l'artiste, qu'il en a retouché certaines parties, les meilleures, et qu'il a permis qu'elle fut signée de son nom. C'est à peu près de cette manière que sont reproduits tous les tableaux redemandés à un maître par la fantaisie de quelque grand seigneur. La sainte Cécile appartient à M. Charles Laperrine-d'Hautpoul, et le bal champêtre à M. Jouy-d'Arnaud.

C'est sur le mur d'entrée, à gauche, qu'il faut aller chercher deux paysages de Pillement, appartenant à M. Cazes. Pillement offre, comme les Rivalz, Lepage, Hilaire Pader, Despax, notre Gamelin, et tant d'autres, un intérêt local tout particulier. Il n'a peint que dans le midi de la France et surtout à Pezenas. Nous avons mentionné

déjà deux pastels de lui, venus du château de Malves, d'une jolie transparence lumineuse, et d'une exécution facile, dépréciés cependant par deux grands ponts naturels de rocher, plus bizarres que réellement beaux. Des deux paysages de M. Cazes celui qui représente un effet de matin avec des laveuses et des animaux, est bien préférable à l'orage. C'est la meilleure peinture à l'huile que j'ai vue de Pillement. Le ciel et la partie gauche du tableau sont très-lumineux, la transparence de l'eau est rendue avec une justesse remarquable et les défauts habituels du peintre, la manière, la convention, l'absence de naturel, ne sont très-sensibles que dans les chênes verts et les rochers de la droite du tableau. La couleur de Pillement était d'ailleurs trop uniforme, sans naïveté comme son dessin, et il fut, en définitive, toute sa vie, la proie d'un parti pris, condition peu favorable au développement d'un peintre de paysage.

Le portrait de M. de Rochebonne, évêque de Carcassonne, peint par J.-B. Vanloo et envoyé par M. le vice-président Jaubert, est un des plus beaux de l'Exposition. Les Vanloo ont plutôt rendu le tempérament physique que la nature morale de leurs modèles et ils ont rarement joint à cette grande qualité des coloristes, la puissance révélatrice de quelques maîtres incomparables. Le Titien, Rubens, Velasquez, Van-Dick, peignent l'homme complet, son enveloppe et son âme; les artistes d'un ordre secondaire ont surtout vu et rendu les formes visibles, le tempérament, le corps; mais parmi ceux là, Vanloo (J.-B.), a été assurément un des plus remarquables. Dans ce portrait de M. de Rochebonne, on voit le sang courir sous la peau, la colorer et l'animer. Les indications matérielles de cette nature exubérante sont très-finement observées; c'est ainsi, par exemple, que les yeux légèrement enflés et pressés en quelque façon par le développement des muscles des paupières, présentent bien le caractère habituel des visages sanguins.

On n'en peut pas dire autant du portrait envoyé par M. Certain, qui ne se recommande pas par les qualités de coloriste, mais plutôt par une exécution très-soignée, qui d'ailleurs est probablement une copie faite dans l'école de Lebrun ou de Mignard. Quant au tableau d'*Agar et Ismaël chassés par Abraham*, que M. Certain a également consenti à exposer, je le regarde comme une œuvre fla-

mande du XVIIe siècle. La couleur en est bonne, et la composition n'affiche aucune prétention au style et à l'histoire qui eut été déplacée chez un petit maître. Il est à regretter que certaines parties de cette toile harmonieuse aient été repeintes et restaurées.

Notons encore en passant une tête de vierge de grandeur naturelle qui paraît une copie italienne du temps de Carlo Maratta, et surtout une vierge avec l'enfant Jésus, peinte sur cuivre exposée parmi les objets de curiosité artistique, sous le no 66, par M. le baron Peyrusse. Ce dernier tableau, grand comme la main, est peint avec la largeur et l'aplomb d'un maître. La couleur a de l'éclat et de la solidité. Les types de la mère et de l'enfant, sans caractère bien déterminé, rendent d'ailleurs difficile l'attribution de cette œuvre charmante.

Il ne nous reste plus, pour épuiser la liste des envois de Carcassonne, qu'à parler du saint Bruno en prière, appartenant à M. d'Esquieu.

Dans une salle de bibliothèque d'un couvent de chartreux, saint Bruno, prosterné humblement, le crucifix dans les mains, semble, peut-être au sortir du saint sacrifice, adresser à Dieu cette prière suprême d'un autre grand saint : « *Cupiat anima mea dissolvi et esse tecum* »

Un père chartreux assis à sa droite, tenant ouvert un livre sacré, lit, la tête baissée et cachée sous son capuchon. Dans le fond, on aperçoit deux jeunes moines qui entrent en hésitant, arrêtés par l'admiration que leur inspire le saint, et par le geste d'un autre moine assis sur le premier plan, à la gauche du tableau. Ce dernier qui tourne le dos au spectateur, tient de la main gauche un in-folio appuyé sur ses genoux, et de la droite il fait signe aux nouveaux venus de ne pas troubler la méditation du saint moine.

Voici l'œuvre capitale de l'Exposition. L'impression en est élevée et profonde. Le sujet s'explique vivement, nettement comme les maîtres français s'expliquent, et l'âme saisie d'une émotion pieuse reste charmée et attentive ; l'expression du saint résulte d'ailleurs du mouvement entier de sa personne bien plus que de son visage, car il a les yeux fermés et, n'étaient certains détails de coloration, toute cette figure enveloppée de son blanc manteau de chartreux, semble-

rait une statue de marbre pétrifiée dans sa prière. J'en dirai autant du moine à la tête baissée sous son capuchon ; seulement, ici, l'exécution matérielle, le pinceau, commence à troubler la pensée de l'artiste qui n'a plus le même calme, la même possession de lui-même. Dans le chartreux assis à gauche sur cette misérable chaise de bois, l'impression pittoresque domine tout-à-fait l'impression morale. J'ai hâte d'ajouter que ces remarques de détail ne détruisent en rien ce que j'ai dit en commençant de l'effet général du tableau, qui est très-religieux. Dans cette atmosphère silencieuse de prière et d'étude, cela n'est pas contestable, on sent une âme de saint se répandre et s'élever à Dieu.

Il faut jouir longtemps de ce beau tableau avant de se demander quel en est l'auteur. Le sujet amène naturellement sur les lèvres le nom de Lesueur, il passe pour être de sa main ; la tradition de la famille de M. d'Esquieu est telle : il a été acquis anciennement à Montpellier de quelque riche magistrat, et peut-être provenait-il de ces collections célèbres d'Aix, l'honneur des plus hautes maisons parlementaires, au temps de la grandeur provinciale de cette ville et de la grandeur presque universelle de la peinture en Italie, en France et dans les Flandres. J'ajouterai qu'il a été soumis à Paris à des experts distingués qui ont confirmé la tradition de la famille d'Esquieu.

Malgré toutes ces indications préjudicielles, j'avouerai en toute sincérité, que j'ai été amené, dès la première vue, à porter un autre jugement. J'en donnerai tout à l'heure les raisons. J'ai émis d'abord mon sentiment avec une grande réserve et non sans timidité, parce qu'il ne reposait que sur une appréciation personnelle de l'œuvre, sur l'ensemble et les détails de l'exécution, sur le système général d'interpréter la nature et la manière d'être impressionné par elle, familiers à Lesueur, toutes choses délicates sur lesquelles de longues et patientes études, fussent-elles aidées d'un sens artistique incontestable, n'empêchent pas toujours de se tromper. J'eusse hésité davantage encore à l'écrire, si quelque chose de matériel, un commencement de preuve par écrit, une gravure (bien qu'incomplète) n'était venue donner un corps visible et une force appréciable au doute que je vais exprimer en passant à l'examen approfondi du tableau.

J'ai sous les yeux une reproduction très-exacte d'un autre tableau de Lesueur, *Jésus portant sa croix*. J'en étudie pour la centième fois, avec amour, l'impression calme et divine ; le titre du tableau devrait être la *Résignation*. Il résume les douceurs infinies de la douleur chrétienne, en sorte qu'il est une œuvre absolument nouvelle, unique, expression admirable et parfaite d'un sentiment que l'art ancien n'a point connu. Malgré l'attrait souverain de toute cette toile merveilleuse, c'est surtout le poëme des draperies du Christ qui m'occupe en ce moment. J'en vais faire une étude intéressée et toute de comparaison. La pose du Sauveur donne à ces draperies une certaine analogie de mouvement avec le vêtement qui recouvre saint Bruno. C'est peut-être ici, comme dans le tableau de l'Exposition, une robe de chartreuxqui aura servi de modèle. La science entière du Poussin (je parle toujours des draperies) avec plus de calme et une expression bien plus religieuse, se révèle à mesure que l'attention se concentre. Je ne connais pas dans la peinture une œuvre où le vêtement ait cette importance morale. Cette chaste enveloppe qui descend harmonieusement de la tête sacrée du Christ à ses pieds et à ses mains, semble voiler avec passion la virginité divine de son corps, au moment où elle va être violée par le bourreau.

Encore tout pénétré de cette émotion pieuse et possédé, pour ainsi dire, par Lesueur, je reviens dans la salle d'Exposition devant le *saint Bruno en prière*. Le saint est profondément absorbé dans sa prière et pourrait être de lui, bien que je ne retrouve pas dans l'ensemble de sa robe monacale, cette grandeur poétique que je signalais tout à l'heure, et que même un grand homme ne rencontre que rarement dans sa vie. Dans le moine en méditation, l'effet religieux est encore produit, mais par des moyens inconnus à Lesueur, il entre un peu du charlatanisme des coloristes dans l'exécution du corps, et surtout dans la pose de la tête. Lesueur eut reculé d'instinct ce capuchon, qui substitue une sensation matérielle d'étonnement et d'effroi à la pensée, et il n'eût pas manqué de nous montrer un de ces profils suaves de chartreux tout empreints de pureté et d'extase.

Dans le moine au silence, la tendance d'un coloriste devient plus frappante et plus irrésistible ; je l'ai déjà dit, l'effet pittoresque domine tout. Mais, dira-t-on : c'est à dessein que le peintre a dissi-

mulé la tête de tous les chartreux, afin d'isoler le visage du saint et de le désigner en quelque sorte au spectateur; et voilà un coup de maître ! Lesueur assurément n'y mettait pas tant d'esprit et il était guidé par des principes plus sévères dans la recherche du beau ; jamais il n'eut sacrifié, je le répète, une impression morale à un effet pittoresque. Une seule fois, on pourrait croire *qu'il l'a tenté, dans la mort de saint Bruno*, où se rencontrent par hasard des effets de lumière et une grande abondance de moines entassés et encapuchonnés; mais l'apparence de naïveté quasi-maladroite de toute la composition, sans parler de l'exécution, excluent toute intention de surprise. Ma raison éclairée par le souvenir de *toute la vie de saint Bruno* et des admirables dessins exposés au Louvre (qui n'en sont que les études), refuse d'acquiescer à l'opinion constante qui attribue à Lesueur le *saint Bruno en prière.*

Les procédés d'exécution matérielle nous donneront peut-être le nom du véritable auteur.

La couleur tout entière rappelle l'école de Rouen et fait songer à Jouvenet. Sa main se retrouve dans le moine en méditation, mais la trace en est encore bien plus clairement marquée dans toute la figure qui tourne le dos au spectateur, dans la couleur et la facture et la pâte des mains du moine en méditation, — dans la touche carrée de la main qui impose le silence, — dans les mains jointes du saint en prière, — dans le manque de légèreté des fonds, leur empâtement, — dans la cassure des plis, — dans les mille détails de coloration et d'exécution, qui révèlent à un esprit exercé non seulement un autre pinceau que celui de Lesueur, mais l'œil et les procédés généraux d'une autre école,

La figure du saint a fait illusion à tout le monde; moi-même j'avais pensé d'abord, en remarquant la timidité relative de l'exécution de cette figure, comparée à celle des deux moines et surtout à celles du silence, que le tableau pouvait être une répétition d'un Lesueur par Jean Restout, amplifiée et augmentée de la figure du moine qui tourne le dos au spectateur. Aujourd'hui ces différences dans l'exécution s'expliquent pour moi par des considérations qui m'amènent naturellement à donner les indications matérielles que j'annonçais en commençant, et, après mûre réflexion, à attribuer l'œuvre à Jouve-

net lui-même, à Jouvenet bien inspiré, et presque gardé par ce beau sujet contre les exagérations de sa manière.

Tourmenté de doutes insurmontables après la dernière visite et la comparaison que j'ai racontées, j'ai résolu de les éclaircir par des recherches positives. J'ai écrit à Paris à un de mes amis, esprit très-éclairé, très-versé dans l'histoire des arts, ne cachant point mon appréciation personnelle, et je l'ai prié d'aller à la Bibliothèque royale feuilleter l'œuvre gravée de Lesueur et de Jouvenet. Ma lettre contenait un croquis de tableau. Je demande la permission de transcrire la réponse : « Tous les Normands qui ont reçu quelque éducation connaissent une gravure de Jouvenet, qui représente la moitié du tableau dont je reçois le croquis. Je n'ai pas besoin d'aller à la Bibliothèque pour te dire que le tableau de Jouvenet ne donnait que le saint agenouillé et les deux moines que l'on entrevoit debout dans le fond; quant aux deux chartreux du premier plan, ils n'appartiennent qu'au tableau de Carcassonne, et auront été ajoutés pour faire d'un tableau en hauteur une toile en longueur. »

Cette supposition de M. le marquis de Chennevières, glissée dans sa lettre par manière d'acquit, est plus qu'il ne le pense conforme à la réalité, et la vue du tableau la confirme pleinement. J'ai déjà signalé la différence entre l'exécution de la figure entière de saint Bruno et des deux moines du premier plan; la raison de cette différence n'est plus un mystère : le saint, les deux moines debout dans le fond, les accessoires, les livres rangés dans la bibliothèque, le rideau, toutes les parties dont l'exécution est relativement timide et un peu entachée de sécheresse, sont une reproduction et en présentent les caractères naturels; dans les autres parties de la toile et notamment dans les deux moines du premier plan, rendu à la liberté de sa main et de son esprit, et délivré de toute préoccupation génante, l'artiste a recouvré ses qualités habituelles de coloriste, son faire hardi, sa chaleur.

Sur une autre indication de M. de Chennevières, j'ai cherché et retrouvé le tableau original de Jouvenet (tel que le donne la gravure de Drevet) dans le musée de Lyon : au moment où j'écris ces lignes je reçois la réponse du Conservateur du musée, qui me renvoie mon croquis découpé et réduit aux proportions du tableau gravé.

Je n'ai, comme on le voit, négligé aucun moyen de contrôler une impression personnelle par des renseignements authentiques. Je ne suis point arrivé à une certitude absolue, mais je présente aux lecteurs éclairés les indications et les probabilités qui peuvent se tirer de tout ce que je viens de dire.

Après Lesueur et Poussin, du reste, de quel nom plus grand en France que le nom de Jouvenet pourrait-on signer une œuvre pareille?

Quelqu'en soit l'auteur, le tableau de saint Bruno est une de ces belles œuvres qui suffisent à orner seules une grande maison et qui se transmettent comme un héritage. Les expositions régionales de peinture n'eussent-elles d'autre résultat que de faire apparaître de temps à autre quelque toile de cette valeur cachée dans une collection inconnue, il serait superflu de chercher davantage à démontrer leur utilité aux amis éclairés des Beaux-Arts.

Envois du Musée de Carcassonne et de l'Hôpital-général.

Le désir d'exercer les devoirs de l'hospitalité ne nous a pas permis de mettre de l'ordre dans ces appréciations critiques. Il eût été difficile de grouper par genres les peintures très diverses qui nous ont été envoyées des villes voisines, sans risquer de réléguer, à la fin de notre travail, l'examen de quelques-unes d'entr'elles. C'eût été mal reconnaître la bonne grâce qu'on a mise, en général, à orner notre exposition.

Nous en demandons pardon au lecteur, l'empressement a supprimé la méthode. Mais, en ce qui concerne les envois du Musée et de l'Hôpital-général, nous n'avons point les mêmes motifs de nous hâter, et nous parlerons avec ordre des peintures d'histoire et de religion, des portraits, des peintures de chevalet, et des paysages.

Le mérite du grand tableau de M. Cabanel, exposé à Paris en 1855, nous attire tout d'abord; il a été acquis directement par la Société des Arts et Sciences, ce qui prouve une fois de plus, si on le compare aux envois ordinaires du Gouvernement, que les Sociétés de province, les Sociétés d'art comme les Sociétés d'agriculture ou d'industrie, ont tout avantage à user de leur initiative, au lieu de se

laisser aller à cette tendance mortelle qui nous porte sans cesse, dans notre pays, à tout attendre de l'État, à lui demander tout, même du goût.

Le corps d'un diacre qui a souffert le martyre, retrouvé dans le Tibre durant la nuit et recueilli dans une barque par des mains pieuses, est apporté un peu avant l'aube dans une maison chrétienne dont les murs plongent dans le fleuve.

La pensée du tableau est belle et la composition accuse cette préoccupation de grandeur qu'on est heureux de trouver chez un artiste jeune encore. M. Cabanel a disposé son tableau de manière à amener naturellement et sans prétention cette forme pyramidale de composition tant cherchée des grandes écoles. Quelques personnages, aux aguets au sommet d'un escalier extérieur, se détachent en silhouette sur le ciel qui s'éclaire; les autres, le corps penché et les bras tendus, s'efforcent d'amener à eux les restes sacrés du martyr, soulevés par un mouvement énergique sur les bras des chrétiens demeurés dans la barque. Il y a, pour le dire en passant, dans ces dernières figures, des réminiscences trop évidentes de quelques lignes très-connues des descentes de croix de Rubens à Anvers, de Jouvenet à Paris, etc., etc. Le meilleur morceau de ce groupe est le corps du martyr, encore vêtu de ses habits sacerdotaux, d'un bel affaissement morbide et d'un grand caractère. Dans la partie supérieure, je louerai volontiers l'élan religieux du mouvement de ce vieux évêque; dans la partie inférieure, les attitudes énergiques de tous les personnages secondaires; mais, en revanche, je blâmerai absolument la figure du vieillard assis dans la barque, qui paraît conduire cette sainte expédition et commander le silence à tout le monde. Ce personnage mélodramatique et commun contraste d'une façon désagréable avec le goût général de la composition.

Le véritable mérite du tableau est dans l'impression harmonique de l'effet choisi par le peintre et du sujet, comme aussi dans l'alliage continu et savant de cet effet pittoresque et du calme que conserve l'aspect général. Le goût des grandes lignes, cet amour et ce respect de l'art, qui est la conscience des artistes, s'y révèlent à première vue, et, bien qu'il soit en définitive plutôt une bonne aspiration que l'œuvre d'un maître, bien qu'au point de vue de la forme pure et de

4

la couleur il n'ait pas une valeur de premier ordre, on doit féliciter la Société des Arts et Sciences d'en avoir doté le Musée de Carcassonne.

J'ai omis de dire que l'exécution manque de force et de corps. Que seront dans cent ans les tableaux de nos peintres, s'ils se contentent de frotter légèrement la toile, au lieu de l'imprégner, en quelque sorte, de la vie nerveuse du pinceau ? L'importance des procédés matériels d'exécution (1) n'est plus la préoccupation des peintres d'aujourd'hui, et je ne leur en fais pas mon compliment. Le premier devoir d'un artiste qui croit à son œuvre, c'est d'en assurer la durée.

Avec un peu plus de temps, la distribution de la lumière dans la salle d'exposition eût peut-être permis de mieux choisir le jour qui convient au grand tableau de M. Cabanel.

Je voudrais parler avec éloge de la sainte Cécile de M. Auguste Leloir. Je ne sais, pour employer une expression vulgaire, je ne sais par où la prendre. Cet assemblage de qualités moyennes et de bonnes intentions ne laisse pas que d'être embarrassant. L'idée est charmante, mais une idée n'est pas un tableau, autrement nous aurions en France les premiers peintres du monde. Je me décide à juger l'œuvre par son public, recette par fois excellente : le public de M. Leloir doit être fait de jeunes filles poétiques, éprises de cette musique religieuse qui ressemble à des ariettes d'opéra.

M. H. Lehmann est poursuivi par ce petit poëme du *Pêcheur et de l'Ondine*, qu'il a essayé de traduire d'une autre manière au salon de cette année : cette poursuite malheureuse de rêves allemands, qui ne peuvent être peints, familiers à cet artiste, est le signe d'un médiocre tempérament. M. Lehmann s'est jeté souvent hors des saines voies de la peinture, flottant indécis dans les limbes de l'art, entre la couleur et le dessin, entre la peinture poétique, qui est une misère, et l'art sérieux des maîtres. De plus forts que lui se sont brisés contre l'œuvre de Goëthe : Ari Scheffer lui a dû, devant les vrais artistes, presque tous ses échecs ; seul Eugène Delacroix, dans les illustrations de Faust et de Goëthe de Berlichengen, a su démêler ce que ce grand esprit pouvait, sans danger, fournir à la peinture,

(1) Au point de vue de la durée et de la solidité matérielle de la peinture à l'huile.

parce qu'il l'a abordé avec une force de peintre et des facultés peu communes.

Goëthe, tout pénétré de panthéisme, a excellé à reproduire certaines impressions naturelles, qui sont autant de sensations que des idées, et à animer la matière. Il a donc admirablement rendu dans le petit poëme, aimé de M. Lehmann, cet attrait fatal que l'eau claire et courante exerce sur l'œil fasciné d'un contemplateur mélancolique. Voilà encore un songe qui appartenait, après la poésie, bien plus à la musique qu'à la peinture. Comment M. Lehmann a-t-il essayé de la matérialiser ?

Sous un ciel opaque, un jeune berger, nu, appuyé sur un rocher, regarde couler l'eau d'où s'élance une baigneuse les bras ouverts.

Les grands esprits ne luttent pas contre l'impossible ; quand les esprits d'un ordre secondaire l'essayent, qu'espérer de leurs efforts ? Le jeune homme est une étude médiocre d'après un beau corps que tous les peintres de l'âge de M. Lehmann ont copié ; la jeune femme ne mérite guère plus d'éloges. J'ajouterai que l'arc ouvert de ses deux bras danse avec la ligne des bras du jeune homme une sarabande incroyable. Ce sont là de ces effets qu'il faut éviter à tout prix, sous peine d'appeler la caricature et le rêve.

Un seul homme de notre temps eût peut-être tiré quelque chose de ce flot changé en femme, c'est M. Octave Tassaërt.

Quelques parties du corps du pêcheur sont étudiées cependant avec conscience et indiquent que le jeune peintre sortait à peine de l'atelier de M. Ingres quand ce tableau a été peint. La couleur est sans transparence et sent l'effort. — Si nous avons rangé le *Pêcheur et l'Ondine* dans la peinture historique, c'est plutôt à cause des prétentions qu'il indique, que de sa valeur réelle ; c'est surtout à cause des tendances en général élevées du talent de M. Lehmann et des œuvres qu'il a exécutées depuis.

Je ne me charge pas davantage de classer le tableau de M. Lépaulle : *saint Vincent esclave à Tunis, convertissant son maître*. M. Lépaulle ne paraît pas se douter que des lignes combinées ensemble arrivent à donner une idée de grâce ou de grandeur. Son tableau n'est point composé ; c'est une image d'Epinal coloriée avec plus ou moins d'effort. Il y a de jolis tours et de jolis morceaux, mais cela ne suffit

pas pour constituer un tableau, ni un peintre coloriste. L'ajustement de chaque figure est entaché de mauvais goût, le costume du saint prête à rire, et quant à sa figure, le peintre, trouvant saint Vincent-de-Paul trop laid, a eu l'heureuse idée de substituer la tête d'un modèle d'atelier à ce type si populaire. Ce n'est plus seulement ici un manque de goût, c'est un manque de bon sens qui enlève, en dehors du livret, toute signification à l'œuvre de M. Lépaulle.

Balzac remarquait un jour, devant moi, avec beaucoup de sagacité, combien de penchants grossiers étaient empreints sur la face de saint Vincent-de-Paul, rappelant le masque antique du satyre, et ce qu'il avait dû falloir de grâce, d'effort et de vertu à ce grand homme pour dominer une semblable nature physique. Pour un esprit élevé, c'était une bonne fortune que d'avoir à illuminer de charité intérieure ce visage rebelle à l'idéalisation. M. Lépaulle a préféré un indigne escamotage. Sa peinture n'a aucun caractère religieux, élevé, ni même sérieux.

Le saint Thomas de l'Hôpital-général n'est pas assurément l'œuvre d'un mystique, et l'on peut trouver à redire à cette tête de vieillard qui met ses lunettes pour mieux voir les plaies sacrées du Sauveur, mais l'effet du tableau n'en est pas moins grave et imposant. Cette peinture, aux contrastes énergiques, n'a pu naître qu'après les audaces de Michel-Ange de Caravage. Elle appartient à cette école des Violens, qu'il a inspirés de son souffle à Naples ou à Bologne. Le Christ est bien posé, étalant sa vaste poitrine et son côté béant; l'expression de sa tête est sérieuse et triste. Un aspect robuste, et cette qualité si rare de notre temps, la force, font oublier ce qu'il y a de vulgaire dans le choix des types : cette vulgarité est d'ailleurs le défaut habituel de l'école, et il serait par trop puéril de lui demander de raffiner sur le beau. Le mouvement de la main du Christ, qui paraît retenir les doigts de l'incrédule impitoyablement enfoncés dans son cœur, a une gêne morbide trop accusée.

Il ne m'est point venu un seul instant à la pensée que cette figure était nue, et j'ai eu peine à comprendre le scrupule et l'intention de l'homme pieux, mais peu éclairé, qui a fait cacher le ventre du Christ sous quelques plis maladroits. Cette retouche devrait être enlevée, elle pourrait l'être facilement.

Après le saint Bruno en prières, de M. d'Esquieu, et les tableaux de Lagrasse, le saint Thomas, de l'Hôpital-général, est l'œuvre la plus curieuse et la plus importante que l'Exposition ait mise au jour.

La copie de la reine Thomiris se faisant apporter la tête de Cyrus, d'après le tableau de Rubens, qui est dans les galeries du Louvre, est harmonieuse et ne manque que d'un peu d'audace dans l'exécution : elle appartient aussi à l'Hôpital général. On l'attribue à Coypel.

Portraits. — L'Exposition a emprunté au Musée cinq portraits, dont trois ont de la valeur : l'un d'entre eux est une œuvre très-remarquable ; je veux parler du portrait de Madame Poulhariès et de sa fille, donné à la ville par M. l'abbé Pinel, dont l'auteur est Subleyras.

Rarement il a allié, d'une façon aussi complète, de solides qualités de coloriste et de dessinateur, la fermeté des formes et de la couleur, l'éclat et l'harmonie, le relief, la richesse et le bon goût des ajustements ; tout contribue à faire de ces portraits une des plus belles œuvres de ce peintre méridional, qui se montra, de bonne heure, supérieur à Rivals son maître, ils ont même un mérite que Subleyras a perdu en vieillissant ; il n'a point fait étalage dans cette toile de cette fierté de pinceau à laquelle les demi-savants se laissent prendre. Je n'y trouve nul parti pris d'exécution, et, le dirai-je ? c'est pour moi un motif de la louer davantage. Dans les véritables œuvres d'art, la main est modeste, c'est le cerveau qui doit être audacieux.

La jeune fille, vêtue de velours noir avec des revers de satin rose, costume élégant et d'un goût espagnol, était de cette même famille Poulhariès, qui paraît avoir aimé les arts et protégé les artistes. Elle est, dit-on, peinte par Raoux, et le tableau présente, en effet, les qualités et les défauts de sa manière.

Des deux portraits d'homme qui sont placés à droite et à gauche de Madame de Béon, l'un est une copie de Rigaud, ainsi qu'il est aisé de s'en convaincre en étudiant l'exécution ; l'autre est plutôt de Largillière ou d'un homme qui fut au moins son égal, bien qu'il soit moins connu ; je veux parler du peintre Fouquier. Fouquier ne travailla guère qu'à Marseille ou à Aix, au temps de sa splendeur parlementaire, et ne quitta jamais le midi de la France.

Peintures de genre. — Parmi les tableaux anciens, je signalerai le *Triomphe d'Amphitrite* qui me semble de Coypel, bien que le livret l'attribue à de Troy, et surtout une charmante esquisse de Natoire : la *Toilette de Diane*, d'une disposition gracieuse et d'une jolie couleur. On dirait que Winterhalter a puisé là l'idée de son décaméron. Ces deux peintures ne sont pas précisément des peintures de chevalet. La dimension à part, il y a dans toutes deux, surtout dans la Toilette de Diane, si elle était exécutée en grand, matière à développer toutes les qualités de la peinture d'histoire ; mais la Toilette de Diane est une esquisse, et le Triomphe d'Amphitrite est d'une exécution qui exclut toute idée de grande peinture.

Nous entrons dans l'école moderne contemporaine par M. Mauzaisse.

Ce ne sont point les figures et les épisodes qui manquent à son tableau célèbre du *Champ de bataille de Valmy*. Ce tableau peut être pris pour le type des toiles historiques en honneur au Musée de Versailles. C'est bien là de l'histoire écrite pour les bourgeois de Paris : Chauvinisme, esprit de vaudeville, vulgarité. Petit enfant abrité dans les plis immenses d'un drapeau tricolore ; sapeur, couleur de vermillon, écartant la foule effrayée ; le meûnier de Valmy avec sa meûnière en croupe ; bonnes d'enfants en lunettes ; rosières et vivandières ; soldats laboureurs et prêtres vétérans, portraits connus des guerriers de l'empire, toutes les joies, tous les rêves de M. Prudhomme se sont donné rendez-vous autour de la figure du roi Louis-Philippe et de son état-major. Je prie le lecteur de remarquer à quel point certains costumes, certaines capotes roses à forme impossible, certains bonnets à ruche innommés, pour n'être séparés de nous que par quelque quinzaine d'années, nous paraissent surannés et ridicules, et j'en prends occasion de lui dire qu'il ne faut point rejeter cette absence d'harmonie et d'élégance sur la mode toute seule. Les vêtements du temps passé nous semblent absurdes souvent et d'une incroyable extravagance, — qui songerait à le nier ? — Mais il appartient aux artistes de génie de deviner, dans une mode, la part de grâce ou de caractère qui doit survivre au temps pour lequel elle a été inventée. Les modes de l'empire n'ont pas empêché Prudhon de peindre l'admirable et gracieux portrait de l'impératrice Joséphine et celui plus étonnant encore de Madame Jaar. Mais revenons à M. Mau-

zaisse : au point de vue de la couleur et de la lumière, il est impossible que le soleil qui éclaire le champ de blé du premier plan sorte de ce ciel opaque et violet. Les tons de ce ciel, la fumée bleue des canons en éveil, l'obélisque et le moulin, le champ de blé, sont autant de notes fausses plutôt prêtes à se battre qu'à s'unir dans une mélodie commune pour former un tableau.

Après le blâme cependant, vient la part de l'éloge. Si la pensée de l'artiste est vulgaire, il a déployé une certaine habileté dans la disposition des groupes qui convergent bien au sujet principal. Sa composition, malgré le nombre des figures, ne perd rien en clarté, l'exécution est adroite et ferme, la couleur de chaque morceau, pris séparément et à part quelques exagérations de tons rouges, qui tiennent à des habitudes d'école, est digne de louange ; quelques têtes sont charmantes, celle de la bonne vieille blonde, dans sa mantille, est délicate d'expression, de couleur et de facture. J'en donnerai aux lettrés une idée très-exacte en disant qu'elle a le sentiment et la valeur d'une chanson de Béranger.

M. Lazerges a deux toiles dans l'exposition : *l'Albane et ses enfants*, donné par le gouvernement au Musée de Narbonne, et *le Génie éteint par la Volupté*, donné par le gouvernement au Musée de Carcassonne.

Il suffit de jeter les yeux sur l'atelier de l'Albane, pour voir ce qui manque à ce jeune artiste, et se convaincre qu'il lui serait utile de ne pas quitter, de longtemps encore, la peinture de chevalet. Sa grande toile, malgré les prétentions du titre, malgré les dimensions historiques, qui ne sont qu'une prétention de plus, est un fort petit tableau auquel aurait suffi le cadre de l'atelier de l'Albane. Du petit au grand tableau il y a cependant un progrès ; la couleur du *Génie éteint par la Volupté* a plus d'éclat, plus de transparence, plus de variété, et nous ne lui ferons qu'un reproche : quand on est familiarisé avec la peinture moderne, on y retrouve toutes les qualités de tons à la mode; cette note harmonique, juste et délicate, a été trouvée par d'autres que M. Lazerges : il n'a fait que prendre le ton chez ses voisins et le reproduire, du reste assez heureusement ; ce coloris n'est donc pas l'expression sincère d'un tempérament particulier, c'est plutôt un reflet, et ceci indique la mesure de l'éloge qu'il vaut à M. Lazerges.

Le sujet du tableau est d'une clarté ténébreuse, malgré les bonnes intentions du titre et de l'auteur.

Sous le rapport essentiel dans l'art de la personnalité, le dessin n'en peut pas être plus loué que la couleur, il manque d'originalité et de grandeur. Dans la tête et le front du jeune homme, dans les bras, dans la gorge affaissée de la courtisane, il n'y a pas de justesse de modelé, ses seins nus ont d'ailleurs la laideur particulière que la débauche inflige au corps de la femme. En morale, il n'y a que deux femmes : la vierge et la mère; si la peinture n'est que « de la morale construite, » — suivant une expression de Stendhal, que je demande la permission de restreindre à un sens qu'il eût dépassé probablement, — il n'y aura que deux femmes en peinture : la vierge reflétant dans la pureté idéale des lignes de son corps, un peu grêle d'ailleurs, la pureté de son âme, et la mère aux divines ampleurs; pour l'art élevé, la courtisane n'existe pas.

Malgré notre éducation quasi-païenne, la doctrine catholique a profondément modifié les conditions extérieures du beau en ce qui touche l'emploi du nu dans les arts. La figure, ce siége de l'expression morale, où l'âme est si naturellement présente que l'empreinte en est visible même après la mort, a pris une importance que les Grecs n'ont pas connue, aux dépens du corps qu'ils adoraient, et, en même temps qu'il voilait ce corps, le temple vivant du Christ, l'art chrétien a spiritualisé son vêtement. Il est sûr que Phidias ou Mino da Fiesole, mis en demeure de représenter la beauté d'une vierge, s'y fussent pris de façon très-différente. Je tiens dans ma main une pièce gravée, de la galerie des *Gemma*, de Florence, c'est un Pallas de l'école Egénitique.

Il est impossible de mieux rendre par des caractères matériels, par la pureté, la fermeté, la fierté, la perfection des formes, la chasteté d'un corps féminin. Ce corps est intact; aucun doigt humain ou divin ne l'effleura jamais. Malgré l'anachronisme, j'accepte cette Pallas pour le compte de Phidias. Comment eût répondu à ce chef-d'œuvre Mino ou tout autre sculpteur florentin, au XVme siècle ? Il eût tout simplement reproduit le portrait de quelque belle jeune fille chrétienne et dissimulant les formes de son corps sous une draperie spiritualisée comme celle du Christ de Lesueur, dont je parlais l'autre

jour, il eut fait resplendir son visage de cette beauté intérieure qui vient de l'âme et de la pensée. Pallas, « cette belle guerrière » me cause plus d'admiration, mais la Vierge de Mino da Fiesole a bien plus de charme, et je demande à l'adorer.

Quoi qu'il en soit de ces transformations de l'art, une chose demeure vraie pour les anciens comme pour les modernes. Le corps humain est resté le plus beau poëme harmonique de la création, interprêté dans le sens d'un idéal de grandeur et de beauté, — avec quelques concessions de détail qui se devinent; — il est naturellement chaste parce qu'il est protégé par ce voile invisible du pur idéal que le peintre a dans son âme. Si donc, j'ai classé cette gorge de courtisane, du tableau de M. Lazerges, parmi les choses peu décentes, ce n'est point parce qu'elle est nue, c'est parce qu'elle est sans noblesse; l'idéal absent, le nu n'est plus qu'une provocation adressée aux penchants mauvais de la nature humaine.

Quant à la question pratique de savoir tout ce qui peut être montré ou caché au public, j'avoue qu'un père de famille, amoureux d'art et chrétien à la fois, doit être plus d'une fois embarrassé pour fixer la limite entre le nu idéalisé et le nu provoquant. Au point de vue vrai, et par conséquent chrétien, la plus belle œuvre du monde n'est rien auprès de la pureté d'une âme d'enfant; mais il ne faudrait point se figurer non plus que cette pureté n'est faite que d'ignorance : c'est plutôt une clarté intérieure, chassant le mal naturellement, comme le soleil chasse les ténèbres; c'est l'un des rayons de cette lumière, qui éclaire tout homme venant dans ce monde, entretenu dès l'enfance par des soins pieux, comme la lampe de l'autel.

Deux tableaux de nature morte : *Un déjeûner*, de Siméon Chardin (147), et du *gibier avec des chiens*, de Desportes, sont remarquables à des titres divers. Je ne saurais mieux faire, en ce qui touche Chardin, que de transcrire le passage du Dictionnaire des Arts, si judicieusement choisi par le rédacteur du Livret du Musée. Rarement on a aussi bien parlé d'un certain genre de peinture qu'à la fin du 18me siècle.

« Chardin ne devait rien à l'imitation, aux conventions d'aucun artiste, et semblait avoir inventé l'art... Il possédait parfaitement l'art de détacher les uns des autres, par les différentes valeurs de tons,

des objets d'une même couleur : son coloris n'a aucune beauté de convention ; il est bon parce qu'il est une imitation précise de la nature ; son pinceau est inimitable. On peut dire que Chardin a été un très-grand peintre dans un petit genre, et que personne n'a mieux possédé que lui le métier de la peinture, quoiqu'il ne l'exerçât de la manière d'aucun peintre. »

Le gibier, les armes de chasse et les chiens de Desportes ont une grande solidité de ton et les qualités de facture, de relief et d'effet, qui conviennent à une peinture de décoration.

L'école française contemporaine de paysage a un éclat particulier.

Nos paysagistes, en s'adonnant avec passion à l'étude exclusive de la nature, ont plus d'une fois trouvé l'idéal et se sont rencontrés avec nos grands poètes lyriques, pour rendre d'une façon admirable et qui assurera leur gloire commune, le mélange intime de l'œuvre visible et de l'âme humaine.

Quoique très-riche en paysages, le Musée de Carcassonne n'en possède pas beaucoup des maîtres auxquels nous venons de faire allusion. Seuls MM. Daubigny et Paul Huet y représentent l'école des naturalistes entraînés et entraînant naturellement vers l'idéal.

La vue du *Passage des Alpes au col de Tende*, de M. Paul Huet, est d'une belle couleur, d'un aspect grandiose et d'une grande impression poétique. Dans les derniers plans, l'auteur s'est sagement arrêté à ce point d'interprétation, suffisant pour exciter l'esprit et le sens artistique d'un contemplateur intelligent, ce qui est une bonne preuve de force et de tempérament ; mais les premiers, qui exigent une personnalité plus tenace et une volonté plus nette, donnent prise à la critique. Il ne m'est guère possible d'accepter les rochers du côté gauche au bord du torrent : ce n'est point, en effet, la dimension qui fait la grandeur des formes, et ces énormes pierres rondes, gauchement entassées, ne sont que de petits cailloux roulés, vus au microscope ; ils ne remplissent guère la place importante qu'ils occupent et qui semble vide pour un œil exigeant et exercé.

Le même reproche peut s'adresser à la *Vue prise à Oullins*, de M. Daubigny. La rive blanche de ce tranquille ruisseau n'est pas dessinée, et le sentier qui monte à gauche dans ce groupe charmant de saules sent un peu la décoration. A part ces défauts, l'étude de M.

Daubigny est belle; il y a mis, comme dans tout ce qu'il fait, un sentiment de la nature plein de fraîcheur et de sincérité, de la lumière, ce mouvement indécis que l'air donne aux contours, et, plus encore que M. Paul Huet, cette attaque directe au sens poétique de chacun, qui est le propre des hommes forts. Par ce temps de *pratiques* convenues et d'importance exagérée donnée aux procédés matériels, on ne saurait trop louer d'ailleurs la simplicité d'exécution de M. Daubigny. Presque seul, parmi les paysagistes vivants, il a trouvé le moyen d'avoir à la fois beaucoup de main et beaucoup de naïveté. Aussi son talent ne cesse de grandir, et il restera probablement un des beaux noms de notre école de paysage.

Il est à désirer que le Musée de Carcassonne s'enrichisse de quelques-unes de ses œuvres plus importantes, et ajoute à son nom, sur son catalogue, ceux de Cabat, Th. Rousseau, Decamps, et surtout le nom de Corot.

MM. Bertin et Buttura ne sont point des paysagistes coloristes, ils comprennent cependant que le style et la ligne ne peuvent remplacer la lumière, et l'ombre et la transparence, et la vie frissonnante de l'atmosphère. La *Vue des carrières de la Cervara* et le paysage historique de *Nausicaa à la fontaine,* témoignent de grands efforts tout-à-fait dans le goût philosophique de notre temps, pour associer, si non l'éclat, du moins l'harmonie de la couleur, au sentiment des grandes lignes de composition et à la tradition; cette voie, si sage en apparence, n'a pas été illustrée par les maîtres véritables. En général, ceux-ci ne sont arrivés à produire de grands effets et à s'établir souverainement dans la mémoire des hommes, qu'en sacrifiant les qualités qui leur étaient étrangères, bien qu'ils en aient compris l'importance, au développement excessif de leur tempérament particulier. L'éclectisme est fait de doute autant que de bonne volonté ; et la première vertu d'un artiste c'est la foi, la foi en lui-même, la foi dans un idéal entier, tout d'un bloc dans sa pensée, et non point bâti lentement de pièces et de morceaux. Si l'éclectisme n'a produit que de maigres résultats en philosophie, combien plus dans les arts d'imagination où l'inspiration personnelle et la passion ont tant d'importance !

M. Hostein se place à un degré au-dessous des deux hommes que

nous venons de nommer, dans l'école du paysage éclectique, car il a de moins qu'eux la conception poétique et la recherche de la distinction dans les formes et dans l'effet.

La *Vue d'Italie*, de M. Watelet, se distingue par cette crudité de tons et cette absence de caractère particuliers à un paysagiste qui a peint pendant quarante ans le même tableau. Je cherche vainement le motif qui l'a porté à naturaliser italien le site que j'ai sous les yeux.

Il ne nous reste plus maintenant à mentionner que la *Vue du lac d'Oo*, de M. J. Coignet; la *Vue des Eaux Bonnes*, de M. Justin Ouvrié, et l'*Effet de soleil par un temps d'orage*, de M. Lapito.

Il n'est pas nécessaire de faire, des œuvres de ces trois paysagistes, un examen séparé. Désaccord entre les dimensions et la portée de l'œuvre, disproportion entre l'ambition de l'artiste et ses forces, absence de grandes lignes, absence de couleur, absence d'harmonie, ignorance profonde des sacrifices de détail sans lesquels il n'y a point de tableau, point de conception poétique et d'idéal; voilà les vices communs de leur peinture. Je ne voudrais point entrer dans les détails, et cependant je ne puis m'empêcher de signaler, dans le lac d'Oo par exemple, les premiers plans et particulièrement cet arbre foudroyé dont j'ai entendu faire honneur à l'invention de l'artiste, tout cela appartient à ce genre de peinture dont la valeur se cote à tant le rouleau... Enfin, une certaine apparence de réalité vulgaire et une facilité désastreuse de travail, classent ces divers paysages dans la catégorie de ces toiles malheureuses, fatales à la peinture, qui font dire de temps à autre à quelqu'un de ces pauvres enfants — dont c'eût été le métier d'être maçon — « et moi aussi je suis peintre, — et qui les envoient à la misère et à la mort.

Où donc est la place d'œuvres pareilles, puisque dans un musée elles corrompent le goût? Si j'étais chargé de leur trouver un débouché, j'indiquerais les paisibles et fastueuses demeures de ces marchands enrichis trop vite pour avoir fait leur éducation, et qui regardent comme une chose d'art tout tableau peint à l'huile sur une toile. Assurément, s'il y a une tâche pénible au monde, c'est de contenter l'âme impressionable d'un artiste, et peut-être n'eussions-nous jamais écrit ces lignes, si, parties du fond d'un département ignoré,

elles devaient arriver jusqu'à M. Coignet, et surtout jusqu'à M. Justin Ouvrié, qui a peint quelquefois de l'architecture avec talent. Mais il s'agit ici d'un intérêt élevé de l'art et de l'avenir des Musées de province. Avec la diffusion de la peinture contemporaine, ils seraient trop vite encombrés de ces tristes œuvres qui n'ont pas de raison d'être.

Toute autre est leur destination : ils ne sont pas faits pour servir de lieu d'asile à ces sortes de criminels contre toutes les lois de l'art et de la beauté éternelle. Pour le passé, ils ont à réunir les débris épars de la vie artistique provinciale et locale, c'est-à-dire les vrais éléments de l'histoire entière de l'art national. Dans le présent, nous attendons d'eux un autre service, et leur mission est encore plus haut : elle consiste à susciter les talents locaux et à nourrir leur enfance de fortes études; grâce à eux, il n'est plus possible, en France, qu'un génie ignoré meure faute d'aliment, ou attende toute sa vie l'heure de la révélation.

C'est cette conscience du rôle des Musées de province, dans l'organisation des arts, qui m'a fait applaudir à l'acquisition du tableau de M. Cabanel, et qui me fait désirer de voir notre Société des Arts se tenir à l'affût des occasions, pour enrichir notre collection si modeste de quelques œuvres des vrais maîtres contemporains, dans tous les genres de peinture.

L'idée de l'Exposition, que nous venons de soumettre à une critique à laquelle une chose au moins n'a pas manqué, la sincérité, cette idée, disons-nous, née il y a plus d'un an, dans la pensée de celui qui écrit ces lignes, a germé peu à peu ; il a fallu, pour qu'elle arrivât à bonne éclosion, malgré le doute et la défiance universelle, que la Société des Arts et Sciences la prit sous son patronage ; il a fallu surtout que le comité d'organisation, composé de MM. Bonnefons, Cornet-Peyrusse, Denisse et Cros-Mayrevieille, fit preuve d'un véritable dévouement.

Il est regrettable que le succès, si complet dans l'opinion, qui a couronné leurs efforts, n'ait point été officiellement constaté. Qu'il nous soit du moins permis, au nom des Arts, de rendre grâce à l'homme qui a presqu'entièrement assumé sur lui la besogne ingrate de l'organisation de l'Exposition, et dont la volonté énergique et l'ar-

deur ont pu seules, au milieu de beaucoup d'obstacles, amener ce beau résultat. C'est à M. Bonnefons que la ville de Carcassonne doit d'avoir joui du spectacle charmant de cette exposition de Beaux-Arts et de l'avoir offert à ses hôtes. Il a montré une fois de plus à la province qu'elle n'a besoin, même en matière d'art, que de compter un peu plus sur elle-même et sur ses richesses, et de se souvenir que c'est la foi qui sauve. Ce doit être pour lui, comme pour tous les hommes qui l'ont aidé, un vif plaisir intérieur que de reconnaître que des trois expositions d'Agriculture, d'Industrie et des Beaux-Arts, cette dernière est peut-être celle qui a réuni le plus de suffrages et provoqué une approbation quasi universelle.

OBJETS D'ART.

(EXTRAITS DU LIVRET).

MAJOLIQUES; - PORCELAINES; - GRÈS; - ÉMAUX; - MINIATURES; - IVOIRES; - SCULPTURES; - ANTIQUITÉS; - CURIOSITÉS; - OBJETS DIVERS.

2.—Grand plat de majolique italienne.

Sur le champ, dans un paysage orné de fabriques, Léda et le Cygne, à côté d'elle l'Amour désarmé, au-dessous les deux œufs symboliques qui doivent donner naissance à Castor et à Pollux ; sur le bord, huit médaillons ovales dans lesquels se trouvent des amours munis de divers attributs.

Cette faïence importante du 16me siècle est signée des deux initiales G. F.

M. GABRIEL BONNEL.

3.—Grand broc flamand.

Le goulot est orné d'arabesques, sur la panse divisée en deux compartiments se déroulent, au milieu d'un riche motif d'ornements, des scènes nombreuses et variées de la vie du temps.

Ce beau grès du 16me siècle est une pièce capitale, il est couvert d'inscriptions flamandes, parmi lesquelles on distingue le monogramme du potier, I. E., plusieurs fois répété, et la date de 1576.

M. G. Pujol.

* Dans le compartiment du haut, on voit une kermesse; dans celui du bas, des sujets mythologiques.

10.—Petit cadre style Louis XVI. *

Sculpture sur bois d'un travail précieux.

M. d'Esquieu.

* En outre, une console en style Louis XVI, d'une exécution aussi remarquable et aussi finie que le cadre (V. nº 414).

19.—Paysage modelé en pâte : saint Pierre-aux-liens.

Le cadre est en ébène et cuivre doré; travail espagnol d'une rare perfection, 17me siècle.

M. J. Buisson.

21.—Majolique.

Grande bouteille à panse aplatie sur laquelle se trouvent quatre médaillons: l'un des grands représente les bergers apercevant l'étoile qui leur annonce la Nativité, l'autre le dévouement de Curtius. Ce mélange de deux sujets, l'un sacré, l'autre profane, tout aussi bien que la forme et le mode de fabrication, indiquent suffisamment que ce beau vase se rapporte au 16me siècle.

M. Ed. B.

29.—Petite peinture sur cuivre, à fonds d'or.

Saint François montrant ses stigmates, 15me siècle : remarquable par le réalisme de l'exécution.

M. Cornet-Peyrusse.

30.—Petite châsse gothique, en fer.

Cet objet, orné de croisées où l'ogive commence à se manifester, porte l'effigie de saint Laurent, martyr, tenant son gril; il remonte au 13me siècle.

M. G. Pujol.

44.—Un repas des dieux.

Petit bronze florentin. Ce bas-relief, d'une charmante composition, ciselé avec un soin précieux, est une de ces plaques dont on ornait, au 16me siècle, en Italie, les coffres de mariage.

M. E. Barry.

45.—La Vierge et l'Enfant.

Petite peinture suave d'un peintre inconnu, de l'école de Louis XIV; elle se trouve sertie comme un diamant dans un cadre de l'époque en argent, repoussé au marteau et ciselé, sous une petite glace ovale biseautée.

M. le curé Gardel.

49.—Jésus délivrant les âmes des Justes enfermées dans les limbes.

Bas-relief en albâtre rehaussé d'or et de couleurs. Cette belle sculpture gothique, du 14e siècle, provient de l'ancienne abbaye de Villelongue (Aude). Elle faisait sans doute partie d'un retable d'autel.

M. A. Denille.

50.—Châsse en cuivre doré, de la fin du 12e ou du commencement du 13e siècle, fabrique de Limoges; 0.20 sur 0.23.

Le devant et les latéraux de ce reliquaire sont décorés de figures de Saints et d'Apôtres, épargnées dans un émail bleu turquoise et relevées au burin; celles des latéraux, qui sont d'un grand caractère, sont encadrées sous un arceau en plein cintre, surmonté d'un campanille écrasé, percé de petites fenêtres; le derrière et le toit couronné d'une galerie cintrée et pommelée, sont décorés de figures repoussées au marteau et encadrés de traverses de cuivre doré, incrustées de cabochons de verre.

Ce monument, d'un style archaïque et d'un caractère âprement byzantin, provient de l'abbaye de Boulbonne, le Saint-Denis des Comtes de Foix.

52.—Sainte Anne instruisant la Vierge.

Belle peinture italienne du 16me siècle, exécutée dans l'intérieur d'une coquille de nacre, entourée d'un cadre en cuivre ciselé et gravé, orné de figures et de mascarons.

M. Ducos.

53.—Des patineurs se livrent à leurs exercices sur une grande surface glacée, qui entoure une ville fortifiée.

Ce petit vitrail peint, qui porte l'inscription *Februarius*, faisait partie d'un ensemble se rapportant aux douze mois de l'année; il est de fabrication allemande ou hollandaise.

M. Rech-Escudié.

57.—Grand Vidercome, en ivoire, de la fin du 16e siècle.

Un combat de cavalerie, sculpté dans le plus beau style, se déploie autour de ce vase remarquable : les guerriers, couverts de casques empanachés et de cuirasses, armés de lances, de sabres, de masses, d'arcs et de javelots, se battent avec le plus grand acharnement. La beauté de la composition, du dessin et du modelé, l'expression des figures, le mouvement qui règne dans la scène, l'excellente distribution des plans font de cet objet, que l'on doit attribuer à la fin de la Renaissance, une véritable pièce d'élite.

M. G. Pujol.

65.—Coffret gothique en fer ciselé : fin du 14e siècle.

Cet objet de serrurerie est du meilleur goût et d'une parfaite conservation.

Musée de Narbonne.

66.—La Vierge et l'enfant Jésus dans une gloire.

Cette charmante petite peinture, exécutée sur un cuivre dont les fonds ne sont pas couverts mais ciselés, est d'origine italienne : commencement du 17e siècle. Elle a été rapportée de Syrie, par M. A. Peyrusse, qui la trouva à Nazareth, pendant le séjour qu'il fit dans cette ville, à l'époque du siége de St-Jean-d'Acre.

M. le Baron Peyrusse.

73.—Le mois d'avril.

Assiette en grisaille rehaussée d'or sur fond noir. Dans le champ, deux vaches et deux laitières, dont une tient un vase de forme antique ; au-dessus, le signe du taureau dans un demi-cercle de nuages ; sur le rebord, de petits médaillons ovales encadrant des pampres et des gerbes, avec la devise *flavescent ;* au revers, une tête barbue.

Cette jolie grisaille doit être attribuée à l'émailleur Martin Didier.

M. E. Barry.

79-79 *bis* —Deux miniatures de Fragonard.

Charmantes peintures pleines de grâce.

M. Vène.

86.—Le Christ en croix.

Grande plaque en émaux de couleur, du 12e siècle. La Vierge et saint Jean, le disciple bien-aimé, sont auprès de la croix, deux anges planent dans le Ciel. Les figures épargnées, et les têtes en relief ciselées, se détachent sur un fonds d'émail lapis, brodé de légères arabesques.

Cet objet précieux faisait sans doute partie d'un grand reliquaire. hauteur, 0m22 ; largeur, 0m11.

Musée de Narbonne.

87.—Urne cinéraire romaine.

Ce beau monument, en marbre blanc, provient des fouilles de Pompéia, il a été décrit et gravé par Piranesi : sur le frontispice se trouve le portrait en buste de Lucius Calvinus, ainsi que l'indique l'inscription placée au-dessous. Un volume, posé à côté du personnage, montre qu'il était homme de lettres ; un chien, qui le caresse, est peut-être la figure d'un chien aimé du mort ou une image de la vigilance. Cet ouvrage, dont les sculptures sont du meilleur style et d'un beau fini, date sans doute du 1er siècle de notre ère.

M. le Marquis De Pennautier.

92.—Statuette équestre romaine.

Cette réduction de la statue de Marc-Aurèle, à cheval, qui orne

la Place du Capitole à Rome, a été trouvée, en 1809, dans les propriétés de M. Don de Cépian, à Villemoustaussou (Aude).

M. Don de Cépian.

* Quelques-uns croient que cette statue équestre est celle de l'empereur Albin.

118.—Petite chasse en cuivre doré, incrustée d'émaux de plusieurs teintes (13e siècle), fabrique de Limoges; 0m12 sur 0m14.

La scène de la plaque principale représente le martyre d'un évêque assailli par des hommes armés au pied de l'autel; de l'évêque Thomas Becquet, peut-être, canonisé plus tard (1119-1172). Au-dessus, l'âme du martyr dans une gloire soutenue par deux anges. Les figures, au nombre de huit, épargnées dans le cuivre, ont toutes les têtes en relief.

M. E. Barry.

119.—L'Annonciation.

Plaque en forme de paix en émaux colorés rehaussés d'or.

Le dessin naïf de cette petite composition, que l'on croirait dessinée d'après quelque miniature du xve siècle, lui donne un caractère archaïque particulier; mais le soin du travail, l'absence des perles et la grâce, mêlée d'un certain savoir, qui perce sous les attitudes conventionnelles, rappellent les premiers temps du premier Pénicaud Jehan.

M. E. Barry.

120.—Le Crucifiement.

Petite plaque en émaux de couleur rehaussés d'or. Ce remarquable objet, de style roman, présente tout l'ensemble d'une vaste composition, avec plusieurs personnages et un fond de paysage. Le cadre, en cuivre doré, ciselé et orné de perles d'émail, est contemporain de la plaque.

M. G. Pujol.

126.—Grande plaque d'ivoire sculpté (en trois morceaux), de style bysantin, représentant le Christ au milieu des Docteurs.

Le Christ, la tête ceinte du nimbe crucifère, est debout sous le cintre culminant d'une espèce de porche roman. Les huit docteurs

ont tous la tête ceinte d'un nimbe et un livre à la main. Le Christ est vêtu d'une longue dalmatique, les docteurs d'une tunique et d'une longue toge. Ce morceau, qui rappelle avec plus de finesse la disposition et le faire de la célèbre chasse en ivoire de saint Yvet (Musée de Cluny, n° 599), doit avoir fait partie de quelque grand reliquaire d'ivoire. Le caractère fortement bysantin de l'architecture et des costumes, la disposition symétrique des barbes et des cheveux, la longueur toute carlovingienne des mains et des doigts dressés, paraît indiquer une époque plus ancienne que le XIIe siècle. Il a été découvert à Burgos en 1855.

M. E. Barry.

136.—L'Adoration des Bergers.

Petite plaque carrée, grisaille teintée de carmin, rehaussée d'or. Sous un portique aux formes massives, aux arcades cintrées, la Vierge adore l'Enfant nouveau-né; deux bergers et deux bœufs l'entourent; et debout, au premier plan, se trouve la figure de saint Joseph, conçue dans le style le plus magistral, appuyée sur une crosse, la tête nimbée, portant la panetière. Dans le ciel, les anges chantent la gloire de Dieu. Derrière les personnages, sous un ciel bleu-noir cloué d'étoiles d'or, un paysage profond aux terrains bleuâtres, dans lequel on aperçoit des bergers poussant leurs troupeaux pour aller adorer l'Enfant-Dieu.

Cette composition remarquable, d'un maître anonyme, rappelle les ouvrages de Pierre Raymond, conçus dans la manière d'Albert Durer. Le contre-émail est translucide. -- 0^m11 sur 0^m09.

M. Ed. B.

141.—Plaque en ivoire sculpté, fragment de diptyque ou couverture de livre.

Cette belle sculpture, divisée en six compartiments par des croisées ogivales, paraît avoir été exécutée à la fin du XVe siècle, dans le premier sentiment italien de l'art Renaissant. Le sujet est une allégorie de la vie humaine : dans la première croisée, l'enfant déjà grand reçoit les derniers préceptes de l'éducation maternelle ; dans la seconde partie, l'adolescent écoute son maître qui le conseille et

le guide : dans les deux compartiments du centre, le jeune homme, entouré de femmes et de musiciens, est tout aux plaisirs et aux entraînements de la jeunesse et de la passion ; le cinquième sujet représente le chrétien qui vient de mourir ; un voile a été jeté sur sa face, sa famille l'entoure; la religion, sous les traits d'un personnage nimbé, emporte au Ciel son âme sous la forme d'un petit enfant. Cette même figure nimbée, dans le sixième et dernier compartiment, console la famille éplorée

M. Champagne.

184.—Rubriquaire du diocèse de Narbonne.

Manuscrit du 15e siècle, sur parchemin, écriture gothique minuscule ferme et soutenue.

Lettres tourneures vermillon et azur.

Restes de reliures en planches avec liens de cuir au talon.

Trésor de l'Église St-Just de Narbonne.

185.—Évangéliaire.

Manuscrit du 9e siècle, sur beau velin, en minuscule de caractère et d'habile exécution, participant de l'onciale et de la Lombardique. Parfaite conservation, reliure en cuir.

Trésor de l'Église St-Just de Narbonne.

187.—Pontifical de l'Église métropolitaine de Narbonne, imprimé en caractères mobiles, sur beau vélin, en 1710.

Ce pontifical appartenait à Mgr Charles Legous de la Berchère, qui occupa le siége de Narbonne de 1703 à 1719; il est orné de vignettes, lettres historiées et miniatures très--riches et d'une grande fraicheur, que l'on croit être l'œuvre des propres nièces de l'Archevêque; beau frontispice avec têtes : *Officia pontificalia sanctæ métropolitanæ ac primatialis Narbonensis ecclesiæ;* au bas, pour armoiries: Champ d'argent à la tête médiante de sauvage de sable à trois rosettes de gueules, posées deux et une ; pour ornements, la couronne comtale et les insignes de la dignité.

Reliure en velours cramoisi, avec chiffre et coins d'argent ciselé.

Trésor de l'Église St-Just de Narbonne.

188.—Pontifical de l'Église métropolitaine de Narbonne, avec titre : ***Missæ pontificales sanctæ métropolitanæ ac primatialis ecclesiæ Narbonensis.***

Imprimé en caractères mobiles, sur beau vélin, en 1714, pour Mgr Charles LEGOUS DE LA BERCHÈRE ; orné de vignettes, bouquets de fleurs, culs de lampe, lettres historiées et miniatures qui ne le cèdent en rien à l'ornementation du précédent, et sont peut-être d'une exécution plus habile et plus sûre.

Au bas du frontispice, les armoiries de l'archevêque.

Reliure en velours cramoisi, avec chiffre et coins d'argent ciselé.

TRÉSOR DE L'ÉGLISE ST-JUST DE NARBONNE.

189.—Pontifical du cardinal Jean ROGER DE BEAUFORT, frère du pape Clément VI et successeur au siége archiépiscopal de Narbonne, de Pierre de La Jugie, de la famille de Rieux, originaire de l'Ile de France.

Jean-Roger de Beaufort ayant occupé le siége archiépiscopal de Narbonne de 1375 à 1391, c'est entre ces deux dates que prend place ce pontifical.

Manuscrit précieux sur beau parchemin épistographique, avec miniatures appropriées et vignettes or coulé, azur, vert, carmin et vermillon, d'une fraîcheur et d'un fini remarquables.

Œuvre d'un calligraphe de mérite parmi les habiles artistes de l'époque, ce manuscrit s'ouvre par un comput ecclésiastique partant de l'année 1350, distribué dans l'ordre suivant :

Rota litteram dominicalem et bissextum et concurrentes continens.

Rota aureum numerum continens.

Tabula ad sciendum locum tunc medium per ejus etatem et per locum solis medium.

Tabula ad sciendum mensem et diem et tempora introïtus solis in signa, facta anno domini 1296.

Tabula perpetuæ equinoxionis introïtus solis in signa.

Puis vient le calendrier de chaque mois avec devise particulière à chacun d'eux et la table du computiste GERLAND.

Reliure en basane gaufrée.

TRÉSOR DE L'ÉGLISE ST-JUST DE NARBONNE.

202.—Diplôme de Charlemagne, de 778.

Cet empereur confirme la donation faite à Nimfrid, fondateur du monastère de Sainte-Marie (La Grasse). Un fac-simile de ce précieux document figure dans la Paléographie universelle, publiée en 1839 par MM. Champollion père, Aimé Champollion fils, et Silvestre. Nous citons un fragment de la notice historique et descriptive qui l'accompagne : « Mais dans la place que nous avons accordée à ce diplôme, nous avons réservé le lieu du monogramme de ce roi ; c'est ici un caractère essentiel de notre charte, puisque Charlemagne fut le premier qui introduisit l'usage des monogrammes. Le fond de ce type est une croix, la croix usitée par les Mérovingiens, et sur laquelle on a attaché les lettres du nom du prince. Cette belle charte est tirée des Archives du département de l'Aude. » Écritures diplomatiques françaises, VIIIe siècle, latin.

Archives départementales de l'Aude.

202 *bis*. — Poëme manuscrit de Flamenca.

« Ce manuscrit est précieux, parce qu'il n'en existe pas d'autres du roman qu'il contient, et dont aucun auteur n'a fait mention... L'écriture est de la première moitié du XVIe siècle. L'action se passe vers le milieu du XIIe siècle ; la plupart des noms des personnages sont historiques » — (Raynouard). M. Raynouard a consacré à l'analyse de ce manuscrit les quarante-sept premières pages de l'Introduction à son *Lexique-Roman*.

Bibliothèque publique de Carcassonne.

203. — Diplôme de Louis le Débonnaire, donnant à Sunifrède *quamdam villam juris nostri quæ est in pago Narbonense cujus vocabulum est Fons-coperta*, daté du II des ides d'octobre, l'an XVI du règne de Louis et le VIII de l'association à l'empire de Lothaire, son fils aîné.

Monogramme carlovingien à la croix mérovingienne, contre-signé par Meginarius notarius ad vicem Fridugisi.

Fonds de l'Abbaye de Lagrasse.

204.—Édit ou précepte de Charles le Chauve,

Qui confirme David, abbé de Saint-Laurent, — « *Quod situm est in pago Narbonense super fluvium Nigella*, en la jouissance et possession des priviléges et donations énumérés dans les préceptes des rois Louis le Débonnaire et de Pépin d'Aquitaine ; daté du 13e des kalendes de juin, l'an IVe du règne de Charles, *in monasterio S. Saturnini*, * *prope Tolosa*. Monogramme carlovingien ; contre-signé par *Jonas diaconus ad vicem Hludovici*.

FONDS DE L'ABBAYE DE LAGRASSE.

* Peut-être l'abbaye de Saint-Hilaire, qui portait l'invocation de saint Saturnin ?

205. — Diplôme de Philippe IV, portant approbation et confirmation de la Transaction passée entre Guidou de Montolin, sénéchal de Carcassonne, et l'abbé de Lagrasse, au sujet de la mouvence de Montlaur, que l'abbaye avait acquise de Simon de Melun, avec la foncière et directe.

Grand sceau royal et contre-sceau, en cire verte avec effilés de soie rouge et vert. Daté du 29 août 1285.

FONDS DE L'ABBAYE DE LAGRASSE.

225.—Calice en vermeil, garni de sa patène ; sur le pied se trouve, d'un côté le Christ, de l'autre un écusson.

Ce vase sacré, curieux par sa forme et par les ornements ciselés qui le décorent, remonte au 13e ou au 14e siècle ; il a été trouvé en 1564 dans les ruines de la chapelle des châteaux de Lastours, par Pierre Saulière, qui le bailla à l'église paroissiale.

FABRIQUE DE LASTOURS.

244.—Crosse en ivoire, sculptée en forme de tête de serpent ; dans l'intérieur l'Annonciation.

Cet objet précieux se rapporte au 14e siècle ; il provient de l'ancienne abbaye de Lagrasse.

247. — Grand sucrier en émaux de couleur sur fond noir, décoré d'arabesques blanches en saillies, orné de trois médaillons représentant Artemise, Salomone et Jahel.

Ce beau vase, rehaussé d'or, est signé Nicolas Laudin.

M. LATOUR.

---

315 à 383. — Vases romains ; - Lampes romaines en poterie ; - Lampes en bronze, javelines, demi-piques, massues et autres armes romaines de même métal ; - des entraves d'esclaves romains, deux statuettes, des bracelets, des bijoux également de bronze et de fabrication romaine ; - des fibules blanches et irisées ; - une belle agrafe de baudrier. Haches celtiques, têtes de flèches celtiques en silex.

Trois vases grecs.

Une agrafe de baudrier qui remonte à l'époque mérovingienne ; et où l'on remarque des verroteries incrustées suivant des procédés de fabrication qui ont dû, très-évidemment, être le principe des émaux cloisonnés.

Des échantillons d'horlogerie de diverses époques ; - des clefs et des spécimens de serrurerie gothique et de la renaissance.

Des Christs byzantins, l'un émail cloisonné à deux teintes, sur une croix ciselée et dorée, du XIIe siècle ; un autre avec sa longue jupe émaillée ; un troisième épargné en bas-relief, sur un fond émaillé, orné de rosaces ; un quatrième en argent, avec les cheveux, la barbe et le tonnelet dorés.

Des poires à poudre en bois ou en os sculptés ou gravés.

Une astrolabe arabe du XVIe siècle.

Deux diptiques en ivoire du XIVe et du XVe siècles, représentant divers épisodes de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Diverses tabatières primitives, telles que : une rape à tabac en fer, du règne de Louis XIII ; - de belles rapes à tabac, en ivoire sculpté ou en bois, de l'époque de Louis XIV ; - une tabatière à la marquise, en ivoire armorié et gravé, destinée à verser le tabac sur la partie externe de la main, à la base du pouce.

Une boite arabe, en ivoire sculpté et ciselé, ornée d'une monture en argent niellé. Cet objet, essentiellement curieux, porte une ins-

cription qui se traduit ainsi : ***Bénédiction de Dieu** : **fait dans la ville de Cuença, pour la collection de Hadjed Cayd des Cayds Ismaël.*** Sa fabrication remonte au xme siècle, pendant l'occupation de l'Espagne par les Maures. Il appartient au trésor de l'église métropolitaine de Saint-Just. Les autres objets de la vitrine proviennent soit du Musée de la ville, soit de M. le curé Coste, soit de M. Rolland ou de MM. G. Bonnel, Ducos, Ed. B., de Fleury, Tourret.

403.—Une crédence gothique du xve siècle.

Ce meuble, à cinq pans, est orné sur tous les panneaux d'arabesques ogivales ; il provient de l'ancienne abbaye de Lagrasse.

M. Ed. B.

409.—Une pendule en ébène, ornée de peintures.

Curieux spécimen de l'horlogerie française à l'époque d'Henri III.

M. Jouy-d'Arnaud.

414.—Table console, style Louis XV, ornée de fleurs et de guirlandes sculptées, fouillées avec un talent et une habileté de main peu ordinaires.

M. d'Esquieu.

416.—Saint Michel archange, terrassant le démon.

Cet objet, rare et curieux, est une armure complète, exécutée au marteau par un armurier du xve siècle, qui en avait fait son chef-d'œuvre de maîtrise. Il avait été donné en *ex voto* à l'église de Limousis (Aude).

M. Cornet-Peyrusse.

419.—Croix processionnelle en argent repoussé.

Cette belle croix byzantine, qui n'a pas moins de 0^{m}83 de hauteur et dont le croisillon est long de 0^{m}47, est ornée d'arabesques et de figures multipliées qui comporteraient une description trop étendue pour le cadre trop restreint de nos notices. Nous renverrons à ce sujet le lecteur au grand ouvrage in-folio de M. Léo Drouyn, de Bordeaux, qui l'a décrite et gravée avec l'habileté d'un artiste et la conscience d'un archéologue.

Fabrique de l'Église de Carlipa (Aude).

420.—Tapisserie garnissant l'abside.

Ces grandes et belles tentures, produit de la manufacture des Gobelins, ont été exécutées sur les dessins du célèbre Bérain dans le courant du XVIIe siècle ; elles forment une suite de cinq panneaux qui représentent les divers épisodes du conte du Prince Mirliflor.

Mis DE MAULÉON.

Disons, en finissant ce long travail, que dans la séance du 6 mai 1868, le délégué spécial de la commission de l'Exposition vint informer la Société que cette commission avait terminé son œuvre par un réglement de comptes ayant donné lieu à un bénéfice net de mille francs. M. le délégué remit cette somme à la Société, en exprimant le désir que 500 francs fussent versés dans la caisse du Musée et le reste dans la caisse de la Bibliothèque, proposition qui fut agréée par la Société tout entière.

En même temps que, sous les auspices de la Société des Arts et Sciences, et avec l'actif et dévoué concours de quelques-uns de ses membres, s'organisait, à Carcassonne, une Exposition d'Art et d'Archéologie, la Chambre de commerce de cette ville, prenant en main les intérêts de l'industrie, préparait de son côté une Exposition des produits industriels du département de l'Aude, exposition dont le succès fut aussi complet que celui de l'exhibition d'art et d'antiquités.

Ces deux Expositions, réunies dans le même local et fraternellement associées dans leurs intérêts journaliers, doivent laisser un commun souvenir dans nos mémoires, et c'est pour cette raison que nous croyons devoir rappeler ici le succès qu'a obtenu l'Exposition des produits de l'industrie départementale, exposition qui, par le nom-

bre et le mérite des objets exposés, était digne d'un centre bien autrement important que le chef-lieu du département de l'Aude, et attestait, de la part des industries établies dans nos contrées, une supériorité manifeste et une tendance prononcée vers les perfectionnements.



BIOGRAPHIE

DU

LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON AYMARD.

Trop souvent, dans les biographies, l'esprit de parti dénature les actions, les écrits, les opinions, toutes choses qu'il nous sera facile d'éviter dans la tâche que nous avons à remplir, en racontant l'histoire d'un de ces nobles enfants du peuple, dont la vie peut être scrutée pendant toutes ses phases, sous tous les régimes, et dans tous les pays.

Nous n'aurons qu'à recueillir les faits avec exactitude, à les raconter avec véracité, et notre œuvre, nous osons l'espérer, trouvera dans l'expression de l'exacte vérité, sa recommandation et son excuse.

AYMARD (ANTOINE), fils de Guiraud Aymard, géomètre distingué, et de Catherine Surbezy, naquit le 13 octobre 1773, à Ornaisons (Aude).

Bien que confié, dès son enfance, aux soins d'un honorable et digne ecclésiastique, M. l'abbé Galinier, le jeune Aymard n'attendit, pour entrer dans la carrière militaire, qu'une occasion favorable ; les événements de l'époque ne tardèrent pas à la lui fournir.

Le 20 décembre 1792, il s'enrôla comme volontaire dans le 7e bataillon de l'Aude, devenu partie de la deuxième

demi-brigade du même département, et le 30 il était caporal.

Nommé sergent-major le 15 février 1793, il fut, le 24 avril suivant, appelé, par le choix de ses camarades, au grade de capitaine de la 4e compagnie franche de l'Aude, versée dans le 1er bataillon des vengeurs.

Le capitaine Aymard ne tarda pas à se distinguer, et le 5 septembre 1793, il fut attaché à l'état-major de l'armée des Pyrénées-Orientales, pour y servir en qualité de capitaine adjoint.

Le 17 septembre, au combat de Peyrestortes, il passa sous la mitraille de l'ennemi, pour aller porter au 53me régiment d'infanterie (ci-devant Alsace), l'ordre de changer la direction de son feu, et il fut atteint d'une balle à la jambe droite.

Il passa bientôt après à l'armée d'Italie, où, le 25 germinal an 4, il se trouva à la défense de la redoute de Montelegino.

Après la mort du général Laharpe, dans la division et à l'état-major duquel il servit jusqu'au 7 juin 1796, Aymard rentra dans son ancienne demi-brigade, devenue plus tard 17e régiment de même arme, et fit, avec ce régiment, les campagnes des ans 4, 5, 6, 7 et 8 en Italie, et celle de l'an 9 à l'armée des Grisons.

Le 21 floréal, an 4, après le passage du pont de Lodi, il culbuta, à la tête de sa compagnie, un détachement de hussards ennemis et prit trois barques chargées de provisions.

Le 27 brumaire an 5, à Rivoli, il se distingua par sa rare intrépidité, et le 30 ventôse de la même année, dans une rencontre avec les Tyroliens, il imposa à l'ennemi par

son audace et sa fermeté et ramena au camp deux Tyroliens qui avaient voulu le faire prisonnier.

Le 15 germinal, an 7, le capitaine Aymard contribua puissamment à sauver le 6e hussards, en faisant tirer à bout portant sur la cavalerie ennemie, et il protégea la retraite du deuxième bataillon de sa demi-brigade.

Le 2 messidor suivant, à la Bormida, il exécuta, avec autant d'intelligence que de sang froid, l'ordre qu'il avait eu de tourner, avec deux compagnies, l'aîle gauche de l'ennemi; il fit 80 prisonniers.

Le 28 thermidor, il repoussa vigoureusement l'ennemi au château de Lomeline, et défendit, dans une attaque de nuit, la route de Novi au camp de la division Saint-Cyr, dont il faisait partie.

Le lendemain, jour de la bataille de Novi, après un combat de 8 heures, pendant lequel il donna, comme toujours, des preuves de son audace et de sa fermeté, le capitaine Aymard reçut un coup de feu dont il eut le corps traversé.

Appelé, pendant les ans 11 et 12, à faire partie des troupes rassemblées sur les côtes de l'Océan, il fut nommé, le 26 prairial, an 12, chevalier de la légion-d'honneur, et le 20 août suivant, chef de bataillon au 8me d'infanterie de ligne.

Il fit en cette dernière qualité la campagne de l'an 13 à l'armée de Hânovre, et celle des ans 14, 1806 et 1807, avec le 1er corps de la grande armée, en Autriche, en Prusse et en Pologne.

Le 16 brumaire an 14, il se distingua au combat contre les Autrichiens, près de Dransfeld, ainsi qu'au combat contre les Russes, livré le 26 du même mois à Gondesdorf.

Il prit aussi une part très-active à la bataille d'Austerlitz.

Il assista à la bataille d'Iéna et, le 17 octobre 1806, au combat de Haalle, où il se signala par son audacieuse bravoure.

Le 3 novembre, il prit une part énergique au combat de Krivitz, et, lors de la prise de Lubeck, qui eut lieu quelques jours après, il fit des prodiges de valeur; là, à la tête de son bataillon, il s'empara de la Mülhen-Thor, malgré la résistance des Prussiens, pénétra dans la ville, prit à l'ennemi 3 drapeaux et fit un grand nombre de prisonniers.

Le soir même, ce bataillon s'empara du village de Schwartau et de l'arrière-garde de Blücher.

Le lendemain, le général prussien mettait bas les armes devant le 1er corps de la grande armée, et le commandant Aymard achevait, avec son bataillon, de soumettre la garnison de Travemunde.

En 1807, le 25 janvier, au combat de Mohrungen, Aymard, chargé par Bernadotte d'enlever aux Russes la ville et les prisonniers français qui s'y trouvaient, reprit pendant la nuit cette place après une vive attaque à la baïonnette, délivra les prisonniers français, fit à son tour de nombreux prisonniers et reçut un coup de feu à la poitrine.

Sa conduite à la bataille d'Eylau lui valut le commandement du 32e de ligne, dont il fut nommé colonel le 15 février 1807.

Le nouveau colonel alla rejoindre son régiment à Brauensberg, et se distingua de nouveau pendant la campagne de Pologne et surtout à Friedland, où, dans la charge qu'il fit contre la garde russe, il sauva l'aigle du 58me.

Sa brillante conduite, dans cette campagne, lui mérita la croix d'officier de la légion-d'honneur, dont il fut décoré le 11 juillet 1807.

Le 20 juillet 1808, le colonel Aymard reçut le titre de baron de l'Empire avec 4,000 francs de rente, en Westphalie. (1)

Le 22 du même mois, le 32me quitta Berlin pour se rendre en Espagne, où il fit avec son colonel les guerres de 1808 à 1813, dans la 1re division du 4me corps, et soutint dignement sa vieille renommée.

Le 31 octobre 1808, le colonel Aymard enleva, à la tête de son régiment, la position de Zornoza.

Le 7 novembre, il était au combat de Guenès, et le 8 il enlevait, après une vive résistance, les hauteurs de Valmaseda.

Le 8 décembre suivant, le colonel Aymard fut fait commandant de la légion-d'honneur, lors de la revue passée par l'Empereur à Madrid, et le 24 du même mois il prit part à la défaite des Espagnols au passage du Tage, près de Puente del Arzobispo.

Le 27 mars 1809, il se signala au passage du pont de la Guadrana, à Peralbillo; le 29, il alla reconnaître le passage de la Sierra Morena, où s'était retiré l'ennemi, et le 28 juillet suivant, à la bataille de Talaveira de la Reyna, il reçut un coup de feu au bras droit, en chargeant, à la tête de son régiment, la deuxième brigade des gardes anglaises. A la suite de cette affaire, dans laquelle, bien qu'abandonné par les troupes qui devaient le soutenir, le baron Aymard s'empara des positions de l'ennemi, le roi Joseph remit au brave colonel une décoration de commandant de la légion-d'honneur, enrichie de diamants, et le prévint

(1) Les armes concédées au général et à sa postérité sont les suivantes : « d'azur, fuselé d'or, à la bordure componée de sable et d'argent, au franc quartier des barons militaires. »

qu'il avait demandé à l'empereur l'autorisation de le nommer commandeur de l'ordre royal d'Espagne.

A la bataille d'Almonacid, le 11 août 1809, le 32e contribua puissamment au succès d'une journée dans laquelle il eut 22 officiers et 515 sous-officiers et soldats mis hors de combat.

Le 3 novembre 1810, le colonel Aymard, à la tête de deux bataillons du 32e, et soutenu par trois régiments de cavalerie que commandait le général Milhaud, attaque Blacke et son armée au passage du Rio Almanzora, devant Baza : l'armée de Blacke, forte de 18,000 hommes, fut rapidement culbutée, et l'ennemi s'enfuit précipitamment, laissant aux mains des Français 1,200 prisonniers, 5 canons et 2 drapeaux.

En 1811, le colonel Aymard, qui commandait l'avant-garde du corps expéditionnaire du général Leval, prit part à une foule d'actions où son régiment eût toujours l'avantage et le succès, malgré l'infériorité du nombre.

En 1812, le 20 juillet, le colonel Aymard, auquel était alors confié le commandement du corps d'observation de gauche de l'armée du midi, reçut du duc de Dalmatie l'ordre de débloquer Jaen. Parti de Baza avec quelques compagnies de son régiment et deux escadrons du 12me dragons, le colonel Aymard se porta rapidement sur Posalcon et Quesada, attaqua et prit Cazorla, qui renfermait les magasins et l'hôpital de l'ennemi qu'il rejeta dans la Sagra-Sierra.

Mis à l'ordre du jour de l'armée pour sa belle conduite dans cette expédition, le baron Aymard se trouva encore, le 17 novembre suivant, au combat de San-Muñoz. Il partit pour la France au commencement d'avril 1813, avec

un convoi de prisonniers dirigé sur Bayonne et quelques troupes qui rentraient en France sous son commandement. Attaqué près du pont d'Armeñon par une forte guérilla que commandait le chef de bande Longa, le baron Aymard sauva son convoi par sa présence d'esprit et son courage.

Nommé général de brigade le 12 avril 1813, Aymard fit la campagne de Saxe avec la 6e division d'infanterie *(bis)* de la grande armée, et se signala, le 10 octobre, au défilé de Wethau. Chargé par le maréchal Augereau d'attaquer les troupes ennemies qui occupaient ce défilé, le général Aymard, malgré la vive résistance de l'ennemi, s'empara, avec trois bataillons d'infanterie légère, de cette position difficile.

Le 18 du même mois, il se signala à la bataille de Leipzig, où il enleva cinq pièces de canon à l'ennemi.

Le 30, au combat devant Hanau, il contribua puissamment au succès de la journée.

Le 7 novembre, le général Aymard passa au 11e corps de l'armée, 15e division, et, le 13 décembre, il reçut un ordre du prince de Neutchatel, en date du 6 août précédent, qui lui enjoignait de rejoindre immédiatement la 4e division de la jeune garde où il devait être employé. Arrivé à Trêves, quartier général de la garde, le baron Aymard fut envoyé de là à Thionville, puis à Anvers, où il prit, le 30 décembre, le commandement de la 1re brigade de la 6e division de la jeune garde.

Pendant la campagne de 1814, le général Aymard donna des preuves nombreuses de ses talents militaires et de son expérience ; aussi Carnot, qui le connaissait bien et qui venait de le voir se défendre habilement contre les Prus-

qu'il avait demandé à l'empereu ne, lui ac-
mer commandeur de l'ordre r nfiance fut

A la bataille d'Almonacid : il chas
tribua puissamment au su ur la
il eut 22 officiers et 51 à
de combat.

Le 3 novembre 1
deux bataillons d de
cavalerie que c compléten
Blacke et son
Baza : l'arm partit le 4 pour aller ra-
rapideme ant appris, à Valenciennes, la
laissant impérial, il rentra dans Lille avec
nons commandement de la division, en l'ab-
F général Roguet, qui était parti pour Paris. Il
serva ce commandement jusqu'au 8 juin, époque à la-
quelle la division fut licenciée.

Le général Aymard se retira alors dans ses propriétés, près Carcassonne. Créé bientôt chevalier de Saint-Louis, il fut, le 1er octobre 1814, appelé au commandement de l'Hérault, à Montpellier, où, le 6 mars 1815, il fut mis à la disposition du duc d'Angoulême.

Les événements qui suivirent le retour de l'île d'Elbe trouvèrent le général Aymard à Montpellier, et, le 15 avril, il fut confirmé dans son commandement par le gouvernement impérial. Mais, appelé, dès le 22 avril suivant, à commander une des brigades de la jeune garde, le baron Aymard se rendit à Paris : il y séjourna jusqu'au 26 juin, pour organiser, avec l'inspecteur en chef aux revues, Boisnod, quelques régiments de la jeune garde, avec lesquels il partit pour l'armée du Nord. Mais, arrivé à Soissons,

'l dut, en raiso … npêcher la réduction des sa-
uvernement i … 'tôt, par suite d'une forte
retirer vo … t d'un notable ralentis-
nent lu … brique. Les ouvriers
avo … ts par cette décrois-
q … i des ouvriers des
… la suspension
sa … forcèrent les
ymard vo … le.
ses loisirs entre sa …
ure. Mais, aussitôt après la re… rs un
de Dalmatie, qui avait conçu pour le géné… me,
estime et un attachement dont il ne cessa de lu… s,
des preuves, s'empressa de le rappeler à l'activité, et
lui confia, le 9 novembre 1830, le commandement de la subdivision du Rhône, de la Loire et de la Haute-Loire.

Peu de jours après, le 4 décembre, le général Aymard fut appelé au commandement du département de Vaucluse, et compris, le 22 mars 1831, dans le cadre d'activité de l'État-major général de l'armée. La sagesse et la modération du général lui concilièrent bientôt, dans ces temps difficiles, l'estime universelle, et des regrets unanimes l'accompagnèrent, lorsque, nommé lieutenant-général le 30 septembre 1832, il quitta Avignon pour aller, le 20 octobre suivant, prendre par intérim le commandement de la 7e division militaire, commandement dont il devint titulaire le 3 juillet 1833.

C'est à Lyon que l'attendait la plus formidable épreuve de toute sa vie militaire, la répression de l'insurrection républicaine de 1834.

siens dans les positions qu'il occupait à Deurne, lui accorda bientôt une grande confiance. Cette confiance fut justifiée par la conduite et l'habileté du général : il chassa l'ennemi de toutes les positions qu'il occupait sur la rive gauche de l'Escaut et dans la Flandre, et parvint à approvisionner Anvers en subsistances de toute espèce.

Le 29 mars, le général Aymard joignit le 1er corps à Gand et prit, le 31, une part glorieuse au combat de Courtray, où les Prussiens, unis aux Saxons, furent complétement battus.

Arrivé à Lille le 1er avril, il en partit le 4 pour aller ravitailler Maubeuge ; mais ayant appris, à Valenciennes, la chûte du gouvernement impérial, il rentra dans Lille avec l'armée et prit le commandement de la division, en l'absence du général Roguet, qui était parti pour Paris. Il conserva ce commandement jusqu'au 8 juin, époque à laquelle la division fut licenciée.

Le général Aymard se retira alors dans ses propriétés, près Carcassonne. Créé bientôt chevalier de Saint-Louis, il fut, le 1er octobre 1814, appelé au commandement de l'Hérault, à Montpellier, où, le 6 mars 1815, il fut mis à la disposition du duc d'Angoulême.

Les événements qui suivirent le retour de l'île d'Elbe trouvèrent le général Aymard à Montpellier, et, le 15 avril, il fut confirmé dans son commandement par le gouvernement impérial. Mais, appelé, dès le 22 avril suivant, à commander une des brigades de la jeune garde, le baron Aymard se rendit à Paris : il y séjourna jusqu'au 26 juin, pour organiser, avec l'inspecteur en chef aux revues, Boisnod, quelques régiments de la jeune garde, avec lesquels il partit pour l'armée du Nord. Mais, arrivé à Soissons,

il dut, en raison des évènements qui avaient mis fin au gouvernement impérial, suivre le mouvement de l'armée et se retirer vers la Loire, avec les troupes dont le commandement lui était confié.

Licencié avec l'armée de la Loire, le général Aymard ne songea plus qu'à faire valoir ses droits à la retraite, autorisation qui lui fut accordée le 24 août 1815.

Retiré dans sa terre de la Gatimèle, près Carcassonne, le général Aymard vécut loin des affaires publiques, partageant ses loisirs entre sa famille et les travaux de l'agriculture. Mais, aussitôt après la révolution de 1830, le duc de Dalmatie, qui avait conçu pour le général Aymard une estime et un attachement dont il ne cessa de lui donner des preuves, s'empressa de le rappeler à l'activité, et il lui confia, le 9 novembre 1830, le commandement de la subdivision du Rhône, de la Loire et de la Haute-Loire.

Peu de jours après, le 4 décembre, le général Aymard fut appelé au commandement du département de Vaucluse et compris, le 22 mars 1831, dans le cadre d'activité de l'État-major général de l'armée. La sagesse et la modération du général lui concilièrent bientôt, dans ces temps difficiles, l'estime universelle, et des regrets unanimes l'accompagnèrent, lorsque, nommé lieutenant-général le 30 septembre 1832, il quitta Avignon pour aller, le 20 octobre suivant, prendre par intérim le commandement de la 7e division militaire, commandement dont il devint titulaire le 3 juillet 1833.

C'est à Lyon que l'attendait la plus formidable épreuve de toute sa vie militaire, la répression de l'insurrection républicaine de 1834.

A la suite des sanglantes collisions de novembre 1831, l'irritation n'avait fait que s'accroître dans cette ville. Les succès éphémères obtenus par les ouvriers, avaient développé l'effervescence populaire, et tout concourait à y faire renaître, plus vaste et plus terrible, la tempête de novembre, dont la France sentait encore le frémissement.

Cette première insurrection avait pris le Gouvernement au dépourvu, aussi n'avait-il négligé aucune précaution pour en éviter le retour; mais les mesures qu'il avait prises n'avaient pas empêché le parti républicain de s'accroître et de s'organiser : ce parti était représenté dans la presse de Lyon, par le *Précurseur*, rédigé avec talent par M. Pététin, et par la *Glaneuse*, journal essentiellement démagogique. Chaque jour voyait surgir de nouveaux procès contre ce dernier journal, et chaque jour s'accroissaient, dans Lyon, les causes d'irritation et de révolte. La charbonnerie de Lyon, quoique divisée en divers comités ou sociétés indépendantes les unes des autres, reconnaissait la suprématie et la direction de la *Société des droits de l'Homme*. Dès le mois de juillet 1833, M. Godefroy Cavagnac était d'avis qu'il fallait entrer en lutte armée contre le pouvoir.

Les choses en étaient là, et la propagande révolutionnaire avait fait d'immenses progrès dans les départements voisins de Lyon, quand, au commencement de l'année 1834, le mutuellisme entra dans l'arêne et vint compliquer la situation. Le mutuellisme était l'association des ouvriers en soie, chefs d'ateliers : elle était purement industrielle et remontait à 1828. Vers la fin de 1833, cette association, qui à son origine n'était qu'une société de secours mutuels, voulut faire servir la force qu'elle puisait dans

l'union de ses membres à empêcher la réduction des salaires, réduction qui arriva bientôt, par suite d'une forte diminution dans les commandes et d'un notable ralentissement dans le mouvement de la fabrique. Les ouvriers en peluches furent les premiers atteints par cette décroissance de salaire et ils invoquèrent l'appui des ouvriers des autres catégories, qui mirent en question la suspension générale des métiers, la votèrent aussitôt et forcèrent les ouvriers non mutuellistes à suivre leur exemple.

Vingt mille métiers s'arrêtèrent.

Les républicains, qui comptaient dans leurs rangs un certain nombre d'ouvriers mutuellistes, comprenant que, devancer à Lyon le mouvement de Paris et des provinces, c'était tout compromettre, crurent devoir interposer leur autorité et inviter les ouvriers à reprendre leurs travaux.

Le 22 février, les métiers recommencèrent à battre et le calme se fit dans la cité.

Mais bientôt fut proposée la loi contre les associations, et les mutuellistes, se voyant directement menacés, s'assemblèrent en tumulte et protestèrent contre cette loi. Le Gouvernement, de son côté, fit arrêter six mutuellistes comme chefs de la coalition. Dès lors, on s'indigne, on s'encourage de toutes parts à la résistance, car la loi contre les associations pesait aussi bien sur les sociétés industrielles que sur les sociés politiques; l'hésitation cesse, on est prêt pour le combat, et la *Société des droits de l'Homme* cherche en vain à comprimer l'ardeur de ses adhérents, bien que le comité croie pouvoir compter sur une partie de la garnison.

Tel était l'état des choses et des esprits, quand arriva le 5 avril, jour du jugement des mutuellistes arrêtés.

Quelques désordres eurent lieu dans la salle d'audience, et le lendemain 8,000 ouvriers accompagnèrent à sa dernière demeure un mutuelliste qui venait de mourir.

Dés ce moment, le mot de combat se trouve dans toutes les bouches, et comme la cause des mutuellistes a été remise au 9, personne ne doute que la lutte ne doive s'engager le jour même.

Le général Aymard prit, en conséquence, toutes les mesures que la prudence lui suggéra pour faire avorter ces projets, pour paralyser, dès le principe, tous les efforts de l'insurrection et pour préserver les troupes de tout contact avec la population ; il voulut aussi faire occuper la place Saint-Jean par des troupes qui interdiraient à la foule les approches du tribunal ; mais le pouvoir judiciaire, craignant sans doute d'être accusé d'illégalité, ne crut pas devoir accéder à cette proposition, et le général, qui pendant tout le cours des événements se montra d'ailleurs constamment porté aux mesures les moins rigoureuses, n'eut plus qu'à donner ses derniers ordres.

Le 9, à dix heures du matin, au moment où le tribunal venait d'entrer en séance, les barricades commencent à s'élever, un coup de feu frappe un agent de police ; dès lors les troupes cherchent à refouler les masses qui entourent les abords du tribunal ; la résistance s'organise, la fusillade s'engage sur divers points, et la lutte, après s'être ralentie pendant la nuit et les premières heures de la journée du 10, recommence furieuse, pour éclater partout à la fois, envelopper la ville entière, et se ranimer le 11, avec les mêmes circonstances et le même caractère.

Mais le 12, le général Aymard, qui avait longtemps espéré que les insurgés, éclairés sur leur position, ne con-

tinueraient pas une lutte dont le résultat devait leur être funeste, se décida à un vigoureux effort, et le jour suivant les derniers débris de l'insurrection disparurent. Dès lors le général Aymard s'empressa de faire succéder au régime arbitraire de l'état de siége celui de la justice et de la modération, tandis que le Gouvernement, jaloux de récompenser le sang-froid intrépide et la loyauté inaltérable de son général, lui conféra, dès le 19 avril, le grade de grand-officier de la légion-d'honneur, et l'appela peu après à occuper un siége à la chambre des pairs. De son côté, le conseil municipal de Lyon, reconnaissant, offrit au général, au nom de la ville, une épée d'honneur.

Depuis les événements de Lyon, jusqu'au 14 octobre 1841, époque à laquelle il fut placé, conformément à loi du 4 août 1839, dans la section de réserve du cadre de l'État-major, le général Aymard, tout en conservant son commandement, eut à remplir, de 1834 à 1841, les fonctions d'inspecteur général d'infanterie.

Un sentiment unanime de regret se manifesta dans la population lyonnaise, quand elle apprit que le général Aymard terminait sa carrière militaire. Ses grandes qualités, ses loyaux services, son noble caractère lui avaient attiré toutes les sympathies.

M. le baron Aymard, honoré, le jour même de son admission dans le cadre de réserve, du grade de grand'croix de la légion-d'honneur, fut, peu de jours après, le 7 novembre 1841, appelé par le roi Louis-Philippe, à remplir auprès de sa personne les fonctions d'aide-de-camp, et ces fonctions, le général les conserva jusqu'au moment où éclata la révolution de 1848. Fidèle jusqu'à la dernière heure, M. le baron Aymard assista au départ de la famille

royale, qu'il aurait suivie dans son exil, si le Roi avait voulu accepter ce dernier sacrifice.

Son devoir accompli, le général Aymard rentra chez lui et fut admis, à dater du 12 avril 1848, à faire valoir ses droits à la retraite, par suite du décret du 11 avril, qui supprimait le cadre de réserve. Retraité le 31 mai suivant, le général Aymard a gardé, sous les deux gouvernements qui se sont succédés depuis lors, une exacte réserve dont tout le monde a compris la noblesse et la loyauté.

Le général Aymard est mort à Paris, le 20 avril 1861, laissant, de son mariage avec Rosalie-Thérèse-Françoise Milhaud, fille du feu lieutenant-général comte Milhaud, deux enfants :

1° Édouard-Antoine-Alphonse baron Aymard, né le 30 janvier 1820, qui a bravement gagné ses grades dans nos campagnes d'Afrique, de Crimée et d'Italie, et qui fait aujourd'hui partie de l'armée expéditionnaire du Mexique, où il commande, en qualité de colonel, le 62e régiment d'infanterie de ligne.

2° Antoinette-Rosalie-Anna-Vincentine, Dlle Aymard.

A. Cornet-Peyrusse.

N. *B.* Le nom du général Aymard est inscrit sur le côté ouest de l'Arc de Triomphe de l'Étoile.

EXPOSITION DE 1867.

Dans la séance du 2 décembre 1866, M. le Président annonce à la Société qu'une Commission a été nommée par le Conseil municipal de Carcassonne, dans le but de rechercher qu'elles fêtes devraient accompagner le prochain concours régional agricole. Entr'autres projets mis en discussion, figure celui d'une exposition artistique. M. le Président demande s'il n'y aurait pas lieu d'insister sur cette idée auprès de la Commission municipale : après discussion, la Société décide qu'une Commission prise dans son sein sera chargée de témoigner à la Commission municipale du désir qu'aurait la Société des Arts et Sciences de Carcassonne de réaliser le projet de cette exposition.

Le Conseil municipal, prévenu par sa Commission, et prenant en haute considération les vœux exprimés par la Société, lui alloua une somme de deux mille francs pour l'organisation de l'exposition d'art, et la Société, de son côté, confia à la Commission permanente du Musée le soin de s'occuper de ce projet, qui fut, en effet, mis à exécution, en même temps que la Chambre de commerce constituait une exposition d'industrie dans les salles basses du palais du Musée.

Nous ne saurions mieux faire, pour rappeler au souvenir de tous la mémoire de ce grand fait de notre histoire artistique, que de reproduire les discours et rapport qui

ont été lus en présence de l'assemblée réunie, en séance solennelle, le 15 août 1867, pour décerner les récompenses accordées aux industriels et aux artistes qui avaient pris part aux expositions de l'industrie, des arts et de l'archéologie.

DISCOURS

Prononcé par M. Coste-Reboulh, *Président de la Société des arts et sciences de Carcassonne.*

Messieurs,

Il y a à peine deux mois, notre ville offrait à nos regards un de ces spectacles populaires et nobles à la fois, qui remuent une contrée tout entière : on décernait des récompenses aux inventeurs de nouvelles machines comme à ceux qui ont dû perfectionner les anciennes, aux éleveurs des diverses races d'animaux propres aux travaux des champs ou à la subsistance des populations, aux directeurs intelligents et dévoués de ces asiles du travail qui ont nom fermes-écoles, aux propriétaires enfin, qui, voyant dans la culture du sol le principe et le fondement de la fortune publique, consacrent à leur développement leurs soins, leur réflexion et leur or. Honneur à ces hommes d'élite dont l'unique ambition est de rehausser l'art le plus utile au bien de l'humanité, l'agriculture en un mot ! Ce n'est pas trop que des prix et des distinctions pour célébrer leurs services : leurs noms et leurs œuvres méritent d'être transmis à nos descendants pour servir de modèle aux générations à venir, de même que nous tournons à notre profit les découvertes précieuses que nous ont léguées nos aïeux.

Que ces solennités se renouvellent périodiquement ! Qu'elles aillent à des époques déterminées porter à l'habitant des campagnes le témoignage de notre reconnaissance ! Surtout qu'elles apprennent aux fils du cultivateur à ne pas dédaigner l'état de ses pères, et à préférer souvent le soc de la charrue, voire même la direction de son pa-

trimoine, à l'outil de l'artisan ou aux diverses fonctions en apparence plus relevées que lui offre la ville ! Là, au milieu des siens et au rayonnement des vertus antiques de la famille, il est sûr de couler une existence calme et paisible, et, sans abdiquer l'espoir de grossir son héritage, il aura la douce consolation de contribuer par ses persévérants efforts au bien-être commun.

Aujourd'hui, un motif analogue nous réunit dans cette enceinte. Après l'art le plus indispensable à la vie, il en est de secondaires qui ne sont pas moins dignes de notre attention et de tous nos encouragements, parce qu'ils sont pour nous un besoin ; les arts industriels comme aussi les arts libéraux ont une large place dans la satisfaction des tendances légitimes de notre nature, et c'est justice de reconnaître et de rémunérer les essais qui tendent à les populariser et à les faire grandir. Cette pensée est dans tous les esprits ; partout aussi le génie, dans quelque sphère qu'il se produise et s'exerce, est sûr de rencontrer un signe approbateur, sinon une parole puissante qui le recommande. De là, cet essor incessant vers ce qu'on nomme progrès, mot magique qui entraîne hors des limites ordinaires les intelligences à tous les degrés ; et pour ne parler que de l'industrie, voyez comme le cercle s'en étend démesurément ! Le monde peut à peine lui suffire, car tandis que la Capitale étale les curieuses et indescriptibles richesses de la France, les contrées les plus reculées et considérées comme à demi barbares envoient des produits qui nous étonnent. Que présage au monde cette entente si parfaite et si universelle pour le progrès des arts ? je l'ignore. Je n'ai avec vous qu'un vœu à faire, celui de voir dans cette généreuse émulation l'aurore d'une ère nouvelle, où les hommes de toute langue et de tout climat se confondront pour ne faire dans un véritable esprit de paix qu'une famille de frères.

Notre département n'est pas demeuré en arrière dans ce mouvement ascensionnel. Vous qui avez visité notre palais de l'industrie, dites si tout restreint qu'il vous ait paru, eu égard surtout à cet indéfinissable bazar qui appelle en ce moment au centre de l'Empire princes et peuples de toutes nations, dites si vous n'avez pas senti votre âme tressaillir de fierté en contemplant ce que j'appellerai nos merveilles ? Et cette seconde exhibition ne vous a-t-elle pas révélé ce

que promettent, pour un avenir peu éloigné, la volonté ferme et l'esprit inventif de nos industriels et de nos artistes ?

Mais je m'aperçois que j'entre dans un domaine qu'il ne m'appartient pas de parcourir : l'honorable rapporteur de la section qui nous occupe, d'une voie plus autorisée que la mienne, vous a dit avec détail ce qui a donné un si vif éclat à notre Exposition de 1867, et comment, quoique presque à notre début, notre industrie nous a placés au niveau des premiers départements du Midi.

Nous aussi, nous avons tenu à prendre part à cette lutte pacifique, en mêlant, sans les confondre, les récompenses dues à nos lauréats, à celles destinées aux concurrents des sections de l'industrie et des arts.

Nos athlètes, il est vrai, n'ont point eu à exercer leur habileté dans la manière d'opérer sur la matière : leur tâche n'était pas d'en combiner les forces et les rapports de façon à lui faire produire des effets nouveaux, ou à la contraindre à rendre des expressions en harmonie avec la nature ; leur cercle d'action roulait sur un tout autre ordre de choses : le travail de la pensée était l'unique objet proposé à leur étude ; c'est de la science qu'on attendait d'eux.

Quel que soit en apparence l'esprit qui divise cette dernière branche de l'activité humaine des deux précédentes, l'industrie et les arts, il n'est pas moins certain qu'un lien commun les unit, elles sont toutes trois filles de l'intelligence, et nous ne saurions mieux reconnaître leur affinité et leur accord qu'en les confondant dans un seul et même triomphe !

Ceci m'amène à rappeler que depuis longtemps le vœu de la Société que j'ai l'honneur de présider était, de créer un concours qui fournît aux esprits studieux et réfléchis l'occasion de manifester leur savoir au profit de nos compatriotes et à la gloire de notre pays.

Parmi les divers genres de composition qui s'offraient à notre choix, de préférence nous options pour un concours historique qui mît en lumière les annales de notre passé. L'idée était bonne, excellente ; mais devant nous se dressaient les difficultés inséparables d'une pareille entreprise, les chances de succès paraissaient douteuses, néanmoins la Société n'a pas hésité ; et à peine l'idée arrêtée et le programme lancé dans le public, qu'un écho approbateur a résonné à nos

oreilles, et que de nombreux chercheurs se sont mis à l'œuvre pour découvrir et mettre au jour nos titres de noblesse. C'est le travail de quelques-uns d'entr'eux que nous aurons tout-à-l'heure le bonheur de couronner. Le savant rapport qui va vous être lu vous dira les sujets traités et les noms des vainqueurs.

De si beaux commencements promettent un résultat difficile à obtenir de prime abord, Nous serions fiers à juste titre, si nous pouvions doter notre pays d'une histoire complète et vraie de notre antique Cité, de sa fondation, des divers régimes dans lesquels elle s'est trouvée, des hauts faits accomplis dans son sein; la succession de ses Comtes et de ses barons. Ainsi donc, tandis que sous la savante direction d'un artiste exceptionnel, doué d'une intelligence hors ligne et d'une science éprouvée, nous voyons revivre les murailles de notre Cité, espérons qu'elles trouveront un jour un homme de talent, un grand historien, pour les rendre immortelles!

Maintenant, qu'il me soit permis de remercier M. le Préfet de toute sa bienveillante courtoisie; il est notre Président d'honneur, et aujourd'hui nous l'avons au milieu de nous dans cette séance si intéressante et si solennelle, pour prouver combien il sait prendre une large part à tout ce qui intéresse le département qu'il administre avec un talent si éprouvé.

COMPTE-RENDU

Par M. Cornet-Peyrusse, *au sujet des opérations du jury des Beaux-Arts, et proclamation des distinctions accordées aux divers exposants.*

Se nourrir, se vêtir, selon que le climat l'exige, se défendre contre les animaux féroces et les malfaiteurs, tels sont les besoins physiques de l'homme dans l'enfance des sociétés; ces besoins exigent peu de commerce, mais ils suffisent pour en établir un. — Sous l'influence de ces échanges rudimentaires, les moyens de subsistance augmentent, la population s'accroît.

Dès lors il faut demander de nouveaux fruits à la terre, de nouveaux produits à l'industrie, soit pour la consommation directe des

habitants, soit pour opérer de nouveaux échanges avec l'étranger. L'industrie redouble alors d'activité, les désirs se multiplient autant que les moyens de jouir, et l'instinct du beau prend naissance.

Ce sentiment provoque le génie de l'imitation, les chefs-d'œuvre de l'art apparaissent, et les arts de l'industrie commerciale faisant des progrès à mesure que l'art du dessin qui est devenu leur guide en a fait lui-même, les manufactures se perfectionnent, une heureuse émulation s'établit entre les fabricants auxquels les arts paraissent le moins utiles, le commerce devient plus actif et plus avantageux, il se fait une immense exportation d'objets travaillés avec soin et dont la main-d'œuvre fait le plus grand prix, et la nation qui opère ces prodiges voit chaque jour augmenter sa puissance, se développer sa civilisation.

Répandre la connaissance du beau dans le pays; effacer, en éclairant les fabricants, les taches que l'on aperçoit encore dans leurs produits; diriger le luxe, fixer le goût, trouver dans son industrie propre des ressources inépuisables, établir la balance du commerce en sa faveur par le seul travail de ses artistes et de ses ouvriers, tels sont donc les avantages que l'on peut se promettre de l'influence des beaux-arts sur les populations. Mais comment établir cette influence et cet empire?

En enseignant avec soin dans les écoles la théorie du beau, en considérant dans cette étude la beauté, non-seulement dans le corps de l'homme, mais dans tous les êtres physiques, dans le tableau des campagnes, dans les édifices, dans les vases, dans les meubles, dans les étoffes, dans l'ensemble d'un corps quelconque et dans chacune de ses parties.

C'est encore en multipliant les collections publiques de peinture, de sculpture et d'architecture, afin d'élever les idées, de donner des modèles d'une beauté parfaite pour tous les genres d'ouvrage, modèles toujours les mêmes, qui ne changent point, qui ne trompent jamais, et devant lesquels beaucoup trouvent l'idée de certains perfectionnements qui, plus tard, deviennent pour eux une source de fortune.

C'est enfin, en organisant de nombreuses expositions artistiques, que l'on développe le goût de l'art, et qu'après l'avoir développé on

le cultive intelligemment, que l'on fait l'industrie d'un pays riche et puissante.

Et par tous ces moyens ce pays reste toujours commerçant, malgré les révolutions, et si jamais il vient à décroître, il reste grand dans sa décadence, immortel après sa chûte.

Quelques hommes, profondément dévoués à leur pays, profondément imbus des vérités que nous venons d'énoncer, se sont réunis en 1836 pour fonder la Société des Arts et Sciences de Carcassonne, et après avoir créé le Musée, qui occupe aujourd'hui un rang si honorable parmi les collections de ce genre, ils ont, dès 1839, fait un chaleureux appel aux artistes et aux industriels du département. En 1846 et en 1851, ils ont renouvelé leurs tentatives, et lors du concours régional de 1859, ils sont entrés dans une voie nouvelle. Obéissant à un sentiment de haute convenance, ils ont compris que l'honneur d'instituer des expositions d'industrie revenait de droit à la Chambre de commerce, qui, bien mieux qu'eux-mêmes, pouvait remplir dignement une semblable mission, et ils ont voulu, tout en se restreignant dans le domaine de l'art pur, montrer tout d'abord ce que notre département avait conservé des richesses de l'art ancien et consacrer le souvenir des artistes qui ont vécu avant nous; ils ont voulu encore rappeler aux yeux de tous les usages religieux ou civils, les mœurs intimes, les habitudes élégantes ou vulgaires de nos ancêtres, et le succès est venu récompenser leurs efforts.

Mais leur tâche n'était pas encore accomplie, car ils avaient dit aux artistes de nos jours : « Vous avez vu ce que pouvaient faire les générations passées; montrez-nous, dans un prochain concours, comment vous aurez su profiter de leurs enseignements. »

Ils ont donc, cette année, institué une exposition d'objets d'art modernes, et bien qu'ils aient eu à peine le temps de prévenir les artistes, bien qu'ils aient eu à lutter contre les splendeurs d'une exposition qui appelle aujourd'hui le monde entier, 148 exposants ont répondu à leur voix amie, et 350 tableaux et objets d'art sont venus décorer les salles que l'administration municipale avait si généreusement organisées pour eux.

Parmi les exposants dont vous avez pu apprécier les œuvres, 66 appartiennent à notre région méridionale et nous ont apporté un con-

tingent de 228 numéros dont 170 ont été présentés par 38 artistes nés dans notre département ou l'habitant actuellement.

Vous voyez, Messieurs, que notre appel a été entendu ; vous voyez que les exemples que nous avons invoqués ont été suivis et que notre beau département, qui occupe dans l'industrie manufacturière un rang aussi honorable que celui qu'il remplit dans l'industrie agricole, n'a pas oublié la devise de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne : *Non sat panis et vestitus.*

Il ne nous appartient pas, Messieurs, de critiquer les œuvres admises à notre exposition ; notre rôle est plus modeste et nous devons nous borner à proclamer les noms des artistes que le jury a jugés dignes de récompenses méritées. Vous nous permettrez cependant de vous rappeler que MM. Jalabert et Gamelin, faisant partie de la commission du jury, sont par là-même hors de concours, et que nous ne pouvons que leur dire : « Honneur à vous, M. Gamelin, dont l'âge n'a pu refroidir la verve et le dévouement ; louange à vous, M. Jalabert, qui, si riche des œuvres qui vous classaient en première ligne, avez su vous effacer si modestement en présence des devoirs que vous imposait votre position. »

Le jury de l'exposition, après avoir consciencieusement étudié les tableaux soumis à son appréciation, a décerné une médaille de vermeil à M. Castans, de Toulouse, pour son tableau intitulé : *Le vœu de la Madone*, tableau dont les excellentes qualités signalent la valeur artistique de son auteur.

Une autre médaille de vermeil a également été accordée à M. Doze, de Nîmes, pour sa composition intitulée : *Les douze apôtres, saint Gervais, sainte Hélène et saint Louis*, réduction d'une peinture murale exécutée par l'auteur dans l'hémycicle du chœur de l'église de Saint-Gervasy. La beauté des types, la pureté du dessin et la richesse de la palette prouvent que M. Doze a su profiter des leçons de son maître si regretté, M. H. Flandrin.

Le jury aurait voulu pouvoir placer sur la même ligne, honorer de la même récompense que les deux artistes qui précèdent, les œuvres de M. Hanoteau, dont les éminentes qualités de paysagiste sont si hautement reconnues, et le tableau de M. Lazerges (*le Printemps*), qui réunit de si heureuses qualités ; mais il ne pouvait donner à tous et ne pouvait que choisir entre les élus.

Une médaille de 1re classe a été accordée à M. Roumens, un enfant de notre cité, dont le beau portrait a si vivement excité l'attention des plus habiles connaisseurs.

Notre compatriote, M. Salières, dont les portraits sont si ressemblants et si coquets, a mérité une récompense semblable à celle de M. Roumens.

M. Lansyer, de l'Ile Bouin, a été aussi honoré d'une médaille de 1re classe pour les ébauches qu'il nous a envoyées, ébauches qui doivent prendre place plutôt dans l'atelier d'un peintre que dans le cabinet d'un amateur, mais qui témoignent à un si haut degré de l'entente de la nature et de l'harmonie de la couleur.

Mlle Caroline Sabaud nous a envoyé une peinture sur porcelaine dont la composition fraîche et distinguée lui a valu l'honneur d'une médaille de 1re classe.

M. Duston, de Toulouse, nous a aussi présenté deux paysages et un fusain, dont le faire large et savant lui a mérité une médaille de 1re classe, médaille qui a été également accordée à M. Robault, pour ses reproductions magistrales des dessins de MM. Delacroix et Meissonnier.

Enfin une médaille de 2me classe a été donnée à M. Genaille pour sa magnifique aquarelle de *saint Louis*, réplique d'un tableau de l'auteur, et pour ses charmants médaillons en camayeu, intitulés : *Les sept péchés capitaux.*

Voilà, Messieurs, toutes les récompenses dont le jury a pu disposer en faveur de la peinture; il aurait voulu pouvoir faire davantage; primer, par exemple, *Marguerite sortant de l'église*, de E. Tourneux, grand tableau dans un petit cadre, comme le disait dernièrement un de nos critiques autorisés; le joli paysage de Ponthus-Cinier; *La soirée d'hiver*, de M. Weber; la charmante étude de H. de Villiers; le fusain magistral de M. Bénézet; rendre hommage au talent de M. Prache, dont les natures mortes sont étudiées avec tant de patience; parler des pastels si coquets de M. Champagne; des portraits consciencieux de M. Montséret; honorer, en un mot, le zèle et l'habileté de tous; mais il ne pouvait oublier la sculpture, et il lui fallait récompenser dignement l'élégante statue de M. Francheschi, qui a eu, au salon de 1866, un succès si

bien mérité ; aussi, il a accordé à ce charmant artiste une médaille de 1re classe, et il en a offert une autre à M. de Menou, dont le talent est si bien représenté dans notre exposition par des groupes de chiens dont l'habile facture témoigne de la haute intelligence artistique de leur auteur.

La photographie, cet art qui est appelé à rendre de si grands services à l'art et à la science, a été dignement représentée à notre exposition ; aussi le jury a-t-il été conduit à décerner une médaille de vermeil à M. Fages, pour l'ensemble de ses collections.

Une médaille de 1re classe a été accordée à M. Marc, de Castres, et des médailles de 2e classe ont également été décernées à MM. Léon et Malbret, Numa Verdier et Verguet.

Enfin, MM. Pessieto, de Narbonne, Oustric, Delestaing et Seignorel, ont été récompensés chacun par une médaille de bronze.

Une médaille de même valeur a aussi été accordée à MM. Roux, père et fils, pour leurs plans de jardins, qui témoignent vivement en faveur de l'intelligence naturelle de ces honorables exposants.

Déjà notre rapport est bien étendu et nous ne pouvons cependant le terminer sans remercier vivement les honorables amateurs qui ont enrichi l'exposition de leurs collections archéologiques, parmi lesquelles nous signalerons en première ligne les nombreuses haches celtiques que M. Fages a si curieusement réunies dans ses vitrines, et qui lui ont valu, en même temps que son exposition de photographie, la médaille de vermeil que lui a décernée le jury.

Une médaille de bronze est également offerte à M. Raynaud pour sa jolie collection de clefs de toutes les époques, et une autre à M. Baille pour ses tableaux d'anciens maîtres dont il a bien voulu décorer notre grande salle.

Permettez-nous enfin, Messieurs, de mentionner honorablement :

MM. Tournal, de Narbonne, qui a bien voulu nous adresser, à son retour de Paris, de splendides reproductions photographiques de dessins d'anciens maîtres;

Viguier, qui nous a offert de nombreux dessins de M. Gamelin, père;

Marel, qui nous a envoyé un tableau de ce maître;

MM. Roux, de Castelnaudary, dont les beaux échantillons de faïence ont été si bien appréciés de tous les connaisseurs;

De Vézian-Rodière, qui nous a envoyé de vieilles et curieuses tapisseries et de magnifiques gravures.

Marty, dont les charmants paysages en liége ont été curieusement remarqués;

Mas, fils aîné, pour ses médailles anciennes, recueillies dans le pays;

Et Puget frères, pour leur collection d'insectes.

Ici, Messieurs, s'arrête la tâche qui nous était imposée, et vous nous permettrez de terminer notre rapport en vous disant que notre exposition, si modeste qu'elle ait été, nous a prouvé que d'honorables talents existaient dans notre département, que le goût du beau tendait à s'y développer chaque jour; aussi pouvons-nous dire aux artistes qui nous entourent, « les médailles qui vous sont décernées, « trop peu nombreuses pour récompenser tous les mérites, ont été « vivement disputées. Continuez donc vos efforts; que le goût du beau « qui vous anime vous attire vers les hautes régions de l'art, et lais- « sez-nous espérer que si dans quelques années nous organisons une « exposition nouvelle, nous verrons se développer toute la vie qui « est en vous et grandir l'édifice dont vous avez posé les premières « assises. A l'œuvre donc, Messieurs, ne vous laissez point arrêter « par les terreurs du passé, par les difficultés du présent, et avant « tout marchez avec la ferme volonté de réussir, car si, avec cette « dernière condition, le succès n'est pas toujours certain, sans elle « il est toujours impossible. »

De même qu'en 1859, la Société des arts et sciences et la Chambre de commerce de Carcassonne ont voulu, en 1867, témoigner de leur gracieuse confraternité, et ces deux Compagnies, réunies dans un même esprit, se sont groupées dans le même local et ont tendu au même but dans un commun effort; aussi elles ont pu réaliser, sur leurs opérations, quelques bénéfices qui ont été généreu-

sement consacrés à l'agrandissement de nos collections municipales.

Ainsi, M. Castel, président de la Chambre de commerce, a pu offrir, au nom de cette chambre, une magnifique collection de *Celtæ* (plus de 400 pièces), toutes trouvées dans le département de l'Aude : la plus grande partie de ces pierres avaient été acquises de M. l'Agent-voyer Fages, les autres avaient été personnellement offertes par M. Castel.

Quant à la Commission des Beaux-arts, elle eut pour sa part 426 fr. 46 c., produit de la vente des tableaux que la Société avait gagnés à la loterie artistique et que leur peu d'importance n'avait pas permis de placer dans le Musée. Cette somme a été appliquée à la Bibliothèque de la Ville.



CONCOURS HISTORIQUE

INSTITUÉ PAR LA SOCIÉTÉ DES ARTS ET SCIENCES DE CARCASSONNE.

En 1864, et le 3 juillet, la Société des arts et sciences de Carcassonne s'occupait d'une inscription gravée sur une des cloches de la Cité. La discussion à laquelle avait donné lieu l'interprétation du sens qu'il convenait d'attribuer à cette inscription, conduisit M. le Maire, présidant la séance, à demander s'il n'y aurait pas lieu de chercher de nouveaux moyens d'exciter les recherches sur l'histoire du pays. A cette demande, M. Coste-Reboulh répondit en proposant d'instituer des concours périodiques, et cette proposition, accueillie par la Société, fut immédiatement renvoyée à l'étude d'une Commission spéciale, qui présenta son rapport le 7 août suivant. Après une discussion approfondie sur les conclusions de ce rapport, la Société des arts et sciences arrêta que :

1° Des concours bisannuels seraient établis par la Société, pour des travaux inédits d'histoire intéressant le département de l'Aude et principalement la ville de Carcassonne ;

2° Deux prix, consistant, le premier en une médaille d'or de la valeur de 300 francs, le deuxième en une médaille d'or de 200 francs, seraient décernés aux auteurs des meilleurs ouvrages d'histoire concernant une partie quelconque du Département ;

3° Un prix exceptionnel de 1,200 francs serait accordé à l'auteur de la meilleure histoire de la ville de Carcassonne ;

4° Les prix seraient décernés dans la séance ordinaire du mois de janvier ; mais la Société resterait libre de rendre cette séance publique si elle le jugeait à propos.

Dans sa séance du mois de novembre, la Société arrêta définitivement le programme du concours, qui fut libellé ainsi qu'il suit :

***PROGRAMME** du Concours historique institué par la Société des arts et sciences de Carcassonne.*

La Société des arts et sciences de Carcassonne décernera tous les deux ans, et pour la première fois dans sa séance du mois de mai 1867, deux médailles d'or, l'une d'une valeur de 500 francs, l'autre d'une valeur de 200 francs, aux auteurs des deux meilleurs Mémoires inédits, sur un sujet historique intéressant une partie quelconque du département de l'Aude, et dont le choix est laissé à chacun des concurrents.

Les membres résidants de la Société ne sont pas admis à concourir.

Si, exceptionnellement, une histoire complète de la ville de Carcassonne est présentée à l'un de ces concours, et qu'elle soit jugée digne d'être couronnée, la Société décernera à son auteur un prix de 1,200 francs.

Les manuscrits devront être adressés, franco, avant le 1er novembre 1866, à M. le président de la Société ; ils porteront une épigraphe qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom, les prénoms, la profession, le domicile de l'auteur, et la déclaration que l'ouvrage est inédit et qu'il n'a pas été déjà présenté à un concours.

La Société ne s'engage pas à rendre les manuscrits.

Les billets cachetés, autres que ceux qui se rapportent aux ouvrages couronnés, seront brûlés.

Le 15 août 1867, et le jour de la distribution des récompenses décernées aux industriels et aux artistes qui avaient pris part aux expositions de l'industrie, des arts et de l'archéologie, M. Jaubert, secrétaire de la Société des arts et sciences, chargé de faire connaître le résultat du concours, présenta en ces termes le rapport dont les conclusions avaient été adoptées par la Société :

MESSIEURS,

Les Arts et les Sciences appartiennent à la même famille ; il est juste et heureux qu'hommage leur soit rendu dans la même fête.

Notre Société ouvrit un concours ; elle imposa pour sujets des œuvres d'histoire spéciales à notre département. Nous venons proclamer les noms des vainqueurs.

Je dois à mes fonctions de secrétaire et à la bonté de mes collègues l'honneur d'interpréter leur pensée.

Parmi les ouvrages présentés, trois ont paru dignes d'une récompense.

Le plus remarquable est un *Mémoire sur la Bibliothèque de Carcassonne*, et plus particulièrement sur les manuscrits qu'elle renferme.

Le sujet est considérable, étendu, sérieux, à ce point qu'il semble que la sécheresse du style et de la pensée soit pour lui une qualité plutôt qu'un défaut.

Et cependant, Messieurs, je ne puis vous en entretenir sans une certaine émotion.

Tout homme de cœur ne pénètre jamais dans une bibliothèque publique sans se découvrir avec respect et humilité. C'est que sous ces froides enveloppes, rongées par la poussière des siècles, circulent toujours le sang et la vie ; il me semble entendre tous ces hommes qui ne sont plus, parler et nous dire : « Ce livre !... c'est moi, c'est mon cerveau, c'est mon intelligence, c'est mon cœur, c'est toute mon âme... Lisez donc ce livre, et soyez mon juge !.... »

Un livre est un monument ; qu'il s'écrive orgueilleusement sur le marbre ou sur une simple écorce signée Homère... c'est toujours le

passé qui se réveille ; c'est l'humanité sortant de sa tombe pour nous instruire et nous consoler.

Un livre ! c'est un ami... Quel homme, même insensible, n'éprouva jamais un sentiment de tendresse devant un Racine ou un Fénelon.

L'amour des livres... c'est le plus saint des amours.

L'amour des livres n'est pas étranger à notre cité ; dans l'introduction à son œuvre, le lauréat le démontre.

Dans ces temps déjà reculés où toute la science était concentrée dans quelques têtes d'élite, et donnait aux hommes de religion une omnipotence bien méritée, le Chapitre de Carcassonne n'était pas sans livres : il avait sa bibliothèque. C'est là que venaient méditer, sur les choses du ciel et sur celles de la terre, les chanoines de Saint-Nazaire.

Montfaucon a laissé le catalogue de deux collections aujourd'hui complètement disparues.

Notre bibliothèque actuelle est née avec la Convention nationale ; c'est la Convention nationale qui l'a créée en lui fournissant les débris et les dépouilles d'un grand nombre de monastères.

Après ces indications préliminaires, l'auteur aborde son œuvre.

Permettez-moi, Messieurs, d'en esquisser quelques pages. Je serai rapide ; l'auteur y perdra, moi j'y gagnerai.... Je n'aspire qu'à un mérite, celui d'être court.

Notre bibliothèque possédait jadis 267 volumes manuscrits ; beaucoup sont perdus ; il lui en reste 139.

Le lauréat les a tous mis en lumière.

Que de savoir, que de travail, que de patience !...

Ils sont tous traités avec la même intelligence, le même dévouement, le même amour.

Le meilleur des pères peut avoir quelque préférence ; j'ai cru m'en convaincre en lisant l'auteur sur le *Flamenca*.

Le *Flamenca*, Messieurs, est un manuscrit hors ligne.

Il appartient au treizième siècle.

Il est le premier et le dernier de sa race.

Il n'existe au monde qu'un *Flamenca*.

Seule, la bibliothèque de Carcassonne le possède, et excite ainsi l'envie naturelle de la bibliothèque impériale.

Le *Flamenca* est un roman, ou mieux un poème écrit en vers de huit syllabes, et se rapproche beaucoup plus des fabliaux que les autres récits rimés des troubadours. L'esprit et la verve s'y déploient; l'analyse est fine et piquante. Il rappelle pour l'intérêt les charmants contes de Boccace.

Chaque siècle se peint dans les œuvres qu'il produit ; et sous ce rapport, notre roman est un monument historique sans rival et sans prix. On y rencontre ces mille détails de la vie du moyen-âge qui ne sont nulle autre part. — L'historien, l'antiquaire, l'artiste et le poète peuvent y puiser largement.

L'auteur nous est inconnu.

Quant au sujet du livre, Messieurs, il est un de ceux qui ne vieillissent jamais. Il roule sur des aventures d'amour.

Le livre a pour titre : *La Jalousie corrigée.*

Corriger la jalousie...., c'est une bien rude entreprise.... A ce vilain mal vous ne connaissez qu'un remède...., il consiste à ne plus aimer.

Un *Quintilien*, manuscrit du XIIe siècle, fournit au lauréat l'objet d'une étude intéressante et approfondie ; comme lui et avec lui je me sens entraîné à vous en laisser quelque chose.

Quintilien ! que de souvenirs...

Nous sommes à Rome. Le Christ venait de mourir et Rome tombait sous les empereurs. Nous vivons au temps des Néron, des Galba, des Othon, des Vitellius.

L'éloquence de Cicéron était morte aussi...; morte et méprisée.

Fils d'un avocat, avocat lui-même, Quintilien cultiva le vrai et le beau, d'autant plus louable que dans ce siècle de bassesse et de corruption il savait n'être pas compris.

Jeune encore, Quintilien abandonna le barreau, et, poussé par un noble désir, il consacra vingt ans de sa vie à donner des leçons à la jeunesse romaine.

C'est pendant cette période qu'il composa ses *Institutions oratoires*, le traité de rhétorique le plus complet que nous aient laissé les anciens.

C'est précisément cet immortel ouvrage que, le premier entre tous, notre manuscrit a rendu aux lettres.

Comme il devait remuer les âmes celui qui comprenait si bien l'orateur! *Orator vir probus*, *dicendi peritus*. Le penseur avait bien raison : L'art de bien dire ne devrait marcher jamais seul ; il lui faut pour compagnon de voyage l'art de bien faire... Mais est-il bien vrai que le manuscrit de Carcassonne remonte au XIIe siècle; qu'il ait sur tous ses frères l'immense avantage du droit d'aînesse ?

Quelques savants pensent le contraire. Théodore Lemoine s'exprime ainsi : « Le seul *Quintilien* qui soit parvenu jusqu'à nous avec le caractère de l'authenticité fut exhumé de l'abbaye de Saint-Gal, par Poggio, en 1419. Léonard Aretin en possédait déjà une copie défectueuse. Ces deux manuscrits sont les seules sources de tous ceux qui ont paru depuis. »

L'auteur du Mémoire combat cette assertion avec énergie, il en démontre l'erreur par des preuves irrécusables.

Le premier c'est le nôtre !... et nous lui rendons sa couronne.

Tout en recherchant son origine, l'écrivain que j'analyse fait d'heureuses incursions dans l'histoire de notre pays.

Au XVe siècle, le manuscrit appartenait à Jouffroi, cardinal et archevêque d'Albi, abbé commendataire de Caunes. Le personnage est tracé de main de maître : savant ou évêque, ardent ou soumis, Jouffroi pose devant nous. Il semble revivre, et avec lui ses contemporains.

Nous retrouvons plus tard le *Quintilien* en la possession de la famille de Murat. Nous devons au lauréat une notice remarquable sur cette famille, laquelle, au XVIIIe siècle, a joué un rôle important dans l'histoire de Carcassonne. Elle comptait des hommes d'un grand savoir.

S'intéresser ainsi à ceux qui vécurent noblement, les étudier dans leurs sentiments les plus intimes, jusque dans les livres qu'ils ont possédés, n'est-ce pas acquérir des droits à la reconnaissance du pays.

Pardonnez-moi, Messieurs, ces quelques détails : l'étude du *Quintilien* vous indiquera la valeur des autres.

Je voudrais bien rêver un instant avec l'auteur et vous dans l'abbaye de Lagrasse.

J'y retrouverais de bons souvenirs, les meilleurs de l'homme : ceux de mon enfance.

Vous, par la pensée, vous y verriez son vieux et gigantesque clocher, ses parcs, ses jardins, son église, ses cloîtres mystérieux, sa bibliothèque qui rayonne dans la nôtre..., et, dominant le tableau des temps passés, son noble et puissant abbé, M. de Joyeuse..., et mieux encore ces hommes blanchis par l'étude, ces chercheurs de la vérité, ces moines, ces bénédictins, dont le nom signifie toujours abnégation, travail et science.

Je voudrais vous étaler toutes nos richesses, rendre une complète justice et au pays et à celui que nous allons couronner ; parcourir tous les manuscrits dont notre bibliothèque est si fière ; les soumettre à votre analyse, les livrer à votre mémoire.

Et je ne vous donne qu'une faible esquisse. Il me suffira d'ajouter : chacun des manuscrits est minutieusement décrit.

Les erreurs sont intelligemment redressées.

L'appréciation de leur valeur scientifique et historique est faite avec une érudition dont la modestie relève l'éclat.

Dans cette revue savante de notre trésor des chartes, rien n'est laissé au hasard, toute assertion est appuyée de preuves matérielles, — et toutes les fois que l'auteur avance une hypothèse, il le fait avec une si prudente défiance, l'étaye d'une discussion si forte, qu'il apporte la conviction quand il semble n'avoir voulu qu'indiquer. Quant au style, Messieurs, il révèle tout à la fois le littérateur, l'historien et le philosophe.

L'ouvrage couronné est plus qu'un bon livre, c'est un livre utile.

Et votre surprise de tant de mérite va disparaître, quand j'aurai nommé l'auteur, M. Fierville.

M. Fierville est né à Caen.

Il appartient à plusieurs sociétés savantes.

On lui doit plusieurs opuscules : *Histoire du collége de Quimper ; - Monographie des communes et des familles de Fierville ; - Notice archéologique sur le département du Finistère ; - Notice sur le cartulaire de Quimper ou l'église de Cornouaille, du 13e au 16e siècle.*

Ces deux dernières brochures ont été lues à la Sorbonne en 1863 et 1865.

M. Fierville professe la philosophie à Mont-de-Marsan. Nous l'avons perdu ; naguère, au Lycée de Carcassonne, il rivalisait de science et

d'émulation avec ceux que nous entourons encore et de notre profonde estime et d'une sincère amitié.

La Société a décerné à M. Fierville une médaille de 400 fr.; de plus elle a ordonné l insertion de l'ouvrage dans le troisième volume de ses Mémoires, et un tirage à part pour être annexé au catalogue.

Si la Société n'a pas fait davantage et a réservé le premier prix, c'est que le mémoire ne rentre pas d'une manière absolue dans les conditions du programme.

Le second Mémoire distingué par notre Société est intitulé : *Les Comtes et les Vicomtes de Carcassonne.*

Carcassonne, Messieurs, est une ville admirable ! Dans son genre elle est sans rivale...; il est naturel d'en être orgueilleux.

Et moi, son enfant d'adoption, je lui suis attaché par le sentiment de la justice et par la reconnaissance.

Combien de fois, dans l'une de ces heures de la vie où le bruit fatigue l'homme qui pense, je me suis trouvé en contemplation devant la Cité : — un antique et double rempart portant le cachet des dominations successives; un château comtal avec ses larges fossés et ses tours toujours menaçantes; de grandes brèches pratiquées dans les murs et rapidement fermées; des tours inclinées, arrachées de leurs bases, déracinées par la sape, et recevant bientôt leur nouvelle assiette; de grands pans de murs renversés dans les fossés, où nous les voyons encore; les vestiges sans cesse expirants de ponts-levis, de herses, de machicoulis; les ruines d'une barbacane; de vastes casernes, des créneaux et des meurtrières faisant la ronde...

Ce sont là de fameux témoins.

Ils nous disent de sanglants combats, de rudes attaques et d'opiniâtres défenses.

Mais la cause de tant de sang répandu... mais les soldats... mais les noms de leurs capitaines ?...

A ces questions si intéressantes, les remparts, les fossés, les tours ne répondent pas, semblables à ces couches géologiques disloquées, renversées, redressées, qui racontent bien les convulsions de l'enveloppe terrestre, la puissance de la création, mais sans nous en dire l'histoire.

Et cependant il nous faut une histoire.

La Cité fournit à César ces vaillants soldats dont étaient jalouses les légions romaines... ; mais l'intelligence et la bravoure n'effacent jamais l'humiliation de la conquête...; et ce n'est pas là l'histoire de Carcassonne.

Sous les Visigoths et les Sarrasins, sous Pépin et sous Charlemagne, Carcassonne ne s'appartient pas davantage, et n'a pas d'histoire qui lui soit propre.

Après Montfort, au XIIIe siècle, sous saint Louis, la Cité se fond dans la grande famille française...; elle subit une conquête sans humiliation, si l'on veut.

Mais nos aïeux y perdaient leur caractère, leur personnalité, leurs franchises, leur indépendance...; ils y perdaient aussi leur histoire.

L'histoire réelle de Carcassonne n'appartient qu'à la période de ses Comtes et de ses Vicomtes, d'Oliba au dernier Roger, et de sa réunion à la couronne de France, de 877 à 1247, plus de trois siècles.

Carcassonne était alors une capitale.

Ses comtes portaient alors sceptre et couronne.

Les droits régaliens, ils les exerçaient.

Ils frappaient monnaie à leur coin.

Ils portaient dans le pli de leur manteau la paix ou la guerre, la gloire et l'amour, convoquant ainsi leurs vassaux, tantôt sur un champ de bataille, et tantôt dans la *Cour d'amour*.

Mais encore, et à part quelques vieilles traditions, qui nous contera leur histoire?...

Ces seigneurs tout bardés de fer n'avaient pas d'historiographes.

Des hommes dévoués apparaissent dans tous les siècles, humbles de cœur, forts de caractère, peu touchés de la renommée, presque inconnus.... Ils consacrent leurs longues veilles aux générations futures.

C'est ainsi que, fouillant dans la poudre des bibliothèques, Catel, Marca, Besse, ébauchèrent un premier tableau des Comtes et Vicomtes de Carcassonne.

Mais que de lacunes !

Vers le milieu du XVIIIe siècle, des Bénédictins, des Augustins, parmi lesquels le Père Bouges, dont le nom fut, de nos jours, si digne-

ment porté dans notre ville, donnèrent à l'ébauche des lignes mieux arrêtées.

Cartulaires enfouis dans les couvents et dans les manoirs féodaux, actes de partage, de vente, de donation, de succession, ils ont tout compulsé, et, s'emparant des dates, des noms propres, des degrés de parenté, ils ont, à peu près, créé la vérité historique.

La toile ainsi préparée a été reprise par d'autres : le baron Trouvé, Mérimée, Cros-Mayrevieille, Poey, Gairaud de Saint-Benoît, Viollet-le-Duc, Foncin, y ont laissé tour-à-tour la trace de leur crayon.

L'auteur du Mémoire suit ses devanciers pas à pas, mais dans une voie différente, les contrôlant, les contre-disant quelquefois.

Il ne nous raconte pas les longues guerres de Roger Ier, dit le Vieux, contre la Cerdagne ; les vicissitudes du comté de Carcassonne contre les prétentions rivales des comtes de Barcelone et de Toulouse ; les aspirations des bourgeois à des émancipations légitimes ; les résistances de Bernard Aton aux comtes de Foix et de Barcelone ; les misères des Albigeois ; la vaillance et les infortunes de Raymond-Roger, — non.

L'auteur ne s'élève pas jusqu'à l'appréciation philosophique d'une époque ; il ne soumet pas à sa critique les grandes figures de ces temps d'orage ; il ne les discute pas dans leurs sentiments religieux et politiques, dans leurs tendances, dans leurs triomphes ou dans leurs défaites.

Il se borne à mettre en œuvre une liste de noms propres, une froide chronologie, une généalogie étendue, et, par ce moyen, rattache nos races comtales et vicomtales.

C'est un arbre immense, touffu, plein de sève, dont les branches principales sont parfaitement attachées, mais dont il faut parfois atteindre le dernier rameau pour arriver jusqu'au fruit.

Ce Mémoire à consulter a été enrichi d'observations toujours basées sur des titres, des documents qu'on ne pourrait se procurer qu'en parcourant, dans de gros volumes, des chartes entières.

On y trouve encore une étude ingénieuse, hardie, jamais téméraire, sur une des légendes inexpliquées.

Un dernier mérite, qu'il importe de mentionner, c'est l'intelligent usage fait par l'auteur des monnaies comtales et vicomtales.

Le style est à peu près ce qu'il pouvait être : sans mouvement, sans chaleur, sans couleur.

L'auteur a peut-être oublié qu'une modeste et simple parure ne dépare jamais rien.

Que cette critique lui soit légère.

Son travail a de la valeur. Il a accompli une tâche ingrate... Dans tous les domaines, le pionnier qui défriche est rarement celui qui récolte : il prépare le terrain pour ceux qui viennent après... Ce terrain l'auteur l'a défriché, annonçant ainsi la gloire de ceux qui, dans une brillante synthèse, préparée par lui, écriront un jour l'histoire de Carcassonne.

Les Comtes et Vicomtes de Carcassonne sont l'œuvre de M. Louis-Alban Buzairies, docteur en médecine, à Limoux.

Le prix est une médaille de 100 francs.

Le troisième mémoire couronné a pour titre : *Mémoire sur saint Stapin.*

Le premier chapitre est consacré à établir que saint Stapin n'est autre que l'évêque Étienne, premier de nom, et cinquième évêque de Carcassonne.

Suivant l'auteur, *Stephanus*, traduction latine d'Étienne, aurait été changé, dans l'idiome romain, en celui de Stapinus, d'où plus tard serait né Stapin. Donc Étienne, Stephanus, Stapinus, Stapin et même Estève, ne représenteraient qu'un seul et même personnage.

Ces présomptions sont reliées par de nombreux éléments :

1° La tradition ;

2° Une bulle du pape Agapet II, en 950, adressée aux Bénédictins de Montolieu, et donnant indifféremment à notre saint le nom de saint Étienne ou de saint Stapin ;

3° Les *Annales de Carcassonne*, par Viguerie ;

4° Gérard de Vic, suivant lequel saint Stapin avait une chapelle dans l'ancienne paroisse Saint-Vincent, avant la construction de la Ville-Basse, en 1247 ;

5° Théophile Raynaud, en 1583 : il mentionne un ancien rituel de l'église de Carcassonne, contenant une invocation à l'ancien évêque, sous la dénomination tantôt de Stapin, tantôt d'Étienne.

Ces détails fournissent la preuve de longues recherches. L'histoire de saint Stapin est bien touchante, Messieurs, elle rafraîchit l'âme et élève le cœur, nous détache des biens terrestres, nous rappelle ces temps heureux de la foi la plus sainte et la plus vive.

Saint Stapin, le lauréat nous l'apprend, était originaire de Dourgne, dans l'ancien diocèse de Lavaúr (VIIe siècle).

Il menait une vie solitaire sur une des montagnes qui avoisinent la localité.

La réputation de ses vertus attirait vers lui les populations d'alentour, et le clergé de Carcassonne, touché de sa sainteté, fut l'arracher à sa solitude pour en faire son évêque, aux grands applaudissements de tout le monde.

Il accepta cette charge sacrée pour obéir à une inspiration divine.

Il en remplit les saintes fonctions avec ce zèle, cette aménité, cette piété qui lui valurent la confiance, l'amour du peuple.

Ce n'est pas là une légende, Messieurs; que cette élection toute spontanée par le clergé de Carcassonne ne vous arrive pas comme un doute. Au VIIe siècle, l'église reposait sur des bases démocratiques; le peuple et le clergé nommaient leurs évêques.

Le corps de saint Stapin repose à Carcassonne; — l'un de nos collègues, M. Mahul, l'affirme dans son Cartulaire.

Il mourut à Dourgne vers le commencement du VIIIe siècle. Celui qui nous l'apprend dans son rituel de 1764 est aussi un bien grand évêque. Dans nos plus modestes sentiers, notre ville a marqué par un souvenir les traces de son passage; mais il fut surtout le père du pauvre! j'ai nommé M. de Besons.

Saint Stapin a des autels ou de simples croix dans plusieurs localités de notre département; à Ventenac-Cabardés, et le 6 août de chaque année, la fête du Saint est célébrée avec grande pompe.

Dans un riant vallon de la Montagne-Noire, sur la paroisse de Dourgne, diocèse d'Alby, s'élève encore une Chapelle dédiée à saint Stapin.

Là, raconte le lauréat, de nombreux pèlerins arrivent de tous côtés pour vénérer les reliques du saint thaumaturge. Les uns, dont le front rayonne, viennent exprimer leur reconnaissance; les autres, entraînés par l'espérance, viennent demander une grâce, une guérison.

Carcassonne avait autrefois sa chapelle de Saint-Stapin. Ce sanctuaire était bâti sur une petite élévation du côté de Montredon, au nord de la Cité et de l'église des Capucins, sur l'ancienne paroisse Saint-Vincent, avant la construction de la Ville-Basse. — Elle fut détruite par Trencavel, et il n'en resta que des ruines.

En 1701, des capucins en obtinrent les matériaux de Mgr. de Grignan, alors notre évêque, à la condition de planter une croix sur le point même où l'autel avait existé.

Nos chanoines s'y rendaient en procession ; en 1817 seulement est tombé ce pieux usage.

Saint Stapin a des autels en Belgique, en Italie, en Espagne. Cette vénération générale, Messieurs, implique de grands mérites. Seules y parviennent les saintes et grandes âmes.

Écoutons l'auteur du Mémoire :

La Septimanie était affligée par une cruelle épidémie; tous en mouraient. Le terrible fléau sévit surtout avec fureur sur la ville de Carcassonne, qui perdit en cette occasion plus d'habitants que dans les guerres précédentes, pourtant si meurtrières; et pendant que l'épidémie désolait son troupeau, le saint évêque aima mieux rester parmi ses enfants, les soigner de sa main, mourir avec eux, s'il le fallait, que de se rendre au concile de Tolède; il y envoya un représentant.

Voulez-vous bien connaître le saint évêque ? écoutons encore :

Il faisait, à pied, le trajet de Dourgne à Carcassonne, muni d'un panier à chaque bras. Dans l'un il portait ses livres de prière, dans l'autre les vivres qui lui étaient nécessaires pour la route.

Un long chapitre est consacré au récit de nombreuses guérisons, miraculeusement opérées par l'intercession de saint Stapin.

Le mot de miracle, Messieurs, fait sourire certains hommes, certaines écoles ; une philosophie jalouse ne lui accorde même pas le droit à la discussion..., et il semblerait que l'auteur et moi nous avons besoin d'une caution pour nous présenter à vous dans toute l'indépendance de nos idées.

Cette caution... permettez-moi de vous la donner; elle est respectable; son témoignage remonte à trois ans à peine. — La citation ne sera pas longue ; daignez l'écouter.

« C'est au nom de la science qu'on prétend bannir le surnaturel du
« monde et de l'homme. J'honore infiniment la science, mais je la
« voudrais plus difficile avec elle-même.

« Quel que semble le vent du jour, c'est une rude entreprise que
« l'abolition du surnaturel. Car la croyance au surnaturel est un fait
« naturel, primitif, universel, permanent dans la vie et l'histoire du
« genre humain. On peut interroger le genre humain, en tous temps,
« en tous lieux, dans tous les états de la société, à tous les degrés
« de la civilisation, on le trouvera toujours et partout croyant à des
« faits, à des causes en dehors de ce monde sensible, de cette méca-
« nique vivante qu'on apelle la nature.

« C'est cette croyance que nous qualifions de radicale erreur, c'est
« ce fait général et constant dans l'histoire humaine qu'on entreprend
« d'abolir.

« On va plus loin, on dit que ce fait est déjà aboli, que le peuple
« ne croit plus au miracle, au surnaturel. Incroyable fatuité humai-
« ne ! parce que dans un coin du monde, dans un jour des siècles,
« on a fait dans les sciences naturelles et historiques de brillants pro-
« grès ; parce qu'on a combattu le surnaturel dans de brillants livres,
« on le proclame vaincu et aboli !

« Il est vrai, il y a de nos jours dans le peuple, bien des pères,
« des mères, des enfants qui se croient incrédules et se moquent fiè-
« rement des miracles. — Suivez-les dans les épreuves de leur vie.
« Que font ces parents quand leur enfant est malade, ces matelots
« quand ils flottent sur les mers, en proie aux tempêtes ? Ils lèvent
« les yeux au Ciel, ils prient, ils invoquent cette puissance surna-
« turelle que vous dites abolie dans leur pensée. — Par leurs actes
« spontanés et irrésistibles, ils donnent à vos paroles et à leurs pro-
« pres paroles un éclatant démenti. »

Et savez-vous bien qui tenait la plume quand ces lignes furent écrites ?

Ce n'est pas un théologien, ce n'est pas même un catholique, c'est M. Guizot, — M. Guizot dans ses *Méditations sur l'essence de la religion chrétienne*, et en 1864 !

Je me sens maintenant plus à l'aise pour vous introduire dans le chapitre du surnaturel.

L'auteur a son préambule :

« Il n'en est pas des saints, nous dit-il, comme des personnages « du monde, qui sont plus ou moins grands selon que l'histoire s'oc- « cupe plus ou moins d'eux.

« Dieu parfois octroie à ses amis une partie de sa puissance, en « donnant à l'invocation de leur nom le pouvoir de faire des miracles « et de perpétuer de la sorte leur souvenir au milieu des peuples.

« Ainsi le Seigneur en a-t-il agi à l égard de notre saint évêque... « Saint Stapin a été et est encore connu comme le thaumaturge de « nos contrées méridionales. — Les historiens le savent et les peuples « le savent aussi. »

Puis vient le récit de nombreuses guérisons, tant anciennes que modernes, obtenues par des âmes pieuses par l'intercession de saint Stapin.

Pour les anciens, l'auteur trouve ses autorités dans la tradition et dans de nombreux auteurs. Il cite les Bollandistes, Théophile Raynaud, hagiographe de l'église de Lyon, Sementius, Gérard de Vic, qui, en 1667, écrivait l'histoire des évêques de Carcassonne.

Quant aux guérisons de la génération actuelle, le lauréat les raconte dans tous leurs détails. Il indique les personnes guéries, la nature de la maladie, les noms des témoins, les certificats fournis par ceux-ci, les autorités qui les visent. — Ces témoins, ils vivent encore, quelques-uns sont presque à nos portes, et on peut les interroger.

Quoi qu'il en soit et quoi qu'on en dise, admirons avec le lauréat les vertus de saint Stapin. N'allons pas nous en étonner, notre épiscopat compte plusieurs saints, et il a aussi ses illustres. Les traditions, de nos jours, ne se perdent pas ; la Providence a toujours béni les évêques de Carcassonne.

L'opuscule se recommande par un long travail ; il abonde en importantes recherches ; il met en lumière un évêque qui est à nous ; on y voit revivre les temps passés, des mœurs qui s'effacent, des croyances qui reviendront, et, si nous pouvions enlever quelques négligences de style, — il n'est pas facile d'écrire, — notre éloge serait complet.

L'auteur est l'abbé Rouch, originaire de Cavanac, curé à Ladevèze.

La Société lui accorde une médaille de 100 francs.

Nous avons rapidement tracé, Messieurs, les œuvres et les mérites des lauréats. Les succès présents sont le présage de succès nouveaux. Notre pays est riche en faits historiques, trop riche peut-être !.. La terre qui les porte brûle encore... Il faudrait un crayon bien sûr de lui-même pour les figures de Montfort et de Dominique.

De plus doux souvenirs peuvent tenter le poète ; c'est protégés par nos vieux remparts que jadis les rois d'Aragon donnaient des couronnes aux troubadours.

Aujourd'hui, contents et modestes, soyons ambitieux pour l'avenir. Qu'il nous soit permis d'espérer, — l'espérance est fille du Ciel ! — que si parfois elle ne tient pas toutes ses promesses, elle n'en verse pas moins sur les hommes ses plus douces consolations.

Espérons donc !... Espérons que sous le patronage sympathique et si élevé de nos premiers magistrats, sous l'active présidence de nos élus, la Société dont je suis l'organe finira par se rendre digne de la bienveillance de la Cité.



ÉTUDE

SUR LES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

DE CARCASSONNE

Par Ch. FIÉRVILLE

Professeur de philosophie au Lycée impérial de Mont-de-Marsan, membre de plusieurs Sociétés savantes.



AVANT-PROPOS.

La richesse d'une Bibliothèque consiste moins dans le nombre que dans le *choix* et la *valeur* des livres et des manuscrits qui la composent. Ce que nous voulons dire par le choix des livres est assez clair par soi-même et n'a pas besoin d'explication ; quant à leur valeur, elle peut résulter d'une foule de circonstances. Tel ouvrage qui, pour le fonds, est bien connu et entre les mains de tout le monde, devient important si l'exemplaire que l'on possède est un incunable, ou est sorti des presses d'un éditeur en renom ; s'il est à marges pleines ; s'il a appartenu à un homme illustre ou lui a servi ; s'il porte une suscription ou une dédicace manuscrite ; si les marges sont couvertes de notes inédites, etc...

Quand il en ainsi des imprimés, à combien plus forte raison les manuscrits sont-ils précieux et méritent-ils une attention particulière !

Les uns sont uniques : c'est un trésor qu'il faut conserver avec toute la sollicitude de l'avare, sans en frustrer le monde savant ; les autres se recommandent par leur beauté extérieure, tout l'art des copistes et des enlumineurs du moyen-âge y a passé ; d'autres offrent un intérêt d'histoire générale ou particulière, souvent

locale, et sont restés jusqu'à présent dans l'oubli et la poussière, d'où il faut les tirer ; tous méritent, à un titre ou à un autre, d'être étudiés et mis en lumière, pour qu'un jour un travailleur intelligent puisse en tirer parti.

Les bibliothèques doivent donc avoir leur *catalogue*, leur *description* et leur *histoire*. Mais cela est surtout indispensable pour ce que nous appellerons la partie d'élite, c'est-à-dire les manuscrits et les incunables.

Le but que nous nous proposons est à la fois historique et critique : ce sont deux points de vue qu'il n'est plus permis de séparer. Nous ne sommes plus au temps où l'histoire n'était qu'une sèche et froide chronique. D'ailleurs le prix des manuscrits que nous étudierons ressortira d'autant plus qu'à la suite des indications matérielles du catalogue nous ajouterons tout ce qui peut mettre en relief le mérite de l'auteur et de l'œuvre, et les vicissitudes que l'un et l'autre ont eu à subir dans la suite des temps.

Puissions-nous ne pas rester trop au-dessous de la tâche que nous nous sommes imposée, et ne pas mériter qu'on nous donne, mais trop tard, cet avertissement qui alors serait un reproche :

Sumite materiam vestris, qui scribitis, æquam
Viribus, et versate diu quid ferre recusent,
Quid valeant humeri . . . .

(HORACE, *Art poétique*).

CHAPITRE Ier

Aperçu sommaire sur les origines et la formation de la Bibliothèque publique de Carcassonne.

Beatos illos esse duco quibus amplae illae et nobiles bibliothecae patent, ubi tam laute, tam copiose, tam splendide pascere animos suos hoc genere epularum queant. Nos tenuiores victitamus ut possumus, nec aliis invidemus fortunam suam, sed, ut eadem nobis aliquando contingat, optamus.

(MURET, *Variae lectiones*. Lib. I. cap. 16).

Non-seulement le Chapitre de Carcassonne a eu, dès les temps les plus reculés, une bibliothèque à l'usage de ses Chanoines ; mais la Ville-Haute elle-même paraît avoir eu la sienne tout-à-fait distincte de celle du clergé de Saint-Nazaire : et Bernard de Montfaucon nous a transmis l'intéressant catalogue des manuscrits de l'une et de l'autre, dans son savant ouvrage sur les bibliothèques manuscrites. (1)

A quelle époque précise remonte l'origine de ces collections, dont l'une, la bibliothèque publique, avait été l'objet de la sollicitude de Jean d'Estampes, évêque de Carcassonne

(1) Montfaucon, Bibliotheca bibliothecarum manuscriptarum. in-fol. 1352. E ; 1353. A,B ; 1352. C,D.

[1446-1455]? (1) Nos renseignements à ce sujet sont vagues ; toutefois, nous savons d'une manière certaine que celle du Chapitre existait dès le XIII[e] siècle ; elle avait même été enrichie de manuscrits précieux par l'évêque Clarin (1226-1248), l'ancien chancelier de Simon de Montfort. Quelques-uns, assez mal traités, subsistaient encore en 1667, du temps de Gérard de Vic. (2)

Que sont-elles devenues ? Les traces en sont perdues et les documents font à peu près défaut. En 1708, lors du *Voyage littéraire* de dom Martenne et de dom Durand, il n'y avait plus qu'un reste de l'ancienne bibliothèque de la Cathédrale, et presque tous les manuscrits, nous disent ces savants bibliographes, étaient relatifs au droit ; le plus beau et le plus considérable était un ouvrage d'Alcuin, *qui approchait de l'âge de son auteur*. (3) En 1739, lorsque Montfaucon s'en occupa, il n'y avait plus que 26 manuscrits dans la bibliothèque de la Cathédrale et 31 dans celle de la Ville. Dans les listes de l'illustre bénédictin on ne retrouve plus la Bible en dix volumes, léguée au Chapitre par Pierre de Rochefort, évêque de Carcassonne (1322),

(1) De Vic, *Chronicon Episcoporum Carcassonis*, pag. 207 ; — Mahul, *Cartulaire de Carcassonne*, tome V, pag. 465.

(2) Claret adhuc hodie (1667) hujus Clarini memoria ex veteribus libris ab ipsius bibliotheca profectis, qui supersunt modo elegantissime scripti ac picti in membrana politissima quam vitulinam vocant, quique prostant videndi in bibliotheca Capituli Carcassonis, olim refertissima libris optimis ac singularibus, quae nunc fere periit ex incuria, ut verius dicam, cum antecessorum tum successorum.
(De Vic, *Chronic. Episcop. Carcass.*, p. 100).

(3) *Voyage littéraire de deux Religieux bénédictins de la Compagnie de Saint Maur*, page 51 de la 2[me] partie.

et cependant, d'après les clauses de son testament, elle ne pouvait être aliénée. (1)

On ne retrouve plus le *Psaultier* donné par Rioc-le-Dresnay, chanoine de la Cathédrale et Vicaire-général de Jean du Chastel (1456-1475), et c'est depuis 1667 qu'il a disparu, car Gérard de Vic le connaissait. (2) Et qui pourrait dire le nombre et les titres de tant d'autres qui, sans doute, ont eu le même sort ?

Toutefois, bien que Montfaucon n'en ait pas parlé, nous possédons encore le *Livre des Evangiles*, écrit en lettres gothiques et couvert en feuilles d'argent, avec diverses figures en relief, déposé jadis dans le grand sacraire et donné par Pierre de Saint-Martial, évêque de Carcassonne (1372-1391). Ce beau manuscrit est dans les archives du Chapitre cathédral actuel ; mais la description sommaire que nous en avons donnée, d'après Birot [1774], (3) ne lui convient plus maintenant : en 1793, dit une note écrite sur le volume, la couverture fut envoyée à la monnaie avec toute l'argenterie de l'église.

Nous ne nous appesantirons pas davantage sur le passé de ces bibliothèques ; nous aurions beau dire, nos regrets sont désormais inutiles. Si nous les avons exprimés, c'est que nous tenions à constater, par un exemple de plus, la grandeur des pertes que le temps a fait éprouver aux générations modernes. Le temps dévore tout, même les œuvres

(1) Mahul, *Cartulaire de Carcassonne*, tome V, pag. 445.

(2) Mahul, *Cartulaire de Carcassonne*, tome V, pag. 469 et 608.

(3) Nécrologe de l'Eglise de Carcassonne, ms. des archives du Chapitre cathédral, pag. 7 ; — Mahul, *Cartulaire de Carcassonne*, tome V, pag. 457 et 608.

de l'esprit, parce qu'elles sont consignées sur une matière périssable.

Pour retrouver les origines de la Bibliothèque publique de Carcassonne, il ne faut donc aller qu'aux dernières années du XVIII[e] siècle.

Comme la plupart des établissements de ce genre dans les chefs-lieux des départements, elle provient de la bibliothèque de l'Ecole centrale fondée par la Convention ; les livres confisqués sur les établissements religieux et les particuliers en ont formé le noyau, et aujourd'hui elles ont pour s'agrandir et se compléter les dons de l'État, les offrandes et les legs des amis de l'étude, et les allocations communales. Carcassonne a sa part, comme les autres villes, dans les dons d'ouvrages imprimés aux frais du gouvernement ou patronnés par lui ; elle reçoit, de loin en loin, quelques livres offerts par des particuliers à la Société des arts et sciences. Mais les legs ont été nuls jusqu'à présent (il est toutefois permis d'en espérer quelques-uns, et de précieux pour plus tard), et les subventions municipales (1) sont insuffisantes pour mettre cette bibliothèque à la hauteur d'un grand nombre d'autres, qui ne la valent pas pour le fonds.

A l'époque de sa formation, elle comptait 13,206 volumes, répartis en 8,478 numéros, plus les livres du mo-

(1) M. Bénèche, dans son rapport au Maire, en 1834, parle d'une allocation annuelle de 200 fr., depuis 1817 jusqu'en 1834, qui pour la plupart du temps a été employée en réparations matérielles étrangères à la bibiothèque, et qui, en 1833, a servi à l'habillement des gardes nationaux ; maintenant on alloue à la Bibliothèque quelques centaines de francs pour les reliures : ce qui est trop peu, vu le mauvais état d'un grand nombre de volumes.

nastère de La Grasse, montant à plus de 6,000 volumes, (1) et qui ne se trouvent pas dans le catalogue qui fut alors dressé ; ils sont à part. (2)

Ces livres ainsi réunis venaient des collections suivantes :

MM.	Monstiers (3) [de Mérinville], émigré...	1299 vol.
	Fabre, prêtre émigré................	301
	De Murat, émigré....................	2024
	Maurel, prêtre......................	531
	Camayou, prêtre (4).................	218

(1) Deux mille quarante-huit numéros.

(2) Ce catalogue spécial est aux Archives départementales : *Fonds de La Grasse.*

(3) La famille Monstiers de Mérinville, qui forma la quatrième maison de Rieux, est originaire de Savoie ; elle s'établit dans le Poitou, et enfin dans le Languedoc, après la croisade des Albigeois.

François-Marie de Monstiers, comte de Mérinville, baron de Livinière, etc., qui émigra en 1792, était gouverneur de Narbonne en 1789. Tous ses biens furent confisqués ; la plupart furent vendus, la belle bibliothèque qu'il avait dans son château de Rieux fut transportée à Carcassonne, comme on le voit dans l'extrait suivant :

23 décembre 1792. — « Le citoyen Gély, membre du Directoire du District de Carcassonne... a dit qu'ayant été commis par l'administration du District à l'effet de se transporter au lieu de Rieux-Minervois, pour y continuer la vente de Monstiers, émigré, il y a procédé jusqu'au jour d'hier, etc....

« Sur quoi... le Conseil... a arrêté : ...4° Que les livres qui sont également dans le ci-devant château seront envoyés au Directoire du District, pour y estre inventoriés, et expéditions de cet inventaire estre adressées tant au Directoire du Département qu'au Comité de l'instruction publique de la Convention nationale, pour... estre décidé s'il y a lieu de procéder à la vente de ces livres, ou si, au contraire, ils doivent être conservés...— V. Mahul, *Cartul. de Carcass.*, t. IV, pag. 343 - 348.

(4) Ces livres furent rendus à ses héritiers en vertu d'un arrêté du département.

MM. La Chapelle, prêtre émigré	177	vol.
Duparc, émigré	134	
de Gally, prêtre émigré	157	
de Sapte, (1) condamné	600	
Dusseau, prêtre	319	
Les prêtres de la consorce d'Azille	897	
Les prêtres de Montréal (2)	503	
Barescut, prêtre émigré	129	
Le collége des Doctrinaires de Carcassonne	577	
Les Capucins de Carcassonne	1814	
Malleville, prêtre	242	
Les Jacobins de Carcassonne et différentes autres maisons religieuses	2588	
Ruffet, prêtre	186	

(1) La famille de Sapte, sortie de Tuchan, où on la trouve en 1404, et établie à Carcassonne dès 1503, était entrée, au XVIIe siècle, dans le Parlement de Toulouse. Jusqu'en 1793, elle a été en possession des terres et châteaux du Pujet et de Villelisses. Quelques-uns de ses membres avaient déjà fait partie du Présidial de Carcassonne au XVIe siècle. La manufacture de draps des Saptes a été établie par des gentilshommes de ce nom. Cette famille, aujourd'hui éteinte, portait : « Écartelé au 1er et au 4me d'azur à la tour d'argent maçonnée de sable, au 2e et au 3e de gueules à trois pals d'or. » La bibliothèque dont il est ici question fut confisquée sur Henri-Bernard-Catherine de Sapte, président de la grande chambre du Parlement de Toulouse, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et exécuté à Paris. — Voyez MAHUL, *Cartulaire de Carcassonne*. tome Ier, pag. 33-37, 391 ; t. II, pag. 17-23.

(2) *Collégiale de Montréal*. 1758, octobre 20. — M. le Doyen a dit : Que le Chapitre désirait depuis bien longtemps de se procurer un cabinet de livres propres aux Ecclésiastiques, qui fussent à l'usage commun de tous les intitulés, ce qui est d'autant plus nécessaire... qu'on n'a pas la ressource d'en trouver ailleurs dans la ville ; que l'exécution de ce projet a été suspendue à cause de la dureté des temps, quoi-

Il y avait en outre les livres de M. Motteville, prêtre (251 vol.), et de M. Rey, prêtre (235 vol.), qui furent rendus.

En 1834, il n'y avait plus que 11,020 volumes, dont 200 doubles et 276 ouvrages incomplets; le bibliothécaire avait compté même les plus petites brochures. Ils étaient ainsi répartis : Histoire, 2,990 vol.; — Belles-lettres, 2.750 vol.; — Théologie, 2,392 vol.; — Sciences et Arts, 1,800 vol.; — Jurisprudence, 1,180 volumes.

Aujourd'hui elle renferme 8,167 numéros, formant environ 18,000 volumes. Malgré les mauvaises conditions dans lesquelles elle s'est trouvée, elle a donc prospéré d'une manière remarquable; elle mérite d'ailleurs l'attention des savants et des travailleurs pour le grand nombre de bons ouvrages qu'elle renferme et dont beaucoup manquent dans des collections plus considérables.

qu'il y eût déjà quelques ouvrages achetés par M. Alanis, chanoine, au moyen des fonds qu'une personne zélée pour un établissement si utile, et qui porte sa générosité jusqu'à ne vouloir pas être connue, a bien voulu donner pour cela; que M. l'abbé de Saint-Cyprien de Poitiers (Dolmières), dont la retraite dans ce pays est si édifiante et si utile pour les biens infinis qu'il y fait en tout genre, ayant eu connaissance de ce projet a conçu le dessein... de contribuer à cet établissement avantageux, et qu'il l'a prié en conséquence de le déclarer à la Compagnie et de lui dire en même temps qu'il était dans l'intention de lui donner, dès à présent, les livres qu'il avait apportés avec lui, pouvant valoir la somme 1000 l., mais qu'il espérait que le Chapitre voudrait bien agréer qu'il y mît quelques conditions, savoir : que ces livres resteront en son pouvoir jusqu'à ce qu'elle ait disposé dans les lieux capitulaires un emplacement propre à les renfermer... avec la liberté cependant à tous MM. les Chanoines et prébendés du Chapitre, de voir et lire ces livres à leur gré aux heures du jour que la Compagnie jugera convenable de fixer, de concert avec lui.

(Mahul, *Cartul. de Carcass.* tome III, pag. 295).

Pour en faire comprendre toute la valeur, il faudrait prendre la peine d'étudier un à un ses meilleurs ouvrages pour le fonds, l'édition, la provenance et les notes marginales dont ils sont souvent couverts, et de faire avec les éléments que fournirait une analyse minutieuse un de ces travaux de lumineuse synthèse, qui éclairent d'un jour inattendu les choses que l'on croyait le mieux connaître. Nous nous contentons d'indiquer cette œuvre, que nous ne pouvons entreprendre, laissant à d'autres le soin de la réaliser.

Notre but est plus modeste, et l'ensemble que nous voulons embrasser est moins vaste. Nous ne nous proposons que l'étude des manuscrits. Bien que le nombre en soit restreint, il y a cependant des richesses assez grandes.

Nous offrons cet opuscule à la Société des arts et sciences de Carcassonne, et nous serons largement récompensé de nos efforts si elle ne le trouve pas trop indigne d'elle.

CHAPITRE II.

Revue des Manuscrits qui devraient se trouver à la Bibliothèque publique de Carcasonne et qui n'y sont plus.

Parmi les collections qui ont contribué à former la Bibliothèque publique de Carcassonne, cinq seulement lui ont fourni des manuscrits. Encore tous ceux qui avaient été inscrits sur les catalogues primitifs, lors de leur confiscation et de l'érection de l'École centrale, ne lui sont-ils

pas parvenus ou du moins ne lui sont-iis pas restés ; de plus, un certain nombre d'autres lui sont venus de sources différentes : quelques-unes modernes et quelques autres inconnues, pour nous du moins.

Sur 31 numéros, formant 44 volumes, les Jacobins de Carcassonne n'en pourraient aujourd'hui retrouver que sept.

Les héritiers de l'abbé Ruffet ne pourraient revendiquer aucun des dix numéros (11 volumes) qu'il avait réunis.

Les Capucins de Carcassonne n'en reconnaîtraient qu'un sur 34 (43 volumes) ; et les Bénédictins de l'abbaye de La Grasse n'ont fourni en réalité que leur processionnal.

M. de Murat seul a été plus favorisé ; sur 21 numéros, 17 sont arrivés heureusement jusqu'à nous.

Même depuis 1822, nous constatons la disparition de deux manuscrits, indiqués dans le *Catalogue des manuscrits des Bibliothèques de France*, de Haenel, sous les numéros 2220 et 1904. (1)

En somme, tel qu'il est, le département des manuscrits compte 57 numéros, formant en tout 140 volumes. La moitié de ce qu'il devrait y avoir n'y est plus ; c'est vrai. Sans les dilapidations, il aurait 110 numéros, formant 268 volumes. Mais il faut bien le dire, les pertes que nous avons à déplorer, tout en étant considérables, sont moindres qu'elles ne le paraissent, et si l'on excepte 20 numéros précieux à différents titres, les 33 autres n'étaient que des cours ou des traités de philosophie ou de théologie, peu importants. Dans plusieurs autres localités nous avons

(1) Catalogi librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Galliae, Helvetiae, etc., asservantur nunc primum editi à D. Gustavo Haenel, Lipsiae 1830. in-4°. p. 115.

aussi constaté, sans trop de chagrin, leur absence, car ce n'étaient, la plupart du temps, que des cahiers d'élèves à peu près sans valeur; nous n'en regrettons qu'un seul.

Ces réserves faites, peut-être est-il bon de citer ici les manuscrits que nous aurions été heureux de retrouver, de manière à compléter ce catalogue, et (qui sait?) à favoriser peut-être leur rentrée dans la Bibliothèque, si tant est que le vandalisme de la fin du siècle dernier les ait respectés.

Nous nous contentons, et ne pouvons faire autrement, de reproduire les notes du Catalogue de 1792.

I. — De la bibliothèque de M. de Murat.

N° 2167. — *Commentarius magistri Hugonis* (1), *in Hierarchiam Dionysii, simul de Arca Noë ejusdem auctoris :* ms. sur vélin du XIIIe siècle, bien conservé; lettres initiales en couleur et très fraîches; chaque page contenant deux colonnes d'écriture, les lignes appuyées sur des barres au stylet; petit in-fol., sans couverture. 1 vol.

N° 2178. — *Liber de Sacramentis :* ms. sur parchemin, commençant par ces mots: « Incipit prologus libri de Sacramentis, ab initio usque ad finem in unam seriem dispositis, » et finissant par ceux-ci: « Duodecim clausulas sive partes continens. » Lettres initiales des chapitres en caractères rouges; bien net et bien conservé. Rien n'in-

(1) Hugues de Saint-Victor, religieux de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, mort en 1140, fut un des plus illustres représentants de cette célèbre congrégation, qui produisit aussi Guillaume de Champeaux, Pierre le Lombard, et plus tard le poète Santeuil. Les œuvres de Hugues de Saint-Victor ont été réunies à Rouen, 1648, 3 vol. in-fol. — M. Weiss a écrit une thèse latine sur ce sujet: *Hugonis de Sancto Victore methodus mystica*, in-8°. Paris. 1839. 1497 - 1531.

dique le nom de l'auteur ni la date précise du ms. Petit in-fol., relié. 1 vol.

N° 2163. — *Annæi Lucani Pharsalia :* ms. sur parchemin, assez bien conservé et très lisible; il paraît être du XIIIᵉ siècle; le nom du copiste et de l'année sont effacés à la dernière page. In-4°, relié en parchemin.

N° 2177. — *Traité géographique et Histoire des nouvelles conquêtes de la France :* cahier ms. de 1690. Ces mots se trouvent à la première page : « J'ai acheté ce livre en blanc, en may 1690, et j'y ai copié les écrits de géographie que j'avais pris à Paris, de M. Chartrain.

II. — De la bibliothèque des Jacobins de Carcassonne.

N° 7782. — *Remarques sur les décrétales grégoriennes :* in-4°, sans date, moderne; écriture nette.

N° 7784. — *Historia summorum pontificum, auctore Bernardo Guidone, (1) ord. praed. Ep.° Lodovense :* in-8°, composé sous le pontificat de Jean XXII; écriture

(1) Ce manuscrit devait avoir un grand prix, car il n'a pas été publié. Les œuvres complètes manuscrites de cet auteur se trouvaient, en 9 volumes in-fol., au couvent des Dominicains de Toulouse; quelques manuscrits étaient aussi dans d'autres bibliothèques, entre autres à Paris et dans la bibliothèque de Colbert. Ce Bernard Guy, ou de la Guyonne, ou de la Guyonnie (du nom d'un château près de la Roche-Abeille, à quatre ou cinq lieues de Limoges), fut d'abord lecteur chez les Dominicains d'Albi; il y fut ensuite prieur (1294 - 1297), et passa, avec le même titre, successivement chez les Dominicains de Carcassonne (12 octob. 1297 - 29 juillet 1301), de Castres (1301 - 1305), et de Limoges (23 août 1305 - 16 janvier 1306). Le Pape le nomma alors inquisiteur de la foi à Toulouse, où il resta 18 ans (1306 - 1324). C'est pendant ce temps qu'il écrivit la chronique

gothique très nette et très lisible. (On peu croire que ce ms. remontait au XIVe siècle, et peut-être à l'auteur lui-même.)

N° 7781.—*Francisci Titelmani dialectices et physicae compendia :* in-8°, sans date, écriture gothique peu nette.

N° 6593. — *Tractatus de Trinitate et Sacramentis*

III. — De la bibliothèque du sieur Ruffet, prêtre.

N° 8457. — *Compendium logicae, datum à Johanne Gasner, soc Jesu, scribente Johanne Murat* (1) **1638** : 1 vol. in-12, écriture gothique.

dont il s'agit ici, sous le titre de : *Speculum historicum Romanorum Pontificum, imperatorum et regum Gallorum*, qu'il conduisit jusqu'en 1330, et qu'il dédia au pape Jean XXII. On dit qu'il y avait travaillé par ordre du P. Béranger, de Toulouse, général de son ordre.

En 1324, il fut nommé évêque de Thuy, en Espagne, et transféré la même année à Lodève (Hérault), où il mourut en 1331, à l'âge de 71 ans. Suivant ses dernières volontés, il fut inhumé dans l'église des Dominicains de Limoges.

On peut voir dans l'ouvrage intitulé : *Scriptores ordinis praedicatorum*, des P.P. Quétif et Échard, t. Ier, in-fol. Paris, 1719, pag. 576 - 580, un long article sur cet important personnage, un des premiers historiens de l'Inquisition, avec les PP. de Salagnac et Guillaume Pelhisso, dont nous parlerons plus tard (V. *Dissertations*, n° XIV).

Son *Liber sententiarum Inquisitionis Tholosanae*, 1307 - 1323, a été publié à Amsterdam en 1692, in-fol., sur un ms. emprunté aux Dominicains de Toulouse, par Limborch, dans son *Historia Inquisitionis*.

Voir aussi l'article de Moreri : *La Guyonnie*.

Le P. Percin s'est naturellement beaucoup servi des œuvres manuscrites de Bernard Guy dans ses *Monumenta conventus Tolosani ordinis praedicatorum (sæculum Ium) ex vetustissimis ms. originalibus, etc.*, et dans ses opuscules de la fin du volume. in-fol Toulouse, 1693.

(1) Ce Jean de Murat, né en 1623, le 18 février, devint plus tard président au Présidial de Carcassonne; il était fils de Pierre de Murat, qui fut quatre fois consul de 1627 à 1630 (v. la dissertation n° I.); il avait donc 15 ans quand il fit sa philosophie.

N° 8454. — *Cursus philosophicus datus Carcassonae à P. Francisco Chartron, soc Jes., Josepho Vincentio de Murat* (1) *scribente, anno* 1682 : in-8°, écriture lisible.

N° 8460. — *Histoire de l'Arianisme, depuis sa naissance jusqu'à sa fin, avec l'origine et les progrès des Sociniens ;* par le P. L. Mainbourg, (2) Jésuite, 1746 : in-8°, tome Ier.

IV. — De la bibliothèque des Capucins de Carcassonne.

N° 6144. — *Histoire de Catalogne :* papier, écrite de plusieurs mains ; 3 vol in-fol., couverts en parchemin, et composée après le Traité des Pyrénées, 1659.

N° 6234. — *Livre de Mémoires, Ordonnances et autres écrits des chapitres tant généraux que provinciaux de l'Ordre des Capucins :* ms sur papier, écriture ronde ; écrit après 1636 ; 1 vol. in-8°.

V. — De la bibliothèque de l'Abbaye de La Grasse. (3)

N° 415. — *Codex membranaceus complectens sancta*

(1) Joseph-Vincent de Murat, né le 14 janvier 1668, devint plus tard président présidial et juge-mage de Carcassonne. Il avait 14 ans quand il fit sa philosophie (voir la dissertation n° I.). C'est sa signature qui se retrouve sur tous les livres et manuscrits provenant de sa famille.

(2) Ce manuscrit est bien postérieur à la mort de l'auteur (1686), qui fut dégradé par le général de son ordre, pour s'être déclaré trop nettement en faveur des doctrines de l'église gallicane. Le livre dont il s'agit ici fut l'objet de très vives critiques de la part des Jansénistes. Ses œuvres ont été publiées (1686 - 87) en 14 volumes in-4°; on ne comprend donc guère l'utilité de ce manuscrit.

(3) Il y avait en tout 7 numéros, formant 8 volumes ; il ne nous en reste qu'un processionnal.

J. C. Evangelia (ex dono , ut creditur, Caroli magni). In-4°.

N° 1878. — *Codex membranaceus complectens psalmos quosdam et horas canonicas :* in-16.

N° 1970. — *Codex membranaceus complectens opus Sti Gregorii magni :* in-16. vieux.

N° 1201. — *Proprium monasterii Sti Polycarpi* (1) *in dioecesi Narbonensi :* in-12.

N° 1204. — *Codex membranaceus complectens fragmentum Pontificalis romani :* in-8°.

N° 800. — *Processionnaux manuscrits avec notes,* sur vélin, à l'usage du monastère de La Grasse, dressés en 1631 : in-4°, 2 vol. (un seul nous reste).

N° 1966. — *Philosophia, codex membranaceus, sine titulo, qui videtur disputare de Socratis philosophia :* in-8°, 1 vol. (2)

Telle est la liste des manuscrits absents les plus considérables ; les autres ne valaient pas la peine d'être nommés.

(1) Voir, à propos de cette abbaye, le manuscrit n° 41 (ve série).

(2) Le catalogue de la bibliothèque du monastère de La Grasse, dressé le 5 mars 1792, signé Fornier fils et Franç. Cicéron, procureur syndic, collationné à l'original par Viguerie, secrétaire-général du département de l'Aude, se trouve aux Archives départementales. Nous en devons la communication à l'obligeance de M. Mouynès, archiviste.

CHAPITRE III.

Catalogue raisonné des Manuscrits de la Bibliothèque de Carcassonne.

« Il n'y a pas, dit Mabillon (1), de manuscrit si mauvais « dont un lecteur savant dans l'art de déchiffrer ne puisse « tirer parti. A l'appui de cette assertion, nous pouvons « citer Antoine Muret qui dit, en corrigeant deux passages « du discours de Cicéron pour le roi Dejotarus : Je feuillette « avec bonheur tous les vieux livres qui me tombent sous « la main, quels qu'ils soient et à quelque siècle qu'ils « appartiennent par leur écriture..... Je tombe sur un bien « petit nombre qui trompent en tous points mes espé- « rances..., et je ne crois pas avoir mal employé mon temps « quand, sorti de toutes ces difficultés, comme d'un che- « min raboteux et malaisé, je trouve, en faisant mon « compte, à noter un ou deux passages d'un bon auteur... »

C'est après avoir médité ces paroles de deux des plus grands érudits des temps modernes, que nous nous sommes laissé entraîner à étudier les manuscrits de la

(1) « Nullus est codex tam imperite scriptus ex quo eruditus in hac arte lector non proficiat. Id suo testimonio comprobat Antonius Muretus, ubi Ciceronis ex oratione pro Dejotaro locos duos emendat. Soleo, inquit, libenter veteres libros, quicumque in manus meas incidunt, evolvere, cuicumque modo tandem illi sint, et quocumque linguarum charactere exarati... non in multos incido qui ex omni parte frustrentur opinionem meam... neque mihi male operam collocasse videor, cum ex illis difficultatibus, tanquam e salebris quibusdam, emersus, in recensione reperio unum aut alterum boni alicujus scriptoris locum.... » (MURET, Var. Lect. Lib. I. Chap. 16.— MABILLON, de Re diplomatica, Supplementum, p. 59, VIII.

bibliothèque de Carcassonne, et nous serons trop heureux si nous pouvons faire éprouver à d'autres quelque peu de la satisfaction intellectuelle que nous avons ressentie en ébauchant ce travail.

La première chose à faire, il nous semble, puisqu'elle n'est pas encore faite, est de donner un catalogue. Nous le ferons suivre ensuite de quelques notes, éclaircissements et dissertations.

Nous établirons cinq sections, suivant les divisions bibliographiques adoptées : Théologie, Jurisprudence, Sciences et Arts, Lettres, Histoire et Géographie, et à côté des nouveaux numéros d'ordre, nous indiquerons ceux du Catalogue général de la bibliothèque.

Ire SÉRIE : THÉOLOGIE.

N° 1. (CATALOGUE GÉNÉRAL N° 2,796.)

Biblia sacra, en parchemin, d'une très-grande finesse, in-8°, portant le cachet du XIIIe siècle, et provenant de chez M. de Murat. — Dans la bibliothèque de l'Ecole Centrale elle avait le n° 2,180.

Elle a 341 feuillets sur deux colonnes à 34 lignes par page. Ce ms. qui a été beaucoup trop rogné, grâce à plusieurs reliures successives, est d'une écriture microscopique, pleine d'abréviations, mais très-distincte. L'ancienne pagination a trop souvent disparu, ainsi que les en-tête, par suite de cette mutilation. M. l'abbé Verguet, membre de la Société des Arts et Sciences, en a photographié tout l'Évangile selon St-Jean.

Il y a un très grand nombre de jolies majuscules alternativement en encre rouge et bleue, avec des ornements

rouges, quand la lettre est bleue, et réciproquement. D'après l'écriture de quelques notes marginales, cette Bible semblerait venir de chez le cardinal Jouffroy, évêque d'Albi.

Elle n'est pas divisée, comme on l'a fait plus tard, en versets numérotés et à la ligne, mais à la fin de chaque phrase il y a une indication spéciale en couleur (ɑ).

Au commencement se trouve une table très-postérieure à l'époque de la copie et d'une encre blanchie, puis une *Summa brevis* de la bible entière, comprenant 15 feuillets.

A la fin de l'Apocalypse on lit par deux fois ces mots en lettres rouges et noires : *Laus tibi sit Christe, quoniam liber explicit iste.*

A la suite est une sorte de dictionnaire explicatif de certains termes (33 feuillets).

Puis vient l'indication des Épitres et des Évangiles des dimanches et fêtes (4 feuillets).

Enfin des canons sur les quatre évangélistes.

Nota. — Ce manuscrit est et était déjà sans couverture dès le temps où il se trouvait chez M. de Murat.

N° 2. CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 2,263).

Biblia sacra, m. s. in-4°, en parchemin, de 435 feuillets, sur deux colonnes, 46 lignes par page, réglées à l'encre. Elle *provient de la bibliothèque des Bénédictins de Narbonne.*

Les caractères sont très-petits, rapprochés les uns des autres, et indiquent le XIII° siècle. L'encre a blanchi en beaucoup d'endroits.

Il y a quelques belles lettres capitulaires en rouge et en

bleu avec ornements; les majuscules sont pareilles, mais on n'y a pas employé l'or.

Sur quelques pages, il y a des notes marginales du XVe siècle.

Le livre commence par un *Prologus generalis* de six pages, et est terminé par une table.

Quelques feuillets sont en mauvais état, et, quoiqu'il y ait une reliure solide, cette bible est de beaucoup moins belle que la précédente.

N° 3. (CATALOGUE GÉNÉRAL, n° 5,698).

Ancien Missel de Carcassonne, beau ms., sur vélin, provenant de chez M. de Murat; (il portait à la bibliothèque de l'Ecole centrale le n° 2,160).

C'est un in-folio de 322 feuillets, non paginés, écrit en beaux caractères gothiques qui ont près de trois lignes de hauteur. La reliure est en bois couvert en cuir, avec ornements à froid et fermoirs en cuivre.

Il y a de belles lettres majuscules en rouge ou en bleu, avec des ornements en encre rouge quand les lettres sont bleues, et réciproquement. Toutes les remarques et indications sont sous forme de rubriques, et les *réclames* sont tantôt perpendiculaires au texte et tantôt parallèles.

La feuille de titre manque, et le livre commence par un calendrier occupant 12 pages.

Nous y avons remarqué entre autres la fête de la Conception de la Ste-Vierge, le 8 décembre.

A la suite se trouve un petit traité *De periculis seu defectibus quæ possunt accidere sacerdotibus* (4 pages) qui est répété dans les trois derniers feuillets du ms.

Au recto du f° 18, on voit un encadrement assez pré-

tentieux, avec un A capitulaire très-grand en bleu, vert, rouge, cinabre et or. En tête, on lit : *In nomine Domini nostri Jesu Christi, incipit missale secundum usum et consuetudinem Ecclesiæ Carcassonensis.*

Au dernier feuillet, après la seconde copie du *De periculis seu defectibus*, etc., sont ces mots : *Explicit doctrina per dominum Guillelmum de Mon. Lan composita.* Et au-dessous : *Iste liber fecit scribi Dominus Jacobus Bernardi, in decretis baccalaurius, canonicus Ecclesie Carcassone et rector ecclesie parrochialis de Paleiano, Carcassonensis diocesis, Dominus sit tibi merces, et completus fuit usque hic die Veneris* XXIXe *februarii anno Domini mill*° CCCC° LXXII°, *a Nativitate Domini computando, cometa cum cauda apparente in cœlo et anno bissextili.*

Cet ancien missel, dit M. Mahul (1), est mentionné dans le mandement donné par Mgr de Bezons, en 1745, en tête du bréviaire qu'il publia. C'est un précédent fort ancien, grâce auquel il put éditer, en 1749, un missel diocésain qu'il substitua à celui de l'ancien rit romain.

Le premier missel imprimé du diocèse de Carcassonne date de 1536, à Toulouse. La bibliothèque en a un exemplaire avec la marque du séminaire de Montolieu.

N° 4. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 2,683).

Commentaires grammaticaux et étymologiques sur la Bible. 2 vol. in-4°, papier, d'environ 600 pages chacun. Il n'y a ni titre ni nom d'auteur. En tête de la préface,

(1) Éloge historique d'Armand Bazin de Bezons, 71e évêque de Carcassonne, publié par la Société des arts et sciences de cette ville, dans ses Mémoires.

on lit : J. M. J. L'écriture très-irrégulière et peu soignée est du XVIIe siècle.

Provenance : Bibliothèque des Jacobins de Carcassonne. (Catalogue de l'École Centrale, n° 7,817).

N° 5. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 2,444).

Commentarii in epistolas divi Pauli, provenant de la bibliothèque de M. de Murat, sous le n° 2,170 dans le Catalogue de l'Ecole Centrale.

Ms. parchemin, in-4°, 141 feuillets, sur deux colonnes et 47 lignes par page. L'écriture très-menue et très-nette semble être du XIIIe siècle. Il y a des abréviations à presque tous les mots; mais on ne trouve ni majuscules, ni alinéas, ni pagination.

L'auteur de ces commentaires, qui ont quelque analogie avec ceux de Pierre le Lombard, nous est inconnu.

Malgré le manque de divisions matérielles, on peut cependant, grâce à quelques rares capitales bleues, rouges ou même noires, se convaincre au premier coup d'œil qu'outre les commentaires sur les Epitres de St-Paul, qui occupent la plus grande partie du ms., il y en a d'autres sur l'*Ecclésiaste*, sur le *Cantique des Cantiques*, et sur l'*Evangile selon St-Luc*.

Vers les deux tiers du volume il y a une sorte de *tableau parabolique* des sept jours de la création, et plus loin, au milieu du texte, un feuillet et demi entièrement blanc.

La reliure est du XVIe siècle, et sur le dos on lit ces mots gravés à froid : IN EPISTOLAS DIVI PAVLI.

N° 6. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 2,446).

Livre d'offices divins et de prières, in-16, sur parchemin réglé, à deux colonnes, de 22 à 26 lignes par page;

écriture très-nette du XIVe siècle. Initiales en couleur rouge ou bleue, avec enjolivement. Couverture en bois revêtu en veau avec ornements à froid. (La moitié de la couverture manque.) Ce livre est fripé et d'une *provenance inconnue*.

N° 7. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 829).

Ancien missel, in-4°, sur parchemin, 63 feuillets, sans pagination, écriture en gros caractères du XIVe siècle, majuscules rouges et bleues, avec quelques mauvaises figures coloriées aux deux premières pages. Couverture en bois revêtu en veau, avec agrafes en cuivre (1).

Provenance : L'Église Notre-Dame del Cros près de Caunes.

N° 8. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 2,680.

Officium Beatæ Mariæ ad usum Romanæ Ecclesiæ, ms. petit in-12, sur parchemin, de 134 feuillets, sans pagnination. Ecriture gothique du XIVe siècle. Lettres initiales enjolivées et encadrant toute la page. Elles sont rehaussées de couleur et d'or devenu plus terne qu'il ne l'est généralement aujourd'hui dans les livres de cette sorte; il aura sans doute été mal bruni. On les remarque au commencement de chacune des heures. La reliure est en bois couvert en veau; on y a imprimé des fleurs de lis en relief et à froid. Agrafes en cuivre sur lesquelles on remarque un chiffre analogue à celui des Jésuites et au milieu d'un cercle rayonné à l'extérieur (2).

(1) Voir Chapitre VI : Notes, etc. : N° I.

(2) Voir Chapitre VI : Notes, etc. : N° II.

Provenance : Bibliothèque de M. de Murat. (Ecole Centrale, Catalogue, n° 2,174.

N° 9. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 5,498).

Processionale ad usum sacri monasterii divi Benedicti Crassensis , ms. in-4°, sur parchemin, gros caractères gothiques, avec notes ; 136 feuillets, relié. Les majuscules sont en rouge, et çà et là il y a quelques rubriques.

On lit à la fin en lettres rouges, et de l'écriture ordinaire du livre : *Ad majorem Deiparæ virginis divique Benedicti gloriam hunc librum descripsit Reverendus Pater Bernardus Lafitte, Carmeli tholosani alumnus, cujus sit in nomine Domini finis* 1631.

Au commencement, sur une des feuilles de garde, on lit en belle écriture : Ce Processionnal a été longtemps perdu ; il vient d'être retrouvé (25 octobre 1764).

Ce volume est un des deux mss. indiqués dans le catalogue de l'abbaye de la Grasse, au n° 800.

N° 10. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 2,460).

La pratique pour le confessionnal, ou la manière de bien ouyr les confessions, avec la pratique pour l'usage de la Ste-Eucharistie, et un traité des Indulgences, par le P. Bénin de Toulouse, capucin, 1706.

Ms. in-4° sur papier, relié en parchemin, 284 feuillets, écriture très-serrée et incorrecte de 41 à 44 lignes par page.

Ce livre est composé avec beaucoup de zèle pour le bien, de prudence et de charité.

La première partie comprend, 14 chapitres et finit à la page 90. Il y est question de la confession en général.

La seconde partie contient 17 chapitres (pp. 91-188) et

traite des cas particuliers que le confesseur doit observer relativement aux fautes du pénitent.

La troisième partie contient 18 chapitres (pp. 189-253). Ce sont les cas spéciaux dont le confesseur doit tenir compte relativement aux personnes et aux professions. Cette partie est très-curieuse. L'auteur n'hésite pas à dire qu'il faut rappeler au devoir prudemment (bien qu'avec respect) les évêques et les seigneurs ; il fait des recommandations analogues *mutatis mutandis*, pour les avocats, les notaires, les professeurs, les gens de guerre, les artisans, etc. C'est toute une casuistique relative aux positions sociales.

La pratique et l'usage de l'Eucharistie va de la page 254 à la page 270.

Le *Traité des Indulgences* va de la pag. 272 à la p. 284.

Provenance : Bibliothèque des Jacobins de Carcassonne. (Ecole Centrale, Catalogue, n° 7,783).

N° 11. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 2,825.

Traité sur les dispositions pour offrir le Saint Sacrifice ou y participer avec fruit. Beau ms. sur papier, in-16, du XVIIIe siècle, d'une jolie main et sans nom d'auteur.

Il y a 269 feuillets écrits, encadrés par un filet rouge. Les tranches, jadis rouges, ont été dorées.

A la fin du feuillet 269, recto, on lit : *Paris, le 24e janvier* 1705.

Provenance : inconnue.

N° 12. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 2,723).

Principes (ou plutôt *Conférences*) *sur l'Ecriture Sainte*, ms. in-f°, sur papier, de plusieurs mains, XVIIIme siècle, composé de 371 feuillets.

Ce sont des commentaires, sous forme de Conférences, mêlés de réflexions morales et politiques sur les devoirs des Souverains, et fondées sur divers passages de la Bible.

Rien n'indique le nom de l'auteur ni la *provenance*.

En voici une sèche analyse :

Principes sur l'Ecriture Sainte, pag. 1 à 21 (la suite est le parallèle imprimé en 1724 (*sic*).

Principes pour l'intelligence de l'Ecriture Sainte, pag. 21 à 114.

Symbole des Astres, employé très-souvent dans l'Écriture, 16 pages.

Sur le premier livre des Rois, 119 pages.

Sur le second livre des Rois, 88 pages.

Sur le troisième *idem*, pp. 88 à 168.

Sur le quatrième *idem*, pp. 168 à 230.

Jérémie, 144 pages.

Parallèle du temps de la Captivité de Babylone avec celui du Messie et de l'entière réprobation de la Synagogue, 28 pages.

Vues générales sur le Livre des Actes des Apôtres, 26 pages.

Vues générales sur l'Epitre aux Romains, 10 pages.

Analyse de l'Epitre de St-Paul aux Romains, 44 pages.

De la stabilité de la Justice, 10 pages.

Provenance : Inconnue.

N° 13.

Tractatus theologicus de sacramentis in genere et in particulari a R. P. Vincentio Piscenensi (1) *capucino*

(1) De Pézénas.

traditus et à R. P. Joanne Francisco Claromontensi capucino susceptus, annis 1735 *et* 1736, *tomus tertius.*

Très-joli ms. in-4°, papier, pages encadrées, écriture fine, cursive et très-belle. La première partie a 76 pages écrites, et la seconde 185.

Provenance : Bibliothèque des Capucins de Carcassonne.

N° 14. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 2,445).

Totius theologiæ specimen ad usum sacræ theologiæ candidatorum scholastica methodo traditum.

· Ms. in-4°, papier, de 376 pages, écriture très-incorrecte du XVIIe siècle.

Au commencement et à la fin on trouve des *Theses selectæ ex universa theologia tum scholastica, tum morali.*

Provenance : Capucins de Carcassonne. (Ecole Centrale, Catalogue, n° 6,206).

N° 15. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 2,366).

Cursus theologicus, ms. sans titre, et commençant par ces mots : *Ad laudem et gloriam optimi, maximi et omnipotentis Dei, in honorem sanctæ et intemeratæ Virginis Deiparæ et sub præsidium beatissimi patris nostri Benedicti, nec non illustris hujus abbatiæ patroni Severi, omniumque cœlicolarum ortum ducat Cursus noster theologicus, die Aug.* 1727.

Ms. in-4°, de 545 pages écrites d'une jolie écriture fine et serrée. Ne semble pas terminé. Peut-être vient-il de l'abbaye de St-Sever (département des Landes), mais comment? C'est ce que nous ne savons pas.

Provenance : Inconnue.

N° 16. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 1,930).

Tractatus de Incarnatione, traditus à magistro Domino Pyrot, Sorbonico professore, 1688.

Ms. in-4°, sur papier, 485 pages de la même main. Sur la feuille de garde de la fin se trouve une table.

Provenance : Bibliothèque des Dominicains de Carcassonne. (Ecole Centrale, Catalogue, n° 7,503.

N° 17. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 1,120).

Tractatus de Gratia, traditus à Sapientissimo magistro domino Pyrot, professore Sorbonico, 1687.

Ms. in-4°, papier, de 484 pages; écriture ordinaire.

Sur la feuille de garde de la fin on lit : *Ad usum Fratrum minorum Sti-Francisci capucinorum conventus Carcassonæ.*

N° 18. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 2,506.

Theologia moralis. C'est le nom que l'on peut donner à ce ms. in-f°, sur beau parchemin, sans titre ni couverture.

Il contient 268 feuillets à deux colonnes et 56 lignes par page. Les pointes de compas qui ont servi à tracer les lignes ont laissé des traces visibles presque partout.

L'écriture gothique, du XIVe siècle, est très-serrée, avec de nombreuses abréviations et sans réclames.

Le livrê a été excessivement rogné par le haut; à tous les *versos* se trouve en tête une L (*liber*), et aux *rectos*, l'indication numérique du livre.

Il y a quatre grandes lettres capitulaires, avec des ornements simples et grossièrements faits. Ce sont un F, un P et deux D. L'or plaqué et bruni y domine avec le cina-

bre et l'azur. Dans l'intérieur de chacune se trouve une figurine en pied. *Dans la première* est un vieillard assis, vêtu d'un manteau brun et couvert d'une calotte de même couleur. Il tient un livre sur ses genoux et semble faire une démonstration.—*Dans la seconde* est un jeune homme debout, vêtu d'une tunique bleue et d'un manteau de cinabre (1). De la main gauche il tient un rouleau de parchemin qu'il montre de la main droite. — *Dans la troisième* est une femme portant le même costume, assise, tenant un livre de la main gauche, et l'indiquant de la main droite. — *Dans la quatrième* est un homme dans la force de l'âge et habillé de la même manière. Il tient un livre, toujours de la main gauche ; la main droite est levée et l'index semble montrer le ciel.

Toutes ces figurines, dont la plus belle est la seconde, sont d'une médiocre invention.

Les grandes lettres sont rouges, avec des ornements d'azur, *ou vice-versa* (2).

Provenance : Bibliothèque de M. de Murat. (Ecole Centrale, Catalogue, n° 2,161).

N° 19. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 2,663).

Sermones sanctorales, ms. in-f°, du XIVe siècle, relié en cuir; écrit sur deux colonnes; 277 feuillets, sans pagination ni réclames, et 29 lignes par page.

Il a été catalogué jusqu'ici sous le nom d'*ancien sermonnaire*; son véritable titre est celui que nous lui donnons.

(1) Couleur qu'Albert le Grand fit le premier connaître au XIIIme siècle.

(2) Voir Chapitre VI : Notes, etc. : N° III.

L'ouvrage entier devait être divisé en douze parties, autant que de mois; nous n'avons que les trois dernières (octobre, novembre et décembre). Ce n'est donc qu'un quatrième volume dépareillé.

Provenance : Bibliothèque de M. de Murat. (Catalogue de l'Ecole Centrale, n° 2,166).

N° 20. (CATALOGUE GÉNÉRAL, n° 2,792).

Visions de la sœur Brigide, de janvier 1751 *à juin* 1764, ms. petit in-8°, papier, relié.

L'écriture est fine, droite et très-nette; il est paginé par années.

Ce n'est qu'un cinquième volume; les quatre premiers manquent.

Provenance : Inconnue.

IIe SÉRIE : JURISPRUDENCE.

N° 21. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 4,733).

Jurisprudence sur le droit canonique commun, recueillie des libertés de l'Eglise gallicane, des pragmatiques sanctions, des concordats, des ordonnances, édits, déclarations de nos rois, des cours supérieures du royaume et de nos meilleurs auteurs français, par M. Baliste (1), *avocat à Narbonne.*

Deux gros volumes in-folio, formant en tout 1,913 pages, sur papier, XVIIIe siècle.

La préface commence par une étrange profession de foi, dont voici un passage : « La pureté de la langue française « est depuis peu parvenue à un si haut point de délica-

(1) Il était très lié avec Mgr de Charancy, évêque de Montpellier.

« tesse qu'elle serait aujourd'hui l'écueil des écrits d'une « science profonde, si ceux qui les ont composés s'étaient « assujettis à ce goût nouveau.... » — Certes, aujourd'hui un ouvrage d'érudition perd beaucoup de son prix si la forme n'en est pas soignée, et c'est à juste titre. Cependant l'auteur qui avait travaillé à ce recueil pendant plus de trente ans comprenait que son style devait être retouché, et d'ailleurs l'éditeur voulait plaire au public. Mais les soixante-quinze ans de M. Baliste l'empêchaient de revoir son œuvre, et ceux qu'il avait priés de s'en charger à sa place n'avaient pas accepté; ils étaient trop occupés de leurs propres affaires. Il résolut donc de laisser ce soin et *cette gloire* à son héritier, l'autorisant, pour après sa mort, à faire paraître cet ouvrage comme posthume,

Ce testament littéraire n'a pas eu son exécution, et la *gloire* n'a pas tenté l'héritier de M. Baliste. Il y eût peut-être eu trop à refaire.

Provenance : Inconnue.

IIIe SÉRIE : SCIENCES ET ARTS.

N° 22. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 2,311)

Alberiani opera, ms. petit in-folio, sur parchemin, composé de 113 feuillets, paginés en deux fois; la première partie a 86 feuillets, la seconde 27; à la fin deux feuillets sont blancs, et sur le verso du 113e se trouve une table de matières de la même main que tout l'ouvrage.

L'écriture est gothique et du XIVe siècle; chaque page a deux colonnes et 42 lignes, dont celle du haut n'est pas remplie.

La première page est encadrée d'une vignette assez gra-

cieuse, en or, azur et cinabre; malheureusement elle est gâtée par une immense tache d'encre. Les lettres capitulaires sont d'azur avec de légers ornements rouges, et réciproquement.

Ce livre, aujourd'hui sans titre et sans couverture, était autrefois relié en bois, avec fermoirs en cuivre; les plats étaient garnis de cinq gros clous, *pour le protéger.*

On y trouve 1° les *œuvres connues d'Albertanus de Brescia*, podestat de Gavardo au XIIIe siècle, plus cinq discours du même auteur, prononcés en trois occasions différentes, et *qui semblent inédits.*

2° Un traité du *diacre Lothaire* (*depuis Innocent III*), sous ce titre : *De comtemptu mundi seu de miseria hominis, libri III.*

Provenance : Bibliothèque de M. de Murat. (Ecole Centrale, Catalogue, n° 2169) (1).

N° 23. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 2,667).

Joannis Salisburiensis Polycraticon, seu libri octo de nugis curialium et vestigiis philosophorum (2)

Beau ms., parchemin, in-folio, sans titre, sur deux colonnes, 56 lignes à la page, et 129 feuillets non paginés, réglés à la pointe sèche. Ecriture gothique très nette, du XIVe siècle. Les alinéas sont marqués par des ꞏ rouges ou bleus.

Il y a dix-huit lettres capitulaires en or, cinabre, azur, etc.; quelques-unes sont très-remarquables par les vignettes

(1) Voir Chapitre VI : Notes, etc. : N° V.

(2) Chaque livre est précédé du sommaire des Chapitres qui le composent.

qui les accompagnent, et qui sont presque toujours des fleurs de fantaisie.

Ces lettres ne sont pas toutes sur le même modèle; celles des prologues diffèrent de celles du commencement des livres. Les premières affectent une forme plus sévère, plus ancienne, moins ornée, mais peut-être d'un goût plus pur. Elles ont une certaine analogie avec celles du Quintilien dont nous parlerons plus tard, et dans leur ensemble, elles sont fort semblables à celles du mss. des *Nouvelles du Monde* (XIV[e] siècle), de la Bibliothèque impériale, fonds français, n° 8,392, dont un spécimen a été publié dans la *Paléographie universelle de Sylvestre*; — du mss. des *Chroniques de St-Denis* (XIV[e] siècle), de la Bibliothèque impériale, n° 8,395; — et du *Psautier de Jean duc de Berry*, de la Bibliothèque impériale, n° 2,015 (XIV[e] siècle), dont les spécimens se trouvent dans le même recueil.

Ce livre, à la fin duquel est une belle table alphabétique de 35 pages, a malheureusement été trop rogné. L'ancienne couverture en bois a été remplacée par de simple carton (1).

Provenance : Bibliothèque de M. de Murat. (2) (Ecole Centrale, Catalogue, n° 2,164),

N° 24. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 916).

Commentarii in metaphysicam et physicam Capreoli moderatoris scholæ Harcurianæ et professoris philosophiæ, ms. papier, in-4°, paginé jusqu'au folio 362, après

(1) Voir Chapitre VI : Notes, etc. : N° VI.

(2) M. de Murat avait encore dans sa bibliothèque un exemplaire imprimé du *Polycraticon*, indiqué dans le catalogue de *l'Ecole centrale*, sous le n° 857.

lequel il y a encore 27 pages ; - XVIIe siècle, mais sans date précise, - belle reliure du temps.

Sur les plats on voit des armoiries dont on n'a indiqué ni les émaux, ni les couleurs, suivant la mauvaise habitude d'alors. Elles sont de... au chevron de... aux trois pommes de pin de... posées deux et un, au chef cousu de... chargé d'un croissant de... accosté de deux étoiles de...

A la page 125 commencent les commentaires sur la Physique.

L'encre dont on s'est servi est tellement corrosive que le papier, d'une belle conservation apparente, est brûlé et se brise au moindre contact.

Provenance : Sans doute ce livre a appartenu à quelque couvent de Dominicains, peut-être à celui de Carcassonne. (1)

N° 25. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 2,681)

Logica et Ethica, ms. in-4°, papier, non paginé, d'environ 500 feuillets, d'une belle écriture ronde, et de 36 lignes en moyenne à la page. Il porte la date de 1658-1659, sans nom d'auteur.

C'est un cours écrit sous la dictée par un élève ; il présente de place en place des fautes de texte, surtout dans les noms propres, qui révèlent une main novice, tandis qu'on retrouve le maître dans l'argumentation forte et sérieuse. C'était alors la coutume de dicter textuellement dans les classes de philosophie, et aujourd'hui même on rencontre encore trop souvent ce système défectueux.

(1) Voir Chapitre VI : Notes, etc. : N° VII.

Nous ne savons quel était cet élève, assez jeune sans doute; quant au professeur, c'était un sieur *Le Barbier*, *licencié en théologie et professeur au collége de la Marche à Paris.*

Provenance : Inconnue (1).

N° 26. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 2,308).

Mémoire à l'usage de MM. les Cadets-gentilshommes (2) *de la citadelle de Strasbourg, concernant le maniement des armes*, ms. papier, in-12, 200 pages paginées, dont 4 pour la table.

Au bas de la feuille de titre on trouve cette indication : « *Ecrit et relié à Strasbourg, chez Rousselot, le* 1er *février* 1731. »

L'auteur ne s'est pas fait connaître. A la page 196 on lit : *par M**** (3)

Ce petit traité, ms., peut être considéré comme une des origines de la *théorie* de l'Infanterie.

Après des *préliminaires*, qui ont 23 pages, et les détails élémentaires du maniement des armes, on trouve ce qu'on pourrait appeler l'*Ecole de bataillon*, avec les différentes manières de se former en carré, soit de pied ferme, soit

(1) Voir Chapitre VI : Notes, etc. : N° VIII.

(2) On sait que le corps des *Cadets gentilhommes* fut formé par Louvois, en 1682, pour en faire une pépinière d'officiers. Leur indiscipline les fit casser dix ans après. De 1726 à 1733, on essaya de les réorganiser. En 1776, on créa un emploi de Cadet-gentilhomme dans chaque compagnie d'infanterie et de cavalerie. Ils disparurent en France en 1789.

(3) Dans le *Dictionnaire des anonymes et pseudonymes* on trouve, au n° 11,105, un *Mémoire concernant des observations desquelles on peut déduire une théorie des manœuvres* [par Joly de Mézeray].

en retraite ; de se former en *moulinet*, en triangle, en octogone, en carré centre plein, etc.

Provenance : Bibliothèque de M. de Murat; il était inscrit au Catalogue de l'Ecole Centrale, parmi les imprimés, classe des Sciences et Arts, n° 2,104. — Peut-être avait-il été écrit par le frère du juge-mage, que nous trouvons capitaine dans le régiment de Pons, en 1741.

N° 27. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 5,523).

Conchyliologie, ou traité des Coquillages de mer, divisé par classes et par familles, par M. Gamelin fils, peintre à Carcassonne, 1825. Ms. petit in-folio, renfermant un certain nombre de planches faites à la main et coloriées.

La ville de Carcassonne vient de perdre une des plus belles collections de Conchyliologie que l'on puisse voir, celle de M. de Rolland. Elle a été vendue à un amateur de Montpellier, M. Moitessier, pour un prix relativement peu élevé.

IVe SÉRIE : BELLES-LETTRES.

N° 28. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 2,706).

Quintiliani, de Institutione oratoria, ms. parchemin, in-folio, XIIe siècle; 24 cahiers composés de cinq feuilles chacun (1), et formant 20 pages, en tout 245 feuillets, y compris les gardes.

Il est relié en bois, ciselé et doré sur tranches, mais la couverture en veau qui devait y être a disparu. Ce n'était

(1) On donne à ce genre de cahiers le nom de *Qninio* ou *Quinternio*.

même pas la reliure primitive, comme on peut en juger aux notes marginales rognées que l'on rencontre souvent dans l'intérieur.

Ce ms. a été au XVe siècle la propriété de Jouffroy, alors évêque d'Arras, qui prétend l'avoir corrigé, y a mis quelques notes, et a écrit des pièces de vers latins à la fin.

Vers le XIVe siècle, et peut-être même au commencement du XVIIe, divers commentateurs ont rempli ses marges de notes, et l'un d'eux a fait une table des matières au commencement du volume.

Avant la première page du texte, et après la table, on voit les traces d'une feuille coupée. C'était le titre, qui contenait peut-être de précieux renseignements. Enfin, sur une page précédant la table, au-dessus de la signature de M. J. V. de Murat, auquel il appartenait en dernier lieu, on lit cette note du XVIIe siècle, qui jusqu'ici a induit bien des lecteurs en erreur : *Notas margini apposuit Joannes Geoffroy, ut constat ex iis quæ scripta sunt in fine codicis propria ipsius manu. De quo viro, sane perillustri, videndus, etc.* (1)

N° 29. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 2,211).

Opera C. Crispi Sallustii, ms. parchemin, petit in-8°, sans couverture, sans titre et sans pagination ; 23 cahiers de 4 feuillets, ce qui fait 368 pages de 22 lignes réglées à l'encre rouge, non-seulement les marges, mais toutes les lignes ; la première n'est pas remplie.

Ce ms., jadis doré sur tranches, très-soigné et d'une jolie écriture minuscule imitée, semble n'être qu'une copie

(1) Voir Chapitre VI : Notes, etc. : n° IX.

du XIV[e] ou du XV[e] siècle. Les points sur les *i* sont mis d'une manière régulière, et la ponctuation y est faite par des lignes inclinées (/), le point et virgule (/) et le point en haut ou en bas.

Çà et là on y trouve quelques *d* de forme gothique.

La première page est encadrée d'une vignette en or, vert, azur, cinabre et noir, représentant une guirlande de feuilles et de fleurs. La partie qui se trouve vers la marge du bas est plus large que les autres, et contient au milieu un écu *écartelé au 1[er] et au 4[me] bandé de sable et d'or, trois de chacun; au 2[me] et au 3[me], de gueules au lion rampant d'or, armé et lampassé de sable.*

Cet ornement gracieux et noble se détériore tous les jours par suite de l'absence de la couverture en bois revêtu en veau gauffré avec dessins, qu'on y voyait encore en 1834 (1).

Dans cette page se trouve aussi la première lettre capitulaire du *Catilina*. C'est un O d'azur piqué de blanc; les coins du carré dans lequel il est inscrit sont en or plaqué et bruni. L'intérieur est une rosace en azur, cinabre et or plaqué.

La première feuille du *Jugurtha*, qui était probablement analogue à la précédente (2), a été enlevée. On ne saurait trop flétrir le vandalisme de collectionneurs déshonnêtes qui mutilent ainsi ces beaux monuments calligraphiques

(1) Rapport de M. Bénèche, bibliothécaire, au Maire de Carcassonne.

(2) Le catalogue de la bibliothèque de l'École centrale dit : « *Les vignettes qui sont à la tête des livres sont en or et en couleur.* » Il s'agit évidemment de celles du *Catilina* et du *Jugurtha*, entre lesquelles il ne fait aucune distinction. Si on a enlevé la dernière, c'est que le vol était moins visible.

de nos aïeux, pour le plaisir égoïste de réunir quelques-unes de ces lettres et vignettes éparses et arrachées violemment à leur véritable place.

Les lettres majuscules romaines, quelquefois onciales, ont le caractère du XIVe siècle ou du XVe; elles sont, suivant la coutume, tantôt rouges, tantôt bleues.

Les réclames à la fin de chaque cahier sont perpendiculaires au texte, et généralement de deux mots.

Ce volume se termine par quatre discours dont les lettres capitulaires initiales n'ont pas été faites.

Le premier est un discours de Salluste contre Cicéron ; le second est la réplique de Cicéron; le troisième et le quatrième sont peu connus et n'ont pas de titre; ils sont relatifs à la conjuration de Catilina. L'un commence par ces mots : *(N)ON est amplius tempus ocii , P. C...*, et l'autre par ceux-ci : *(S)I subtiliter a circumstantibus quæ sit presentis auctoris controversia... etc.* Nous aurons occasion d'étudier ces deux derniers dans le Rapport que nous destinons à Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique.

On ne trouve dans les marges que deux ou trois notes très courtes, et quelques *mains en index.*

Provenance : Bibliothèque de M. de Murat ; Ecole centrale, Catalogue, n° 2175.

N° 30. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 2,141).

Ovidii Nasonis Fastorum libri VI (1), ms. in-4°, sur papier non paginé. Les deux premiers feuillets sont en par-

(1) On sait que les six premiers livres seulement de cet ouvrage nous sont parvenus. Ils correspondent aux six premiers mois de l'année. Les six derniers sont perdus.

chemin ; les 96 autres, en papier, sont rangés par cahiers de cinq feuilles.

L'écriture est une minuscule renouvelée, très serrée, qui ne flatte pas l'œil comme celle du *Salluste*, et surtout la vraie minuscule du *Quintilien*.

Les interlignes sont couvertes de notes. On en trouve aussi un grand nombre dans les marges, mais elles sont peu importantes ; elles sont en minuscule serrée, presque contemporaine du ms., qu'on peut attribuer tout au plus au xve siècle.

Les réclames à la fin des cahiers sont souvent perpendiculaires au texte.

Sur la première page en parchemin, on lit le titre, rédigé en deux vers latins et écrit en minuscule dans une banderole déroulée, au-dessous de laquelle est un ange en pied et debout, les bras en croix et les ailes déployées ;

« Hic liber Ovidii Fastorum constat Vbaldi
« E Mapheis natus Leonardi nobilis inquam.

Au-dessus sont ces mots :

FREDERICI CERVTI

Emptus solidis sex. (belle écriture du xvie siècle).

Au-dessus encore, ce distique :

« Labitur occulte, fallit que volatilis etas
« S....t nihil est annis velocius.

Au-dessus encore, et de la même main :

« Tempora labuntur tacitisque senescimus annis,
« Et fugiunt freno non remorante dies.

Le tout est dominé par ces mots en caractères gothiques :

Yhs adsit cū Maria (Christus adsit cum Maria).

Au-dessous de l'ange dont nous avons parlé, on voit ce double monogramme :

TA M

A la fin, au bas de la dernière page, on lit :

Hic EST LIBER MEI VBALDI, M.

VBALDVS

Nous ne savons quel est cet *Ubaldus*, dont le nom est répété jusqu'à trois fois dans le ms. Peut-être appartenait-il à la famille de *Balde de Ubaldis* (1324-1400), jurisconsulte italien, célèbre et élève de Bartole. En tout cas, nous ne croyons pas faire une hypothèse trop hasardée en supposant qu'il était moine franciscain (*Minorita*).

Quant au noble *Léonard Maffei* (peut-être le copiste de ce livre), il était de l'illustre famille italienne de ce nom. Il y a un *Maffeo Veggio*, en latin *Maphæus Veggius*, poète latin (1406-1458), professeur de belles-lettres à Pavie, et dataire du pape Grégoire IV, qui a ajouté à l'Enéide un XIII[e] chant de sa façon. C'est, dit-on, le meilleur poète latin qui ait paru depuis Pétrarque (1304-1374), jusqu'à Pontanus (1426-1503).

Serait-ce à lui que nous devrions notre ms., ou bien faut-il croire que c'est à un homme moins connu? — Toujours est-il qu'il y a une certaine hauteur, un orgueil bien caractérisé dans la forme de ce vers :

E Maphœis natus Leonardi nobilis inquam.

C'est donc, à notre avis, dans cette feuille de titre que

réside la plus grande valeur de ce ms. Un relieur maladroit l'avait collée contre la couverture, en guise de garde, et il nous a fallu la détacher avec la plus grande précaution.

Provenance : La congrégation de la mission de Narbonne.

N° 31. (CATALOGUE GÉNÉRAL, n° 2,813).

Traduction française de lettres de saint Augustin. ms. peu remarquable, petit in-8°, papier, 535 pages sans titre ni frontispice qui puisse indiquer la date et l'auteur. Ecriture très grosse.

La traduction est assez faible; elle n'a probablement jamais été imprimée. L'orthographe et le style font supposer que l'auteur a vécu avant Pascal.

Provenance : La bibliothèque des dominicains de Carcassonne ; École centrale, catalogue, n° 7506.

N° 32. (CATALOGUE GÉNÉRAL, n° 2,703).

Flamenca, roman en vers de huit pieds et en langue romane, ms. in-8°, parchemin, et *unique*, auquel manque le commencement et la fin.

Dans son état actuel, il compte 139 feuillets; l'écriture est de la première moitié du XIVe siècle.

Les lettres capitulaires sont en or plaqué et bruni. Le milieu est d'azur avec ornements rouges ou réciproquement. — Les majuscules ordinaires sont rouges ou bleues, avec ornements quelquefois verts.

Ce précieux ms., dont le mérite et même le titre ont été longtemps inconnus, vient de la bibliothèque de M. de Murat ; il était jadis couvert en bois ; la reliure moderne qu'on lui a donnée est en lambeaux ; il était inscrit au catalogue de l'Ecole centrale sous le n° 2176, avec le titre vague

de *Ms. en langue romane*. On ne l'a mieux apprécié que grâce à M. Raynouard, en 1834 (1).

N° 33. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 2,842.

Francisci Petrarche Laureati Rerum senilium, libri XVII. Ms. petit in-folio, papier, sans feuille de titre ; excessivement rogné, ce qui a tronqué un certain nombre de notes ; 255 feuillets sur deux colonnes ; 30 lignes par page, réglées à l'encre et sans encadrement dans les dix premiers cahiers ; à partir du cahier XI, l'écriture, qui jusque-là paraît du XVe siècle, est postérieure et plus serrée. Le nombre des lignes varie alors beaucoup entre 37 et 44.

Dans tout le cours du volume, il y a un grand nombre d'abréviations ; la fin de chaque cahier est munie d'une réclame.

Les initiales de chaque *Epître* sont en rouge, avec des ornements bleus ou réciproquement. La première renferme une tête d'homme barbu, dans la force de l'âge.

Ce ms. autrefois relié en bois (*Catalogue des mss. de Carcassonne, par M. Bénèche, en* 1834), est maintenant dans une simple couverture de parchemin ; mais au moins il est à l'abri des dégradations, tandis que tant d'autres attendent encore cette modique réparation conservatrice.

Provenance : On lit sur la première page : *Ex libris congregationis Missionis Narbonensis Ex dono* (2).

(1) Hœnel lui donne, sous le n° 8081, le titre de *Poésies patoises fort anciennes*, sans nom d'auteur, membr. in-4°. (Carcassonne, Bibliothèque de la Ville, 1822. — *Catalogi librorum mss. qui in Bibliothecis Galliae, Helvetiae, etc., asservantur, nunc primum editi à D. Gustavo Hœnel, Lipsiae* ; 1830, in-4°, pag. 115.).
Voir Chapitre VI : Notes, etc., n° X.

(2) Voir Chapitre VI : Notes, etc., n° XI.

N° 34. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 8,488).

Livre ou trésor traictant de plusieurs belles sentences et maximes des hystoires recueillies es œuvres et livres de divers auteurs. A. 1639. Petit ms. in-16, sur papier, composé de 13 cahiers inégaux, le dernier a été en grande partie rongé par les rats. — Ecriture ronde. — On lit sur une des pages : *à l'usage du Fr. Balthazar, capucin.* Il provient, en effet, du couvent des capucins de Carcassonne, et portait dans le catalogue de l'Ecole centrale le n° 6280.

C'est un recueil formé des morceaux les plus disparates, et écrits avec la plus grande naïveté ; on y trouve un certain nombre de légendes merveilleuses (1).

Ve SÉRIE : — HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

N° 35. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 2,638).

Sommaire chronologique de l'histoire, depuis J.-C. jusqu'en 572. Ms. papier, sans titre, 2 vol. in-4° ; le premier a plus de 600 pages ; le deuxième plus de 500 ; elles ne sont pas réglées et l'écriture est très incorrecte.

L'histoire des papes s'y trouve mêlée avec beaucoup de détails à celle des empereurs, et c'est en réalité plutôt une histoire ecclésiastique, qu'une histoire politique et civile.

A la fin du second volume il y a un *Discours sur la grâce*, « où il est parlé des divers combats que saint « Augustin a soutenus pour se défendre contre les Pélas- « giens qui avaient employé toutes les forces de leur esprit « pour le détruire. »

(1) Voir Chapitre VI : Notes, etc., n° XII.

Le chapitre XI de ce discours a pour titre : « Des oppo-
« sitions ou antithèses entre les opinions de Jansénius et
« la doctrine de saint Thomas. »

C'est un *factum* de la fin du XVII[e] siècle ou du commencement du XVIII[e], relatif aux querelles du Jansénisme. Nous n'en connaissons pas l'auteur ; mais en tout cas il ne professait pas les opinions du grand Arnauld.

Provenance : Bibliothèque des Dominicains de Carcassonne ; Ecole centrale, Catalogue, n° 7785.

N° 36. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 8,486).

Philomena seu Gesta Caroli Magni de captione Carcassonæ et Narbonæ civitatum; ms. in-4°, parchemin, réglé à la pointe sèche ; les traces du compas sont encore visibles ; 32 feuillets de 36 lignes à la page ; l'écriture, effacée en différents endroits, est du XIV[e] siècle ; — L'ouvrage est incomplet.

Provenance : Bibliothèque de M. de Murat ; Ecole centrale, Catalogue, n° 2168 (1).

N° 37. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 6,449).

Chronicon Guillelmi Pelhisso, ordinis fratrum prædicatorum (....— 1268) ; ms. in-folio, papier, comprenant 19 pages ; copie de la fin du XVII[e] siècle.

C'est une histoire de l'Inquisition exercée à Toulouse, Alby, Castres, Carcassonne, Montauban, Montpellier, etc., depuis 1229 jusqu'à 1234, par le Frère Guillaume Arnaud et autres.

L'auteur a été lui-même inquisiteur à cette époque, et a,

(1) Voir Chapitre VI : Notes, etc., n° XIII.

dans ses mémoires, écrit les faits dont il a été soit le témoin soit l'un des acteurs (1).

Provenance : Bibliothèque de M. de Murat. Ce ms. a toujours jusqu'à présent été catalogué avec l'*Historia Chronologica parlamentorum* de Bardin (n° 38), dont il est cependant bien distinct, même au point de vue de la forme matérielle (2).

N° 38. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 4,556).

Historia chronologica parlamentorum patriæ occitaniæ et diversorum conventuum trium ordinum dictæ patriæ et aliarum rerum memorabilium in eadem provincia gestarum, scripta per me GUILLELMUM BARDINUM, *consiliarium clericum in parlamento Tolosæ, filium quondam magistri* PETRI BARDINI, *in eodem parlamento consiliarii clerici, tam verbis meis notisque memorabilibus quam alienis desumptis ex Registris Parlamentariis et Senescalium, archivis Ecclesiarum et Civitatum et instrumentis Notariorum ac diversis notulis Proborum virorum ex Romancio in latinum translatis.*

Ms. in-folio, papier, copie de la fin du XVIIe siècle, belle écriture, grosse et espacée ; 89 feuillets et 23 lignes à la page ; couverture en parchemin.

Ces mémoires, qui vont de 1031 à 1454, ont été publiés en entier dans l'*Histoire générale du Languedoc*,

(1) C'est un des trois historiens primitifs de l'Inquisition. Les deux autres, qui lui sont postérieurs, sont : Étienne de Salagnac et Bernard Guy, dont nous avons déjà parlé (Ch. II) ; c'est grâce à ce dernier que l'opuscule de Guillaume Pelhisso est parvenu jusqu'à nous.

(2) Voir Chapitre VI : Notes, etc., n° XIV.

tome IV, in-folio, et occupent les 48 premières colonnes des Preuves (Paris 1742).

Provenance : Bibliothèque de M. de Murat; Ecole centrale, Catalogue, n° 2181 (1)

N° 39. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 6,448).

« En ce livre sont contenus les Privileges libertes preminences et auctorites anciennes et perpetuelles ensemble le Retablissement du consulat des habitants de la ville de Limoux, en l'année mil trois cens et sept par auctorite des lettres patantes de feu de bonne mémoire le roy Philipes le Bel lors regnant.

« Pareillement y sont contenues les franchises et libertez achaptees par la ditte ville de Messire Guillaume de Vesins Seigneur en ce tems la en partye du dict Limoux et du sieur archidiacre de Lisieux pour lors grand maistre de sa maison etc.... le tout estant en forme de procès-verbal en libre fort ancien couvert de bazanne noyre escript en langue cathelanne de nouveau traduict en francoys par moy Bertrand de Valy, etc., 1576. »

Ms. in-4°, parchemin, 32 feuillets, de trois ou quatre mains différentes, mais toutes d'une belle écriture du XVIe siècle.

Dans les gardes se trouvent deux feuilles de parchemin couvertes d'une jolie écriture du XIIIe ou XIVe siècle, sur deux colonnes, avec beaucoup d'abréviations, et où il est question d'élections.

Provenance : Bibliothèque de M. de Murat; Catalogue de l'Ecole centrale, n° 2171 (2).

(1) Voir Chapitre VI : Notes, etc., n° XV.
(2) Voir Chapitre VI : Notes, etc., n° XVI.

N° 40. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 4,880).

Mémoires du sieur Gaches où sont rapportées toutes les choses les plus mémorables qui se sont passées en Languedoc et particulièrement à Castres et ès environs depuis l'année 1555 *jusqu'en* 1610.

Ms. in-folio, papier, belle copie du XVIIe siècle; 220 feuillets; les n°s 38 et 115 sont doubles et cotés 38 bis et 115 bis. En tout il y a 222 feuillets, non compris la table.

En tête du volume on lit ces mots qu'on a voulu effacer : *Prenes garde que ces mémoires sont d'un huguenot c'est-à-dire hérétique enraciné.*

On n'a pas imprimé ces mémoires, mais ils sont bien connus, grâce aux nombreuses copies qu'on en a faites. Toutefois, on n'en a pas tiré tout le parti qu'on aurait pu. Nous nous contenterons de rapporter textuellement ce qu'en disait M. Bénèche, en 1834, dans son rapport manuscrit sur la bibliothèque.

« Gaches était protestant. Il raconte les premières persécutions exercées contre ceux qui professaient la religion réformée. Il dit que c'est chez son père, Pierre Gaches, que logea le premier ministre protestant, Le Brun, qu'on fit venir de Genève pour y prêcher la réforme. Ce livre contient des détails militaires très minutieux sur les guerres continuelles qui eurent lieu entre les Catholiques et les Protestants. Les faits sur l'histoire générale de France y sont rares. Les événements particuliers, même ceux de l'administration civile, comme les nominations des consuls, etc., y sont très nombreux (1). Ce ms. peut fournir des maté-

(1) Cela n'a rien qui doive nous étonner : Gaches écrit des Mémoires, et ce qui l'intéresse le plus c'est la chronique et l'histoire locale.

riaux à une histoire complète du Languedoc, parce que ceux qui ont traité cette partie n'ont point voulu puiser dans des sources suspectes d'hérésie. Ce que ce livre offre de plus précieux, c'est qu'on y peut retrouver tous les noms et les faits d'armes de ces anciennes familles qui ont occupé des places ou joué un rôle depuis 1555 jusqu'en l'an 1610. »

Provenance : Bibliothèque de M. de Murat; Catalogue de l'Ecole centrale, nº 2165.

Nº 41. (CATALOGUE GÉNÉRAL Nº 8,276.)

Ms. sans titre, mais qu'on peut désigner ainsi : *Pièces relatives à la quote part dans les* 6,000,000 *levés sur le clergé de France* (*représentant* 100,000 *écus de rente*) *que doivent fournir dix diocèses de Languedoc pour subvenir aux frais des guerres civiles dites de Religion, en* 1563.

Ms. in-4° sur parchemin ; 68 feuillets non paginés; belle écriture du XVIᵉ siècle, sans titre.

Il y est spécialement question des propriétés de l'abbaye de St-Polycarpe (diocèse de Narbonne), et c'est une pièce précieuse pour son histoire (1)

Provenance : Inconnue.

Nº 42. (CATALOGUE GÉNÉRAL, Nº 2,265).

Observations sur le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de Messeigneurs les archevêques et évêques, tenue en l'archevêché de Paris au mois de mars et de may 1681 (2).

(1) Voir Chapitre VI : Notes, etc., nº XVII.

(2) Le procès-verbal avait paru la même année, in-12. Paris, chez Frédéric Léonard. L'École centrale en avait un exemplaire (Bibliothèque. de Monstiers de Mérinville), nº 618.

Ms. in-4°, papier, 174 pages.

Cet opuscule, qui ne manque ni d'élégance ni de force, était destiné à l'impression, mais nous ne croyons pas qu'il ait paru, bien qu'il soit connu. C'est évidemment l'œuvre d'un ennemi des Jésuites.

L'auteur anonyme prend pour texte : *Væ vobis, filii desertores, hæc dicit Dominus : habuistis consilium, et non ex me ; Fecistis conventionem, et non per spiritum meum* (*Is. c.* 30, *apud Cypr. Ep.* 55).

Il y a deux parties, chacune de quatre chapitres.

Provenance : Bibliothèque de M. de Murat ; Catalogue de l'Ecole centrale, n° 2172 (1).

N° 43. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 1,932).

Histoire généalogique de la maison de Rieux et de Narbonne (composée par Pierre Rambaud).

Ms. in-folio, papier, XVII° siècle, d'environ 500 feuillets.

Outre l'histoire de la famille même de Rieux, il y a dans cet ouvrage, peu connu et qui n'a pas été imprimé, un certain nombre de généalogies de maisons alliées, et une grande quantité d'armoiries et de sceaux. C'est une œuvre consciencieuse et pleine d'érudition ; elle pourrait rendre de grands services au pays, si elle était consultée avec soin. Nous sommes à une époque où les sociétés savantes ont pour mission de refaire l'histoire locale quelquefois si mal faite par les derniers siècles, afin de préparer une grande histoire, une histoire vraie de la patrie commune.

Malheureusement beaucoup des feuillets de ce livre, qui n'est qu'un brouillon, ont été arrachés de place en place,

(1) Voir Chapitre VI : Notes, etc., n° XVIII.

d'autres ont été mutilés, et la suite des descendances se trouve interrompue. Mais peut-être qu'avec d'autres documents on rétablirait tant bien que mal ce qui manque (1).

Provenance : Don de M. l'abbé Barthe à la Société des arts et sciences, dont il est membre titulaire (2)

N° 44. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 923).

Lettres et mémoires de M. le cardinal Mazarin à MM. Le Tellier et de Lionne, contenant le secret de la négociation de la paix des Pirénées dans les conférences tenues à St-Jean-de-Luz, entre le dit sieur cardinal et dom Louis Daro (*sic*) *en* 1659.

Ms. in-4°, papier, XVII[e] siècle, 526 pages.

« Il y a au commencement plusieurs lettres du même, « très particulières et curieuses, escriptes au Roy et à la « Reyne pendant son voyage. »

Cette partie de la correspondance est relative aux intrigues d'amour qui existaient entre le jeune roi Louis XIV et Marie Mancini, nièce du cardinal. Il avait été séduit par sa vivacité et son enjouement, et voulait l'épouser, ce à quoi s'opposèrent la reine mère, Anne d'Autriche, et le cardinal lui-même, alors occupé à négocier le mariage du roi avec Marie-Thérèse, fille aînée de Philippe IV, roi d'Espagne.

Deux ans après, Marie Mancini épousa le prince Colonna, connétable de Naples, et elle ne tarda pas à mener une vie

(1) M. Mahul, dans le IV[e] volume du *Cartulaire de Carcassonne*, a publié des témoignages historiques relatifs aux seigneurs de Rieux, et empruutés la plupart du temps à des pièces inédites.

(1) Voir Chapitre VI : Notes, etc., n° XIX.

pleine d'aventures. Elle mourut vers 1715, comme le roi, qui n'était plus âgé qu'elle que d'un an.

Ce manuscrit a une médiocre importance aujourd'hui, car *Les négociations secrètes des Pyrénées*, publiées à Amsterdam, 2 vol. in-12, en 1693, et contenant les lettres de Mazarin, ont été réimprimées avec cinquante lettres de plus en 1745, Paris, 2 vol. in-12, et ses lettres à *la reine Anne* ont paru en 1836, un vol in-8°.

Provenance : Bibliothèque de M. de Murat; Catalogue de l'Ecole centrale, n° 2173).

N° 45. (CATALOGUE GÉNÉRAL n° 2,063).

Traité contenant l'explication du Concordat entre le pape Léon X et le roy François Ier fait à Bologne.

Ms., papier, petit in-12, XVIIIe siècle; 201 pages non réglées; écriture courue. On y lit le nom de F. Ançais : peut-être est-ce le copiste?

Ce concordat (1516) avait remplacé la pragmatique sanction de Bourges et gouverna l'Eglise gallicane jusqu'à la révolution. Un autre concordat a été signé en 1801 entre Pie VII et le général Bonaparte, alors premier consul.

Provenance : Inconnue.

N° 46. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 8,047).

Manuscrit relatif à la Sainte-Chapelle de Bourges, etc

Petit in-12, relié en cuir noir, avec de gracieux encadrements à froid sur les plats; 222 pages, papier; les pages 99 et 200 ont été arrachées.

Provenance : Acheté à Bourges, chez un bouquiniste

par M. Cornet-Peyrusse, qui l'a donné à la bibliothèque de Carcassonne (1).

N° 47. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 2,459).

Lettres du P. Mongin, jésuite, missionnaire, adressées, tantôt à un P. Provincial de son ordre, tantôt à un gentilhomme de Languedoc, tantôt au P. Fontenay, professeur de mathématiques au collége de Clermont, à Paris, et contenant des relations de la mission de la Martinique.

Ms. in-folio, papier, sans titre, très détérioré, et contenant 260 pages.

« Ces lettres sont datées des Antilles (1678-1681). Elles contiennent des détails curieux sur les productions de ces îles, sur les mœurs des créoles, etc.; puis des renseignements sur les opérations militaires du comte d'Estrées, etc. L'une d'elles renferme des observations sur la comète de 1681, faites dans les îles de St-Christophe.

« Le style en est pur et dénote un homme pénétré de l'importance de ses travaux apostoliques, etc... »

(*M. Bénèche, rapport de* 1834).

Provenance : Inconnue.

N° 48. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 1,412).

Procès-verbaux manuscrits des Etats de Languedoc.

Cette grande et importante collection se trouve dans un certain nombre de bibliothèques de la province, mais elle présente partout des lacunes. Nous croyons donc rendre un service aux travailleurs en mentionnant les volumes et les

(1) Voir Chapitre VI : Notes, etc., n° XX.

années qui sont dans celle de Carcassonne, et les années qui, y manquant, peuvent être remplacées pour l'étude par celles des archives départementales, à la Préfecture (1).

Naturellement il n'entre pas dans notre cadre de parler des volumes imprimés depuis 1776.

1° *Liasse* des verbaux informes de 1591, 1603, 1606, 1648, 1653 et 1655.

2° *Liasse* des verbaux de 1555, inclusivement, jusqu'à 1600 inclusivement.

Absent, 1601 (n'est pas à Carcassonne).

4° *Liasse, idem*, de 1612, inclusivement, à 1620, inclusivement.

Absent, 1621 (est aux archives départementales).

5° *Liasse, idem*, de 1622, inclusivement, à 1638, inclusivement.

Absents, 1639 et 1640 (sont aux archives départementales).

6° *Liasse, idem*, de 1641, inclusivement, à 1648, inclusivement.

Absent, 1649 (archives départementales).

7° *Liasse, idem*, de 1650, inclusivement, à 1654, inclusivement.

Absents : 1655, 1656, 1657 (archives départementales).

Registres, 1667.

Absent, 1668 (archives départementales).

Registres de 1669 (2 vol.) jusqu'à 1708, inclusivement, un volume par année.

Absent, 1709 (archives départementales).

(1) Dans ce dernier dépôt, il y a 226 volumes, tant manuscrits qu'imprimés, des États, depuis 1564 jusqu'à 1790, et l'inventaire ne constate de lacune que pour les nos 148, 158, 219, 221 et 223.

Registres, de 1710 à 1719, inclusivement.
Absent, 1720 (archives départementales).
Registres, de 1721, inclusivement, à 1730, inclusivem.
id. 1731 et 1732, même volume.
id. de 1733, inclusivement, à 1748, inclusivem.
Absents, 1749, 1750, 1751 (ne sont nulle part à Carcassonne).
Registre, 1752.
Absent, 1753, n'est nulle part à Carcassonne.
Registres, de 1754, inclusivement, à 1776, inclusivem.
A partir de 1776, les verbaux sont imprimés.
Il y a en tout : 8 liasses et 102 volumes mss., in-folio.
Provenance : Mairie de Carcassonne ; ces documents ont été déposés à la bibliothèque par les soins de M. Cornet-Peyrusse (1).

N° 49. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 1,913).

Annales ou Histoire ecclésiastique et civile de la ville et diocèse de Carcassonne, par Pierre Viguerie, ex-notaire et procureur au grand bailliage de Carcassonne.

Deux tomes mss., d'environ 500 feuillets chacun, petit in-folio. Ils devaient former le second volume de cet ouvrage dont le premier a été imprimé en l'an XIII (1805) à Carcassonne, chez P. Polère, imprimeur-libraire.

Ces mss., précieux et féconds en renseignements relatifs

(1) Sur la proposition de M. Cornet-Peyrusse, la Société des arts et sciences de Carcassonne s'occupe des moyens à l'aide desquels on parviendrait à faire imprimer ces documents si précieux ; elle espère que les départements formés de l'ancienne province de Languedoc voudront bien prendre une part active dans cette œuvre essentiellement patriotique.

à l'histoire locale, et qui contiennent des titres d'autant plus exacts que l'auteur avait été plus à portée de se les procurer, ont été achetés par la Société des arts et sciences pour la Bibliothèque.

N° 50. (CATALOGUE GÉNÉRAL, n° 2,764).

Liste général (sic) *des officiers de la marine de France, en* 1757 *et* 1758.

Ms. in-12, 130 pages écrites, fait avec soin et encadré. On y trouve les dates des promotions.

A la suite sont :

1° L'état des vaisseaux, frégates et autres bâtiments de guerre de France, en 1757 et 1758.

2° L'état de la marine d'Angleterre en 1755, corrigé à la fin de 1757.

3° L'état de la marine d'Espagne et du Portugal, en 1757.

Ce ms. pourrait offrir un certain intérêt pour une Histoire comparative des forces navales de ces différents pays, à cette époque.

Provenance : Inconnue.

N° 51. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 904).

Ms. grand in-folio, contenants 72 feuillets, et renfermant :

1° *Le journal de la campagne de la frégatte du roy, la Chimère*, de 26 pièces de canon, commandée par M. le Chr de Dampière, lieutenant de vaisseau en 1762, armée à Toulon.

2° *Le journal de la campagne de la frégatte du roy, la*

Topaze, de 24 pièces de canon, commandée par M. le Chr de Luxembourg, lieutenant de vaisseau.

(Cette campagne va du 3 novembre 1763 au 12 mai 1764).

3° *Le journal de la campagne du chebek du roy, le Singe*, de 20 pièces de canon, commandé par M. de la Clue, lieutenant des vaisseaux du roy et aide-major de la marine. (Armé à Toulon en 1767).

(Cetie campagne va du 7 avril 1767 au 26 octobre 1767).

4° *Journal de la campagne de la barque du roy l'Hirondelle*, de 16 canons, commandée par M. de Vialis, lieutenant des vaisseaux du roy, capitaine d'artillerie (armée en 1769).

(La campagne va du 18 janvier 1769 au 9 décembre 1769.

Ce ms. n'est pas le livre de bord, mais un journal particulier de l'un des officiers de marine embarqué successivement sur l'un de ces quatre vaisseaux.

Or, d'après les Etats d'armement, qui nous sont donnés avec soin, l'auteur doit être *M. le comte de Caux :* c'est le seul officier qui ait fait ces quatre campagnes; nous n'avons pas la fin de la dernière, par ce que sa santé étant fort dérangée, il avait demandé à débarquer.

Provenance : Sans doute la famille de Caux (1).

(1) De Caux [d'or à trois pals ondés d'azur].

La famille Roger de Cahuzac de Caux remonte au moins jusqu'au commencement du XIIIe siècle.

IV. Ramond II de Roger épousa, au commencement du XVe siècle, Peyrone de Fournier, fille de noble Jacques de Fournier.

XII. Louis II de Roger épousa (14 janvier 1695, acte de Barsalou, notaire à Carcassonne) Henriette de Murat, fille de Messire de Murat, président au Présidial de Carcassoune, et d'Agnès Fournier. Il eût pour fils :

N° 52. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 2,264).

(Copie d'un) *Cayer de la vie de la bienheureuse mère Magdelaine, écrite par elle-même.*

Ms. in-12, 264 pages, XVIIIe siècle, grosse écriture, papier.

Provenance : Bibliothèque des Jacobins de Carcassonne; Ecole centrale, Catalogue, n° 7509.

N° 53. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 830).

Entretiens intérieurs de la mère Magdelaine, sur quelques versets du cantique des cantiques et autres sujets.

Ms. petit in-8°, papier, grosse écriture, 499 pages; peu important et d'une ponctuation étrange.

Provenance : Bibliothèque des Jacobins de Carcassonne (Ecole centrale, catalogue, n° 7705).

N° 54. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 6,451).

Onze volumes mss. relatifs à la loge maçonnique de Carcassonne, de 1761 *à* 1815, *et aux réglements de la Société;* un seul est in-4°; les autres sont grand ou petit in-folio (1).

Provenance : Don de MM. de Grand, Cornet et Peyrusse.

XIII. Louis-Joseph de Roger de Cahuzac, marquis de Caux, qui eut cinq enfants, dont :

XIV. Louis-Gaspard de Roger de Cahuzac, comte de Caux, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roy, gouverneur du château de Cabardès, né au château de Caux, le 14 janvier 1756. Après avoir émigré en Espagne, il est mort à Carcassonne en 1827. Cette famille distinguée existe encore (A. MAHUL : *Cartulaire de Carcassonne*. I. 61, 62, 63.

(1) Voir Chapitre VI, Notes, etc., n° XXI.

N° 55. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 6,450).

Rapport historique sur les événements de la campagne des Pyrénées orientales, depuis nivose, an 2, jusque et y compris la prise de Figuières, en frimaire, an 3, et celle de Roses le 4 pluviose suivant.

M. André Peyrusse, alors employé d'Etat-major de l'armée, fut chargé, par ordre du général en chef Pérignon, d'extraire ce travail des divers rapports des différentes divisions. On y rencontre quelques détails peu connus.

Ce ms. est écrit de la main de M. le baron Peyrusse; il a 15 feuillets, 3 pages d'introduction et une page de conclusion.

Provenance : Don de M. Cornet-Peyrusse (1).

N° 56. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 8487)

Compte général des recettes et des dépenses de l'île d'Elbe (1814-1815).

Ms. grand in-folio, 12 feuillets, dont 8 écrits. Ce docu-

(1) André Peyrusse (1774-1855) fut d'abord secrétaire du général en chef Kléber, à côté duquel il se trouvait quand l'arabe Soleiman le frappa mortellement...; puis sécrétaire-général de l'administration des finances en Égypte; - trésorier-général de la Louisiane; - receveur-général du Hanôvre; - receveur-général du département d'Indre-et-Loire.... Il a eu quelque part à l'ouvrage intitulé : *Victoires et conquêtes des Français pendant la Révolution*, publié par le général Beauvais, et il a écrit des Mémoires sur l'expédition d'Egypte, restés mss. jusqu'à ce jour.

Son frère, Guillaume-Joseph Roux baron Peyrusse, né à Carcassonne le 16 juin 1776, l'un des payeurs du trésor de la Couronne, fit, en qualité de payeur du quartier impérial, de 1809 à 1814, les campagnes d'Allemagne, de Moscou, de Saxe et de France. Après l'abdication de Fontainebleau, il suivit, en qualité de trésorier, l'Em-

ment est inédit. On lit au commencement : « Le présent compte général des recettes et des dépenses de l'île d'Elbe a été dressé par M. le baron Peyrusse, trésorier de l'empereur Napoléon à l'île d'Elbe, et son trésorier général pendant les cent jours. Le dit compte est écrit en entier de la main de M. le baron Peyrusse.

Carcassonne, le 3 janvier 1864.

Certifié conforme et véritable par le soussigné, gendre de M. le baron Peyrusse,

A. CORNET-PEYRUSSE.

Provenance : Don de M. Cornet-Peyrusse.

N° 57. (CATALOGUE GÉNÉRAL, N° 8050).

Plans et cartes des places fortifiées de la province de Languedoc.

Cet atlas ms. renferme les 18 cartes suivantes :

1. St-Esprit ;
2. Villeneuve-d'Avignon ;
3. Nismes ;
4. Alais ;
5. Château d'Alais ;
6. St-Hippolyte ;
7. Sommières ;
8. Montpellier ;
9. Aigues-Mortes ;
10. Pécais ;
11. Cette ;
12. Agde ;
13. Redoute d'Agde ;
14. Brescon ;
15. Béziers ;
16. Narbonne ;
17. Carcassonne ;
18. Chateau de Ferrières.

pereur à l'île d'Elbe, dont il fut nommé receveur-général. Après le 20 mas 1815, Guillaume Peyrusse, revenu à Paris avec Napoléon, y fut nommé baron de l'Empire, trésorier-général de la Couronne et officier de la légion-d'honneur. Il fut maire de Carcossonne de 1834 à 1836, et membre du conseil général pendant neuf ans. Il fut nommé commandeur de la légion-d'honneur en 1853. Sa fille, Louise, a a été mariée, le 19 avril 1847, à M. Auguste Cornet, de Chaumont.

M. le baron Peyrusse portait : « en chef d'azur à la clef d'or, l'écu d'argent, ayant en pointe une île de sable baignée par une mer de sinople, au franc-quartier de baron officier de la maison de l'Empereur (A. MAHUL, *Cartulaire*, t. II, pag. 35 et 36.).

On lit sur la première page encadrée d'une vignette : A MGR LE MARQUIS DE LA FARE, *chr de la Toison-d'Or, gouverneur des ville et château d'Alais et du pays de Sevenes, maréchal des camps des armées du Roi, son lieutenant-général, commandant en chef dans la province de Languedoc, par son très humble et très obéissant serviteur* ANETON LE BRUN.

Ce ms. est in-folio oblong, et a une belle reliure en maroquin rouge.

Provenance : Achat fait par la Société des arts et sciences.

APPENDICE.

Nous devons encore mentionner, bien qu'il ne soit pas à la bibliothèque, un ms. qui n'y serait pas déplacé, et qui est précieusement conservé dans l'église de *Fournes* Il commence par ces mots :

Aysso es lo libre de la gleysa de nostra dona de Fornas, en loqual es script lo inventari dels juelfis de la dicta gleysa et los comptes dels jurats daquelha, et autras causas apartenens a la dicta gleysa, comensat l'an (*mil*) *sinccens et dos, comma sen siec quibus* (goth.)

C'est un registre in-4°, papier vergé, à la marque d'une fleur de lys ou croix trefflée, reliure primitive en parchemin. C'est un document inappréciable pour l'église de Fournes ; il contient pour chaque année, pendant 340 ans (sauf une lacune de 1795 à 1806) le compte des recettes et des dépenses de l'église, avec les noms des jurats, ouvriers ou marguilliers qui rendent et reçoivent les comptes. On y trouve fréquemment les noms des prêtres desservant l'église, du baile, du notaire, des consuls, et enfin des inventaires

des ornements, vases, et livres de l'église. — Chaque année est comprise dans les deux feuillets qui s'ouvrent en regard l'un de l'autre; c'est un spectacle saisissant et peut-être unique qu'offrent ces feuillets palpitants des nombreuses années qui forment trois siècles et demi, successivement juxta-posés l'un sur l'autre, dans leur nudité originelle.

(Extrait du *Cartulaire de Carcassonne*, III, p. 19).

CHAPITRE IV.

Notice sur la famille de Murat, à propos des nombreux Manuscrits qu'elle a transmis à la Bibliothèque.

Pour peu que l'on parcoure le catalogue précédent, on est bientôt convaincu d'un fait important, c'est que les mss. les plus précieux que possède la bibliothèque de Carcassonne lui viennent de chez M. de Murat. Ce sont la Bible (n° 1). l'ancien missel de Carcassonne (n° 3), les commentaires sur les Epîtres de saint Paul (n° 5) l'*Officium Beatæ Mariæ* (n° 8), la *Theologia moralis* (n° 18), les *Sermones sanctorales* (n° 19), l'*Albertanus* (n° 22), le Jean de Salisbury (n° 23), le Mémoire à l'usage des cadets gentilhommes (n° 26), le *Quintilien* (n° 28), le Salluste (n° 29), le *Flamenca* (n° 32), le Philomena (n° 36), la Chronique de Guillaume Pelhisso (n° 37), l'*Historia parlamentorum* de Bardin (n° 38), les priviléges, libertés, etc., de Limoux (n° 39), les Mémoires de Gaches (n° 40), les Observations sur le

procès-verbal de l'assemblée du clergé en 1681 (n° 42), les Lettres de Mazarin (n° 44).

A ces richesses, dont nous jouissons encore, si l'on ajoute celles qui ne nous sont pas parvenues (voir chap. II), on est forcé de reconnaître que celui ou ceux qui avaient réuni tant de bons manuscrits, et une bibliothèque d'un si excellent choix composée de 2016 volumes (1), ne devaient pas être des hommes d'un savoir ordinaire. Sans doute la

(1) Elle comptait 1447 numéros, qui, multipliés par trois, donneraient 4341 volumes, tandis qu'il n'y en avait en réalité que 2016. Il est facile d'en saisir toute la valeur en parcourant la partie du catalogue de l'École centrale qui lui est consacrée : on y voyait en grande quantité, et avec de bonnes éditions, des livres de théologie, les classiques grecs, latins et français, des livres italiens de toute sorte, quelques rares livres espagnols et portngais ; parmi les philosophes : Aristote, Platon, Saint-Thomas, Jean de Salisbury, Ramus, Descartes, etc. ; le théâtre, l'architecture, la numismatique, le droit, les les brochures Jansénistes ; les catalogues de bibliothèques y étaient représentés.

Les ouvrages imprimés au XVIe siècle formaient au moins la moitié de cette collection ; on y rencontre souvent des livres sortis de chez les Alde, Barbin, Chouet, les Elzévir, les Étienne, Gryphe, Plantin, Vascosan, etc.

Nous y avons remarqué onze incunables, dont voici la liste :

† Tragediae Selectae AEsclyli, Sophoclis, Euripidis, cum duplici latina interpretatione... Ex typis Hri Stephani. 1507. in-12. (1499).

† Tractatus Petri de Alliaco episcop. Cameracensis de duobus honoribus sancti Josephi. Accedunt Stella clericorum et alphabet. sacerdotum. Lugd. P. Petrum Mareschal. 1499. in-18. caract. goth. (2147).

† Appiani Alexandrini Rom. Historiarum ex interpretatione Petri Candidi. Venetiis, per Bernardum Pictorem. 1477. in-4o. (1910).

† Decisionum opus AEgidii Bellinière. Lugd. Jes. de Vingle. 1500. in-4o. Caract. goth. (1643).

† L'arbre des batailles d'Honorat Bonnor; le prologue et la table des

plus grande obscurité règne sur les origines de cette remarquable collection, et nous ne saurons probablement jamais bien comment certains mss. ont pu s'y rencontrer (tels que le *Quintilien*, le *Flamenca* et autres). Ce sont là de ces questions qui ne pourraient être éclaircies qu'à l'aide de notes de famille; nous en sommes complétement dépourvus, nous voyons seulement la signature d'un de Murat sur tous les livres et mss. de cette provenance. Après l'avoir comparée avec celles que possèdent les archives départementales dans un grand nombre de pièces judiciaires, nous avons reconnu qu'elle appartient à Joseph-Vincent de Murat qui, s'il n'a pas fait la grandeur de sa famille, en a du moins été l'un des membres les plus distingués.

Nous ne prétendons pas, il est vrai, que ce soit lui qui ait composé sa bibliothèque telle que nous la connaissons, mais du moins il s'en est occupé d'une manière toute particulière. En tous cas, elle s'est peu augmentée depuis 1732, année dans laquelle on peut croire qu'il est mort, car on n'y trouve que 40 volumes postérieurs à cette date. D'ailleurs le soin religieux qu'il en a pris suffirait seul pour le recommander à l'attention des bibliophiles, si nous ne savions qu'il était lui-même lettré et bien connu de son temps.

Chapitres manquent. Paris. Michel Lenoir. 1510. caract. goth. (2142).

† L'arbre des batailles, qui traite de plusieurs choses connues de l'Église et aussi des faits de la guerre, composé par une vénérable et religieuse personne, ex Honore Bonnor, prieur de Salon, à Lyon. caract. goth. (7111).

† Simulacrum artis dialecticae utilis admodum interpretatio fratris Petri de Bruxellis, ordinis Fratrum Prædicatorum super textum magistri Petri Hispani ejusdem ordinis, una cum fructuosis quibusdam quodlibetis ab eodem fratre Petro compilata. Parisiis, ap. Andream Bonard. in-4°. 1508. carac. goth. (1567).

Il avait spécialement réuni un grand nombre de volumes relatifs à l'histoire en général, puis à l'histoire nationale et à l'histoire du Languedoc. *La Faille*, l'auteur des *Annales de la ville de Toulouse*, lui envoyait en 1690 son livre publié trois ans auparavant, avec cette dédicace écrite de sa main : *Illustrissimo domino de Murat, præsidi amplissimo in curia Carcassonnensi, in perpetuum obsequii anathema, anno* 1690.

Enfin le plus savant antiquaire d'alors, un des hommes dont l'érudition a le plus servi à la science, et dont le département de l'Aude doit être fier, Dom Bernard de Montfaucon était en relations amicales et scientifiques avec lui. On avait trouvé à deux lieues de Carcassonne, dans l'ancienne paroisse de Villesèque-Basse, près de la maison de campagne de M. Jean Spesolles, bourgeois de Carcassonne, une petite colonne romaine en marbre noir, portant cette inscription :

PRINCIPI IVVENTVTIS M NVMERIO
NVMERIANO NOBILISSIMO CAESARI
N. M. P. I.

Cette colonne fut donnée par le propriétaire à M. J. V. de Murat qui, peu après, écrivit à ce sujet à B. de Montfaucon une lettre très curieuse (15 décembre 1728), qui dénote de grandes connaissances historiques. Elle fut communiquée par Montfaucon au Mercure de France, qui la publia en juin 1729, 1er vol. pp. 1059 et suivantes, et y ajouta de savantes remarques (1).

(1) Elle est signalée dans la bibliothèque du P. Lelong, édit. Fevret de Fontette. — M. Mahul l'a donnée dans le Cartulaire de Carcassonne, tome III, pag. 213 et 214. En voici des fragments : « Dans le « peu d'occasions que j'ay, M. R. P., de cultiver l'honneur de votre

Nous avons donc le droit de regarder J. V. de Murat sinon comme le fondateur, car elle doit remonter plus haut, mais au moins comme le conservateur intelligent et l'*augmentateur* de cette bibliothèque qui, après lui, n'a éprouvé que peu de changements jusqu'au jour de la confiscation.

Le nom de Murat est fort ancien et a été porté par un certain nombre de familles nobles de diverses provinces ; on le trouve entre autres dans la *Gallia Christiana*, tome I. col. 282, A ; tome VII, col. 1565, C. Dans la liste des émigrés, en 1793, il y a des Murat dans le Puy-de-Dôme, la Haute-Garonne, l'Isère, la Corrèze, la Drôme et le Rhône. Il appartient aussi à cinq communes et deux petites villes, dont l'une est un canton de l'arrondissement de Castres (Tarn). — Il a été mis en vue au XVIII[e] siècle par Henriette Julie de Castelnau, comtesse de Murat, auteur d'un certain nombre de romans, entre autres *Les Lutins du château de Kermosy* (Paris, 1710-1717, 2 vol, in-12), qui est d'une composition très gracieuse. De nos jours, une homme du peuple le portait aussi. Enrôlé comme simple soldat pendant la Révolution, il s'éleva par sa valeur militaire jusqu'au faîte des honneurs. Devenu beau-frère du premier

« bienveillance, permettez-moi d'embrasser celle que fait naître la « découverte, dans ce canton, d'un monument antique..., etc.

« On m'assure que dans le même champ, le soc de la charrue « trouva encore d'autre résistances, et qu'en y fouillant on pourra « peut-être découvrir le piédestal de cette colonne ou quelqu'autre « reste d'antiquité. C'est ce que je pourrai bientôt faire si votre ré- « ponse m'y excite. Je me remets cependant à votre décision sur le mérite de ce monument.... »

Cette colonne est aujourd'hui au Musée, reléguée dans le coin d'une salle obscure, avec beaucoup d'autres objets précieux à divers titres. Le public n'y est pas admis.

consul, puis maréchal de l'Empire, grand amiral de France, il monta sur le trône des Deux-Siciles en 1808, et mourut avec la noblesse et la dignité d'un roi le 13 mai 1815, condamné par une commission militaire. — Aujourd'hui encore le nom de Murat appartient à des princes de la famille impériale.

La Maison qui nous occupe ici est plus obscure et ne remonte pas très haut. Dom Vaissette, dans son excellente *Histoire du Languedoc*, nous parle d'un *Jean de Murat*, chevalier, partisan du duc de Bourgogne (1420-23), d'un *Pierre de Murat*, chevalier (1425), d'un *Pierre de Murat*, chef d'une bande de routiers (1438), d'un *Pierre de Murat*, seigneur de Trissonnières (1447) (1), mais nous ne croyons pas que ces personnages aient aucun lien de parenté avec les Murat de Carcassonne. Tous étaient nobles et portaient l'épée, tandis que ces derniers ne se sont élevés que peu à peu dans la magistrature, jusqu'au jour où pour la première fois l'un de ses membres est arrivé à la dignité de Juge-Mage.

Nous ne pouvons partir que du XVIIe siècle pour l'histoire de cette famille.

Le P. Bouges, dans son *Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Carcassonne*, indique des Mémoires d'un *Jacques Murat* et en fait des extraits. Malheureusement l'original semble avoir disparu. Toutefois nous savons qu'il fut notaire à Carcassonne, et M. Mahul a publié à la date de 1674 et de 1675 des actes passés dans son Etude entre Messire Louis de Nogaret de Lavalette, conseiller du roi, seigneur

(1) Histoire générale du Languedoc, par un Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, t. IV, pag. 452, 491, 466, 489; t. V, pag. 11.

et évêque de Carcassonne et les habitants de Villalier (1).

Pierre Murat ou *de Murat* (car son nom est écrit des deux manières) qualifié du titre de *bourgeois*, fut troisième consul de Carcassonne en 1627, et second consul en 1635, 1641 et 1650; mais il n'arriva jamais à la dignité de premier consul. — Cela seul suffirait pour prouver la condition modeste encore de cette famille.

Il eut pour fils :

Jean de Murat qui fut pourvu le 14 janvier 1690 d'une charge de président-présidial au siége de Carcassonne, reçu au parlement le 11 avril suivant, et installé le 24 du même mois à la place de François-Dominique Calmel. Il était né le 18 février 1623, et avait très probablement fait de bonnes études au collège des Jésuites, où, comme nous l'avons vu il fit sa philosophie en 1638 (2). Il se maria avec Anne de Fornier, fille de Jean de Fornier et de Jeanne de Jullia (3). Il en eut deux enfants : un fils, *Joseph Vincent*, et une fille nommée Henriette, qui fut baptisée le 11 juillet 1669, et épousa, le 14 janvier 1695, Louis Roger de Cahuzac, de la famille de Caux (4).

Jean de Murat qui, outre ses fonctions de président présidial, possédait une charge de conseiller au même siége, mourut le 7 juin 1704, et fut enterré le lendemain dans le

(1) Cartulaire de Carcassonne, t. II, pag. 62; la pièce y est donnee *in extenso*.

(2) Voir plus haut, Chap. II, 3° : Bibliothèque du sieur Ruffet, prêtre, pag. 126.

(3) On trouve des détails sur une famille Fournier, de Conques, dans le Cartulaire de Carcassonne, t. II, pag. 19.

(4) Voir Chap. III, Catalogue, n° 51, pag. 174.

couvent des Cordeliers. Il demeurait sur la paroisse Saint-Michel. (1)

Joseph-Vincent de Murat, né le 14 janvier 1668, fut pourvu le 14 juin 1696 de la charge de président présidial ou juge-mage au siége de Carcassonne, reçu au parlement le 11 septembre suivant, et installé le lundi 24 septembre de la même année par M. de St-Martin, lieutenant-général, délégué comme commissaire à cet effet. Le 29 septembre 1710, il paya la somme de 500 livres pour avoir la faculté de porter la robe rouge, et de jouir d'une augmentation de 25 lt. 15 s. 6 d. de gages. — Il avait fait ses études au collége de Carcassonne, ou il suivit en 1682 le cours de philosophie du P. François Chartron, jésuite (2).

Le 24 avril 1700, il épousa Mlle Marguerite Ducup, fille de M. François Ducup (3), conseiller au siége de Carcassonne, et d'Antoinette Rivalz.

(1) On trouve dans l'inventaire sommaire des Archives de l'Aude (Archives civiles, Série B. Paul Dupont, 1864. in-4°), au n° 1060, liasse de 67 pièces papier, la note suivante :

1689. Procédure en matière criminelle, poursuivie par Catherine Chaffoul, femme de Jean-Pierre Murat, contre Louis Paraire, escardasseur, et Marguerite Maurel sa femme, tous de Carcassonne, lesquels, se donnant des coups, la traitèrent de g....., p...., et lui baillèrent des soufflets et des coups de poing, parce qu'elle leur avait dit charitablement que ce n'était pas honnête de se maltraiter, et qu'elle avait voulu les séparer (Nous ne savons quel est ce Jean-Pierre Murat).

Il y a des renseignements sur les De Murat dans le même volume, n°s 63, 77, 81, 88, 296, 342, 773, 915, mais ils ne nous apprennent rien de plus que ce que nous savons déjà.

(2) Voir plus haut, Chap. III, 3° : Bibliothèque du sieur Ruffet, prêtre, pag. 127.

(3) Voir des notes généalogiques sur la famille Ducup, Cartulaire de Carcassonne, t. I, 153, 164, 246.

Quand on créa une nouvelle charge de président présidial, par suite de la réorganisation des tribunaux et des cours de justice, il fut pourvu de l'office de juge-mage le 19 avril 1711, reçu au Parlement le 16 avril de la même année et installé à son siége le 6 juin suivant. Cette nouvelle charge lui coûta 25,000 livres.

Il eut deux fils : le jeune, *N...* de Murat, entra probablement dans une des compagnies de Cadets gentilhommes (1) où il devait se trouver en 1731. En 1741, il était capitaine dans le régiment de Pons (2).

L'aîné ***Jean de Murat*** (3), né le 8 février 1701, fut pourvu le 18 juillet 1726 de l'office de conseiller, reçu au Parlement le 14 septembre 1726 et installé le 23 du même mois par

(1) Voir, Chap. III, le ms. nº 26, pag. 153.

(2) Le 28 avril 1741, M. de Murat, juge-mage de la sénéchaussée, écrivit à un nommé Durand, clavaire de Lastours, résidant à Villanière, pour se plaindre de ce qu'il n'avait pas encore satisfait à l'honoraire que la Châtellenie avait accoutumé de faire payer chaque année, après la Sainte-Catherine, lequel rapportait 25 livres de chandelles pour lui, en sa qualité de juge-mage, et pareille somme pour son frère, en qualité de capitaine au régiment de Pons (A. Mahul : *Cartulaire de Carcassonne*. t. III. pag. 59.

(3) Viguerie lui donne les titres de seigneur de Malves, Villarzel et Villepeiroux. Ces terres avaient été adjugées par décret, d'autorité des Commissaires du Roi, sur la famille de Gua, et il en porta les titres de 1732 à 1739. Le 16 septembre 1739, il y eut un arrêt de la Cour des Aides de Montpellier en faveur de Bernard de Gua, lieutenant du Roy au Cap-français, portant rabattement de ce décret, moyennant 51,000 livres. La famille de Gua rentra donc en possession de la baronnie de Malves et des seigneuries de Villarzel et de Villepeyroux, qu'elle possédait depuis 1720. Ces terres ont passé, par alliance, aux familles de La Baume et d'Esquieu. — Les De Gua descendaient d'un marchand drapier de Carcassonne (A. Mahul : *Cartulaire de Carcassonne*. t. II. pag. 45 et 77.

Joseph-Vincent de Murat, son père, qui demeura juge-mage jusqu'en 1732. Jean de Murat fut alors pourvu de cet office le 29 février 1732, reçu au Parlement le 16 juin suivant, et installé à son siège le 4 décembre.

Il épousa en premières noces, le 29 mars 1740, Claire de Lordat (1), qui mourut peu après, le 10 octobre 1741.

Après être resté assez longtemps sans contracter une nouvelle union, il épousa le 16 février 1764 Jeanne-Charlotte de Voisins (2). De ce mariage est né, le 26 janvier 1768, ***Paul de Murat*** auquel la place de président présidial et de juge-mage était destinée. Mais Jean de Murat mourut le 10 décembre 1779; c'était trop tôt, et l'enfant de sa vieillesse, seulement âgé de onze ans, ne put lui succéder. — Le dernier juge-mage fut M. Raymond de Rolland, dont M. Dougados, avocat, membre de la Société des arts et sciences, a publié la biographie dans le second volume des Mémoires de la Société.

M. Jean de Murat, « qui avait honoré cinquante ans de magistrature par cinquante ans de vertus, » (3) avait été le dernier de sa famille.

Son fils ***Paul de Murat***, mineur encore en 1790, eut besoin d'un curateur pour se faire rembourser les 6000 livres placées par sa mère sur le diocèse. — En 1792, il émigra, et

(1) Voir des notes généalogiques sur la famille de Lordat [Mahul : *Cartulaire de Carcassonne*. t. I. pag. 210 et 246 ; - t. III. pag. 300 ; - t. IV. pag. 516 et 518.

(2) Voir des notes généalogiques sur la vieille famille de Voisins [Mahul : *Cartulaire de Carcassonne*. t. I. pag. 115, 162, 176. - t. II. pag. 58. - t. III. pag. 378, 410 et 91.

(3) Biographie de M. de Rolland, 2me vol. des Mémoires de la Société des arts et sciences, pag. 95.

fut accompagné de son postillon, Antoine Labadie, qui abandonna, pour suivre son maître, un petit bien qu'il avait. (Les possessions de la famille de Murat, mises en vente, étaient estimées en tout à la somme de 221,946 l. (1). Plus tard il rentra en France et il est mort il y a quelques années sans laisser de postérité.

Rendons hommage à cette triple génération de magistrats distingués qui, pendant leur carrière si honorable, ont réuni des trésors bibliographiques bien précieux aujourd'hui. Un des bienfaits de la Révolution française, dont nous ne méconnaissons pas les excès, a été de mettre à la portée du public ces livres pieusement ramassés, mais trop souvent conservés sans fruit. Aujourd'hui la lumière n'est plus mise sous le boisseau ; tous sont appelés à enrichir leur intelligence et à former le cœur dans ces vastes dépôts de livres qu'un savant, dans un accès de mauvaise humeur, appelait *les cimetières des esprits* (2).

CHAPITRE V.

Note sur la Bibliothèque de La Grasse.

Si nous avons cru que la famille de Murat méritait une mention spéciale dans une étude consacrée aux manuscrits de la bibliothèque de Carcassonne, nous devons aussi un

(1) Voir aux Archives départementales, l'Inventaire des Biens nationaux de seconde origine.
(2) Charles Nodier.

souvenir et un regret à la riche collection que possédait l'ancienne abbaye de la Grasse, et dont l'inventaire de 1792 n'a pu nous donner une idée suffisante. Déjà beaucoup de ses manuscrits avaient disparu.

En outre, la plus grande partie des 2034 numéros qui la composaient a passé à la bibliothèque actuelle de Carcassonne avec les armoires dans lesquelles les livres sont déposés.

Nous ne nous occuperons donc pas d'un sujet étranger, et nous ne nous détournerons pas du but que nous voulons atteindre. D'ailleurs les ouvrages de cette célèbre abbaye ont dû servir à dom Bernard de Montfaucon qui y résida huit ans (1678-1686). C'est là qu'il commença ses travaux d'érudition grecque et latine, après y avoir fait ses cours de philosophie et de théologie (1).

Dès 1351, et sans doute bien auparavant, il y avait dans l'abbaye un grand nombre de manuscrits, que le trésorier était tenu de faire relier à ses frais et dont il avait la garde. Les missels, les évangéliaires et les épistolaires devaient être entretenus par le sacristain (2).

Quelques années après, en 1407, le 27 avril, Guy, abbé du monastère, faisait un réglement sur la cédule qui lui était présentée pour la réparation de certains livres. Il ordonnait que les frais en seraient supportés tant par le trésorier que par la fabrique de l'église. — Cet acte témoigne à la fois de la négligence du passé et de la prévoyance pour la conservation future de ces manuscrits qui, alors plus que jamais, étaient un trésor. Il nous apprend en même

(1) Hist. de la Congr. de Saint-Maur, pag. 586.

(1) Mahul : *Ca'tulaire de Carcassonne*. t. II. pag. 334. col. 2.

temps de quelle nature ils étaient, car, pas un ne nous est parvenu : tous ces débris du vieux temps ont disparu ; beaucoup sans doute ont été employés plus tard à faire des gardes ou des couvertures aux livres imprimés.

Pour porter cette sentence, l'abbé dut recourir à la tradition (1) ; on n'avait cependant qu'à consulter l'acte de 1351 ; c'eût été beaucoup plus simple. Le trésorier fut chargé, comme par le passé, de faire relier tous les livres qui servaient à l'usage commun dans le chœur (matin et soir), dans le chapitre et la fabrique ; ceux qui étaient attachés dans le chœur avec une chaîne de fer, et en un mot, tous ceux qui étaient dans la bibliothèque, enchaînés ou non, que ce fussent des livres de droit, de dévotion, de théologie ou de toute autre catégorie. La reliure des livres de Répons devait être payée moitié par le maître des novices, à qui ils servaient pour apprendre le chant, moitié par le trésorier. Quant aux livres d'église, c'était au sacristain d'en avoir soin.

Sans doute, cette bibliothèque était encore peu nombreuse comme toutes celles d'alors dont nous avons rencontré ailleurs le catalogue. Mais quelles transformations éprouva-t-elle, quels furent ses accroissements pendant les deux siècles suivants par suite de la révolution opérée par la découverte de l'imprimerie et la propagation des livres? Ici nous sommes réduits aux conjectures : les documents nous manquent. Nous savons seulement qu'en 1513, on imprima au monastère même un Bréviaire pour l'usage des moines, et en caractères gothiques (2). — Mais ce fait est toute une

(1) Mahul : *Cartulaire de Carcassonne*, t. II. pag. 368.

(2) Bréviaire du monastère de La Grasse, sans frontispice, lettres gothiques, rouges et noires. Petit in-12, 38 feuillets, numérotés au

révélation. S'il y avait une imprimerie à l'Abbaye il devait y avoir, ce semble, une bibliothèque d'une certaine importance.

Cependant nous ne savons trop qu'en penser jusqu'au moment de l'introduction des religieux de la Congrégation de St-Maur, en 1663. A cette époque il paraîtrait, d'après le *Procès-verbal d'installation*, qu'il y avait eu une bibliothèque dans les enclaves du dortoir, et les nouveaux religieux réclamaient cet emplacement pour y établir la leur. D'un autre côté, le sacristain protestait qu'il n'y avait jamais eu de bibliothèque, et il offrait, si on lui prouvait le contraire de son dire, de délaisser le logement qu'il occupait en cet endroit. On lui répondit qu'il serait facile de prouver que la bibliothèque avait toujours été dans les enclaves du dortoir, et le sieur Balthazar Cambon, conseiller du roi au Parlement de Toulouse, fit remettre cette partie de l'abbaye aux Pères de la Réforme (1).

Ce qui ressort le plus clairement de cette discussion c'est que dans le relâchement qui s'était introduit à la Grasse, l'étude y avait été délaissée, les livres avaient disparu, et la tradition seule avait conservé le souvenir de l'endroit où ils étaient jadis déposés.

D'ailleurs, dans l'inventaire qui fut dressé à cette époque, il n'est question que de quelques volumes de chant assez

recto, formant environ le dixième du volume. On lit au dernier feuillet : Finit feliciter Breviarium ad usum sacri et devoti monasterii Crasse ordinis Santi Benedicti, Carcassonen. diœcesis. Impressum vero in praefato cœnobio de mandato venerabilium Dnor. religiosorum dicti conventus, per Johannem de Guerlins. Anno a partu Virginis M.ccccc et xiij. prima klis decembris (Voir Mahul : *Cartulaire de Carcassonne*. t. II. pag. 457, 458. Note sur ce Breviaire.

(1) 1663, juillet (Mahul : *Cartulaire de Carcassonne*. t. II. p. 420).

récents (puisqu'ils étaient conformes aux règles du concile de Trente), et de l'Evangéliaire donné dit-on par Charlemagne, livre précieux à tous les points de vue, et que nous devons regretter (1)

Toutefois, avec les membres de la savante congrégation de St-Maur, la bibliothèque fut bientôt reconstituée. On lui assigna un local spécial que nous trouvons indiqué dans une des planches du *Monasticon Gallicanum*, à la date de 1687. C'est vers cette époque aussi que Montfaucon dressa un catalogue de ses manuscrits, qui diffère beaucoup de celui que nous avons donné pour 1792 (2). Il compta douze numéros, dont cinq seulement se retrouvent à la Révolution (3).

(1) 1663, juillet. Inventaire de l'argenterie, reliques et ornements trouvés dans l'église et la sacristie du monastère de N.-D. de la Grasse.... (Livre noir, f° 18).

......plus un liure des Euangiles, qui nous a esté dict auoir esté baillé par Charlemagne, couuert d'yuoire et les bords d'argeant façonné, avec des pierreries, avec son estuy.

Plus, sur le trié dnd. chœur et dans iceluy, aurions trouué unse grands uolumes seruant au chant, suiuant l'usage du concile de Trente, en parchemin, couuerts de peau.... (Mahul : *Cartulaire de Carcassonne*. t. II. pag. 421).

(2) Voir, Chapitre II : Bilbliothèq. de l'abbaye de La Grasse.

(3) Voir : *Catalogus mss. monnsterii B. M. de Crassa*. Montfaucon, Bibbliotheca bibliothecarum manuscriptarum, f° 1242 E, et f° 1352 B. Nous nous contentons de donner ici la note concernant le fameux Evangéliaire de Charlemagne :

Quatuor evangelia, cum canonibus Eusebiànis, Hieronymi capitulis et brevibus, ab annis circiter 900 scripta, longitudinis pedalis, crassitudinis vero duorum follicum. Codex hic operculo partim eburneo, partim aureo tectum erat, *sed aurum ob annis circiter 35 avulsum. Aureis textum lanistis ego vidi.*

Ce dernier détail est fort curieux et peu en l'honneur des Bénédictins de La Grasse.

Plus tard, par suite de changements, de dispositions et de constructions nouvelles, en 1745, la bibliothèque fut placée dans le haut du palais abbatial, au-dessus de deux dortoirs comprenant seize chambres chacun. (Viguerie, Annales de Carcassonne, II, ms., folio 795).

Quand, en 1792, les scellés eurent été mis sur les meubles des moines, chassés malgré les bons témoignages qu'on leur avait rendus, il y eut de grandes dilapidations de commises, et une bonne partie des effets furent enlevés (1). La bibliothèque ne fut malheureusement pas plus épargnée que le reste : ce qui échappa est désormais à l'abri.

Nous n'avons remarqué dans le Catalogue de 1792 que quatre incunables (2). La raison de cette pénurie est que les Bénédictins de Saint-Maur n'ayant rien ou presque rien trouvé chez leurs prédécesseurs ont été réduits à ce qu'ils possédaient déjà et à ce qu'ils ont acquis plus tard.

---

(1) V. Mahul : *Cartulaire de Carcassonne.* t. II. pag. 430.

(2) N° 1739.—Sti Hieronymi epistolae in ordinem redactae per Theodorum Loelium. Romae. 1480. in-fol.

N° 1727.—Breviarium ad usum monasterii B. Mariæ de Crassa ; imprimé à La Grasse, par Jean Querlius, 1513. Cinq vol. ou exemplaires in-12.

N° 460.—Sti Antonini archiepiscopi Florentini Summa. Argentinae, 1496. in-4°. quatre volumes.

N° 121.—La politique d'Aristote, traduite par Nicolas Oresme. Paris, 1489, in-fol.

CHAPITRE VI.

Notes, Éclaircissements et Dissertations sur vingt Manuscrits de la Bibliothèque.

Note I (Ms. n° 7).

Ancien Missel du XIVme siècle (n° 7), *ayant appartenu à N.-D. del Cros.* (1)

Ce missel est frippé et l'œuvre de plusieurs mains. On ne s'est même pas donné la peine de dissimuler cette irrégularité choquante. Aussi n'a-t-il aucune valeur artistique, bien qu'il soit précieux à cause de son antiquité.

L'une des vignettes informes qui se trouvent au commencement représente le Sauveur dans un losange qui tient toute la page. Il a la main droite levée, et dans la main gauche il tient le globe du monde. Des quatre côtés, en dehors du losange, sont les animaux symboliques des quatre évangélistes, avec leur nom.

La seconde vignette représente le Christ en croix, au moment où il vient de mourir. A droite et à gauche, en haut, sont : le soleil, rouge comme du sang, et la lune, pâle et sans couleur, suivant le récit de l'Evangile. Dans le bas sont : à droite, la Vierge, à gauche, St-Jean.

Au commencement est l'ordinaire de la Messe, puis, différents *Propres*.

On trouve quelques grandes lettres Capitulaires, grossiè-

(1) Voir, sur cette église, Mahul, Cartulaire de Carcassonne, t. IV, pag. 161 et suiv.

rement faites, dont l'intérieur contient des figurines. Dans l'une est un moine en pied, disant la messe ; derrière lui, son servant tient un cierge allumé. — Toutes ces lettres ont eu des ornements d'argent qu'on est presque réduit aujourd'hui à deviner.

Au commencement, deux feuilles de garde, en parchemin, d'une écriture du XIII[e] siècle, sur deux colonnes, renferment des fragments de la *Vie des Saints* (*de sancto Callixto, pp.* (1); *de sancto Donato* [2]). Elles ont été arrachées à un autre ms., comme c'était trop souvent la coutume ; on réservait le parchemin blanc pour un usage *plus utile* Elles sont cotées CXXXIIII et CXXXVII.

A la fin sont deux autres feuilles de garde, venant du même ms., et cotées CXXXV et CXXXVI.

(*De sancto Cyriceco* (3) ; *de sancto Laurentio* [4]),

L'ordre qu'avait suivi le scribe n'était pas celui des fêtes, ou bien, ce qu'on ne peut supposer, il n'aurait pas été le même que de nos jours. Ce n'était pas non plus l'ordre alphabétique, car il devait y avoir un grand nombre de saints à placer entre saint Donat et saint Laurent.

Saint Donat, évêque de Besançon, mort en 660, avait été placé à Luxeuil, sous la direction de saint Columban dont il suivit la règle toute sa vie. Celle qu'il écrivit pour le monastère de Jussa-Moutier a été insérée par Mabillon dans ses *Annales ordinis sancti Benedicti*.

Cette remarque nous permet de croire que le manuscrit lacéré venait, comme notre missel, de l'abbaye de Caunes, ordre de saint Benoît, ou de son annexe, N.-D. du Cros,

(1) Fête le 14 octobre. — (2) Fête le 7 août.

(1) Fête le 16 mars. — (2) Fête le 10 août.

On lit, en effet, sur la dernière feuille de garde, en écriture du XIV[e] siècle, l'inscription suivante : *En aquest libre ha xlii officis de messa e may loffruhagol de layga e es de Mosen Ramon, maistre e dona lo a l'obra de nostra dona del Cros prop de Counas* (Caunes), *de Menerbes per amor de Dious e des arma pugnatz per el senes prat* (1).

Pour la valeur intrinsèque, ce Missel est bien au-dessous de celui que conserve la bibliothèque du Grand-séminaire, et dont nous avons un *specimen* photographié par M. l'abbé Verguet. Ce remarquable manuscrit, qu'on peut regarder comme étant du XIII[e] siècle, offre des lettres capitulaires d'une grande beauté et est d'une écriture correcte et pure. Nous devons noter en passant une particularité curieuse que nous signalons aux liturgistes, c'est la variante qu'offre la prière récitée trois fois de suite par le prêtre au moment de la communion. Celle d'aujourd'hui est conforme au texte de l'Evangile : *Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum, sed tantum dic verbo et sanabitur anima mea.* Voici celle du ms.: *Domine Jesu Christe, non sum dignus ut intres sub tectum meum, sed propitius esto mihi peccatori per assumtionem veri corporis et sanguinis tui ut non illud sumam ad vindictam neque ad condemnationem, sed ad salutem et remedium anime mee, te preeunte detur, qui vivis et regnas per omnia.*

Nous ne savons dans quelle intention on avait ainsi modifié les belles paroles de l'humble centenier; en tous cas la

(1) Nous ne savons quel est ce Raimond Maistre; mais il est question de deux personnages portant ce prénom dans un acte de 1374 (V. *Gall. Christian.* t. VI. col. 174. — MAHUL, *Cartulaire de Carcassonne.* t. IV. pag. 164.

même particularité se retrouve dans le Missel de N.-D. del Cros. Voici en effet la prière qu'on lit au folio 5, verso, à la place de celle de nos jours : *Ego indignus accipio corpus et sanguinem tuum J.-C , et precor ut non ad judicium sed ad remedium anime mee sit, ut merear tecum partem hereditatis in regnum tuum.*

Note n° II (Ms. n° 8).

Les heures de la Sainte Vierge, *Officium Beatæ Mariæ ad usum Romanæ Ecclesiæ*, cataloguées sous le numéro 8, commencent par un calendrier qui mérite d'être parcouru. Tout en étant à l'usage de Rome, ce livre de prières avait son *propre* spécial ; nous y avons remarqué la fête de quelques saints honorés particulièrement dans le midi : *saint Vital* (avril), *saint Nazaire et saint Celse* (juillet), *saint Ferréol* (septembre), etc. .

Les noms des apôtres *saint Luc, saint Simon* et *saint Jude* sont écrits en lettres d'or pour attirer l'attention, nous ne savons trop pourquoi. — L'office de l'*Immaculée Conception de la Sainte Vierge* est indiqué pour le 8 décembre, jour où naturellement cette fête a toujours été célébrée depuis son institution (1).

(1) Hildebert de Tours (1057-1134) est le premier probablement qui ait parlé de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge ; mais Duns-Scot, le « docteur subtil » (1275-1308) a fortement contribué, par son argumentation méthodique, a en établir la croyance. Cette fête, célébrée partiellement depuis le XIIe siècle, et qu'on appelait la *Fête aux Normands*, à cause du *palinod* institué à Rouen sous le nom de l'*Immaculée Conception*, dès le temps de Guillaume le Conquérant, fut déclarée obligatoire par le page Clément XI (1700-1721). Le dogme de foi a été promulgué par Pie IX, en 1854.

Le calendrier est suivi de l'office de la Vierge. De place en place on trouve entre les heures et faisant partie du texte, des rubriques en langue vulgaire romane, telles que celles-ci : *Nota que tot lan se dis lo officii de nostra dona coma de sus es dicts exceptat en lo aven qui se muda las causas q seu en segon, etc.* .

Plus loin :

Nota que las antiphenas e les psalmes e verses tot se dis coma de sus es dicts, etc...

Ces indications suffiraient pour nous apprendre que ces Heures étaient destinées à l'usage des Laïcs à qui le concile de Toulouse (1230) ne permettait que le *Psautier*, le *Bréviaire* et les *Heures de Marie.*

Mais nous avons d'autres renseignements plus précis. Au XVIe siècle, on trouve ce livre entre les mains d'un marchand de Lauran, qui s'en servait comme d'un *Nécrologe.*

Les presentes Heures sont à moy sire Pierre Barau, merchant deu presant lieu de Lauran.

En 1572, il y inscrivait la mort de sa femme Marie Voudoffre; et en 1603, le trois juin, son gendre mentionne à deux endroits différents la mort de sa femme *Marie de Barrau, femme de... venant de Lauran, et morte au moulin de Sabatier.* Ailleurs est l'acte de décès de sa belle-mère, *Catherine Dupont, femme de feu Pierre Barrau.*

Ce ms. contient, outre l'office de la Vierge : 1° *Les Vêpres et les Nocturnes des Morts,* sans titre, la place est restée en blanc; 2° *Les Sept Psaumes de la Pénitence ;* 3° *Les Litanies des Saints ;* 4° *Quelques prières relatives aux heures*

NOTE N° III (Ms. n° 18).

Le traité de *Théologie morale*, catalogué sous le n° 18, et dont l'auteur nous est inconnu, est du XIV[e] siècle. (1) C'est l'époque où le Réalisme a sur le Nominalisme une supériorité officielle, si l'on peut parler ainsi.

La querelle du Réalisme et du Nominalisme est en germe dès la belle période de la philosophie grecque ; elle se trouve dans la différence des doctrines de Platon et d'Aristote, et les Stoïciens avaient un enseignement qui se rapprocha, beaucoup plus tard, pour le fonds, de celui des Conceptualistes. Les Eclectiques de l'école d'Alexandrie, au III[e] siècle de l'ère chrétienne, essayèrent en vain de concilier ces diverses opinions, et au IV[e], Porphyre, par lassitude, rejeta ce sujet de discussion comme obscur et embarrassé.

Le passage de son *Introduction aux Catégories d'Aristote*, où il traite cette question, a eu une étrange destinée : son livre et quelques versions latines d'Aristote, tombèrent entre les mains des Scolastiques, et celui qui avait voulu étouffer la querelle la ralluma plus vive que jamais, après sept siècles d'interruption. Au XI[e] et au XII[e] siècle, Roscelin et Abailard ont été les chefs du nominalisme et du conceptualisme. La différence entre ces deux doctrines est légère, et elles furent ensemble l'objet des poursuites de l'Église. Vaincues au XIII[e] siècle, après un triomphe brillant mais éphémère, elles semblent complètement effa-

(1) On peut observer que le scribe n'a même pas, suivant l'usage ordinaire, écrit son nom à la fin des livres, et ce n'est qu'après le troisième qu'on trouve la formule consacrée : *Explicit liber tertius.*

cées au XIVe, et sont également repoussées par les deux partis qui se divisent dès-lors les écoles, celui de Duns-Scot et celui de saint Thomas. (1) Nous ne suivrons pas plus loin ces querelles qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours, où le nominalisme a repris sa revanche.

L'auteur de notre ms., quel qu'il soit, est Réaliste. Il attaque avec violence les erreurs des Nominalistes sur la Trinité, et leur reproche d'enseigner qu'il y a trois dieux ; c'est ce dont on avait déjà accusé Roscelin au concile de Soissons, en 1092, et saint Anselme combat ces arguments dans son traité de *Fide Trinitatis*. Il se divise en quatre livres : le premier traite *de Deo trino et uno ;* le deuxième, *de Mundo creato et praecipue de dignioribus creaturis, id est de Angelis (bonis et malis), deinde de philosophia et de peccatis;* la philosophie y est définie : *Divinarum inspiratio rerum eventus immobili vitare denuntians ;* le troisième, *de Incarnatione Christi, de Virtutibus divinis (de Fide, Spe, Charitate), de virtutibus politicis (de prudentia, temperantia, justitia, fortitudine), de septem donis Spiritus Sancti.*

Les quatre vertus cardinales, qu'on appelle ici *Vertus politiques*, ou plutôt *civiles,* sont celles qui se trouvent déjà étudiées dans Platon et dans Cicéron. Le livre quatrième traite *des Sacrements* et *du Purgatoire.*

On aperçoit tout de suite que ce plan est exactement celui qu'a suivi *Pierre le Lombard* (1100-1164), évêque de Paris, dans le fameux livre dont Guillaume de Champeaux (2) avait déjà donné l'idée : *Sententiarum libri quatuor.* On n'a pas

(1) On a prétendu quelquefois que les doctrines de saint Thomas se rapprochaient de celles des Conceptualistes.

(2) Le *Livre des Sentences*, de Guillaume de Champeaux, n'a pas été publié.

fait moins de cinq cents commentaires sur ce célèbre ouvrage où sont rassemblées, le plus souvent sans conclusion, les diverses opinions des Pères sur chaque question de théologie.

Il y a cependant, pour le fonds, quelques différences entre Le Lombard et l'auteur de notre ms. Par exemple, on ne trouve pas dans le Livre III ce chapitre de Lombard, *quod nullus est sine peccato hic, excepta Virgine* (distinctio III); de plus, et c'est un fait capital, contrairement aux habitudes du Lombard, l'auteur du ms. donne toujours son avis personnel, après avoir énuméré et discuté ceux des Pères.

Nous aurions été heureux de connaître le ms. du livre des Sentences (1), de Guillaume de Champeaux, pour le comparer à celui-ci : il en serait peut-être sorti quelque lumière, car c'est un des premiers et des plus ardents adversaires du nominalisme.

Note n° IV (Ms. n° 19).

SERMONES SANCTORALES.

Le quatrième volume ms. des *Sermones sanctorales*, le seul qui nous soit parvenu, n'a rien de remarquable quant à l'écriture, et on n'y trouve pas de lettres ornées; mais le livre en lui-même rachète bien ce léger défaut. Il nous semble avoir été composé pour l'enseignement des Novices de quelque couvent de l'ordre de Saint-François, et nous avons là un de ces livres d'étude dans lesquels les moines d'autrefois se formaient à la piété en méditant les vertus des saints. L'auteur, qui parle toujours à la première personne, prend chaque vie pour texte

(1) Il est, nous a-t-on dit, à la bibliothèque de l'église de Saint-Sulpice, à Paris.

d'un discours ; il en fait le cadre, et va même quelquefois jusqu'à le traiter en entier ; il indique l'application qu'on en peut faire à telle ou telle personne, à telle ou telle circonstance. C'est ainsi que la vie de saint Tutgual est appliquée à un homme de bien qui a vécu saintement, et pour lequel Dieu a fait des choses admirables pendant son passage sur la terre ; c'est ainsi que la vie de sainte Elisabeth peut être appliquée à une femme dévote à qui Dieu a réparti les Sept dons du Saint Esprit, etc.

Les saints dont la vie a fourni des textes de discours sont : saint François, sainte Marguerite, sainte Pélagie, sainte Thaïs, saint Edouard, saint Calixte, saint Léonard, saint Luc, les onze mille vierges, saint Simon et saint Jude, saint Quentin, saint Eustache, saint Théodore, saint Brice, sainte Cécile, saint Clément Chrysogone, sainte Catherine, saint Jacques, saint Protais, sainte Elisabeth, (1) saint Tutgual, la Toussaint.

Saint Tutgual et saint François sont ceux dont l'auteur s'est le plus occupé ; saint François surtout. Sa vie tient à elle seule 89 feuillets, c'est-à-dire le tiers du volume. Ses nombreux miracles y sont racontés à plaisir.

A la suite des *Sermones Sanctorales* proprement dits, est un *Sermo de consecratione Ecclesiæ*, puis 28 feuillets en tête du 1er desquels on lit : *Jam in fine istius tractatus de vitis sanctorum inveni quaedam dicta et facta sanctorum heremitarum et abbatum, quae sunt sumta de vitis patrum, quae applicavi non ad modum praedicationis sed ad modum narratio-*

(1) Sainte Elisabeth fut canonisée en 1235, par le pape Grégoire IX ; l'auteur n'ayant pas vu de vie de cette sainte, se contente de reproduire ce qu'il a trouvé dans le bréviaire romain.

nis, dum fit collatio de aliqua virtute, vel vicio, vel aliquo notabili facto, etc.

Cette série de narrations, qui ne manquent pas d'intérêt, se termine par ces mots : *Et mihi expliciunt ea quae recolliguntur de vitis Sanctorum ad honorem omnipotentis Regis et gregis sanctorum sibi commissi et submissi qui nos precibus sanctorum introducat in regno* (sic) *coelorum. Amen.*

NOTE N° V (Ms. N° 22).

ALBERTANUS et le Diacre LOTHAIRE.

§. 1er. — ALBERTANI OPERA.

Nous ne savons guère d'Albertanus que ce qu'il nous a dit de lui-même dans ses œuvres. « Il était de Brescia et « vécut au XIIIe siècle, sous le règne de l'empereur Frédé- « ric II. Tandis qu'il était podestat de Gavardo, il fut fait « prisonnier et écrivit dans sa prison un Traité ayant pour « titre : *De dilectione Dei et proximi et de formula vitae ho-* « *nestae.* Il en composa encore deux autres : *De Consolatio-* « *ne; - De arte loquendi et tacendi.* » (1)

Toutefois, cette courte et sèche note biographique nous en apprend moins que l'inspection sommaire de notre manuscrit.

Le premier traité est le livre *De doctrina dicendi atque tacendi* L'AUTEUR L'ADRESSE A SON FILS ÉTIENNE, et prend pour texte ce vers :

« Quis, quid, cui dicas, cur, quomodo, quando requiras. »

(1) GINGUENÉ (*Biographie universelle*, de Michaud).

Au folio 6, recto, col. 1., on lit : *Explicit liber de doctrina dicendi atque tacendi ab Albertano* CAUSIDICO *brixiensi*, DE ORA S^TE^ AGATHE, *compositus et compilatus* SUB ANNO M°CC°XLV° DE MENSE DECEMBRE. (1) Puis le scribe ajoute : *Vivat in coelis Albertanus nobis felix.*

Au dessous on lit : *In Christi nomine incipiunt rubrice consolationis et consilii.*

Au folio 27, recto, col. 1. : *Explicit liber Consolationis et consilii quem Albertanus causidicus brixiensis, de ora s^te^ Agathe, compilavit* SUB ANNO DNI M°CC°XLVI° IN MENSIBUS APRILIS ET MAII.

Au dessous on lit : *Incipit liber de amore Dei et proximi et aliarum rerum et de forma vitae.*

Au folio 69 verso, col. 1. : *Explicit liber de amore et dilectione Dei, et proximi et aliarum rerum de forma vitae quem Albertanus causidicus Brixiensis de ora s^te^ Agathe compilavit cum in carcere esset domini imperatoris Frederici in civitate Cremone. Impositus fuit cum ceteris capitaneus Gavardi ad defendendum locum ipsum ad utilitatem communis Brixie.* ANNO MILLESIMO DUCENTESIMO TRICESIMO OCTAVO DE MENSE AUGUSTI, IN DIE S^TI^ ALEXANDRI QUO OBSIDEBATUR CIVITAS BRIXIE PER EUMDEM IMPERATOREM, INDICIONE UNDECIMA.

Là se terminent les œuvres connues d'Albertanus ; ce sont les seules indiquées par Dupin dans son *Histoire des controverses et des matières ecclésiastiques, traitées dans le* XIIIe *siècle ;* (2) Montfaucon (3) n'en cite pas d'autres, et encore

(1) Nous insistons, à dessein, sur ces détails biographiques, à ajouter à ceux que donne l'article de M. Ginguené.

(2) Paris. in-12. 1701. pag. 296.

(3) Biblioth. mss. pag. 57 *e*, 141 *d*, 424 *b*, 506 *c*, 687 *a*, 765 *e*, 790 *e*, 1133 *b*, 1190, 1369 *d*, 1382 *e*, 1393 *d*.

les mss. qu'il mentionne ne contiennent-ils que tantôt l'un, tantôt l'autre de ces opuscules. Deux seulement pourraient être plus complets et portent le titre de *Quaedam opera Albertani*. — Brunet (*Manuel du libraire et de l'amateur de livres*) est d'accord avec ses prédécesseurs, et n'indique, comme publiés, que les trois traités précédents. (1)

Nous croyons donc être en droit de dire que les cinq discours qui vont suivre sont non-seulement inédits, mais encore peu connus et très-rares. Tous les cinq ont été prononcés dans des réunions annuelles de corporation ou de confrérie ; mais le second et le quatrième diffèrent des autres ; ils sont probablement du même jour que le premier et le troisième ; ils ont été lus dans un banquet, et l'orateur adresse aux convives des réflexions graves et sérieuses, qui nous donnnent une haute idée de la mission morale et religieuse qu'il remplissait.

Le premier discours commence au folio 69 verso, col. 1 ; il n'a pas de titre. En voici les premiers mots : « Congregatio nostra sit in nomine Domini a quo est omne datum optimum, et omne donum perfectum descendens, a patre luminum apud quem non est transmutatio nec vicissitudo. »

Au milieu de sages et de savants (*sapientes*), il veut traiter de la Sagesse et de la Science (*sapientia*); c'est un don des plus précieux, car *les sages sont le sel de la terre*, suivant la parole de l'Evangile, que l'orateur a prise pour texte. (2) *Scire namque debetis, fratres, quam sacerdotes nos-*

(1) Ces trois traités se trouvent aussi, entre autres, à la bibliothèque de Chartres, dans un manuscrit du XIIIe siècle, coté n° 57.

(2) On retrouve ces mots : *Vos estis Sal terrae* dans la marge supérieure, sur une banderole perpendiculaire aux barbes d'une mitre épiscopale qui y est dessinée.

tri quando nos christianos fecerunt, in ore .. apposuerunt salem, dicentes : accipe sal sapientiae, ut tibi proficiat ad vitam aeternam, (1) *nam salem sapientiae in ore habere debemus, sicut beatus Paulus qui aït in epistola ad colossenses : Sermo vester semper in gratia sale sit conditus ut sciatis quomodo opporteat unumquemque respondere.*

La division qu'il adopte est donc bien simple, la voici : « Quare videndum est quid sit judicium sapientiae, quid sapientia sit, quae sint sapientiae commoda. »

Le soir, dans leur seconde réunion de la journée, lorsque les Frères mineurs et les avocats de Brescia (car d'après le titre du troisième discours c'était à eux que parlait Albertanus) s'assirent au banquet, l'orateur leur adressa une nouvelle allocution en ces termes : « Orate Deum, « fratres, ut ministerio suae sanctitatis per ministrum suum « inutilem adque indignum ministret vobis hodie aliquid « utilitatis. Fratres mei, more solito hic congregati pro- « posito nostrae congregationis, inspiciamus circa illud ali- « qua utilia pertractantes propositum nostrae congregatio- « nis triplicem utilitatem. Nam quare est illuminatio, con- « suemus hic congregari ad colloquutionem faciendam, ut « lumen eveniat de quo satis iste locus illuminetur : se- « cunda utilitas spiritualis est refectio quam hic a fratri- « bus consuemus recipere ; tertia est corporalis refectio « quam hic cum caritate debemus sumere. De quibus sin- « gulariter dispiciamus, etc.. . »

L'année suivante, nouvelle assemblée, par suite nouveaux discours. — Au folio 76, recto, col. 1, on lit : *Incipit sermo secundus domini Albertani causidici Brixiensis*

(1) Ce rit s'observe toujours dans les cérémonies du baptême.

quem composuit et edidit inter Fratres minores et causidicos Brixiensi in congregatione quam fecerunt more solito

« Fratres mei, ad honorem Dei et refectionem paupe-
« rum more solito congregati sumus. Ut ergo Deus ho-
« noretur per nostram congregationem et ut refectio nos-
« tra plena sit, antequam accedamus ad corporalem refec-
« tionem, animas nostras reficiamus de cibis spiritualibus
« nobis propositis per prophetam dicentem : Beatus qui
« intelligit super egenum et pauperem, in die mala libe-
« rabit eum Dominus. Ad intelligentiam hujus versus multa
« notanda sunt. In primis, quid sit intelligere super ege-
« num et pauperem. Secundo, qui dicuntur egeni et pau-
« peres; tertio, quot et quibus modis super eos intelligere
« debeamus; quarto, quare hoc debeamus facere; quinto,
« quae prima videmus sequi debeamus, etc... »

C'est ce qu'on pourrait appeler aujourd'hui un sermon de charité. Ce discours était suivi d'un autre, le même jour, fait comme le précédent au banquet de la Société. En voici le commencement :

« Domine labia mea aperies et os meum annuntiabit
« laudem tuam. Congregatio nostra sit in nomine Dei qui
« aït ubicumque duo vel tres congregati fuerint in nomine
« meo, illic sum. Ad convivium, Fratres, more solito con-
« gregati, quatuor inspicere debemus, in primis quid sit
« convivium; 2° qualiter nos met ipsos ad convivium prae-
« parare debemus; 3° quos debeamus ad convivium invi-
« tare, 4° et ultimo quae sunt ad convivium munia prae-
« parare, etc.... »

L'année suivante, encore un discours. (Il commence au folio 84 verso, col. 1.).

« Sermo Albertani super doctrina timoris Domini. Ro-
« gate Deum, Fratres, ut ministerio suae sanctitatis tribuat
« mihi, servo suo inutili, dicere inter vos hodie aliquid
« utilitatis. Fratres mei carissimi qui estis ab omnibus sa-
« pientes nominati, summo opere curare debetis ut se-
« cundum legem vestram nomina sint consequentia rebus,
« hoc est ut vere sitis sapientes, veramque sapientiam
« possideatis. Quicumque ergo vestrum indiget sapientia
« postulet illam a Deo, etc.... »

Enfin (folio 86, verso) se trouvent trois pièces du même auteur, que nous croyons devoir rapporter *in extenso.*

I.—« Angele, qui meus es custos, pietate superna me
« tibi commissum salva, deffende, guberna. Amen. Amen. »

II.—« O sancte Angele, Deus mihi dedit te, ut tu me
« deffenderes et ad bonum traheres; tibi injurias intuli
« quando nequitiam commisi; parce mihi, precor te, et
« custodiar per te cum mucrone supernali tibi dato trium-
« phali, confundendo meos hostes, confortando meas vi-
« res, ut per te semper omnino valeam esse securus. An-
« gele, qui meus es, ignosce mihi, et deffende me con-
« tra malicias inimici.

III.—« Oremus. Omnipotens creator omnium Deus, qui
« illam praenobilem substanciam naturam angelicam ad
« humanam custodiam deputare voluisti, tribue mihi,
« quæso, misero famulo tuo sic illam in meo angelo re-
« vereri ut per ipsum merear in cunctis meis adversitati-
« bus semper triumphaliter custodiri, per Christum Do-
« minum nostrum. Amen. Amen. Amen. »

En résumé, ces harangues et cette triple prière à l'Ange gardien nous révèlent dans Albertanus un homme que

nous ne connaissions pas. Le nom Albertanus n'est d'ailleurs pas ignoré; mais c'est à un autre point de vue : « Bastien de'Rossi, nommé dans l'Académie della Crusca l'*Inferigno*, publia, en 1610, à Florence, chez les Giunti, une traduction ancienne et très estimée des *trois traités de morale*, qui fait autorité, ou, comme disent les Italiens, *texte de langue*. (1)

Si maintenant nous regardons ce ms. dans sa partie extérieure, il pourra encore exciter notre curiosité par le nombre, la variété et la bizarrerie des dessins dont les marges ont été couvertes au XIVe et aussi au XVe siècle.

En voici l'énumération :

Un cimeterre (f° 2 verso); un paysan offrant un poulet à un moine (f° 4 recto); une calotte ecclésiastique (f° 5 r°); des têtes grimaçantes (f°s 5 v°, 7 r°, 14 r°, 29 r°, 48 v°); un rosier dont la racine est une jambe humaine (f° 6 v°); une main tenant un marteau (f° 9 v°); une tête énorme supportée par un petit corps et sortant d'une chaire de professeur (f° 10 r°); un homme, Job probablement, nu et assis, tenant une banderole avec ces mots : *Dominus dedit et abstulit, fecit ut sibi placuit* (écriture du XIVe siècle, f° 21 r°); un escargot, avec ces mots sur la coquille : *Egestatis et paupertatis* (XIVe siècle, f° 21 r°); un casque de chevalier et une lance (f° 22 v°); une couronne de comte (f° 23 v°); deux mains unies, avec ces mots : *hic fuit firma pax* (f° 25 v°); un lièvre fuyant devant un chien, dont on ne voit que la tête (f° 27 r°); une grande trompette, enroulée d'une banderole et tenant toute la hauteur de la page (f° 28 v°); une burette versant dans un calice qui déborde, et une autre

(1) *Biogr univ.* : article de Guinguené.

répandant de l'huile sur le feu ; - un lièvre qui fuit (fº 32 rº) ; une tête de femme, et en face une main qui lui montre un cœur percé d'une flèche (fº 33 rº) ; une guitare, à manche coudé ; une arbalète avec sa flèche (fº 34 rº) ; un paon à la queue étalée (fº 34 vº) ; trois pièces de monnaie du temps (fº 39 rº) ; un poteau avec sa chaîne (fº 39 vº) ; une grande fleur de lys de fantaisie (fº 43 rº) ; un homme nu, tenant une rose ; un dragon volant (fº 45 rº) ; un poignard dans sa gaîne (fº 49 rº) ; un oiseau fantastique tenant toute la hauteur de la page (fº 51 rº et 64 vº) ; un homme travaillant à la terre avec une houe, et au-dessus, en écriture qui ressemble à celle du cardinal Jouffroy, ces mots : ***In labore manuum tuarum vesceris pane tuo;*** un âne, sur le corps duquel est écrit, en grandes lettres gothiques : ASINUS EST (1), et de sa bouche sort une banderole avec ces mots : ***De pigritia et luxuria*** (fº 42 vº) ; trois pièces de monnaie enchaînées (fº 43 rº) ; un homme tombant la tête en bas, avec cette inscription sur une banderole : ***Qui se exaltat humiliabitur*** (fº 62 vº) ; une tête de moine dans un cercle nimbé (fº 63 rº) ; une tête de moine encapuchonné et barbu, buvant à même une bouteille (fº 64 rº) ; des mains en index de toutes formes, signalant des endroits importants (fºs 3 rº, 8 rº, 8 vº, 21 rº, 22 rº, 29 rº, 32 rº, 33 vº, 36 vº, 37 rº, 42 vº, 46 vº, 69 vº, 70 rº).

Enfin, on trouve au fº 20 rº, une note curieuse du XVme siècle, qui indiquerait que ce ms. était, à cette époque, dans les environs de Toulouse ; elle est évidemment l'œuvre d'un toulousain ou d'un ami des toulousains. En face

(1) On sait que l'âne était l'animal favori des Scolastiques ; tout le monde connaît l'argument de l'âne de Buridan, qui, soit dit en passant, ne se trouve pas dans ses écrits.

d'un passage où il est question des défauts ordinaires aux jeunes gens et dont il faut se garder, l'annotateur a mis en marge une croix fleuronnée, et au-dessous ces mots : *Non dicit Tholosanos qui in juventute sapientes sunt*

§. 2me. — DE MISERIA HOMINIS (OPUSCULE DE MORALE DU DIACRE LOTHAIRE, DEPUIS INNOCENT III).

La seconde partie du ms. qui nous occupe est remplie par un ouvrage du diacre Lothaire, depuis cardinal, et enfin un des plus grands Papes sous le nom d'Innocent III (1198-1216). [1].

Le *De contemptu mundi seu de miseria hominis* est un livre connu. Publié dès le XVe siècle, (2) il a même quelquefois été joint, dans des éditions anciennes, à l'*Imitation de J.-C.* En effet, le titre, le sujet, les citations analogues de l'Ecriture sainte, ont pu faire croire qu'il était dans le même goût ; toutefois, on voit bien vite qu'il en diffère extrêmement, par l'abus continuel du style antithétique et figuré.

Il est divisé en trois sections : la première occupe huit feuillets de notre ms. ; la seconde, dix ; la troisième, six.

Les deux dernières pages du ms., qui ne semble pas terminé (bien que l'œuvre du diacre Lothaire soit complète), renferment des passages de saint Chrysostôme et de saint Augustin.

Montfaucon n'indique qu'un ms. de cet opuscule d'Innocent III; il se trouvait alors dans la bibliothèque Ambroisienne, à Milan. (3)

[1] Son histoire a été écrite par M. Hurter, et traduite de l'allemand en français, par MM. de Saint-Chéron et Haiber. Paris. 1839.

(2) Voir Brunet : *Manuel du libraire et de l'amateur de livres.*

(3) Biblioth. mss. 519. D.

NOTE N° VI (Ms. N° 23).

—

JEAN DE SALISBURY : Polycraticon.

Jean de Salisbury (1110-1180), disciple d'Abailard, fut, de l'avis du baron de Sainte-Croix, un des plus savants hommes de son siècle. Il était du très petit nombre de ceux qui alors savaient le grec et l'hébreu. Peu favorisé de la fortune, il fut, pendant quelque temps, obligé de donner des leçons pour vivre. Un de ses plus illustres élèves fut Pierre de Blois.

En philosophie, il est connu par deux ouvrages : le *Metalogicus*, plaidoyer élégant et quelquefois éloquent en faveur de la science, c'est-à-dire d'Aristote, et le *Polycraticon*, (1) qui est surtout un traité de morale pratique.

Pour ne nous occuper que de ce dernier, on peut dire que c'est une production très remarquable pour le temps, sous le double rapport de l'érudition et du style. Il l'adressa à Thomas Becket, chancelier d'Angleterre, qui se trouvait alors au siége de Toulouse avec Henri II, et depuis ce prélat l'attacha à sa personne.

Juste-Lipse nous semble bien sévère quand il dit que le

(1) Cet ouvrage a été publié, pour la première fois, en 1475, à Cologne, et a été traduit en français par Mézeray, sous le titre de : *Vanités de la Conr*, 1610. Cependant, il n'y a guère que le premier livre dans lequel il soit question des amusements des courtisans ; le titre n'en donne donc qu'une idée imparfaite. Dans le quatrième livre, il s'efforce d'établir la suprématie du Saint-Siége sur les Princes, qui, dans son opinion, comme dans celle de la plupart de ses contemporains, ne sont que des délégués du Souverain Pontife.

(*Extrait et analyse d'un article de la Biographie universelle.*).

Polycraticon est un centon où l'on trouve plusieurs lambeaux de pourpre et les fragmens d'un meilleur siècle. Cet ouvrage, dont l'Histoire littéraire de la France a donné une excellente analyse, (1) mérite d'être apprécié d'une manière plus favorable.

Non-seulement Jean de Salisbury nous a donné des passages de huit ou neuf auteurs latins et grecs, qu'aucun écrivain du moyen-âge n'avait cités avant lui; (2) mais pour ce qui nous intéresse le plus ici, nous remarquerons qu'il cite deux fois Quintilien. D'abord, dans le livre VII, Chapitre 14, il dit : *In libro Quintiliani de Institutione oratorum septima discentium clavis ponitur amor docentium quo praeceptores ut parentes amandi sunt et colendi.* (3)

La seconde citation est au livre VIII, Chapitre 13. Jean de Salisbury rapporte *in extenso* le jugement de Quintilien sur Sénèque, et il ajoute : *Quintilianus ubique fidelis custos virtutis, ubique vitiorum hostis occurrit* (4)

Quant au philosophe, un seul trait nous le fera connaître. Nous avons noté ce passage au livre Ier, Chap. 27 : *Unuum quod totis mentis et corporis viribus fugiendum est. Quid illud sit quaeris? Turpitudo et totius species inhonesti; ad hanc*

(1) *Histoire littéraire de la France*, tome XIV. pag. 100 - 122.

(2) Voir *Recherches sur les Bibliothèques*, par M. Petit-Radel, pag. 95.

(3) En marge, un commentateur, qui, d'après l'écriture, nous semble être le cardinal Jouffroy, dit : *non amor docentium dicitur septima clavis discentium*, ce qui prouverait, si nous ne nous trompons pas, que Jouffroy avait déjà lu Quintilien quand il étudia le *Polycraticon*.

(4) On pourrait rapprocher ce jugement du passage de Quintilien, que nous citons plus loin (note IX), où il dit : *Sapienti etiam aliquando mentiri concessum.*

fugiendam non oracula vatum ; non Pythonis consultatio necessaria est ; fidelius et utilius ad hoc ratio data consulit. Cato in Lybia extremæ difficultatis augustia coarctatus, Hannonem Jovem dedignatus est consulere. Ratus rationem sibi sufficere ut persuaderet servandam libertatem et non modo dominationis Cæsareae jugum, sed omnino notam turpitudinis fugiendam.

Le rationaliste le plus intrépide et le plus avancé pourrait-il dire aujourd'hui davantage et en style différent ?

Jean de Salisbury était aussi poète, et il a placé en tête de son livre une pièce de vers de 151 distiques très remarquables. Faits sur le patron et à l'imitation de ceux d'Ovide, ils ne sont pas indignes de leur modèle. A côté des formes de convention, il y a des traits caractéristiques qui ne conviennent qu'à l'époque où écrivait l'auteur. Rappelons-nous la hardiesse du philosophe et nous nous expliquerons facilement qu'il craigne pour ses œuvres, et peut-être pour lui-même le bûcher ou le glaive, ou quelqu'injure moins dangereuse mais plus imfamante que tous les supplices.

Cependant, Jean de Salisbury était au fond un homme qui, malgré l'audace de certains principes, n'avait pas une orthodoxie suspecte. Il devint évêque de Chartres, et en mourant, il légua à son Chapitre une bibliothèque laborieusement ramassée, et qui était précieuse pour le temps. (1)

Note n° VII (Ms. n° 24).

Commentaires sur la Métaphysique et la Physique de CAPRÉOLUS.

Jean Capréolus, dominicain du xve siècle, était né près de Rhodez, où il se fit religieux ; il devint bientôt l'un des

(1) Voir le Catalogue : *Gallia christiana*. VIII. 1148 E, 1149 A,B.

plus ardents défenseurs de la doctrine de saint Thomas, que tous les Dominicains professaient; Echard (1) nous dit même qu'il fut regardé, à bon droit, comme le *prince des Thomistes.*

Il composa quatre livres de Commentaires sur le *Maître des sentences* (Pierre le Lombard), et une défense de la doctrine de saint Thomas, qui fut imprimée à Venise, d'abord en 1483 et depuis en 1588. Il enseignait à Paris et y lisait les *Sentences* en 1409 ; il y fit sa licence en 1410 et en 1411 ; il travailla ces années là mêmes à son *Commentaire,* qui ne fut achevé qu'en 1434, et il mourut à Rhodez en 1444. (2) Echard rapporte, d'après *Isidore de Isolanis,* que le feu prit à son cabinet par la malice d'un de ses ennemis ; son Commentaire sur les Sentences fut seul sauvé, grâce au dévouement d'un frère attaché à son service. Il termine son article en disant que *Lusitanus* et *Altamura* lui attribuent différents discours, quelques traités de Métaphysique et d'autres encore, mais qu'ils ont péri ou dans l'incendie, ou dans la suite des temps.

Toutefois sa doctrine en métaphysique et en physique a dû rester ; peut-être l'a-t-on extraite de sa défense de la doctrine de saint Thomas, puisqu'on la commentait encore chez les Dominicains au XVIIe siècle.

Nous ne savons quel est l'auteur de notre ms. ; il ne nous a pas laissé son nom, mais nous ne pouvons douter de sa valeur philosophique. C'était un savant qui, parfois, n'hésitait pas à avoir sa personnalité et à rejeter les opinions toutes faites. Telle ou telle question était résolue de telle

(1) *Scriptores Ordinis praedicatorum*, tome I, pag. 795 et 796.

(2) Quelques-uns de ces renseignements ont été puisés dans Moréri, les autres dans Échard.

manière par Capréolus (1) et par d'autres Thomistes ; lui la repousse, surtout quand elle a l'air d'un demi paradoxe, et se range du côté du plus grand nombre des philosophes, en suivant sans doute cette maxime admise de l'Eglise : « *In certis, unitas ; in dubiis, libertas ; in omnibus, charitas.* »

Mais ce ne sont là que de rares accidents, et pour le fond le professeur reste fidèle à la doctrine de saint Thomas et du prince des Thomistes.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il est réaliste ; mais il est aussi Eclectique, et on doit lui en savoir gré. Séparés sur beaucoup de points, les Thomistes et les Scotistes s'entendaient parfaitement pour poursuivre les nominalistes, qui représentaient, tant bien que mal, au moyen-âge, le parti progressiste. « Les réalistes, dit-il, ont autant de partisans qu'il y a de philosophes et de théologiens dignes de ce nom. »

Ainsi, sur la question de l'*Essence et de l'existence dans les créatures,* il rapporte les opinions des Nominalistes, puis celles des Thomistes ; il les combat l'une après l'autre, comme étant exagérées, et se range en définitive du côté des Scotistes, dont la doctrine sur ce point lui semble plus sage. (2)

(1) Ainsi, à propos de *L'Existence* (f° 105, v°), il dit : *Existentia creata est modus realis aliena subsistentia in substantiis et inhaerentia in accidentibus. Doctrina adversatur Capreolo et aliis quibusdam Thomistis, sed communis est sensus philosophorum. Probatur, etc.*

Plus loin (f° 106, r°), il vient de donner une opinion de Capréolus, et il ajoute : *Hæc opinio sententia mea non est.*

Au même folio, v° : *Capreolo et Erbeo subsistentia est substantia singularis prout connotat existentiam et accidentia. Sed non placet hæc opinio, siquidem confundit subjectum cum supposito.*

(2) Voir le ms., pag. 23.

C'est évidemment là de l'éclectisme de bon aloi. En philosophie, il ne faut jurer aveuglément sur la parole d'aucun maître (*nullius addictus jurare in verba magistri.* Hor.), et ne pas s'en tenir à cette maxime servile *αὐτός ἔφα.* Pour Dieu seul, dit notre auteur, l'existence et l'essence ne se séparent pas, et pour emprunter les paroles de Scaliger : *Deus est αὐτότος hoc est* IPSE, IPSE, *seu essentialiter existens, seu essentialiter sua existentia.* (1)

Cette opinion, ajoute-t-il, n'est pas controversée. Nous voudrions que cela fût vrai ; nous n'aurions pas vu telle école allemande séparer le Dieu de la pensée du Dieu réellement existant, et pour échapper à l'accusation de panthéisme, tomber dans l'athéisme.

Quant à l'existence de la créature avant sa production, il y a, continue notre auteur, un grand désaccord entre les philosophes, sur la question de savoir si les essences des créatures sont réelles avant d'avoir été pro-créées par Dieu. Mais parce qu'il arrivera toujours que dans le feu de la discussion toute la difficulté résidera dans des obscurités de langage, il faut éviter ce genre d'argumentation.

Il nous reste à dire un mot de la manière dont le professeur procède dans son enseignement ; il n'a rien changé à celle qu'employaient jadis les scolastiques. Un exemple suffira pour le faire voir. Il s'agit de la création, et l'auteur se demande si elle est possible. — Oui la création est pos-

(1) Voici ce que disaient les Thomistes : *Essentia realiter distinguitur in creaturis ab existentia.* Quant aux nominalistes, leur opinion peut être considérée comme une des sources de la doctrine de la moderne *Ecole positive : Essentia equidem ratione ratiocinata distinguitur ab essentia in creaturis, sed sola distinctione rationis ratiocinantis, sed potius nomine tenus, eo videlicet modo quo* EXTO ET EXISTO.

sible, c'est l'avis de saint Thomas, de Duns Scot et de presque tous les autres philosophes célèbres... La création est un acte qui passe *(actio transiens)*; ce dernier point est contraire à la doctrine des Thomistes, mais elle est presque communément reçue dans les écoles; on le démontre, etc... Aucune créature n'est faite *(construitur)* sans l'action de Dieu *(opere)*, on le prouve... (et il cite un grand nombre de textes); mais Dieu peut se servir de la créature comme d'un instrument pour créer. C'est le Maître des Sentences qui le premier a avancé cette opinion, et elle est appuyée par l'autorité des Thomistes et par d'autres; mais nous soutenons le contraire, etc. (1)

Nous avons insisté spécialement sur le problème de la création, parce qu'elle nous a rappelé involontairement la lettre des consuls de Narbonne à ceux de Nîmes, (2) à

(1) Voici la fin du passage : *Sacerdos (enim) facit vere et physice corpus Domini. -- Nihil ergo videtur repugnare quin aliqua creatura possit esse causa principalis creationis. Haec doctrina* Durandi *quidem est, sed adversatur Thomistis, Scotistis, Nominalibus; vulgo philosophorum probatur quidquid nulla implicatur contradictione possibile est, sed nihil repugnantiae sequitur ex eo quod supponatur substantia quaedam possibilis, quae natura sua quodammodo ordinetur ad creandum. Ergo nihil videtur repugnare quin creatura quaedam possit esse causa principalis creationis.*

(2) Cette lettre a été reproduite en entier dans l'Histoire de Nîmes, par M. Ménard, I, preuve 74. Voici le fragment auquel nous faisons allusion : *Quaestiones hujusce modi faciebant inquisitores, dicentes : Credis quod quando mulier concipit quod illa missio fiat per Deum vel per hominem? Et si laïcus responderet quod per hominem illam credebat fieri missionem. Ergo, dicebant ipsi, tu es haereticus, nam haeretici dicunt quod malignus spiritus et homo faciunt hominem, non Deus. Et si illam simplex laïcus timens responsionem mutaret dicens quod per Deum fiebat dicta missio : Ergo tu dicis quod Deus cognoscit mulierem, et ita tu es haereticus manifestus.*

propos des questions posées par les inquisiteurs aux hérétiques qu'on amenait devant leur tribunal. Certes, le dominicain Durand de Saint-Pourçain (*doctor resolutissimus*), [mort vers 1333], évêque du Puy et ensuite de Meaux, que l'auteur de nos Commentaires appelle à son aide pour prouver que *la créature peut être la cause principale de la création*, eût été pris lui-même dans les filets de ses frères, s'il eût été un *laïc simple d'esprit* et facile à déconcerter. Que ces sortes de questions se soient traitées dans les écoles nous le comprenons; mais que de ces subtilités, tout au plus ingénieuses, on ait fait un dilemme, une ar e à deux tranchants, pour frapper, soit à droite, soit à gauche, des hommes étrangers par leur éducation et leur vie entière à ces disputes d'école, dans lesquelles en définitive il y avait liberté, nous ne le comprenons pas. Il faut en rejeter la faute sur l'esprit du temps et non sur les institutions. Le moyen-âge était l'époque des persécutions philosophiques et religieuses, et Jean de Salisbury avait raison de dire à son livre (Polycraticon): *Omnia sint suspecta tibi.*

Note n° VIII (Mss. n° 25).

Logica et Ethica data a domino LE BARBIER 1658-59.

Nous venons de voir dans la note précédente un ouvrage de philosophie réaliste; ici nous sommes en face d'un nominaliste. C'était la doctrine qui avait des chances de prévaloir dans les temps modernes, celle que devaient

enseigner Hobbes, Berkeley, Hume, Condillac, Leibnitz, sans se ranger cependant expressément sous le vieux drapeau usé des Scolastiques. A partir du renouvellement de la philosophie, ces noms de ralliement *Réalistes*, *Nominalistes*, ont cessé d'exister, « bien que l'objet principal sur lequel ces sectes se divisaient soit le même qui a été mis en question de notre temps, et qui a donné lieu à une des plus belles spéculations de la philosophie moderne. » (1)

Mais ce qui a lieu de nous surprendre, c'est de trouver dans tous ces cours de philosophie du XVIIe et même du XVIIIe siècle, un écho affaibli mais pur de la scholastique. On dirait que le mouvement scientifique dont Bacon et Descartes sont les promoteurs n'a pas pénétré dans les écoles. Et pourtant nous sommes là, à Paris, au collége de La Marche, et nous étions tout-à-l'heure au collége d'Harcourt : c'était la fin du vieil enseignement. Tous les docteurs d'alors avaient fait leurs études philosophiques comme les avait faites le grand Bossuet lui-même en 1642 au collége de Navarre. Les statuts de l'Université de Paris, promulgués par Henri IV en 1598, étaient encore en vigueur. Le cours de philosophie, dont la durée était de deux ans, était une exégèse d'Aristote : en première année, on expliquait, le matin, la logique, c'est-à-dire les catégories, le livre de l'Interprétation, les premiers chapitres des premiers Analytiques, les huit livres des Topiques, les deux livres de la Démonstration et les Institutions de Porphyre ; le soir était réservé aux Morales d'Aristote. Pendant la seconde année on expliquait la Physique du même auteur, en insistant spécialement sur les livres I, IV et XI.

(1) DUGALD STEWART : *Philosophie de l'esprit humain*, Chap. IV.

Or, tous les cours manuscrits de philosophie que nous avons trouvés, celui qui nous occupe y compris, ne sont que le commentaire d'Aristote. La seule différence qu'on y remarque, avec le plan indiqué dans les Statuts d'Henri IV, c'est que les différents traités se suivent dans leur ordre naturel, sans être ainsi divisés en cours du matin et cours du soir. Les dates qui sont au commencement et à la fin de chacun d'eux en sont une preuve suffisante. (1)

Il faudra attendre encore de longues années avant de voir la révolution accomplie dans l'enseignement philosophique, et le Père André, jésuite, partisan des idées nouvelles, grand admirateur de Malebranche, sera encore dans la seconde moitié du XVIIIe siècle l'objet des poursuites haineuses de ses confrères. (2)

Aujourd'hui, la scolastique, au moins quant à la forme, n'a peut-être pas partout dit son dernier mot; mais la mé-

(1) Il y a, dans la bibliothèque du château de Villardonnel, chez M. Mahul, un charmant ms. in-8° (petit), 1661 - 63, rédigé par Guillaume Bastide, *ad mentem doctoris subtilis* (Duns Scot), auquel ces observations générales peuvent parfaitement convenir.

(2) Depuis que ces lignes ont été écrites, nous avons constaté que les Barnabites du collége de Dax enseignaient la philosophie cartésienne en 1714 et en 1715. C'est un fait aussi rare qu'honorable pour ceux chez qui il s'est produit (Voir notre notice ms. sur *Les Bibliothèques et l'instruction dans les Landes avant 1793*). Mabillon, dans son *Traité des études monastiques* (in-4°, Paris, 1691), écrit ces lignes à la page 257 : « On pourrait lire quelque chose de l'Art de Penser, comme les deux discours touchant les idées, les règles pour former le jugement ; les petits traités de M. de Cordemoi, et *quelque chose de M. Rohault, sur la philosophie de Descartes, afin d'en connaître les principes*, ENCORE QU'ON NE LES SUIVE PAS. Le petit traité latin de M. Huet contre cette philosophie, avec la réponse française que M. Régis vient de donner au public ; quelque traités de la philoso-

thode d'observation psychologique s'est introduite chez nous par la force des choses, parce que en définitive c'est la seule base sérieuse de la philosophie. Le γνῶθι σεαυτόν inscrit sur le fronton du temple de Delphes, répété plus tard par Socrate et saint Basile, est devenu le ***minimum quid inconcussum*** de Descartes : la connaissance de nous-mêmes devant nous mener à la connaissance de Dieu, suivant Bossuet.

Note n° IX (Ms. n° 28).

Étude sur un Quintilien ms. du XIIme siècle, ayant appartenu, au XVme, à Jean Jouffroy, successivement évêque d'Arras et d'Alby, et cardinal.

—

§. 1er. — *Discussion sur la prétendue découverte de l'Institution oratoire par Le Pogge.*

C'est encore aujourd'hui presque un axiôme d'histoire littéraire, que le seul manuscrit existant de l'***Institution oratoire*** de Quintilien a été retrouvé par Le Pogge, en 1418, pendant le concile de Constance, au monastère de Saint-Gall. Sans cette heureuse rencontre nous n'aurions eu de ce précieux ouvrage que des lambeaux, que des livres pleins de lacunes qui nous auraient fait vivement regretter le reste.

phie, de M. du Hamel et du même M. Régis; quelques endroits choisis de la Recherche de la Vérité, du P. Malebranche, etc. » — Dans le *Catalogue des meilleurs livres... pour composer une bibliothèque ecclésiastique*, qu'il place à la fin du même ouvrage, les œuvres de Descartes trouvent leur place (pages 462, 463.).

Cette tradition a évidemment pour cause première la lettre que Le Pogge écrivit presque aussitôt après sa prétendue découverte, et dont on trouve une copie à la fin d'un Quintilien ms. de la bibliothèque de Milan. Le style en est emphatique comme celui d'un homme profondément pénétré de la grandeur du service qu'il a rendu à la science. (1)

Léonard l'Arétin, qui n'avait de cet auteur qu'un texte mutilé et incomplet, (2) s'exprime avec non moins d'enthousiasme quand son ami lui eut communiqué le sien; il s'empressa naturellement de faire transcrire ce qui lui manquait, et on a cru pouvoir dire que c'est sur ces deux mss. qu'ont été faites toutes les copies manuscrites ou imprimées. (3) Nous ne parlons pas ici de l'exemplaire de

(1) « Fortuna quaedam fuit, cum sua, tum maxime nostra, ut cum essemus Constantiæ otiosi, cupido incesserit visendi ejus loci, quo ille reclusus tenebatur. Est autem monasterium S[ti] Galli prope urbem hanc millibus passuum vigenti. Itaque nonnulli animi laxandi et simul perquirendorum librorum, quorum numerus maximus ibi esse dicebatur, gratia eo perreximus. Ibi inter confertissimam librorum copiam, quos longum esset recensere, Quintilianum reperimus, adhuc salvum et incolumem, plenum tamen situ et pulvere refertum.

Erant enim in bibliotheca libri illi non ut eorum dignitas postulabat, sed in teterrimo quodam et obscuro carcere, fundo scilicet unius turris quo ne vita quidem damnati detruderentur...

Haec mea manu transcripsi, et quidem velociter ut ea mitterem ad Leonardum Aretinum et Nicolaum Florentinum qui cum a me hujus thesauri adinventionem cognovissent, multis à me verbis Quintilianum per suas litteras quam primum ad eos mitti contenderunt.... » (Bayle, *Dictionnaire historique :* article Quintilien. — Mabillon : *In musæo Italico*, T. I, Partie I, pag. 211.

(2) *Ita lacerum, ita circumcisum, ut nulla forma, nullus habitus hominis in eo recognosceretur.* (Bayle. *ibid.*).

(3) *Biogr. univ. :* article Quintilien, par M. Daunon.

Pétrarque, qui était antérieur à celui de l'Arétin et pouvait avoir avec lui quelques rapports d'origine.

Qu'étaient donc devenues les anciennes copies qu'on nous signale de temps en temps dans le cours du moyen-âge entre les mains de Cassiodore (468 - 562), d'Isidore de Séville (570 - 636), de Loup de Ferrière (805 - 882), de Jean de Salisbury (1110 - 1180), de Vincent de Beauvais (1200 - 1264)?

Elles auraient disparu et il ne s'en était conservé que des pages éparses, recueillies au XIVe siècle, ou peut-être encore rien que le souvenir.

Le Pogge était donc dès-lors pour le monde savant le restaurateur de Quintilien. (1) On se l'arrachait, on le transcrivait, on le dévorait, on le commentait; et tout cela se faisait avec la passion que la Renaissance mettait à tout ce qu'elle touchait. *Laurentius Valla* le préférait, pour les préceptes de Rhétorique, à Cicéron lui-même, et adoptait franchement son style et son enseignement. *Philelphe,* son contemporain et son rival, était d'une opinion contraire, il le trouvait en désaccord avec lui-même et ne lui reconnaissait ni charme ni mouvement. (2)

Chacun de ces deux grands critiques avait son parti; mais tous rendaient hommage au Pogge. On eut bientôt des éditions imprimées de ce livre *si utile et si recherché,* (3) que dès les premiers siècles de l'ère chrétienne saint Jérôme avait lu avec tant d'attention, et dont il avouait

(1) Nam et Poggius Quinctilianum tum invenit... (*Historia B. Platinae, de vitis Pontificum romanorum*; in-4°, Cologne, 1593, p. 525.

(2) Voir *Conrad Gesner*, dans son *Elenchus scriptorum*, imprimé à Bâle, in-4°, 1551, article *Quintilianus.*

(3) Id., ibid., et l'édition de Quintilien. Zurich, in-fol., 1545.

avoir tiré un grand profit pour l'étude des lettres humaines. On le publia à Rome en 1470, à la fois chez Udalricus Gallus et chez Sweynheym et Panmartz; à Venise, chez les Alde, en 1514; à Cologne, chez Jean Soter dit Gesner, en 1528; etc.

Un grammairien de Barzezzia, près de Bergame, *Gasparini*, partageait un peu la gloire du Pogge, mais c'était seulement pour les longues veilles qu'il avait consacrées à remédier au désordre dans lequel se trouvait le Quintilien. La question semblait donc parfaitement résolue.

Et cependant, au XVIIe siècle, Bayle souleva des doutes et apporta quelques preuves à l'appui de la thèse qu'il laissa à d'autres le soin de développer. Il cita, d'après un sieur Larroque, un beau ms. de Quintilien de plus de 500 pages, à la bibliothèque d'Oxford; il assura, d'après Graevius, qu'il y en avait à Cologne et à Berne d'une ancienneté considérable, et même dans la bibliothèque du Roi.

Depuis, cette opinion a fait son chemin : Spalding, comme Gesner, croit fermement à l'existence de manuscrits aussi anciens, sinon plus, que celui du Pogge (*Quintil. Ed. Lemaire*, t. I. pag. 20). M. Dussault en mentionne trois à la Bibliothèque royale, du XIIIe et du XIVe siècle. Et tout récemment un savant, trop tôt ravi à la science, disait : « ....Le Pogge, à qui l'on doit peut-être Silius Italicus, Valerius Flaccus, Ammien Marcellin et Asconius Pedianus, N'A AUCUN DROIT SUR QUINTILIEN. » (1) Les preuves sur lesquelles s'appuyait l'illustre doyen de la Faculté des Lettres

(1) J.-V. LECLERC : Tableau des Lettres au XIVe siède, dans l'*Histoire littéraire de la France*, tome XXIV, pag. 386.

de Paris, nous ne les connaissons pas, mais quelles qu'elles fussent, elles devaient être solides, car jamais son érudition n'a été prise en défaut.

Cependant nous croyons pouvoir ajouter aux débats une pièce de conviction qu'il ignorait, parce qu'elle est restée enfouie dans une bibliothèque de province, sans que personne l'ait mise au jour. C'est un ms. du XIIe siècle que possède la ville de Carcassonne. Par suite de circonstances exceptionnelles, il a échappé à l'attention des éditeurs, et nous nous proposons de le mettre en vue dans la mesure de nos forces; cela est d'autant plus important que, dans la liste des mss. de Quintilien qu'on peut dresser, nous n'en avons trouvé qu'un seul d'une aussi haute antiquité, encore est-il incomplet.

§. 2. — *Manuscrits de Quintilien.*

C'est surtout dans la *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum* de Montfaucon, qu'il faut aller puiser pour se convaincre de l'ardeur avec laquelle on multiplia les mss. de Quintilien quand on l'eut retrouvé. Il en mentionne un grand nombre dans les bibliothèques d'Italie, de France, d'Angleterre, etc.; mais il est d'une sobriété de détails désespérante sur chacun d'eux.

Toutefois, nous pouvons croire qu'il avait quelques doutes sur la réalité de la découverte attribuée au Pogge, et qu'il ne se ralliait pas à l'opinion générale.

Presque tous ceux qu'il décrit sommairement sont, il est vrai, du XVe siècle; (1) c'étaient des copies dont le prix

(1) MONTFAUCON : *Bibliotheca bibliothecarum*. Ms. col. 332 D, no 619 et 10, 12, 13, 7, 424 E, 924 E.

était même relativement modéré : l'un d'eux avait coûté huit ducats : l'un est de 1418, écrit par Vespasien Manni de Tuderto ; un autre de 1423, écrit par Nicolas de Chiangianis, professeur de grammaire à Pise ; un troisième fut corrigé en 1444, par Laurentius Valla ; un quatrième, écrit en 1476, appartenait à Laurent de Médicis ; un autre à Pierre de Médicis ; un autre renfermait à la fin une lettre de Campanus au cardinal François Piccolomini, etc.; mais il en mentionne aussi un de 1372, donné par l'évêque Wernhar à l'église de Sainte-Marie-d'Argonne. Ce fait seul suffit pour nous fixer sur l'opinion de Montfaucon, d'autant plus qu'il ne dit pas que ce ms. soit incomplet.

Nous avons encore deux autres sources d'indications précieuses pour ce genre de travail : c'est d'abord la Préface de l'excellente édition Dussault, dans la collection Lemaire, puis le *Catalogue général des mss. des bibliothèques publiques des départements, publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique.* On y trouve mentionné, à l'École de médecine de Montpellier, (1) un Quintilien in-4°, sur vélin : *De arte oratoria,* du XIe ou XIIe siècle, provenant de l'Oratoire de Troyes, fonds de Tithou, et portant la signature de cet érudit célèbre. Les premiers feuillets manquent et l'ouvrage ne commence qu'à ces mots du premier chapitre : *nihil enim pejus est istis*, et finit au chapitre dix : *De genere dicendi,* du douzième livre, à ces mots : *cum debeat delectare.*

Que ce ms. soit du XIe, XIIe ou même XIIIe siècle, (2) peu

(1) Tome Ier. Paris, imprimerie nationale, in-4°, 1849, pag. 422, n° 336.

(2) Dans le catalogue de la Bibliothèque de l'Ecole centrale du département de l'Aude, on dit que ce ms. est du XIIIe siècle (Même collection, tome Ier, pag. x, n° 30.

importe, il est antérieur au Pogge. Nous n'avançons donc pas une opinion absolument nouvelle dans la thèse générale que nous soutenons contre ce savant italien, mais nous essayons de la corroborer d'après l'étude minutieuse et attentive du document que nous avons sous les yeux.

§. 3. — *Description du Quintilien ms. de la Bibliothèque de Carcassonne.*

Notre ms., divisé primitivement en treize livres, et depuis en douze, formant en tout 115 chapitres, est écrit sur un parchemin d'un blanc sale et quelquefois jaunâtre. Les pages ont 37 lignes et sont réglées à la pointe du style. La hauteur totale est de 331 millimètres, la largeur de 233. Entre les marges, la hauteur est de 230 millimètres, et la largeur de 177. Enfin, — et c'est une particularité remarquable, — l'encre de la seconde moitié a beaucoup plus blanchi que celle de la première.

Il est écrit en minuscule portant tous les caractères du XIe et du XIIe siècle, avec quelques restes d'onciales. Mais il y a loin de là à cette minuscule un peu anguleuse et tirant sur le gothique moderne (ce qui indique le milieu du XVe siècle en Italie), du Virgile du président Peteau. (1) Cette écriture ressemble beaucoup plus à celle de la Bible du cardinal Mazarin. (2) Il est d'ailleurs très facile de reconnaître la minuscule romaine de la fin du XVe siècle que l'on trouve dans

(1) Bibliothèq. du Roi. Paris. n° 7939 A ; reproduit par la Paléographie universelle de Sylvestre, 3me partie. Paris, grand in-fol. Firmin Didot. 1841.

(2) Bibliothèque du Roi. Fonds latin. n° 7. Ibid.

les mss. italiens, et dont les beaux caractères n'ont guère été reproduits en France que depuis le commencement du XVIe siècle, et dans un petit nombre de mss. (1)

Dans le nôtre, il n'y a presque pas de conjonctions de lettres, sauf le *ct* et l'*st*; les jambages supérieurs des *b, h, k, l* et *d* se terminent en pointe rabattue du côté gauche; dans les *f* et les *s*, la branche de gauche est presque toujours abaissée et forme souvent un angle aigu, dont l'ouverture regarde le pied de la lettre. C'est ce que M. de Wailly appelle la saillie de l'*f* et de l'*s*; les *a* sont généralement fermés et le *t* a la tête traversée, vers sa partie supérieure, par la haste. Les abréviations, sans être trop nombreuses, sont, proportion gardée, bien plus multipliées qu'au X[e] siècle.

Tous ces caractères, jusqu'à présent, ne conviennent qu'au XI[e] siècle; mais voici qui indique bien le XII[e] : le haut des jambages de l'*u* et de l'*x* se brise vers la gauche, tandis que le pied des jambages de l'*m* et de l'*n* est tranché par des traits qui se dirigent vers la droite; le même caractère se rencontre déjà dans le bas de la haste de l'*s* et de l'*r*; la forme de la panse de l'*a* embrasse la presque totalité du montant; ce dernier trait a une direction presque verticale; l'*s* et l'*ſ* finale sont mélangées à la fin des mots; (2) enfin, le copiste a laissé en blanc la plupart des mots grecs intercalés dans le texte, ils n'ont été rétablis que plus tard par une main souvent maladroite.

Quant à la ponctuation et à l'accentuation, elle présente

(1) Voir les éléments de Paléographie de Wailly, dans le *fac simile*, n° 9, de la planche X., II[e] volume.

(2) Tous ces caractères sont signalés dans la Paléographie de M. de Wailly.

beaucoup de retouches et par conséquent d'incertitudes. Cependant on peut remarquer une grande irrégularité dans la suite des points mis sur les *i*. Ici il y en a, là il n'y en a pas, et il n'y a pas d'autre cause apparente que la négligence et le peu d'habitude. (1) Souvent aussi l'*i* est surmonté d'une sorte d'accent (*í*), ce que l'on ne trouve qu'à partir du XIe siècle. Quant à l'*y*, il porte régulièrement le point : *ẏ*; mais ceci n'a rien de caractéristique. Il semble probable que ces signes d'accentuation ainsi que les marques d'abréviations sont de la main qui a écrit le texte, et que les points n'ont été ajoutés que plus tard par un correcteur quelconque. Les points d'interrogation, les points de la fin des alinéas, sont faits de la même manière que dans tous les mss. de cette époque. Dans l'intérieur du texte, on trouve le point, le point en haut, les deux points, une sorte de virgule (/); mais ces signes sont employés d'une manière tout-à-fait arbitraire et par suite souvent à contre-sens. Il y a aussi quelques points-et-virgules, dont on n'a commencé à se servir qu'au XIe siècle. A la fin des lignes, quand les mots ne sont pas achevés, il y a un petit trait de liaison ajouté après coup ; mais quand les mots sont terminés sans que la ligne le soit, il y a une petite croix, formée d'un trait plein et d'un délié légèrement oblique.

Les lettres capitulaires, au nombre de quinze (en y comptant la 7e qui a été enlevée), sont d'un fond bleu perlé de blanc, et forment un rectangle pour certaines lettres

(1) C'est une règle que les mss. et les diplômes originaux, où les points sont régulièrement placés sur les *i*, avant le XIVe siècle, doivent passer pour suspects.

(P, S, etc.), un carré pour d'autres (Q, E, H, etc.). Le corps de la lettre est en or plaqué et bruni à la dent de loup, posé sur un fonds de cinabre; il y a quelques ornements en or perlé, à l'emporte-pièce, dans le rectangle ou le carré et en dehors de la lettre; le milieu est rempli de feuilles, de fleurs, mises en arabesques et faites en jaune, en vert perlé de jaune, en cinabre perlé de blanc ou de jaune, et quelques filets de rose pâle presque effacé: elles sont tressées et entrelacées avec les lettres, dont la hauteur varie de 48 à 54 millimètres, et la largeur de 41 à 48 millimètres.

Elles sont toutes semblables, excepté celles de la page du commencement qui ont une forme particulière : la première est un E oncial (37 millimètres sur 37), dans un encadrement carré dont les deux angles de gauche sont en encre rose nuancée, ceux de droite en encre verte aussi nuancée : ces deux derniers sont reliés par une grappe ou chaîne de perles vertes. L'*E* occupe le cercle inscrit : il est en bleu nuancé; l'intérieur est en or plaqué, avec arabesques enroulées en cinabre.

La seconde, dans la même page, est un P (1 décimètre sur 46 millimétres dans la grande largeur et 30 dans la petite), à fond d'or plaqué; la lettre est en double filet bleu enguirlandé; le tout est entrelacé de liserons fleuris rouge (excepté celui du bas, dont le calice est vert et la fleur blanche et rouge) et de feuilles vertes. Du côté gauche et au-dessous, il y a des guirlandes de bleuets, de myosotis, de lys et de fleurs de fantaisie; au milieu de chacune de ces guirlandes formant l'angle droit, et autour de la tige, est un rouleau de cinabre, d'or et d'azur, portant deux inscriptions en lettres capitales; sur l'une

d'elles on lit : EN AMICO LASPINA PONGE ; sur l'autre : TRIFONI OPTI. QUINTILIANUS EERA. (1)

Malgré la différence notable qu'il y a entre ces deux lettres et les autres, nous croyons qu'elles sont toutes du xv[e] siècle et du même enlumineur.

En tête de chaque livre, dont les titres sont en petite capitale rouge avec quelques formes onciales, on trouve la série des titres des Chapitres qui y sont contenus, et la première lettre de chacun d'eux est en capitale moyenne bleue, postérieure au texte et de six millimètres de hauteur. Quant à la lettre initiale des Chapitres, elle est en grande capitale bleue, de 16 millimètres de hauteur ; les titres sont en rubrique et d'une autre main que le texte.

Dans l'intérieur des Chapitres, les initiales sont en petite capitale noire, d'une grandeur double de celle du texte, et d'une exécution assez grossière ; le dedans est rempli d'une encre jaune épaisse, semblable à la gomme laque, qui les rend saillantes à l'œil. Il en est de même au commencement d'un livre, après la lettre capitulaire, pour une grande partie de la ligne et quelquefois pour la ligne entière, et aussi pour la seconde lettre du commencement d'un Chapitre ou d'un titre après la capitale bleue.

Pour terminer cette description toute extérieure, nous devons ajouter qu'il y a des *réclames* (2) placées au-dessous de la dernière page de chaque cahier pour en indiquer la suite au relieur. Elles sont de l'écriture du texte, se com-

(1) La première inscription est probablement relative au copiste ; la seconde est le titre de l'ouvrage.

(2) L'usage des *réclames* proprement dites ne remonte pas, selon les Bénédictins, plus haut que le xi[me] siècle, et il devint ordinaire au xiv[e].

posent d'un ou de deux mots, de trois quand ils sont très courts, (1) et n'ont aucun de ces ornements plus ou moins recherchés dont on les accompagna à l'époque de la Renaissance.

Où a été copié ce ms.? évidemment dans quelque couvent d'Italie (2) [c'était l'occupation favorite des moines). Il y sera resté inconnu jusqu'au moment où, au XV[e] siècle, le cardinal Jouffroy se le procura et le lut à Rome, en 1434. Nous ne pouvons supposer qu'il ait été apporté de l'Orient par les exilés de Constantinople : autrement on n'eût pas laissé en blanc les mots grecs qui font partie du texte ; nous ne pouvons non plus croire à une habile falsification du XV[e] siècle, car d'une part la fraude ne se décèle en aucun endroit, et d'autre part cela eût exigé une certaine lenteur de transcription qui ne convenait pas à l'empressement que l'on devait mettre et que l'on mettait alors à copier cet ouvrage si recherché. Nous croyons donc fermement avoir là un ms. du XII[e] siècle.

§. 4. — *Le cardinal Jouffroy; sa vie et la part qui lui revient dans ce qui concerne ce manuscrit.*

Nous n'avons pas la prétention de donner une biographie entièrement neuve du cardinal Jouffroy, « l'un des plus habiles, des plus zélés et des plus redoutés conseillers de Louis XI » (De Barante. IX. p. 370). Il s'est trouvé telle-

(1) La réclame de la fin du 4[me] cahier porte : *q̄ genere di(fferat)*. La fin du mot, *ffe at*, manque.

(2) L'étude attentive du texte nous autorise à l'affirmer. Nous donnerons nos raisons dans un rapport spécial, que nous devons adresser à Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique.

ment mêlé à toutes les affaires importantes de son temps, qu'un grand nombre d'historiens ont dû parler de lui. Nous voulons seulement coordonner tout ce qu'on a pu dire, en y ajoutant quelques détails empruntés à notre ms. et à des documents peu connus. L'histoire de cet homme célèbre intéresse d'ailleurs jusqu'à un certain point le département de l'Aude, puisqu'il a été abbé commandataire de l'abbaye de Caunes.

Jean Jouffroy naquit à Luxeuil ou à Besançon, vers 1412, d'une famille obscure suivant les uns : son père, disait-on, aurait été mercier ; (1) d'une famille noble et ancienne suivant les autres, (2) « Peut-être, dit Dom Ceillier, les au-« teurs qui ont cherché à amoindrir la maison de Jouffroy « n'ont-ils pas eu entre les mains les titres nécessaires ; « peut-être aussi que l'éclatante fortune du Cardinal et son « crédit immense près de Louis XI ont excité la jalousie « de ses contemporains ; il pourrait encore être que la dé-« marche qu'il fit d'engager le Roi à abolir la Pragmatique « sanction lui attira des ennemis. »

Ces trois causes réunies ont certes pu peser dans la ba-

(1) *Ciaconius; Mézeray; Fleury; Duclos; Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis*. pag. 270 ; etc.

(2) *Gallia Christiana; Moréry*.—*Dom Ceillier* a fait un long article, publié dans le supplément de Moréry, pour prouver l'ancienneté de la noblesse de la famille Jouffroy : il établit, par des preuves certaines, que son père était citoyen de Besançon, titre que les plus vieilles familles demandaient à cette ville, et que sa maison n'a cessé d'être dans le gouvernement que du jour où Besançon a cessé de se choisir des gouverneurs (1674). — *Gollut*, qui écrit en 1580, dit qu'en 1281, Jacques de Jouffroy fut, avec plusieurs autres gentilshommes du comté de Bourgogne, commandé par Otto, palatin de Bourgogne.

lance pour faire assigner à Jouffroy une origine roturière. Ne pouvant contester sa valeur personnelle, ses adversaires l'ont volontiers confondu avec le cardinal Balue, auquel il fut associé dans cet acte politique si mal reçu de l'Université et du Parlement.

Or, ce n'est pas un homme de basse origine qui de Dôle serait allé étudier successivement dans les Universités de Cologne et de Pavie. De retour dans son pays, avec le grade de docteur en décrets et en théologie, il n'aurait pas été admis dans l'abbaye noble des Bénédictins de Luxeuil, d'abord comme moine, puis comme prieur d'Anegray, dépendant de Luxeuil; de N.-D. du Château-sur-Salins; doyen de Saint-Vivien de Vergy, etc.; il ne serait pas devenu abbé de cette même abbaye de Luxeuil, qui avait abrité ses premières années; (1) et même plus tard de l'abbaye royale de Saint-Denis : il y a là une incompatibilité matérielle avec les mœurs du temps, quel qu'eût été son mérite.

Toutefois, avant de s'élever à ces hautes dignités, il était retourné en Italie. A la prière du Duc de Milan, qui avait su apprécier ses talents, il avait professé le droit canon et la théologie à Pavie pendant trois ans. La manière brillante dont il remplit ces fonctions lui valut, de la part du pape Eugène IV, l'invitation honorable d'assister au concile de Ferrare; on ajoute qu'il porta plusieurs fois la parole dans cette assemblée; de plus, il aurait, à la prière des Pères, ouvert un cours dans le palais même du Duc.

(1) Dans les *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* (Franche-Comté), n° 137, on trouve une planche lithographiée, in-fol. en large, représentant la *Cheminée de l'Hôtel du cardinal Jouffroy*, ancienne maison du bailli, à Luxeuil.

Rentré en France, en 1441, et déjà très connu malgré sa jeunesse, il fut bientôt employé, non plus comme professeur et comme théologien, mais comme diplomate, par les Bénédictins ses frères, qui l'envoyèrent en députation près de Philippe-le-Bon pour obtenir la conservation des priviléges de l'abbaye de Luxeuil.

L'habileté qu'il déploya dans cette affaire lui gagna toute la confiance de son Souverain, qui, peu après, lui donna l'abbaye de Luxeuil, en fit un de ses conseillers intimes et l'envoya en ambassade en Portugal, pour une mission de confiance (1449-1450). Bien plus, l'évêché d'Arras étant devenu vacant, Philippe-le-Bon invita les chanoines à ne pas faire de nomination, se pourvut près du Pape et obtint une bulle en faveur de Jouffroy. Mais l'archevêque de Reims, métropolitain, voulant user de ses droits, avait appelé au siége d'Arras Denys de Montmorency, chanoine et doyen de Tournay. Il y eut procès : le Parlement se prononça en faveur de ce dernier et envoya maître Jehan Damoiseau prendre possession de l'évêché au nom de Denys de Montmorency; arrivé à Arras, le procureur se rendit à l'église Notre-Dame pour publier l'arrêt à l'entrée du portail; il trouva un chevalier de Portugal, de l'hôtel du Duc de Bourgogne, avec plusieurs gens de guerre, qui lui interdirent l'entrée : il dut s'en retourner comme il était venu. Peu après, Philippe lui-même, avec son fils le comte de Charolais, vint mettre Jouffroy en possession, malgré les défenses de Charles VII : il le fit marcher à côté de lui à son entrée dans la ville et le reçut à sa table où il le traita avec une grande somptuosité,

Denys de Montmorency était trop faible pour tenir contre un pareil adversaire; il renonça à ses droits moyennant

4000 francs de monnaie royale, comme indemnité des frais qu'il avait faits. (1)

Cela se passait vers la fin de 1453 (commencement de 1454, nouveau style); peu après, arriva à Lille, de la part du pape Nicolas V, un chevalier chargé de presser le Duc « de réparer ce qu'il aurait dû empêcher et de se réunir « avec les rois de la chrétienté en une croisade contre les Turcs, » (2) qui venaient de s'emparer de Constantinople.

Philippe-le-Bon le reçut honorablement, « et résolut de donner un grand éclat à l'entreprise, dont il voulait être le chef. » (3) On fit de grands, de trop grands préparatifs, et dans un banquet splendide le Duc et tous ses chevaliers *jurèrent sur le faisan*, à Dieu, à la Vierge et aux Dames, d'aller combattre les Turcs.

Jouffroy, que nous trouvons à Rome en septembre et octobre 1454, et qui déjà s'occupait de la croisade contre les Turcs, était sans doute allé rendre officiellement compte au Pape de ce qui s'était passé : il resta près de lui jusqu'en 1456, et rentra dans son évêché les mains pleines de grâces pour ses diocésains ; c'était une compensation de sa longue absence. (4) Depuis il ne résida guère davantage.

(1) De Barante : *Histoire des Ducs de Bourgogne*. T. VII. pag. 205. 5me édition. — Mémoires de J. Duclercq, Livre III., Ch. 13.

(2) De Barante : id. Tome VII. pag. 148.

(3) Id. ibid.

(4) L'Évesque d'Arras, nommé Jehan Godefroy, en son temps cardinal, impétra pardons de Rome pour l'espace de cinquante ans, commençant à la manne mil quatre cents cinquante-six, de chacun jour: qui visiteroit la manne séant et les octaves de Nostre-Dame auroit quinze ans et quinze quarantaines de pardons, avec les pardons quy estoient paravant de visiter la dicte église et donner des biens (*Mémoires de J. Duclercq*. Livre III. Ch. 20.).

Il trouva alors, en Bourgogne, le dauphin Louis, qui avait saisi avec empressement le prétexte de la croisade pour se réfugier près de son oncle, et se mettre à l'abri des poursuites de son père, à propos de la conduite qu'il avait tenue en Dauphiné. Ces deux hommes étaient faits pour s'entendre; Jouffroy avait d'ailleurs à se plaindre de Charles VII. Il comprit que l'avenir était près du jeune prince et se dévoua à ses intérêts, sans oublier ceux de son Souverain naturel et les siens propres.

Un nouveau pape, Pie II, venait de monter sur le trône pontifical, et aux environs de la fête de Noël 1458, Philippe-le-Bon lui « *envoya rendre obéissance de ses paiis,* » par une ambassade solennelle, dont les deux principaux personnages étaient Jacques de Coïmbre, cardinal de Lisbonne, neveu de la duchesse de Bourgogne, et l'évêque d'Arras, Jouffroy : ces derniers étaient d'ailleurs déjà à la Cour de Rome; ils y furent rejoints par les autres députés. (1)

Cette marque de déférence ne fit qu'augmenter l'affection que le Pape portait au Duc de Bourgogne, et quand, l'année suivante (1459), il eut convoqué tous les princes chrétiens à Mantoue, pour aviser avec eux aux moyens de défendre la chrétienté contre les Turcs, Philippe se fit représenter par une nouvelle ambassade, dont Jouffroy faisait encore partie avec le Duc de Clèves, le sire Jean de Croy, le sire de Berg-op-Zoom et autres. A l'assemblée du concile, l'évêque d'Arras se leva pour excuser le Duc de Bourgogne de n'être pas venu en personne. Le Pape lui répondit qu'il savait que ses excuses étaient véritables et raisonna-

(1) Mémoires de J. Duclercq, Livre III., Ch. 41.

bles, et qu'il voudrait que chaque prince fit. selon sa puissance, aussi bien son devoir que lui. (1)

Les offres faites par Jouffroy et ses compagnons furent en rapport avec les espérances du Pape ; mais ils ne voulaient rien entreprendre tant que la chrétienté serait en proie aux discordes et aux guerres : c'était un ajournement indéfini.

Cette nouvelle tentative de croisade avorta donc encore et Jouffroy revint en Bourgogne peu de temps avant l'arrivée de l'évêque de Coutances, Richard de Longueil, envoyé par le Roi en ambassade, pour exhorter formellement le Dauphin à rentrer dans son devoir. Le Roi avait voulu que ce fût en présence du Duc que cette remontrance fût faite (1459).

Le discours de l'Evêque de Coutances fut vif, pressant, énergique. Il fallait un habile orateur et un ami du jeune prince pour lui donner la réplique. Ce fut l'Evêque d'Arras qui répondit; il montra autant d'éloquence et encore plus de savoir que l'ambassadeur de France. Son discours, que M. de Barante nous donne en grande partie, prouve qu'il était digne de remplir les missions importantes qu'on lui confiait, (2) et que nul n'était plus apte à défendre une cause difficile. Le Dauphin resta à Genappe, attendant la mort de son père et faisant part de ses projets de réforme à ses amis pour le jour où il monterait sur le trône. Jouffroy, qui était naturellement dans sa confidence, forma dès lors le plan de l'abolition de la Pragmatique Sanction (3).

(1) De Barante VII. 328, 330.

(2) De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, 5e éd., tome VII, pag. 343-350.

(3) Duclos, *Hist. de Louis XI*, t. I, p. 129.

Toutefois, pendant qu'il était ainsi absent de son diocèse, il s'y passait des événements regrettables qui ne se fussent peut-être pas produits s'il eût résidé. Le dominicain Pierre Le Bressant, inquisiteur de la foi à Arras, d'après certaines révélations d'un vaudois brûlé à Langres, prétendit qu'un grand nombre d'hérétiques étaient répandus dans la ville et aux environs. Assisté de Fr. Jean, évêque de Baruth *in partibus*, admininistrateur du diocèse pour Jouffroy, de Pierre de Hamel, de Jean Thiébault, vicaires de l'Evêque, des chanoines, du comte d'Etampes, etc., il commença des poursuites, d'abord contre des gens du peuple, puis contre des bourgeois, des échevins, et même contre des chevaliers (le sire de Beaufort entr'autres).

L'indignation exitée par leurs procédures iniques fut bientôt générale, non-seulement en Artois et en Flandre, mais dans presque tout le royaume. Les évêques de Tournai et d'Amiens, dans les diocèses desquels on avait aussi voulu exercer de pareilles persécutions contre les hérétiques, déclarèrent qu'autant on en saisirait, autant ils en feraient mettre en liberté. Le duc s'aperçut enfin qu'il fallait faire cesser cette injustice révoltante.

Un grand nombre d'inculpés s'étaient enfuis; les uns avaient été porter leurs plaintes au parlement qui se saisit de l'affaire, les autres allèrent jusqu'au Pape, près duquel Jouffroy était encore en ambassade (1460). Ce dernier ouvrit alors les yeux et écrivit une lettre de reproches et de blâme à ses vicaires, pour leur enjoindre d'agir d'autre sorte et en particulier de délivrer « *Huguet Aubry de* « *chartre en laquelle il estoit condampné.* » (1)

(1) *Memoires de J. Duclercq*, Livre IV. — De Barante, VII, pag. 354-371.

L'évêque de Baruth, le sire de Saveuse, et presque tous les commissaires se retirèrent, poursuivis par la haîne générale; le peuple les chansonna, et Jouffroy lui-même conserva de cette triste affaire le surnom de *Diable d'Arras*.

Pourtant sa conduite avait été bienveillante; il n'était coupable que d'une absence très facile à justifier. Quand il revint, à la Toussaint 1461, avec qualité de légat, tout le peuple alla à sa rencontre; il enleva à Pierre Du Hamel son titre de vicaire et le désavoua dans tout ce qu'il avait fait contre les Vaudois. Il reconnut que les accusations portées contre ces malheureux étaient fausses; il écouta avec bonté les plaintes de Huguet Aubry, à qui l'Evêque de Baruth et maître Jacques Du Bois, chanoine, avaient voulu faire confesser que l'évêque d'Arras et plusieurs autres hauts personnages étaient *Vaudois*. (1)

Quelque importance qu'eût eue cette affaire, ce n'était et ce ne pouvait être qu'un épisode dans la vie de Jouffroy.

Il poursuivait des intérêts d'un ordre plus élevé.

Louis XI était monté sur le trône le 22 juillet 1461, et sa politique, dès les premiers jours de son règne, avait été tout l'opposé de celle de son père. Le pape Pie II désirait vivement l'abolition de la Pragmatique Sanction, et s'était adressé à Jouffroy, alors à Rome, comme ambassadeur de Bourgogne. Il l'envoya assister Juvénal des Ursins pour le sacre du roi à Reims (15 août) avec un de ses propres secrétaires et quelques notaires apostoliques; il lui donna même le titre de Légat pour les royaumes de France, d'Angleterre, d'Ecosse, le duché de Bourgogne et toutes les principautés

(1) *Mémoires de J. Duclercq*, Livre IV, Ch. 37.

de France. La ligne de conduite qu'il devait tenir était bien tracée. (1)

Jouffroy arriva à Paris, à son retour de Reims, avant la fin de septembre 1461, au moment où Louis XI y était encore avec le duc de Bourgogne. Tous les deux le reçurent avec les honneurs dus à son rang (2). Le roi, frappé des discours qu'il tint, le nomma membre de son conseil, en fit son procureur près de la cour de Rome, et lui donna les marques d'une entière confiance. Il souffrit même qu'en sa présence, au service qu'il fit célébrer à St-Denis pour son père, un autre légat, Francesco Copini, évêque de Terni (3), relevât sa mémoire d'une excommunication prononcée contre lui de son vivant à cause de la Pragmatique (4).

Toutefois, le roi mit deux conditions à l'abolition de cet acte si important : le Pape enverrait en France un légat pour nommer aux évêchés et aux abbayes qui étaient alors à l'élection, et il accorderait à Jean de Calabre l'investiture du royaume de Naples, que lui disputait Ferdinand d'Aragon. Jouffroy ne devait conclure avec le Pape qu'à ce prix, mais ce qu'il ambitionnait avant tout c'était le chapeau de cardinal.

(1) *Epistola Pii, papæ, II, missa Episcopo atrebatensi, apostolicæ sedis legato* (1461) :

« ..... Exultavi autem his diebus litteris tuis quas de intentione sua (Ludovici XI) ad tollendam Pragmaticam miseras... itaque hortamur ut omnium quæ diximus frequentem illi memoriam facias.... —D'Achéry, *Spicilegium*, tome 3, p. 823.

(2) *Mémoires de J. Duclercq*, Livre IV, Ch. 34. — George Chastellain, *Chronique des derniers ducs de Bourgogne*, 1re partie, ch. 30.

(3) Thomas Bazin, évêque de Lisieux : *Historiarum Ludovici XI*, liber Ie, cap. IV.

(4) De Barante, t. VIII, p. 12, 5e éd.

« Il savait que le Pape n'abandonnerait jamais Ferdi-
« nand, et que loin de favoriser les Français, il ferait tous
« ses efforts pour les écarter de l'Italie. » (1) Il fit entendre au roi que Pie II ne pourrait investir le duc de Calabre qu'après la suppression de la Pragmatique. Quelque habile qu'il fût, le roi se laissa prendre au piége. De retour à Paris, Jouffroy, heureux de son succès, fit chasser de l'évêché de Poitiers, Gomet, qui s'en était emparé en vertu d'un arrêt du Parlement, et en écrivit au Pape. C'était, disait-il, un coup de foudre pour les défenseurs de la Pragmatique.

Le Pape le préconisa presque aussitôt cardinal prêtre du titre de saint Sylvestre et de saint Martin-des-Monts, aux quatre-temps de décembre 1461, et lui envoya les insignes de sa nouvelle dignité au mois de janvier suivant, à Tours, où il était près du roi. (2)

C'était non-seulement une récompense des services qu'il avait rendus dans cette occasion, mais une preuve de la haute estime que le Pape professait pour lui « On trouve en
« lui, disait Pie II, un homme d'un grand savoir, d'une
« intelligence d'élite et d'une mémoire presque divine. Il a
« une réputation méritée d'érudit. Ses études, tant sacrées
« que profanes, ont été immenses; il a lu tout ce qu'on
« peut lire en latin; il a rempli le trésor de sa mémoire des
« passages les plus remarquables des philosophes et des
« poëtes, et sur quelque sujet que tombe l'entretien, il
« peut toujours y prendre une grande part. (3)

(1) Duclos, *Histoire de Louis XI*, t. Ier, p. 144.

(2) *Mémoires de J. Duclercq*, livre IV, ch. 34. 18 décembre. — Duclos, *Histoire de Louis XI*, tome Ier, p. 146.

(3) *Gallia purpurata*, de Pierre Frizon, in-folio, Paris, p. 512.

Le parlement s'opposa en vain aux projets de Louis XI relativement à la Pragmatique ; en vain il entra dans le détail des principaux abus qui allaient renaître : au mois de mars 1462, le nouveau cardinal partit pour Rome avec Richard de Longueil, évêque de Coutances, et quelques autres, emportant avec lui la Pragmatique Sanction toute scellée des sceaux du concile de Bâle. Le Pape ne répondit pas à l'article du discours de Jouffroy relatif à Jean de Calabre, et pour complaire aux Romains, fit traîner la Pragmatique dans les rues de Rome. On publia à son de trompe qu'elle était abolie. Ce ne furent que processions, feux de joie et illuminations. (1) Toutefois, il n'était pas question d'exécuter les conditions imposées par le roi. Pierre d'Amboise, l'un des députés, celui qui insista le plus, n'obtint aucune réponse positive.

Quelle fut alors la conduite de Jouffroy ? Nous ne savons trop ; toujours est-il qu'il sut se mettre à l'abri de la colère du roi qui ne pardonnait pas à ses ministres quand ses volontés rencontraient un obstacle.

Suivant l'opinion générale, il était fort mal en cour, parce qu'il n'avait pas tenu ses promesses. Pourtant, quand il alla trouver le roi, à son retour de Rome, pour lui rendre compte de sa mission, il fut reçu « *grandement et honorablement* » (1463) et conserva sa faveur (2). C'est qu'il s'était posé lui-même en victime et en dupe.

En revanche, il ne jouissait pas d'une grande popularité à

(1) *Mémoires de J. Duclercq*, livre V, ch. 4. — Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet, vol. 3, p. 98, éd. in-folio, Paris, 1596.

(2) Duclerq et Monstrelet, *locis citatis*.

Paris (1); les clercs de l'Université ne lui avaient pas pardonné sa conduite dans toute cette affaire. Ils avaient joué publiquement une *farce* dans laquelle ils avaient figuré les rats mangeant les sceaux de la Pragmatique, ce qui leur rendait la tête rouge : se raillant ainsi de la cause pour laquelle l'évêque d'Arras avait été fait cardinal. — On disait qu'il n'oserait venir à Paris, tant il y était détesté. Il y alla cependant, et tel était le prestige qui l'entourait, qu'un certain nombre d'habitants se portèrent à sa rencontre. Nul n'osa l'insulter, bien qu'il y eût reposé toute une nuit. (2) — Le roi, confus de s'être laissé tromper, venait d'ordonner que la Pragmatique continuerait d'être observée en France ; — et Jouffroy, mécontent du Pape, avait entièrement renoncé à soutenir ses intérêts. En effet, envoyé de nouveau à Rome (1462) avec le sénéchal de Toulouse, Bournazel, il fit connaître au Pape les instructions secrètes qu'il avait reçues, et fit échouer ainsi l'ambassade. (3) Il jouait gros jeu et comptait sur la reconnaissance de Pie II. Mais celui-ci ne voulut pas se prêter à ses désirs ambitieux. Jacques Amanati disait qu'il se croyait tout permis, et eut même une querelle assez vive avec lui en plein consistoire. (4)

L'évêché d'Alby et l'archevêché de Besançon se trouvaient vacants. Jouffroy demanda au Pape de les lui donner en lui conservant son évêché d'Arras : A quoi Pie II

(1) Extat, inquit Baluzius, in vetere codice MS querimonia profligatæ Pragmaticæ Sanctionis, in qua totius istius consilii invidia rejicitur in Episcopum hunc atrebatensem. — D'Achéry, *Spicilegium*, t. III, pag. 823.

(2) Duclercq, *loco citato*.

(3) Duclos, *Histoire de Louis XI*, t. Ier, p. 150.

(4) *Gallia purpurata*, p. 512.

répondit que la multiplicité des bénéfices était contraire aux canons, lui laissant seulement le choix de ces dignités.

Jouffroy prit l'évêché d'Alby, qui était d'un plus grand revenu ; et Pie II, pour adoucir ce que sa fermeté pouvait avoir d'amer, écrivit aux habitants de cette ville :

« Nous vous prions de recevoir le cardinal Jouffroy « comme votre père et le pasteur de vos âmes, de lui « rendre les honneurs qui lui sont dus, d'être attentifs à « ses conseils et à ses ordres, de manière à ce qu'il « puisse se réjouir de trouver des enfants chéris, et vous « un père bienveillant. » (1)

Il ne se rendit pas de sitôt dans son nouvel évêché. Il resta à Rome pour les affaires de la cour de France, et ne prit possession que le dimanche 27 janvier 1464. La cérémonie de son entrée dans la ville d'Alby fut magnifique, et son amour propre eut tout lieu d'être satisfait. (2) Peu après il y reçut la visite de l'évêque de Castres.

Il avait alors tout ce qu'il avait désiré, honneurs et richesses. On le voit même inscrit sur la matricule des chanoines de Langres, de 1459 à 1462, et la faveur du roi pour lui allant toujours croissant, il fut élu abbé de St-Denis le 12 juin 1464 (3), en remplacement de Philippe de

(1) Compayré, *Etudes historiques sur l'Albigeois*, p. 83-85.

Cette bulle se trouve aux archives communales d'Albi, série GG, 3, elle est du 4 des ides de décembre de la 5e année du Pontificat de Pie II.

(2) *Archives communales de la ville d'Albi*, série CC, 199, registre in-folio, 39 feuillets, papier. Comptes de l'administration des consuls en 1464, 1465.

(3) Il prit Guillaume Guillemère, homme d'un grand savoir, moine de St-Denis, prieur d'Argenteuil, en qualité de vicaire-général pour la direction de cette abbaye.

Gamaches, mort le 28 janvier 1463. (1) La veille même de son élection, il écrivait à Louis XI une lettre très curieuse, pour l'avertir que l'abbaye de Cluny allait être vacante. Elle semblait fort de son goût. (2) Peu après, le roi le nomma son aumônier, et le Pape Paul II lui donna l'abbaye de Caunes, en Languedoc, où nous le trouvons en 1467.

Sans doute il voulait l'engager à s'occuper de nouveau de la Pragmatique Sanction, car, en ce moment, il venait de l'envoyer en France avec le cardinal Balue (1467).

Le roi, entraîné par les raisons qu'ils lui donnèrent, abolit cette fois la Pragmatique, purement et simplement. Mais les principales difficultés devaient venir du Parlement et de l'Université,

Balue échoua devant le courage et l'énergie du procureur général St-Romain qui ne se laissa pas effrayer par une menace de destitution.

L'Université ne se montra pas moins ferme, quelque adresse qu'eût employée Jouffroy, qui s'était réservé cette partie de la tâche. Sous la présidence de son recteur, Guillaume Fichet, elle s'éleva avec force contre les prétentions de la cour de Rome, en appela au futur concile, et fit enregistrer son opposition au Châtelet (3).

(1) Doublet, *Histoire de l'Abbaye de St-Denis*, p. 269.

(2) D'Achéry, *Spicilegium*, t. 3, p. 823, place à tort cette lettre en 1461, elle doit être de 1464.

Elle se termine par ces mots : Escrit en vostre abbaye de St-Denis, le 11e jour de juin.

Votre très-humble chappellain,
Le cardinal d'Alby, abbé de Saint-Denis.

(3) *Histoire de l'Université de Paris*, par M. E. Dubarle, 1er vol. in-8o, 1844, p. 294.

La Pragmatique, malgré les efforts des papes, ne devait être réellement abolie que plus tard, en 1516, par François I[er], qui la remplaça par le Concordat.

Jouffroy, avec toute son habileté, ne devait guère être plus heureux dans une autre mission. En 1469, Louis XI l'envoya avec le sire de Torci, à Cordoue, auprès du roi de Castille don Henri, demander la main de sa sœur Isabelle pour le duc de Guyenne. Il voulait l'empêcher d'épouser Marie de Bourgogne, fille unique de Charles le Téméraire, sur laquelle il avait d'autres vues. Mais, conseillée par l'archevêque de Tolède, Isabelle préféra Ferdinand, roi de Sicile, héritier de la couronne d'Aragon. Jouffroy retourna l'année suivante demander la main de Jeanne, fille du roi, et appelée par le peuple Bertrandeja, par allusion aux bruits qui couraient sur sa naissance. Elle fut facilement accordée ; il fut même convenu que le duc de Guyenne serait prince des Asturies et héritier du royaume. (1)

Les fiançailles eurent lieu le 28 octobre 1470. Le comte de Boulogne épousa la princesse au nom du duc de Guyenne, à Loçoya, et Jouffroy présida la cérémonie. Mais le prince se prêtait peu à la politique de son frère, et songeait à s'unir à la fille du duc de Bourgogne. Tout fut rompu, et Jouffroy revint en France sans avoir rien fait.

C'était assez de missions diplomatiques; il fallait au cardinal la gloire militaire. Le duc de Guyenne était mort; bien des bruits avaient circulé et la mémoire de Louis XI n'est pas encore lavée de ce crime. Le roi convoqua alors toute la noblesse du royaume, réunit la Guyenne à la couronne,

(2) De Barante, IX, p. 215 et 216, 5e éd.

rompit la trêve qu'il avait conclue avec le duc de Bretagne et marcha contre lui. D'un autre côté, il envoya le cardinal d'Albi avec 40,000 hommes, joindre le sire de Beaujeu devant Lectoure où se défendait vaillamment le comte d'Armagnac. Réduit à capituler, le comte rendit la place, puis y rentra bientôt, par suite des intelligences qu'il y avait.

Cette fois ce fut Jouffroy qui commanda l'armée en chef; le siége commença au mois de janvier 1473, et durait encore deux mois après, sans que rien pût en faire prévoir la fin. On eut recours à la ruse. Suivant les uns, le roi aurait envoyé Yves du Fau au comte, lui promettant non-seulement la vie sauve pour lui et les siens, mais encore une bonne composition s'il voulait se rendre. Mais, par suite d'un malentendu regrettable, les soldats français se croyant attaqués, montèrent à l'assaut, ayant le sénéchal du Limousin à leur tête, et firent main basse sur tout ce qu'ils rencontrèrent. Le cardinal survint avec le reste des troupes, et tous les habitants de Lectoure furent passés au fil de l'épée (vendredi, 5 mars 1473).

Suivant d'autres, et c'est la relation du secrétaire même du comte d'Armagnac, le cardinal d'Albi désespérant de réussir les armes à la main, proposa au comte d'Armagnac une capitulation honorable; il lui envoya un sauf-conduit qu'il avait fabriqué, et suivant lequel le roi lui permettait de venir se présenter devant lui. La Faille, l'annaliste de Toulouse, (1) va plus loin et dit que pour mieux tromper son ennemi, Jouffroy le communia de sa main à la messe et lui donna la moitié de la sainte hostie, après avoir lui-même pris l'autre (4 mars).

(1) Tome Ier, p. 239.

Le lendemain, le comte, sans défiance, était massacré dans son palais, la ville était livrée à un horrible carnage, et *on n'épargnait pas même les églises* (1).

Nous n'irons pas jusqu'à appeler Jouffroy *une Eminence turque*, avec La Faille; cependant, quelle que soit la part qu'il ait prise dans cette abominable trahison, et nous voulons la faire aussi petite que possible, on ne peut pas ne pas reconnaitre que là n'était pas la place d'un prince de l'Eglise qui avait de certaines prétentions aux vertus d'un prélat digne de ce nom (2).

Ce fut son dernier exploit: suivi des sénéchaux de Toulouse, de Beaucaire et de l'Agennois, il alla mettre le siége devant Perpignan avec 30,000 hommes; cette fois on fut obligé de le lever (3). Jouffroy se dirigea vers Paris pour rendre compte au roi de sa conduite; mais il fut pris en route d'une fiévre aiguë et mourut, le 24 novembre 1473, au prieuré de Rully, dépendant de son abbaye de St-Denis, dans le diocèse de Bourges.

Nous venons de voir en lui le politique, l'homme ar-

(1) *Histoire générale du Languedoc*, par un religieux bénédictin de St-Maur (Dom Vaissette), in-folio, Paris, 1745, t. V, p. 44-50.

(2) M. de Barante rejette sur Louis XI tout l'odieux de la trahison « de Lectoure, « mais, dit-il, la façon dont le roi s'y prit pour met- « tre un terme à la funeste puissance de cette maison d'Armagnac « sembla à tous les hommes justes et sages aussi cruelle et aussi « déloyale qu'aucun des forfaits dont elle s'était rendue coupable. » IX, p. 375.

Le chroniqueur Thomas Bazin, évêque de Lisieux, avait déjà exprimé le même jugement (*Historiarum Ludovici XI*, lib. IV, ch. 3) et l'avait terminé par ces mots : Quod justum est, juste exsequeris.

(3) Cependant, d'après une médaille frappée dans le temps, ce serait Jouffroy qui aurait reçu les clefs de Perpignan.

dent et ambitieux. L'évêque et le savant sont moins connus peut-être et méritent de l'être.

En 1454, nommé évêque d'Arras, où il avait reçu un accueil enthousiaste, il venait de trouver à Rome et de lire en treize veillées le manuscrit de Quintilien qu'il nous a laissé.

Tout occupé qu'il fût de cette étude, qui offrait alors plus que jamais un grand intérêt, il songeait à sa ville épiscopale, à saint Wast, son patron, et il écrivait deux hymnes en l'honneur de cet apôtre des Gaules dont il était le successeur. Les voici telles qu'il les a recopiées lui-même sur son Quintilien.

Ad honorem Sanctissimi Vedasti
Jo. Joffridi Eps. Atrebatensis ff.
Prima octobris M.CCCC.LIIII.

—

Dive Leucorum decus, o Vedaste,
Quo piis notis precibus que felix,
Idolis, verum Dominum, fugatis,
Gallia novit;

Cui que Francorum Ludoveus asper
Rex datur mitis simul et docetur,
Quo truces signo tumidosque victus
Vinceret hostes.

Ac velut divus Petrus atque Paulus
Romuli gentes, ita tu tremendas
Gallias orbis domino dedisti
Remigius que.

Mella diffundens fidei que nectar,
Quo sacer longum penitus per ævum,
Gallicus princeps habeatur almi
Nominis auctor.

Victor eluces pater, o Vedaste,
Demones signo crucis exigendo,

Vim suam surdis, oculis que reddis
Lumina cæcis. (1)

Tu velut Moses fluvium scatentem
Ruppe de sicca trahis : ut potenti
Implet Helias prece vas olivo,
Vina profundis. (2)

Majus, aïs, quidquam potuit beatum
Ferre quam quod dum moreris columna
Te super binam residens per horam
Ignea visa est. (3)

Te sibi supplex Atrebas vocavit
Et vocat patrem, tibi letus omnis
Angeli jussu populus verenda
Templa dicavit. (4)

Gallicæ gentis soboles pater que,
Galliæ clarum decus, queso regis
Cura sit Franci tibi qui decora
Munera donat,

Atrebas, morbis vitiis que pulsis,
Moribus sanctis animisque castis,
Sic tibi supplex meritis quot annos
Dicat honores. Amen.

Leucorum soboles inclyta gentium,
Qui castis precibus voceque supplici,
Ut pulsis penitus nosceret idolis
Fecisti superum Galliæ principem.

Tu, Vedaste, ferum, tu pater asperum
Francorum dominum reddis amabilem,
Quo signo trucibus victus ab hostibus,
Horum sæva docens agmina vinceret.

Nam tu principibus sicut apostolis
Romanus populus, sic pater undique
Terrendus fidei Gallicus unicæ
Per te et Remigium lumina suscipit.

(1) Miracle rapporté par Alcuin.
(2) *Idem*.
(3) *Idem*.
(4) *Idem*.

Diffundis sacri pocula nectaris.
Quo rex et populus principe sedulus,
Per longæva pio sæcula pectore
Christi se referant dogmate principes.

Tu, Vedaste pater, clarior in dies
Propellis tumidos tot cruce dæmonas,
Tu surdis protinus præcipis audiant,
Lucis restituens lumina perditæ.

Tu Moses veluti rupibus elicit
E siccis fluvios, ut viduæ replet
Helias oleo vascula feminæ,
Diffundis precibus vina potentibus.

Et quid te potius, quid magis indicat
Divorum numero te, pater, additum,
Quam quod dum moreris, te super assidens
Horam visus apex igneus alteram.

Te supplex Atrebas, te sibi principem
Et dicit dominum; sic tibi lœtior
Mandato populus dedicat Angeli
Templum muneribus nobile ditibus.

Francis progenies et decus inclytum,
Spes et præsidium sint tibi Gallici,
Semper cura per tot maxima principes,
Quorum muneribus clarior affluis.

Depulsis otiis, morbis ut Atrebas
Imbutus que sacris moribus et piis
Sic laudes meritas possit in omnibus
Voto temporibus dicere supplici. Amen.

Ces deux pièces sont inédites et n'ont trouvé place, ni l'une ni l'autre, dans le bréviaire d'Arras, où l'on remarque cependant une hymne en l'honneur de saint Wast, citée par les Bollandistes (1).

C'est tout ce que nous savons de son premier épiscopat,

(1) Voir : *Acta Sanctorum*, nouvelle édit., t. Ier de février, 6e jour, page 801, B.

avec ce que nous avons rapporté précédemment de l'affaire des Vaudois. Nous avons aussi une lettre qu'il écrivit de Rome à ses diocésains d'Albi, au mois de janvier 1463, pour annoncer son arrivée, et bien qu'elle ait été publiée dans un recueil particulier, nous n'hésitons pas à la reproduire, parce qu'elle peut beaucoup servir à nous faire connaître la valeur de l'homme :

Magnificis Dominis splendidisque civibus, principibus ac populo Albiensi, dilectissimis nostris.

Magnifici viri, dilectissimi nostri, salutem.

Pridem, M. V. innotuisse arbitramur quemadmodum rogatu Christianissimi Dni regis nostri, summus P. nostræ ecclesiæ Albiensi præfecit : in qua quidem re etsi magnum humeris nostris onus impositum cognoscamus, tamen quum et pontificis jussis et regiæ voluntati repugnare nefas sit, (1) id maxime lætamur quod ea nobis evenit ecclesia, is populus commissus est quem probitate, religione, Deique timore alios anteire dicunt. Quæ res magnum animo nostro ardorem injecit ut omni caritate vos complecti fovereque enitamur, ac benevolentiam vestram quam magnam in nos esse veris argumentis comperimus, mutuo amore non æquemus solum, sed superemus. Quotidie namque pro Ecclesia ipsa vobisque omnibus orationis sacrificiisque incumbentes, supplicibus votis bona vestra augere precamur. Nam postquam præsentes vestras virtutes adhortari non valemus, spiritu ipso et affectu vos cernimus, vobiscum conversamur. Hortamur vos igitur et rogamus ut si quid vobis necessarium vel oportunum publicis vestris rebus ant privatis fore putatis, in quibus operam nostram utilem duxeritis, nos certiores reddere velitis. Sic enim res vestras ac singulorum vestrum suscipiemus, velut diligens pater erga filios satagere debet, enitemurque amore, studio, diligentia erga vos, quos profecto in Domino filios generasse duximus, ne sua unquam opinione fraudetur.

Valete, M. V. Quibus nos iterum offerimus

Romæ R. J. MCCCLXIII

Jof. Ep. Alb. (2)

(1) Ces termes sont très curieux, comparés à ce que nous savons du caractère de l'auteur.

(2) Compayré : *Études historiques sur l'Albigeois*, pag. 83-85.

Il promettait de s'occuper des intérêts de son diocèse : il tint parole, bien qu'il n'y ait guère résidé. Ce ne fut pas toutefois sans lutter contre les consuls et contre les officiers du roi. Tantôt il s'agissait d'une guérite près de l'église Ste-Cécile, tantôt de l'hommage de Noël, tantôt du droit prétendu qu'avaient ses gens de sortir en armes de la tour de la *Berbie* dans la ville, tantôt d'une poterne ouverte par les consuls au boulevard de Verdusse, et fermée illégalement par le régent de l'évêque. Tous ces procès causèrent un certain émoi dans la ville et suscitèrent de grandes dépenses (1); mais l'évêque ne faisait que soutenir ses droits seigneuriaux. Cela ne l'empêchait pas de faire faire de magnifiques peintures à la chapelle de Ste-Croix; et quand en 1468, en revenant de Rome où il était depuis un an, il rapporta les reliques de sainte Cécile, les consuls achetèrent douze torches aux armes de la ville pour leur faire honneur (2). Ce fut une vraie fête populaire comme on les comprenait au moyen âge. Elles furent déposées dans la cathédrale (3) où il voulut reposer lui-même après sa mort.

(1) *Archives communales d'Albi*, série CC, 200, série FF, 64.

(2) *Ibid.* Série CC, 201, registre in-folio; série AA, registre in-f°, 1234-1615.

(3) « Venant de Rome, où il avait vu que sainte Cécile, vierge et « martyre du IIIe siècle attirait une dévotion extraordinaire et, pour « ainsi dire à la mode, Jean Jouffroy apporta en France des reliques « de cette sainte, et les plaça solennellement dans sa nouvelle cathé- « drale. — MASSOL, *Description du département du Tarn*, suivie de l'*Histoire de l'ancien pays d'Albigeois*. Albi, 1818, p. 380.

Les reliques apportées par Jouffroy étaient-elles authentiques? C'est, dit-on, le 20 octobre 1599, que le cardinal Sfondrate fit ouvrir le tombeau de sainte Cécile. — Voir l'*Histoire de sainte Cécile*, vierge et martyre par le R. P. dom Prosper Gueranger, in-12, Paris, Jacques Lecoffre, 1849.

On lui éleva, dans la chapelle Ste-Croix, un magnifique mausolée, remplacé aujourd'hui par cette inscription :

REVERENDISSIMUS DOMINUS
JOANNES JOFREDUS
CARDINALIS ATRABEN-
SIS PRIMUM, ALBIE-
NSIS EPISCOPUS ABBAS
SANCTI DIONISII IN FRANCIA.

Au-dessous est le portrait du cardinal, à genoux près de saint Marc, et celui de ses deux neveux, Hélie (prévôt de l'église d'Albi, docteur en droit et chanoine de Rhodez), et Henry (licencié en droit canon et archidiacre d'Albi) (1).

Quant à l'abbaye de Caunes, qu'il possédait comme abbé commendataire, il la fit gérer par procureur. Le 14 août 1467, par lettre datée de Rome, il constitua Guillaume Bousquet, prieur de St-Laurent de Conques, et Guillaume de Susilhac, camérier, moine de Caunes, en qualité de vicaires généraux spirituels et temporels, pour nommer à tous les bénéfices ecclésiastiques de la dépendance de l'abbaye qui viendraient à vaquer (2).

L'année suivante, en revenant de Rome, il passa par Caunes où deux consuls d'Albi furent délégués pour le saluer (3) et, sur la demande des moines, quand il fut rentré dans sa ville épiscopale, il accorda, dans l'intérêt de cette abbaye, des lettres en date du 15 août 1468, portant

(1) Sa nièce, Nicole Jouffroy, fonda en 1482, à Metz, un couvent de religieuses de l'ordre de sainte Claire, de la Salutation Angélique.

(2) Gallia Christiana, VI, col. 179; — Mahul, *Cartulaire de Carcassonne*, IV, p. 107.

(3) *Archives communales d'Albi*, série CC, 201.

indulgence de cent jours en faveur de ceux qui visiteraient l'église de Caunes aux fêtes de l'Annonciation de Notre-Dame, de saint Antoine et des saints Alexandre, Armand, Luce et Andald, ou qui contribueraient à ses réparations (1).

C'est toutefois le seul acte personnel dont la postérité nous ait gardé le souvenir relativement à cette abbaye. Quant aux abbayes de Saint-Sernin et de Bonne-Combe, dont il fut également abbé, nous savons seulement qu'il destina la moitié de leurs revenus à subvenir aux frais de ses funérailles (2). L'abbaye de St-Denis, déjà fort riche, fut plus favorisée. Il y fit faire quelques constructions, lui donna un grand calice d'or (3), et lui légua la moitié de ses biens avec sa bibliothèque de Rome. Les livres qu'il avait en France passèrent à son neveu Henri Jouffroy,

Ces manuscrits devaient être nombreux et bien choisis; nous croyons en avoir retrouvé quelques-uns à Albi et à Carcassonne. Si nous les avions tous, nous pourrions mieux apprécier son érudition, grâce aux notes marginales qu'il avait dû y mettre. Toutefois, pour ce travail, nous aurions encore la ressource d'étudier les discours que nous avons de lui (4), si nous ne devions *pour cette fois* nous restreindra à l'étude du Quintilien.

(1) Doat, Bibliothèque impériale, vol. 58, f° 459, archives de l'abbaye de Caunes. — Mahul, *ibid.*

(2) *Thesaurus novus Anecdotorum* de dom Martenne, t. Ier, p. 1841.

(3) *Histoire de l'abbaye de St-Denis*, par F.-Jacques Doublet, in-4°, 1625, p. 269.

(4) D'Achéry, *Spicigilesium ultima editio*, in-folio, tome III, pages 825-835, et des manuscrits authentiques dont nous avons des copies entre les mains.

Selon toutes probabilités, ce manuscrit devait appartenir à sa bibliothèque de l'Hôtel des Vignes, à Rome, mais nous ne pouvons dire comment il est venu entre les mains des de Murat.

Quoi qu'il en soit, Jouffroy prétend l'avoir corrigé pour son service personnel, après avoir passé treize veillées à le lire (2). Or, une collation minutieuse du texte nous permet d'affirmer que ses corrections sont insuffisantes. Sa lecture d'ailleurs avait été bien rapide, et le copiste avait laissé échapper un grand nombre de fautes dénotant une ignorance profonde non seulement dans l'art de déchiffrer les vieilles écritures, mais dans l'intelligence du latin. Dans les six premiers livres seulement nous avons relevé un grand nombre de fautes de texte énormes. Il est vrai qu'on rencontre quelques corrections dues à Jouffroy; son écriture est trop reconnaissable pour qu'on s'y trompe, mais elles ne sont pas également réparties dans tout le ms., et ne portent guère que sur les livres II, III, XI et XII (3).

Il ne faut peut-être pas cependant trop l'accuser des imperfections qu'il a laissées. Elles devaient se trouver dans le ms. qui lui servait de terme de comparaison, et dans le cours de sa lecture, il aura moins cherché l'esprit que la

(2) Emendavi mihi hunc librum ego Johannes Joffridi Episcopus atrebatensis ad terciam decimam lucubrationem, Romæ, anno Dni, M.CCCC.LIIII°, die XXV septembris.

Emendare doit être pris, d'après les meilleurs auteurs, dans le sens de perperam actum resarcire, restaurare, reparare; en français, corriger, améliorer.

(3) Au point de vue de la division matérielle du ms. par cahiers, ceux dans lesquels on trouve les traces de Jouffroy sont les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 11e, 14e (une seule), 20e (une seule note), 21e, 22e et 23.

lettre (1). Plus tard, quelques-unes de ses corrections ont été reprises et refaites, sans doute sur des textes meilleurs (2).

L'absence de ses retouches dans beaucoup d'endroits, très altérés cependant, pourrait faire penser qu'il n'a pas lu le ms. en entier. Mais alors pourquoi aurait-il dit qu'il l'a *corrigé*? Et comment se fait-il que ceux qui sont venus après lui n'aient pas fait disparaître ces taches? On ne peut l'expliquer que par la confiance qu'ils auront eue dans ses *Emendationes* : car les notes des commentateurs font presque toujours défaut partout où l'on trouve la trace de Jouffroy.

Il a aussi mis dans les marges quelques rares annotations, dont l'étude peut offrir de l'intérêt et nous mettre à même d'apprécier la justesse du jugement que porte le pape Pie II sur son immense érudition.

Nous ne parlerons pas de certains noms propres d'auteurs ou de personnages historiques, cités par Quintilien, et reproduits simplement en marge (3), de notes purement mnémoniques, et qui ne sont que des arguments dont nous ne pouvons plus retrouver la destination (4); mais nous remarquerons les abondantes citations d'auteurs qui prouvent de longues et fructueuses études. *Il avait lu tout ce*

(1) Evidemment il avait un autre exemplaire sous les yeux pour faire sa collation, autrement il n'aurait pu rétablir des membres de phrase sautés, comme il l'a fait livre XII, ch. 2, et en d'autres endroits encore.

(2) Voir dans le 4e cahier.

(3) Cahiers 2 et 5, tels que Empédocle, Gorgias, Prodicus, Protagoras, etc...

(4) 4e, 5e et 7e cahiers.

qu'on peut lire en latin, dit Pie II. et nous voyons qu'il renvoie à des passages de Cicéron (de Oratore, l'Hortensius, aujourd'hui perdu, Verrines etc.), du grammairien Asconius (1), de Juvénal, de Martial, de Justin, de Tite-Live, de l'Anti-Caton de César, de Pline, de Suétone, de Perse, d'Horace, de Silius Italicus, des Déclamations de Quintilien. Il mentionne aussi des passages d'Homère, d'Euripide (Oreste), d'Aristote (2); mais nous avons lieu de croire que les textes grecs lui étaient peu familiers, et que s'il pouvait les lire, ce n'était pas couramment. Il éprouvait le besoin de les traduire, ce qu'il faisait d'ailleurs avec assez d'élégance. Les dernières pages de notre ms. sont couvertes de son écriture serrée, renfermant des comparaisons tirées de l'Iliade (3), mises en vers latins, et aussi quelques fragments d'Euripide dont il comptait probablement se servir.

Quant aux observations où nous pourrions reconnaître sa pensée, elles sont malheureusement très rares, et surtout d'un laconisme désespérant. Jouffroy était de l'école de Louis XI : il pensait beaucoup, mais écrivait peu. Pourtant nous remarquons l'ébauche de quelques-unes de ses réflexions dont l'interprétation prête a la discussion.

Dans le livre II, ch. XVII, n°s 26-30, Quintilien s'exprime ainsi : *Uti etiam vitiis rhetoricem, quod ars nulla faciat, criminantur : quia et falsum dicat et affectus moveat. — Quorum neutrum est turpe, quum ex*

(1) Retronvé par Le Pogge.

(2) Ces remarques sont applicables à ses discours, qu'a publiés d'Achéry, et à ceux que nous avons lus dans les mss. cités p. 259. n. 4.

(3) Ex z° yliadis Homeri comparationes excerpte (Jouffroy).

bona ratione proficiscitur, ideoque nec vitium. Nam et mendacium dicere etiam sapienti aliquando concessum est,... etc.

Il approuve formellement le mensonge pour la foule et même pour le sage et l'orateur; à son avis la fin justifie les moyens. L'orateur doit avant tout et à tout prix gagner sa cause. C'est aussi l'opinion de P. Syrus le mime, qui dit: *Le mensonge fait pour se sauver est une vérité:* (1)

Verum est quod pro salute fit mendacium.

Mais heureusement cette doctrine n'est pas celle de tous les auteurs latins; ce n'est pas, entre autres, celle de Cicéron qui regarde le mensonge comme l'œuvre d'un malhonnête homme (2), et ne fait pas grande différence entre un menteur et un parjure, car celui qui ment a déjà l'habitude de se parjurer (3). Sa conviction profonde c'est qu'il faut toujours parler pour dire la vérité (4).

Ce n'est pas d'ailleurs l'opinion de la morale: elle ne permet le mensonge, elle ne le tolère sous aucun prétexte. Or, en face de l'opinion de Quintilien: *Nam et mendacium dicere, etiam sapienti aliquando concessum est*, Jouffroy a écrit dans une marge ces simples mots: « *Mentiri licet*, » et dans l'autre il a reproduit les paroles du texte: *Mendacium sapienti aliquando concessum.*

Qu'a-t-il voulu dire? Est-il de l'avis de Quintilien? ou bien n'a-t-il mis cette note que pour se rappeler une théo-

(1) Ex P. Syri Sententiis.

(2) Improbi hominis est mendacio falax (pro Murena.).

(3) Nihil interest inter perjurum et mendacem: nam qui mentitur pejerare consuevit (Pro Quint. Rabir.).

(4) Ad veritatem loqui (De Amicitia.).

rie qu'il se réservait de combattre? — Certes, on hésite à accuser un prince de l'Eglise de professer une doctrine aussi relâchée; mais pourtant cet évêque était un diplomate et un diplomate ambitieux ; dans sa longue carrière il eut bien quelquefois l'occasion de revenir dans la droite voie par un détour, suivant l'expression de Quintilien. Quand les conditions mises par le roi à l'abolition de la Pragmatique Sanction n'eurent pas été exécutées par le Pape, il lui fallut bien trouver quelque expédient pour échapper à la colère de Louis XI, et conserver sa faveur. Et si dix-neuf ans après qu'il eut écrit ces mots *mentiri licet*, il est vrai qu'il ait si cruellement trompé le comte d'Armagnac au siége de Lectoure, il y avait là plus qu'un mensonge, il y avait un infâme parjure. Non pas que nous prétendions que dès 1454 Jouffroy se soit fait une théorie qu'il se réservait d'appliquer plus tard; mais nous regrettons vivement qu'il n'ait pas été plus explicite, et qu'il ait ainsi fourni matière sinon à une attaque juste, au moins à une calomnie (1).

En tous cas, la finesse, la subtilité lui paraissent, même poussées très loin, être des qualités plutôt que des défauts, et lorsque Quintilien (liv. III, ch. 11, n° 22) dit, en parlant d'Hermagoras, que c'était un homme excessivement subtil et que le reproche qu'on lui en faisait ne manquait pas de tourner à sa louange (2), Jouffroy répète en

(1) Celluy Cardinal estoit le plus grand clercq qu'on sceust estre ; il estoit grand orateur et grand prometteur, mais peu tenoit ce qu'il promettoit. — *Mémoires de J. Duclercq*, livre V, ch. 4.

(2) Vir alioqui subtilis et in plurimis admirandus, tantum diligentiæ nimium sollicitæ, ut ipsa ejus reprehensio laude aliqua non indigna sit.

marge ces mots très significatifs : *Reprehensio laude aliqua non indigna.*

Sa pensée est plus claire dans une autre note : Quintilien (liv. III, ch. 5) pose des thèses d'une certaine délicatesse, et entre autres celle-ci : « *An recte Cato Martiam Hortensio tradiderit?* » Il ne s'agit pas là d'une idée sans portée. C'est une triste réalité qu'il faut flétrir, et Jouffroy condamne cette sorte de prostitution de la femme dont il produit une autre exemple : *Silius : propter hominis majestatem, an recte Claudius Nero Liviam Drusillam recte Augusto tradiderit* (1). — Sans doute, il ne donne pas la solution ; mais la forme sous laquelle la question est posée ne nous permet pas d'hésiter.

Nous ne sommes pas aussi sûrs d'avoir compris la préoccupation qui lui a fait écrire cette autre note : *Thrasibulus* xxx[a] *tirannos occidit et sustulit*, en face d'un passage où Qnintilien pose un problème subtil, et se demande si on doit récompenser *trente* fois Thrasybule pour avoir tué les trente tyrans (2). Voulait-il faire revivre la doctrine de Jean-Petit? Songeait-il aux coups que le dauphin pourrait un jour porter à la féodalité? ou bien ne faisait-il que constater un fait historique?

Nous aimons mieux avoir affaire à l'ancien professeur

(1) Suétone (vie d'Auguste, ch. 62), dit qu'Auguste enleva Livie à Néron, son mari : *abduxit;* et Tacite s'exprime à peu près dans les mêmes termes, (Annales, V, 1), *aufert marito ;* seulement, suivant sa coutume, il ajoute : *incertum an invitam.* Mais dans les deux auteurs il n'est pas question de cette cession immorale à laquelle fait allusion Jouffroy.

(2) Au Thrasybulo triginta præmia debeantur, qui tot tyrannos sustulerit? — L. III, ch. 6, n° 27.

remarquant tout ce qui peut convenir à un enseignement didactique ; là nous ne sommes plus exposés à nous tromper. Avec des remarques comme celle-ci : *Quid sit causa ! Quid negotium ? Quid sit status*, etc., nous ne sommes nullement embarrassés. Quand il fait allusion aux dix catégories d'Aristote (1) ; quand, se souvenant du temps où il enseignait le droit, il dit que pour réclamer un fidéi-commis on pouvait agir, jusqu'à concurrence d'une certaine somme, devant le prêteur, et qu'au-delà il fallait aller devant les consuls (2) ; et il renvoie à un manuscrit qu'il a vu, *s'il est encore à la même place* (et fortifie ainsi une opinion de Quintilien qui dit qu'on ne peut réclamer un fidéi-commis que devant les consuls (3) quand la somme est trop élevée) ; nous voyons l'homme savant qui ne veut pas perdre le fruit de ses études, et accompagne ses lectures d'annotations à son usage, pour s'en servir quand l'occasion s'en présentera.

Nous trouvons aussi l'homme de bon goût dans la sobriété avec laquelle il indique une des dix-neuf grandes déclamations attribuées à Quintilien, la troisième, intitulée *Le Soldat de Marius*, une des meilleures (4). Il partage sans doute l'opinion erronée de son temps en regardant

(1) Livre III, ch. 6, n° 23.

(2) Ad certam summam agebant ante prætorem, supra apud consules. (Note de Jouffroy).

(3) Non debes apud prætorem petere fidei commissum, sed apud consules : major enim prætoria cognitione summa est. — Quintil. L. III, ch. 6, n° 70, éd. Leipsig.

(4) C'est à propos de ce passage (liv. III, ch. 11, n° 14) : Vel ut in causa militis Arunci qui C. Lusium tribunum, vim sibi inferentem, interfecit, etc... Jouffroy met en marge ces simples mots : « De quo

ces exercices oratoires comme l'œuvre de Quintilien, mais il n'a pas l'engouement ridicule du commentateur inconnu du XVI[e] siècle qui écrit dans les marges de notre ms. en parlant de la 18[e] et de la 19[e] Déclamation : *Le fils soupçonné d'inceste avec sa mère*, que « c'est la chose la plus divine qu'on doive à Quintilien, si l'on peut trouver quelque chose de plus divin que ces déclamations. » (1)

Voilà toutes, ou presque toutes les remarques que nous avons de la main de Jouffroy. Nous ne pouvons dissimuler que nous eussions été heureux de trouver sa part plus large. Il y a tant de commentaires possibles sur Quintilien. Pour ne citer qu'un passage, sa triple qualité de diplomate, de savant et d'évêque n'aurait-elle pas dû l'engager à annoter ces lignes (liv. III, ch. 7, n° 21) : *Et est conditoribus urbium infame, contraxisse aliquam perniciosam cœteris gentem, qualis est primus judaïcæ superstitionis auctor*, etc. Mais Jouffroy était pressé, et ce n'est pas en treize soirées qu'on peut tout faire.

Si maintenant nous allons à la fin du volume, nous le retrouvons encore : D'abord dans ces deux vers latins, écrits de sa main : (2)

auctoris declamatio.» La question était celle-ci : Durant la guerre des Cimbres, un tribun, parent de Marius, fut tué par un jeune soldat dont il voulait abuser. Le soldat est accusé de meurtre devant le général de l'armée. — Nous avons le plaidoyer pour le soldat.

(1) De hoc est gemina declamatio ipsius auctoris, quam dicerem omnibus admirabiliorem, ac divinissimam, si quid in rebus humanis esset ulla déclamationum illarum admirabilius ac divinius.

(Note du commentateur pour le ch. 2 du livre IX).

(2) Nous n'hésitons pas à attribuer ces vers à Jouffroy, malgré une note à l'encre rouge ajoutée au-dessus vers le XVI[e] siècle : *Antiqui versus, nescio cujus, super institutiones.*

« Præminet eloquio mirandus Quintilianus,
« Quem bene punctantis (1) est veneranda manus. »

Il fait ensuite l'éloge du courage énergique qui vient à bout de tous les obstacles, et peut-être pensait-il un peu à lui :

« Pudorem præ se fert virtus mente Deorum;
« Est ad eam longus vastus que per ardua callis,
« Asper et in primis; ut in alta cacumina ventum est,
« Mollis adest quæ visa fuit durissima quondam. »

Si l'idée est juste, la versification n'est pas bien riche. Il en est de même pour les maximes mises en vers latins, et tirées des poètes grecs, que nous ne transcrivons pas.

Quant à quelques proverbes attiques qui sont à la fin, nous avouons n'en comprendre guère l'opportunité. A quoi bon redire ces apophthegmes si connus :

« Aquilam volare doces, delphinum natare;
« Diversa vita, diversi mores;
« Salem et mensam ne transilias;
« Arenam frustra qui numerat,
« Infelicis hominis, amici longi;
« Facillima sapientibus cuncta;
« Nunc mater, nunc noverca;
« Sus Minervam docet;
« Ligna in sylvam portat et aquam in mare; etc. »

Ce que nous comprenons mieux, en nous rappelant la carrière de Jouffroy, c'est le soin qu'il a pris de nous conserver les éloges que lui adressaient les poètes latins de son

(1) Voir une longue explication du mot *punctare* dans le glossaire de Ducange.

temps, quand cependant il n'était pas encore à l'apogée de son crédit et de son influence. Ce sont d'abord trois distiques de l'*Arétin, poète lauréat* (1), qui font allusion à son élévation au siége épiscopal d'Arras, sous le pontificat d'un Pape ami des lettres, Nicolas V. :

« F. Aretinus Poeta Laureatus.
Qui favet ingeniis, meritis qui reddit honores,
Eia age, felices principe perfruimur,
Qui multos olim, nunc te Joffridi Joannes
Luxonii titulis ornat et Atrebatis.
His ad virtutem Dominus calcaribus usus
Allicit ô sancti Principis ingenium. »

C'est ensuite une longue pièce de soixante hexamètres de Léonard Dathi ou Dathus, dans lesquels des éloges hyperboliques sont mêlés aux détails biographiques les plus intéressants. Cette pièce est entièrement inédite.

LEONARDUS DATHUS (2) AD ME JO. EP.[M] ATREBATENSEM.

Tantum alios homines anteis virtute Joannes,
Joffridi, quantum rosa formosissima vernos
Excedit flores, ac virtus imminet auro.
Unguiculis etenim, primæque in flore juventæ,
Magnanimus linquis patriam, vicinaque tendis
Mænia. Ibi studiis ardens, ibi et impiger, hauris

(1) Ces vers sont probablement de François Ascolti ou François d'Arezzo (l'Arétin), 1418-1483, le plus célèbre jurisconsulte d'alors, et professeur de droit à Ferrare.

(2) Dati (en latin Datus ou Dathus) est le nom d'une famille noble de Florence, qui a fourni plusieurs savants distingués. Il y a entre autres deux poëtes du nom de Léonard Dati. Le premier est l'auteur d'un poëme italien inédit, *Sphæra mundi*; c'était un bon et savant

Qui sumus et quidam facti, seriem que sub ævo
Monadis æterno, causas que tonantis Olympi,
Et sacras leges, et dia volumina mille,
Et quid empyreo, vel gloria quanta triompho;
Nec tamen omittis linguæ monumenta latinæ,
Ut stolidi infantes, nec te subcludis in antro
Rusticus angusto. Sit turba monastica : ferrum
Versaris recte. Sit gens; o quanta videmus
De te perpetuas tua facta sonantia laudes.
Si te Luxonium cunctis veuantis in horis
Et lucem et pastorem ovium verumque parentem,
Si dux ipse tuus præstans Burgundus et alter
Euristheus, procul hunc te mittit in orbem,
Scimus quo studio reges ducesque superbos,
Cætusque aurigeros rerum revocaris ab armis;
Scimus quantopere delendum scisma putaris,
Abstulerisque simul, tanta est tibi copia fandi.
Ut nix e cœlo, glomerantur verba suapte
Fluxu quæ tandem mella internodia vincant,
Invitasque adeo rapiant dulcoribus aures.
Scimus ut a totis divisi gentibus Angli, (1)
Ultima que Hispanis hœc amotissima regnis
Audierint regesque sui te sæpe loquentem,
Sæpe reposcentem multo vel honore bearint.
Mitto mille tuos cumulatos undique fasces,
Quanti et te faciat Romanus pastor, et ultro
Atrebati Ecclesiæ præfecerit, unus ut ambos,

moine, mais un mauvais poète. — Le second, Léonard Dati, né à Florence en 1408, mort à Rome en 1472, évêque de Massa, fut secrétaire de quatre papes : Calixte III, Pie II, Paul II et Sixte IV. Ses ouvrages sont restés ms. dans la bibliothèque de Florence, et renferment beaucoup de poésies latines. — La pièce que nous donnons ici est évidemment de lui.

(1) Nous ne savons trop à quelle époque Jouffroy alla en Angleterre.

Abbas et præsul, titulos utrinque teneres.
En dux Atrebatum præcessit et obvius illinc
Applaudens que tibi, populi spectante tumultu,
Exiit atque loco læta te fronte recepit
Tanto symposio quantum nec Darius unquam
Audeat, Assuerus ve potens, aut quisquis Eous
Necthare et ambrosiis dapibus cælestibus olim.
Magnis in rebus, quoties ad principis aures
Romamque patris veniens, cum laude redisti.
Nunc autem quæ tanta tibi, que tanta voluptas
Incessit cordi? Romam quid adire coëgit?
Quid regem Alfonsum, tot maxima regna tenentem,
Et formidandum penitus terraque marique,
Quid traxit? Non causa tui, non causa tuorum
Aut ducis aut regis; sed fusus ab æthere fervor,
Christicolumque salus. Ecce interrumpere regem
Turcarum cernis vastantem que omnia ferro
Igneque, quod nemo legitur fecisse priorum. (1)
Perge audens, animans Italos, animans que timendos
Burgundos, horumque ducem qui, strennus armis
Pervenerit primis, ardorem imitatus avitum.
Impelle gratas acies, victoria signa
Hinc pelago, hinc terra, et tanta nos erue peste.
Ardent hoc populi regesque, et Estia virtus.
Primus pontificum tantum quam quisque tuetur
Hortatorem operis. Sic tu lux unica nostra es.
Tu inter mortales, sol inter sidera fulget!

Nous sommes sans doute obligés de beaucoup rabattre de cette fière comparaison dont, au XVIIe siècle, on a cru digne le roi qui dicta en maître le traité de Nimègue. Mais cependant nous devons reconnaître que Jouffroy est une des figures les plus intéressantes de la seconde moitié du XVe

(1) Ces détails nous donnent la date à laquelle a été composée cette pièce.

siècle. Il a su réunir la science et la pratique des affaires, concilier l'Église et l'État, et conserver jusqu'au dernier moment une faveur que le cardinal Ballue perdit bien vite. Sa mémoire n'est peut-être pas sans tache, mais il faut savoir faire la part des temps, et notre reconnaissance doit être acquise à tous ceux qui, malgré leurs fautes, ont aidé à répandre la lumière, à combattre la féodalité, et à maintenir les liens qui doivent toujours unir la France et l'Eglise.

§. V. — *Commentateurs et correcteurs de Quintilien; — Collation du texte.*

Après la mort de Jouffroy, quelle qu'ait été la destinée du Quintilien, il est tombé entre les mains d'un certain nombre d'érudits qui en ont fait l'objet d'une étude toute particulière, de la fin du xv[e] à la fin du xvi[e] siècle. Depuis, on l'a relié et rogné, ce qui a sans doute contribué à sa conservation, mais ce qui lui a fait perdre quelque chose de son caractère primitif.

Il y a d'abord en marge un certain nombre de rubriques, d'une belle écriture, postérieures à Jouffroy, mais antérieures aux travaux de commentateur principal. Elles sont presque identiques à celles qu'on trouve dans l'édition in-folio donnée par Vascosan en 1538.

Mais notre attention doit se fixer de préférence sur le savant qui a mis presque toutes les autres notes, et que nous appelons le *Commentateur principal;* les autres ont peu d'importance. On n'attend pas de nous que nous les relevions; cela ne pourrait se faire que sur un texte; nous nous contenterons de dire que c'était un homme d'une érudition rare. Rien ne lui échappe : ce sont des explications de

mots, des observations prosodiques et grammaticales de toute sorte; ce sont les mots grecs, que le copiste avait tous omis, et qu'il rétablit; ce sont des traductions de passages de Démosthène et d'autres auteurs grecs qu'il rectifie; c'est l'appréciation de certaines pensées; c'est la critique du style de l'auteur qu'en beaucoup d'endroits il déclare préférer à celui de Cicéron; ce sont des notes de rhétorique, de droit et même d'archéologie. Tout s'y trouve, même la satire mordante et amère des philosophes de son temps (1), et du grammairien Diomède qui, dit-il, a imité Quintilien comme le singe imite l'homme (2).

Quant aux auteurs dont il cite à chaque instant des passages, ils sont au nombre de 46, dont 8 grecs, 35 latins et trois modernes (3). L'auteur avait nécessairement à sa disposition une bibliothèque considérable.

Une collation attentive du texte (que nous nous proposons de publier un jour) nous met à même d'affirmer qu'à

(1) A propos de ce passage du livre XI, ch. 2 :.... magis admiror naturam subito res vetustas tanto intervallo repetitas, reddere se et offerre. — Il met en note : Hoc vellem facerent plerique philosophorum ut quotiens quod investigari nequeunt, agnoscerent infirmitatem humanam contentique essent admirari naturam et hoc genus laudis redderent Deo.

(2) Les œuvres de Diomède ont été publiées pour la première fois en 1491.

(3) Auteurs grecs : Thucydide, Démosthène, Diogène, Laerce, Homère, Sophocle, Aristophane, Eschyle et Euripide.

Auteurs latins : Apulée, Alfenus, Asconius-Pedianus, Boèce, Catulle, Cicéron, Diomède, Donat, St-Jérôme, Juvénal, Justin, Lucain, Martial, Lucius-Florus, Nazarius, Nonius, Papinien, Paulus, Pline, Priscien, Pomponius, Rutilius, Sénèque, Servius, Suétone, Tite-Live, Ulpien, Valère-Maxime, Virgile, Varron, Vitruve, Vopiscus, etc.

Auteurs modernes : Gasparinus, Laurentius-Valla et Pétrarque.

côté de variantes assez nombreuses et d'archaïsmes fréquents, il y a des fautes de texte souvent incroyables. Le copiste a confondu les lettres, par suite probablement de la peine qu'il avait à lire l'écriture qu'il avait sous les yeux; même quand le texte était pur, il ne l'a pas suivi; il a oublié des initiales de mots dans le cours des phrases; il a réuni certains mots ou en a coupé d'autres en deux; il a répété plusieurs fois la même syllabe; il n'a pas su ce que voulaient dire certains signes d'abréviation; enfin, il ignorait l'histoire politique et littéraire, ne savait pas lire le grec, et avait souvent de fortes distractions. Il n'avait de mérite que sa calligraphie, et ne comprenait rien au texte qu'il transcrivait.

C'était d'ailleurs le défaut de beaucoup de copistes de ce temps-là. Ne leur en faisons pas un reproche trop sévère. La critique moderne a d'ailleurs obvié à ce léger inconvénient. Sachons-leur au contraire grand gré d'avoir consacré leurs loisirs à un labeur ingrat dont nous avons profité, et de nous avoir conservé tant de chefs-d'œuvre qui, sans eux, auraient infailliblement disparu.

Note n° X (ms. n° 32).

—

FLAMENCA ou la DAME de BOURBON.

Le précieux ms. dans lequel est contenu le roman de *Flamenca* ou la *Dame de Bourbon*, a été complétement inconnu jusqu'en 1818. Dans les catalogues de l'Ecole centrale, et même dans le rapport de M. Benèche, en 1834,

sur la bibliothèque de Carcassonne, il est inscrit sous ce titre : *Un livre en langue romane et en vers, auquel manque le commencement et la fin.* « Ce n'est qu'en « 1818, M. de Blacas, ministre de la maison du roi, « ayant repris glorieusement le projet du cardinal de Ri- « chelieu qui voulait réunir les poésies éparses et inédites « des troubadours, et en former une collection nationale, « qu'un des érudits chargés de rechercher ces trésors en- « fouis dans la poussière des archives, découvrit la *Dame « de Bourbon.* Le ms. envoyé à Paris, par ordre, y resta « vingt ans dans le cabinet de M. Raynouard qui le mu- « tila plus cruellement encore que les siècles, dans une « de ces analyses sèches, froides et infidèles à force de la- « conisme, dont un éditeur plus intelligent eût épargné « l'affront à sa mémoire... Heureusement le ms. revint à « Carcassonne où nous l'avons retrouvé l'hiver dernier... « etc. » (1)

Les expressions dont se sert M. Mary-Lafon envers M. Raynouard sont bien dures et nous paraissent injustes. Il devrait savoir au moins quelque gré au savant qui a fait connaître et apprécier vingt-six ans avant lui ce trésor bibliographique qu'on ne soupçonnait pas auparavant. M. Raynouard le constate dans une lettre écrite à l'administration carcassonnaise, le 15 juin 1834, et reliée maintenant en tête du ms.

L'analyse qu'il y fait est sèche et froide, sans doute, mais elle est telle que la comportait une simple lettre. Ce

(1) Mary. Lafon : *La Dame de Bourbon*, in-12, Paris, 1860, Librairie nouvelle, traduction libre du roman ms., précédée d'une introduction de 15 pages, et suivie d'une glose pour les érudits, pages 155-165.

n'est d'ailleurs qu'un résumé rapide du travail que le critique devait donner quatre ans plus tard, en 1838 (1).

Le seul reproche que nous croyons devoir lui faire c'est de n'avoir pas indiqué la provenance de ce ms. Il se contente, au bas de la première page, de mettre cette note : « On ne connaît de ce roman qu'un seul ms. où manquent le commencement et la fin et quelques feuillets de l'intérieur. » Pourquoi n'avoir pas ajouté « que ce ms. unique appartient à la bibliothèque publique de Carcassonne? » Nous voudrions ne voir là qu'un oubli.

Pour la date de la composition de l'ouvrage, les deux critiques sont d'accord. Une des principales preuves qu'ils en apportent tous deux, c'est qu'il n'y est pas question de la *Fête-Dieu* (instituée seulement en 1264 par le pape Urbain IV), dans l'énumération de tous les jours de dimanche et de fête pendant lesquels Guillaume de Nevers, déguisé en clerc, pouvait voir Flamenca à l'église. Or, la liste est tellement exacte, qu'on ne peut admettre que l'auteur eût passé sur cette grande solennité, si elle eût déjà été établie. Le roman serait donc antérieur de quelques années à 1264.

Quant au nom de l'auteur et à sa patrie, M. Raynouard n'a cru en trouver de traces nulle part, ce que lui reproche très vivement M. Mary-Lafon. Il prétend en effet prouver, d'abord par un grand nombre de mots caractéristiques, que l'auteur est des bords de la Garonne, ensuite que

(1) En effet, le Roman de Flamenca, en partie publié avec traduction, en partie analysé, se trouve en tête du 1er volume du *Lexique Roman*, ou de la *Langue des Troubadours*, de M. Raynouard, 6 vol. in-8°, Paris, 1838.

c'est un certain *Marcabrus*, par ce vers au folio 23 :

L'us dis lo vers de Marabru,

car c'est le seul nom propre cité dans l'énumération de beaucoup de troubadours que l'on ne désigne pas. L'auteur aurait donc voulu signer son œuvre d'une manière indirecte, ce qui arrive quelquefois du reste.

Ce *Marcabrus*, sur lequel M. Mary-Lafon donne une petite notice, serait un troubadour languedocien ou gascon, et aurait écrit entre 1236 et 1264.

Nous ne sommes pas compétent pour juger ce procès, et nous en laissons le soin à d'autres :

Grammatici certant et adhuc sub judice lis est.

En 1840, après la publication de M. Raynouard, la *Chronique de l'Aude* publia trois articles anonymes (1), auxquels malheureusement il n'a pas été donné de suite, sur le roman de Flamenca.

L'auteur de ce travail qui connaît mieux que personne les antiquités du pays (car nous croyons savoir son nom) se proposait de faire sortir de l'oubli les richesses littéraires de la bibliothèque de Carcassonne, que l'on n'estime pas assez, parce qu'on les ignore en partie. En attendant le jour où il secouerait la poussière qui couvre tant de livres ignorés, parce qu'ils sont vieux, il voulait révéler au pays le Flamenca par une traduction qui nous a semblé élégante.

Mais le journal n'a pas été continué, et nous ne savons pas que l'auteur ait réalisé sa promesse. Nous sommes des

(1) N° 1 du journal, 14 février 1840.
N° 3 » 14 mars 1840.
N° 9 » 14 avril 1840.

premiers à le regretter, car son travail eût rendu le nôtre inutile, parce qu'il eût été meilleur.

Ajoutons en terminant que, depuis ce temps, le Flamenca a été copié à la bibliothèque, et qu'il a été publié intégralement.

NOTE N° XI. (ms. n° 33).

—

Pétrarque : Rerum Senilium.

Sous le titre de ***Rerum senilium***, ce ms. renferme les lettres de Pétrarque, au nombre de 125, réparties en 17 livres. « Elles forment aujourd'hui la partie la plus curieuse de ses œuvres latines, et ont été imprimées pour la première fois en 1484 (1). » Malgré cette publication, le ms. de la bibliothèque a une grande valeur, et nous le croyons très rare (2).

Nous ne ferons pas l'analyse de ces lettres bien connues, et écrites dans les dernières années de la vie de l'auteur, ce qui justifie le titre ***Rerum Senilium***. Il nous faudrait pour cela refaire une biographie déjà faite et bien faite. Nous nous contenterons de mentionner :

Dans le Ier livre, la lettre V, à Boccace, qu'il appelle son frère ;

(1) *Biographie universelle*, article Pétrarque.

(2) Montfaucon ne cite qu'un très petit nombre de manuscrits de ces lettres, et on n'en rencontre guère dans les catalogues imprimés des mss. des bibliothèques, publiés dans les documents inédits de l'*Histoire de France*.

Dans le livre II, la lettre I, au même, sur le style (1);

La lettre II, à François Brenni, florentin, avec ce titre : *Et in egestate et in divitiis virtuti ac gloriæ locum esse.*

La lettre IV, *ad Lelium suum: Utrum pejus sit sua scriptoribus eripere, an aliena ingerere* (il se plaint qu'on lui attribue des ouvrages qui ne sont pas de lui).

Dans le livre III, la lettre I, à Boccace, sur la peste (2).

Dans le livre VII, la lettre au pape Urbain V, *De dilato nimis, nec jam amplius differendo Ecclesiæ reditu in sua sede.* (C'est une des plus longues et des plus remarquables).

Dans le livre VIII, la lettre IV *ad Luchium de Verne, equitem veronensem, contra Turchas profectum, exhortatio ad reditum.*

Dans le livre IX, la lettre I, *ad Urbanum papam quintum, gratulatio de perducta in suas sedes Ecclesia et exhortatio ad perseverantiam.*

Dans le livre XVI, la lettre I, *ad Lucam de Penna, papæ secretarium, de libris Ciceronis.*

La lettre IX, *ad Carolum IV, imperatorem, de falsitate privilegii Austriæ.*

Le livre XVII en entier est adressé à Boccace, qui semblait tenir lieu à Pétrarque de tous les amis qu'il avait perdus. Quand Boccace lui envoya le *Decameron*, il le lut avec enthousiasme ; il apprit par cœur la nouvelle de Griselidis, la traduisit en latin, et la lettre dans laquelle il annonce à Boccace l'envoi de cette traduction paraît être la

(1) On sait l'influence que Pétrarque a exercée sur Boccace.

(2) C'est la peste qui a fourni à Boccace l'idée du *Décameron.*

dernière qu'il ait écrite. Elle a pour titre : *De reliquiis superioris epistolæ, et de imponendo tandem fine huic epistolari stylo,* et elle se termine par ces mots : *Valete amici, Valete Epistolæ. Inter colles Euganeos*, VI *idus junias*, M°III^c^lxxx° (1).

Quatre ans après, le 18 juillet 1374, on le trouvait mort dans sa bibliothèque, la tête penchée sur un livre ouvert.

Note n° XII. (Ms. n° 34).

—

Thrésor contenant plusieurs belles sentences, etc....

Il est impossible de faire l'analyse d'un recueil de ce genre, où les choses les plus disparates se trouvent à côté les unes des autres, comme le hasard des lectures du collectionneur les a placées.

Après avoir parcouru le livre avec soin, nous avons cru n'en devoir faire qu'un seul extrait, parce qu'il a rapport à une institution assez étrange et peu connue.

On lit donc, page 48 et suivantes :

L'ordre qu'avaient anciennement les Chevaliers de la Bande.

« A un brave chevallier je dis qu'il siet aussy bien un bon livre au chevet de son lict qu'une bonne espee.

« Tesmoingt en est Alexandre le Grand qui auec la crainte subiugua tout le pais d'Orient et auec les armes l'Occident, lequel aussy

(1) Evidemment le copiste a mis 1380 pour 1370.

pourtoit l'espee d'Achille saincte et se couchoit au lict avec l'Eiliade d'Homère.

« Le grand Julles Cesard au millieu de son camp auoit les commentaires, la lance en la main gauche et la plume en la droite.

« Or venant donc au propoz des lois ou statuts des chevalliers de la Bande, deves s'avoir qu'end l'an 1368,

« Le roy dom Alphonse (1) fils du roy dom Fernand et de la royne Madame Constance, fit un nouveau ordre de chevalliers lequel il appella l'*Ordre de la Bande*, duquel voulut estre, ses freres et ses enffans et les principaux chevalliers.de son royaulme.

« Ils estoient appelles les chevalliers de la Bande parce qu'ils pourtoient une couroye ou bande rouge, large de troys doibts, laquelle en maniere d'une estolle ils pourtoient sur l'espaule gauche, la nouant soubs le bras droit.

« Personne ne pouvoit donner cette bande que le roy et meme elle n'estoit donnee qu'a fils de quelque noble gentilhomme vaillant chevallier ayant pour le moins reside à la cour l'espace de dix ans, ou qu'il eus servy le roy a la guerre contre les Mores...

« Or commandoit le dit ordre en premier lieu que le chevallier de la bande estoit obligé de parler au roy pour le bien commung et defence de ceux de son pais estant par yceulx en ce requis, à peyne qu'estant de cecy notté il fut de son patrimoine privé et du pais bany.

« Commandoit le dit ordre que le chevallier de la Bande sur toute chose fust tenu de dire au roy ce dont il seroit requis, gardant fidélité à la couronne.

(1) Alphonse XI, roi de Castille, fils de Ferdinand et de Constance de Portugal. — La date de 1368 ne peut lui convenir, puisqu'il est mort en 1350; elle ne peut se rapporter qu'à une réforme de l'ordre sous son successeur, Pierre le Cruel, mort en 1369, qui d'ailleurs avait reçu la Bande des mains de son père, lors de la création des chevaliers.

Il paraît que Jean Ier, roi de Castille (1379-1390), porta leur nombre à cent, le jour de son couronnement à Burgos.— L'ordre, aboli ensuite, fut renouvelé plus tard par Philippe V, roi d'Espagne (1700-1746).

(D'après le Dictionnaire des ordres religieux de M. l'abbé Migne).

« Commandoit le dit ordre que tous les chevalliers dycelluy parlassent peu et ce peu qu'ils auroient a dire fut veritable. Et si quelqu'un de la Bande disait quelque mensonge, il demeuroit un mois sans porter l'espee.

« Commandoit l'ordre que le chambellan dycelluy ils s'accompagnassent de prudhommes desquels ils peussent apprendre a vivre honnestement et vertueusement et henter avec les gens de guerre pour les rendre plus hardis en bataille et de ne sacouster ou promener auec aulcuns marchans ou artisans mecaniques a peyne d'estre detenu dans sa maison un mois comme prisonier.

« Commandoit l'ordre que tout chevallier d'ycelluy eut a garder fidelite à sa bande, ne feut flatteur, audisseur, ou moqueur, et s'il estoit trouue ce faire il allast par la ville un mois a pied.

« Commandoit l'ordre que nul des chevalliers de la Bande osast jouer argent aux des ny aux cartes ou donner consentement de jouer en sa maison sous peine de perdre ses gaiges d'un moys et un autre moys et demi deffendu d'entrer au palais du roy.

« Commandoit l'ordre que nul des chevalliers de la Bande osast engager ses armes ni jouer aulcuns de ses habits à quelque jeu que ce fust a peine d'estre deux moys sans bande et un autre moys tenant le logis pour prison.

« Commandoit l'ordre que le chevallier de la Bande s'abiliast les jours ouvriers d'un drapt fin et honneste et les autres jours de feste fut vestu de quelque habit de soye et le jour de Pasque ou principal feste de l'an il portat sur soy quelque bague d'or ou habit auquel fut attaché quelque gentillesse d'or. Et celuy qui ne seroit habilé honnestement et selon son estat, le grand maistre pourroit lui prendre ses habits et les donnar aux pauvres.

« Commandoit l'ordre que le chevallier de la Bande en voullant promener à la cour à pied allat bellement et auec gravité, et non pas trop viste ni parlant trop haut, a peine d'estre chastie.

« Commandoit l'ordre que nul des chevalliers de la Bande tant en jouant qu'à bon escient ausat dire a aulcun des autres chevalliers ses compaignions paroles malicieuses ou bien deshonnestes desquelles l'autre chevallier en fust honteux ou faché, a peyne qu'il fut tenu a luy demender pardon et par troys moys bagny de la cour.

« Commendoit l'ordre que les chevalliers de la Bande n'entreprins quelque procès ou malveiliance contre quelque fille de chevallier a peyne de n'oser servir a nulle autre dame ou damoiselle. Et cas avenant que soy promenant par la ville il rencontrat quelque dame illustre, il fut tenu maitre pied a terre et luy faire compagnie, à peyne de perdre un moys la soulde et estre hors de la grace des dames.

« Commendoit la règle que aulcune grande dame ou illustre damoiselle priat aulcun chevallier de la Bande lui faire aulcun service et le chevalier refusat de ce faire ayant la faculté et pouvoir fut appelle au palais le chevallier mal gracieux et peu courtois.

« Commendoit pareillement l'ordre que telle personne des chevalliers n'osat menger sans compagnie et que les viandes qu'il mangeroit fussent honnestes et bonnes, ayant le service de mesme, et que voulant boire il dist ce mot Jésus.

« Commendoit l'ordre que si deux ayant eu querelle ensemble se deffiassent, les autres chevalliers de la Bande fussent tenus les mettre d'appoinctement, et ne voulant estre amys, personne de ses compaignons favorisat l'un ni supportat l'autre, à peyne d'estre un moys sans bande et paier un mare d'argent pour la première jouste.

« Commendoit l'ordre que si autres chevalliers, hors de ceux qui estoient nommes portat bande sans l'avoir eue de la main du Roy, il eust a entrer en combat avec deux chevalliers de la ditte Bande, et advenant qu'il fusl victorieux sur eux, il pourroit porter la bande et estre appele chevallier de la Bande.

« Commendoit l'ordre, si en la cour se faisoit jouste ou Tournoy par les chevalliers de la Bande, et aulcuns gentilhommes etrangers gagnoit les prix de la dite jouste, et du Tournoy, le roy estoit tenu lui bailler après la bande et le mettre au rang des anciens chevaliers.

« Commendoit aussy l'ordre que si aulcun chevallier mist la main a l'espee a l'encontre d'aulcun de ses autres compaignons, en tel cas il ce deust absenter par l'espace de deux moys et ne pourtat plus que demye bande entre deux, et si tant estoit qu'il blessa son compaignion, commendoit l'ordre qu'il feut demy an en prison et autre demy an banny de la cour.

« Commendoit l'ordre que personne n'osat entreprendre d'estre juge d'aulcuns des chevalliers de la Bande, mais que sy le chevallier délinquant estoit prins, il fut mis en la puissance du Roy.

« Commendoit l'ordre que tous les seigneurs de la Bande feussent tenus de faire compaignie au Roy voullant aller à la guerre et estant prest a donner bataille et assalyr les ennemys, et si aulcuns s'escartoit, il perdoit sa soulde pour un an.

« Commendoit l'ordre que nul des chevalliers de la Bande demeurat à la cour sans servir aulcune dame, non pour la solliciter de son déshonneur, mais pour l'avoir à femme, et que quand elle voudroit sortir pour se promener, il fut tenu lui faire compaignie à pied ou à cheval, lui faisant tout l'honneur à elle deub.

« Commendoit pareillement leur ordre que si dix lieues à la ronde l'on voulloit jouster en tournoys, les chevalliers de la Bande eussent a y aler a peine d'estre un moys sans porter l'espee et un autre sans bande.

« Commendoit l'ordre que si aulcun des chevalliers de la Bande prenait femme vingt lieues a l'entour de la cour, les autres ses compaignions feussent tenus a lui faire compaignie vers le roy pour luy demander quelque présent, estant tenu aussy lui faire compaignie au lieu où il devoit aller prendre femme pour illec faire quelque honneste exercice aux armes.

« Commendoit l'ordre que tous les premiers dimanches du moys, tous les chevalliers de la Bande fussent tenus d'aller au palais tous ensemble et en bon ordre et bien armey et en la grande salle royalle et la présence du roy et de tous les autres princes ils eussent à jouer de toutes armes deux a deux sans se blesser, pour après en temps de guerre estre plus prisey.

« Commendoit l'ordre que quand aulcun de l'ordre seroit au lict malade l'aler voir et lui faire quelque honneste remonstrance, et après sa mort fussent tenus l'aler accompaguier a son honneur funèbre, et que pour avoir este frere ou compagnion de la Bande, tous portassent le dueil un moys, et ne joustassent de troys moys et deux jours après son enterrement, pourtassent sa bande au roy et le supplient en honorer quelqu'un de ses enffens et faire quelque present a la veufve si elle en avoit besoing affin de pouvoir bien entretenir

l'honneste train de noblesse du dit deffunct ou pour marier quelqu'une de ses filles.

« Ils estoient soixante chevalliers de la dite bande, pour lors comprins le Roy. »

Nota. — Nous avons voulu rapporter dans toute leur naïveté ces statuts que M. l'abbé Migne analyse d'une manière incomplète dans son *Dictionnaire des Ordres religieux* (1). Il n'est pas d'accord sur la date avec l'auteur de notre ms.; il donne celle de 1330 ou 1332, ce qui concorde plus avec les faits historiques. « Antoine de Guevara, évêque de Mondoguedo, qui parle de cet ordre dans une de ses lettres au comte de Benavente, ne marque pas le lieu où il fut institué ; mais il dit que quatre ans après, le même roi étant à Palencia, le rétablit, le réforma et même l'amplifia... »

Note n° XIII. (ms. n° 36).

Le ms. que nous avons mentionné sous le n° 36 avec son titre vulgaire : *Philomena seu gesta Caroli Magni de Captione Carcassonæ et Narbonæ civitatum*, a été publié, en 1823, à Florence (2) avec ce titre : *Gesta Caroli Magni ad Carcassonam et Narbonam et de ædificatione monasterii Crassensis, edita ex codice Laurentiano et observationibus criticis philologis illustrata à Sebastiano Ciampi.*

(1) Tome Ier, in-4°, col. 357-360. (Chez l'éditeur, au Petit-Montrouge, 1847).

(2) E typographia Magheri, in 8°, XXII et 155 pages.

L'éditeur, savant bien connu, a dédié son livre « *Al signore Alfonso Mahul, letterato distintissimo a Parigi.* M. Mahul, qui méritait déjà cet honneur, a depuis rendu de grands services au pays par la publication du *Cartulaire de Carcassonne*, dans lequel, entre autres, il donne de curieux détails sur le livre qui nous ocupe. (1)

Une longue tradition, admise jusque vers la fin du XVII[e] siècle, et aujourd'hui contestée, rattache la fondation de l'Abbaye de La Grasse aux prouesses de Charlemagne et de Roland contre les Sarrasins, sur la chaîne des Pyrénées. Cette origine est le sujet du récit attribué à *Philomena*, secrétaire juré de Charlemagne, et dont l'existence est pour nous légendaire. (2)

Catel (3) est le premier qui méconnaisse la vérité de ce récit jusqu'alors accepté, non seulement par les historiens, mais par les tribunaux, les Cours souveraines et le Conseil du Roi.

L'ouvrage nous est parvenu dans le langage vulgaire du Languedoc et en latin. Cette dernière version remonte à la première moitié du XIII[e] siècle, et est attribuée au moine (G.) Paduanus; n'est-elle pas plutôt l'original, ou bien ce moine, en traduisant, n'a-t-il fait que des interpolations? c'est ce ce que M. Ciampi ne décide pas. En tous cas il regarde le

(1) *Cartulaire*, II. pag. 458 et 459.

(2) Che l'autore sia stato veramente quello storiografo di Carolo magno, nel proemio chiamato Filomena, sembra mi facil causa il negarlo. 1° Perche niun altro scrittore, ch'io mi sappia, dei tempi di quell'imperatore, o dei posteriori ha fatto parola di quest'autore; 2° Perche molte cose che sono in questa leggenda la mostrano d'un tempo piu moderno. — *Préface de l'édition de 1823.*

(3) Mémoires de l'*Histoire de Languedoc*. pag. 547.

livre comme n'étant pas antérieur au XIIe siècle, bien qu'il repose sur des traditions du Xe et du XIe. (1)

C'est à peu près l'opinion que le savant abbé Le Beuf (2) avait exprimée cinquante ans plus tôt : il regardait le *Philomena* comme ayant été composé, vers le milieu du XIIIe siècle, en gascon ou en espagnol, par un moine de l'Abbaye de La Grasse, dans l'intention d'augmenter le lustre et d'autoriser les prétententions de son monastère, en lui donnant Charlemagne comme fondateur.

M. Du Mége va plus loin, (3) et ne ferait remonter ce poème en prose qu'au XIVe siècle.

Il en compte cinq manuscrits : le premier à la Bibliothèque impériale, n° 10307, fonds Baluze, auquel manquent le commencement et la fin ; le second fait partie de la Collection Doat et a été fait sur un exemplaire trouvé

(1) Un'altra questione può farsi, cioè, se il monaco Guglielmo Padovano, que dice d'averla voltata dalla lingua volgare in latino, l'abbia realmente tradotta da un piu antico originale scritto in lingua popolare, forse accrescendo la e mescolando la de cose piu convenienti all'età sua che a quella di Carolo magno, ovvero se debbia riguardarsi egli pel primo autore ? Non è certamente improbabile che anche questa fosse in origine una di quelle storie di Carolo magno scritte in lingue volgari o in latino barbaro, che si leggevano in Ispagna, in Francia, in Germania, ed anche in Italia, da del tempo inanzi e dopo il mille. Reginone stesso confessa che nel compilare la sua cronica si giovò di certe memorie di Carolo magno, scritte *plebeio et rusticano sermone.* — Préface de 1823.

(2) Examen critique des trois histoires fabuleuses dont Charlemagne est le sujet : 1°...; 2°...; 3° le roman de Philomèle sur les siéges de Narbonne et de Carcassonne, par M. l'abbé Lebeuf, t. XXI du Recueil de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pag. 136.

(3) *Histoire générale du Languedoc*, éd.^on in-8°, Additions et Notes du Livre VIII, tome II, pag. 17.

à Narbonne : à la suite du texte, il y a une traduction française qui occupe les folios 100 à 203 (*Affaires de France, t. VII*) ; le troisième provenant de l'Abbaye de Saint-Savin, était dans la bibliothèque de l'auteur ; le quatrième sort des Archives mêmes de La Grasse et est placé à la Bibliothèque de Carcassonne ; le cinquième se trouve à la Bibliothèque de Toulouse.

M. Mahul en ajoute un sixième, qui est aussi à la Bibliothèque impériale, dans la volumineuse collection des papiers de l'*Histoire générale du Languedoc*. Ce ms., qui est en langue vulgaire et sur parchemin, provient de l'Hôtel-de-Ville de Narbonne ; il est visé par les consuls de cette ville en 1619 et en 1622. (1)

Pour nous, nous croyons devoir ajouter à cette liste un septième ms. : c'est précisément celui dont nous nous occupons et qui est en latin. Le ms. du monastère de La Grasse n'est pas arrivé à la bibliothèque publique de Carcassonne, comme le veut M. Du Mège ; nous ne savons ce qu'il est devenu ; mais celui qu'elle possède vient, comme nous l'avons indiqué dans le Catalogue, de la Collection de M. de Murat (*Voir page* 165.).

On lit sur la première page cette note d'une main moderne, mais probablement antérieure à la confiscation : — « Ce ms. se trouve dans les archives de Carcassonne et de l'abbaye de La Grasse. L'original est un ancien roman composé par Philomena, historien de Charlemagne, en langage roman, et depuis tourné en latin par un nommé Vidal, du mandement de l'abbé de La Grasse. Il contient la prise de Narbonne et de Carcassonne ; mais ce sont des

(1) *Languedoc*. t. LXXIX. f° 53 - 85.

récits fabuleux dans le genre de ceux de l'archevêque Turpin. »

La couverture est faite avec une bulle du XVme siècle, octroyée par le pape Urbain (V ou VI) à Nicolas de Nouso, chanoine du monastère de Saint-Cyprien, ordre de Saint-Augustin, diocèse de Sarlat, licencié en décret : il lui donne l'expectative de la prébende de Raymond Aton, prieur de Sainte-Marie du bourg de Carcassonne. En attendant, il ordonne qu'on le reçoive comme chanoine et comme frère. — Donné à Rome, la VIIe année de son pontificat (le 16 février).

Note n° XIV. (ms. n° 37).

—

CHRONIQUE de Guillaume PELHISSO. (1)

La chronique de Guillaume Pelhisso sur les premiers temps de l'inquisition est généralement inconnue (2). A notre avis, la faute en est à deux historiens des dominicains,

(1) *Voir :* Scriptores ordinis Prædicatorum, opus inchoatum a R. P. F. Jacobo Quétif, et absolutum a R. P. F. Echard. Paris, in-fo, 1719 ; au tome Ier., pag. 246, il y a une note biographique sur Guillaume Pelhisso.

(2) M. Schmidt, le savant professeur de la faculté de théologie protestante de Strasbourg, dit dans son *Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois* (t. I, p. 246, *Note sur Guillaume Pelhisse*, qui a écrit des mémoires sur ce qu'ont fait les premiers dominicains et inquisiteurs dans le pays de Toulouse.— Voir Quétif et Echard tôme I, pag 246 et suiv.) *Nous ignorons si ces mémoires existent encore.*—Nous connaissons un certain nombre de savants qui se sont occupés de cette question et sont dans le même cas.

et pour deux causes différentes. Les PP. Quétif et Echard nous disent que le ms. est conservé chez les dominicains de Toulouse, dans les mémoires de Bernard Guy, qui l'avait transcrit de sa main. Ils en donnent des fragments d'un extrait dû à la complaisance de leur ami Claude d'Usson, très curieux amateur de tout ce qui concerne l'ordre de saint Dominique.

Cet extrait comprend les 25 premières lignes environ et les 25 dernières.

Ils publient en même temps une note bibliographique sur le ms. Il avait, suivant eux, environ 35 pages in-4°, dans lesquelles étaient bien des choses dignes d'être connues, et dont ils se proposaient de tirer parti quand l'occasion s'en présenterait. Il était suivi d'un récit anonyme d'environ cinq pages, dû à un auteur contemporain, sur un fait passé à Albi et que Pelhisso racontait avec fort peu de détails.

Ces indications sont on ne peut plus précises et tout à fait conformes au ms. que nous avons eu sous les yeux, sauf le nombre de pages qui dépendait du format et de la grosseur de l'écriture.

Mais les PP. Quétif et Echard n'ayant pas exécuté leur projet, on a pu croire à la disparition du ms.; — d'ailleurs, ils ne connaissaient pas l'opuscule dans son entier, car, ils ajoutent : « On assure qu'en outre, Guillaume Pelhisso a écrit un *Traité de ce qui concerne l'ordre, de l'année 1214 à l'année 1246, et spécialement des commencements du couvent de Toulouse*, c'est là du moins ce qu'on lit dans les mss. de notre frère Ét.-Thomas Souèges (1). F.Jac-

(1) Dominicain né à Stafort, près d'Agen, en 1633, mort en 1698.

ques Percin en fait l'éloge dans son histoire du même couvent, et en rapporte plusieurs passages..... Quant à ce traité, Guillaume Pelhisso dit l'avoir écrit l'an 1263, au mois d'octobre, à Toulouse, dans la maison des dominicains où il a passé trente années, pendant la moitié desquelles il a été un ouvrier actif, laborieux et fort utile.»

Or, ce prétendu traité ne fait nullement double emploi avec le précédent; et la meilleure preuve c'est que tous les passages cités par Percin sont mot pour mot dans la chronique qui nous occupe. Le P. Souèges s'est trompé; les PP. Quétif et Echard se sont trompés après lui; Percin a contribué à entretenir l'erreur.

Nous ne sommes pas les premiers à l'accuser : Dom Vaissette, dans l'*Histoire du Languedoc*, le prend à partie à propos du récit de l'expulsion de l'inquisiteur et des dominicains de Toulouse. « Trois auteurs contemporains, nous dit-il, nous ont transmis le détail de cet évènement, savoir : Guillaume Pelhisso, Etienne de Salagnac et Bernard Guidonis. Le P. Percin, du même ordre, rapporte en partie le texte des deux premiers dans son histoire du couvent de Toulouse ou dans celle des martyrs d'Avignonnet. Mais au lieu de le donner dans sa pureté, ou il y mêle à son ordinaire plusieurs réflexions hors d'œuvre et différents passages des Pères, ou il le paraphrase à sa manière, en sorte qu'on ne peut pas faire de fonds sur leur témoignage ainsi défiguré. » (1)

Il reste donc aujourd'hui à restituer la sévère et ascétique

(1) Nous avons comparé ligne pour ligne les extraits de Percin avec le manuscrit de Guillaume Pelhisso, et nous avons constaté que le caractère de ce dernier est entièrement méconnaissable.

figure de cet homme qui nous a transmis, en quelques pages d'une sobriété et d'une concision rares, des faits de la plus haute importance pour l'histoire de l'Inquisition. C'est un travail que nous nous proposons de faire un jour, et, dans ce but, nous avons copié, traduit et annoté le ms. de la bibliothèque. Nous tâcherons de faire ressortir la froideur, l'impassibilité, et même souvent la dureté de ce moine. Dans ses paroles ne perce pas la plus légère émotion, soit qu'il énumère les nombreux auto-da-fé des hérétiques, soit qu'il se trouve lui-même avec ses frères sur le point d'être mis en pièces dans un moment de réaction populaire. Rien ne peut lui faire perdre son imperturbable sérénité. En homme fermement convaincu de la grandeur et du bon droit de sa mission, il a fait le sacrifice de sa vie au profit de la cause qu'il soutient. C'est un véritable stoïcien de l'Apostolat. Sans doute, on peut lui reprocher quelquefois sa sécheresse et le ton terne de sa narration; c'est un de ses caractères distinctifs; mais par intervalles brillent des éclairs subits et fugitifs qui épouvantent et laissent bien des choses à deviner. De temps en temps son récit s'élève à la hauteur du drame; il en a toutes les péripéties: on croit qu'il va se dérouler devant nous dans ses moindres détails. Cette illusion ne dure qu'un instant, et l'historien éteint vite, par un effort de volonté, cette verve passagère, cette inspiration subite que le cœur de l'homme n'est pas toujours libre de dompter au premier abord.

Mais quand il peint l'émeute qui le chassa de Toulouse, lui et ses frères, il est grand et noble, car cette fois il n'était pas persécuteur, il était victime. Nous admirons tout ce qu'il y a d'héroïque dignité chez ces moines qui ne

cèdent qu'à la force brutale et se retirent processionnellement en face de la colère du peuple. Leurs chants religieux au milieu des violences ; leur acte de foi solennel en présence des hérétiques ameutés ; leurs actions de grâces quand on les poursuit de malédictions : tout cela est saisissant et raconté de main de maître, bien qu'avec une sorte de simplicité naïve.

Puis quand les dominicains sont rentrés victorieux et qu'ils ont repris la recherche des hérétiques, que les bûchers se sont rallumés, l'historien oublie sa réserve habituelle ; il n'est plus aussi maître de lui ; il pousse de ces exclamations de triomphe que nous regrettons ; l'Inquisition est désormais maîtresse d'un terrain qu'elle ne doit plus céder pendant de longs siècles.

Note n° XV. (ms. n° 38).

—

BARDIN. — Histoire des Parlements d'Occitanie.

Les auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc*, en publiant pour la première fois la *Chronique de Bardin* (1), l'attaquent très vivement, et prétendent qu'elle est loin de mériter le crédit qu'on lui a jusqu'alors accordé. Parmi les historiens qui s'en sont servi, Baluze et Lafaille en ont tiré un grand parti. Le premier en a rapporté divers fragments, tant dans ses notes sur les Capitulaires qu'à propos de la

(1) *Histoire générale du Languedoc*, in-folio, 1742, tome IV, preuves 1-48.

vie des papes d'Avignon, et il s'est souvent appuyé sur son témoignage. — L'autre a traduit en français presque toute cette chronique et l'a insérée dans ses Annales (1); il en a fait un des principaux ornements, et il convient en avoir tiré la plupart des faits qui se lisent dans la première partie.

Cependant, à entendre les bénédictins, Bardin a inventé ou dénaturé le plus grand nombre des faits qu'il rapporte (2); de plus, on n'en connaît aucun ancien ms., et ceux qui restent ne remontent pas au-delà de la première moitié du XVII[e] siècle. On avait prétendu que l'original se trouvait chez le chancelier Seguier, dont la bibliothèque a été léguée aux bénédictins de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, par le duc de Coislin, évêque de Metz. C'est une erreur; il n'en est nullement fait mention dans le *Catalogue* des mss. de cette bibliothèque, imprimé en 1686, à Paris, chez Lecointe. Ils vont jusqu'à dire que cette chronique est l'œuvre de quelque imposteur qui l'a fabriquée ou du moins interpolée. Ils avouent toutefois qu'il y avait un Guillaume Bardin, conseiller clerc au parlement de Toulouse en 1444. En 1442 il fut admis à professer le droit à l'Université d'Orléans; en 1452, devenu conseiller, il fut l'un des exécuteurs testamentaires de Guillaume de Montjoie, évêque de Béziers. Enfin, il y a un autre Guillaume Bardin (1492-1493), également conseiller-clerc au Parlement de Toulouse.

De son côté, Lafaille, dans la préface de ses *Annales*,

(1) *Annales de la ville de Toulouse*, par G. La Faille, ancien capitoul et syndic de Toulouse, in-folio. Toulouse, 1687, 2 vol.

(2) Il y a sur ce sujet une critique toute spéciale dans les notes XII et XIII, pp. 554-559, et XXIII, pp. 593-594, tome IV de l'*Histoire générale du Languedoc*.

fait l'éloge des Bardin, famille toulousaine, qu'on retrouve dans la liste des capitouls (1); et tout en avouant que l'original de la chronique s'est perdu, il a foi à son authenticité.

Nous concevons très-bien que Lafaille vante un ouvrage qui lui a fourni plus de la moitié du sien, et par conséquent son témoignage perd de la valeur qu'il pourrait avoir; mais il n'en est pas moins vrai que beaucoup des faits qui y sont consignés ont un grand cachet de vraisemblance, malgré leur bizarrerie.

Nous nous contenterons de deux exemples que nous rapporterons dans le texte, et non dans la traduction trop libre de Lafaille.

« Anno Domini 1275, Petrus de Vicinis miles, comitatus suis assessoribus, totam suam senescalliam visitavit et multos sortilegos et sortilegas ultimo supplicio affecit, inter quas fuit una femina vocata Angela, loci de Labarthe, ætatis 60 annorum, quæ est confessa se multoties rem veneream cum Sathana habuisse, et ex eo monstrum peperisse, cujus caput erat lupinum, cauda serpentina et reliquæ partes corporis similes membris hominis, illudque monstrum nutrivisse per duos annos carnibus infantium anicularum quos nocte furabatur, et post duos illos annos monstrum illud aufugisse et visum amplius non fuisse. Se monstruosum hunc partum edidisse anno ætatis 53, quo tempore vidua erat. Ego habui præ manibus et legi sententiam senescalli in qua hæc omnia enuntiata sunt. »

Certes, nous croyons très possible que Bardin ait eu entre les mains les pièces du procès, et cette pauvre femme a bien pu faire les aveux qu'on lui impute et qui l'ont fait condamner. Quatre siècles plus tard, en 1640, ne trouvons-nous pas dans un procès analogue, en Franche-Comté, les aveux d'une autre femme, Catherine Niget, « s'imputant

(1) Il y a un Simon Bardin, docteur en droit, 4e capitoul en 1328, 1329, et 16e capitoul en 1340.

dans la faiblesse de son esprit, tous les méfaits dont elle s'entend charger, et se croyant une très grande coupable ! » (1)

Le second passage que nous extrairons rapporte un trait d'originalité qui a eu un imitateur illustre :

« —1527... Die mercurii 22 aprilis 1527, Dominus d'Escalquentis, unus de consulibus civitatis Tolosæ, voluit vivus tumulari, et sibi viventi, tanquam mortuo, exequias fieri in ecclesia fratrum prædicatorum. Quod factum fuit cum magna et funebri pompa, omnibus viris capitularibus præsentibus, et ipso d'Escalquentis posito in feretro et decumbente more defunctorum adornato, manibus junctis et quadraginta intertorcinis ardentibus illuminato. Missa alta de mortuis celebrata et omnibus ceremoniis, quæ in hujusmodi funeribus adhibere solent, peractis, feretrum cum corpore fuit aportatum, tanquam sepulturæ demandandum, et prope majus altare depositum, et hic fuit terminus hujus officii funeralis, et inde cum collegis suis domum repetit et ibi prandio funebri donati sunt.

« Dum hæc gerebantur, absens erat dominus Archiepiscopus, qui reversus, et de præmissis plene informatus, convocavit synodum suorum suffraganeorum et omnium abbatum suæ provinciæ, qui convenerunt Tolosæ in palato archiepiscopali die octava mensis Junii, ubi per tres dies sequentes quæstione solemniter agitata an justum et rationi consentaneum esset exequias et funera vivi tanquam defuncti celebrare, definitum fuit plane anticipationem funebrem nullo jure niti Ecclesiastico nec seculari, ab Ecclesia tanquam superstitionem teneri, injungendo omnibus ecclesiasticis, tam regularibus quam secularibus, ne in posterum talia præsumant, sub pæna excomunicationis. »

La famille d'Escalquens est une des plus honorables de Toulouse ; sept de ses membres ont été capitouls pendant

(1) *Voir :* Mémoires lus à la Sorbonne, avril 1865, section d'histoire et de philologie : *Notice sur l'Etablissement et les statuts de l'Inquisition en Franche-Comté*, par M. Tissot, p. 711-752.

le XIIIe et le XIVe siècles (1); celui dont il s'agit ici, Guillaume, n'éprouva pas une émotion trop forte de ses funérailles anticipées, puisqu'on le retrouve dans les fastes consulaires pour 1334, 1345 et 1353.

Lorsque Charles-Quint en 1558, c'est-à-dire plus de deux siècles après, « cherchait quelque acte de piété extraordinaire et NOUVEAU qui pût signaler son zèle et attirer sur lui la faveur du Ciel, l'idée à laquelle il s'arrêta, une des plus bizarres et des plus étranges que la superstition ait jamais enfantées dans une imagination faible et déréglée, fut de faire célébrer ses propres obsèques *avant sa mort*... Mais soit que la longueur de la cérémonie l'eût fatigué, soit que cette image de mort eût fait sur son esprit une impression trop forte, il fut saisi de la fièvre le lendemain; son corps exténué ne put résister à la violence de l'accès, et il expira le 21 septembre 1558. » (2)

Voilà deux faits qui sont les mêmes au fond, mais nous y trouvons de grandes différences dans la forme. Charles-Quint n'est pas poussé par le mobile qui fit agir Guillaume d'Escalquens. D'après les détails que nous donne le chroniqueur sur les cérémonies des obsèques, nous voyons en lui un homme tourmenté par la soif des honneurs et bien aise

(1) Raymond d'Escalquens, capitoul, 1285, 1292, 1297, 1323.
Etienne, 1283, 1299.
Arnaud Guillaume, 1292, 1298, 1366.
Raymond Guillaume, 1301.
Bernard Guillaume, 1309.
Guillaume, 1326, 1334, 1345, 1353.
Guillaume l'aîné, 1331.

(2) ROBERTSON, *Histoire de Charles-Quint*, livre XII. L'auteur qui n'a publié son livre qu'en 1769 aurait pu avoir connaissance des *Annales* de Lafaille qui avaient paru près d'un siècle auparavant.

de voir quels seront ceux qu'on lui rendra quand il ne sera plus. Nous avons connu plusieurs personnes qui avaient cette faiblesse. Quant au repas funèbre qu'il donne à ses amis, c'était peut-être un usage d'alors; mais après cette sorte de parade, cela nous semble une profanation, et nous applaudissons à la sentence d'excommunication prononcée par le synode de Toulouse contre ceux qui suivraient cet exemple.

Note n° XVI (ms. n° 39).

Priviléges de la ville de Limoux.

Les priviléges, libertés, prééminences, etc., de la ville de Limoux ont été publiés en 1851, grand in-8°, aux frais de la ville et sous le titre de *Libertés et coutumes de Limoux*. Dans la préface, M. Buzairies, qui en est l'éditeur, s'exprime en ses termes : « Les chartes qui renferment les « priviléges obtenus par les habitants de Limoux étaient « pour ces derniers d'une haute importance : rien n'était « négligé pour les conserver sans aliénation. Ecrits d'abord « en latin, ces actes furent traduits ensuite en langue ro- « mane (1292), et en français (1576) (1). A mesure que la « langue généralement adoptée pour la rédaction des actes « publics variait, les consuls faisaient traduire les lettres « d'affranchissement de leur commune. Ces diverses tra- « ductions se trouvent encore aux archives de l'Hôtel-de- « Ville. »

(1) C'est un ms. de cette dernière traduction que possède la bibliothèque.

Les dates de l'affranchissement des habitants de Limoux sont 1178, 1192, 1257, 1292, 1296 et 1307.

Bertrand de Valy ou Vily qui a fait la traduction de 1576 était de Saint-Privat, en Auvergne.

Note n° XVII (ms. n° 41).

Pièces relatiues relatives à la quote-part que doivent fournir dix diocèses de Languedoc dans les six millions de livres levés sur le Clergé de France (représentant 100,000 écus de rente), pour subvenir aux frais des guerres civiles, dites de Religion, en 1563.

Ce ms., curieux à plus d'un titre, commence ainsi :

«Philippe de Lévis, maréchal de la Foy, chevalier de l'ordre du Roy nostre seigneur, et baron de Mirepoix, Lagard, Preixan, Arzens, et avocat conseiller, chambellan ordinaire du dict seigneur, séneschal de Carcassonne et Beziers, commissaire royal en ceste partie deppute, A tous presens et advenir salut. Scavoir faisons que le roy Charles neufviesme de ce nom a present regnant, pour la subvention de ses urgens et pressees affaires de son roiaulme, avait ordonné que les biens temporels des Eglises de son roiaulme seroient vendus jusques a la somme de cent mille escus de rente comme est porté par ses lettres patentes desquelles la teneur s'en suit :

« Au séneschal de Carcassonne ou son lieutenant, salut. Les affaires esquelles sommes reduicts a raison des emotions advenues en nostre roiaulme sont cause pour nestre encore reduictes en totale tranquillite et plusieurs estrangers, reitres, allemands, ytaliens et anglois retires hors nostre roiaulme que sommes contraints y entretenir plusieurs grands forces tant de la nation d'iceux que de suisses, allemands et reistres et pour satisfaire a ces despences la y ayant jà employé toutes nos finances ordinaires et extraordinaires, vendu et aliéné plusieurs fermes de nos aides et greniers jusqu'à la somme de

300,000 livres de rente annuelle sur les deniers à nous accordés par le clergé de nostre roiaulme, emprunté grosses sommes de deniers tant de plusieurs princes estrangers dans nos villes et seigneuries, que de plusieurs de nos sujets, et encore n'ont pu tous les dits moyens satisfaire à nos dites dépenses, de sorte qu'il a fallu, de l'advis toutefois de nostre tres honoree dame et mère, des princes de notre sang et autres grands et notables personnages de nostre conseil privé, vouloir et consentement de plusieurs gens d'Eglise de nostre roiaulme pour terres et seigneuries de nostre obeyssance, que ayons ordonné estre faict vente et allienation des maisons, seigneuries, fiefs, justices, cens, rentes, terres, preds, vignes, boys et autres héritages immeubles appartenant aux archevêques, évesques, chappitres et communaultés des Eglises de nostre roiaulme jusqu'à la somme de 100,000 escus sol de rente et revenu annuel, etc...

« Paris 26 may 1563. »

A la suite viennent d'autres lettres patentes de la même année, autorisant le clergé à racheter dans un an et un jour les propriétés qu'il aurait vendues, attendu qu'on a profité quelquefois de la nécessité où il se trouvait pour acheter ses biens à bas prix. On n'excepte de la vente que les églises servant au culte.

Voici les diocèses dont il s'agit ici :

Carcassonne,	taxé à 500 écus	de rente.
Toulouse,	3000	id.
Alby,	2000	id.
Castres,	500	id.
Mirepoix,	300	id.
Saint-Papoul,	200	id.
Alet,	100	id.
Lavaure,	200	id.
Rieux,	1000	id.
Montauban,	300	id.

Cette liste seule suffirait, si on n'avait pas d'autres renseignements, pour nous faire connaître la valeur relative

de ces dix évêchés. Celui de Carcassonne était au quatrième rang sur la même ligne que celui de Castres. Le moins important était celui d'Alet.

Les commissaires chargés de faire la sous-répartition dans la sénéchaussée de Carcassonne étaient : Me Bernard Roux, official de Carcassonne ; Vincent de Bains, chanoine du dit lieu, et autres.

Toutefois, dans ce ms. la partie la plus curieuse, à notre avis, est celle qui renferme les réclamations de l'abbé, du sacristain et du prévôt de l'abbaye de Saint-Polycarpe, et les enquêtes faites sur la valeur réelle de leurs revenus, relativement à la taxe qui leur était imposée. C'est une source authentique où l'on peut chercher ce qui concerne le temporel de cette abbaye qui a eu une certaine importance et dont l'histoire est peu connue.

Accusée d'être attachée au parti janséniste, elle fut détruite en 1774. Un ami enthousiaste des religieux en publia une histoire anonyme en 1779 (1). Dans ses longues et fastidieuses réflexions, il insiste sur les rapports qu'il y a entre la destinée de Port-Royal et celle de Saint-Polycarpe (p. 521 et suiv.) ; mais il ne s'occupe pas le moins du monde du temporel de l'abbaye. — Son histoire ne contient même en réalité que les soixante-dix dernières années. Quant à l'intervalle qui sépare sa fondation (en 780) de son essai de transformation et de réforme (en 1705), il tient à peine douze pages.

(1) Il y en a un exemplaire à la bibliothèque, n° 8276, sous ce titre : *Histoire de l'abbaye de Saint-Polycarpe*, depuis sa fondation jusqu'à sa destruction, 1779, in-12, s. l.

NOTE N° XVIII (ms. n° 42).

Observations sur le Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du clergé en mars et may 1681.

Ces *observations*, qui ont eu un grand retentissement quand elles ont paru, n'étaient faites d'abord (d'après un avertissement au lecteur) que pour un ami : et on ne s'est décidé à les donner au public que parce qu'il ne s'en faisait pas d'autres, et que ce silence aurait pu passer pour une impossibilité de répondre au procès-verbal.

Un extrait de la *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France* fera bien comprendre toute la valeur de notre ms.

« L'assemblée de 1680 ayant eu avis, lorsqu'elle était sur le point de se séparer, qu'il paraissait dans le royaume trois brefs de N. S. P. le Pape Innocent XI, au sujet de la Régale, pleins de menaces contre le Roi et de reproches contre les évêques de France, résolut d'écrire à Sa Majesté... pour lui faire connaître la douleur que le clergé ressentait de la procédure extraordinaire qui était contenue dans ces brefs. »

Après que cette assemblée se fut séparée, on continua de répandre dans le public plusieurs brefs, tant au sujet de l'affaire de Pamiers (1) et de Toulouse, qui était une suite

(1) L'évêque de Pamiers n'ayant pas voulu se soumettre aux déclarations de 1673 et 1675, fit faire contre les ecclésiastiques pourvus en régale de quelques prébendes de son église, des procédures que que Mgr de Toulouse cassa. L'évêque de Pamiers étant venu à mourir, la lutte continua entre l'archevêque de Toulouse et les vicaires

de la Régale, qu'au sujet de l'affaire particulière du monastère de Charonne. Ces brefs occasionnèrent des appels comme d'abus de la part de M. le Procureur général, et divers arrêts du parlement; et comme la confusion et les troubles augmentaient chaque jour, MM. les agents généraux du clergé furent conseillés de présenter un mémoire au Roi et de supplier S. M. de leur permettre de convoquer les prélats qui se trouvaient à Paris à la poursuite des affaires de leurs églises, afin que par leur prudence singulière ils pussent trouver les moyens de pacifier toutes choses et de les remettre dans l'ordre.

« Le Roi ayant permis cette assemblée extraordinaire, elle se tint aux mois de mars et de mai 1681, en l'archevêché de Paris.... Il fut unanimement résolu de demander au Roi qu'il fût permis aux évêques du royaume de s'assembler en Concile national, ou du moins de tenir une assemblée générale du clergé...

généraux capitulaires. Letellier, archevêque de Reims, dans son rapport, prit parti pour la Régale et l'archevêque de Toulouse contre les brefs du Pape. C'était une grave affaire. Letellier dit : « Le Pape « est au-dessus de tous les évêques, il est le chef de l'Eglise, le centre de l'unité, et il a sur nous une primauté d'autorité et de juri- « diction que J.-C. lui a donnée dans la personne de saint Pierre. Si « on ne convenait pas de ces vérités on serait schismatique, je puis « même dire hérétique. Mais on soutient une vérité catholique quand « on dit que l'Episcopat tire son autorité et sa juridiction de la même « source, et que J.-C. a donné immédiatement aux évêques leur « divin pouvoir dans la personne des apôtres; ce que saint Paul mar- « que visiblement lorsqu'il assure qu'ils ont été établis dans l'Eglise « par le Saint-Esprit. » — Attendite vobis et universo gregi in quo vos Spiritus sanctus posuit episcopos regere ecclesiam Dei.

(Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France, tome V, p. 355, col. 2.)

« Les lettres (de convocation) furent envoyées aux provinces avec le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue à Paris aux mois de mars et de mai, afin qu'elles pussent mieux connaître les questions qui se présenteraient à traiter dans l'assemblée générale.

« Comme ce *procès-verbal* a été adopté par l'assemblée générale de 1682, et qu'il a été ordonné qu'il serait inséré en son procès-verbal et distribué à tous ses députés, il en fait aujourd'hui partie, et il est absolument nécessaire pour l'intelligence des matières qui ont été traitées en 1682....

« On ne doit pas dissimuler qu'il en parut dans le temps deux critiques considérables, l'une sous le titre d'*Observations*, et l'autre sous celui de *Considérations sur les affaires de l'Eglise qui doivent être proposées dans la prochaine assemblée.* Ces critiques se trouvent mss. ou imprimées dans toutes les grandes bibliothéquees, telles que sont celles de sainte Geneviève, saint Victor, du collége Mazarin et autres. On peut y joindre le *Traité général de la Régale*, trouvé parmi les Mémoires de feu Mgr l'évêque de Pamiers, et imprimé après sa mort en 1681. Toutes ces pièces méritent d'être consultées, elles fournissent des réflexions qui peuvent servir à éclaircir un point considérable de l'histoire de notre Eglise gallicane (1). »

Les commissaires de l'assemblée de 1681 proposèrent : 1° de faire des remontrances au Pape relativement à la Régale qui ne méritait pas que S. S. poussât les choses si avant ; 2° de demander au roi la permission de s'assembler ; 3° de faire imprimer le procès-verbal de la présente

(1) *Id.*, tome V, pp. 336 et 337.

assemblée et de l'envoyer à tous les prélats du royaume. — Ce troisième article était une innovation que combat l'auteur de notre manuscrit.

Ce qui donne un grand relief à cette réunion partielle de 1681, c'est que la célèbre assemblée de 1682 « fut principalement convoquée au sujet des troubles excités à l'occasion de la Régale... La plus grande confusion régnait, surtout dans le diocèse de Pamiers ; tout le chapitre était dissipé ; plus de 80 curés emprisonnés, exilés ou obligés de se cacher ; on voyait grands-vicaires contre grands-vicaires, et le siége épiscopal vacant. Le P. Cercle, grand-vicaire nommé par le chapitre, fut condamné à mort par le parlement de Toulouse.... L'affaire eût été moins difficile à terminer, si elle avait été renfermée dans l'intérieur du royaume ; mais, chose étrange, ceux que l'on voulait peu auparavant condamner à Rome y trouvèrent la protection la plus marquée. Le Pape se déclara ouvertement pour MMgrs d'Alet et de Pamiers, et les Jésuites furent loués et protégés par le Parlement... » (1)

On sait assez que la conséquence de cette assemblée de 1682 fut la *Promulgation des fameux quatre articles.*

Après cet exposé historique on saisira mieux l'analyse du manuscrit.

Dans la *Lettre de l'auteur* anonyme, à un de ses amis, on lit ces lignes : « Nous sommes environnés de jésuites « qui ont l'œil sur tout, qui observent tout, et à qui les « moindres choses servent de fondement pour mieux per- « dre ceux qui sont devenus l'objet de leur haine, pour « avoir fait de l'Eglise l'objet de leur amour. Ils ne man-

(1) *Id.*, tome V, p. 363.

« quent pas de profiter des occasions de contenter leur « vengeance et le désir qu'ils ont de s'avancer. Voyez com- « me ils viennent d'envahir l'Université de Toulouse par « un nouveau droit de Régale... etc. » (1)

L'ouvrage a deux parties : chacune d'elles se compose de quatre chapitres :

Ire PARTIE.—Ch. Ier.—Du tort que se font NN. SS. les Prélats en faisant dresser et en rendant public le procès-verbal de leur assemblée (2).

Ch. II. — Que la convocation de l'assemblée est contraire aux règlements du clergé, à l'usage et à la liberté de l'Eglise.

Ch. III.— Où l'on examine le mémoire présenté au roi par les Agents.

Ch. IV.—Qui contient plusieurs réflexions sur les remontrances des Agents et sur la délibération que prit là-dessus l'assemblée.

IIme PARTIE. — Ch. Ier. — Où l'on voit l'injustice des plaintes de Mgr de Rheims contre les brefs du Pape à Sa Majesté.

Ch. II. — Examen de ce qui est contenu dans le procès-verbal depuis la page 18e jusqu'à la page 22e.

Ch. III. — Où l'on examine ce qui est contenu dans le procès-verbal concernant la Régale, depuis la page 24 à la page 29.

Ch. IV. — Où l'on examine ce qui est contenu dans le

(1) Le Père Lachaise passait pour être l'auteur de la Régale.

(2) La collection des procès-verbaux du clergé ne fut publiée que vers la fin du XVIIIe siècle.

procès-verbal depuis la page 29 jusqu'à la fin du discours de Mgr de Rheims sur la Régale.

L'auteur termine par une apostrophe éloquente à l'Église des Gaules, empruntée à Fulbert, Ep. 2.

« Et jacet interim victa confusaque fratrum expulsorum humilitas. Nec est præsul in Galliis cujus viscera tangat affectio pietatis aut zelus sacræ Religionis inflammet, ut consurgat ad frangendos impetus eorum aut relevandas spes dolore tabescentum. Defuncta etenim est Dionisii fortitudo, non comparet pietas Martini. Tu quoque dereliquisti nos, Beate pater Hilari, qui olim unitatem Ecclesiæ sancti spiritus gladio tuebaris. O Derelicta ! O Mæsta ! O Desolata Galliarum Ecclesia. »

Note n° XIX (ms. n° 43).

Histoire généalogique de la maison de Rieux et de Narbonne.

Ce ms. a été l'objet d'un article de M. A. Mahul, que nous sommes heureux de reproduire (1).

« ..... C'est à Rieux-Minervois que la maison de la Jugie s'est éteinte ; c'est là qu'ont fleuri, pendant près de quatre siècles, les maisons nobles qui l'ont continuée et qui en ont hérité par alliances ; c'est là aussi qu'un serviteur de leur maison a écrit compendieusement leur histoire vers la fin du XVIIe siècle. Outre sa valeur généalogique, cette histoire a le mérite d'une narration naïve, qui retrace avec fidélité les idées, les mœurs et les institutions des temps où elle se rapporte.

« L'histoire généalogique de la maison de Rieux a été retrouvée dans les combles du château de cette baronnie par M. l'abbé Barthe, chanoine titulaire de Carcassonne, professeur de philosophie au petit Séminaire, membre de la Société des arts et sciences de cette ville.

(1) *Cartulaire et Archives des communes de l'ancien diocèse de Carcassonne*, tome IV, p. 319.

Les feuillets épars du brouillon original de cette histoire étaient chaque jour dispersés et dilacérés pour les usages du ménage du possesseur de la portion la plus considérable du château... M. l'abbé Barthe obtint la concession gratuite de ces feuillets, les classa, les réunit en un volume, et en fit don à la bibliothèque publique de la ville de Carcassonne, don précieux pour l'histoire locale et pour celle des anciennes familles de la contrée.

« Cette histoire est divisée en quatre livres, subdivisés en plusieurs chapitres ; elle est rédigée sur les titres originaux de la maison de Rieux, mis à la disposition de l'auteur. A chaque degré de la généalogie, ce dernier donne celles des alliances de ses divers membres, accompagnées de tables et d'armoiries dessinées à la plume et souvent coloriées ; sont également dessinés les sceaux pendants aux titres de la famille. L'ouvrage est dédié à M. le comte François de Mérinville, époux de Marguerite de la Jugie, dernière héritière des trois races successives de Rieux ; elle s'étend par conséquent jusque par-delà l'année 1640, époque de cette alliance ; on y trouve mentionnée la date de 1649.

« L'Epitre dédicatoire au comte François de Mérinville est signée Rambaud. On voit dans le cours de l'ouvrage que Pierre Rambaud était viguier de la comté de Rieux à l'époque où l'ouvrage fut composé. Ce nom est aujourd'hui celui de la famille la plus considérable de Rieux. (1)

« Plusieurs feuillets manquent au ms., lequel d'ailleurs est formé de deux brouillons originaux, format in-folio, tous deux surchargés de ratures, d'additions et de renvois, qui en rendent le déchiffrement pénible et difficile. Deux séries différentes de pagination attestent cette dualité du ms.; une de ces deux séries de pagination s'arrête au chiffre 383 ; l'autre va jusqu'au chiffre 405, et atteignait même, paraît-il, au chiffre 430.

(1) De 1636 à 1649, *Pierre Rambaud* était viguier de Rieux-Minervois.

Victor Rambaud était syndic des habitants de Rieux en 1702.

Gabriel Rambaud, bourgeois de Rieux, vivait en 1704.

Paul Rambaud, habitant de Mérinville, eut pour fils *Maurice-Marie-Joseph*, garde du corps du Roi, et *Jacques-Etienne*, médecin, lesquels vivaient en 1761.

Marc-Antoine-François Rambaud, ancien officier au régiment de Languedoc, est décédé à Rieux-Minervois au mois d'avril 1854, dans la 100e année de son âge ; il eut pour fils : 1° *César Rambaud*, capitaine d'état-major, qui épousa N... de Pradel, de Lézignan, dont il eut : 1° *Louis Rambaud* ; 2° *Jacques-Marie-Léon Rambaud*, général de division, grand-officier de la légion-d'honneur, né le 10 août 1789, qui épousa Jenny de Terrals, de Perpignan (MAHUL, *Cartulaire de Carcassonne*. T. IV. p. 358.).

« On a placé à la fin du volume, en reliant le ms., l'histoire généalogique de la maison de Narbonne, depuis l'an 750 jusqu'en 1645. Le plan de l'ouvrage et les séries des chiffres de pagination indiquent que cette généalogie de Narbonne était placée, suivant les dispositions de l'auteur, à son rang chronologique dans le cours de l'histoire de la maison de Rieux. La nouvelle disposition adoptée favorise la clarté du récit, et n'altère en rien l'authenticité de la composition. »

Note n° XX (ms. n° 46).

—

Manuscrit relatif à la Sainte-Chapelle de Bourges.

Voici l'analyse de ce curieux petit manuscrit fort intéressant pour l'histoire locale.

Acte capitulaire de l'Eglise métropolitaine de Bourges (11 mars 1756), par lequel on arrête que le chapitre de la Sainte-Chapelle et celui de la Cathédrale feront l'office en commun jusqu'au rétablissement de la Sainte-Chapelle. (*page* 1).

Extrait des registres du Conseil d'Etat du roi (11 août 1756) portant la suppression de la Sainte-Chapelle (*p.* 11).

Du 23 novembre 1756, extrait des registres des délibérations capitulaires de la Sainte-Chapelle; le chapitre est assemblé pour donner son consentement à la suppression (*p.* 15).

Formule de démission des chanoines de la Sainte-Chapelle (*p.* 20).

Extrait des registres des délibérations capitulaires de l'église métropolitaine de Bourges (25 novembre 1756); le chapitre est assemblé pour procéder à la suppression de la Sainte-Chapelle du palais royal de Bourges, pour les

fruits, revenus et biens en dépendant être appliqués par S. M. au chapitre de l'église métropolitaine de cette ville (*p.* 22).

Lettres patentes du Roi (février 1757), supprimant la Sainte Chapelle, ouvrage de la piété de ses prédécesseurs, parce qu'elle ne peut subsister plus longtemps, soit à cause de la modicité de ses revenus, soit parce que les bâtiments qui la composent menacent ruine.

Entre autres articles, le roi se réservait les matériaux de la démolition et le portrait de Charles VII, pour être porté à la galerie des tableaux du Louvre. Quant aux reliques, elles seraient transportées avant la démolition. Le corps de Jean de Berry, ainsi que son mausolée, sa statue et celle de sa femme, placées derrière l'autel principal, seraient transférés dans l'église métropolitaine, et le corps déposé dans un caveau, sous l'autel principal, dans la chapelle inférieure de l'église; les statues seraient également mises dans cette chapelle. Tous les titres, papiers, registres, livres de compte, inventaires et enseignements du chapitre de la Sainte-Chapelle, seraient remis au chapitre de l'église métropolitaine; une messe solennelle serait célébrée à perpétuité, tous les ans, en cette église pour la conservation de la personne du Roi et de toute la famille royale (*p.* 30).

Du 16 février 1757, lettre de Frédéric-Jérôme de Roye de la Rochefoucauld, cardinal-prêtre de la sainte Eglise, du titre de sainte Agnès, patriarche-archevêque de Bourges, primat des Aquitaines, etc., par laquelle il consent à la suppression de la Sainte-Chapelle. (La chute de la Sainte-Chapelle arriva le 18 février 1757 : *Note du scribe*) (*p.* 57).

Du 26 février 1757, extrait des registres du Parlement enregistrant les lettres patentes du roi (*p.* 59).

Du 25 juin 1757, enregistrement des dites lettres patentes au greffe du bailliage de Bourges (*p.* 63).

Du 9 juillet 1757, extrait des registres capitulaires de l'église de Bourges, relatif à quelques articles explicatifs des lettres patentes (*p.* 67).

Ordre des cérémonies et prières pour la translation des reliques de la Sainte-Chapelle à l'église patriarcale de Bourges, 19 août 1757 (*p.* 73).

Ordre des cérémonies pour le transport du corps du duc Jean et de la princesse son épouse, en l'église patriarcale, le 17 août 1757 (*p.* 75).

Mandement de MM. les vicaires-généraux de l'église métropolitaine de Bourges, le siége archiépiscopal vacant, ordonnant des prières dans tout le diocèse pour le repos de l'âme de S. E. Mgr le cardinal de La Rochefoucauld (mort le 29 avril 1757), donné à Bourges le 25 mai 1757 (*p.* 76).

Lettre de Mgr l'évêque de Limoges au clergé de son diocèse sur la mort de S.E. Mgr le cardinal de La Rochefoucauld, décédé à Paris, le 29 avril 1757 (7 mai 1757). — Ce fut l'évêque de Limoges qui prononça l'oraison funèbre (*p.* 91).

Ici se placent les feuilles arrachées; d'après la table des matières, elles contenaient :

L'oraison funèbre de la bulle *Unigenitus* (*p.* 99).

Nouveaux dialogues des morts (1755) : 1° entre le Pape et le maréchal de Saxe (*p.* 135); 2° entre le cardinal de Mazarin et le président du Harlay; 3° entre le docteur Arnauld et la sœur Nélou, religieuse du couvent de St-Charles, d'Orléans, morte le 9 juillet 1755 (*p.* 160); 4° entre le cardinal de Noailles, le docteur Arnauld et la sœur Nélou, de St-Denis (*p.* 168).

A partir de la pièce suivante, le manuscrit, tel que nous l'avons, continue.

Relation de ce qui s'est passé à Bourges pour l'auguste cérémonie de sainte Jeanne, reine de France, fondatrice de l'ordre de la très-sainte Annonciation de la glorieuse Vierge Marie, les 23, 24, 25 avril 1743 (*p.* 201).

Abrégé de la vie de sainte Jeanne, reine de France, fondatrice de l'ordre de la Vierge Marie, autrement appelé l'*Annonciade*, avec quelques prières et dévotions qu'elle a établies, par l'autorité des Souverains Pontifes, autant à l'édification qu'au salut des fidèles. — La bienheureuse Jeanne de France, duchesse de Berry, était fille de Louis XI, sœur de Charles VIII, et fut épouse de Louis XII.... Plusieurs miracles ont prouvé que sa vie était sainte, et que sa mort était précieuse devant Dieu..., ce qui a donné lieu au pape Benoît XIV de confirmer le décret donné par Mgr de La Rochefoucauld sur la validité du culte constant, établi de temps immémorial en l'honneur de Jeanne de Valois, par une bulle du 7 juillet 1742, et d'en faire la fête le 4 février (*p.* 208).

Litanies de la Bienheureuse Jeanne de France (*p.* 215-219).

A la fin de l'*Oremus* qui termine ces litanies, on lit ces mots : *Ecrit le* 5 *juin* 1758, Porcher, chanoine du Château-les-Bourges.

La table des matières occupe les pages 219-222.

Note n° XXI (ms. n° 53).

—

Mss. relatifs à la loge maçonique de Carcassonne.

Cette collection se compose de quatre volumes de procès-verbaux, d'un registre de réglements généraux, et enfin de six cahiers relatifs aux différents grades.

La partie la plus curieuse est celle des procès-verbaux.

I. Registre de la... R... L... *De la parfaite amitié de l'Orient de Carcassonne*... Le présent registre mis en remplacement de celuy qui fut volé dans le Temple la nuit du 2 au 3 octobre dernier, avec effraction du coffre-fort de la t... R... L... etc. — Le présent registre commencé le 14 décembre 1761, (fini en 1765).

Il y a 143 pages écrites, formant à peu près la moitié du volume.

A la page 109, on remarque le Fr. Courteil, ecclésiastique, reçu compagnon le 27 décembre 1763. Il y a aussi un abbé Méric, dont on trouve la signature en 1764 et en 1765.

II. Registre des procès-verbaux de l'Orient de Carcassous le titre de R... L... Saint Jean, *de la parfaite vérité et de la parfaite union.*

Ce volume, contenant 189 feuillets in-folio, va du 27 octobre 5765 (1765) jusqu'en 5774 (1774). — En 1765, le nombre des frères était de 79.

III. Registre des procès-verbaux de la franc-maçonnerie, assemblée au temple de la *Triple harmonie*, à Carcassonne.

Ce volume, contenant 168 pages in-folio, va du 7 juin 5774 (1774) jusqu'en 5785 (1785).

Nous y avons remarqué entre autres la réception de l'abbé Klein, aumônier du 4e régiment (folios 53 et 55), patronné par le Fr. Mahul, cadet, le 22 juin 1783. — Au folio 54 il y a un abbé de Saptes (1), aumônier, visiteur des mala-

(1) 1789. L'abbé de Sapte de Montblanc, chanoine du chapitre cathédral de Carcassonne, prévôt de Millegrand, vote en cette qualité, dans l'ordre du clergé à l'assemblée générale des trois ordres de la sénéchaussée de Carcassonne. — (Mahul, *Cart. de Carcass.* t. I, p. 391).

des. (Leurs signatures sont au bas des procès-verbaux des séances suivantes).

Au folio 87 se trouve l'affiliation de Fr. Rolland, juge-mage de Carcassonne.

IV. Registre des délibérations de la R.. L.. R . *De l'amitié et des commandeurs*, réunie à l'O... de Carcassonne du 13 prairial an XIII (5805), jusqu'à l'an 5815 (1815).

Il y a 87 feuillets in-folio écrits, formant environ le tiers du volume.

Dans la dernière délibération il est question de l'ouverture d'un nouvel atelier à Carcassonne, sous le nom *De la sagesse et des arts*.

D'après ces documents, nous connaissons donc cinq loges de Carcassonne, et nous pouvons suivre l'histoire des développements de quatre d'entre elles, et ce ne sont pas les moins curieuses. Leur organisation différait d'ailleurs de celle que doivent avoir les Loges d'aujourd'hui, et nous l'avons tout entière dans les volumes qu'il nous reste à indiquer.

V. Règlements généraux de la *L... de la parfaite amitié* à l'O... de Carcassonne en 1783. — 32 feuillets écrits, in-folio.

Voici un détail qui nous a paru caractéristique, et qui explique la présence des ecclésiastiques dans la Loge : Au chapître XI, intitulé *De l'hospitalier aumônier*, on lit : « L'hospitalier sera toujours, s'il est possible, d'une pro-« fession qui le mette à portée de soulager les malades au « spirituel ou au temporel...

« ..... Si l'hospitalier aumônier est prêtre, il sera tenu « de célébrer le saint sacrifice de la messe les jours de fête « de l'Ordre, ou d'y pourvoir...

« Si la L... délibère de donner, le jour de la fête de « l'Ordre, les fonds du tronc des pauvres à quelque curé ou « à quelque administration, il tirera un reçu du curé ou « du trésorier de l'administration, etc »

VI. *Du grade de maître* (cérémonial); petit in-folio; 52 pages écrites.

VII. Cahier relatif à différents grades; 82 pages écrites, petit in-folio; coté I.

VIII. Cahier *idem*; 42 pag. écrites, petit in-folio; coté II.

IX. Cahier *idem*; 30 feuillets, p tit in-folio; coté III.

X. Cahier *idem*, 32 p. écrites; petit in-folio, sans cote.

XI. Cahier *idem*, in-4°

LISTE ALPHABÉTIQUE DES MANUSCRITS

PAR NOMS D'OUVRAGES.

A.

B.

C.

(1) Note n° 5, pag. 205.

(1) Note nº 7, pag. 216.—(2) Note nº 5, §. 2, pag. 213.—(3) Note nº 14, pag. 289.—(4) Note nº 10, pag. 274.—(5) Note nº 15, pag. 293.—(6) Note nº 19, pag. 307.

I.

J.

L.

M.

O.

(1) Note nº 21, pag 312. — (2) Note nº 8, pag. 221. — (3) Note nº 1, pag. 196. — (4) Note nº 2, pag. 199.

P.

Q.

R.

S.

(1) Note nº 13, pag. 285.— (2) Note nº 17, pag. 299.— (3) Note nº 6, pag. 214.— (4) Note nº 16, pag. 298.— (5) Note nº 18, pag. 302.— (6) Note nº 9, pag. 224. — (7) Note nº 11, pag. 278. — (8) Note nº 4, pag. 203.

T.

V.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS.

(1) Note nº 3, pag. 201. — (2) Note nº 12, pag. 280.

LISTE DES MANUSCRITS ANONYMES.

Depuis que le travail de M. Fierville a été terminé, et depuis que la Société des Arts et Sciences de Carcassonne a décidé que ce travail, inséré dans les *Mémoires* qu'elle publie, constituerait le catalogue officiel des manuscrits de la Bibliothèque publique de la ville de Carcassonne, cet établissement s'est enrichi d'un certain nombre de documents nouveaux qui ont augmenté la valeur de ses collections.

La note qui va suivre dira quelle est l'importance de ces manuscrits et complètera le catalogue donné par M. Fierville.

I. — *Documents trouvés dans les archives de M. le baron Peyrusse.* — Successivement attaché à l'État-major de l'armée des Pyrénées-Orientales et au trésor de la Couronne, M. le baron Peyrusse a laissé en mourant le mémorial de ses campagnes et de nombreuses pièces comptables qui intéressent l'histoire de son temps.

Mme la baronne Peyrusse a voulu que ces documents fussent livrés à la publicité ; son gendre, M. Cornet-Peyrusse, a, suivant son désir, mis en ordre toutes les pièces qu'il avait entre les mains, et après les avoir fait imprimer, il a, dans une séance du Conseil municipal de la ville de Carcassonne (18 décembre 1869) offert au nom de la famille de M. le baron Peyrusse, et à titre de don purement gratuit, pour la Bibliothèque de la ville, section des manuscrits, les pièces et documents susdits.

M. Cornet-Peyrusse s'est contenté d'exprimer verbalement cette condition, qui a été officiellement acceptée, que les pièces et documents originaux, faisant l'objet du don offert à la ville de Carcassonne demeureraient déposés à perpétuité dans la Bibliothèque de la ville, et qu'ils ne seraient jamais ni cédés, ni vendus, ni échangés, ni même prêtés au dehors.

Les dits documents, dont le catalogue analytique, imprimé à la suite du mémorial de M. le baron Peyrusse, est déposé dans les archives de la Bibliothèque, comprennent en nombre :

1° Du 13 sept.re 1793 au 5 thermidor, an VIII.	6	pièces.
2° 1808-1809	28	»
3° 1809. — Campagne d'Allemagne	6	»
4° 1810. — Voyage à Braunau	2	»
5° 1812-1813. — Campagne de Russie et de Saxe	4	»
6° 1814-1815. — Campagne de France ; Ile d'Elbe ; Cent jours	407	»
Ensemble	453	pièces.

II. — *Manuscrits relatifs à la franc-maçonnerie.* — Cette collection, qui provient comme la précédente des archives de la famille Peyrusse, se compose :

1° De 12 cahiers relatifs aux différents grades.

L'un de ces cahiers, qui traite du grade des princes chevaliers de Rose-Croix, renferme 30 pages de texte, illustrées de vignettes et dessins en couleur. — Le format est in-folio.

Les 11 autres cahiers, qui renferment 6, 19, 7, 10, 26, 14, 14, 11, 11, 16 et 31 pages écrites, traitent des grades de : élu orateur; élu très sage; écossais architecte; écossais 1er surveillant; écossais très grand ; chevalier d'Orient, 1er surveillant; chevalier d'Orient, 2e surveillant; Rose-Croix, orateur; Rose-Croix, architecte; Rose-Croix, 2e surveillant; et Rose-Croix, très-sage.

2° Trois discours prononcés par M. le baron Peyrusse, à la loge de l'Aigle-française :

L'un renferme 13 pages écrites, format in-4° ;

Le 2e comprend 14 pages écrites, format in-8° ;

Et le 3e comprend 13 pages écrites, format in-8°.

3° *Compul maçonnique pour* 1821. Paris. Poulet. in-24.

Bien qu'il soit imprimé, nous avons inscrit ce comput au nombre des manuscrits parce qu'il est précédé de notes manuscrites donnant d'importants renseignements sur les mots de passe, les mots sécrets, les bulletins, etc.

4° Il en est de même pour un petit in-32, intitulé : ***Maçonnerie symbolique suivant le régime du Grand-Orient de France.*** **1804.** Sans lieu d'impression.

Ici les notes sont annexées au texte.

5° Cinq diplômes maçonniques, dont quatre sur parchemin et un sur papier.

Tous ces documents ajoutent à l'importance de ceux qui traitent de la même matière et sont relatifs aux loges maçonniques de Carcassonne. — Ils comprennent ensemble 22 pièces.

III. — *Compte des Recettes de l'administration des finances en Egypte, pendant l'occupation par l'armée française* (an 6 - an 10).

Ce manuscrit, de 22 feuilles volantes, format in-folio, a été fait par M. André Peyrusse, secrétaire général de l'administration des finances en Egypte, qui a voulu combler une lacune existant dans toutes les relations sur l'expédition d'Egypte. Il donne sur l'administration des finances de l'armée française en Egypte des détails encore inédits, et renferme également sur l'administra ion financière des mamelucks des renseignements qui confirment amplement les travaux imprimés sur cette matière dans le grand ouvrage de la commission scientifique d'Egypte.

IV. — *Marche du premier corps de la grande armée aux ordres de S. A. le maréchal Bernadotte, prince de Ponte-Corvo* (ans 1806 et 1807).— Ensemble, les extraits de la correspondance de Napoléon qui confirment cet ordre de marche, et un court aperçu de l'histoire du premier corps de la grande armée pendant les campagnes de 1806-1807.

Ce cahier manuscrit, cartonné, in-8°, comprend :

1° Quarante-cinq pages écrites et donnant, à diverses époques, la composition du premier corps, ses positions et ses actes journaliers.

2° Vingt-sept pages écrites et donnant les extraits de la correspondance de Napoléon.

3° Trois pages qui résument l'histoire du premier corps de la grande armée pendant les campagnes de 1806-1807.

Ce manuscrit, comme le précédennt, provient encore des archives de la famille Peyrusse

V. — Huit cahiers in-f°, manuscrits donnés par M. Lemansois-Duprey, ancien payeur du département.

L'un de ces cahiers est intitulé : *Registre des réquisitions faites par le président du comité civil et militaires de Narbonne.* Ce comité fut établi en 1793 pour organiser les moyens de défense contre l'armée espagnole qui envahit à cette époque le territoire de la République française, 18 septembre 1793. (11 frimaire, an II).

Six autres cahiers comprennent la correspondance du comité, depuis le 14 mai 1793 jusqu'au 13 pluviose an II.

Le dernier renferme la correspondance du 3e bureau, (Munitions de guerre, artillerie et génie), du 25 août 1793 au mois d'octobre même année.

Ces manuscrits renferment des documents curieux pour l'histoire politique du département de l'Aude à cette époque si intéressante.

Nous citerons ici l'intitulé de quelques-unes des pièces les plus remarquables que renferment ces cahiers :

2e CAHIER. — N° 15. — CORRESPONDANCE.

7 *juin* 1793. — Au citoyen Roucayrol fils, à Coursan : Sur sa désertion du poste de Lapalme.

3e CAHIER. — N° 16. — CORRESPONDANCE.

23 *juin* 1793. — A la commune de Pourcayragues : Remerciements pour un don de fourrage.

26 *juin* 1793. — Aux représentants du peuple : Demande de réorganisation du Comité civil et militaire ; *aveu singulier.*

6 *juillet* 1793. — Aux représentants du peuple : Envoi par le Comité d'un délégué à la Convention pour lui exposer les besoins, etc.

7 juillet 1793. — Au Comité de salut public de la Convention : Exposé de la détresse du département.

12 juillet 1793. — Aux administrateurs de l'Hérault : Demande de secours ; explosion patriotique.

Même jour. — Aux administrateurs de l'Aude : M. Pech, délégué du Comité à la Convention, obtient des secours.

14 juillet 1793. — Aux administrateurs du département : Réclamations pour mettre Narbonne en état de défense, vu les progrès des Espagnols.

15 juillet 1793.— Aux administrateurs du département : Détresse du district des Corbières. Berlioz, administrateur.

4e CAHIER. — N° 17. — CORRESPONDANCE.

14 août 1793. — Aux administrateurs du district de Quillan : Demande de mitraille ; détresse.

16 août 1793.— Aux représentants du peuple : Arrestation de Dougados.

26 août 1793.— Aux représentants du peuple : Nouvelles extraordinaires sur les anglais et les autrichiens, etc.

15 septembre 1793. — Au citoyen Fabre, représentant du peuple : Moyen de réprimer la désertion ; armer les hommes, afin d'éviter les attaques.

5e CAHIER.— N° 18. — CORRESPONDANCE.

17 septembre 1793. — Au citoyen Conil, commissaire : Bonnes nouvelles : *Les Français réunis pour braver tout l'univers !*

20 septembre 1793. — Aux administrateurs du département : Bonnes nouvelles : victoire du 17 !

6 octobre 1793. — Au citoyen Calmettes, chirurgien : Emploi des charbons sulfureux de Bize ; expériences à faire, économiques.

Octobre 1793. — Aux représentants du peuple : Ratié,

maître de poste, partant volontaire pour l'armée; froideur des narbonnais.

6e CAHIER. — CORRESPONDANCE.

7 *frimaire, an II.* — Au citoyen Borrel-Dat : Apparition du salut *Adieu.*

20 *frimaire, an II.* — Aux administrateurs du département : Progrès des Espagnols.

2 *nivose, an II.* — Aux postes et municipalités de la côte : Prise d'Elne, de Collioure et Port-Vendres par les Espagnols.

4 *nivose, an II.* — Aux administrateurs du département : Désastres de l'armée; défection des troupes; prise de Toulon; mort du représentant Fabre.

CAHIER DES RÉQUISITIONS.

25 *septembre* 1773. — Arrêté signifié à Andréossy pour tenir le Canal ouvert. *Salus populi suprema lex.*

an II (*decade*). — Débris et matériaux provenant de la suppression des cloches.

an II (*decade*). — Aux représentants du peuple : Affuts de canons fabriqués à Quillan.

VI. — *Livre d'heures.* — Manuscrit in-12, sur vélin, caractères gothiques, lettres initiales peintes en rouge et bleu. Il a 125 feuillets à deux colonnes de 34 lignes. On voit au frontispice une vignette coloriée, représentant le roi David à genoux devant le Seigneur, avec une harpe à ses pieds; on lit au bas : *Domine, ne in furore tuo arguas me.* Le tout est encadré de fleurs et de feuillages. Cette vignette a évidemment fait partie d'un autre manuscrit. Celui-ci est sans date, sans note; rien n'indique son origine. Il renferme l'office de la Fête-Dieu, ce qui prouve qu'il est

postérieur à 1311, date du concile de Vienne, qui établit en France cette fête déjà instituée par Urbain IV en 1264. Ce livre d'heures présente tous les caractères des manuscrits du XVme siècle.

Provenance inconnue : — Acheté sur la proposition de M. Coste, par la Société des Arts et Sciences de Carcassonne.

VII.— *Retraite des Français, de Moscou, et leur séjour dans cette capitale.* — Cartonné. in-4°. 124 pages.

Transcrit par M. l'abbé Verguet sur un manuscrit apporté de Saratof par son père, autrefois prisonnier de guerre en Russie. Cette relation, évidemment faite par ordre du gou vernement russe, était répandue à profusion parmi les prisonniers de guerre, auxquels on voulait inspirer une haine vigoureuse contre le chef qui avait été leur idole.

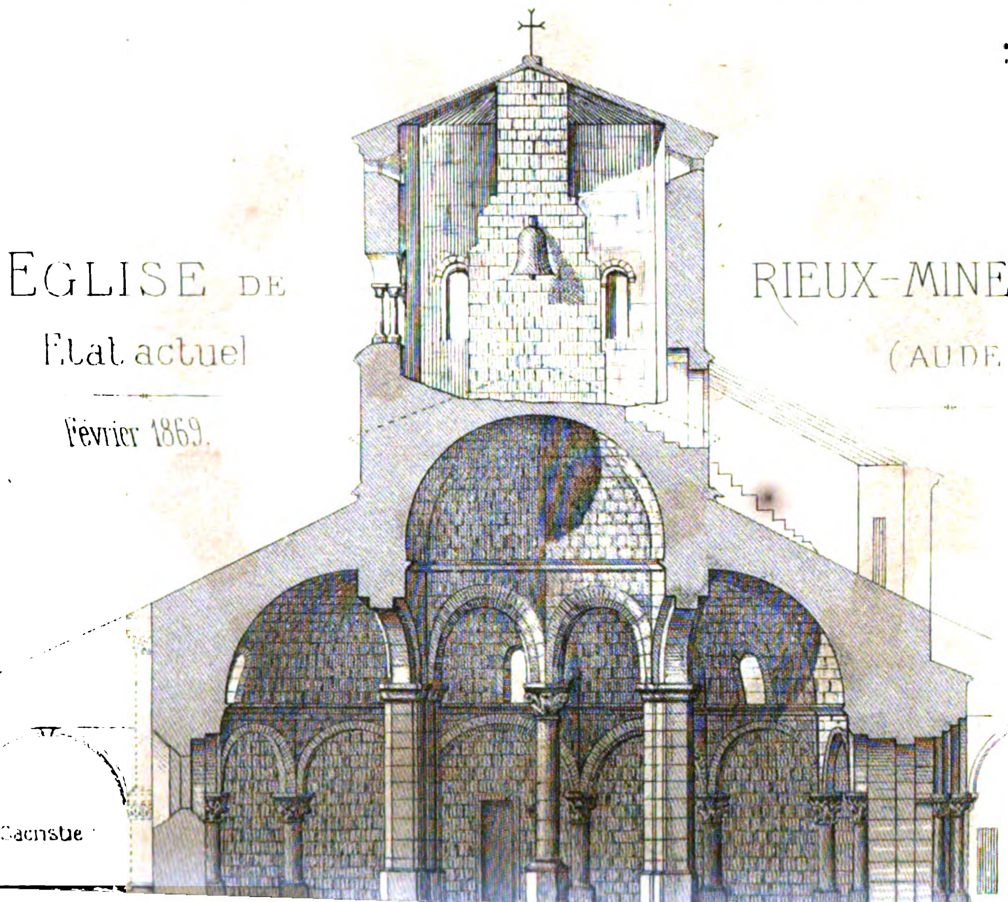
VIII. — *Paris à dix jours de Pékin, ou projet d'un chemin de fer entre ces deux villes*; par Germain Bonnet, conducteur des ponts-et-chaussées.

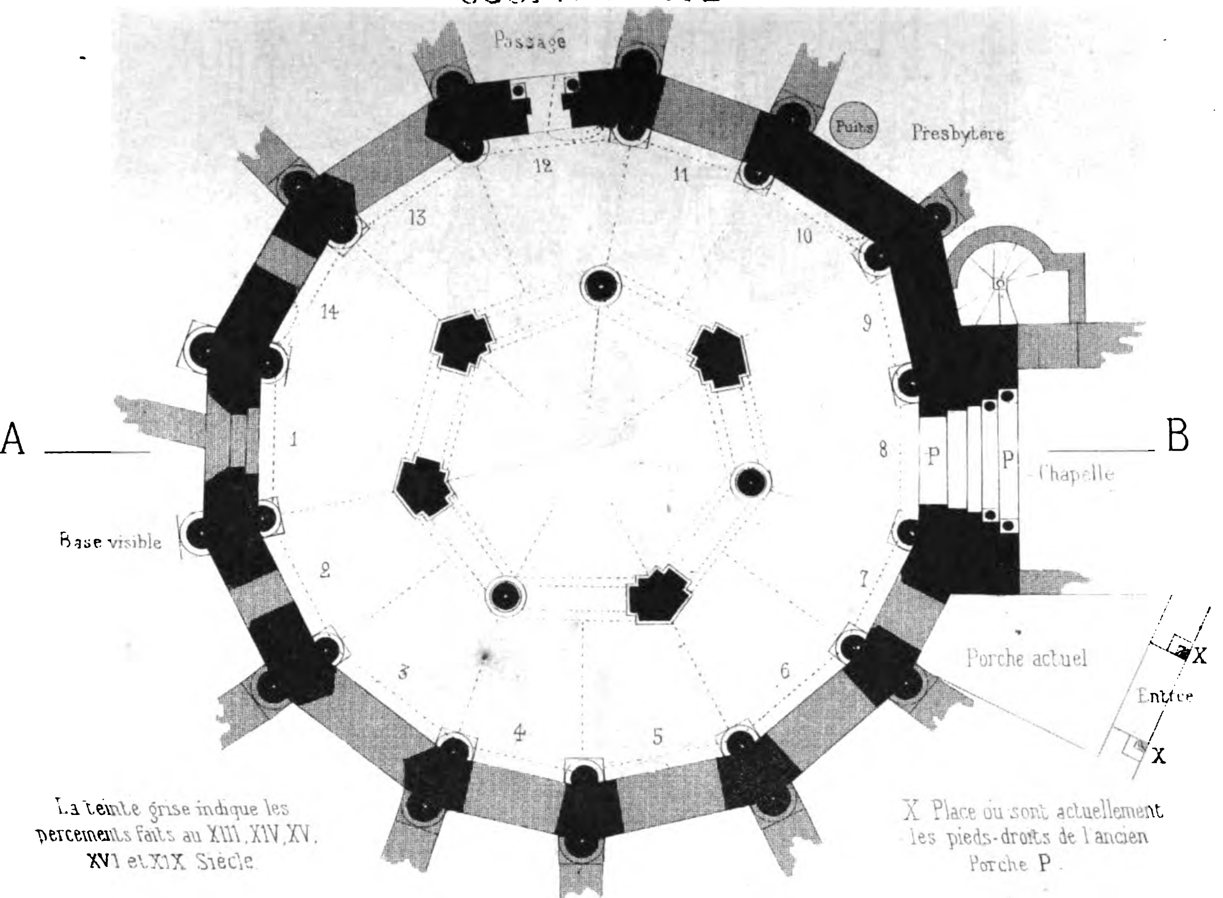
Ce manuscrit, in-4°, cartonné, renferme 98 pag. petit texte.

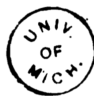
Dans ce travail, l'auteur, après avoir traité des voies de communication en général, et plus spécialement des chemins de fer, jette un coup d'œil rapide sur l'Europe et l'Asie, traite des relations entre européens et asiatiques aux principales époques de l'histoire, et discute enfin son projet de jonction entre Paris et Pékin, projet dont l'exécution solderait par une dépense de 7 milliards, qui seraient fournis proportionnellement à la population et seulement par les grandes puissances de l'Europe. A ce mémoire se trouvent annexées deux cartes dont l'exécution est remarquable.




UNIV
OF
MICH.


EGLISE DE RIEUX-MINERVOIS
(AUDE)
État actuel
Février 1869.
Sacristie


COUPE sur AB
Passage
Puits
Presbytère
A
B
P
P
Chapelle
Base visible
Porche actuel
Entrée
X
X
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
La teinte grise indique les percements faits au XIII, XIV, XV, XVI et XIX Siècle
X Place où sont actuellement les pieds-droits de l'ancien Porche P.
PLAN
10 9 8 7 6 5 4 3 2 1 0
10
F. Saulnier Archte Del.
J. Moutounet Lith.
Lith. Moutounet à Carcassonne


UNIV.
OF
MICH.

LA
ROTONDE DE RIEUX-MINERVOIS

AVANT-PROPOS.

Sans prétendre allier les agréments du style aux recherches de l'érudition, mais sans rejeter aussi, pour un langage tout didactique, les formes les plus naturelles à nos pensées, nous allons traiter un sujet qui vous intéresse, et dont l'étude éveillera chez nos lecteurs, — nous aimons à le croire, — un sentiment non moins vif d'intérêt.

Si l'on veut se faire une idée de cette partie du Minervois qu'arrose l'Argent-Double, il faut s'inspirer du souvenir de quelque site poétique, et s'affranchir dès lors, pour un instant, des préoccupations trop rigides de la science.

Heureux ceux qui ont la réunion des biens donnés par un beau ciel, une terre féconde, une charmante nature! Il leur est doux de bénir Dieu dans ses œuvres; ils se bercent de rêves ingénieux et se plaisent à rattacher de bonnes pensées à de beaux paysages.

Ainsi disions-nous, en admirant le Minervois, nous rappelant à Rieux certaines légendes de son église.

Comme les bords d'un fleuve célèbre, les rives de l'Argent-Double sont ici d'une fraîcheur ravissante.

Si le modeste cours d'eau reste ignoré, il n'en ruisselle pas moins sur des gazons plus verts que l'émeraude; il fertilise une riche contrée, donne partout la vie, et serpente à travers les bois de ses rivages, où parfois le soleil glissant entre deux rameaux pénètre de rayons le flot changeant et limpide.

Si le vallon, qui des flancs de nos Cévennes descend en s'élargissant dans la plaine, n'a pas toutes les séductions de Tempé, il a du moins rappelé aux imaginations toujours un peu ardentes du Midi, cette vallée par excellence où s'étageaient les temples des divinités, sous de magnifiques ombrages.

Les arbres, les prairies et les fruits savoureux et mille dons du Ciel ont fait de ce pays une heureuse contrée :

Salve magna parens frugum.....

Un vallon, symbole de grâce, de paix et d'amour, trahit le sourire de la divinité. Ne semble-t-il pas être le cadre naturel des belles âmes, c'est-à-dire des plus pieuses, des plus justes envers le Créateur, suivant l'expression si bien trouvée de Cicéron?

Aussi comprenons-nous, à ce point de vue, la tradition qui, depuis un temps immémorial, consacre par des souvenirs religieux cette fraîche vallée, et qui fait, de l'église ronde de Rieux-Minervois, un temple de Minerve.

On semble avoir choisi tout exprès dans le paganisme, n'ayant guère que la religion des vices, une exception de pureté, de sagesse et d'élévation artistique, Minerve, pour en faire la déesse de ce temple mystérieux!

Cet opinion traditionnelle est évidemment en défaut quant à l'édifice, mais nos aïeux n'y regardaient pas de si près, et, comme les bois sacrés, les sites pittoresques avaient eu le privilége d'attirer les constructions religieuses, hors de l'enceinte des villes, leur riante imagination s'exaltait aux souvenirs classiques. Ne savaient-ils pas d'ailleurs que les anciens élevaient des temples *ronds* à Diane, à Cybèle, à Vénus, à Vesta, à Minerve?

Prononcer le nom de *Minervois* n'était-ce pas faire de l'histoire? L'olivier était là, ombrageant de ses rameaux un édifice religieux de forme circulaire, dont l'origine se perdait dans la nuit des temps, l'église de Rieux devait être un temple de Minerve. Et pourquoi pas?... L'hypothèse au besoin aurait pu remonter jus-

qu'au cycle druidique. Une des places de Rieux porte le nom de *Guinot*, peut-être en souvenir du *Gui* sacré, et se rattache ainsi au druidisme. N'a-t-on pas trouvé en creusant les fondements de l'église de Chartres les débris d'un bas-relief représentant une figure de jeune femme, avec l'inscription votive : *Virgini pariturœ druides ;* les druides, à la Vierge qui doit enfanter! Pareille inscription s'est retrouvée en divers autres lieux. Or, les temples couverts des druides étaient à peu près ronds, c'est-à-dire de forme octogonale. Il y en avait un à Toulouse en grande vénération parmi les peuples voisins. L'édifice consacré à la Vierge, du temps même des Gaulois, — en vertu de la tradition prophétique du Sauveur devant naître d'une Vierge, très-répandue, comme on sait, dans les peuples de l'antiquité, – serait vraiment une église prédestinée au culte de Marie....

Mais il est temps d'aborder les opinions basées sur une science historico-archéologique plus sérieuse.

ERRATA. (Fautes essentielles à corriger dans l'impression de ce Mémoire).

Page 329, ligne 4. — *Au lieu de* vous intéresse, *lisez* nous intéresse.
Page 333, ligne 12. — *Au lieu de* ichonographique, *lisez* ichnographique.
Page 237, ligne 15. — *Au lieu de* grêlées, *lisez grêles.*
Page 342, ligne 20. — *Au lieu de* chaires, *lisez* chaières.
Page 349, ligne 3. — *Au lieu de* celle, *lisez* celles.
Page 349, ligne 24. — *Au lieu* d'inspiration gothique, *lisez* d'inspiration gnostique.
Page 361, ligne 8. — *Au lieu d'*absidiales, *lisez* absidioles.
Page 361, ligne 17. — *Au lieu* de Paius, *lisez* de Pains.
Page 366, ligne 16. — *Au lieu de* passèrent dans les Saints-Lieux, *lisez* visitèrent les Saints-Lieux.
Page 367, ligne 23. — *Au lieu de* Jerosolymitani, *lisez* Ierosolimitani.
Page 367, ligne 26. — *Au lieu d'*octagonale, *lisez* octogonale.
Page 367, ligne 28. — *Au lieu de* Lauleff, *lisez* Lanleff.
Page 368, ligne 4 de la *note.* — *Au lieu de* Sainte-Coutance, *lisez* Sainte-Constance.

Nota bene. — L'église du Saint-Sépulcre, de Jérusalem, bâtie de 326 à 335, fut reconstruite en partie et complétée vers 620.

SAINTE-MARIE

DE RIEUX-MINERVOIS.[1]

I.

Tout préambule fini voici, peut-être, le moment d'avouer que ni les patients travaux de nos élucubrateurs, ni l'érudition et l'expérience de nos archéologues, ni les connaissances spéciales et techniques de nos habiles architectes n'ont pu, jusqu'ici, dissiper complétement les doutes qui planent sur l'origine de l'église de Rieux.

A quelques siècles près, l'accord se fait sans doute, mais nous n'en sommes pas moins beaucoup trop reduit à nos humbles hypothèses.

Sub judice lis est.

Nous voudrions bien pouvoir nous incliner devant un arrêt décisif.

Ne serait-il pas possible de l'obtenir aujourd'hui que nous n'avons plus à craindre de nous arrêter à une opinion précipitée?

Plusieurs savants, dont nous prisons très-haut le mérite

(1) Aujourd'hui Notre-Dame de l'Assomption.

reconnu, se sont occupés de cet édifice. Nous leur demandons la permission de le visiter à leur suite et de faire modestement, à notre tour, un peu d'archéologie. Car, sans prétendre donner des explications neuves et fécondes, nous ne voudrions pas nous en tenir à une critique de seconde main.

Notre contrée offre donc à l'étude et à la perspicacité de l'antiquaire, une sorte de merveille architecturale à expliquer, un monument plein d'intérêt et dont l'attrait s'accroit de la difficulté même de préciser la date de sa fondation.

Cet édifice reçut comme disposition iconographique la figure d'un polygone régulier de quatorze côtés.

On lui donna à l'aide de murs très-épais, de piliers et de colonnes, d'arcades et de voûtes, une ossature, ou plutôt une membrure solide, capable de supporter le poids de la coupole, enveloppée et surmontée par une tour à sept faces (1) de construction peut-être plus récente.

Voilà pour l'ensemble.

L'art des premiers siècles du moyen-âge, portant l'empreinte, non-seulement du style romain dégénéré en roman,

(1) Ce nombre *sept* qui revient toujours dans notre église, sera interprêté bien différemment, sans doute, par la symbolique. Ceux qui croient que des architectes ou des ouvriers infectés de manichéisme, ne manquaient pas de retracer, dans les constructions, leurs signes cabalistiques y découvriront l'*heptade* des Gnostiques. Leurs *Eons*, en effet, étaient classés par groupes de sept.

D'autres n'y verront au contraire qu'un emblême parfaitement orthodoxe : le nombre des dons du Saint-Esprit ou des Sacrements, par exemple.

mais de l'influence néo-grecque, ou Byzantine, nous apparaît déjà (1).

Ne nous contentons pas de ce premier aspect, et nous verrons bientôt dans les détails divers éléments d'art antique fusionnés, mais corrompus et séniles, en attendant la magnifique et complète transformation du XIIIe siècle, ou la palingénésie de la renaissance.

Ce monument, qu'on avait cru d'origine gallo-romaine, a une filiation incertaine, sans doute, mais quoique d'un style byzantin douteux, il en est empreint à certains degrés. Son caractère n'est pas tel que celui d'autres édifices circulaires, évidemment romain ou néo-grec, mais il se relie à divers types romans et byzantins.

Un mur polygonal de plus d'un mètre d'épaisseur, forme l'enceinte de l'église, ornée d'une colonne à chaque angle intérieur.

Accotées seulement aux parois de la muraille, en appareil moyen et régulier de pierres taillées (*l'opus insertum des latins*), ces quatorze colonnes, à chapiteaux variés, avec astragales ordinairement taillés en oves, ont des bases

(1) A partir de Constantin-le-Grand, l'activité artistique s'éteignit de jour en jour à Rome et dans le reste de l'Occident. Tandis que les barbares y renversaient la civilisation païenne, la nouvelle capitale de l'empire byzantin, jalouse d'égaler l'ancienne ville des Césars par la magnificence de ses monuments, recueillit la tradition du style antique et les procédés matériels de l'art.

En outre, depuis l'époque de Justinien Ier jusqu'à la conquête de l'empire d'Orient, par les Latins en 1204, l'art byzantin accueillit et fixa certains types, qui répondaient aux idées chrétiennes, et ce fut par là qu'il prit un caractère d'indépendance.

(BACHELET ET DEZOBRY).

cubiques, à tores renflés et profondes scoties. Elles supportent, sans entablement, l'arcature légèrement surhaussée, qui décore les quatorze panneaux de la rotonde. Compris entre le mur d'enceinte et un cercle formé par quatre piliers prismatiques et trois grandes colonnes, autour du centre, le collatéral permet de parcourir l'église dans sa circonférence.

Les quatre piliers, à sections polygonales, et les trois colonnes unies, rangés circulairement, ont des bases heptagonales, avec gros boudins, gorges et petits boudins, sans griffes aux angles.

Ils reçoivent sur leurs doubles tailloirs, ou sur l'abaque de leurs chapiteaux, à groupes de lions, à feuilles d'eau ou d'acanthe épannelées, les sommiers de sept arcs, un peu surélevés, qui supportent la coupole. Celle-ci n'a ni tambour, ni trompes, ni pendentifs. Elle est formée par un système de voûtage, à angles pénétrants, sur plan heptagonal qui, arrivé aux deux tiers de la hauteur, se confond avec une voûte de révolution, pouvant être assimilée à une portion de sphéroïde.

Ce dôme est immédiatement contrebuté par le demi berceau du collatéral annulaire, portant sur le gros mur.

Au dessus des grands arcs, dont le sommet n'a pas fléchi, un élégant bandeau ceint la coupole; et sous la voûte, en quart de cercle, les bas côtés sont également ceinturés d'une corniche saillante, dont les profils nous ont paru assez remarquables. Quatre baies cintrées, de petite dimension, vraies lucarnes d'église romane primitive, s'ouvrent à la naissance des voûtes du collatéral, servant de contrefort. Une seule a gardé ses dimensions premières.

L'église est *orientée*, quoique par sa forme, les fidèles ne

puissent pas toujours être tournés vers l'Orient, berceau du christianisme.

Une des arcades de la galerie circulaire, ornée de modillons, marque le point absidal en face de la porte principale convertie en chapelle. Une niche occupe le centre de l'arcade. Elle est entourée de gorges et de boudins dans le goût du XIII[e] siècle, et porte la désignation de ***Niche du Rosaire***, sur un très-ancien plan de la commune de Rieux.

Elle date, en effet, du siècle de l'institution même du ***Rosaire*** ou de sa propagation par saint Dominique, l'infatigable prêcheur, qui voulut organiser dans les pays albigeois une croisade de charité et de prières (1).

Une petite porte romane à deux colonnettes et à tympan uni, sous archivolte, s'ouvre au midi. Peut-être existait-il au nord, une porte symétrique, donnant dans l'ancien cimetière, et détruite en 1512, quand Tristan de La Jugie Puydeval fit bâtir avec la permission de l'archevêque de Narbonne, la chapelle dite des seigneurs, dédiée primitive-

(1) Nous devons cependant faire observer que cette niche a le socle en bizeau, comme si elle avait pu servir de fenêtre.

Quoiqu'il paraisse prouvé, d'un autre côté, que saint Dominique est au moins le véritable restaurateur de l'usage de réciter quinze *Pater* et quinze dizaines de l'*Ave Maria*, en l'honneur des principaux mystères de Jésus-Christ, auxquels la Sainte-Vierge a eu part, et qu'il ait bien réellement enseigné cette prière pour prévenir les fidèles contre les erreurs des Albigeois, la fête du Rosaire est d'une institution plus récente. Le pape Pie V l'institua en actions de grâces de la victoire de Lépante (1571), sous le titre de *Sainte Marie de la Victoire*. Deux ans après, Grégoire XIII changea ce titre en celui du *Rosaire* et approuva un office propre pour cette fête, mais le nom de *Rosaire* était déjà connu. Il vient de l'espagnol ou de l'italien *Rosario*, chapeau de roses. C'est une couronne de prières.

ment aux bienheureux saints Germain, Joseph et Michel.

Deux sacristies soudées à l'église, de chaque côté de l'abside, ne faisaient pas partie intégrante de l'édifice. Les prêtres au moyen-âge revêtant les habits sacerdotaux dans le chœur, les sacraires ne prenaient que les proportions d'une armoire à renfermer les objets les plus précieux du culte.

La base d'une des colonnes extérieures dont les angles saillants étaient cantonnés est encore apparente dans la sacristie de l'œuvre.

Il est probable que la rotonde polygonale en avait quatorze à son pourtour, les deux dernières complétant l'ornementation du porche.

Nous savons que les premiers contreforts du roman sont remarquables par leur peu de saillie : ce sont des colonnes plus ou moins engagées ou des pilastres assez grêles. Ces colonnes ne pouvaient avoir d'autre but ici, que de concourir à la décoration de l'ensemble.

Un bandeau sculpté en rinceaux entourait aussi l'édifice à une hauteur de 2 m. 05 c. du seuil. Il formait et l'abaque et la plinthe à la fois des colonnes superposées qui s'élevaient jusqu'à la base du comble des bas côtés de la rotonde. Les chapiteaux des colonnes les plus élevées devaient porter directement la corniche, fort problématique aujourd'hui. Cette disposition architecturale est fréquente au XI[e] siècle dans le centre et le midi de la France. Une foule d'édifices en Auvergne, sur les bords de la Garonne, et l'abside même de Saint-Papoul, dans l'Aude, nous en offrent des exemples. Nos hypothèses, toutefois, ne pourront devenir des certitudes que lorsqu'on aura dégagé le mur d'enveloppe des constructions parasites qui le font disparaître au dehors.

Au-dessus de la toiture des collatéraux on retrouve les

traces d'un larmier roman, forte moulure inclinée. Des assises d'un petit appareil, supportées par les grands arcs de la coupole, servent de base au clocher actuel. Après 1 m. 40 c. d'élévation, l'appareil est d'un tiers plus grand sur une hauteur de 2 m. 60 c., jusqu'au cordon de la retraite, sous les baies de la tour. A partir de ce larmier, et jusqu'au-dessus de l'extrados des fenêtres, c'est-à-dire sur une hauteur d'environ 3 m. l'appareil est probablement postérieur aux deux autres. La porte en ogive percée dans cette partie du clocher, deux fenêtres géminées à plein cintre, sur doubles colonnettes, dont les chapiteaux accouplés sont taillés à facettes et trois autres baies ogivales, semblent indiquer cette date plus récente, quoique l'ogive apparaisse au porche de Saint-Marc, aux grands arcs de Saint-Front et dans la structure d'une foule d'édifices antérieurs à notre église (1). Mais les colonnettes, pour si frustes qu'elles soient, indiquent au moins le XIII[e] siècle.

Enfin, la partie supérieure du clocher, d'un style plus qu'équivoque, est en mauvaise maçonnerie. La simple *tuile mouillée*, tenant lieu de corniche, pourrait être une preuve de la surélévation toute moderne que présentent ces dernières assises, si nous n'avions déjà remarqué un semblable couronnement à l'extérieur du collatéral annulaire.

Il ne reste aucune trace du système d'après lequel pouvait être revêtu l'extrados de la calotte sphérique, en sup-

(1) M. Mérimée a dit dans son ouvrage : *En Auvergne et en Limousin*, p. 104. « Je ne recommencerai pas ici une discussion à laquelle je me suis livré plusieurs fois pour prouver combien peu d'importance on doit attacher à la forme des arcs, lorsqu'il s'agit de déterminer la date d'un monument. »

posant que la coupole fût apparente. Etait-ce par des imbrications retournées comme à Saint-Front primitivement? Etait-ce par des dalles, des ardoises, des tuiles plates, ou du plomb, comme à Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle? Rien ne nous l'indique absolument.

La chape de mortier a même disparu, à l'intérieur, sous une épaisse couche de terre, de plâtras et trois blocs de bâtisse qui supportent les cloches et le faîte de la toiture, en tenant lieu de poinçon; le tout, d'un poids équivalent à celui de 25 mètres cubes de maçonnerie.

Les voûtes des bas côtés sont actuellement couvertes par un mélange d'ardoises de la montagne Noire, de pierres plates et de lames brutes en marbre de Caunes, maçonnées sur massif. Si ce sont là les matériaux primitifs, ils nous apparaissent à l'état de débris. Un monument dont les détails ne manquent pas de richesse, ne pouvait pas être sans corniche et couvert d'une manière aussi misérable. Il n'a pas été fini, si l'état actuel n'est point le résultat de transformations et de dégradations répétées. Donc, une tour heptagonale surmonte le dôme; elle ne s'élève pas très-haut et semble même n'avoir atteint cette élévation qu'à l'aide d'exhaussements successifs. Elle ne se rattache qu'imparfaitement et grossièrement au plan général, quoique ses faces reproduisent les sept pans de la base de la coupole.

Un lanternon composé de colonnettes circulaires, supportant une petite coupole, et posé sur une plate forme, sans ouverture au centre, comme à Saint-Etienne de Périgueux, par exemple (1) serait bien plus en harmonie avec le mo-

(1) Saint-Etienne de Périgueux, Saint-Jean de Colle, Saint-Avit, les églises abbatiales de Souillac, de Saint-Hilaire de Poitiers, les ca-

nument se rapprochant du type orbiculé, et qui demande un amortissement délicat sans élévation exagérée.

L'édifice primitif, qui semble d'un seul jet, ne paraît pas d'ailleurs avoir prévu ce clocher, *mal plaisante fabrique ;* l'escalier de la tour n'est pas enchassé dans le soubassement, et le bois, en très grande partie, servit à le construire.

Quoi qu'il en soit, la disposition qu'atteint notre critique n'est pas plus disgracieuse que celle d'un grand nombre de coupoles byzantines, ou paraissant n'être qu'une simple modification de la voûte, perdues sous des clochers ou dissimulées par des charpentes, à l'intersection des nefs, dans le Périgord, la Saintonge, l'Angoumois, le Limousin, le Languedoc, et plus tard, l'Anjou.

Vu du dehors, le monument est loin de présenter aujourd'hui un tout homogène. Il est d'ailleurs presque masqué par le mélange des constructions informes qui l'étreignent.

Mais déjà, l'harmonie de ces belles proportions n'existe plus à l'intérieur, où six des arcades *bouchées* ont ouvert leurs arceaux à de vulgaires chapelles, où une sorte de brèche faite dans un panneau sert de nouvelle entrée, précédée d'un appentis en manière de porche, et où l'ancien portail dénaturé donne accès de l'église dans une chapelle.

Cette porte principale figurait autrefois à l'entrée de l'église, un porche de décoration très-peu saillant : car, dans la période romane, où il n'y a plus de catéchumènes, on restreint le porche presque toujours à l'ébrasement de

thédrales du Puy, de Cahors, etc., églises à coupoles, datent du XI[e] siècle.

la porte d'entrée. Quatre colonnes et deux pieds droits supportaient l'archivolte à plein cintre, décorée de moulures toriques unies et tordues, bordées de perles. Les montants du portail, richement sculptés en entrelacs de feuilles d'acanthe, dans une pierre fine et compacte, sont actuellement placés au nouveau porche, dont on voit bien qu'ils ne devraient pas faire partie.

Ce portail roman, large de 2 m. 70 c. au diamètre du plus petit arc, était probablement à tympan sculpté avec trumeau ou pilier central et consoles moulurées dans le goût du XI[e] siècle (1) soutenant un linteau. Car, à cette époque, le vantail en menuiserie n'avait pas encore pris de grandes proportions. Les parties visibles du cordon de pourtour, venant se raccorder à l'abaque des chapiteaux du porche, indiquent la saillie d'un corbeau destiné, sans doute, à supporter la charpente de quelque auvent. Si le portail avait été précédé d'un porche couvert, la pierre serait moins rongée par le mauvais temps, les chapiteaux seraient moins frustes et les diverses ornementations, surtout du parement de face, ne se seraient pas décomposées sous l'action de l'atmosphère.

Mais puisque nous en sommes aux suppositions, ne serait-il pas plus probable, dans le même ordre d'idées, que le corbeau, dont nous avons remarqué l'amorce, supportait une des colonnes décoratives du porche, avec entablement ou couronnement au sommet?

Dans cette dernière hypothèse, la porte n'aurait pas même été abritée par un auvent.

(1) Les corbeaux de Notre-Dame-du-Port, à Clermont, présentent des moulures semblables.

Réfutons une objection en deux mots avant de passer outre. Quelques archéologues pensent que les portails du XI[e] siècle n'avaient que deux colonnes. Cette opinion est plus que contestable. Le portail de Saint-Etienne de Nevers, entr'autres, remontant au XI[e] siècle, en a six. Mais il nous reste peu d'édifices intacts de cette époque. La fin du XI[e] et le commencement du XII[e] siècles peuvent d'ailleurs se confondre.

L'autel, placé entre les deux piliers de la coupole les plus voisins de la niche absidale, n'offre rien de remarquable. Il est moderne et domine le petit sanctuaire : (*apsis gradata ou bêma*) formant le chœur actuel dans le tiers de l'espace compris sous la coupole. Une clôture reliait, il y a peu de temps encore, les sept bases des piles du dôme et entourait ainsi un sanctuaire central au milieu duquel on ne dit pas cependant que l'autel s'élevât.

Un liturgiste ne manquerait pas de l'y placer aujourd'hui. Ce mur en maçonnerie nous paraît être, comme le clocher, de construction hybride.

Les chaires à prêcher (dans le français roman), n'ayant pris qu'au XIII[e] ou XIV[e] siècle, l'importance et la place qu'elles ont aujourd'hui dans les églises, nous n'avons pas à nous occuper du fauteuil (*faldisterium*), ou de l'*ambon*, ou de l'estrade en bois, entourée d'un garde-corps, recouvert sur le devant d'un tapis qui formait, sans doute, la chaire primitive de Rieux. Ajoutons qu'une crypte, à moitié comblée, fut creusée sous les dalles du sanctuaire.

Et maintenant, quelques détails seulement sur les dimensions en plan et en élévation avant d'aborder la dernière partie de ce travail monographique.

Les murs d'enceinte ont 1 m. 40 c. d'épaisseur. Le dia-

mètre de l'église dans œuvre est de 18 m., la hauteur intérieure, prise sous la clef de la coupole, est de 13 m.

L'élévation du collatéral, prise à l'intrados vers les grands arcs est de 9 m. 20 c. Cette galerie circulaire a près de 5 m. de large, et l'enceinte du milieu plus de 8 m. de diamètre, comme la coupole dont l'épaisseur de la voûte est de 0 m. 45 c. au sommet, percée grossièrement d'un petit œil central, pour le passage des cloches.

Après avoir esquissé le tableau architectonique de cet édifice, nous voudrions nous occuper des éléments qui furent appliqués à sa décoration. Ils sont pour ainsi dire hiératiques et traditionnels. Ici, l'art est encore établi sur les bases antérieures des styles *roman* et *néo-grec* que nous sommes habitués à voir se superposer et se confondre presque dans les monuments de l'école romano-byzantine.

Ce sont des chapiteaux pseudo-corinthiens, des perles, des rangées de feuilles d'eau imitées des monuments antiques.

La flore murale, n'est pas encore réaliste; elle est presque *innaturelle*. L'artiste semble craindre de s'inspirer de la nature qui l'entoure.

Il fait assez naïvement de la sculpture gréco-romaine quand il n'est pas franchement barbare dans le *romanum rusticum* de quelques chapiteaux.

De vrais bas reliefs n'animent pas l'architecture, mais d'un côté, le style byzantin s'affirme par l'imitation plus ou moins pure des ordres composite et corinthien; de l'autre, le roman tend à déformer la corbeille, à la décorer d'éléments simples ou composés d'un goût douteux. Pour le tailloir, dont la forme est restée carrée, il emploie un travail d'ornementation qui ne respecte pas les traditions classiques.

Le masque antique, formant quelquefois le fleuron du chapiteau corinthien, envahit par le roman cette partie de la colonne. A moins que l'origine d'une pareille transformation ne doive remonter jusqu'au chapiteau composite où les Romains avaient introduit des figures, des aigles, des victoires ailées. Le roman n'aurait donc fait que précipiter dans le mauvais goût cette première décadence. Il invente, en effet, des types de laideur, où le gnosticisme n'a pas toujours paru étranger. Ce sont des personnages monstrueux, des figures bizarres et fantastiques; des groupes d'animaux se substituant aux volutes des plantes.

Nous n'avons pas remarqué dans les sculptures de l'église de Rieux des scènes historiques formant un des genres caractéristiques du roman, ni le chapiteau cubique, invention assez disgracieuse du style byzantin, introduite dans l'architecture romane.

Une ou deux compositions à personnages pourraient cependant nous faire distinguer le chapiteau *historié*. C'est la vierge dans un nimbe, entourée de plusieurs anges, placés sur le retour de la corbeille. Ils tendent, accroupis, emmanchés d'un long cou, leur figure grimaçante. Est-ce l'assomption qu'on a voulu représenter? La vierge est revêtue d'une sorte de suaire, et pour ramper les anges ont des ailes. Galbe et travail, tout est naïf dans cette composition. Les figures accusent une ignorance assez grande des lois du dessin. Les parties du corps manquent d'harmonie, les mains se terminent en griffes, mais le travail n'est pas expéditif : il est fait avec soin. Les draperies ont même un certain modelé, une certaine grâce rappelant l'école byzantine.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer à

ce sujet, que la Sainte-Vierge, ainsi représentée, et occupant une place aussi secondaire, même dans une église qui lui est dédiée, ne manque pas de signification. Ceci caractérise les monuments sculptés avant la fin du XII[e] siècle. A cette époque, en effet, dit M. Viollet-le-Duc « *la place de la mère de Dieu* prit une importance toute nouvelle dans l'iconographie religieuse. »

Un autre petit chapiteau, representant un prêtre en étole, dévoré par deux serpents, offre un des signes distinctifs de la sculpture romane avant la fin du XI[e] siècle, c'est-à-dire une étrange disproportion de la tête et de la partie centrale du personnage avec le bas du corps à peine indiqué. C'est un débris des colonnettes, pourtournant autrefois l'extérieur de l'édifice.

Les chapiteaux à groupes de lions, se rapprochant du genre historié, indiquent aussi, par leur incorrection, un art des plus incomplets.

La partie simple d'ornementation est infiniment mieux traitée. Le fouillé en est délicat. Certaines parties, d'une finesse extrême, indiquant un ciseau exercé à cet ordre décoratif, plus ou moins semblable aux modèles gallo-romains qui, dans les monuments du midi, étaient encore sous les yeux des artistes. Des chapiteaux corinthiens dont les fleurons ou les roses occupent le centre de la corbeille, au lieu d'être placés à l'abaque; des volutes, des feuilles d'eau, des feuilles d'acanthe épannelées ou finies; des méandres, des torsades, des oves, des perles, des enroulements feuillus de cinq à neuf lobes, imitant la palmette antique, forment surtout la partie décorative du monument.

Le contraste entre les figures et l'ornementation est, nous l'avons dit, ordinaire dans les édifices du XI[e] siècle.

Les chapitaux conservent des détails qui s'effacent plus tard : la rose et les volutes, par exemple.

Si nous cherchons les analogues de cette sculpture, nous les trouvons, en effet, dans les édifices des Xe, XIe et le commencement du XIIe siècles.

L'architecture s'était renouvelée en Orient dès le VIe siècle, mais l'ornementation sculptée avait gardé un certain caractère abâtardi.

Les monuments comme Sainte-Sophie, Saint-Vital de Ravenne et Saint-Marc, reproduisent de préférence le type corinthien; il est plus pur que dans notre église, sans doute, mais un cachet *savamment barbare*, suivant l'expression de M. de Verneilh, le caractérise déjà. Que serait-ce s'il avait subi l'influence caduque du style latin de l'Occident? Mais l'ascendant néo-grec agit au contraire sur le roman de l'époque carlovingienne. Il est au Xe siècle évident à Saint-Front, qui, pour certain détails, offre de l'analogie avec l'église de Rieux.

A Saint-Front, l'ordre corinthien se rapproche du nôtre. Certains sujets romans des deux églises ont quelque parenté. Comme à Sainte-Marie de Rieux, on y trouve encore des piliers à double tailloir formant corniche.

Or, Saint-Front est un édifice byzantin du Xe siècle. Saint-Benoît-sur-Loire, dont le porche roman date de 1027, nous offre des analogues, dans ses chapiteaux ornés de médaillons et de toutes les décorations romanes de l'époque. Nous en trouvons encore à la nef romane de la cathédrale Saint-Nazaire de Carcassonne du XIe siècle; à quelques parties de l'ornementation de l'ancienne église abbatiale des bénédictins d'Alet (Aude).

Ce monastère fut pillé et ruiné par le comte de Béziers,

en 1032, aussi l'édifice, aujourd'hui en ruines, semble-t-il être du milieu du XI[e] ou du commencement du XII[e] siècle (1). Nous en trouvons à l'ancienne cathédrale de Saint-Papoul (Aude), dont l'abside offre des vestiges du style auvergnat du XI[e] siècle ; aux antiques chapiteaux de Sainte-Magdeleine de Vezelay ; à ceux de Saint-Sernin de Toulouse, où se contournent des figures grimaçantes; à ceux de l'église de Moissac, où l'on voit, sauf la différence de combinaison et le caprice, s'éloignant à Rieux, beaucoup plus de la nature, des lions, n'ayant pour deux corps divisés sur la face et le retour du chapiteau, qu'une seule tête.

Ces reproductions de monstres à deux corps pour une seule tête ou à deux têtes pour un seul corps sont assez générales dans le roman du midi de la France.

Arrivée aux rinceaux des montants de la porte principale, la sculpture d'ornementation de l'église de Rieux est à son apogée.

Les deux pieds droits de l'église de Suger, à Saint-Denis, conservés sauf quelques mutilations, nous offrent un point de comparaison qui n'est pas au désavantage de notre porte dont les montants fouillés avec autant d'habileté que ceux de 1130, ont cependant un caractère plus archaïque et plus pur.

Ici le *faire* est le même que dans la sculpture gallo-romaine. On y distingue les trous nombreux du trépan, la découpure, le coup de ciseau, pour ainsi dire, appliqués au *corinthianisme* antique.

En résumé, l'art néo-grec ou byzantin est un mélange de

(1) Voir M. Prosper Mérimée. — M. Viollet-le-Duc le croit du XII[e] siècle.

réminiscences architecturales classiques et de sentiment chrétien, c'est-à-dire l'expression d'un mouvement rénovateur. Le roman est le style latin ou romain dégénéré sans la moindre tentative de renaissance. Et ces amalgames unis parfois à l'imitation très-heureuse de la sculpture antique du midi de la Gaule, se retrouvent dans la rotonde à coupole que nous essayons d'analyser.

Nous sommes de l'avis de ceux qui pensent que le système développé de la coupole est d'origine romaine. Mais, comme nous l'avons dit, l'Orient a toute une renaissance qui donna le nom de byzantins à des éléments architectoniques romano-grecs très variés. Nous n'avons guère l'habitude de considérer le Panthéon ou le temple de Bacchus comme les modèles qu'au moyen-âge on a voulu directement imiter dans la construction de nos églises à coupoles.

Des types plus chrétiens nous sont offerts par les artistes de Byzance ou de la Syrie, qui se sont efforcés d'approprier une architecture éclectique et renouvelée aux besoins du christianisme.

Et cependant, il faut bien le dire, on pourrait expliquer l'édifice qui nous occupe à l'aide d'un système exclusif de l'imitation byzantine. Le plan circulaire adopté en Orient n'a-t-il pas eu en Occident une influence essentielle ? L'architecture religieuse du temps même de Constantin s'en est inspirée à Rome ; Saint-Vincent-le-rond (aujourd'hui Saint-Germain-l'Auxerrois), fut construit à Paris sous Childebert ; le Saint-Sépulcre, lui-même, ne serait-il pas un monument de la décadence romaine ? Le plan et les détails de l'église de Rieux peuvent donc être romans et gallo-romains.

Nous nous sommes fait ces observations, qui nous ont paru très-justes, et cependant, comme depuis les monu-

ments religieux de l'époque Carlovingienne et les rapports multipliés de l'Orient et de l'Occident, toutes les écoles architecturales, y compris celle de Toulouse, d'Auvergne et de Provence, avaient heureusement subi l'influence byzantine, nous avons cru la reconnaître, à notre tour, dans cette église de l'ancien diocèse de Narbonne.

La rotonde du Saint-Sépulcre, d'ailleurs, qu'on a sans doute voulu imiter à Rieux, n'a-t-elle pas été bâtie en 620 par des architectes grecs, plus ou moins initiés aux arts de Byzance? Aussi, l'ordre corinthien imité, mais simplifié, la forme d'un polygone régulier, les colonnes, les arcs plus élevés que dans les constructions romaines, les chapelets de perles, les entrelacs, la couverture placée directement sur l'extrados des voûtes, la coupole centrale épaulée par des voûtes latérales en quart de sphère, la galerie circulaire comme à l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem, sont des traits qui nous ont paru byzantins ou dénotant un effort vers l'esthétique.

L'appareil régulier et moyen (aux joints assez larges), en pierres layées au dehors et piquées au dedans pour recevoir un enduit, les fenêtres de petite dimension, la porte sans narthex, les chapiteaux historiés ou bien figurant des animaux bizarres, tirés des bestiaires, peut-être même d'inspiration gothique; les matériaux peu précieux et n'ayant jamais servi; les torsades et quelques détails d'ornementation grossièrement ciselés, ressemblent plus particulièrement au roman de la seconde période: les divers membres de l'architecture n'apparaissant qu'en raison de leur fonction réelle, peuvent également se rattacher aux traditions romanes et byzantines.

Mais, structure et détails, sont tellement fusionnés, pour

ainsi dire, qu'une analyse fort subtile pourrait seule classer sans hésitation des éléments juxtaposés, en se pénétrant l'un l'autre, sans être parfaitement distincts.

Il nous est donc permis de compter l'église de Rieux-Minervois au nombre des édifices romano-byzantins qui précédèrent la transition du dernier style roman à la transformation ogivale.

Nous avions cru, à ce sujet, remarquer certains retroussis pouvant amener les *crochets*, mais quelques bouts de feuilles un peu déformés tiennent à toute autre cause. Le temps a principalement sur ceux-là exercé ses ravages.

Le chapiteau, d'ailleurs, qui à la fin de la période romane s'amoindrit et devient plus bas, est encore ici très saillant, très élevé et conserve son tailloir carré sur la corbeille, aux quatre cornes très visibles.

On nous dira peut-être qu'à toutes les époques il y a des artistes avancés et retardataires.

Tout en suivant une impulsion générale, la sculpture, nous le savons, s'est développée, comme tous les arts, d'après les aptitudes particulières des exécutants, les influences de la contrée et le génie des races diverses.

Elle a pu, dans le midi, rester plus longtemps romaine, pour les raisons que nous avons déjà données.

Mais les termes de comparaison avec les monuments du Languedoc, de l'Aquitaine et de la Provence (1) doivent nous éclairer.

Nous avons autour de nous des édifices à dates certaines

(1) La chapelle à coupole de Montmayou, près Arles, fut bâtie en 1019. — Viollet-le-Duc, Mérimée, C. Lenormant. Charte de fondation de cette chapelle.

qui nous fixent, tantôt par un élément, tantôt par un autre.

Aussi nous attachons-nous, pour apprécier l'âge de cette église, à la filiation des types plutôt qu'à des textes incertains parce qu'ils sont obscurs et souvent incomplets.

Nous ne voudrions pas les négliger, toutefois, car l'archéologue doit, selon M. Charles Lenormant, expliquer les monuments par les livres et les livres par les monuments.

Les plus petits renseignements nous sont d'ailleurs indispensables, ayant besoin pour notre fonds des moindres parcelles du trésor scientifique.

Nous nous garderons bien de négliger les documents que les chroniques fournissent à nos recherches.

Ils vont nous aider à lire la date que les arts du moyen-âge ont inscrite sur les murs de cette enceinte huit fois séculaire, où répondra bientôt, si nous l'interrogeons, un écho du passé.

II.

« Le plus ancien titre que nous connaissons de Rieux-
« Minervois, nous dit le *Cartulaire de Carcassonne*, ne
« remonte pas au-delà de la fin du XI[e] siècle ; mais ce titre
« suppose déjà une existence de quelque importance. »

Or, ce titre, que l'excellent recueil de M. Mahul prend dans *Catel*, et dont nous avons lu la teneur dans la *Gallia christiana*, est relatif au décès et aux obsèques de Dalmace archevêque de Narbonne, mort à Rieux, en MXCVI, *ad cas-*

trum rivis dit Catel, *ad locum rivis* d'après la *Gallia christiana*.

Ses obsèques eurent lieu dans l'église Sainte-Marie du dit lieu, le XVI des Calendes de février; et les habitants de Rieux voulurent retenir le corps de l'archevêque qui avait une très grande réputation de sainteté, ajoute la *Gallia christiana*. On le transporta cependant le IV des ides de mars, à Narbonne, où il fut inhumé. Le corps de l'archevêque resta donc à Rieux du 17 janvier au 12 mars 1096. Or, avant de mourir l'archevêque Dalmace avait réuni l'église Sainte-Marie à la manse capitulaire de Saint-Just. Cette donation fut confirmée par plusieurs successeurs de l'archevêque, et en 1448, une bulle du pape Nicolas V l'autorise encore.

Le monument actuel existait donc à la fin du XI[e] siècle. Sainte-Marie était une prévôté ou prieuré-cure à la collation du chapître cathédral de Narbonne. C'était bien l'église paroissiale du bourg, car, dans l'intérieur des murailles, aucun édifice de ce genre n'a laissé de traces, et la tradition, bien loin d'attribuer au monument une date plus récente, exagère, comme nous avons vu, son antiquité.

Mais alors, comment expliquer le nom de *Notre-Dame-de-Radens*, donné à l'église de Rieux dans le testament d'Antoine de Noailles ou Nouailles, retenu par Barthélemy de Vabre, notaire de Peyriac, en 1522? (1) Par une amplification de ce document, le traducteur ou l'annotateur s'est mépris, en voulant être trop complet. Il y avait, en effet, dans l'église Sainte-Marie, une statue de la Vierge dite de *Radens* dont l'étymologie nous paraît venir de Rœ-

(1) *Cartulaire de Carcassonne.*

densis ou Radensis pagus, car les métropolitains de Narbonne s'intitulaient : archevêques de Narbonne et du Razès (1). On aura confondu le nom de cette vierge, qui se voit encore au musée de Narbonne, avec celui de Sainte-Marie (ordinairement usité au moyen-âge), vocable sous lequel l'église avait été consacrée à Dieu.

Certains passages du testament d'Antoine de Nouailles prouvent que son église paroissiale est bien la nôtre. Il y est fait mention de la chapelle Sainte-Colombe qui, d'après les anciens plans, était une des principales de l'église Sainte-Marie de Rieux.

Ces premiers points établis, on nous permettra d'en tirer quelques conséquences.

Ne serait-il pas possible que Dalmace lui-même eût contribué à la fondation de l'église de Rieux? Il était abbé bénédictin de Sainte-Marie d'Orbieu (2) avant de devenir archevêque de Narbonne. Il jouit même des revenus de l'abbaye pendant les premières années de son épiscopat traversées par des compétitions injustes.

La nature qui parle toujours de Dieu aux cœurs vraiment chrétiens; la paix de la vallée, cette paix respirée, pour

(1) Malte-Brun : Depuis qu'un archevêque de Narbonne chassé de sa ville par les Sarrasins y avait transporté son siége épiscopal. — Il procura dès lors à ce petit pays les honneurs du titre féodal de *Comté*.

(2) Quand les Sarrasins s'emparèrent de Carcassonne, plusieurs carcassonnais, voulant échapper au joug des infidèles, s'étaient retirés dans une forêt qui couvrait les rives de l'Orbiel, et y avaient dédié une chapelle à la Vierge. Ce fut l'origine de l'importante abbaye de Lagrasse. Charlemagne fit tant de bien à ce monastère qu'il en a été considéré comme le fondateur.

ainsi dire, avec de pures émanations dans un beau paysage; la solitude, si chère à certaines âmes, et qu'invoquait en ces termes : « *ô beata solitudo, ô sola beatitudo !* » un moine contemporain de Dalmace (1) n'auraient-elles pas arrêté quelquefois cet éminent prélat sur les bords de l'Argent-double ?

Nous le voyons mourir à Rieux, presque dans son église dont certains détails d'architecture romane nous rappellent le porche de Saint-Benoît-sur-Loire, et de plusieurs autres édifices bénédictins. Il donne avant de mourir cette église aux chanoines de sa cathédrale. Or, les faits de ce genre se produisent ordinairement à la suite d'une fondation ou d'une réédification.

Cet argument est capital, si ce n'est décisif, dans notre thèse.

Dalmace est resté quinze ans archevêque de Narbonne, et si l'église de Rieux n'a pas été terminée, suivant toute apparence, d'après le plan primitif, il a bien eu le temps d'en voir édifier la partie principale. Qui donc, si ce n'est un archevêque de Narbonne, aurait pu prendre à Rieux, l'initiative d'une œuvre aussi importante?

Jetons un coup d'œil sur l'organisation sociale de cette époque ; et, pour mieux en embrasser l'ensemble, nous remonterons plus haut : jusqu'à Constantin, si l'on veut bien nous le permettre. Les études ethnographiques et historiques ne devraient jamais se séparer de l'archéologie.

Le premier empereur chrétien comprit sans peine que l'Eglise a une mission sociale à remplir et lui donna les moyens d'agir plus efficacement sur le monde, en l'admettant à la vie publique.

(1) Le grand saint Bernard, né cinq ans avant la mort de Dalmace.

Les lois romaines des codes de Justinien et de Théodose; les lois wisigothes du ***breviarium***; les capitulaires de Charlemagne et de ses successeurs, avaient assuré aux évêques, dont l'influence religieuse et sociale était un bienfait indispensable à la civilisation, une prépondérance marquée dans les affaires. L'administration, la justice, une certaine autorité dans le jeu des institutions, relevaient de leur magistrature sacrée. Le grand empereur choisissait parmi eux les ***missi Dominici*** qui, par leur science et leurs vertus, étaient les personnages les plus distingués de son empire.

Daniel, un archevêque de Narbonne, s'honorait de l'amitié toute particulière de Charlemagne, et il reçût de lui, en propriété bénéficiaire, la moitié de sa ville épiscopale.

Les successeurs de l'ancien proconsul de l'île de Chypre, Sergius Paulus, devenu l'apôtre et le premier évêque de Narbonne, prenaient le titre d'*archevêques métropolitains*, *primats de toutes les Gaules*, d'après Malte-Brun, d'*archevêques métropolitains* et de *primats du premier siége*, suivant d'autres écrivains, ou de *primats des Gaules*, d'après une foule de documents. Nous ne savons si, canoniquement, ils en ont eu jamais le droit, mais ils croyaient l'avoir, sans doute, et l'abbé de La Porte prétend qu'ils avaient, de son temps, au XVIII[e] siècle, à bon droit conservé le titre de primat (1).

(1) La formation de la province de Narbonne date de l'an 121 avant Jésus-Chrïst. Elle s'appela d'abord *Provincia romana*, ou *Gallia braccata*.

Après la victoire de Fabius Maximus, le consul Quintus Martius conduisit dans les murs de Narbonne une colonie romaine (121 ans avant Jésus-Christ), de là le nom de Narbo Martius, que dès lors porta la ville. Soixante-quatre ans avant l'ère chrétienne, ce pays était la pro-

Leur juridiction métropolitaine demeura très-étendue jusqu'en 1316. Et quoique au XIe siècle, des temps malheureux pour l'Eglise eussent commencé, la chrétienté était encore assez forte pour se défendre et propager au loin la civilisation chrétienne.

vince par excellence. Aussi le nom de *Provence* est-il resté à l'une de ses parties.

Auguste lui donna le nom de province Narbonnaise, l'an 27 avant Jésus-Christ.

Constantin la divisa en cinq provinces : 1° La Narbonnaise première, formée de la partie occidentale de la Gaule narbonnaise avec Narbonne pour capitale. Elle comprenait presque tout le Languedoc, le Roussillon, le pays de Foix, et répondait en grande partie à nos départements de la Haute-Garonne, de l'Ariége, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de l'Hérault et du Gard.

2° La Narbonnaise seconde, qui correspondait à la Provence au sud du Dauphiné et à une partie de nos départements du Var, des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes. Elle avait pour capitale Aquæ sextiæ (Aix).

3° Les Alpes maritimes dont Eburodunum (Embrun) était la capitale.

4° Le pays dont Vienne était la ville principale : *provincia Viennensis*.

5° Les Alpes Pennines et grecques : *Alpæ graiæ* (la Savoie) dont la capitale était *Darantasia* (Moutiers-en-Tarantaise).

Narbonne était, sous Constantin, un centre administratif très important, et en 396, son préfet en avait sept autres sous ses ordres.

Cette ville possédait, comme Rome, son capitole, des forums, des théâtres, des arcs de triomphe : c'était le miroir de Rome.

Deux écrivains de la période romaine : Ausone et Sidoine Apollinaire ont chanté ses splendeurs.

Ecoutez le premier.

« Quod tibi quondam Pario de marmore templum
Tantæ molis erat, quantam non sperneret olim
Tarquinus, Catulusque iterum, postremus et ille
Aurea qui statuit Capitoli culmina Cæsar ? »

(Ausonii carmen CCXCVII, § 13 : Narbo),

Il ne faut pas oublier que ce fut le siècle de saint Grégoire VII, de saint Bernard, de Suger, du Cid et de Godefroy de Bouillon.

Si l'Eglise eut à déplorer certains relâchements, elle eut aussi la consolation d'admirer de grandes vertus.

Et cent ans après, le second reprend, avec de nouveaux détails, et un nouvel enthousiasme :

« Salve Narbo, potens salubritate,
. . . .
Delubris, capitoliis, monetis,
Thermis, arcubus.... »

(Sidonii Apollina... carmen XXIII).

Narbonne fut une des premières villes des Gaules qui se convertit au christianisme. Son premier évêque, saint Paul Serge, baptisé par saint Paul lui-même, qui changea son nom de Saul en celui de son néophyte, y fit élever une église.

Après la subdivision de la Gaule en dix-sept provinces, et quand ces délimitations n'étaient déjà plus qu'un souvenir, tant les invasions barbares bouleversaient rapidement le pays, les évêques de Narbonne devenus archevêques (419) s'intitulèrent : archevêques métropolitains et *primats des Gaules*; *primats du premier siége*.

Voulaient-ils dire primats des Gaules narbonnaises? C'est possible, mais nous n'oserions l'affirmer.

Quoi qu'il en soit, les deux Aquitaines, les quatre Lyonnaises, la Gaule Belgique ne dépendaient pas de leur siége. Plus tard, l'archevêque de Lyon reçut de Grégoire VII, en 1079, le titre de *Pr mat des Gaules*, avec juridiction sur les provinces de Lyon, de Sens, de Tours et de Rouen.

Nous devons à l'obligeante communication de M. Mouynès, archiviste du département de l'Aude, l'analyse suivante de trois documents relatifs au titre primatial de l'Eglise de Narbonne.

« Lettres du pape Urbain II, en 1097, et du pape Pascal II,
« en 1099, adressées à l'archevêque Bertrand (de Montredon sans
« doute), par lesquelles les évêques de Toulouse, Carcassonne,
« Elne, Béziers, Agde, Maguelonne, Nismes, Uzès et Lo lève, comme
« aussi le primat d'Aix, qui est le second métropolitain Narbonnais,
« sont déclarés soumis à l'Eglise de Narbonne. »

Le clergé bâtissait partout des églises, et, de tout temps, la presque totalité des édifices religieux de France a été l'œuvre du clergé.

Les revenus considérables des archevêques de Narbonne, des décimateurs ecclésiastiques de Rieux, unis aux ressources des fondations paroissiales, durent pourvoir aux frais du monument qui nous intéresse.

« L'architecture religieuse, écrit M. Viollet-le-Duc, se développe dans les provinces de France en raison de l'im-

— « 1403 (kal. de septembre). Lettres du pape Benoît XIII, dans « lesquelles il est dit : Sa Sainteté avoir apprins comme aulcuns des « Papes précédents avoient soubzmis obligé et subjugué certaines « provinces, du nombre desquelles estoit la province de Narbonne, « au droit de primace de l'église de Vienne, partant pour esvi- « ter aux différentz que pour ce regard pouvoient advenir entre « l'archevesque de Vienne et l'archevesque de Narbonne, Sa Sainteté « révoque les lettres que le dit archevesque de Vienne en avait obte- « nues, et ce faisant, tira et osta totalement le dit archevesque de « Narbonne, ensemble tous les évesques suffragantz de la soubmis- « sion et subjection aud droit de primace de l'église de Vienne, à la « juridiction de laquelle les papes ses prédécesseurs les avoient soub- « mis et obligés.

« L'exécution de ces lettres fut confiée aux abbés des monastères « de Saint-Sernin de Toulouse et de Saint-André-les-Avignon.

« Lettres du mesme pape Benoît XIII, dressantes aux mesmes « abbés, datées du mesme jour, dans lesquelles il est dict comme « l'archevesque de Bourges se disant primat et patriarche de la « Guyenne prétendoit avoir mesme droit sur la province de Narbonne « tellement que le dit Pape Benoist, considérant combien l'arches- « que de Narbonne avoit esté grevé par le Pape Jean XXII en l'érec- « tion du métropolitain de Toulouse, et autres raisons a ce mouvant, « déclaira le dit archevesque de Narbonne exempt du droit de pri- « mace en l'archevesché de Bourges avec inhibition et deffenses, au « dit archevesque de Bourges, d'exercer aulcun acte de juridiction « sur le dit archevesque de Narbonne. »

(*Archives de Narbonne*).

portance politique des évêques ou des établissements religieux. »

— « L'impulsion artistique, dit M. Félix de Verneilh, est « toujours venue des cathédrales, où les ressources et les « lumières se centralisaient. »

— « Dans des villages mêmes, ajoute ailleurs M. Daniel « Ramée, on construisit des chapelles, des églises, et l'édi- « fication de tous ces monuments était dirigée par des « évêques. »

La seigneurie de Rieux-Minervois fut, d'ailleurs, à cette époque, possédée par les vicomtes de Minerve, qui résidaient assez loin de la localité. Si quelque seigneur avait fondé l'église, il en aurait consacré le souvenir (*ad perpetuam rei memoriam*), par un signe extérieur. Il n'aurait pas manqué d'y faire creuser une crypte pour son tombeau. Car, dès le VIIIe siècle, d'après les uns, dès le XIIe, selon les autres, après avoir placé les tombes des grands le long des murs, sous la gouttière, *sub stillicidio*, on adopta l'usage d'inhumer dans les églises les personnes d'un rang élevé.

Les seigneurs n'auraient pas attendu la fin du XIVe siècle pour faire la crypte de l'église de Rieux, s'ils avaient bâti le monument. Nous lisons, en effet, dans une chronique consignée au *Cartulaire* déjà cité, que Guillaume de La Jugie-Puydeval, baron de Rieux, Alzonne, la Livinière, seigneur de Ferrals, Saint-Julien, Leuc, Alader, Puech, La Jugie, Puydeval, etc., etc., fonda une chapelle souterraine, sous l'invocation de sainte Magdeleine, dans l'église paroissiale de Rieux, où on l'inhuma devant le maître-autel, en 1397, avec sa femme Catherine de Mornay, morte l'année précé-

dente et depuis lors, ce fut le tombeau de la famille (1).

Est-ce à dire, maintenant que les seigneurs de Rieux n'ont pas pu contribuer à la fondation de cette église? Non certes, ils l'ont fait, sans doute, comme paroissiens, et cela est d'autant plus probable, que dans les oratoires disposés au milieu des forteresses du moyen-âge, on ne célébrait jamais les offices divins. « Ce ne fut guère qu'au XIV[e] siècle, « dit M. Viollet-le-Duc, que les oratoires des châteaux de- « vinrent parfois de véritables petites chapelles, où l'on « pouvait dire la messe. »

Les seigneurs étaient donc obligés au XI[e] siècle, quand ils se trouvaient à Rieux, d'aller aux cérémonies religieuses de l'église du bourg. Ils devaient alors d'autant plus volontiers participer aux frais du culte paroissial.

Mais voici que de savants archéologues déclarent le monument de la fin du XII[e] siècle, et pensent qu'il a été bâti par les Templiers.

Nous ne saurions trop respecter les opinions des maîtres. Elles nous condamnent cependant à un étrange embarras

(1) Guillaume de la Jugie obtint de Charles V, par la protection du frère de ce roi, Louis, duc d'Anjou, gouverneur et lieutenant-général en Languedoc, une décharge considérable des impôts qui frappaient les habitants de Peyriac.

Sa femme, Catherine de Mornay, était fille de Pierre de Mornay, seigneur de la Ferté-Norbert, au diocèse d'Amiens, sénéchal de Carcassonne et de Béziers.

En l'an 1387, Guillaume fit hommage des baronies de Rieux, Alzonne, Laliviniére, etc., etc., au roi Charles VI, qui lui permit, par lettres patentes de la même année, de faire tenir trois foires à Rieux, savoir : à la saint-Jean, le 6 mai; à la saint Roch, le 16 août, et à la saint Thomas, le 22 décembre. Cette dernière foire est la seule qui se tienne encore aujourd'hui. — (Histoire généalogique de la maison de Rieux ; *Cartulaire de Carcassonne*).

quand elles se contredisent. Le doute est alors comme un pénible tâtonnement dans la nuit complète. Aussi, voudra-t-on bien nous permettre d'en sortir par le côté le moins obscur.

M. Viollet-le-Duc n'a guère fait qu'une phrase sur la rotonde de Rieux-Minervois, mais elle pourrait servir de base à nos hypothèses.

« A Rieux-Minervois, dit-il, est un monument circulaire, « avec cercle de colonnes intérieures et absidiales, dont la « construction remonte à la fin du XIe siècle. » (1)

Nous ne connaissons pas, à ce sujet, les raisons du célèbre architecte, et notre insuffisance est, sans doute, loin de les découvrir. Mais cette affirmation est exclusive de celles qui font de notre église une chapelle de Templiers.

Si nos motifs archéologico-historiques ne sont pas vains, nous ne saurions non plus l'admettre.

L'ordre des Templiers fut fondé en 1118 seulement, par Hugues de Payens, ou de Paius, de la maison des comtes de Champagne, et par huit autres gentilshommes, pour la défense de la terre sainte.

Ces premiers chevaliers du Temple étaient d'abord soumis à la règle de saint Augustin, mais ils ne furent définitivement constitués, par Honorius II, qu'après le Concile de Troyes (1128), où saint Bernard fût chargé de leur donner une règle adoptée définitivement en 1135.

« Les plus anciennes chapelles de Templiers, selon « M. Viollet-le-Duc, ne remontent qu'au milieu du XIIe « siècle environ ; et elles furent presque toutes bâties à « cette époque. »

(1) L'église de Polignac (Haute-Loire), est un très-joli petit édifice du XI siècle avec trois absidioles.

Qu'on nous permette là-dessus quelques réflexions.

Et d'abord, Rieux n'a jamais été membre d'une commanderie. Les localités les plus voisines n'en faisaient pas non plus partie.

Trois communautés de Bénédictins entouraient Rieux de leurs domaines. Ceux de Caunes avaient des propriétés à Saint-Frichoux et à Tolomiers. Les bénédictins de La Grasse (de *Crassa*, fertile), en avaient encore à Tolomiers, en vertu des pieuses largesses d'Adalaïs, vicomtesse de Narbonne qui, par son testament, daté de 977, partagea l'alleu de Tolomiano (Tolomiers) entre les moines de Sainte-Marie d'Orbieu ou de Lagrasse et de Saint-Pierre de Caunes.

Les bénédictins de Saint-Pons de Thomières, après différents dons, faits en 1079, par Raymond Béranger, comte de Barcelone; en 1085, par Raymond, vicomte de Minerve, etc., possédaient ou avaient possédé divers alleux à Peyriac, situé à trois kilomètres de Rieux. Et quand le domaine de Peyriac, qui avait été, dit-on, concédé au XIII[e] siècle, au sire de Carmaing, fut donné en échange par celui-ci aux commandeurs de Douzens, en 1331, les Templiers n'existaient plus déjà depuis 19 ans (1). Les chevaliers de Saint-Jean leur avaient succédé.

Il est vrai que l'archevêque de Narbonne fit plusieurs libéralités au précepteur des Templiers d'Homps, et que, par conséquent, des chevaliers résidèrent dans cette localité, mais elle n'est pas limitrophe de Rieux, et les Templiers n'y ont jamais construit d'édifice circulaire. Ils n'en ont

(1) Ils furent arrêtés en France, par ordre de Philippe-le-Bel, en 1307; et le pape Clément V abolit l'ordre en 1312.

bâti aucun de ce genre, dans les commanderies que nous avons visitées.

Il est, en effet, prouvé que cet ordre n'adopta pas seulement, dans ses constructions religieuses, la figure d'un cercle, en souvenir de l'église du Saint-Sépulcre, le prototype qu'ils auraient, d'après quelques-uns, toujours imité. « Ils admirent aussi, dit M. Viollet-le-Duc, la « disposition rectangulaire des basiliques avec nefs et « absides, etc. »

Ils combinèrent même ces plans rectangulaires et ronds de diverses manières.

Ainsi donc, ni Rieux, ni les localités voisines n'ont été membres d'une commanderie de Templiers ; dans ces commanderies nous ne trouvons aucun vestige de rotondes. Et nous ajoutons qu'en l'église de Rieux beaucoup trop grande pour une chapelle de Templiers, dans un centre peu important surtout, (1) les chevaliers du Temple n'ont absolument laissé aucune trace de leur passage.

Ni croix de l'ordre entourée de la filière, ni triangle équilatéral, ni épée, ni les nombres trois et neuf en souvenir des neuf chevaliers fondateurs de l'ordre, et de cette circonstance qu'il ne leur fut permis de recevoir de nouveaux frères qu'après neuf années, ni écussons, ni caveaux, ni pierres tombales.

On ne trouve pas à Rieux le moindre vestige des Templiers.

Enfin, nous avons vu combien la partie décorative de

(1) Les chevaliers du Temple n'admettaient pas le public pendant les cérémonies religieuses.

notre église est remarquable, tandis que les chapelles des Templiers sont très-sobres d'ornements.

Les animaux de la faune naturelle ou fantastique étaient en outre généralement délaissés dans la sculpture de la fin du XII[e] siècle. Les écoles laïques de l'Ile-de-France, de la Bourgogne, etc., ne les avaient pas fait encore figurer plus convenablement dans l'ornementation extérieure des édifices, en substituant une expression de ruse au caractère de la force que leur avait surtout imprimé la tradition des monstres de la cabale et des mystères païens.

On semblait avoir enfin compris cette admonestation de saint Bernard : « Mais, au nom du Ciel, si l'on n'a pas « honte de ces inepties, comment se fait-il qu'on n'ait pas « regret au prix qu'elles coûtent ? (1) »

Ces mots indiquent suffisamment, il est bon de le faire observer, que les moines n'avaient pas inventé ce mode décoratif, quoiqu'ils en subissent l'usage.

Nous avons vu quelle place tiennent dans la décoration intérieure de notre église les groupes d'animaux. Or, à la fin du XII[e] siècle, en supposant que les Templiers eussent voulu se donner le luxe inusité chez eux d'une pareille ornementation, elle n'eût guère été possible.

Quant à la forme circulaire de l'édifice, ils ne l'ont pas même adoptée dans leurs possessions méridionales, pour notre région du moins.

Mais ce parti architectonique, nous l'avons déjà dit, s'explique tout à fait en dehors de leur influence. Avant même Justinien, Perpetuus faisait construire sur le tombeau de saint Martin de Tours, un sanctuaire en hemicycle, précédé

(1) Saint Bernard. CH. XII, n° 29 (MABILLON).

d'une nef carrée, en souvenir du monument Constantinien bâti de 326 à 335.

Toutes les églises, en effet, ne furent pas construites sur un plan allongé. En Orient, d'abord, on adopta les formes carrée, circulaire, polygonale. Tous les édifices anciens, les thermes surtout, fournirent quelques éléments à la renaissance byzantine (1).

Dès qu'Isidore de Milet et Anthémius de Tralles eurent, avec ces mélanges, construit Sainte-Sophie de Constantinople, ce style se répandit. Deux siècles après, il fait sentir son influence dans les églises carlovingiennes, sur les bords du Rhin, à Aix-la-Chapelle notamment. Le vieux roman s'en pénètre. Nous ne ferons pas la nomenclature de tous les édifices qui s'en sont inspirés, plusieurs s'étant déjà trouvés sous notre plume. Un grand pays reçoit en France la désignation, si bien appliquée par M. de Caumont, de ***région des coupoles***, et quoique Rieux ne fasse pas partie de cette région, il est sur ses frontières. La rotonde de Rieux est bâtie d'après les traditions romanes mêlées d'influences byzantines.

Depuis Notre-Dame d'Aix jusqu'à l'église d'Ottmarsheim, du VIII[e] au XII[e] siècles, nous pourrions, à différents degrés, en donner de nombreux exemples.

Oui, cet art byzantin dont à la fois relèvent et l'église de Rieux et la rotonde du Saint-Sépulcre, suffirait à expliquer

(1) Le *Baptisterium*, même locution d'origine grecque (βαπτιστήριον), était une des parties des anciens thermes. Il était construit dans la *Cella Frigidaria*, chambre ronde et voûtée. Il fut adopté pour l'usage chrétien dès les premiers temps du Christianisme; mais les Grecs les appelèrent alors φωτιστήρια, lieu d'illumination.

leur forme circulaire; une commune origine donne des traits de ressemblance.

Nous irons plus loin, et sans avoir besoin des Templiers, nous admettrons l'intention directe que les architectes ont pu avoir à Rieux, d'imiter sous quelque rapport la rotonde du Saint-Sépulcre.

Nous venons de le dire, saint Perpet (Perpetuus vulgairement saint Perpet), sixième archevêque de Tours, jeta les fondements d'une nouvelle église vers 480, à l'imitation de celle du Saint-Sépulcre.

Le Saint-Sépulcre! mais c'est pour ainsi dire la seule église qu'on paraisse avoir voulu imiter en Occident, du temps de Charlemagne.

Plus tard, du Xe au XIe siècles, de nombreux pèlerins voyageant de couvent en couvent, passèrent dans l'empire grec, et de là passèrent dans les saints-lieux.

Notre grand Gerbert, qui porta sur le trône pontifical le nom de Sylvestre II, traversa le midi avec le comte de Barcelone, et fit, simple bénédictin, le voyage d'Orient en 970.

Guillaume IV, comte de Toulouse, mourut à Jérusalem, en 1094. Le commerce entre l'Orient et l'Occident était dès lors considérable.

Nous ne nous étendrons pas là-dessus davantage. Ce concours incessant de fidèles au tombeau du Sauveur, mettait en rapport direct les deux contrées, bien avant les croisades. De là, des pèlerins architectes, se proposant dans leurs œuvres d'imiter quelques édifices d'Orient, avant tout, la rotonde du Saint-Sépulcre; de là, des moines constructeurs et des artistes passant d'un pays à l'autre; et de là, des prélats directeurs s'inspirant de leurs travaux, quand ils n'avaient pas fait eux-mêmes le pèlerinage.

Nous trouvons dans la *Gallia christiana*, une preuve de ces faits d'autant plus frappante, qu'elle s'applique à un évêque du midi, et de la première moitié du XIe siècle.

Bérenger II, évêque d'Elne (du nom d'Hélène, mère de Constantin), fit alors un voyage en terre sainte, afin de visiter l'église du Saint-Sépulcre, et d'en bâtir une semblable dans sa ville épiscopale.

Il mourut, en effet, en 1020, après avoir rétabli son église sur le modèle qu'il avait apporté des saints lieux, ajoute la chronique. Mais si ce plan n'a pas été définitivement adopté, le voyage de Jérusalem et l'étude architecturale de la rotonde, n'en sont pas moins des faits certains.

Au commencement du XIe siècle, l'abbé Guillaume fit, en grande partie, reconstruire l'église Saint-Bénigne, de Dijon, et ne manqua pas de compléter son œuvre par la restauration d'une rotonde intérieure, fondée au VIIe siècle sur le modèle du Saint-Sépulcre.

Une autre église a même conservé le nom du type qu'elle imite : c'est celle de *Neuvy Saint-Sépulcre* (dans l'Indre).

Ce monument, à date certaine, fut fondé en 1045, par Geoffroi, vicomte de Bourges, sur les possessions d'un pèlerin de la terre sainte. *Fundata est ad formam sancti sepulchri Jerosolymitani*, disent les chroniques (1).

Un autre édifice du XIe siècle, avec mur circulaire, douze piliers ronds, et, tel qu'au Saint-Sépulcre, trois absides, a passé pour un temple païen (comme la chapelle octagonale dite de Saint-Clair, au Puy, et notre église de Rieux). Cet édifice est la rotonde de Lauleff (Côtes-du-Nord).

Et combien d'autres églises ont été construites à l'imita-

(1) Viollet-le-Duc.

tion de celle du Saint-Sépulcre !... avant les croisades.

Certains types, représentant les variétés principales de l'espèce, ont dû servir de modèle pour le monument de Rieux : l'église du Saint-Sépulcre est évidemment au nombre de ces modèles (1).

Donc (et c'est notre conclusion), si l'on admet, en groupant ses traits de ressemblance avec d'autres édifices, que Sainte-Marie de Rieux est de la seconde moitié du XI[e] siècle, rien dans son architecture ne contredit cette date, et l'histoire qui peut éclairer l'archéologue semble vouloir nous faire remonter jusque-là.

Mais une pensée nous attriste en finissant. Nous avons dans ce travail de classement, de comparaison et d'assimilation, parcouru bien des ruines.

Que de monuments jonchent le sol de leurs débris? Le temps et les barbares les avaient épargnés, les hommes du *progrès et de la civilisation* n'ont pas cru devoir le faire. Ils ont tourné contre eux la vérité de cet axiome : *le progrès par la religion, la barbarie par l'athéisme.*

Notre église a pourtant triomphé des dévastations hérétiques, des invasions étrangères, du marteau des démolisseurs et des transformations utilitaires. Depuis les hauts barons de l'hérésie jusqu'aux positivistes de notre âge, ni la

(1) La rotonde de Rieux n'était pas un baptistère, (dès le VI[me] siècle (*a*), on baptisait dans l'intérieur des églises), elle a pourtant quelque ressemblance, au point de vue de la forme, avec le baptistère rond de Sainte Coutance, édifice Constantinien, près de la basilique Sainte-Agnés (hors des murs), à Rome.

Cette remarque confirme nos assertions précédentes, et prouve que l'art byzantin s'est inspiré d'un grand nombre de constructions.

(*a*) Martigny.

violence au service des mauvaises passions, ni la perversité greffée sur la sottise, n'ont, grâce à Dieu, réussi à la détruire.

Le prince Noir qui, d'après les chroniques, se répandit dans le midi comme une lave enflammée, la respecta (1). Le terrorisme s'est contenté d'en profaner le sanctuaire.

La fureur bestiale de l'impiété a pu l'atteindre, sans qu'il lui ait été permis de s'assouvir. Le monument a résisté pour attendre, sans doute, les jours de la restauration.

Des temps meilleurs sont arrivés. L'édifice a même été classé au nombre des monuments historiques, mais il n'en est pas moins réduit, chenu et dépouillé, à *espérer toujours !* Est-ce un état vraiment désespéré ? nous ne pouvons le croire. Le distique final du sonnet d'Oronte ne saurait trouver ici son application.

Des savants que nous estimons, ponr l'intérêt surtout qu'ils portent à notre vieille église, ont eu l'idée de ramener le monument à son plan primitif.

Ce n'est pas seulement l'art qui le demande. La religion élève ici sa voix tout aussi haut que l'archéologie.

(1) Nous pouvons asseurer que la ville de Rieux était incomparablement plus grande, et qu'elle fust ruinée, si non par les Goths, lorsque Alaric, leur roy, avec son armée, vint à une lieue de là, sur cette montaigne, qui depuis a retenu son nom, comme le populaire croid, sans autre fondement que la tradition, au moins ès premières guerres des Anglais, qui ne pardonnèrent qu'à la seule église, parce qu'ils n'en avaient pas encore secoué le joug.

Et ceci se vérifie appertement par les documents de l'an 1200, 1202, 1205 et 1207, où plusieurs possessions qui sont à cette heure, à trois ou quatre cent pas de ses murs et fossés, y confrontaient alors. (Histoire générale de la Maison de Rieux : *Cartulaire de Carcassonn*).

On donnera, nous n'en doutons pas, aux habitants de Rieux pleine satisfaction pour les nécessités du culte.

Il faut conserver à la science et à la foi ce vénérable sanctuaire de Marie, où l'on respire un si doux parfum de piété, et donner, en outre, aux fidèles d'une population qui ne cesse de s'accroître, une église nouvelle aux vastes proportions.

La rotonde est l'expression des besoins du moyen-âge. Ne ferait-on rien pour satisfaire ceux d'aujourd'hui ?

On nous permettra bien, puisqu'il s'agit d'églises, de ne pas oublier qu'elles sont destinées aux assemblées des chrétiens.

Nous sommes persuadé qu'un noble effort des habitants de Rieux suffira pour aplanir bien des obstacles.

Ils verront notre vœu commun s'accomplir, et leur belle vallée, couronnée de monuments religieux, sera vraiment alors une *Tempé chrétienne !*

JOUY DE VEYE.

Novembre 1868.

BRYOLOGIE [1] DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE.

HISTOIRE

De la Botanique dans le département de l'Aude ;

ORIGINE

DE LA BRYOLOGIE DE CE DÉPARTEMENT.

C'est à Narbonne, dans les souvenirs des personnes studieuses de cette antique cité et dans les archives publiques qu'il faut aller chercher les faits qui se rattachent à l'histoire de la Botanique dans le département de l'Aude. Deux noms célèbres, appartenant au siècle dernier, s'offrent tout d'abord aux investigations des curieux : c'est Pech et Pourret ! L'époque actuelle comptait naguère un 3[me] disciple aimé de Flore, Delort-Miailhe, et elle cite avec orgueil aujourd'hui les Durrieu de Maisonneuve, les Theveneau, les Maugeret, ses enfants d'adoption ou ses gracieux voisins dont nous apprécierons bientôt les utiles recherches, ainsi que celles des Loret, des Ozanon, des Gely et de quelques autres dont les richesses botaniques de ce beau pays ont aussi depuis longtemps inspiré les pérégrinations souvent

(1) De βρίου, mousse, et λογος, discours, traité.

renouvelées à Carcassonne, à Narbonne et dans les contrées environnantes.

Jean Pech (1), élève de Sauvages, exerça avec éclat la médecine à Narbonne et ne discontinua pas de se livrer avec ardeur à l'étude de l'histoire naturelle et spécialement à l'étude des fleurs. Il remit à Gouan de précieux matériaux pour les *Illustrationes Botanicæ*. Pourret lui dût ses premières leçons et une partie des matériaux de la *Flore de la Gaule Narbonnaise*. L'élève dédia au maître plusieurs espèces, et entr'autres le *Cistus Pechii*. Lapeyrouse, dans la préface de son *Histoire des plantes des Pyrénées*, reconnut avoir reçu les indications de Pech, et avoua qu'il en avait souvent profité. Le baron Trouvé emprunta à ses manuscrits la partie botanique de sa *Statistique du département dê l'Aude*. De Candolle, dans ses mémoires et ses rapports qui précédèrent la *Flore française* mentionna les notes du docteur Pech. Pourret devint plus tard le dépositaire de la majeure partie des écrits et des observations de son ancien maître, mais ces précieux documents furent perdus lorsque Pourret quitta la France. Dans ce nombre était, sans doute, un travail mentionné par Haller, dans la *Bibliothèque Botanique*, et intitulé : *Descriptiones plantarum in Pyreneis montibus circa Perpinianum et Narbonem sponte nascentium*. Pech mourut en 1816.

Pierre-André Pourret (2) continua chez nous l'œuvre de Pech pendant la première moitié de sa vie; ses recherches embrassèrent tout le midi de la France. La *Chloris Narbo-*

(1) Né à Narbonne en 1739.

(2) Né à Narbonne en 1754. Mort en Espagne en 1818.

nensis, cette histoire des plantes des environs de Narbonne et de la chaîne à peu près entière des Corbières fut publiée en extrait dans les mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse en 1786. A Narbonne, on voit encore dans la bibliothèque publique un autre ouvrage de ce savant, mais resté manuscrit, l'*Hortus Narbonensis*, écrit en 1791, et les archives de l'académie des sciences de Toulouse conservent le projet d'une histoire générale des Cistes, également manuscrit et dont le sol de Narbonne, cette patrie des Cistus, lui avait fourni les premiers éléments. Quelques autres ouvrages inédits du botaniste narbonnais sont restés en Espagne avec l'*Herbarium Hispanicum*, formé à l'époque où Pourret fut nommé directeur du Jardin botanique de Barcelone (1816); mais l'herbier général est devenu depuis quelques années seulement la propriété du museum d'histoire naturelle de Paris. Un écrivain de mérite, M. Léon Galibert, a publié en 1856, sous les auspices de la commission archéologique de Narbonne, une biographie de Pourret, et M. le professeur Clos a ajouté, en 1860, quelques autres renseignements intéressants sur ce savant, dans les premières pages de sa brochure: *Histoire des Cistes*.

Plus près de nous, Martial Delort de Mialhe (1) qui s'était d'abord occupé avec passion de météorologie, ajouta ensuite la botanique à ses études, et devint floriste consommé, alliant à la partie descriptive l'étude des familles naturelles. M. Delort est mort le 25 juin 1856. Il a laissé des notes considérables sur différentes parties de la botanique (particulièrement sur le pays Narbonnais). Dans la *Flore de*

(1) Né à Narbonne en 1804.

France, de MM. Grenier et Godron, dans les Mémoires de M. le docteur Jordan, son nom est cité fréquemment, il le sera sans doute aussi dans la *Flore des Pyrénées*, de Bubani, car, le botaniste italien avait échangé ses idées avec la vieille expérience du botaniste narbonnais. L'un et l'autre avaient fait une étude suivie des synonimes des espèces de Pourret.

Un enfant du midi, adonné aussi à l'étude des sciences naturelles, Nérée Boubée, publia en 1833 et 1834, avec la collaboration du vénérable Chaubard, le botaniste agenais, une série de notes sous le titre de : *Bulletin de nouveaux gisements en France de botanique, pour servir de complément périodique à la Flore française*, dans lesquelles la végétation phanérogamique d'une portion du département de l'Aude (arrondissement de Castelnaudary) est ébauchée. Un zélé botaniste, V. Viala, fut le correspondant de M. Boubée.

Dans ces dernières années, M. Loret, membre de la Société botanique de France, auteur des *Glanes d'un botaniste* (1), a ajouté d'excellentes observations pour la flore du midi de la France. Il a cité plusieurs stations intéressantes et nouvelles pour le département de l'Aude, mais toujours en ce qui concerne la végétation phanérogamique. Cet auteur mentionne les herborisations de M. l'Abbé Gély, directeur de l'école Saint-Louis, à Limoux.

Notre inventaire ne doit pas omettre M. Ch. Ozanon, de Lyon, qui a publié en février 1861 (2), ses premières her-

(1) Publication qui remonte à l'année 1859.

(2) *Bulletin* de la Société botanique de France. — Année 1861, page 119.

borisations sur le versant méridional de la Montagne-Noire. L'étude de ce botaniste, en ce qui concerne certains végétaux supérieurs du canton de Mas-Cabardès, a donné raison à M. Puel, touchant les limites de la *flore d'Auvergne* et de la *flore du Rhône* en tant que ce dernier auteur comprend dans la première flore le versant sud de la Montagne-Noire, dont la végétation paraît être essentiellement méridionale.

La géographie botanique de l'Aude compte encore parmi ses interprêtes ou ses réformateurs, outre M. le docteur Puel (1), que nous venons de nommer, M. le professeur Raulin (2).

L'ordre des dates en ce qui concerne la botanique de l'Aude, nous amène à parler de M. Durrieu de Maisonneuve, savant directeur du Jardin des Plantes de Bordeaux, dont le zèle va sans cesse en grandissant et qui organise chaque année de grandes herborisations suivies par la jeunesse des écoles du degré supérieur et par un grand nombre de botanistes étrangers. M. Durieu se rendit, au commencement du mois de mai 1859, aux environs de Narbonne pour explorer deux localités justement renommées par le nombre des espèces rares qu'on y trouve. L'une est la petite chaîne calcaire de la Clape, qui s'étend le long de la Méditerranée, sur une longueur de quelques lieues; l'autre, placée à l'extrémité de la première est l'île de Sainte-Lucie, le point de la France le plus riche en *Statice* et plus généralement en plantes méditerranéennes. Deux ans plus tard, au printemps

(1) *Etudes* sur les divisions géographiques de la flore française. — 1860.

(2) *Essai* d'une division de la France en régions naturelles et botaniques. (*Actes de la Soc. linn. de Bordeaux*, t. 18).

de l'année 1861, M, Durrieu revint dans l'Aude, à Capendu, avec les botanistes bordelais, et il explora la petite chaîne calcaire connue sous le nom de Montagne d'Alaric. M. J. Gay rendit compte à la Société botanique de France des résultats de cette dernière excursion qui intéressait spécialement la végétation phanérogamique.

L'année suivante, en 1862, la Société botanique de France ouvrit, à Narbonne, sa deuxième séance de la session extraordinaire, sous la présidence de M. le professeur Planchon. Ce fut une fête splendide pour les amis de Flore. Les nombreux invités qui y prirent part gardent sans doute encore un précieux souvenir de leurs herborisations et de l'accueil sympathique qu'ils trouvèrent chez les Narbonnais. Les premières excursions furent dirigées par M. Maugeret sur Fontfroide (*fons frigidus*), à 14 kilomètres de Narbonne, site caché entre les premières collines boisées des Corbières, qui se rattachent par les Albères au massif pyrénéen et sur le pech de l'Agnel, petit monticule de formation liasique, à trois kilomètres de Narbonne, dans la direction de l'ouest. Successivement les botanistes voyageurs explorèrent l'île de Sainte-Lucie, la Nouvelle et les coteaux de la Clape, sous la direction de MM. le docteur Theveneau et Maugeret. Ce dernier botaniste publia dans le bulletin de la Société botanique de la même année, la liste très complète (14 pages petit texte) des plantes que l'on peut récolter à Narbonne pendant le mois de juin, avec l'indication des localités (plantes phanérogames). Utilisant ainsi les notes de l'herbier Delort (1) et les observations qui lui avaient été données de faire pendant un séjour de six années

(1) M. Maugeret est devenu propriétaire de l'herbier Delort-Mialhe.

dans le pays; cette publication fut considérée comme un hommage rendu aux études du savant Delort-Miailhe, dont la modestie s'était refusée, de son vivant, à toute publication de ses recherches.

Comme étude plus récente et concernant cette fois la distribution géographique des plantes, nous signalerons le résumé de M. le professeur Clos, adressé au Congrès scientifique de France, dans sa session de 1863. Profitant des observations et des travaux de MM. Ozanon, Baillet, Timbal, Delort, et d'autres auteurs (1), le professeur de Toulouse a essayé de préciser la limite naturelle à l'extension vers l'ouest de la végétation méditerranéenne, dans une note qui a pour titre : *Coup d'œil sur la végétation de la partie septentrionale du département de l'Aude.* D'après M. Clos, cette limite est fractionnée : une première ligne d'arrêt passe par le mont Alaric, Carcassonne, Conques et Caunes ; une deuxième par Montolica ; une troisième, la plus importante, par les limites des arrondissements de Carcassonne et de Castelnaudary.

Là s'arrêtent les faits publiés qui intéressent l'étude de la botanique dans l'Aude. Comme on le voit, une flore spéciale manque. Moins bien doté que les départements voi-

(1) M. Martrin d'Onos a publié en 1854, sous le titre d'*Herborisations dans le midi de la France*, le récit de ses excursions aux environs de Narbonne. Le même botaniste a donné dans le *Flora* (mars 1856) la *Description d'un nouveau Glaucium* trouvé à Lastenal, près Narbonne.

Un jeune botaniste, aussi zélé que modeste, enlevé prématurément en 1848 à la science et à ses amis, Jules Lapeyre, pharmacien, avait étudié avec soin la flore des environs de Carcassonne. Il a laissé un herbier de plantes phanérogames conservé par sa famille.

sins, celui de l'Aude ne peut offrir encore aux commençants ce guide des premières recherches qui soutient le zèle du collecteur, et mieux, qui développe le goût et quelquefois le décide à toujours chez le futur botaniste. Cependant les matériaux abondent et l'œuvre est presque jalonnée, du moins en ce qui concerne les plantes phanérogames. Quant à la végétation cryptogamique, nous devons signaler un bien plus grand vide. À peine osons-nous avouer que la nomenclature donnée par le baron Trouvé, à une époque à la vérité bien éloignée de nous (1811), accuse *trois mousses seulement!* pour un territoire dont le nombre spécifique peut bien être de 300 environ!

Un des glorieux mécènes de la botanique française, M. le comte Jaubert, dans une étude récente sur *quelques lacunes que présentent les ouvrages de botanique descriptive* a dit avec un grand à propos : « que depuis la flore fran-« çaise de Lamarck et de Candolle et le supplément por-« tant la date de 1815, le tout remanié, en 1830, par « M. Duby dans d'excellentes proportions, tous les auteurs « se sont arrêtés sur le seuil de la Cryptogamie. Quelques « familles, ajoute M. Jaubert, les Fougères, les Equiseta-« cées etc., ont seules été traitées ; quant au reste des Vas-« culaires, Mousses, Hépatiques, etc., etc., silence com-« plet ! » Ces doléances vraies pour un grand nombre de départements ou de régions naturelles possédant même des Flores, s'appliquent fort exactement au département de l'Aude. Tandis que la végétation cryptogamique des départements voisins a eu ses interprètes (1), le département de

(1) M. de Seynes a publié la *Mycologie des environs de Montpellier*, le savant et regretté C. Montagne avait recensé la bryologie et la

l'Aude ne possède encore aucun travail d'ensemble pour les plantes phanérogames, et absolument rien pour les plantes cryptogames.

Cette lacune nous avons essayé de la remplir pour une portion de la flore cryptogamique de l'Aude. Séduit par l'extrême variété du sol lors de nos premières courses dans ce département, qui remontent déjà à plus de vingt années, nous avons souvent exploré depuis, et cette année encore, sur divers points, la chaine de montagnes qui le bordent au

lichénologie des Pyrénées-Orientales; dans le travail déposé à la bibliothèque de l'Académie des sciences de Toulouse, le lauréat du grand prix de l'année 1857, a décrit les mousses et les lichens du bassin de la Gironde, de cette grande région dans laquelle le département de l'Aude entre pour un 6me environ de son étendue (la partie N.-O.). La famille des lichens est traitée à fond, l'auteur paraît n'avoir qu'ébauché la famille des mousses, dont il porte le nombre spécifique du bassin à 253 espèces. Le territoire exploré représente environ le 10me de la France. [*]

M. le docteur Louis Companyo, fondateur du Musée d'histoire naturelle de la ville de Perpignan, a publié, en 1864, l'*Histoire naturelle du département des Pyrénees-Orientales* (3 vol. in-8°). Ce bel ouvrage est la synthèse des magnifiques collections que l'auteur a réunies au chef-lieu du Département. La botanique occupe une large part dans cette publication, qui intéresse les départements limitrophes des Pyrénées-Orientales, notamment l'Aude. La famille des Mousses est représentée par 156 espèces, et ce n'est point la portion de la végétation spontanée du pays qui a le moins bien inspiré, pendant quarante années, les courses et les recherches de M. Companyo, auteur d'une flore méthodique complète, à laquelle ont contribué d'autres observateurs patients et éclairés : les Carrère, les Barrèra, les Bonafos, et surtout les Xatard et les Coder.

[*] La Société des Sciences et Arts rappelle que l'auteur cité par son lauréat n'est autre que M. C. Roumeguère.

nord (Cévennes méridionales), et cette autre chaine, celle des Corbières orientales, qui le traverse du sud-ouest au nord-est. Nous avons suivi également pendant plusieurs années consécutives les rameaux de ces chaines qui forment entr'eux les vallées transversales observant ou recueillant partout au printemps et à l'automne la végétation bryologique qui parcourt son évolution prévue de dessèchement ou de vitalité, dans les bruyères, les taillis ou les bois couverts, sur les rochers dénudés, les collines stériles ou presque brûlées pendant l'été, et verdoyantes aux premières pluies d'automne, sur les sables ou les berges des cours d'eau. Nos explorations nous ont permis de recenser 276 espèces ou variétés de mousses dont quelques-unes, en petit nombre, il est vrai (3 espèces et 5 variétés), nous paraissent être nouvelles pour la France (1). Nous n'osons pas dire que là doivent se borner les richesses en ce genre du département de l'Aude. Nous croyons, au contraire, que notre chiffre pourra être augmenté lorsqu'on aura étudié divers types encore stériles, et pu constater l'identité de plusieurs formes insidieuses dont la dégénérescence tient encore aux habitats divers. Malgré cet espoir, que l'exemple que nous donnons pourra sans doute réaliser, nous croyons que notre énumération présente le tableau bryologique à peu près complet de la région de l'Aude.

(1) Nous avons réservé pour le concours de la Société des arts et sciences de Carcassonne la primeur de ces distinctions d'espèces que nous croyons nouvelles, nous proposant de ne publier nos descriptions qu'après le jugement qui aura été porté sur notre travail. Les trois espèces nouvelles sont provisoirement désignées par nous sous les noms de *Fissidens Narbonensis*, *Omalia Pourretiana*, *Brachythecium Pechii*. Nob.

Nous appuyons cette énumération de la plante elle-même desséchée qui, pour un amateur exercé, ne perd rien de sa forme et de son aspect général. On reconnaîtra, nous l'espérons, que les échantillons qui ont servi aux descriptions des auteurs, sont des types invariables, offerts sans cesse à l'examen et à la comparaison. Ces types, s'ils sont mis par la Société des arts et sciences de Carcassonne à la disposition du public, fourniront peut-être aux amis de la cryptogamie dans cette ville, la bonne idée de continuer notre entreprise. Là nous trouverions la récompense de nos modestes efforts!

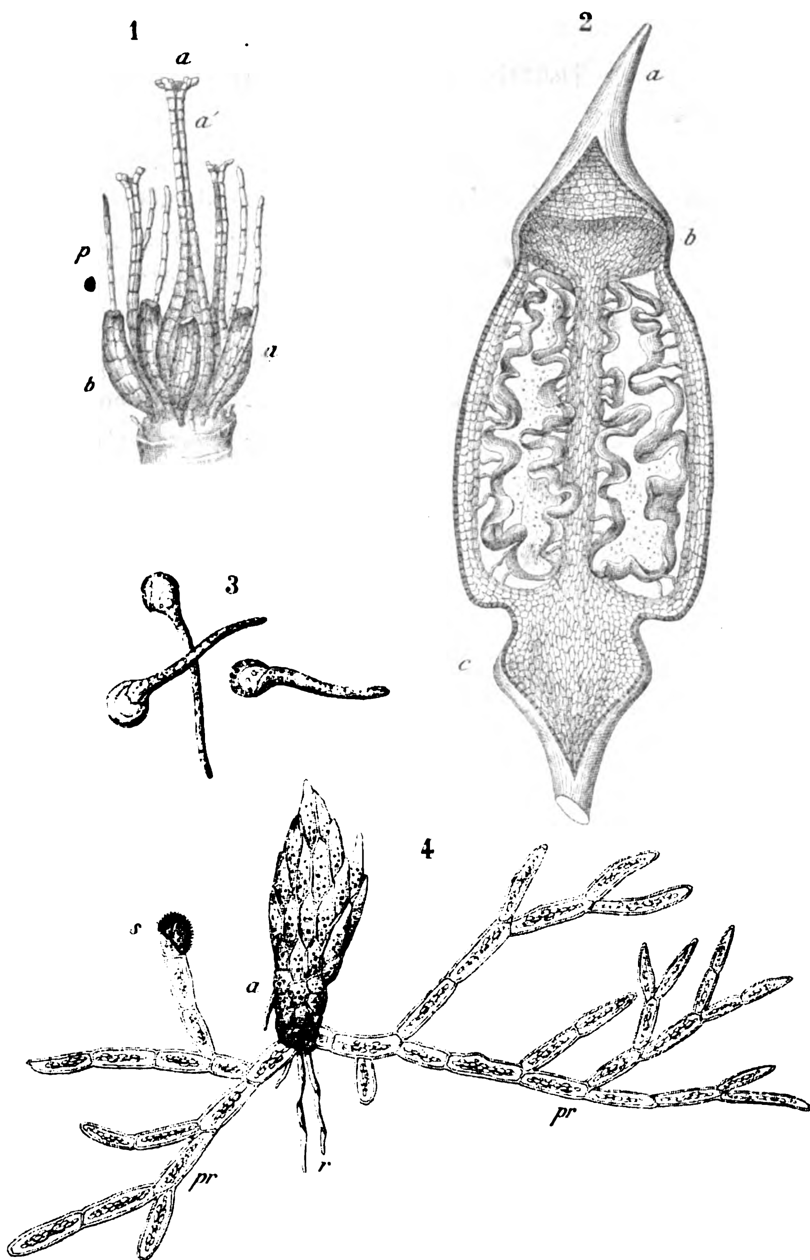
INTRODUCTION A L'ÉTUDE DES MOUSSES.

M. Brongniart, dont la méthode est généralement adoptée aujourd'hui, divise les Cryptogames en deux grands embranchements : les Amphigènes et les Acrogènes. Les Amphigènes (algues, champignons, lichens), n'ont qu'une formation commune dite *thalle*, exclusivement composée de tissu cellulaire, pouvant s'accroître indifféremment par toute sa périphérie et dans laquelle on n'aperçoit point d'axe ni d'apendices particuliers. Les acrogènes (mucinées et filicinées) sont pourvus d'une tige portant des feuilles vertes formées presque toujours de vaisseaux qui semblent être l'*initium* du système ligneux.

La famille des Mousses, cette élégante végétation qui recouvre en abondance la terre, les troncs, les rochers et les vieux murs, à la seule condition qu'elle y trouve pendant sa période de vitalité une humidité suffisante, appartient au deuxième embranchement admis par M. Brongniart et qu'il caractérise ainsi : organes males, *Anthéridies*; organes femelles, *Capsules* renfermées dans une coiffe tubulée, insérées à l'aisselle des feuilles, lorsqu'il y a une tige et des feuilles distinctes.

Les Mousses, les premières dans la série des muscinées (qui comprend, en outre, les hépatiques), possèdent une tige, des racines et des feuilles bien caractérisées.

Organes de végétation. — La tige des mousses est simple ou rameuse, et sa portion inférieure forme souvent une sorte de rhizome-souterrain.



1. **Bryum Bimum** (Groupe d'Archégones).

2. **Polytrichum Formosum** (Coupe verticale d'une capsule adulte).

3. **Orthotrichum Fastigiatum** (3 sporules germant).

4. **Funaria Hygrometrica** (Développement du prothallium.) *D'après M. le Professeur W. Schimper.*


UNIV.
OF
MICH.

La tige simple exemple : *Bryum pyriforme*, *Pottia cavifolia*, est ordinairement annuelle ; elle varie dans sa longueur, car, à peine visible dans les genres : *Ephemerum*, *Discelium* et semblant manquer absolument dans le genre *Buxmaumia*, il n'est pas rare de lui voir atteindre de grandes dimensions dans le genre *Polytrichum* dont quelques espèces ont jusqu'à 30 centimètres de hauteur. — Les tiges ramifiées appartiennent plus généralement aux espèces vivaces. Cette ramification résulte d'une division continue de la tige (exempl genre *Racomitrium*) ou d'innovations ou rejets naissant sous le sommet d'une tige arrêtée dans son développement. (Exempl. genre *Conomitrium*). — La tige simple ou rameuse des mousses peut être droite ou couchée à la surface du *substratum* qui la supporte. Elle présente quelquefois dans le genre *Hypnum* une souche rampante, sorte de rhizome d'où s'élèvent des tiges secondaires.

La tige principale dans un grand nombre de mousses se termine au bout d'un temps plus ou moins long par les organes de la reproduction. (Genres *Orthotrichum*, *Bryum*, *Trichostomum*, *Dicranum*, *Grimmia*, etc). Cette catégorie comprend les mousses *Acrocarpes*. Dans un grand nombre d'autres mousses (genres *Fontinalis*, *Hypnum*) la tige principale ne se termine que par un bourgeon qui s'allonge chaque année, et les organes de la reproduction n'apparaissent alors que le long de la tige ou sur des rameaux latéraux ; c'est la catégorie des mousses *Pleurocarpées* (1). Une troisième catégorie comprend les mousses

(1) Cette division naturelle exige une exception. Le genre *Fissidens* comprend des espèces *Pleurocarpes* qui sont mélangées aux espèces *Acrocarpes* et *Cladocarpes*.

Cladocarpées (ex. genre *Mielichoferia*), dont les sporanges sont placés à l'extrémité de rameaux latéraux très courts. Cette grande division a été la base des classifications modernes.

Les feuilles sont petites, sessiles dans toutes les espèces connues, c'est-à-dire dépourvues de pétiole, entières (le genre *Schistostega* seul, composé d'une seule espèce, possède des feuilles pinnatifides dans ses jets stériles). Quant à la position des feuilles sur la tige, elles sont dressées (*fol. erecta*), serrées (*fol. stricta*), réfléchies au sommet, soit en dessus (*fol. inflexa*), soit en dessous (*fol. reflexa*). Quant à la forme, quoique peu variables elles peuvent être cependant arrondies, ovales, lancéolées, linéaires, oblongues, spathulées, capillaires, subulées, etc. Leur bord est nu ou marginé, entier, épineux, quelquefois même cilié ; d'autres, à l'état de dessication sont contournées et tordues sur elles-mêmes (*fol. cirhosa*). Rarement elles manquent de nervures, ordinairement elles en offrent une seule, toujours médiane, atteignant leur sommet et le dépassant quelquefois sous la forme d'une pointe (*fol. apiculata*, *mucronata*). Rarement la nervure ne parcourt qu'une partie de la longueur de la feuille. Elles sont disposées en cycles assez divers. Les dispositions spirales les plus fréquentes sont $\frac{1}{2}$ genre *conomitrium* ; $\frac{2}{5}$ *hypnum cuspidatum* ; $\frac{3}{8}$ *bryum caspititium ;* les moins fréquentes appartiennent à deux plantes vulgaires : $\frac{5}{13}$ *hypnum triquetrum*, $\frac{8}{21}$ *polytrichum piliferum*.

Organes de reproduction.— Les mousses qui ne fructifient pas dans nos contrées, de ce nombre le genre *Aulacomnium*, se reproduisent tout autant et même

quelquefois plus que celles qui fructifient régulièrement, par de petits boutons nés dans les aisselles des feuilles, nommés *propagines* ou *gemmules*, et par des tubercules radiculaires qui, après avoir émis des racines à leur partie inférieure, se détachent pour former un nouveau pied ou encore, et cela exclusivement par la tranformation des racines en filaments proembryonaires (ex. *Ephemerum serratum*). M. Schimper a avancé que des feuilles détachées peuvent même devenir des organes de reproduction en transformant une partie de leurs cellules en cellules proembryonaires, et il a donné pour exemple le *Funaria hygrometrica*.

Quant à la reproduction normale elle est sexuelle car elle provient de l'organe male et de l'organe femelle, l'un et l'autre parfaitement caractérisés. Ces organes sont *hermaphrodites* quand les deux sexes sont réunis dans le même involucre ; *monoïques*, quand les organes mâles sont placés dans des involucres différents, mais sur la même plante, ou enfin *dioïques* lorsque les uns et les autres occupent des plantes distinctes.

L'organe mâle appelé *Anthéridie*, donne naissance aux *Anthérozoïdes*, corspuscules ressemblant aux spermatozoaires; il est porté sur un involucre de feuilles que M. Schimper appelle périgone (*perigonium*) ; l'organe femelle nommé archégone (*pistillaria*) est entouré par un involucre de feuilles qu'on a appelé périgyne (*periginium*). Dans la réunion de l'organe hermaphrodite, l'involucre de feuilles où il a pris naissance reçoit le nom de périgame (*perigamium*). Le fruit appelé aussi capsule, sporange, urne (*theca* Hedw. *capsula*) se montre dans un involucre particulier formé d'écailles, qui se développe en rosette après la fleuraison, et qui a reçu le nom de périchèze (*Pe-*

richelium hedw. περι χαιτη autour de la soie ou du pédicelle). C'est dans la capsule que se forment et sont contenues les seminules ou spores (*semina* Hedw.) en nombre considérable. Nous empruntons (fig. 1re) aux *Icones* (1) de M. Schimper un groupe d'archégones *a a' a''* et d'anthéridies *b*, entremêlés chacun d'une file de cellules désignées sous le nom de paraphyses *p*, pris sur le *Bryum bimum* fortement grossi.

Les anthéridies, comme on le voit, ont la forme d'un sac claviforme; leurs parois très minces sont formées de cellules dans la cavité desquelles sont contenues d'autres cellules renfermant chacune un antherozoïde noyé dans une liqueur mucilagineuse. Au moment où, sous l'action de l'humidité, l'anthéridie s'ouvre pour laisser échapper son contenu, chaque antherozoïde reste à nu sous la forme d'un fragment de fil très délié, contourné deux fois sur lui-même. Les antherozoïdes découverts en 1834 par M. Unger, et étudiés depuis par MM. Meyen, Schimper, Brongniart et Roze, remplissent un rôle important dans la fécondation (2). Les archégones offrent une sorte de cylindre celluleux, renflé à l'extrémité et creusé d'une cavité dans laquelle on

(1) Icones morphologicae atque organographicae introductionem synopsi Muscorum Europæorum. 1860. Stuttgart.

(2) MM. Bruch et Schimper expriment ainsi leur opinion sur les fonctions de ces corpuscules qu'ils désignent sous le nom de *Zoothèques* (anthoïdia). « Les spores des mousses, disent-ils, ne peuvent germer qu'autant qu'elles ont reçu l'influence fécondante de ces organes. Il y a fécondation dans les cryptogames comme dans les plantes supérieures; la spore c'est l'embryon qui, comme elles, a besoin pour se développer, d'une excitation spéciale qui lui est communiquée par ce liquide animé par les *Phytozoaires*, les *Zoothèques* représentent donc les *Anthères*. »

trouve une vésicule centrale qui donne naissance à la capsule. Cet organe ressemble beaucoup au pistil des phanérogames.

M. Hofmeister (1), après lui M. Ogilvie (2), a avancé que l'antherozoïde pénètre dans le canal de l'Archégone et opère la fécondation. Cette opinion a eu un contradicteur en M. E. Roze. M. Decaisne, sans se prononcer sur les causes du développement de la capsule constate seulement « que la cellule intra-ovarienne qu'on nomme *cellule germinative*, fécondée, prend un développement rapide et pendant quelle grossit, se subdivise et passe à l'état de masse cellulaire; sa base s'allonge en un filet qui, peu à peu acquiert nne grande longeur et qui forme ainsi le pédicule du fruit ou de la soie. »

La *vaginule*, sorte de réceptacle prolongé de l'organe femelle est souvent surmonté d'une membrane annulaire en forme de collerette qui est la base de la coiffe (*calyptra*). Selon M. Schimper, la vaginule serait le résultat du développement spécial du réceptacle qui porte l'archégone. Nous empruntons (fig. 2.) au même auteur la coupe verticale de la capsule adulte du *Polytrichum formosum*. Dans cet état la soie a atteint toute sa longueur et la capsule s'est complètement développée.

On donne le nom d'*Apophyse*, *c*, au renflement plein qu'on remarque à la partie inférieure de la capsule. Un ré-

(1) Hofmeister. *Recherches sur l'origine et l'évolution des Anthéridies*. Leipsic. 1851. (Texte allemand). Cet ouvrage renferme des détails pleins d'intérêt sur le développement de la capsule à la formation des sporules dans son intérieur.

(2) Ogilvie. *Des phases de la reproduction chez les êtres organisés*. Londres 1861. (Texte anglais).

trécissement du col prononcé, surmonte l'apophyse. La capsule formée dans le principe d'un tissu homogène a développé en mûrissant et à l'aide d'un protoplasma granuleux qu'elle recelait vers son centre, une assise unique de cellules, foncées de couleur, et chaque cellule de cette couche s'est divisée successivement trois fois de suite. Enfin, cette troisième génération de cellules successives a développé plusieurs seminules laissées libres et indiquées comme on le voit en *s* Le tissu formant les parois du sac sporigère s'est organisé; il a grandi en formant de nombreuses sinuosités à l'intérieur du sporange, comme on le voit en *ss*. Le tissu primitif qui occupe toujours l'axe de la capsule, de forme cylindracée, s'étend du centre du pédoncule au sommet de la capsule; c'est la columelle, (*columella* hedw.) *cl*, qui s'évase au sommet et clot ainsi l'orifice du fruit *b*. En dehors du sporange existe une enveloppe dite extérieure, ordinairement colorée en brun ou en jaune à la mâturité, et dans laquelle on distingue un épiderme *d* et des couches cellulaires sous-épidermiques *d'* qui sont au nombre généralement de trois. Le sommet de la capsule a reçu le nom d'*Opercule* (*operculum* Hedw.). Il forme son couvert *a*; il tombe presque toujours, accusant ainsi la déhiscence du fruit. Cet organe secondaire est de forme constante dans chaque espèce; il est conique dans le genre *Polytrichum* dont nous donnons l'analyse; d'autrefois il est plane, convexe ou hémisphérique, il est encore aigu ou subulé. Dans un certain nombre d'espèces (genre *Pottia*) l'opercule ne tombe pas; il reste uni à la columelle.

La chûte de l'opercule est due tantôt à l'accroissement en diamètre de la capsule, accroissement provenant de l'évolution des seminules, tantôt à l'effort que font pour le sou-

lever les dents (*dentes*). — Appendices ainsi désignés quand même ils sont en forme de lanières ou de fils, dont son orifice est souvent muni. Quelquefois cette chûte est favorisée par la présence d'un corps intermédiaire appelé anneau (*annulus*). Comme le péristome, l'anneau ne se rencontre pas dans toutes les mousses.

Les dents dont l'orifice de la capsule est muni constituent le péristome (*Peristomium* Hedw.) qui est simple lorsqu'il n'a qu'une seule rangée de dents, et qu'on dit double lorsque ces dents comprennent deux rangées qui alors sont alternes entr'elles. Ces deux états du péristome ont donné lieu à une importante division dans la classification. Le premier a réuni les mousses ***Haplopéristomées***, et le second, les mousses ***Diplopéristomées.*** Le genre ***Gymnostomum*** est dépourvu de péristome comme son nom le rappelle; l'orifice de la capsule, après la chûte de l'opercule est entièrement nu, et ce troisième état a raisonnablement autorisé la division spéciale des mousses ***Gymnostomées.*** — Les dents représentent généralement un nombre multiple de 4. Réduites à quatre dans le genre ***Tetraphis***, on en compte 8 dans le genre ***Splachnum***; 16 dans les genres ***Weissia***, ***Grimmia***, etc., 32 dans le genre ***Barbula***; 48 ou 64 dans le genre ***Polytrichum.*** Le péristome a été depuis longtemps considéré, comme le caractère de premier ordre dans la recherche des affinités naturelles, il a été la base de la méthode hedwigienne. Mais la découverte de la présence des deux sexes dans les mousses (1) est le principal titre que le célèbre Hedwig, justement appelé aussi le créateur de la bryologie, conserve à la reconnaissance des cryptogamistes.

(1) HEDWIG. *Thoria generationis.* Lipsiæ. 1798.

A la chûte de l'opercule, toujours précédé du soulèvement de la coiffe, l'urne s'ouvre dans le haut et laisse sortir les séminules qui se répandent soit sur les feuilles de la plante, à la surface du sol, soit sur le tronc des arbres: la seminule absorbe de l'humidité, se gonfle et rompt son enveloppe externe ou épispore; sa cellule interne ou endospore se déchire et s'allonge en un ou plusieurs filaments composés d'utricules soudées bout à bout et remplies de matière verte. La figure 3 représente trois seminules ou spores de *l'orthotrichum fastigiatum*, fortement grossies, recueillies sur une lame de verre humectée, après vingt jours de germination. — La figure 4 indique plus parfaitement comment se forme le protonema ou le prothalle (*prothallium*). Nous avons représenté une espèce fort répandue dans notre contrée, le *Funaria hygrometrica*.

La seminule ou spore, ou bien encore la sporule (ces trois expressions désignent dans la famille des mousses le germe rejeté par la capsule mûre) qui a donné naissance au prothalle est désignée en *s*. Il ne s'agit encore que de filaments remplissant provisoirement les fonctions de végétation. Le bourgeon ou axe dont va sortir la nouvelle plante est désigné en *a*; il donne des racines *r* en bas de la tige feuillée. Ce sont ces racines véritables, organes de végétation, qui vont devenir le support des organes de la reproduction, les Anthéridies et les Archégones.

Usages des mousses.— Les mousses jouent un rôle important dans la nature en succédant aux lichens et en servant ainsi de berceau aux plantes plus développées dans l'ordre de la nature, car il n'est point de petit coin sur la terre où leur détritus ne forme à la longue, un amas de

terreau fertile. On prétend que c'est au suc que plusieurs d'entr'elles exsudent par leurs racines que les dunes de la Hollande et de la France doivent leur première fixation et leur fertilité. L'existence des belles forêts de pin sylvestre sur les bords de la mer du Nord, et de pin maritime entre Bordeaux et Bayonne ne reconnaîtraient pas une autre cause. Dans l'économie domestique, l'emploi des mousses est limité aux grandes espèces telles que les Hypnes, les Fontinales, les Sphaignes.

Les Hypnes ne pourrissent pas comme les autres plantes; elles se gonflent quand elles sont humectées, aussi les emploie-t-on dans la construction des barques, des conduites d'eau, etc., etc. Elles servent aux emballages des poteries fines, à la garniture des bouquets et dans quelques usages locaux. Placées entre les planches ou entre les pierres, elles remplissent facilement tous les vides par suite de leur souplesse et de leur élasticité, et ne permettent aucune issue à l'eau. Unies à la chaux, on en forme un ciment très solide qui convient parfaitement dans les lieux bas et humides. Linnée avait préconisé la Fontinale comme s'opposant à l'action du feu lorsqu'on l'employait mêlée aux graviers entre une cheminée et une paroi. Dans la montagne les pauvres gens s'en servent pour remplir les fentes de leurs cabanes et, après les avoir mondées et séchées pour confectionner des matelas qui se modèlent très-bien sur les saillies du corps et sont plus hygiéniques que la plume.

Les Sphaignes, mousses aquatiques, contribuent puissamment à la formation de la tourbe. Leur tissu mince, délicat, pompe l'humidité à la façon des éponges. Comme elles croissent très rapidement et se ramifient beaucoup, peu

à peu l'étang où elles ont commencé à se développer est envahi, et en quelques années, il en est entièrement couvert. Alors commence la formation de la tourbe ; les plantes ne pouvant plus s'étendre, s'élèvent ; leurs parties inférieures se détruisent, tombent au fond de l'eau et forment avec la vase et les détritus d'autres plantes un mélange que l'on utilise comme combustible. Le détritus des *sphagnum* est employé depuis quelques années, avec un grand succès dans la culture des plantes monocotyledones épiphytes.

En hiver, ces charmants petits végétaux font la parure des murs et des chaumes dans les campagnes ; ils rendent à l'œil la nudité de la saison rigoureuse moins pénible en recouvrant la terre et les arbres d'un gazon verdoyant, d'un autre côté, ils protégent les semences des plantes contre les rigueurs du froid.

BIBLIOGRAPHIE.

Nous faisons précéder notre nomenclature de l'indication des ouvrages bryologiques que nous avons cités. La formule abbréviative qui précède le nom de l'auteur est celle que nous avons adoptée.

Brid. meth. — BRIDEL. Method. nov. muscor. 1819, in-4°.

Brid. musc. — BRIDEL. Muscologia recentiorum. Gotha. 1797-1806. 3 vol. in-4°.

Brid. suppl. — BRIDEL. Muscologia 2me édition, avec supplément. 1797-1812. 5 vol. fig.

Brid. Bryol. U. — BRIDEL. Bryologia universa. Lipsiæ 1827. 2 vol. in-8°. fig.

Br. et Sch. Bryol. Eur.— BRUCH, SCHIMPER et GUMBEL. Bryologia Europæa seu genera muscorum Europæorum monographiæ illustrata Stuttgartiæ. 1839-1856. 6 vol. in-4°. 640 planches.

Cet ouvrage est le plus important et le plus complet qui ait paru. Les planches remarquables par la pureté des dessins et par l'analyse organographique étendue qu'elles représentent pour chaque espèce, ont toutes été dessinées par les auteurs eux-mêmes. La partie historique de l'ouvrage est en français et en allemand; les développements descriptifs, en français seulement, et les diagnoses en latin. La dernière livraison qui précède les tables contient le *Corollaire*. La Bryologie européenne est divisée en 44 familles, réparties en 143 genres représentant 677 espèces et 278 variétés. Les auteurs ont créé 44 genres et décrit et figuré 125 espèces nouvelles.

Sous le titre de *Musci Europaei novi*, M. Schimper a donné, de 1864 à 1866, un supplément à son grand ouvrage, formant 2 fasc., accompagnés de 20 planches.

Schimp. syn. — SCHIMPER W. Synopsis muscorum Europæorum, præmissa introductione de elementis bryologicis. Stuttgartiæ, 1860, in-8°.

M. Schimper a suivi dans ce dernier ouvrage à peu près la même méthode qu'il avait exposée dans le *Corollarium*. Cependant il l'a modifiée en réduisant à l'état de sous-genre quelques-uns des genres qu'il avait d'abord proposés, et aux tribus il a subordonné les

familles « qui, dit-il fort à propos à notre avis, pourront être regardées comme des genres par ceux qui sont effrayés de la multiplicité des noms génériques. »

Nous formons le vœu que l'auteur, cédant au désir souvent exprimé depuis depuis quelques années par les amis des Mousses, ne retarde pas davantage la publication d'une 2me édition de son livre usuel, où il comprendra ses découvertes récentes, et celles non moins importantes des Bryologues contemporains, notamment de MM. Bescherelle, G. de Notaris, O. Lindberg, P.-G. Lorentz. J. Milde, Heufler, Juratska, etc., etc.

Dicks. crypt. — Dickson. Fasciculi plantarum cryptog. Britanniæ. London, 1785-1801. 4 vol. in-4°. Ouvrage orné de douze bonnes figures, en partie coloriées.

Ehrhr. Beit. — Ehrhart. Beitrage zur naturkunde, etc. 1787-1792.

Grev. crypt. — Greville. Crypt. flor. Edimb. 1822 - 1825.

Grev. et arn. — Greville et Arnott Genera of Mosses. 1822, in-8°. 3 parties.

Hamp. Icon.—Hampe. Icones muscorum. Decas 1-3. Bonn. 1844.in-8°.

Hanr. cat. prov. — Hanry. Catalogue des Mousses de la Provence. in-8°. 1867.

Les recherches de l'auteur se sont étendues aux quatre départements des Bouches-du-Rhône, du Var, des Basses-Alpes et des Alpes-Maritimes. Il a recensé, dans cette circonscription, 250 espèces ou variétés de Mousses.

Hedw. fund. — Hedwig J. Fundamentum historiæ naturalis muscorum frondosorum. Lipsiæ 1782. Deux parties. in-4°, avec 20 pl.

Hedw. frond. — Hedwig. Descriptio et adumbratio microscopico-analytica muscorum frondosorum. Lipsiæ. 1787-1797. 4 vol. in-fol., 400 pl., col.

Hedw. species musc —Hedwig. Species muscorum frondosorum; editum a Fr. Schwægrichen, cum supplementis. Lipsiæ, 1801-1842. 8 vol. in-4° avec 402 pl. col.

Hoffm. Deutsch. fl. — Hoffmann (G. F.). Deutschlands flora. Erlangen. 3 vol. 1800-1804.

Hook. et Tayl.--Hooker et Taylor. Muscologia Britannia. London, 1818.

Horns. mem. — Hornschuch (C. F.). Entstehung and metamorphose der niedern organismen. Bonn 1821.

Mémoire fort intéressant sur la production filamenteuse qui accompagne les mousses pendant leur premier développement.

Hüben musc. — Hübener. Muscologiæ Germanica. Leipsig, 1833.

Le Jol. cat. Cherb. — Le Jolis. Mousses des environs de Cherbourg. in-8°. 1869.

Cette étude étendue, complète celle entreprise pour la même région, il y a plusieurs années, par M. de La Chapelle. Le secrétaire perpétuel de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, a essayé de démontrer, par sa nouvelle publication bryologique, le rôle qu'il avait assigné précédemment, à propos des végétaux supérieurs et des Lichens, à l'influence du sol sur la distribution des végétaux.

Lindb. Misc. Br. — O.-S. Lindberg. Diverses études bryologiques sur l'anatomie et la distribution géographique des *Sphagnum*, des *Trichostomum*, des *Funaria*, des *Seligeria*, des *Polytrichum*, des *Mnium* et des *Hypnum*. 1861 - 1870.

Les monographies de cet auteur, entreprises au point de vue de la flore européenne, sont remarquables par le soin qu'il a apporté dans la rectification de bon nombre de synonymes, par le redressement de diagnoses jusqu'à ce jour trop facilement adoptées, et par des coupes ingénieusement faites dans divers genres.

Linn. spec. — Linné (C.). Species plantarum. Holmiæ, 1762-1763.

Linn. syst. — Linné. Systema vegetabilium. Edit XIII. murray. Gættingæ, 1774, in-8°.

(La dernière édition est de 1828. 5 vol. in-8°. Curante Sprengel, c'est la XVIe).

Mont. Arch. Bot. — Montagne (C.) Divers articles sur des mousses nouvellement découvertes en France. Archives de Botanique, par Guillemin. Paris. 1833. 2 vol. in-8°, fig.

Mull syn. musc. — Muller (C.) Synopsis muscorum frondosorum omnium hucusque cognitorum. Berolini, 1849-1851, 2 vol. in-8°.

Ouvrage d'une importance capitale, le plus complet qui existe, et dont on attend impatiemment une nouvelle édition, qui renfermera alors les découvertes faites depuis 20 années.

M. le Pasteur Duby, dont le zèle pour la cryptogamie est loin de se ralentir, a fait suivre, l'an dernier, d'un second fascicule le premier, qu'il avait publié en 1867, de ses *Mousses nouvelles ou mal connues*. (Genève. in-4°. figures). Ce travail entrera nécessaire-

ment dans le supplément ou dans la nouvelle édition du grand ouvrage du professeur de Halle.

Nees. Bryol. germ. — Nees von Esenbeck (C. G.), Hornschuch (Fr.), und Sturm (J.). — Bryologia Germanica. Nurnberg 1823-1831, 2 vol. in-8°. 43 planches.

Not. musc. ped. — Notaris (de). — Mantissa muscorum ad floram pedemontanam in-4°, 1838.

Not. syll. musc. — Notaris (de). Syllabus muscorum Italiæ. Taurini, in-8°, 1838.

Not. tort. It. — Notaris (de). Specimen de Tortulis Italicis, in-4°.

Ep. Bryol. It. — Notaris (de). Epilogo della Bryologia Italiana. Gênes. in-4°. 1869.

Cet ouvrage considérable résume les précédentes publications bryologiques de l'infatigable professeur de Gênes. Les tribus, les sections, les genres et les espèces, sont tour à tour analysés avec une exactitude rigoureuse qui s'harmonise avec la méthode dichotomique déjà employée ailleurs par l'auteur (*Cronaca della Bryologia.* Gênes. 1866 - 67), et si facile pour conduire le lecteur à la détermination des plantes. L'*Epilogo* est un véritable monument élevé par l'auteur à la science contemporaine et à l'histoire naturelle du pays.

Pal. Beauv. Æt. — Palissot de Beauvois (A. M. F.). Prodrome des 5me et 6me familles de l'æthéogamie, les mousses et les lycopodes. Paris 1805, in-8°.

Pal. Beauv. Fruct. — Palissot de Beauvois. Nouvelles observations sur la fructification des mousses. Paris, 1811, in-4°, fig.

Pir. Sph — Piré (L.). Les Sphaignes de la flore Belge. in-8°. 1869.

Ce livre ajoute à la belle monographie de M. Schimper de nouveaux matériaux pour l'analyse et la détermination des espèces européennes. M. Piré puise uniquement ses caractères dans les feuilles et rejette ceux que fournit l'inflorescence.

Röhl. moss.—Röhling. Mossgeschichte Deutschlands. Bremen. 1800.

Schreb. Phasc. — Schreber. Obs. de Phasco. 1770, in-4°, fig.

Schw. musc. fr. — Schwægrichen. (Voir Hedwig. species musc. frond.). Supplém. 11.

Schrad. spic. — Schrader Spicileg. floræ germaniæ. 1794, in-8°.

Schrad. journ. — Schrader. Journal de botanique. 1799.

Schl. in Linn. — Schlechtendahl, articles concernant la bryologie,

publiés dans le *Linnea*, ein journal fur die botanik in ihrem ganzen um fange.

Ce journal de botanique, fondé en 1826, continue de paraître à Halle, sous la direction de M. de Schlechtendahl, par cahiers mensuels in-8°.

Spruc. cat. — Spruce (R.). Catalogue des mousses des Pyrénées.

Sw. musc. — Swartz (O.). Dispositio systematica muscorum frondosorum Sueciæ. Erlangæ. 1799, in-8°, fig. col.

Sw. in J. Schrad. — Swartz.— Observations de muscologie publiées dans le journal de botanique de Schrader. (Ce recueil renferme plusieurs monographies).

Schultz. recens. — Schultz (K. H.). Recensio generum barbulæ et syntrichiæ. Bonnæ, 1823, in-4°, 3 pl.

Sm. fl. Brit. — Smith (J. E.). — Flora Britannica. Londini, 1800-1804. 3 vol. in-8°.

Turn. musc. — Turner. Muscologiæ hibernicæ spicilegium. Yermuthæ, 1804, in-8°, 16 pl. col.

Wahl. fl. Up. — Wahlenberg (G.). Flora Upsaliensis. Upsaliæ, 1820. in-8°.

Wahl. fl. Lap. — Wahlenberg. Flora Lapponica. Berolini, 1812.

Walk. Ar. class. — Walker Arnott. Nouvelle disposition méthodique des espèces de mousses exactement connues. Paris, 1825, in-4°, 70 pl.

Web. et Mohr. — Deuts. Cryptog. Musci frondosi. Kiel. 1807, 12 pl.

Web. musc. — Weber et Schœgrichen. Historia muscorum prodromus. Kiliæ et Lipsiæ. 1814-1815. 2 part. in-8°, 12 pl. col.

Wils. Bry. Br. — Wilson. Bryologia Britannica. London, 1855, in-8°, 61 pl.

Zett. Pyr. Moss. — Zetterstedt (J. E.). Pyreneenas Moss vegetation. in-4°. 1865. texte suédois.

Dans cette étude de la Bryologie des environs de Luchon, depuis longtemps élucidée par un zélé botaniste de la localité, M. Ch. Fourcade, l'auteur étranger cite les habitats constatés avant lui par MM. Spruce, J. Lange, Léon Dufour, Endress, Philippe, de Lugo, Desmoulins, Gaston Sacaze, Durrieu de Maisonneuve, Kindberg, et notamment par M. K. Muller, dans sa *Bryol. Pyreneen.* (texte allemand) : matériaux bryologiques pour la flore des Pyrénées. 1854, in *Bot. Zeitung.*

GÉOGRAPHIE DE L'AUDE. — STATION DES MOUSSES.



Le petit bassin côtier de l'Aude, qui appartient au versant de la Méditerranée, constitue presque en entier le département qui tire son nom de la principale rivière qui le traverse du sud-ouest au nord-est. Une zone assez étroite à l'ouest, la plaine de Castelnaudary, qui incline vers la Garonne, appartient au bassin de la Gironde. Le bassin de l'Aude est borné à l'est par la mer et ses lagunes, au nord par la Montagne-Noire (Hérault et Tarn, et au nord-ouest la Haute-Garonne), à l'ouest par les pentes des Pyrénées (Ariége), et au sud (Pyrénées-Orientales), par les ramifications des mêmes montagnes. La superficie totale est de 606,397 hectares.

Le département de l'Aude est parcouru du sud au nord par la rivière de ce nom qui descend du Capsir et va se jeter directement dans la mer par deux bifurcations qui tendent, l'une sous le nom de Canal de la Robine, vers le port de Lanouvelle, l'autre vers l'étang de Vendres. Elle commence à être flottable à Escouloubre après avoir reçu de nombreux torrents descendant des montagnes voisines; elle traverse les trois arrondissements de Limoux, de Carcassonne et de Narbonne en décrivant dans son cours une courbe très prononcée du sud-ouest au nord-est. Les affluents principaux qu'elle reçoit sont: sur la rive droite, la Guette, la Salse, le Lauquet et l'Orbieu, qui a 60 kilomètres; sur la rive gauche, le Rebenti, le Fresquel, le Cougain, le Sou, l'Orbiel, l'Argentedouble et la Cesse. La Berre, petite ri-

vière, qui prend sa source près de Quintillan, va se perdre dans l'étang de Bages. Le l'Hers, affluent de l'Ariége, l'Agly et le Verdouble, affluents de ce dernier ont un parcours bien moindre et complètent la série des principales voies d'eau flottables. Le canal du Midi et ses embranchements traversent le département de l'ouest à l'est dans sa partie septentrionale. Le point de partage des eaux entre l'Océan et la Méditerranée est au col de Naurouse à 189 mètres au dessus de la Méditerranée.

Le sol est très varié. Le pays de montagnes représente un quart de la superficie du département, et le pays de landes ou de bruyères un sixème environ; le sol pierreux équivaut en étendue au sol de terreau qui n'entre que pour 1|9 dans la superficie totale.

On distingue trois groupes de montagnes : la Montagne-Noire, les Pyrénées et les Corbières. — La Montagne-Noire couvre la frontière nord et sépare l'Aude du Tarn. C'est une dépendance de la grande chaîne des Cévennes-Méridionales; le point culminant est le pic de Nore, qui s'élève à 1200 mètres au-dessus du niveau de la mer. — Les Pyrénées ou plutôt le contrefort des Pyrénées qui forme la lisière occidentale du département, en s'étendant du sud au nord, a en moyenne dans ce département une élévation de 800 à 1000 mètres. Cette longue arète porte aussi le nom de Corbières-Occidentales; elle fait partie de la ligne de faîte générale qui sépare les deux versants maritimes de l'Océan et de la Méditerranée — Les Corbières qu'il faut désigner sous le nom de Corbières-Orientales, traversent encore le département dans sa partie méridionale du sud-ouest au nord-est; elles forment deux chaînes qui s'écartent dès leur point de naissance vers Axat, savoir : les Basses-Corbières, disparais-

sant au mont Alaric, au sud-est de Carcassonne, et les Hautes-Corbières, se dirigeant du sud-ouest au nord-ouest jusqu'à Narbonne et à la mer. Les pics principaux des Corbières-Orientales dans le département sont : Le pic Mosset (1464 mètres), sur la limite du département des Pyrénées-Orientales et le pic de Bugarrach (1231 m.) à l'est de Quillan. — Les Corbières sont formées de schistes de transition et crétacés. — Les rameaux de montagnes d'où naissent les vallées transversales se détachent principalement des Corbières. Ces vallées sont nombreuses et leur profondeur est d'environ 400 mètres.

Le département de l'Aude, au point de vue de la géographie botanique appartient : 1° à la région des Pyrénées (région montagneuse, granitique et schisteuse) pour sa portion sud ; 2° à la région d'Aquitaine (région de plaines) pour son développement au nord ; 3° à la région du plateau central (région à plateaux granitiques et schisteux), pour les chaînons de la Montagne-Noire et du mont Saint-Félix à l'ouest de Carcassonne ; 4° à la région méditerranéenne (bordure de la Méditerranée), formée par les calcaires crétacés et tertiaires. La région des Pyrénées est caractérisée par des schistes cristalins et de transition au milieu desquels se trouvent des granites ; dans la partie occidentale il y a des grés et poudingues triasiques, puis, dans toute la longueur de la chaîne, des schistes et des calcaires jurassiques, crétacés et même tertiaires sur quelques points. La région du plateau central comprend, dans la portion de l'Aude à l'ouest, des chaînons formés par les terrains primitifs, granitiques et schisteux, rarement par les calcaires. La région d'Aquitaine, formée en général par des argiles sableuses et des calcaires tertiaires, comprend aussi dans

l'Aude le plateau sec de calcaire jurassique qui distingue si bien le Quercy. Enfin la région méditerranéenne est caractérisée principalement par la présence des oliviers.

Les règles qui président à la limitation d'une région naturelle au point de vue géographique et géologique ne sont pas tout-à-fait les mêmes que celles qu'on doit adopter pour la limitation de la région botanique. M. le professeur Raulin a dit avec raison que « d'un côté plusieurs régions ont des dimensions inférieures à celles d'un département, se trouvent placées dans des circonstances climatologiques semblables à celles des régions avoisinantes, et ne doivent présenter d'autres différences dans leur végétation que celles qui résultent de l'altitude et de la nature du sol : deux éléments qui présentent les mêmes variations dans une même région. D'un autre côté, ajoute le même auteur, il y a de ces régions dont la longueur est très considérable du nord au sud, qui font partie de plusieurs bassins hydrographiques et qui, par suite, se trouvant placées dans des circonstances climatologiques variées doivent être partagées en plusieurs sections. »

Les variations de hauteur et de profondeur qu'offre le sol de l'Aude presque à chaque pas amènent dans des lieux très rapprochés les uns des autres, des variations de température remarquables. Ainsi, tandis que dans quelques cantons dépendants des Corbières, des appendices des Pyrénées, du pays de Sault et de la Montagne-Noire, les habitants restent pendant plusieurs mois renfermés dans leurs demeures par la neige et les frimats, où passent les trois quarts de l'année sous un ciel brumeux, les autres cantons du département ont des hivers sans neige, sans gelée, et jouissent d'un ciel toujours pur et serein ou encore ne sont

nullement sujets aux froids excessifs ni à l'extrême chaleur. A Carcassonne et à Castelnaudary, le thermomètre réaumur descend bien rarement au-dessous de — 3°. En été, il ne s'élève guère au-dessus de 28° au chef lieu du département, et à 20-22° dans les deux arrondissements voisins. A Narbonne, la température est de 13° au printemps, en été, de 25 à 30°, en automne, de 17 à 18°, et en hiver, elle se soutient de 7 à 8° au-dessus du point de congélation. Dans la Montagne-Noire, le thermomètre descend rarement plus bas que — 6°, et ne s'élève guère au-delà de 23 ou 24°. Dans les Corbières, le thermomètre ne descend pas au-dessous de — 5°, et il ne s'y élève pas au-dessus de 25°.

A considérer la flore du département de l'Aude d'une manière générale on peut la répartir en 4 divisions distinctes, savoir :

1° La flore de la grande plaine du sud-ouest ou la flore de l'Aquitaine; 2° la flore des régions montueuses du centre de la France ou la flore du plateau central; 3° la flore des montagnes, qui comprend les Pyrénées; et 4° la flore méditerranéenne.

La végétation bryologique du département de l'Aude se compose comme celle des autres familles naturelles de plantes de plusieurs catégories d'espèces. 1° Celles qui se trouvent partout, à peu près en égale abondance; 2° celles qui sont abondantes dans la région septentrionale; 3° celles qui sont abondantes dans la région méridionale; 4° celles qui sont principalement abondantes dans une région; 5° enfin, celles qui sont particulières. à une région. Voici quelques exemples de distribution des mousses régionales de l'Aude :

Dans la première catégorie, ci-dessus indiquée, figurent

les plantes cosmopolites, qu'on distingue aussi sous le nom de plantes françaises ou de plantes vulgaires. De ce nombre: les Bryum argenteum, capillare et cæspititium, Dicranum scoparium, Ceratodon purpureus, Funaria hygrometrica, Grimmia ovata, Sphagnum cymbifolium, etc., etc.

Dans la deuxième catégorie, les plantes parisiennes ou septentrionales, ou encore de la zone intermédiaire, telles que les Brachytecium glareosum et salebrosum; Cylindrothecium Montagnei, Racomitrium lanuginosum, sudeticum, etc., etc.

Dans la troisième catégorie, région méridionale, les Barbula chloronotos, membranifolia, inermis, cirrata et squarrosa, Fissidens rivularis, Narbonensis *nob.*, et grandifrons, Fabronia pusilla, Funaria convexa, Eurhynchium circinnatum, Camptothecium aureum, etc.

Dans la quatrième catégorie, l'Hypnum striatum var meridionale et les Eurh. circinnatum et Barbula chloronotos, déjà nommés dans la zône méridionale.

Dans la cinquième catégorie, les Andreæa dans la zone alpine; les Diphyscium et les Buxbaumia dans la zone subalpine; le Grimmia maritima sur les rochers du littoral.

Sous le point de vue de l'altitude, les mousses de l'Aude appartiennent à cinq zones particulières qui peuvent motiver cinq catégories d'espèces.

Les *mousses littorales*, celles qui ont besoin du sel marin dans le sol ou de ce qu'on appelle l'*air de la mer* pour être dans leurs conditions normales d'existence. Exemple: le Grimmia maritima (c'est la seule mousse qui, avec le Pottia Heimii, s'accommode des immersions d'eau salée).

Celle des pays de plaines ou de la zône champêtre (région dans laquelle la vigne peut végéter), jusque sur les

points culminants, moyenne de hauteur 400 mètres, exemple : Grimmia ovata.

Celles de la zone montueuse (8 à 1200 m. de hauteur), appartenant au plateau central, aux parties hautes du Languedoc et les basses pentes des régions montagneuses, exemples : Barbula tortuosa, Racomitrium fasciculare, Bartramia Halleriana, etc.

Celles de la zone subalpine (18 à 1900 m.) pour la partie moyenne des pentes des Pyrénées et pour la Montagne-Noire sur les limites de l'Aude, exemple : Dicranum Schraderi, Barbula aciphylla, Plagiothecium denticulatum, Limnobium molle, etc.

Celles de la zone alpine enfin appartenant aux parties du sol pyrénéen qui sont plus élevées : Polytrichum alpinum, Grimmia funalis et alpestris, Webera polymorpha, Cinclidium stygium, etc.

Le *substratum* des mousses est des plus variables. Bien que la majeure partie soit terrestre, on retrouve souvent les espèces de cette première catégorie vivant indifféramment sur les écorces et sur les pierres. Tels sont les Barbula ruralis, Weissia cirrhata, Leptodon Smithii, Neckera crispa, Leucodon sciuroides, Pylaisia polyantha, Homalothecium sericeum, Pterigynandum filiforme, Leskea polycarpa, Anomodon viticulosus, la plupart des Brachythecium, le Tetraphis pellucida, etc.

Quelques espèces sont exclusivement corticoles comme celles-ci : les Orthotrichum tenellum, patens, leiocarpum, pulchellum, speciosum, les Ulota crispa, crispula Zygodon conoideus, Cryphæa heteromolla, Plagiothecium silesiacum, Buxbaumia indusiata, etc.

D'autres espèces sont exclusivement saxicoles. De ce nom-

bre, les Andræa, les Rhabdoweissia, le Cynodontium polycarpum, le Dicranum scottianum, la plupart des Grimmia, tous les Racomitrium et les Hedwigia, l'Ulota hutchinsiæ, l'Orthotrichum rupestre, le Bryum alpinum, le Bartramia pomiformis, le Fontinalis squamosa, etc.

Un très petit nombre conserve un habitat particulier.

Il suffit que le rocher ou le mur puisse retenir dans ses plus petites fissures ou ses moindres aspérités, quelque peu de terre pour que là vienne végéter une mousse surtout à l'exposition du Nord, car l'humidité est une des conditions essentielles de son existence. Dans les *sols calcaires*, on trouve généralement l'Orthothecium rufescens, l'Homalothecium Philippeanum, les Brachytecium rivulare, glaciale, glareosum, les Eurhynchium Vaucheri et striatulum, le Rhynchostegium murale, le Thamnium alopecurum, les Hypnum Halleri, rugosum, molluscum, palustre et cuspidatum.

Dans les *terres siliceuses*, on rencontre notamment les Brachythecium rutabulum, campestre, plumosum, albicans et Pechii *nob.*, l'Eurhynchium strigosum, l'Amblystegium riparium, et les hypnum fluitans, incurvatum et stramineum.

Dans les *terres argilleuses*, ce sont les espèces suivantes qui abondent : Camptothecium lutescens, Eurhynchium prælongum, Rhynchostegium rusciforme et hypnum filicinum. Dans les jardins et les cultures on trouve plus particulièrement les Phascum, les Pottia et les Tortula.

Dans les forêts, ou abondent les Hypnes, les premières dans l'ordre du développement dans la famille des mousses, on peut faire plusieurs coupes relativement au *substratum*. Sur le détritus des feuilles on recueille les Homalothecium

sericeum, Eurhynchium striatum, Hypnum purum. Sur le détritus des feuilles de hêtre : l'Amblystegium subtile, l'Isothecium myurum. Dans les pinètes et le terreau des Abiétinés, les Hypnum uncinatum, Hylocomium umbratum, Plagiothecium undulatum, les Hypnum schreberi et Uncinatum, ainsi qu'une nouveauté, l'HOMALIA POURRETIANA *nob.*

Dans les lieux humides et marécageux croissent les Sphagnum et l'Hypnum cuspidatum.

Les lieux humides et marécageux de l'Aude produisent abondamment l'Hypnum cuspidatum et quelques Sphagnum.

Les roches calcaires portent particulièrement les Gymnostomum tortile, Barbula aloides, Didymodon luridus, Barbula squarrosa, Leptotrichum flexicaule, Grimmia apocarpa, Orthotrichum anomalum, Encalypta vulgaris, etc. Les blocs quartzeux donnent asile aux Pterogonium gracile, Hedwigia ciliata et Grimmia leucophæa, et une seule fois sur les micaschistes, une rareté pour la France, le Schistostega osmundacea, et dans un ravin crayeux, le Seligeria calcarea.

Quelques espèces enfin ne vivent que dans les eaux douces, courantes ou tranquilles; telles sont les Fontinalis antipyretica, Hedwigia aquatica, Racomitrium aciculare et les Cinclidotus. Quant au curieux et non moins rare genre Splachnum, qui végète sur la fiente des herbivores, il est représenté dans l'Aude par une espèce unique, des pays froids, le Splachnum ampullaceum.

MOUSSES ACROCARPES.

(Tiges à végétation définie ; insertion du fruit terminale).

ORDRE CLEISTOCARPES.

(Urne inoperculée et astomée, se déchirant irrégulièrement).

Trib. I. Phascacées.

Les Phascacées sont des mousses essentiellement terrestres, se rencontrant très fréquemment dans les jardins, les champs cultivés, les prairies, surtout lorsque le sol est composé d'argile et de calcaire. Elles sont très petites et atteignent à peine 2 à trois millimètres de hauteur; presque toutes sont annuelles. Ce qui distingue cette tribu parmi les autres mousses c'est l'indéhissence du sporange; les spores ne s'en échappent que longtemps après la mâturation de cet organe. C'est donc avec raison qu'on a dit encore que les Phascacées avaient une tige et des feuilles, c'est-à-dire les organes de la végétation des mousses normales mais qu'ils n'en avaient point les organes de la fructification.

EPHÉMÉRÉES.

1. **Ephemerum Serratum.** Hamp. flora 1837. C. Mull. syn. musc. Schimp. synops, pag. 5.—**Phascum Serratum.** Schreb. de Phasc. p. 9, t. 2. Hedw. spec. musc.—**Phascum Stoloniferum.**— Dicks. E. B. T. 2106.

   Terrains argileux, humides, à Villemagne. ⊙ Printemps. R.

2. **Physcomitrella patens.** Schimp. Synops. p. 9. — **Phascum patens.** Hedw. Stirp. 1. t. 10. — **Ephemerum patens.** Hamp. in Mull. syn. musc.

   Terrains argileux, humides. Bord de la Berre à Durban. Vallon de Bize, bords de la Cesse. ⊙ Automne 1867! C.

PHASCÉES.

3. **Sphærangium muticum.** Schimp syn. p. 13. — **Acaulon mu-**

ticum. C. Mull. syn. musc. — **Phascum muticum.** Schreb. de Phasc. p. 8, t. 4.

Terrains argileux. Bord des ruisseaux à Durban. — Canal de la Robine, sur la berge, à Narbonne. ⊙ Printemps.

4. **Phascum cuspidatum.** Schreb. de Phasc. VIII, t. 1. Hedw. spec. musc. C. Mull. syn. — Schimp. Synops, p. 17. (Plante très polymorphe).

Terrains argileux. Murs de clôture, aux Cassés, bords du Marés; à Montolieu : hermitage de St-Roch; à Lastours, près la fontaine de Pestel. C. Berges du canal du Midi à Laredorte. — Printemps. ⊙.

5. **Phascum bryoides.** Dicks. crypt. fasc. 4. t. 10, f. 3. C. Mull. syn. Schimp. synops., p. 18.

Lieux calcaires. Terrains incultes, généralement sablonneux. Associé le plus souvent au *Bryum argenteum*. Colline de Montpezat, au bord des fossés; ravin de Combemales. C. ⊙ Printemps.

6. **Phascum curvicollum.** Hedw. musc. frond. 1. p. 32. C. Mull. syn. p. 27. Schimp. syn. p. 19.

Terrains argileux et presque constamment humides. — Forges à la prise d'eau du canal des deux mers; Capendu. Bord du Rougeat. ⊙ Automne ass. C.

7. **Phascum rectum.** Smith. fl. Brit. 3. p. 1153. C. Mull. syn. t. 1. p. 27. Schimp. synops. p. 20.

Terrains calcaires, argileux. Capendu. Montagne d'Alaric, bords du Rougeat. ⊙ Automne et printemps R. Espèce abondante dans la partie occidentale de la France, rare dans la partie septentrionale.

Trib. II. Bruchiacées.

Mousses annuelles vivaces; feuilles très étroites, costées; sporange, opercule et columelle distincts. Station conformes à celles de la Tribu précédente.

PLEURIDIÉES

8. **Pleuridium nitidum.** Schimp. syn. p. 23. — **Phascum nitidum.** Hedw. spec. musc. 1. p. 93, t. 34. — **Astomum nitidum.** C. Mull. syn. p. 17. t. 1.

Formant des touffes gazonnantes dans les terrains argileux et humides. Les prés, les champs, aux environs de Carcassonne, sur les berges de l'Aude. Plaine marécageuse de Vinassan, vallon d'Aussiéres; Durban, bord de la Bère. AC. Automne ⚇.

9. **Pleuridium subulatum**. Schimp. synops. p. 24. — **Phascum subulatum**. Linn. sp. plant. p. 1570. Schreb. de phasc. Hedw. stirp. — **Astomum subulatum**. C. Mull. syn musc. p. 24.

Dans les sols argilo-sablonneux. Tertres et bords des fossés CC. Printemps. Sentiers du bois de Fontarèche; bord de l'Aude à Saint-Martin; talus des bosquets à Alzonne, où elle forme toujours de petits tapis d'un beau jaune soyeux.

10. **Pleuridium alternifolium**. Brid. 11. pag. 161. Schimp. syn. p. 54. — **Astomum alternifolium**. C. Mull. syn. 1. p. 14.

Dans les bois, sur la terre nue R. Juin. Bois de la Loubatière 1862, à Perisses; bosquets du vieux Lampy, à Saissac : voisinage des eaux.

Trib. III. Archidiacées.

Sporange globuleux, ne s'élevant pas au-dessus du périchèze; coiffe à déchirure irrégulière, dont les fragments persistent au sommet de la vaginule en une sorte de collerette (Tube vaginal).

ARCHIDIÉES.

11. **Archidium alternifolium**. Schimp. syn. p. 28. — **Archidium phascoïdes**. Brid. bryol. univ. 1827, p. 747. C. Mull. syn. p. 15, t. 1. — **Phascum alternifolium**. Dicks. crypt. fasc. 1, t. 1, p. 2.

Terrains argileux, arénacés, humides. Bois de Palairac. R. Champs des lieux élevés. Environs de Saissac été. C.

ORDRE II. STÉGOCARPES.

(Urne operculée, à déhiscence circulaire).

Trib. I. Weissiacées.

Plantes vivaces, de dimensions variées; feuilles linéaires ou lancéolées, imbriquées de toutes parts à aréolation compacte. Sporange

pédicellé, droit ; coiffe cuculliforme ; Péristome nul, ou simple, rarement rudimentaire, à 16 dents droites, lancéolées ou subulées, fourchues ou entières.

WEISSIÉES.

12. **Systegium Crispum**. Schimp. syn. p. 30. — **Phascum crispum**. — Hedw. strp. musc. 1. p. 25, t. 9. C. Mull. t. 1, p. 24.

Tertres bordant les chemins, champs de luzerne près la forêt de Ramondens. Février. Lieux champêtres, secs, à Lacombe, près Saissac. C.

13. **Gymnostomum microstomum**. Hedw. stirp. musc. III. p. 71. Schimp. syn. p. 34. — **Weissia microstoma**. C. Mull. syn. t. 1. p. 661.

Terres cultivées et taillis à St-Paulet. Tertres du village des Cassés, dominant le vallon de St-Paulet. Terrain nu et argileux, dépendant de la forêt de Labecède. Printemps et automne.

14. **Gymnostomum squarrosum**. Wils. Bryol. Brit. Schimp. syn. p. 35. — **Weissia squarrosa**. C. Mull. syn. musc. p. 663.

Champs argileux à Capendu RR. Vignobles des coteaux de Pomas. TR. Une seule touffe en 1865.

15. **Gymnostomum tortile**. Schwrg. in schrad. Diar. Bot. nov. IV. Schimp. syn. p. 35. — **Weissia tortilis**. C. Mull. syn musc. 1. p. 661.

Dans les fentes des rochers, à Bizanet. Printemps. — Pierres de bordure au Calvaire à Carcassonne (touffes stériles et desséchées, juin 1863!). Terrains calcaires et argileux à Lastours. A Pas de l'Agnel, sur les pierres amoncelées formant clôture des vignes. Automne. R.

16. **Gymnostomum tenue**. Schrad. Coll. pr. crypt. nº 31. Hedw. sp. m. Schimp. syn. p. 38.—**Weissia tenuis**. C. Mull. syn. musc. t. 1, p. 660.

Sur les rochers sablonneux et les murs. Murs extérieurs de la Cité à Carcassonne. Juillet 1867. En fructif!.— Le *Gym tenue* est facile à confondre avec le *Weissia reflexa* Brid. qui existe dans la zone méridionale de la France. Nous avons recueilli cette dernière espèce aux environs de Montpellier où elle fructifie en mars, et on doit la trouver aussi dans l'Aude quoiqu'elle ait encore échappé à nos recherches.

17. **Gymnostomum calcareum**. Nees et Horn. Bryol. G. 1. p. 153. Schimp. syn. p. 39. — **Weissia calcarea**. C. Mull. syn. p. 659. t. 1.

Sur les vieux murs et les pierres calcaires. Stérile à Villanière, aux environs d'Ilhés au sud. — Pierres arides du Pech de l'Agnel. Mars.

18. **Gymnostomum curvirostrum**. Hedw. Stirp. II. p. 68, t. 24. Schimp. syn. p. 45. — **Weissia curvirostris**. C. Mull. syn. pag. 658, t. 1.

Fentes des rochers du versant méridional de la montagne Noire à Mas-Cabardès. Sur le tuf calcaire le long des filets d'eau de source à Montolieu, près Alzonne. Été. Pierres inondées à Lastours (Mousse de la région alpine et sub-alpine).

19. **Weissia viridula**. Brid. 1. p. 354. C. Mull. syn. Schimp. syn p. 50. — **Weissia controversa**. Hedw. musc. fr.

Sur la terre nue, au bord des chemins, de préférence dans les sols calcaires. A Salsigne, sur les rochers. Au bois de la Loubatière. — Forêt de Roquefort-de-Sault. Printemps 1861. AC.

20. **Weissia fugax**. Hedw. musc. sp. p. 64. t. 13. C. Mull. syn. t. 1, p. 649. Schimp. syn. p. 52.

Mousse de la région sub-alpine. Rencontrée en mars 1867, sur les rochers granitiques à Villardonnel. R.

21. **Weissia crispula**. Hedw. sp. musc. t. 12 p. 68. Schimp. syn. p. 55. — **Blindia crispula**. C. Mull. syn. p. 585, t. 2.

Mousse de la région alpine et sub-alpine. Assez rare dans l'Aude, ou nous l'avons recueillie deux fois au printemps. Mas-Cabardès, forêt de hêtres sur les racines des arbres. Quillan, bois de Quirbajou.

22. **Weissia cirrhata**. Hedw. sp. musc. p. 69, t. 12. Schimp. syn. p. 56. — **Blindia cirrhata**. C. Mull. syn. t. 11, p. 585.

Région mont. Sur les rochers au coteau de Moussan, mai 1866. Aux troncs des arbres, au bosquet de Pech-Redon, à la Clape. Automne stérile. Dans les broussailles, à Fontlaurier R.

DICRANÉES.

23. **Cynodontium Bruntoni**, Schimp. synops. p. 60. — **Dicranum Bruntoni**, Smith. eng. bot. t. 2509. — C. Mull. syn. t. 2, p. 590.

Dans les crevasses des rochers granitiques, arénacées aux Martys et à Pradelles. Juillet 1865. Au roc de Peyremaux à Castans. Eté. Sur les pierres druidiques, à Peyrolles.

24. **Dicranella cerviculata**, Schimp. syn. p. 72.— **Dicranum cerviculatum**, Hedw. musc. frond. III, p. 89, t. 37. — **Angstrœmia cerviculata**, C. Mull. synops. t. 1. p. 430.

Sur les murs en terre, à Arques ; à Mas-Cabardès. Juin 1859.

25. **Dicranella varia**, schimp. synops. p. 73.— **Dicranum varium**, Hedw. st. musc. II, p. 93, t. 34. — **Angstrœmia varia**, C. Mull. syn. t. 1, p. 435.

Terre nue argilaceo-arneneuse, humide. Rives de l'Alzau à Raissac-sur-Lampy. Bords du canal à Castelnaudary, parmi le gazon. — A Lampy, bord de la Rigole, dans le parc. Montlaur, torrent des mates. Été. La forme **Tenuifolia** de Schimp. est fort abondante dans ce dernier *habitat* et toujours associée au type.

26. **Dicranella rufescens**, Schimp. syn. p. 74. — **Dicranum rufescens**, Brid. bryol. el. — **Angstræmia rufescens**, C. Mull. syn. t. 1, p. 436.

Terrain argill-arénacé, humide et ombragé. Au vallon d'Aussières. Ravin des Mouges. 7 septembre 1867. — Tertres schisteux et humides à Roquefère. C.

27. **Dicranella heteromalla**, schimp. syn. p. 75. — **Dicranum heteromallum**, Hedw. musc. fr. I. p. 68, t. 26. — **Angstrœmia heteromalla**, C. Mull. syn. musc. t. 1, p. 432.

Sur la terre dénudée et sur les rochers arénacés, à Lespinassière. Printemps. A Lampy, au pied des arbres, peu commun. Caunes, hermitage de Notre-Dame du Cros. — On distingue au premier abord cette espèce à la position des feuilles longuement poilues qui sont *toutes tournées du même côté*, situation constante qui lui a valu le nom d'*Heteromalla*.

28. **Dicranum Starkii**, Web. et Mohr. bot. t. p. 189. — Schimp. syn. p. 79. — **Oncophorus Starkii**, Brid. bryol. univ.

Sur les rochers et la terre dans la région sub-alpine et alpine Pentes rocheuses du pic de Nore. — Rennes-les-Bains, gorges de la montagne. Rigoles de la Sals, près Valmigère. Été. R.

29. **Dicranum flagellare**, Hedw. musc. III. t. 1. — C. Mull. t. 1, p. 381. — Schimp. syn. p. 82.

Au tronc des arbres, sur les souches décompées. Lieux élevés de la forêt de Ganges, été 1867. Rochers de Bizanet, au pied des massifs de Buis. A Laprade, bois de Gourmantés. Été R.

30. **Dicranum scoparium**, Hedw. spec. musc. — C. Mull. syn. p. 359, t. 1. Schimp. syn. p. 89.

Sur la terre, les rochers; sur les racines des arbres dans les bois et sur les toits recouverts de chaume. Juillet, août. C. C. C.

31. **Dicranum majus**, Turn. musc. hib. p. 59. — C. Mull. t. 1, p. 360. — Schimp. syn. p. 90. — **Dicranum polysetum**, Brid. bryol. Eur.

Se distingue aisément de l'espèce précédente par sa forme plus grêle, ses feuilles plus allongées et plus aigues. — Forêts montueuses, presque humides, à Ramondens. C. — Bois de Labecède. Printemps. C.

32. **Dicranum Schraderi**, Schw. suppl. I. p. 1. — Schimp. syn. p. 92. — **Dicranum undulatum**, Brid. bryol. univ. — Schrad. spie. fl. germ.

Bois et pinède de Fontfroide. — Dans le ravin des Mouges. C. stérile. — A la forêt de sapins de Niort. Fructifié une fois, été 1859.

33. **Dicranum undulatum**, Turn. musc. hib. — C. Mull. syn. p. 355. — Schimp. syn. p. 94. — **Dicranum polysetum**, Swartz musc. fasc. t. 3.

Rocs du Pech de l'Agnel. Au chemin de Bizanet. Collines boisées près de l'abbaye de Fontfroide. Juillet, août. C.

34. **Campylopus longipilus**, Brid. bryol. univ. — Schimp syn. p. 99. — **Dicranum longipilum**, C. Mull. syn. p. 411, t. 1.

Fruit inconnu. — Roches calcaires, humides, à Villanière. R.

35. **Campilopus brevipulus**, Wils. bryol. brit. — Schimp. syn. p. 100. — **Dicranum brevipilum**, C. Mull. syn. p. 412. 1 p.

Mêlé à l'espèce précédente et également stérile à Villanière. R. Sur les tertres, dans les bois aux environs de Mas-Cabardès. RR. Au bois de l'Aiguille, près des Moussets, moins rare.

Trib. II. Leucobryacées.

Plantes blanchâtres très hygrométriques et d'une grande fragilité à l'état sec ; feuilles sans cotes, formées de cellules poreuses dans lesquelles on aperçoit des couches distinctes, séparées par des éléments chlorophyllaires semblables à ceux qui sont propre aux feuilles du genre *Dicranum*.

LEUCOBRYÉES.

56. **Leucobryum glaucum**, Schimp. synops. musc. p. 101. — **Dicranum glaucum**, Hedw. sp. musc. — Brid. bryol. univ.

Près la prise d'Alzau, dans les taillis où cette espèce se montre en tapis très serrés et très élégants. Stérile. C. — Sur les rochers de la Grasse. Rare en fructification. Bois de Mouthoumet. Sur le bord du ruisseau des Bulles. C. C. C.

Trib. III. Fissidentacées.

Péristome simple, à 16 dents de couleur pourpre, lancéolées ou subulées, profondément fourchues, à divisions libres, inégales. Feuilles costées, feuilles radicales carénées ; feuilles caulinaires pourvues sur le dos de la nervure moyenne, d'une sorte d'aile. Tige simple ou peu rameuse.

Les Fissidentacées aiment les forêts sombres de la zone tempérée : elles se retrouvent aussi dans les lieux marécageux en larges plaques de gazon, peu cohérentes.

FISSIDENTÉES.

57. **Fissidens bryoïdes**, Hedw. musc. frond. III. p. 67. t. 29. — Schimp. syn. p. 103.

Bois humides et tertres ombragés à la Loubatière. C. A la grotte de Trassanel. Environs de Lastours, dans les bois. Hiver, printemps. — C'est, dans l'Aude, l'espèce la plus petite du genre.

58. **Fissidens narbonensis**, nob. (espèce nouvelle pour nous). — Caulis erectus ; folia pellucida marginata pauca, spathulato-lanceolata, integerrima. Sterilem tantum vidimus.

Cette forme s'éloigne du *F. Crassipes* Wils., avec lequel on pourrait la confondre, d'abord par ses touffes simples, dressées, non rameuses à la base et plus hautes, ainsi que par ses feuilles moins nombreuses, plus étroites et plus allongées.

Bois de Fontfroide sur un gazon humide et couvert. Stérile. Mai 1866.

39. **Fissidens crassipes**, Wils. bryol. brit. — **Fissidens incurvus var crassipes**, Schimp. syn. p. 104.

Dans les taillis, terrain humide et parfois inondé. A la forêt de Montolieu. Printemps. 1867. — A Lespinassière R. Printemps 1861.

40. **Fissidens incurvus**, Schwgr. suppl. II. Schimp. syn. p. 104.

Terrains argilleux; ombrages. Bord des sentiers à Alzau. Murs humides à la fontaine de Pastels, près Lastours. R.

41. **Fissidens taxifolius**, Hedw. sp. musc. p. 155, t. 39. Schimp. syn. p. 108.

Bois humides à Garmantés, près Laprade. Sol argileux, à Lagrasse. Automne. Bois de l'Aiguille, Hiver.

42. **Fissidens adianthoides**, Hew. musc. frond. Schimp. syn. pag. 108.

Sur la terre graveleuse et humide, et au pied des vieux murs recouverts par d'autres mousses. A Arzens RR. Au tronc des vieux arbres, à Alzau. Bois de Labastide d'Esparbairenque. Hiver, printemps. R.

43. **Fissidens adianthoides v. marginatus**, Schimp. in litt.

Cette forme, à feuilles marginées, appartient aux terrains desséchés et qui ne conservent l'humidité qu'une partie de l'année. En touffes serrées au bois du chapitre à Arzens. Printemps. Dans les chataigneraies de Mas-Cabardès, assez fréquents.

44. **Fissidens grandifrons**, Brid. mant. pag. 191. Schimp. syn. pag. 112.

A. Sur les rochers inondés, rudimentaire et stérile, au pic de Fontrouge, été 1867. Nous l'avions rencontré dans le même état à Bugarach et à Rennes-les-Bains deux ans avant. B. Nous mettons en parallèle un fragment développé de la même mousse provenant des chûtes d'eau du vallon de Burbe (Pyrénées centrales.).

Trib. IV. Séligériacées.

Mousses fort petites. Coiffe cuculliforme ou mitreforme. Sporange pédicellé, sub-globuleux, dressé, symétrique ou légèrement arqué. Péristome nul (genre *Anodus*), à 16 dents dans les deux genres que nous mentionnons.

SÉLIGERIÉES.

45. **Seligeria tristicha**, Schimp. syn. p. 115. **Weissia tristicha**, Brid. sp. musc. p. 116.

Sur les roches calcaires à Villanière, été 1866. R. R. R.

46. **Campilostelium saxicola**, Schimp. syn. p. 688. — C. Mull. syn. musc. — **Campilopus saxicola**, Brid. mant. musc. (Le genre *Campilostelium* de Schimper occupe encore une place provisoire dans la classification. Il semble par son *ambiguité*, dit son auteur, devoir être placé entre les *Grimmia* et les *Seligeria*.

Sur les pierres et les roches arénacées et humides de la région montueuse. Ravin de Bizanet. R. Été 1859. A la forêt de Ganges, sur les roches bordant le cours de l'Aude. RR. Été 1867.

Trib. V. Pottiacées.

Mousses gazonnantes, annuelles ou trisannuelles (*Pottia, Tortula*), plus rarement vivaces (*Barbula*), vegétant à proximité des habitations, sur les murs de terre, dans les champs argileux, dans les plaines et sur les montagnes peu élevées, rarement sur les rochers, mais toujours dans les parties nues.

Sporange droit, ovale; coiffe cuculliforme; Péristome nul (*Pottia*) ou à 16-32 dents, filiformes, distinctes (*Tortula, Trichostomum*), ou réunies à la base (*Syntrichia*), quelquefois contournées en spirale (*Tortula*, *Trichostomum*). Feuilles larges, concaves (*Pottia*) et à aréolation lache.

POTTIÉES.

47. **Pottia cavifolia**, Ehrh. beitr. II. syn. p. 122. Schimp. syn. p. 122.— **Gymnostomum ovatum**, Hedw. musc. frond. I. p. 16. t. 6.

Lieux cultivés, sur la terre, sur les murs en terre. C.C.C.

48. **Pottia minutula**, Schimp. syn. p. 123. C. Mull. syn. pag. 555. t. I. — **Gymnostonum nimutulum**, Schwgr. suppl. I. p. 1. pag. 25. t. 9.

Carcassonne. Champs cultivés. Bords de l'Aude. Fruct. Hiver. C. La **var conica**, schimp. mêlée au type et plus abondante que ce dernier est fréquente au bord des champs à Limoux, à Quillan. Été, hiver.

49. **Pottia truncata**, Schimp. syn. p. 123. — **Gymnostomum truncatum**, Hedw. musc. frond. I. p. 13. t. 5. — **Pottia Eustòma B minor**, C. Mull. syn. pag. 553. t. I.

Sur les tertres, au bord des champs et des fossés, à Castelnaudary. Champs et prés humides sur la route de Carcassonne à Limoux. Sur les murs en terre, aux Cassés. Sur les rochers à Gnoles. C.

50. **Pottia truncata B. major**, Schimp. syn. p. 124. — **Pottia Eustoma A**, Ehrh. beitr. C. Mull. syn. musc. pag. 553. t. I. — **Gymnostomum intermedium**, Turn. musc. hib. p. 7, t. 1.

Dans les champs, au bord des chemins, près des habitations, sur les tertres cultivés, partout. C.C.C. En fructification au printemps.

51. **Anacalypta starkeana**, Nees. et Horn. bryol. germ. Schimp. syn. p. 126. — **Weissia starkeana**, Hedv. — **Pottia starkeana**. C. Mull. syn. pag. 547. t. I.

Terrains vagues des fortifications au sud de Narbonne, hors la ville. R. Sainte-Lucie, vignes de la Cantine. — A Cap de Pla (la Clape). **Var B Brachyodus**, sur les remparts à Narbonne. Printemps 1866.

52. **Anacalypta lanceolata**, Rœhl. moos. g. dent. — Schimp. syn. page 128. — **Encalypta lanceolata**, Hedw. spec. musc. — **Pottia lanceolata**, C. Mull. syn. musc. pag. 549. t. I.

Sur la terre nue, au bord desc hemins, sur le talus des fossés. Environs de Carcassonne C.C.C. Au bois de Celeyran fructifié en mars.

53. **Didymodon rubellus**, Schimp. syn. p. 131. — **Weissia recurvirostra**, Hedw. — **Trichostomum rubellum**, C. Mull. syn. t. I. page 582.

Sur les rochers et les murailles ombragées. Rarement sur la terre. Au coteau de Belcastel. R. Collines de Montpezat. Sur les pierres du manoir dit de Fleury. Mars, avril.

54. **Eucladium verticillatum**, Schimp. syn. p. 134. — **Weissia verticillata**, Brid. spec. musc. — Schwgr. suppl.

Murs calcaires à Capendu, au bord du Rougeat. Peu C. Rochers calcaires, humides à Durban, à Armissan. Mai 1865.

CÉRATODONTÉES.

55. **Ceratodon purpureus**, Brid. bryol. univ. C. Mull. syn. I. p. 646. Schimp. syn. p. 139. — **Dicranum purpureum**, Hedw. spec. musc.

Une des mousses les plus nettement cosmopolites. Répandue dans toutes les parties cultivées du département. C.C.C. Bois, vieux murs, terres écobuées. Mai, juillet. La belle couleur pourpre de ses pédicules transparents fait aisément reconnaître cette espèce au premier abord.

56. **Ceratodon purpureus V. palustris** (non Schimp. non Mull.).
Plage de Sainte-Lucie C. Ravin de Combemale. Montpezat, fossés bordant le cgemin vers Laclape. Fructif. en mars).

TRICHOSTOMÉES.

57. **Leptotrichum tortile**, C. Mull. syn. musc. I. p. 454. Schimp. syn. p. 142. — **Trichostomum tortile**, Schrad. syst. sam. Brid. bryol. univ.

Bords des chemins. Talus des fossés. Zone montueuse en société avec le *Pogonatum nanum*. A Quillan, à Ginoles. Aux pentes du Bugarach. Bois de Valmigère. RR. Fructif. hiver.

58. **Leptotrichum homomallum**, C. Mull. syn. p. 453. Schimp. syn. p. 143.— **Didymodon homomallus**, Hedw. sp. musc. p. 105, t. 23.

Lieux argillo-sabloneux, au bord des chemins, sur les murs en terre et dans les bois secs de la région montueuse. Taillis de Coudons (Quillan) RR. Forêt de Fanges. Environs de Belcaire, au nord du bois sur les tertres. Mai 1866.

59. **Leptotrichum flexicaule**, C. Mull. syn. p. 449. — Schimp. synops. p. 145. — **Cynodontium flexicaule**, Schw. suppl. 1. p. 113, t. 29.

Coteau calcaire, environs de Laprade (Montagne-Noire). Stérile. Sur la terre et les rochers au pic Mosset, abondant mais stérile.

Dans les crevasses des rochers, forêt de Roquefort-du-Sault. Mai 1866. — Cette espèce fructifie dans le nord de la France seulement.

60. **Leptotricum pallidum**, C. Mull. syn. p. 451, t. 1.— Schimp. syn. p. 146. — **Trichostomum pallidum**, Hedw. musc. frond. 1. p. 71, t. 27.

Sur la terre argileuse et nue dans la zone champêtre. Forêt d'Issel, près Castelnaudary. Mai 1849. RR.

61. **Trichostomum rigidulum**, Smith. fl. Brit. — C. Mull. syn. 1. p. 570. Schimp. syn. p. 148. — **Didymodon rigidulus**, Hedw. musc. frond. III. p. 8, t. 4. Spec. musc. 103.

Sur les murs et les rochers humides. Rare. Vieille muraille, d'un épanchoir à Conquet, près Lampy. Mai 1867. — Alzau, sur les pierres humides dans le bosquet. R.

62. **Trichostomum tophaceum**, Brid. mant. musc. pag. 84. Mull. syn. p. 573, t. 1. Schimper, syn. p. 148. — **Trichostomum linoïdes**, Smith. eng, bot.

Grès molasse humide, près de Laprade (Montagne-Noire). C. à Lastours, près de la fontaine, terrain à concrétions. — Rocher infiltré près de la mer à Leucate. Juin 1867.

63. **Trichostomum mutabile**, Bruch. et Schimp. bryol. eur. — C. mull. syn. schimp. syn. p. 150.— **Trichostomum brachydontium**, Fr. Mull. regensb. bot. zeit. 1829.

A Lespinassière et sur les rochers de Bizanet, en société avec le *Gym. tortile*. Carcassonne. Pierres qui bordent les allées du calvaire. 20 septembre 1867 ! Bord des chemins au coteau de Fontjoncouse. Juin RR.

64. **Trichostomum crispulum**, Bruch. in Fr. Muller. musc. sard. regensb. bot. zeit. 1829, p. 395, t. 4. — C. Mull. 1. p. 71. — Schimp. synops. 151.

Sur la terre et les rochers ; coteaux du littoral vers Armissan. Juillet. RRR. Le port de cette espèce est plus grêle que celui de l'espèce précédente ; les feuilles sont plus étroites et terminées en capuchon ; la capsule est beaucoup plus petite.

65. **Trichostomum convolutum**, Brid. mant. musc. p. 83. — C. Mull. syn. p. Schimp. synops. p. 153.

Sur les roches décomposées, aux Martys; à Pradelles-Cabardès. Automne C. Sur la terre et les murs à Laprade.

66. **Desmatodon latifolius**, Brid. bryol. univ. — Schimp. syn. p. 156. — **Dicranum latifolium**, Hedw. stirp. musc. 1. p. 69, t. 33.

Zone sub-alpine et alpine. Au sommet du pic de Nore. Sur la terre au versant nord. Été R.

67. **Desmatodon cernuus**, Schimp. syn p. 160.

Sur les vieux murs de pierres calcaires, à la Cité de Carcassonne. Mars 1867. RRR. Nouvelle plante pour la France. La localité la plus rapprochée du département de l'Aude qui ait encore été signalée est le Tyrol méridional.

68. **Barbula rigida**, Schultz. rec. gen. barb. t. 32. — C. Mull. syn. t. I. pag. 596. — Schimp. syn. p. 163. — **Tortula enervis**, Hook et Tayl. musc. brit.

Vieux murs à Peyrolles; rochers schisteux à Illhés. Tuf humide. Roches qui longent le chemin vers Mas-Cabardès C. Environs de Roquefère, sur la terre argileuse. C.

69. **Barbula ambigua**, C. Mull. synops. musc. t. I. pag. 596. — Schimp. synops. p. 164. — **Barbula rigida**, Hedw. musc. frond. 1. p. 65, t. 25. — Brid. bryol. univ.

Terrains argileux; bord des chemins aux environs de Carcassonne. Fructif. Automne. Tertres humides et berges des ruisseaux à Alzau, mars 1865. — Fréquente aux environs de Narbonne.

Cette espèce a été souvent confondue avec l'espèce précédente. Cependant on la distingue à ses feuilles plus allongées, recourbées à leur extrémité; à sa capsule plus longue, absolument cylindrique et au péristome garni de dents bien plus courtes. C'est, au reste, l'espèce la plus franchement méridionale.

70. **Barbula aloides**, C. Mull. syn. musc. p. 465. — Schimp. syn. p. 165. — **Trichostomum aloides**, Brid. bryol. univ, I. p. 816.

Pierres calcaires et lieux argilleux à Castelnaudary, à Carcassonne. CC. Bord des chemins, dans les environs de Narbonne C.

71. **Barbula membranifolia**, Schultz. recens. — C. Mull. syn. T. I. p. 597. Schimp. synops. p. 166.

Sur les murs, les rochers et les coteaux secs et pierreux. Cette espèce que nous avons autrefois trouvée à Monserat et à Roquelongue existe aux environs de Narbonne, mais nous ne l'y avons

recueillie que deux fois seulement : sur les murs des ramparts et sur les coteaux d'Armissan au mois de septembre. On la reconnaît aisément à la maculation vert clair et comme membraneuse qui se montre au centre de la face supérieure des jeunes feuilles. C'est la chlorophylle retenue dans les cellules, qui modifie ainsi sa coloration selon des circonstances atmospheriques ou de localité, et qui disparaît même laissant la feuille en partie décolorée.

72. **Barbula chloronotos**, Schultz. recens. — Schimp. syn. p. 166. **Tortula crassinervia**, De Not. spec. tort. ital. nº 15. — Syllab. p. 176.

Sur les vieux murs, sur les pierres calcaires. Mars, avril. Commune dans toute la région méridionale. Cette espèce a quelque ressemblance avec l'espèce précédente, si bien, que certains auteurs les ont confondues. Néanmoins on ne peut s'empêcher de reconnaître dans les types de l'Aude surtout, que cette dernière espèce possède des feuilles plus courtes, plus blanchâtres, des filaments soyeux moins longs et moins nombreux.

73. **Barbula unguiculata**, Hedw. stirp. I. p. 59. tab. 23. — C. Mull. T. I. syn. pag. 612. Schimp. syn. musc. p. 167.

Sur les murs, au bord des champs, talus des chemins. Fréquemment au troncs des peupliers. C C C. C'est l'espèce vulgaire par excellence, et une de celles qui se prêteraient le mieux à la création de variétés pour peu que l'observateur fut facile ! Ce sont tantôt les capsules, tantôt les ramules, tantôt les feuilles qui, par leurs divers états d'accroissement ou d'exiguité, s'éloignant de la forme typique, pourraient aider à des distinctions dans cette espèce excessivement polymorphe. On reconnaît le type à ses tiges hautes de 1 à 2 centimètres au plus, à ses feuilles surmontées d'une petite pointe, à son urne cylindrique et à la couleur rougeâtre de l'opercule allongé en forme d'ongle d'oiseau.

74. **Barbula fallax**, Hedw. stirp. I. p. 62. t. 24. — C. Mull. T. I. syn. pag. 616. — Schimp. synops. p. 169.

A. Collines pierreuses, sols calcaires et argilleux. Fructif. automne et hiver C C C. Nous l'avons trouvée abondamment aux environs de Villanière, de Lastours, etc., etc. — *B*. Vieilles murailles des Bastions, autour de la ville, à Carcassonne. Stérile.

75. **Barbula vinealis**, Brid. briol. univ. I. suppl. p. 830. — C. Mull. T. I. syn. p. 617. — Schimp. synops. p. 170.

Sur les murs et sur la terre caillouteuse ; sols calcaires. Stérile à Ilhès C. Fertile à Pradelles-Cabardès et à Laprade (Montagne-Noire). Eté. R.

76. **Barbula gracilis**, Schwgr. suppl. I. p. 125. t. 24. — Schultz. recens.—Brid. Bryol. Univ.—C. Mull. T. I. syn. p. 609.—Schimp. synops. p. 170.

Sols calcaires sablonneux, et dans ceux où l'argile domine. Environs de Saissac C. Mamelon dénudé des Cassés R. Mars. — M. Schimper a fait la variété *Viridis* d'une forme plus robuste, plus allongée, à feuilles très vertes, un peu plus lancéolées. Nous croyons avoir rencontré quelquefois cet état de la plante mêlé au type, mais il est plus rare que ce dernier, à Saissac notamment.

77. **Barbula revoluta**, Schwgr. suppl. I. pl. 1. p. 127. tab. 32. — Schultz. rec. gen. barb. — Brid. bryol. univ. — C. Mull. synops. T. I. p. 621. — Schimper. syn. p. 175.

Sur les vieilles murailles exposées à la pluie, à Peyrolles, à Rennes-les-Bains, à Fourques, sur d'anciennes maçonneries. Espèce répandue dans ces dernières localités et fréquemment mêlée au *Bryum argenteum*.

78. **Barbula convoluta**, Hedw. musc. frond. I. p. 26. — Schultz. recens.—Brid. bryol. univ. — C. Mull. syn. T. I. p. 614. Schimp. syn. p. 175.

Lieux arides et découverts à Belcastel. Abondante à Naurouse, sur les tertres d'un taillis près du monument. Septembre 1865. Bord d'un ruisseau, sur la terre, à Fontfroide. Peu commune. Cette élégante espèce se distingue au premier abord à ses touffes d'un vert pâle comme doré, et aux pedicelles des capsules fort allongés et d'un joli jaune brillant qui rappelle le faciès d'une autre mousse, mais de la région alpine, le *B. Flavipes* de C. Muller.

79. **Barbula cœspitosa**, Schimp. syn. musc. p. 177. — **Tortula cœspitosa**, Schwgr. suppl. I. p. 120. tab. 31. — **Barbula humilis**, Hedw. sp. musc. — Brid. br. univ. — C. Mull. synops. T. I. p. 630.

Sols sablonneux. Dans les bois, à Moussoulens. C. — Pinède de Fontfroide. Été.— Taillis de Montpezat.— Bosquet de Pech-Redon. Printemps et automne.

80. **Barbula squarrosa**, De Not. syll. musc. p. 180. — C. Mull. syn. T. I. p. 601.— Schimp. synops. p. 180.

Coteaux arides et boisés à Fontfroide, à Pech-Redon. Stérile. R. Sur les coteaux à l'est d'Armissan. C. Cette espèce, plus grande et plus développée que la précédente, n'a pas été encore rencontrée en fructification dans l'Aude. Rarement on trouve en France ses capsules bien développées. Nous l'avons recueillie à Montpellier, au bois de la Valette, au mois de juin 1867, chargée d'urnes presque mures.

81. **Barbula cuneifolia**, Brid. bryol. univ. — Schimp. syn. p. 183. — **Barbula Dicksoniana**, Schultz. recens. gen. Barb. — C. Mull. syn. I. p. 628.

Cette espèce a été signalée dans les terrains argileux et au bord des fossés dans la France méridionale et occidentale, en Italie et dans les îles de la méditerranée. Nous en avons recueilli une petite touffe en mai 1866, dans un fossé du tour de la ville à Carcassonne.

82. **Barbula muralis**, Hedw. fund. et Sp. musc. — Brid. bryol. univ. — C. Mull. syn. T. I. p. 625. — Schimp. syn. p. 185.

Sur les murs en terre, les maçonneries dégradées, les pierres et les rochers. Très vulgaire. Parmi ses congénères, c'est l'espèce de mousse la plus répandue dans la contrée. Il n'est pas de petite portion de maçonnerie exposée au nord, qui n'en supporte, en toute saison, des touffes abondamment fructifiées. Quoique très polymorphe on reconnaîtra facilement cette Barbule à ses feuilles dont le bord est contourné en arc, à forme linéaire et à la couleur d'un vert glauque qui tranche avec celle des autres espèces avec lesquelles elle est parfois réunie. — La forme **incana**, beaucoup moins répandue est néanmoins fréquente sur les murs de pierres calcaires, secs. (Tige ramassée, capsule petite, feuille très courte, terminée par une soie plus allongée que dans l'espèce type). Nous l'avons recueillie à Castelnaudary, sur les vieux murs, et à Narbonne sur les constructions, au jardin de la Mairie. C.

83. **Barbula muralis v. rupestris**, Schultz. recens. gen. barb. — Schimp. syn. p. 86.

Sur les pierres humides parfois inondées, au tronc des arbres morts ou sur les bois en décomposition. *A*. Sur les pierres d'une vanne toujours humide à Alzau. *B*. Sur les vieilles murailles à Saissac, à Carcassonne. C.

84. — **Barbula subulata**, Brid. spec. musc. — C. Mull. syn. T. I.

p. 624. — Schimp. syn. p. 186. — **Tortula subulata**, Hedw. fund. — **Syntrichia subulata**, Web. et mohr.

Au bord des chemins, dans les bois; sols sablonneux. C C. Aux racines des arbres et sur les murs en terre. — Reconnaissable à ses urnes en forme d'alène (subulées). On rencontre parfois sur le sol calcaire la forme **subinermis**, Schimp., que l'auteur du *Synopsis* avait signalée dans sa correspondance sous le nom de *B. Curta*. A Saissac. R. A Castelnaudary, sur les vieux murs en brique, aux environs de la ville.

85. **Barbula inermis**, Bruch. — C. mull. syn. p. 624. — Schimp. syn. p. 187. — **Tortula inermis**, Mont. arch. de Bot. I. p. 136. t. 4. — **Barbula subulata v. inermis**, Brid. bryol. univ. I. p. 581.

Dans les fentes des rochers, à Dernacueillette, pentes du Bugarrach. Avril R. Sur la terre et les rochers au coteau de Maisons. Assez abondante, fructifiée en octobre.

Cette espèce est caractérisée par ses feuilles obtuses, à bords repliés en dessous. Requien, qui l'avait rencontrée à Avignon, la considérait, d'après Bridel, comme une variété de l'espèce précédente. C. Montagne la fit connaître le premier comme espèce distincte.

86. **Barbula lœvipila**, Brid. mant. musc. p. 38. — Bryol. univ. — C. Mull. syn. T. I. p. 638. — Schimp. syn. p. 189. — **Tortula lœvipila**, Schwgr. suppl. II. t. 120.

Au tronc des arbres. Région champêtre. Midi chaud. A Mas-Cabardès, au pied des oliviers. C. Fructification en juillet.

87. **Barbula ruralis**, Hedw. spec. musc. p. 121. — Schwgr. suppl. I. t. 34. C. Mull. I. p. 640. — Schimp. syn. p. 191. — **Syntrichia ruralis**, Brid. bryol. univ. — Schultz. recens.

Sur les rochers maritimes, les vieilles toitures, au tronc des vieux arbres. Sur la terre, dans les bruyères et principalement sur le sable où elle forme des tapis très étendus d'un aspect jaunâtre. C C. C'est une des espèces les plus répandues dans la zone méditerranéenne. La multiplicité de ses habitats a favorisé son développement anormal dans certaines stations. La forme. *Ruraliformis* élevée par M. Bercherelle au rang d'espèce, en est un intéressant exemple.

88. **Barbula ruralis var elongata**, nobis.

Forme remarquable par ses tiges dressées, beaucoup plus hautes que dans le type.

Au bois d'Alet (Limoux), septembre 1862. R.

89. **Barbula papillosa**, Wils. bryol. brit. — C. Mull. syn musc. t. I. p. 598. t. II. p. 630.

Cette espèce a été signalée depuis peu de temps en France sur les troncs de tilleuls, dans les grandes allées et les promenades publiques, mais toujours à l'état stérile. Nous l'avons recueillie en touffes assez abondantes en juin dernier sur les ormeaux dans la commune de St-Marcel où elle devait exister depuis longtemps et où nous l'avions prise, comme l'ont fait beaucoup d'observateurs avant nous sur d'autres points de la France, pour l'état rudimentaire ou dégénéré du **Barbula lœvipila**, ou encore du **Barbula membranifolia**.

90. **Barbula marginata**, C. Mull. syn. t. I. p. 620. — Wils. bryol. brit. — R. Spruc. Hook. Lond. journ. bot. IV.

Sur la terre argilleuse, sur les murs et sur la terre ombragée. Sur les collines dénudées de Montpezat. R. Juin 1868.

Trib. VI. Grimmiacées.

Cette tribu comprend des mousses en majeure partie acrocarpes et vivaces, un très petit nombre de mousses cladocarpes, (quelques *Grimmiacées*). Elles sont toutes terrestres, à l'exception des *Cinclidotées* qui flottent au milieu des eaux courantes. Les *Grimmiées*, les *Hedwigiées* et les *Encalyptées* sont saxatiles ; les *Ptychomitriées* et les *Tétraphidées* sont saxatiles et corticoles à la fois ; les *Orthotrichées*, corticoles pour la plus grande partie.

Caractères distictifs : urne égale, le plus souvent striée (*Orthotrichées, Zygodontées*) ; souvent encore sessile, haplopéristomée (*Grimmiées*) ; dressée, cylyndrique, recouverte en entier jusqu'à la mâturité par une coiffe en éteignoir (*Encalyptées*) ; oblongue ou arrondie, et munie d'un col, brièvement pédonculée et gymnostome (*Hedwigiées*)

Péristome variable : nul, simple ou double et alors ayant 16 ou 32 dents, dans quelques espèces du genre *Encalypta*, nul dans les *Hedwigiées* ; intérieur et extérieur, et portant 8 ou 16 dents chacun

dans les *Orthotrichées*; en forme de treillis dans les *Cinclidotées*; à 4 dents, faisant corps avec la partie conique de la columelle (1) (*Tétraphidées*).

Coiffe mitréforme, ordinairenent couverte de poils dressés (*Orthotrichées*); fendue en plusieurs lanières à la base (*Tétraphidées*, *Orthotrichées*); cuculliforme (*Zygondontées*); mitrée et plissée dans le sens de la longueur (*Ptychomitrées*); conique, entière à la base (*Hedwigiées*).

Feuilles alternes, carénées, à aréolation ponctiforme (*Orthotrichées*): de couleur vert sombre, à aréoles ponctiformes, sériées, toujours terminées par un poil blanc (*Grimmiées*); énerves, disposées sur huit rangs (*Hedwigiées*).

CINCLIDOTÉES.

91. **Cinclidotus riparius**, Walk. Arn. disp. meth. p. 23. — Schimp. syn. p. 194. — **Racomitrium riparium**, Brid. mant. musc. p. 80. — **Gumbelia riparia**, C. Mull. syn. p 651. t. 11.

Sur les pierres et les racines dans les eaux courantes à Alzau. — Vallon de Bize, bord de la Cesse; dans la Berre, à Durban.

92. **Cinclidotus riparius v. terrestris**, Schimp. syn. p. 195. — **Barbula brebissonii**, brid. — **Gumbelia riparia v. terrestris** C. Mull. syn. t. 2. p. 651.

Forme amphibie de la précédente espèce. Sur les racines et au tronc des saules. le long de l'Aude, à Couffoulens. Fructif. août. A la fontaine de Pastel (Lastours). Juillet. C.

93. **Cinclidotus fontinaloïdes**, Pal. Beauv. prodr. p. 52. — Brid. bryol. univ. Synops. p. 195. — **Trichostomum fontinaloïdes**, Hedw. musc. frond. III, p. 36. tab. 14. — **Gumbelia fontinaloïdes**, C. Mul. 2. p. 652.

Sur les bois et les racines, sur les pierres, au bord de la Berre, à Cascastel. Sols calcaires. Fructif. Mars. — Dans une fontaine à Treilles.

(1) Les dents du péristome, dans la plupart des mousses, sont couchées contre la partie conique de la columelle qui s'ouvre dans l'opercule, et s'en détachent lorsque l'opercule tombe; dans les *Tétraphidées*, au contraire, cette partie conique de la columelle fait corps avec les dents du péristome et se fend en quatre portions qnand celles-ci viennent à s'écarter.

94. **Cinclidotus aquaticus**, Schimp. syn. p. 196.—**Gymnostomum aquaticum**, Brid. bryol. univ. — **Gumbelia aquatica**, C. Müll. syn. II. p. 652. — **Hedwigia aquatica**, Hedv. stirp. III. p. 29. t. 11.

Très fréquente dans la zone montueuse, de préférence se montrant dans les sols calcaires et souvent associée avec l'espèce précédente. Adhérente aux pierres, aux bords des ruisseaux. Dans l'Aude, à Quillan, octobre 1866. C. A Saint-Martin-de-Raissac. C. Cette espèce s'éloigne de la précédente par des feuilles plus étroites, plus épaisses, plus recourbées et presque luisantes; l'urne est plus grande, de couleur brune et enfoncée dans le faisseau de folioles dont elle sort. Ses rameaux sont dressés et conservent au toucher une certaine raideur qui contraste avec la mollesse habituelle des types du *C. Fontinaloïdes*.

GRIMMIÉES.

95. **Grimmia apocarpa**, Hedw. musc. frond. — Brid. bryol. univ. — C. Mull. syn. T. I. p. 776. — Schimp. syn. p. 200.

A. Sur un tronc de peuplier, route de Carcassonne à Limoux. R. Dans ce type, les tiges sont ramassées, robustes; les feuilles agglomérées en peloton. *B*. Sur les pierres calcaires, les vieux murs. C C. Carcassonne, environs. Dans cet autre type, les tiges sont grêles, allongées presque droites. Plante extrêmement variable et pouvant fournir plusieurs variétés. Nous mentionnerons une des plus marquantes. Cependant la nature du *substratum* et les variations de température modifient son port ainsi que nous l'avons souvent constaté dans nos propres exemplaires au point de ne pas la rendre reconnaissable.

96. **Grimmia apocarpa v. rivularis** Nees et Horn. bryol. germ. — C. Mull. syn. 1. p. 777.—Schimp. syn. musc. p. 201. — **Grimmia rivularis**, Schwch. suppl. I.

Sur les pierres inondées. Aux environs de Castans. — Dans le vallon d'Hautpoul. Février 1867.

97. **Grimmia crinita**, Brid. spec. musc. suppl. I. p. 95.— Schimp. syn. p. 204. — **Gumbelia crinita**, C. Mull. syn. I. p. 771.

Sur les murs bâtis à la chaux et exposés à l'ardeur du soleil, à Fleury. Au jardin de la Mairie, à Narbonne; sur les remparts. Avril 1867. R.

98. **Grimmia orbicularis**, Schimp. syn. p. 205. — **Gumbelia orbicularis**, C. Mull. syn. p. 775. t. 1.—**Grimmia africana**, De Not. syll.

Murs et rochers calcaires; sur le couronnement des remparts hors la ville, à Narbonne, 15 avril. R. Sur les rochers, à Lastours-Cabardès.

Tout d'abord, on serait tenté de confondre cette espèce avec la précédente. Mais un examen attentif fera reconnaître qu'elle s'en distingue par des soies plus serrées, plus longues et s'étalant dans tous les sens, par la coiffe en capuchon, l'une rousseâtre, presque sphérique, surmontant un pédicelle de couleur jaune et par un opercule orangé.

99. **Grimmia pulvinata**, Hook. et Tayl. musc. brit. p. 38. t. 15.— C. Mull. syn. t. 1. p. 783.—Schimp. syn. p. 206.—**Fissidens pulvinatus**, Hedw. — **Dryptodon pulvinatus**, Brid.

Peu difficile sur le substratum, on la trouve sur les pierres, les graviers, les maçonneries, les murs en terre, mais rarement sur l'écorce des arbres.

C'est encore une espèce assez polymorphe. Il n'est pas rare de rencontrer dans la même station des touffes à feuilles larges, d'autres à feuilles étroites, des soies d'égale longueur à l'extrémité de chaque feuille, et parfois de longueurs inégales, même sur le rameau que l'on observe.

100. **Grimmia pulvinata**, B. **obtusa**, C. Mull. I. p. 784.—Schimp. syn. p. 206. — **Fissidens pulvinatus v. africanus**; Hedw. spec. musc. p. 159. t. 40.— **Grimmia africana**, Walk Ar. Dips.

Mousse de la région méridionale. Sur les vieilles murailles, mais uniquement à l'exposition du Midi; dans les chemins d'enceinte, réunie le plus souvent avec le type dont elle se distingue notamment par ses proportions plus petites, son urne plus courtement pédicellée, son opercule caduc, très court, presque hémisphérique. A Narbonne, octobre. Murs de la Cité à Carcassonne, juin 1867.

Le type (*G. Pulvinata*), abondant sur les vieilles toitures dans toute la région méridionale, mais à l'exposition du Nord, se montre fréquemment dans l'Aude avec la variété (*G. Obtusa*), dans les mêmes stations; toutefois cette dernière mousse affecte constamment de se développer à l'exposition du Midi; c'est ainsi que

l'on observe toujours le *G. Obtusa* sur la partie convexe des tuiles, et le *G. Pulvinata* dans les creux.

101. **Grimmia funalis**, Schimp. syn. p. 211. — **Trichostomum funale**, Schwgr. suppl. I. p. 150. tab. 37. — **Grimmia spiralis**, C. Mull. syn. T. I. p. 799.

Sur les rochers et les pierres de la région mont. Dans les lieux secs. Fructifiant en automne, mais fréquente à l'état stérile. Coteaux de St-Martin-le-Vieil. — A Lespinassière C. A Roquefort-des-Corbières. R.

102. **Grimmia trichophylla**, Grev. scot. crypt, fl. t. 100. — C. Mull. t. I. p. 785. — Schimp. syn. p. 213.

Sur les pierres de la région mont. Lieux très secs. A Montserrat. Rare avec ses urnes. La forme *meridionale* de Schimper, abondante en Espagne, a été trouvée par nous fréquemment dans le canton de Mas-Cabardès en parfait état de fructification. — Rochers granitiques de Tourrette-Miraval. Mars 1866.

103. **Grimmia ovata**, Web. et Mohr. fl. s p. 132. — Schwgr. suppl. I. t. 24. — C. Mull. syn. I. p. 797. — Schimp. syn. p. 217.

Dans les montagnes, sur les pierres et les rochers de tout le midi chaud. Bien développée dans les environs de Narbonne. Cette espèce varie fréquemment d'aspect, suivant les milieux où elle vit. L'influence des vents, le voisinage des filets d'eau ou l'ombrage la rendent très polymorphe.

Tandis que les pédicules du *G. Pulvinata* sont renversés, ils sont droits dans le *G. Ovata*.

104. **Grimmia leucophœa**, Grev. trans. of the vern. IV. p. 27. — Hook et Tayl. musc. brit. — Schw. suppl. IV. — C. Mull. syn. I. p. 794. — Schimp. syn. p. 218.

Cette espèce est particulière à la région méridionale. Elle recherche les lieux très secs et exposés à l'ardeur du soleil. Sur les rochers à Belcastel, août. — Rocailles du Pech de l'Agnel C. A Lagrasse C. — Murailles à pierres sèches dans les environs de Narbonne.

105. **Grimmia commutata**, Hub. musc. germ. p. 185. — Schimp. syn. p. 219. — **Gumbelia commutata**, C. Mull. syn. T. I. p. 774. — **Dryptodon ovatus**, Brid. bryol. univ. p. 202.

Sur les pierres très sèches dans la zone montueuse, quelquefois

réunie à l'espèce précédente avec laquelle on la distingue au premier abord par sa couleur vert-sombre. Cette espèce a été souvent confondue avec le *Gr. ovata*, dont elle s'éloigne par des tiges plus longues, flexibles et nues à la base, par des feuilles terminées par une soie beaucoup plus courte, par des fleurs dioïques, sa coiffe en capuchon et le péristome à dents plus ou moins fendues intérieurement.

Les dents du péristome sont divisées au sommet en deux ou trois lanières, mais quelquefois aussi elles sont entières. L'inconstance de ce premier caractère a motivé depuis longtemps le redressement du genre *Dryptodon*, que Bridel créa d'abord pour les deux états du péristome de la même plante.

Sur les rochers, au bord des torrents, à Lastours, aux Mattes C. Sur les vieux murs en pierre calcaire, les clôtures à la Cité de Carcassonne. Automne.

106. **Racomitrium aciculare**, Brid. bryol. univ. — Schimp. syn. p. 223. — **Trichostomum aciculare**, Schwgr. suppl. 1. Web et Mohr. musc. brit. — **Dicranum aciculare**, Hedw. stirp. t. 33. — C. Mull. syn. I. p. 801.

Sur les pierres de la région montueuse, fréquemment arrosées par les sources. A Lastours, sur les rochers, R. A la grotte de Trassanel. Aux moussets, C. Fréquemment associée au *G. commutata*. La plante, d'abord de couleur vert tendre dans sa jeunesse, devient noirâtre en vieillissant.

107. **Racomitrium heterostichum**, Brid. bryol. univ. — Schimp. syn. p. 231. — **Trichostomum heterostichum**, Hedw. musc. frond. II. p. 70. — Schwgr. supp. 1. — **Grimmia heterosticha**, C. Mull. syn. musc. I. p. 808.

Zone montueuse et champêtre. Sur les pierres et les rochers sablonneux. Rochers granitiques près du Tarn, bois de Gourmantés; taillis de chênes-verts à Mas-Cabardès et sur les rochers inondés du versant méridional de la Montagne-Noire. R. Décembre.

Les touffes de cette plante se montrent circulaires dans le jeune âge et irrégulièrement étalées en vieillissant.

108. **Racomitrium lanuginosum**, Brid. bryol. univ. — Schimp. syn. p. 235. — **Trichostomum lanuginosum**, Hedw. sp. musc. Web. et Mohr. musc. brit. — C. Mull. syn. I. p. 806.

Région mont. Sur les pierres et les graviers. Les martys. Stérile. C. Mas-Cabardès. C C. Les Pradelles. C.

109. **Racomitrium canescens**, Brid. bryol. univ.— Schimp. synops. p. 236. — **Trichostomum canescens**, Hedw. musc. frond. — **Grimmia canescens**, C. Mull. t. 1. syn. p. 807.

Sur la terre, les graviers, dans les champs arides, les bruyères de la région élevée. A Bizanet, au bois de Lagrasse; sur les rochers granitiques à Villardonnel, à Roquefère. La var *Ericoïdes* sur les pierres inondées à Rennes.

Cette espèce, la plus répandue du genre se reconnaît aisément parmi ses congénères à sa couleur vert-jaunâtre, à ses rameaux dressés, à ses capsules ovales-coniques, longuement pédicellées, anguleuses à l'état sec et au péristome beaucoup plus long que dans les autres espèces du genre. Nous avons récolté un type de la forme *Ericoïdes B*, caractérisé par les ramules latérales de la tige, modification que nous rapportons à la nature du substratum.

HEDWIGIÉES.

110. **Hedwigia ciliata**, Hedw. musc. frond. I. p. 104. t. 40. — **Schistidium ciliatum**, Brid. bryol. univ. — **Pilotrichum ciliatum**, C. Mull. synops. t. 11, p. 164.

Sur les rochers et les pierres granitiques et sablonneuses de la région champêtre et montueuse. Sur les rochers à Bizanet. Stérile. C. Ravin de la Dure à Laprade. Bois de Labastide d'Esparbeirenque. Été.

111. **Hedwigia ciliata v. Leucophœa**, Schimp. syn. p. 258.

Cette variété recherche les lieux très secs. Elle est répandue dans la partie méridionale, mais presque toujours stérile. On la reconnaît à ses rameaux plus forts, à ses feuilles plus serrées et plus larges, et surtout à sa couleur blanchâtre.

Castans. Roc de Peyremaux; à Montolieu, à l'hermitage de Saint-Roch.

PTYCHOMITRIÉES.

112. **Ptychomitrium** (1) **polyphyllum**, Schimp. syn. p. 244. — **Trichostomum polyphyllum**, Schwgr. Suppl. — Hook et Tayl. — **Racomitrium polyphyllum**, Brid. br. univ.

(1) μιτριον, *plica*, πτυχη *calyptra*.

Sur les rochers et les pierres siliceuses de la région des montagnes. A Castans, sur les pierres, avril. Mas-Cabardès, à Fournes. Fructif. Hiver. — Sur les pierres dans le bois de l'Aiguille. R.

ZYGODONTÉES.

113. **Zygodon viridissimus**, Brid. bryol. univ. — C. Mull. syn. 1. p. 671. Schimp. syn. 219. — **Gymnostomum viridissimum**, Hook et Tayl.

Sur les troncs d'arbres, dans les bois, pourvue rarement de ses urnes. Sur le chêne, à la forêt de Ramondens R. Sur les peupliers à Saint-Marcel. Mars 1867.

114. **Zygodon Forsteri**, Schimp. syn. p. 251. — Brid. bryol. univ. **Zygodon conoideus**, C. Mull. syn. I. p. 667.—Br. et Sch. bryol. europ.

Sur les vieux troncs d'arbres. A la forêt de Ramondens, R.R. Mai 1867. Sur les ormes à Mas-Cabardès. Novembre 1846. R.

ORTHOTRICHÉES.

115. **Ulota Hutchinsiæ**, Schimp. syn. p. 255. — **Orthotrichum Hutchinsiæ**, Hook et Tayl. musc. brit. — Brid. br. univ. — C. Mull. syn. t. I. pag. 692.

Sur les pierres siliceuses, et plus fréquemment sur les granits dans la zone des montagnes, aux Martys, à Caudebronde. Mars. Caractérisée au premier aspect par ses tiges gazonnantes, noirâtres, très fragiles à l'état sec, dressées, à rameaux dichotomes, à feuilles excessivement pressées les unes contre les autres.

116. **Ulota Bruchii**, Schimp. syn. — **Orthotrichum coarctatum**, Pal. Beauv. — Brid. bryol. univ. — C. Mull. syn. p. 713. t. 1.

Sur le tronc des arbres principalement des jeunes hêtres dans les bois de la zone montueuse, très rarement sur les pierres. Bois des coteaux calcaires à Mas-Cabardès. Février. Associée à l'*U. crispula.*

117. **Ulota crispa**, Brid. bryol. univ. — Schimp. syn. p. 258. — **Orthotrichum crispum**, Hedw. musc. frond. II. p. 96. t. 35. — C. Mull. syn. I. p. 713.

Hab. rarement sur les murs; fréquemment sur les arbres, dans les bois élevés. Sur le hêtre, le bouleau, le sapin. Env. de Mas-Cabardès, sur les rochers. Juin. Sur le hêtre, à Roquefère. C. Forêt de Fanges, sur le sapin noir.

Diffère de l'espèce précédente par ses feuilles bien plus crispées à l'état sec, et par ses urnes plus brèvement pédicellées.

118. **Ulota crispula**, Brid. bryol. univ. — Schimp. syn. musc. p. 258. — **Orthotrichum crispulum**, Hornsch. C. Mull. syn. T. 1. p. 714.

Habite les mêmes lieux que l'espèce précédente, mais rarement sur les rochers. Sur les hêtres dans les bois des environs de Mas-Cabardès. Mars. Forêt de Fanges, au tronc des hêtres et des sapins.

Espèce des plus élégantes par ses rosettes bicolores. Les jeunes feuilles tranchent par le ton de couleur vert jaunâtre clair sur la couleur ferrugineuse et brûlée des feuilles inférieures plus anciennes. L'urne, courtement pédicellée, de forme allongée étroite, est de couleur jaune pâle, comme le pédicelle. A l'état de siccité, les feuilles sont extrêmement crispées.

119. **Orthotrichum cupulatum**, Hoffm. Deut. schl. fl. II. p. 26. — C. Mull. syn. I. p. 700. — Schimp. synops. p. 260.

Sur les rochers et les murs humides, les pierres calcaires. Dans la région montueuse. Mai. Rare. Forêt de Labecède. — Rochers de Bizanet.

120. **Orthotrichum anomalum**, Hedw. musc. frond. II. p. 102. t. 37. — C. Mull. syn. t. 1. p. 694. — Schimp. synops. p. 262.

Sur les murs, les pierres et les toitures en briques, rarement sur les écorces. Alzau, au pied des marronniers. Sur les ormeaux à Naurouse. C C C. Sur les rochers et les vieilles constructions à Saissac.

Espèce assez répandue dans la région champêtre, mais variant beaucoup par la couleur du pédicelle, la couleur de la capsule qui est tantôt jaune pâle, tantôt brune, toujours épaisse, mais tantôt oblongue, tantôt ovale.

121. **Orthotrichum obtusifolium**, Schrad. crypt. gen. p. 14. — Brid. bryol. univ. p. 287.—C. Mull. syn. 1. p. 688.—Schimp. syn. p. 263.

Sur le tronc des arbres dans les lieux champêtres de la région médit. Sur le peuplier et le noyer. A la forêt de la Grésigne. Printemps. — Au bois de Ramondens C. A la forêt de Valmigère, sur le hêtre.

On la distingue au premier aspect, à ses feuilles de couleur

vert pâle, passant à une nuance ferrugineuse et à sa coiffe bicolore : jaune à la base, orangée au sommet.

122. **Ortotrichum tenellum**, Brid. bryol. univ. II. p. 186. — C. Mull. t. 1. p. 704. — Schimp. synops. musc. p. 265.

Au tronc des arbres, dans la région champêtre, principalement sur le peuplier et sur le saule.

123. **Orthotrichum affine**, Schr. Brid. bryol. univ. — C. Mull. syn. I. p. 705.—Schimp. syn. musc. p. 266.

Au tronc des arbres, dans les régions champêtres et forestières. C C C. Rarement sur les pierres. — Dans cette espèce, la coiffe est de forme conique mitrée et de couleur vert pale ou jaunâtre, recouvrant complétement l'urne.

124. **Orthotrichum patens**, Brid. bryol. univ. p. 787. I. — C. Mull. t. I. p. 705. — Schimp. syn. p. 267.

Sur les arbres de haute futaie, dans les bois. C. Sur les ormes à Montauriol, à Castelnaudary. Au tronc des peupliers, aux environs de Carcassonne et sur la route de Limoux. Septembre.

125. **Orthotrichum speciosum**, Sturm. Deutschl. fl. crypt. fasc. 16.— Brid. bryol. univ.— C. Mull. syn. musc. I. p. 706.—Schimp. syn. p. 270.

Au tronc des arbres, région champêtre et forestière. Forêt de Labecède. R. Juin. Bois de Pech-Luna. C.

126. **Orthotrichum rupestre**, Schleich. crypt. helv. exsic. cent. III. — Brid. mant. musc. p. 110. — C. Mull. syn. musc. I. p. 708. — Schimp. syn. p. 270.

Sur les rochers de la région de montagnes et sur les murs très secs. A Bizanet, stérile. Sur les schistes à Roquefère. A Caudebonne. R.

127. **Orthotrichum diaphanum**, Schrad. spicil. fl. germ. p. 69. — Brid. bryol. univ. C. Mull. syn. I. p. 694. — Schimp. synops. musc. p. 277.

Au tronc des arbres, dans la région champêtre. Sur les peupliers au printemps. C. Dans les vergers, autour de la ville à Carcassonne. C. Sur l'ormeau, le noyer. Mars.

128. **Orthotrichum striatum**, Hedw. brid. bryol. univ. — Schimp. synops. musc. p. 278. — **Orthotrichum leiocarpum**, C. Mull. synops. musc. t. I. p. 708.

Au tronc des arbres dans la région champêtre et dans la région forestière, plus rarement sur les rochers. Sur les chênes à la forêt de Labecède. Mai C. Sur les rochers à Ilhès, à Caudebronde, au bois de Palairac.

129. **Orthotrichum lyellii**, Hook et Tayl. musc. brit. ib. t. 22. — Brid. bryol. univ. — C. Mull. syn. musc. t. I. p. 709. — Schimp. syn. p. 279.

Au tronc de divers arbres, de préférence dans les bois humides, sur les branches et les rameaux. A la forêt de Fanges, au bois de Quirbajou. R. Cette espèce, qui ressemble à l'**O. striatum** mais dont les feuilles sont plus longues et excessivement rudes au toucher dans l'état de végétation, ne fructifie que rarement dans l'Aude. Nous l'avons trouvée néanmoins au printemps, avec ses urnes, au bois de Quirbajou, près de Quillan.

TÉTRAPHIDÉES.

130. **Tetraphis pellucida**, Hedw. sp. musc. p. 43. — Brid. bryol. univ. — Schimp. syn. musc. p. 282.

Lieux ombragés dans la région de plaines. — Dans les pinettes et rég. mont. et alpine. Sur les troncs décomposés dans les bois, à Labecède. R. Au bois de Périsses, à Ramondens, au bois de Fontarèche.

ENCALYPTÉES.

131. **Encalypta vulgaris**, Hedw. sp. musc. p. 60. — C. Mull. syn. I. p. 586. — Schimp. syn. p. 286.

Sur les vieux murs, les rochers et la terre nue, dans la région champêtre. Murs en terre, recouverts en bruyères, à Saissac. Mars. Avril. C. Sur le bord des sentiers au bois de la Loubatière, endroits pierreux, secs ou peu humides en société avec le *Bryum cæspititium*.

Trib. VII. Schistostegacées.

Une seule mousse annuelle, retirée des *Gymnostomum* d'Hedwig, et qui se plaît dans les endroits sablonneux couverts de la région tempérée, compose cette tribu.

On distingue dans le *Schistostega* des tiges stériles à feuilles pennées et à pinnules confluentes, et des tiges fertiles portant à leur extrémité une rosette de feuilles d'où se lève une capsule presque globuleuse, égale, munie d'une apophyse. La coiffe est conique entière, fugace. L'opercule est entier, à aréoles disposées par rayons et nullement déchiré comme les premiers auteurs l'ont prétendu en lanières égales (1).

132. **Schistostega osmundacea**, Web. et Mohr. B. T. — Nees. et Horn. bryol. germ. — C. Mull. syn. musc t. I, p. 38. — Schimp. syn. p. 293. — **Gymnostomum osmundaceum**, Smith. fl. brit. — **Gymnostomum pennatum**, Hedw. stirp.

Jolie mousse recueillie par Wilson en Angleterre, et qui n'avait pas encore été trouvée en France avant 1866, époque à laquelle notre savant confrère, M. Bercherelle, la signala dans les Ardennes à Revin, en bel état de fructification, dans les fissures d'un rocher.

Sur les micaschistes à Roquefère, près Mas-Cabardès. Juin 1867. Stérile. — Notre découverte établit le deuxième habitat de cette mousse, rare en France, et le premier dans la zone méridionale.

Trib. VIII. Splachnacées.

Capsule érigée longuement pédicellée, ordinairement pyriforme, munie d'une grosse apophyse ou d'un col allongé. Opercule à bec droit. Péristome simple à 16 dents lancéolées ou à 8 dents bifides. Coiffe conique, entière ou fendue de côté. Feuilles transparentes, grandes, écartées et étalées, à réseau lache, quadrilatères ou exagones.

(1) Cette judicieuse remarque nécessiterait le changement du nom générique, puisque ce nom, composé de deux mots grecs, consacre une erreur (σχιστός *fente* et στέγη *opercule*). Mais la pensée louable d'ailleurs de mettre tous les noms des genres en harmonie avec les observations nouvelles auxquelles donne lieu la forme, le développement ou le rôle d'un organe quelconque, aurait, nous le croyons, un inconvénient plus grand encore, sous le rapport de l'excessive mutabilité des noms, que celui de rencontrer des appellations péchant un peu contre les vérités de la science d'observation.

SPLACHNACÉES.

133. **Splachnum ampulaceum**, Linn. sy. plant. — Hedv. musc. frond. Brid. bryol. uuiv. — C. Mull. syn. t. I. p. 146. — Schimp. syn. pag. 309.

Les Splachnum n'habitent que les pays froids de l'Europe. Ils ne croissent que sur les excréments d'animaux carnivores. où ils forment de petits gazons très compactes. La seule espèce que nous ayons découverte au mois de juillet dans l'Aude, se montre dans les bois au-dessus d'Axat. A la forêt de Roquefort-de-Sault. 1867. R.

Trib. IX. Funariacées.

Capsule sphérique, ovale ou pyriforme, droite ou oblique, lisse ou striée. Péristome nul, simple et double. Coiffe ventrue, mucronée, fendue d'un seul ou de plusieurs côtés.

Mousses terrestres, annuelles, rarement bisannuelles, à feuilles disposées sur plusieurs rangs, se montrant de préférence dans les jardins, dans les champs cultivés, au bord des routes et dans les clairières des bois où l'on a fait du charbon.

PHYSCOMITRIÉES.

134. **Physcomitrium sphæricum**, Hamp. — C. Mull. syn. I. p. 115. Schimp. syn. p. 314. — **Gymnostomum sphæricum**, Schwgr. suppl. I. p. 21, t. 8.

Dans les terrains argileux. Environs de Carcassonne. Automne. ⊙ R.

135. **Physcomitrium pyriforme**, Brid. bryol. univ.— C. Mull. syn. p. 116, t. I. —Schimp. syn. p. 314.—**Gymnostomum pyriforme**, Hedw. fond. musc.

Dans les fossés limoneux, les champs et les prairies humides. ⊙ Carcassonne. Berges de l'Aude. Printemps. Limoux, fossés humides. C.

136. **Entosthodon fascicularis**, C. Mull. syn. p. 120. — Schimp. syn. p. 317. — **Gymnostomum fasciculare**, Hedw. spec. musc.

Dans les champs et sur les murs en terre. ⊙ C.C.C. Sols argileux. Murs de clôture en terre autour de la ville à Carcassonne.

137. **Entosthodon templetonii**, Schwgr. suppl. II. — Brid. bryol. univ.— C. Mull. syn. musc. — Schimp. syn. musc. p. 319.

Au bord des chemins, dans les fossés desséchés et dans les interstices des rochers. ♃ Sur la terre humide à la forêt de Cahuzac. R.R.

Espèce la plus variable du genre. Ses feuilles sont tantôt allongées, tantôt courtes, parfois très larges et souvent dressées. Nous avons retrouvé deux fois dans l'Aude à la forêt de la Grésigne et à la forêt de Cahuzac (avec le type) et encore dans les environs d'Alzau, la forme à feuilles effilées très longues et flexueuses que M. Durrieu de Maisonneuve a indiquée à Pessac (Gironde).

138. **Funaria calcarea**, Wahl. fl. succ. p. 731. — Schimp. syn. p. 321. — **Funaria muhlenbergii**. Schwgr. Brid. bryol. univ. C. mull. syn. musc.

Murs calcaires argileux à Capendu. Mars R. Cette espèce, assez fréquente dans la zone méridionale se reconnaît facilement à ses feuilles élargies à la base et brusquement terminées en pointe aigue très longue et réflechie.

139. **Funaria serrata**, Pal. Beauv.—Brid. br. univ.— C. Mull. syn. p. 111, t. I. Schimp. synops. p. 322. — **Funaria convexa**, Spr. musc. pyr. nº 149.

Bords des fossés, lieux humides. R. Nous avons recueilli cette espèce, mêlée à l'espèce précédente aux bords du Rougeat à Capendu. — Les feuilles filiformes de cette espèce examinées à la loupe sont délicatement dentelées. Ce caractère qu'on remarque accidentellement dans le *F. Calcarea* paraît être constant dans le *F. Serrata*. L'urne est presque globuleuse et portée sur un pédicelle plus allongé que dans le *F. Calcarea*.

140. **Funaria hygrometrica**, Hedw. sp. musc. — C. Mull. t. I, p. 107. — Schimp. syn. musc. p. 323.

Sur la terre nue, sur les murs et les rochers. Bois au bord de l'eau, sur la terre écobuée. Au pied des peupliers à Carcassonne. Murs et rochers ombragés aux environs de Lacombe, à Saissac, à Labecède. ♃ — ♃ Été. C. — Forme naine. R. A la forêt de Labecède.

Quoique cette espèce soit très variable dans ses dimensions et à cause de sa grande dispersion on la reconnaîtra toujours à la longueur peu ordinaire du pédicelle et de ses urnes flexueuses et

courbées en arc à la partie supérieure. Ses feuilles coronales, oblongues acuminées, sont concaves et entières, mais dentelées à l'extrémité dans le voisinage du périgone. Opercule large.

141. **Funaria microstoma**, C. Mull. t. I, p. 106. — Schimp. syn. p. 324.

Lieux sablonneux humides. Vers la prise d'eau du canal, près des Forges. Fin de l'Été ♋ RR. — Cette espèce diffère du *F. Hygrometrica* à ses feuilles allongées et beaucoup plus aigues, à ses urnes plus épaissies, solides, brillantes et d'une agréable couleur jaune dans le premier état de leur développement, devenant ensuite de couleur rousse à la màturité. L'opercule est beaucoup plus petit, le péristome interne imparfait. C'est à vrai dire le *F. Hygrometrica* réduit dans ses proportions.

Trib. X. Bryacées.

Capsule dressée ou pendante, lisse ou striée, cylindrique, pyriforme ou urcéolée. Péristome double : l'extérieur à 16 dents, l'intérieur membraneux à la base, à 16 segments. Coiffe cuculliforme. Tiges dressées, gazonnantes. Feuilles lancéolées, ovales, arrondies ou spathulées, souvent marginées et dentées, à aréoles rhomboïdales.

Les *Bryacées* sont vivaces. On les rencontre un peu partout, dans les lieux incultes et sur les murs ombragés, dans les forêts et dans les steppes arides, au fond des marais et sur le sommet des plus hautes montagnes. L'axe principal de la tige disparaît tous les ans, mais auparavant des bourgeons naissent à l'aisselle des feuilles soit inférieures soit supérieures, continuent ainsi de nouvelles tiges portant les *Anthéridies* ou les *Archégones* pour remplacer les premières et qui porteront à leur tour, avant de disparaître d'autres innovations. Ce mode de végétation se continuant ainsi indéfiniment, assure dans les mêmes stations, la présence des espèces que l'on y a observées dans le principe.

BRYÉES.

142. **Leptobryum pyriforme**, Schimp. syn. p. 329. — **Bryum pyriforme**, Hedw. musc. frond. Brid. spec. musc. — C. Mull. syn. I, p. 330.

Fentes des rochers, dans les lieux humides, sur les murs et dans la terre compacte. A Mas-Cabardès. Mai, juin. R. A Padern, sur les berges du Verdouble.

Cette espèce forme un gazon soyeux et brillant. Les feuilles imitent un brin de soie, elles sont flexueuses, ses urnes sont obovales, inclinées, de couleur rousse et brillantes.

143. **Webera nutans**, Hedw. sp. mus.— Schimp. syn. p. 334. — **Bryum nutans**, Schreb. spicil. fl. L. p. 81. — Brid. bryol. univ. — C. Mull. syn. musc. t. 1, p. 335.

Sur les vieux murs, lieux ombragés, à Saissac, à Saint-Denis-Cabardès et dans la plupart des bois du versant méridional de la Montagne-Noire. Espèce vulgaire, très polymorphe, offrant un nombre infini de variétés et souvent confondue avec les *Bryum pallescens* et *capillare*.

144. **Webera cruda**, Schwgr. sp. musc. p. 50.—Schimp. syn. p. 337. — **Bryum crudum**, Schreb. spicil. fl. zips. p. 83. — C. Mull. syn. t. 1, p. 333.

Sur les pentes ombragées et humides principalement dans la zone montueuse. A Ginoles. Bord du ruisseau du Coulent. A la forêt de Fanges et au bois de Coudons.

Cette espèce varie beaucoup par sa taille. Ses tiges simples varient entre 2 et 8 centimètres. Les feuilles de l'extrémité de la tige sont plus longues que celles de la base, elles sont brillantes et comme dorées. L'urne est longue, ventrue, et offre souvent deux nuances distinctes.

145. **Bryum bimum**, Schreb. spicil. fl. Lips. p. 83.—C. Mull. syn. musc. I. p. 83. — Schimp. syn. musc. p. 357. — **Bryum pseudotriquetrum**, Bridel. bryol, univ.

Bord des fontaines, dans les marais. Sur la terre et les rochers humides dans la région des montagnes principalement. Bois de Quirbajou, fin de l'été. R. Hermitage de Saint-Roch, forêt de Montolieu. Prairies marécageuses à Lastours. C. Été.

Voici une des espèces dont la synonymie semble devoir offrir quelque embarras. On la confondra bien souvent avec le *B. Pseudotriquetrum*, espèce avec laquelle on la trouve fréquemment associée. On distingue le *Bryum bimum* à ses fleurs bisexuelles. Celles du *Pseudo triquetrum* sont dioïques. Les tiges de la 1re espèce sont basses, divisées, rameuses, un peu grêles et lachement feuillées ;

celles de la 2me espèce sont droites, peu rameuses, généralement plus élevées.

146. **Bryum torquescens**, C. Mull. syn. musc. t. I, p. 277.—Schimp. musc. p. 358.

Formant des plaques étendues sur les coteaux calcaires à Montpezat. Sur les vieux murs à Armissan. C. Bois de Piquemoure. Forêt de Niort, au pied des sapins.

Cette espèce offre quelques rapprochements avec le *B. Capillare*, mais elle s'en distingue par son inflorescence hermaphrodite. Les fl. du *B. Capillare*, sont dioïques; les feuilles sont plus longuement cuspidées et souvent colorées en brun, tandis que celles du *B. torquescens* conservent leur nuance vert tendre.

147. **Bryum erythrocarpon form. murorum**, Schimp. syn. musc. p. 363. — **Bryum sanguineum**, Brid. bryol. univ.

Lieux humides, sur les murs. Dans tout le midi de la France. Environs de Carcassonne C.C.C. Nous ne pouvons pas assurer que le type de l'espèce manque dans le département de l'Aude, mais la forme *murale* est celle qui s'est constamment offerte à nous dans nos recherches continues. On la distingue du type qui est abondant dans le Tarn, dans l'Hérault et dans les Bouches-du-Rhône, au gazonnement pressé de ses tiges, qui sont simples et rameuses à la fois, d'un beau vert à la base, et d une couleur rousseâtre à la sommité et à ses urnes plus vivement colorées et dont l'inclinaison est beaucoup plus prononcée.

148. **Bryum atropurpureum**, C. Mull. t. I, p. 306. — **Bryum erythrocarpum**, Brid. br. univ. (pro parte). — Schimp. synops pag. 364.

Sur la terre au bord des chemins, sur les vieux murs, dans les sables maritimes. Murs des bastions à Carcassonne C. Sur le coteau dénudé de Moussoulens. Sur les tertres des bois secs, aux environs de Durban. C.

Cette espèce offre quelque rapprochement avec les *Bryum Erythrocarpon* et *Cæspititium*. On la distinguera du premier à ses urnes plus courtes et plus épaisses, à ses feuilles moins raides, lancéolées, puis filiformes, lachement imbriquées, et du second par ses urnes richement colorées en rouge et plus brèvement cuspidées.

149. **Bryum versicolor**, Al. Braun. mss.— C. Mull. syn. musc. t. I, p. 308.— Schimp. syn. musc. p. 365.

Dans les terrains argilo-sablonneux, près des cours d'eau. Sur les berges de l'Aude à Preixan. Automne. A Lastours. Octobre 1867.

150. **Bryum alpinum**, Linn. syst. veg. p. 939.— Brid. bryol. univ. — C. Mull. syn. t. I, p. 285.— Schimp. syn. p. 366.

Sur les rochers élevés et humides à Laprade. R. Au Pic Mosset. Stérile. Juin C.

Belle espèce, rare dans la région méridionale et n'atteignant son entier développement que dans la région alpine. On la reconnaît aisément à ses touffes colorées en vert, en jaune et en roux. Les sommités des rameaux sont orangées et brillantes. Les urnes sont pendantes et purpurines.

151. **Bryum cœspititium**, Linn. sp. plant. p. 1586.— Brid. bryol univ. — C. Mull. t. I, p. 234. — Schimp. syn. p. 367.

Sur les murs, les vieilles toitures, et au tronc des arbres morts et décomposés C. Sur les bords des sentiers, au bois de la Loubatière, associé à l'*Encalypta vulgaris*. A la forêt de Fanges. Mars. C.

152. **Bryum argenteum**, Linn. sp. plant. p. 1586.—Hedw. sp. musc. Brid. bryol. univ.—C. Mull. synops. t. I, p. 314.—Schimp. synops. p. 370.

Sur la terre nue, les vieilles murailles, les toitures en chaume. Les vieilles souches, dans les bois, les terrains écobués, les palissades en bois, et jusques sur les clôtures en fer. C.C.C.

La couleur vert pâle à l'état de végétation, et la nuance argentée et brillante de ses touffes à l'état de siccité font aisément reconnaître cette espèce qui est est extrêmement répandue. On trouve habituellement associés à ce *Bryum* le *Ceratodon purpureus*, le *Funaria hygrometrica* et le *Dicranella varia*.

153. **Bryum capillare**, Hedw. sp. musc. Brid. bryol. univ. — C. Mull. syn. t. I, p. 281. Schimp. synops. p. 370.

Sur la terre, dans les lieux humides et couverts, à Lastours. Sur les racines des arbres et sur le bois décomposé à la forêt de Belesta. Abondant au pied des chênes à la forêt de Puivert. Ce *Bryum* se présente sous des formes infiniment variables. On connaît près de dix variétés. Le type seul que nous avons fréquemment recueilli dans l'Aude, se distingue à ses touffes de couleur vert pâle, sombre en dessous, entremêlées d'un tomentum foliaire roux. La nervure des feuilles est rubiacée, le pédicelle des urnes fort allongé.

154. **Bryum pseudo-triquetrum**, Schwgr. suppl. I, p. 11. Hedv.

stirp. — C. Mull. synops. t. I, p. 238. — Schimp. syn. p. 375. — **Bryum ventricosum**, Swartz. musc. Suec.

Sur la terre dans les lieux humides, les prairies marécageuses et sur les pierres infiltrées dans la région champêtre et dans la zone montueuse. Au vallon d'Aussières. Dans les Guarrigues de Font-froide C. Tertres infiltrés à Bizanet. Prairies marécageuses à Lastours. Montlaur, torrent des mattes.

Cette belle espèce de mousse est fréquemment mêlée avec le *Bryum bimum*. Les tiges sont constamment envahies par un champignon, le *Desmatium muscorum*, de Rabenh.

155. **Bryum roseum**, Schw. suppl. I.—Brid. bryol. univ.— C. Mull. syn. t. I, p. 247.— Schimp. synops. p. 881.

Lieux humides, dans les bois sur les racines des arbres, fréquemment stérile C. Bois à Montolieu. Fontaine de Pestel et environs de Lastours. Bois du chapître à Arzens. C.

Espèce très distincte, ne pouvant être confondue avec aucune autre du genre. On la distingue aux larges rosettes que forment les feuilles dépourvues de bord calleux et terminant les tiges males. Il n'est pas rare de voir plusieurs rosettes au-dessus les unes des autres. (*Voir notre spécimen B*).

156. **Mnium cuspidatum**, Hedw. spec. musc. p. 192.— Schwgr. suppl. I., p. 2. — C. Mull. syn. T. I, pag. 160. — Schimp. syn. pag. 386.

Dans les bois humides, au pied des arbres, et sur le bois décomposé. A la forêt de Boucheville C. Au bosquet d'Alzau. Au bois de Cépie, près Limoux. C.C.

157. **Mnium undulatum**, Hedw. spec. musc. p. 195.— Schwgr. suppl. I. — C. Mull. I. p. 161.— Schimp. syn. p. 389.

Lieux humides, au bord des ruisseaux dans les bois, les vergers et les cultures ombragées. C C.C. Rare en fructification.

158. **Mnium rostratum**, Schwgr. suppl. I. p. 11. — C. Mull. synops. t. I, p. 158.— Schimp. syn. p. 390.—**Bryum rostratum**, Schrad. spicil. fl. germ. p. 72.

Lieux ombragés sur la terre graveleuse, parmi les pierres submergées Au bois de Gourmantès. Printemps. R.

159. **Mnium hornum**, Linn. sp. plant. — Hedw. spec. musc. — C. Mull. synops. t. I, p. 165.— Schimp. syn. p. 391.

Bois ombragés humides, sols sablonneux, au bord des ruisseaux.

Bois de l'Aiguille. A Labastide-Esparbairenque. Avril C. Forêt de Montolieu. Environs de Lastours C.

160. **Mnium punctatum**, Hedw. spec. musc. — C. Mull. syn. musc. t. I, p. 155. — Schimp. syn. p. 399. — **Mnium serpillifolium**, Hoffm. Deut. fl.

Dans les lieux humides, parmi les pierres, au bord des ruisseaux dans les bois marécageux. C.C.C. Rare en fructification. Hiver.

AULACOMNIÉES.

161. **Aulacomnium androgynum**, Schwgr. suppl. III. — Schimp. syn. p. 411. — **Mnium androgynum**, Linn. syst. veg. p. 1578. — C. Mull. syn. t. I, p. 170.

Bois sablonneux, sur les racines ou sur les rochers quartzeux. Jamais en fructification complète. Rare ailleurs que dans la région élevée. A la forêt de Mouthoumet. Sur les rochers à Mas-Cabardès. A Roquefère, sur les schistes.

162. **Aulacomnium palustre**, Schwgr. suppl. III. — Schimp. syn. p. 412. — **Mnium palustre**, Hedw. spec. musc. — C. Mull. syn. I· p. 169.

Dans les bois marécageux et les forêts humides, près les sources d'eau dans les régions alpine et champêtre. A Lastours. Au bois de Lagrasse, à Laprade. Stérile. C.

BARTRAMIÉES.

163. **Bartramia pomiformis**, Hew. spec. musc. t. p. 164. — Brid. bryol. univ. — C. Mull. syn. musc. t. I, p. 499. — **Bryum pomiforme** Linn. sp. plant. p. 1580.

Dans les intestices des rochers et sur la terre graveleuse, dans la région champêtre et de montagnes, et principalement sur les coteaux où le granit se montre. Rochers de Lagrasse C. A la grotte de Trassanel. Mai, juin. Tertres escarpés à Ilhés. Pic de Bugarach. Avril.

164. **Bartramia pomiformis v. crispa**, Brid. bryol. univ. — C. Mull. synops. t. I, p. 499. — Schimp. syn. p. 419. — **Bartramia crispa**, Swartz. musc. suec.

Sur les pierres et les rochers inondés principalement dans la région sub-alpine. Pentes du Bugarrach. Forêt de Fanges. C.

165. **Bartramia fontana**, Brid. mant.— Schwgr. suppl. I, p. 11.— C. Mull. syn. musc. t. I, p. 474.— Schimp. syn, p. 426.—**Mnium fontanum**, Linn. sp. plant. p. 1574. — **Philonotis fontana**, Brid. bryol. univ.

Marais des bois et lieux humides, près des sources. Fructif. Été.

Trib. XI. Polytrichacées.

Capsule fermée par une membrane qui simule à l'orifice une sorte de tambour. (Élargissement de la columelle à son sommet en un disque qui se soude aux parois de la capsule et la ferme complétement). Péristome simple, à 16, 32 ou 64 dents très courtes, inarticulées. Coiffe hérissée de poils ou rarement nue si ce n'est dans l'origine (les poils qui recouvrent entièrement la coiffe, s'allongent surtout au moment où cet organe va se détacher de la vaginule). Tiges droites, à rhizomes, peu rameuses, portant les unes l'organe mâle, les autres l'organe femelle. (Dans les premières — plantes mâles — la tige se renouvelant directement à travers la fleur constitue le phénomène qu'on désigne sous le nom d'*innovation continue*). Feuilles disposées sur plusieurs rangs, fermes, d'un vert foncé.

Les *Polytrichacées* croissent sur la terre ou sur les murs (pendant l'espace de 4 ou 5 ans); dans les lieux arides, les bruyères et les bois élevés; quelques espèces se montrent au fond des tourbières.

POLYTRICHÉES.

166. **Atrichum undulatum**, Pal. Beauv. prod. aet.— Schimp. syn. m. p. 433. — **Polytrichum undulatum**, Hedw. stirp. et spec. musc.—De Not. syllab.—.**Catharinea callibryon**, Ehrh. beitr. I. C. Mull. I, p. 192.

Lieux ombragés dans les bois, au bord des chemins couverts, sur les vieux murs humides et sur les ruines de maçonnerie à l'exposition du Nord. C.C.C.

167. **Atrichum augustatum**, Br. et Sch. bryol. eur.—Wills. bryol. brit.— Schimp. syn. 434.— **Catharinea angustata**, Brid. bryol. univ. — C. Mull. musc. synops. — **Polytrichum augustatum**, Brid. musc. suppl. I, p. 78. — Schwgr, suppl. I, p. 11.

Pieds solitaires et ne formant pas un gazon comme le type. Sur la terre nue argileuse et sablonneuse, dans les bois, les graviers et sur les coteaux ombragés. Sur les tertres d'un taillis à Saissac. Fruct. Hiver. Bosquets à Fontfroide.

168. **Pogonatum nanum**, Pal. Beauv. prodr. Æth. Brid. bryol. univ. Schimp. synops. musc. p. 438. — **Polytrichum nanum**, Hedw. stirp. Hook et Tayl. musc. brit.— C. Mull. syn. musc. t. I, p. 204.

Lieux argilo-sablonneux, stériles, humides. Au bord des chemins, dans les bois, les pinètes et parmi les pierres. C.C.C. Espèce très répandue, fructifiant au printemps.

169. **Pogonatum nanum v. longisetum**, Hampe. — C. Mull. synops. musc. t. I, p. 204. Schimp. syn. p. 438.

(Feuilles plus longues linéaires-lancéolées, pédicelles extrêmement allongées, capsules ovales-oblongues).

Plus rare que le type. On le trouve dans les bruyères, sur le talus des chemins, dans les bois, sur le sol argileux. Au vallon d'Aussières. Les tertres à Fontlaurier. C.

170. **Pogonatum aloides**, Pal. Beauv. Aeth.— Brid. bryol. univ. Schimp. syn. musc. p. 429. — **Polytrichum aloides**, Hedw. stirp et musc. — C. Mull. syn. musc. t. I, p. 205.

Dans les bruyères, lieux arides et caillouteux. Sur les rochers humides et dans les fentes des rochers. Dans les brontières à Mas-Cabardès. C.C. A Villerouge de Termenès. C.

171. **Pogonatum urnigerum**, Schimp. syn. musc. p. 440. — **Polytrichum urnigerum**, Linn. sp. plant. p. 1575. Hedw. sp. musc. p. 100. t. 22. — C. Mull. syn. musc. t. I, p. 208. — **Polytrichum. pulverulentum**, Schwgr. suppl. I, p. 11.

Lieux caillouteux, pinètes, lieux stériles mais constamment humides. Région montueuse et sub-alpine. Au mont de Bugarach. A Lespinassière, sur les coteaux de Fraissé-des-Corbières. C.

172. **Pogonatum alpinum**, Roehl. ann. vet. ger. III. p. 226. — Schimp. syn. p. 441. — **Pogonatum ambiguum**, Pal. Beauv. Prodr. Aeth.— Brid. brid. bryol. univ. — **Polytrichum alpinum**, Linn. sp. pl.— Hedw. sp. musc. — C. Mull. syn. musc. p. 210.

Lieux pierreux, accidentés et stériles de la région sub-alpine et alpine. Fructif. Été. Pic de Bugarach. Pic Mosset. Sur les rochers à Laprade. R. Stérile.

173. **Polytrichum gracile**, Mentziez. Trans. linn. sec. IV. t. 6. Schwgr. supp. II.— Brid. bryol. univ. — C. Mull. I. p. 225. — — Schimp. syn. p. 444.

Au Bousquet et dans les bois montueux des environs d'Axat. R.

174. **Polytrichum formosum**, Hedw. sp. musc. p. 93, t. 19. — Schwgr. suppl. I, p. 11.— Brid. bryol. univ.—C. Mull. syn. musc. t. I, p. 445.

Dans les forêts élevées de la région sub-alpine, plus rare dans la région champêtre. Les bruyères à Roquefort-de-Sault. A Counozouls. Bois de Mouthoumet. Au bois du chapître à Arzens. C.

175. **Polytrichum piliferum**, Schreb. fl. lips. p. 74.-- Hedw. sp. musc. p. 90. Brid. bryol. univ. — C. Mull. syn. musc. I, p. 218. Schimp. syn. p. 446.

Lieux secs et les plus stériles, sur les sols sablonneux où les pierres dominent. Tertres de la Rigole à Alzau. Fructif. printemps. Bois de Fontarèche. C.

176. **Polytrichum juniperium**, Hedw. spec. musc. p. 89. t. 18. Brid. bryol. univ.— De Not. syllab. — C. Mull. syn. t. I, p. 218. Wils. bryol. brit.— Schimp. syn. musc. p. 447.

Lieux caillouteux et humides, sols stériles et dans les marais des bois. Vulgaire. Dans tous les bois du versant méridional de la Montagne-Noire.

177. **Polytrichum strictum**, Mentz. Trans. Linn. sec. IV. t. 5, f. 1. Brid. bryol. univ.— Schimp. syn. p. 449.—**Polytrichum alpestre**, Hopp. bot. taschb.— Schwgr. suppl. I. —**Polytrichum juniperinum var alpestre**, C. Mull. syn. t. I, p. 218.— Wils. bryol. brit.

Plante de la région alpine. Au sommet du pic Mosset. R.

178. **Polytrichum commune**, Linn. sp. plant.— Hedw. sp. musc. Brid. bryol. univ.— C. Mull. syn. p. 220.— Schimp. syn. p. 450.

Lieux humides et spongieux dans les bois. C.C.C. Espèce très répandue.

Trib. XII. Buxbaumiacées.

Mousses terrestres, annuelles ou trisannuelles, à feuilles (assez régulièrement au nombre de 6) disposées sur plusieurs rangs, élargies et engainantes à leur base, et divisées en cils souvent fort allon-

gés au sommet. Tige extrêmement raccourcie dans l'origine et s'allongeant à mesure que la capsule se développe. Capsule en forme de sabot, fixée obliquement sur un pédicelle court et oblitéré. Péristome double; coiffe campanulée, habituellement déchirée par les côtés et se détachant sans laisser de tube vaginal (*Buxbaumia*); mitreforme, entière, laissant en se détachant un tube vaginal qui enveloppe la base de la capsule (*Diphyscium*).

179. **Diphyscium foliosum**, Mohr. obs. p. 34.— Brid. Bryol. univ. C. Mull. syn. musc. t. I, p. 812.— Schimp. syn. musc. p. 451.— **Buxbaumia foliosa**, Linn. sp. veg. — Hedw. sp. musc.

Sur le talus des bois de haute futaie. Lieux ombragés. Fructif. fin été. Au Pech de Bugarrach. Forêt de Fanges. C. Sur les pentes boisées du pic de Nore. Peu commun.

180. **Buxbaumia aphylla**, Haller. hist. st. Helv. Schim. syn. musc. p. 453. — C.Mull. syn. m. t. I, p. 151.

Sur la terre dans les bois, au bord des chemins creux. Dans la région champêtre et jusques dans la région alpine. Dans les pinettes. Fructif. à l'automne. Forêt de Puivert. Septembre 1867. R.

MOUSSES PLEUROCARPES.

(Capsules placées le long de la tige ou des rameaux).

Trib. I. Fontinalacées.

Tiges rameuses, longuement flottantes dans les eaux courantes. Feuilles ovales, aigues (disposées sur trois rangs) à aérolation rhomboidale. Capsule latérale, presque sessile. Péristome double, l'intérieur et l'extérieur à 16 dents chacun. Coiffe conique.

FONTINALÉES.

181. **Fontinalis antipyretica**, Linn. sp. plant. p. 1571.—Hedw. sp. plant.— Bridel. Bryol. univ.—Schimp. syn. musc. p. 456. — **Pilotrichum antipyreticum**, C. Mull. syn. p. 11. p. 149.

Aux racines des arbres, sur les rochers et les pierres, le bois, dans les eaux courantes et tranquilles. Printemps et été. Au ruisseau de Coulent à Ginoles. C. Stérile. Dans la Berre à Durban. Juillet. Fructif. R. Dans la rigole de la montagne. C. Rigole de la plaine, vers Castelnaudary. C.

182. **Fontinalis squamosa**, Linn. sp. plant. Hedw. sp. musc. Brid. Bryol. univ. Schimp. synops. p. 1157. — **Pilotrichum squamosum**, C. Mull. syn. I. p. 149.

Sur les roches, dans les forêts, ruisseaux de la région montueuse et froide. Plus rare que l'espèce précédente et plus rarement encore fructifiée.

Torrent des mattes à Montlaur. Stérile. Parois humides à Castans. Montagne-Noire. Fruct. mat. été. R.

Trib. II. Neckéracées.

Tiges planes ou comprimées, ordinairement pennées, les principales rampantes, les secondaires (fertiles), dressées ou pendantes. Feuilles le plus souvent déjetées sur deux rangs ou imbriguées de tous côtés. Capsules symétriques, dressées, à pédicelles courts et quelquefois nuls. Péristome double. Coiffe en capuchon ou en mètre, nue rarement hérissée.

CRYPHÉES.

183. **Cryphœa heteromalla**, Brid. Bryol. univ. Schimp. p. 453. — **Neckera heteromalla**, Hedw. musc. frond. Schwgr. suppl. — **Pilotrichum heteromallum**, C. Mull. t. 11, p. 168. — **Daltonia heteromalla**, Hook et Tayl. musc. brit.

Au tronc des arbres dans la région champêtre principalement sur le peuplier, orme et ollivier. Assez vulgaire dans le littoral méditerranéen. Sur les saules aux environs de Limoux. Sur les ormeaux à Carcassonne. A la forêt de Labecède. C. Mai, juin.

LEPTODONTÉES.

184. **Leptodon Smithii**, Mohr. obs. Brid. bryol. univ. Schimp. synops. musc. p. 465. — **Lasia Smithii**, Brid. mant. — **Neckera Smithii**, C. Mull. synops. musc. t. 11, p. 118.—**Hypnum Smithii**, Dicks. crypt. fasc. II. p. 10, t. 5. Hedw. spec. musc. p. 264, t. 68.

Sur les vieux troncs de chênes, d'ormes et de peupliers. Rarement sur les rochers et les murs. Région méridionale.

Sur l'écorce du buis à en arbre à Niort, à Bizanet, à la forêt de Fanges. C.C. Sur les écorces de chênes dans la plupart des bois du versant méridional de la Montagne-Noire.

NECKÉRÉES.

185. **Neckera pumila**, Hedw. stirp. crypt. III. p. 49, t. 20. — C. Mull. syn. musc. t. 11, p. 57. — Schimp. synops. musc. p. 468. — **Hypnum pennatum**, Dicks. fasc. I. p. 6.

Au tronc des arbres dans les forêts de la zone montueuse, principalement au pied des conifères. Au Puec de Bugarrach. Avril, Mai. R. Sur les troncs des hêtres à Mas-Cabardès. Printemps. R.R.R.

186. **Neckera complanata**, C. Mull. syn. p. 43. t. 2. — Wils. bryol. Brit. — Schimp. syn. musc. p. 470. — **Leskea complanata**, Hedw. sp. et fund. musc. — **Omalia complanata**, Brid. bryol. univ.

Sur le tronc des vieux arbres dans les forêts et dans les vergers. Rarement sur les rochers et sur les murs. Bois de haute futaie à Mas-Cabardès. Printemps. C.C.C.

187. **Neckera pennata**, Hedw. musc. frond. III. p. 47, t. 19. — Schwgr. supp. — C. Mull. II. p. 50. — Schimp. syn. p. 467. — **Hypnum pennatum**, Haller. Stirp. Helvet. — **Fontinalis pennata**, Linn. spec. plant.

Dans les bois, au tronc des vieux arbres. Au bois de Coudons, près Quillan. R.

188. **Neckera crispa**, Hedw. sp. musc. et frond. II. pag. 93. — Schwgr. supp. — C. Mull. syn. musc. t. 11, p. 55. — Schim. syn. musc. page 469. — **Hypnum crispum**, Linn. sp. plant.

Au tronc des arbres dans les forêts ombragées et sur les rochers calcaires et schisteux. Rarement fructifère. Très répandue dans la zone de montagnes. C.C.

HOMALIÉES.

189. **Homalia trichomanoides**, Schreb. spicil. fl. lips. p. 88. — Schimp. p. 473. — **Leskea trichomanoides**, Hedw. sp. musc. Schwgr. suppl. Brid. bryol. univ. — **Hypnum trichomanoides**, C. Mull. syn. musc. t. 11, p. 230.

Au tronc des arbres et sur la terre, dans les forêts ombragées, mêlé au *Neckera complanata*. Au tronc des chênes à Mas-Cabardès. Au bois de Puylaurens. CC. Fructif. Automne. Sur les vieilles souches au bois de l'aiguille. Printemps. C.

190. **Homalia Pourretiana**, Nobis. — **Homalia trichomanoides var parvifolia**, Nob. in litt. ad div.

Caulis tenuiter pinnatus; ramuli exigui; folia minora, subrotundato ovata, luteolens. Sterilem tantum vidimus.

Nous avons recueilli cette forme intéressante d'*Homalia* sur les rochers dans la forêt de Fanges, au mois de juillet 1865. A l'état stérile.

Le principal caractère qui l'éloigne de l'*Ho. trichomanoides*, avec lequel nous lui avions d'abord trouvé quelques rapports, consiste dans la forme exactement arrondie de ses feuilles et dans leur petitesse constante. Nous avons retrouvé cette mousse dans la même localité dans l'été de 1867, mais encore stérile.

LEUCODONTÉES.

191. **Leucodon sciuroides**, Schwgr. suppl. I. p. 11. p. 1.—Schim. synops. musc. p. 475. — **Neckera sciuroides**, C. Mull. syn. p 107. t. 11.

Au tronc des vieux arbres, principalement des chênes et sur les pierres. A Ramondens. Mai. Fructif. rare. Sur les pierres et les souches près de la rigole à Alzau. Castelnaudary, sur les vieux ormeaux. Aux Cassés, au Bosquet de l'ancienne abbaye. C.

192. **Leucodon sciuroides v. morensis**, Schimp. syn. p. 477. — **Leucodon morensis**, Schwgr. suppl. II. p. 1. 82. t. 125. Brid. bryol. univ.

Cette forme originaire du mont Mora en Suisse où Schleicher la découvrit le premier, est assez répandue dans la zone méridionale de la France.

A Laprade, au tronc des chênes, moins communément que le type. Coteaux de Moussoulens. Printemps. C.

193. **Antitrichia curtipendula**, Brid. bryol. univ.— Schimp. syn. p. 476. — **Neckera curtipendula**, Hedw. sp. musc. — C. Mull. syn. musc. II. p. 117. — **Anomodon curtipendula**, Hook. et Tayl. musc. brit.

Au tronc des arbres forestiers et sur les roches humides dans la région mont. A Lacombe, à Alzau, à Palairac. C. Rare en fructif. Printemps.

Trib. III. Hookériacées.

Mousses flexibles, largement aplaties, brillantes, à feuilles grandes ovales acuminées, fortement réticulées, sans nervure (*Ptérigophyllum*) ou bi-nervées, oblongues, brusquement acuminées (*Hookeria*). Capsule réticulée. Coiffe conique ou mitreforme, glabre, presque entière ou laciniée à la base. Péristome intérieur membraneux, caréné, à 16 segments dépourvus de cils et divisés jusqu'au milieu.

HOOKÉRIÉES.

194. **Hookeria laete-virens**, Hook et Tayl. musc. brit.—Mull. syn. musc. II. p. 187.—Schimp. syn. p. 481.—**Pterigophyllum laete-virens**, Brid. bryol. univ.

Lieux ombragés, le long des ruisseaux et dans les fentes des rochers. Rarissime. Cette plante, signalée tout d'abord dans les marais de l'Irlande ensuite sur plusieurs points des Pyrénées, est bien acquise au département de l'Aude. Nous l'avons rencontrée, à la fin du mois de septembre 1866, à Lagrasse.

195. **Pterigophyllum lucens**, Brid. bryol. univ. — Schim. synops. musc. p. 431. — **Hookeria lucens**, Smith. in linn. trans. — C. Mull. synops. musc. t. 11. p. 202. — **Hypnum lucens**, Linn. sp. plant.— Hedw. sp. musc.

Mousse de la région des montagnes, au bord des ruisseaux ombragés et dans les lieux humides des bois. Rare en fructification. A la forêt de Fanges. Au pied des sapins, à Quirbajou. Au bois de Laredorte R. Forêt de Lacombe. Forêt de Niort. C. A l'automne.

Trib. IV. Leskéacées.

Mousses rampantes, rarement dressées; feuilles flexibles, costées à aréolation hexagonale; capsule longuement pédicellée, tantôt dressée et régulière, tantôt presque inclinée. Péristome double.

LESKÉES.

196. **Myurella julacea,** Schimp. synops. musc. p. 484.—**Hypnum julaceum**, Villars. fl. Dauph. III. p. 909. — Schwgr. suppl. I, p. 11. t. 89. — C. Mull. syn. t. 11, p. 465.

Sur la terre et les rochers dans la zone de montagnes et la zone alpine septentrionale. Rarissime. Au pic Mosset. Stérile. Août R.

197. **Leskea polycarpa**, Hedw. sp. musc. p. 225. — Brid. bryol. univ. — Schimp. syn. p. 486.— **Hypnum medium**, Dicks. crypt. — Hook et Tayl. musc. brit. p. 125. — **Hypnum polycarpum**; — C. Mull. syn. musc.

Au tronc et sur les racines des arbres dans la zone champêtre. Sur la terre et au tronc des arbres à Roullens, à Mas-Cabardès, à Saint-Martin-le-Viel. C.C.C. Sur les racines des peupliers à Lastours. *B.* Sur les troncs morts et décomposés, forme *Paludosa*, Schimp. (*Leskea paludosa*, Hedw.) Sur les racines inondées près de la fontaine de Pestil à Lastours.

198. **Anomodon rostratus**, Schimp. syn. p. 488. — **Leskea rostrata**, Hedw. spec. musc. p. 226. t. 55. — **Hypnum**, C. Mull. syn. musc. II. p. 476.

Sur les racines des arbres et sur les rochers ombragés dans la zone montueuse supérieure. R. A Niort et à la Fajolle. Stérile.

199. **Anomodon longifolius**, Hartm. Skand. fl. ed. 5. — Schimp. synops. p. 489.— **Hypnum longifolius**, C. Mull. syn. t. 11. 495. — **Leskea longifolia**, Spruce. musc. pyr. n° 98. — **Pterigynandrum longifolium**, Schleich. cent. pl. Helv. IV. n° 8.

Au tronc des arbres dans la zone de montagnes. A Valmigère. Stérile. R.

200. **Anomodon viticulosus**, Hook et Tayl. musc. brit. —Schimp. syn. p. 490 — **Neckera viticulosa**, Hedw. stirp.—Bridel. bryol. univ. — **Hypnum viticulosum**, Linn. sp. plant. — C. Mull. syn. musc. II. p. 475.

Au tronc des arbres et sur les rochers. Dans la zone montueuse. C.C.C. Rare en fructification. Très abondant sur tout le versant méridional de la Montagne-Noire.

201. **Pteriginandrum filiforme**, Hedw. spec. spec. musc.—Schim. synops. p. 508. — **Neckera filiformis**, C. Mull. syn. t. 11, p. 89.

Au tronc des chênes, des hêtres, des saules et d'autres arbres, quelquefois sur les pierres dans les lieux ombragés où cette mousse forme des nappes serrées. Sur le tronc du houx à Fanges. Chaperon des murs de clôture à Labecède. Au bois de Lacombe. C.

202. **Pterogonium gracile**, Swartz. Disp. musc. suec.— **Pterigynandrum gracile**, Hedw. stirp.—Bridel. bryol. univ.— **Neckera gracilis**, C. Mull. syn. musc. II. p. 98

Sur les pierres, sur les racines, et au tronc des vieux arbres. Espèce caractéristique de la zone méridionale où elle est fort répandue. Sur les rochers formant clôture des vignes à Pech de l'Agnel. Ravins de la Clape à Combemale. Mars. A Saissac, sur les ruines des vieilles constructions.

203. **Pseudo-Leskea atrovirens**, Schimp. syn. p. 491.—**Leskea incurvata**, Hedw. spec. musc.— Brid. bryol. eur.— **Hypnum atrovirens**, Dicks. crypt — Smith. eng. bot.—C. Mull. syn. II. p. 479.

Région montueuse et alpine sur les rochers ombragés et abruptes et dans les forêts. A Mas-Cabardès. Peu ou point fructifié. R.

204. **Thuidium tamariscinum**, Schimp. syn. p. 498. — **Hypnum tamariscinum**, Hedw. spec. musc. — Brid. bryol. univ. — **Hypnum proliferum**, Linn. sp. pl. — **Hypnum delicatulum**, C. Mull. syn. musc. t. 11, p. 484.

Sur la terre, au pied des arbres. Dans la plupart des bois du département C.C.C. En réunion avec les *Hypnum splendens*, *Lorcum*, et le *Dicranum scoparium*. Fructifie en hiver.

205. **Thuidium abietinum**, Schimp. syn. p. 499. — **Hypnum abietinum**, Hedw. musc. frond. IV. p. 84, t. 32. — Schwgrch. suppl. — Wils. bryol. brit. — C. Mull. synops. t. II. p. 483.

Lieux stériles, au bord des sentiers dans les bois; tertres calcaires, secs, de la région montueuse. A Moussan (Pech de l'Aguel) R. Rudimentaire et stérile dans la région champêtre, à Villanière. A Salsigne, à Ilhès, stérile. R.

Trib. V Fabroniacées.

Mousses très petites, gazonnantes. Feuilles imbriquées, ciliées, à nervure partielle ou sans nervure et terminées le plus ordinairement

par un poil. Coiffe cuculliforme. Capsule latérale, urcéolée. Péristome simple ou double, composé de huit dents bi-geminées ou de 16 dents géminées.

FABRONIÉES.

206. **Fabronia pusilla**, Schwgr. suppl. I. p. 11. p. 337, t. 99. — Brid. bryol. univ. — C. Mull. syn. — Schimp. syn. p. 502.

Au tronc des vieux arbres, principalement des ormes, des marronniers et des oliviers dans la région méridionale. Bois de Saint-André de Roquelongue. Printemps. 1867. R.

HABRODONTÉES.

207. **Habrodon notarisii**, Schimp. syn. p. 505. — **Pterogonium perpusillum**, De Not. syllab.

Mousse trouvée en Angleterre, en Écosse et en Sardaigne, récemment à Nice par M. Bercherelle, et dans les Pyrénées centrales par M. Fourcade.

Au tronc des arbres dans les bois de la région méridionale, principalement sur l'écorce de l'olivier. R.R.R. Sur l'olivier à Roquelongue. R. Stérile. Juin 1868.

Trib. VI. Hypnacées.

Mousses vivaces, terrestres ou aquatiques, de formes très variées. Tiges continues à plusieurs axes. Feuilles imbriquées, disposées sur deux ou plusieurs rangs, quelquefois déjetées d'un seul côté. Coiffe en capuchon ou en mitre. Capsule plus ou moins longuement pédicellée, égale ou inégale, érigée ou penchée. Péristome double, à 16 dents généralement de forme linéaire.

CYLINDROTHÉCIÉES.

208. **Cylindrothecium cladorhizans**, Schimper. synopsis muscorum. Europ. p. 513. — **Neckera cladorhizans**, Hedw. spec. musc. p. 207. tab. 47. — Brid. bryol. univ. — C. Mull. syn. t. II, p. 70.

Au tronc des arbres, sur les rochers schisteux et calcaires et sur les vieilles maçonneries, dans les lieux ombragés principalement de la région subalpine, à Roquefère, à Mas-Cabardès. R. Stérile au pied des hêtres dans la forêt de Fanges.

209. **Cylindrothecium concinnum**, Schimp. syn. p. 515. — **Cylindrothecium montagnei**, Br. et Sch. bryol. eur. t. 465. — **Neckera orthocarpa**, C. Mull· syn. 11. p. 69.

Sur la terre et les pierres calcaires, mêlé à l'*Hypnum lutescens*, mais plus rare et toujours stérile Environs de Saissac. A Monestiés; à Saint-Martin-le-Viel. C.

210. **Climacium dendroides**, Web. et Mohr. — Schwgrch. suppl I, p. 1, 141; t. 81. — Brid. bryol. univ. — Schimp. syn. 517. — **Leskea dendroides**, Hedw. sp. musc. — **Neckera dendroides**, Rrid. musc. rec. — Swartz. musc. suec. — C. Mull. syn. 11. p. 121. — **Hypnum dendroides**, Linn. sp. plant.

Dans les prés marécageux, au bord des fossés, près des flots d'eau, au pied des vieilles murailles dans la région champêtre et montueuse. Pourvue rarement de ses urnes qui mûrissent en automne seulement. A Lastours, à la forêt de Belesta, stérile. Au bois de Puivert, fertile. Septembre 1865.

PYLAISIÉES.

211. **Pylaisea polyantha**, Schimp. syn. p. 519 — **Leskea polyantha**, Hedw. stirp. IV. p. 4, t. 2. — Brid. bryol. univ. — **Hypnum polyanthum**, Schreb. spicil. — Hook. et Tayl. musc. brit. — C. Mull. synops. t· 11, p. 337.

Au tronc des arbres dans les bois, sur les racines, les décombres, plus rarement sur les rochers à Villardonnel. CC. A Ramondens.

HYPNÉES.

212. **Isothecium myurum**, Brid. bryol. univ. Schimp. syn. p. 521 — **Hypnum myusoroïdes**, Hedw. sp musc. — **Hypnum myurum**, Brid. mant. — C. Mull. syn. musc. t. 11, p. 499.

Sur la terre et sur les pierres granitiques; au tronc et sur les racines des arbres dans les forêts des zones champêtre et mon-

tueuse. Dans les bois à Tourrette-Miraval. Printemps. C. Sur les rochers à Caudebronde. C.C.

215. **Homalothecium sericeum**, Schimp. syn. p. 525. — **Leskea sericea**, Hedw. musc. frond. — Brid. bryol. univ. — **Hypnum sericeum**, Linn. spec. pl. — C. Mull. syn. t. 11, p. 356.

Au tronc des arbres dans les bois de la région champêtre. C.C.C. Fructification automne et hiver.

214. **Camptothecium lutescens**, Schimp. syn. p. 529. — **Hypum lutescens**, Hedw. musc. frond. — C. Mull. syn. 11. p. 370.

Sur les pentes des coteaux calcaires-argileux parmi les bruyères et les graminées ; au bord des chemins, dans les bois découverts. Fructif. au printemps. C.C.C.

215. **Brachythecium lætum**, Schimp. syn. 531. — **Hypnum lætum**, Brid. bryol. univ. — **Hypnum luteolum**, C. Mull. syn. t. 11, p. 367.

Habite les forêts, sur les rochers calcaires et sur la terre parmi les pierres. Au bois d'Auriac, au pied de Bugarach. Septembre 1865. R. — Fructif. Même localité. Septembre 1867. R.R.R. (Cette espèce se distingue au premier aspect de l'*Hypnum lutescens* par son pédicelle plus mince et par son urne dressée).

216. **Brachythecium salebrosum**, Schimp. syn. p. 532.— **Hypnum salebrosum**, Hoffm. Dentschl. t. 11, p. 74. — Schwgr. suppl. — Wils. bryol. brit. — **Hypnum plumosum**, Brid. bryol. univ. II. p. 475. — **Hypnum plumosum v. salebrosum**, C. Mull. t. 11, p. 359.

Sur la terre, dans les bois, sur les pierres, au tronc des vieux arbres et sur le bois en décomposition. Fructif. Automne. Sur un toit de chaume à Saint-Hilaire, près Carcassonne. R. Dans les taillis, sur la terre à Montjardin, près de Chalabre. C.

217. **Brachythecium albicans**, Schim. syn. 533. — **Hypnum albicans**, Neck. meth. p. 80. — Brid. bryol. univ. — C. Mull. syn. t. 11, p. 360.

Lieux incultes et stériles, sur les pentes des coteaux secs et sur le talus des chemins, dans les bois. Espèce très rare dans la région méridionale et plus fréquente dans la région septentrionale. Coteaux caillouteux de Ginoles près de Quillan. Juillet 1865. Fert. R R.

218. **Brachythecium velutinum**, Schimp. syn. p. 536 — **Hypnum velutinum**, Linn. sp. pl. 1595. — Hedw. stirp. musc. IV. t. p. 4. — Brid. briol. univ. — C. Mull. syn. II. p. 399.

Dans les forêts au tronc des arbres, sur la terre ombragée. C.C. A Pacarol, au bois de Valmigère et dans la plupart des bois de la Montagne-Noire (versant méridional).

219. **Brachythecium velutinum v. intricatum**, C. Mull. II. page 400. — Schimp. synops. musc. p. 587. — **Hypnum intricatum**, Hedw. musc. frond. IV. t. 28. — Brid. bryol. univ.

Sur la terre aux Cassés, mamelon caillouteux et dénudé à gauche de la route de Revel.

220. **Brachythecium rutabulum**, Schimp. syn. p. 542. — C. Mull. syn. p. 367. — **Hypnum rutabulum**, Linn. sp. pl. 1590. — Hedw. sp. M. IV. p. 29, t. 12.

Sur la terre ombragée, le bois décomposé et les rochers. C.C.C. Espèce très polymorphe.

221. **Brachythecium rutabulum v. gracilescens**, Nobis.

Cette forme est constante. Nous l'avons toujours rencontrée stérile. Bois de Saint-Martin-le-Viel. Bosquets aux environs d'Alzonne.

222. **Brachythecium rivulare**, Schimp. syn. p. 543. — **Hypnum chrysostomum**, Rich. in Mich. — C. Mull. t. 11. p. 368.

Sur les pierres inondées, au bord des ruisseaux, préférant la région montueuse, fréquemment fertile. — Forêt de Labastide-Esparbairenque. Au bois de Roullens, à Laprade. C. Fructif. Automne.

223. **Brachythecium populeum**, Schimp. syn. p. 544. — C. Mull. syn. t. 11, p. 366. — **Hypnum populeum**, Hedw. spec. musc. p. 270, t. 70. — Brid. bryol. univ.

Sur les rochers et au tronc des arbres, rarement sur la terre et constamment dans la région champêtre. A Mas-Cabardès sur la terre et sur les rochers. Sur la terre au bois de Preixan. Mars. Au pied des peupliers, bordant le canal à Castelnaudary. C.C.

224 **Brachythecium plumosum**, Schimp. syn. p. 545. — **Hypnum pseudo-plumosum**, Brid. bryol. univ. — C. Mull. syn. t. 11, p. 350. — **Hypnum plumosum**, Swartz musc. snec. p. 66.

Sur les pierres humides, sur la berge des ruisseaux, dans la ré-

gion montueuse. Au bois de Gourmantés C. Sur les quartz, aux Martys, C.C.

225. **Brachythecium Pechii**, Nob. (*sp. nov.*).

Caulis luxuriosæ repens, divisis, ramulis brevibus, attenuatis; folia caulina laxe plus minus-ve cordato-lanceolata; folia ramulina laxe oblongo-subulata, longissime acuminata, juniora lutescenti-virentia, seniora fuscescentia. Sterile tantum vidimus.

Forme voisine du *B. Velutinum*, mais à rameaux plus allongés, beaucoup plus grêles. A la forêt de Mouthoumet. Automne 1867. Stérile.

226. **Scleropodium Illecebrum**, Schimp. syn. p. 547. — **Hypnum Illecebrum**, Schwgr. spec. musc. II. p. 225. — Brid. bryol. univ. — Wils. bryol. Brit. — C. Mull. syn. musc. t. 11, p. 376.

Lieux herbeux, au bord des chemins, sur la terre couverte, au pied des murs et sur les rochers ombragés dans la région méridionale. Coteaux calcaires à Saissac. Avril. R. — Montmaur sur les tertres ombragés au-dessous du château. Berges du ruisseau des Bulles près de Salza. C.

227. **Eurhynchium myosuroides**, Schimp. syn. p. 549. — **Hypnum myosuroides**, Linn. sp. plant. p. 1596. — Schwgr. suppl. I. p. 2. — Mull. II. p. 499.

Lieux ombragés et particulièrement humides, sur la terre, les rochers granitiques, aux racines des arbres dans les fôrêts. Manquant dans les terrains calcaires.

Ravin de Lagrasse, mêlé au *Lept. gracilis* C. Au tronc du hêtre à Lespinassière. Printemps. R.

228. **Eurhynchium strigosum**, Schimp. syn. p. 550. — **Hypnum strigosum**, Hoffm. Deutschl. fl. II. p. 76. — Schwgr. suppl. I. p. 11. — C. Mull. II. p. 428.

Sur la terre ombragée des coteaux, sur les rochers et au pied des arbres dans la région méridionale. A Moussoulens. C. Sur la terre, dans les bosquets à Fontfroide. *B. Forma Pulcherrima*, Schimp. in Litt. ad Sarrat-Gineste. Juin 1858. — *Hypnum sarratianum*, Nob. in Litt. ad Sarrat. Fév. 1856. Forme tout à fait méridionale à Rennes-les-Bains. Premier printemps. Au bois de Cépie près de Limoux. Le type varie beaucoup dans le développement de

ses feuilles, en grandeur et en longueur, ainsi que dans la forme des *urnes*.

229. **Eurhynchium circinnatum**, Schimp. syn. p. 552. — **Hypnum circinnatum**, Brid. mant. musc. p. 165. — Spec. musc. II. p. 148. — C. Müll. syn. musc. II. p. 479. — **Hypnum mediterraneum**, Schimp. in Litt. — **Hypnum strigosum var Circinnatum**, Brid. bryol. univ. p. 447.

Lieux arides, sur la terre, les murs et les pierres calcaires, dans la région méridionale et maritime. Très rarement fertile en France. Coteaux d'Armissan. Avril. Talus de chemins à Fontfroide. C.C.

230. **Eurhynchium striatulum**, Schimp. syn. p. 555. — **Hyp. striatulum**, R. Spruce. musc. pyr. nº 12. — **Hypnum filescens**, Brid. bryol. univ. — C. Mull. syn. musc. II. p. 481.

Sur les pierres calcaires, sur les murs en ruines et au bord des chemins; sur la terre argilo-sablonneuse, dans la région méridionale. Environs de Narbonne. Armissan. R. Stérile.

231. **Eurhynchium striatum**, Schimp. p. 555. — **Hypnum striatum**, Schreb. fl. lips. p. 1058. — Hedw. musc. frond. IV. p. 52. — C. Mull. syn. p. 461. t. 2. — **Hypnum longirostre**, Ehrh. Pl. exs. p. 75. — Brid. bryol univ.

Sur la terre dans les bois couverts, au pied des arbres et sur les racines, également répandu dans la zone des plaines et la zone des montagnes (flore méridionale). Au bois de Pacarol. Montagne de Valmigère. C.

232. **Eurhynchium Vaucheri**, Schimp. syn. p. 556. — **Hypnum Vaucheri**, Lesquereux. En. musc. Helv. — C. mull. syn. musc. t. 11, p. 372.

Sur les rochers et les pierres calcaires de la zone montueuse. Rare. A Salsigne. Rare et rarement fructifère.

233. **Eurynchium androgynum**, Schimp. syn. p. 558. — **Hypnum starkii**, C. Mull. t. 11, p. 432. — **Hypnum speciosum**, Wils. bryol. brit.

Lieux humides près des sources, sur les pierres et au tronc des arbres. Environs de Rennes, sur la terre. R.R.R. Stérile.

234. **Eurhynchium prælongum**, Schimp. syn. p. 560. — **Hyp-**

hum prælongum, Linn. sp. plant. p. 1591. — Hedw. musc. frond. — Brid. bryol. univ. — C. Mull. syn. p. 447.

Sur la terre humide et ombragée, sur le bois mort, le terreau de feuilles, les pierres dans les bois, les jardins, à l'ombre. Torrents calcaires aux Mattes. C.

Bois du canton de Mas-Cabardès, fréquent. Sur les berges de l'Orbiel. C.C.

235. **Eurhynchinm prælongum v. abbreviatum,** Schimp. syn. p. 560. — **Eurhynchium var filescens,** Brid. bryol. univ.

Sur la terre, dans les bois de la région montueuse. Dans cette forme l'urne est courtement pédicellée, raccourcie et ovale. A la forêt de Fanges. Hiver. C.

236. **Eurhynchium stokesii**, Schimp. syn. p. 562.—**Hypnum stokesii**, Turn. musc. hib. p. 159, t. 15.—C. Mull. syn. p. 448. t. 11.

Sur les pierres et les rochers près des ruisseaux dans les bois montueux, principalement dans les grottes humides et ombragées, plus rarement dans le pays de plaine. A Trassanel. Au bois de l'Aiguille. Automne 1865. Sur les clôtures de l'ancienne abbaye des Cassés. Août. R.

237. **Rhynchostegium tenellum**, Schimp. synops. p. 566. — **Hypnum tenellum**, Dicks. fasc. crypt. IV. p. 16, t. 11, f. 12. — Schwgr. supp. II. — Wills. brit. Brit. — C. Mull. syn. musc. t. 11, p. 396.

Sur les roches, les pierres, les murs, quelquefois au tronc des arbres. Dans la région méridionale. *A*. Sur les pierres, le tuf humide à Lastours. R.R.R., en fructification. — A Fontfroide. Printemps.

238. **Rhynchostegium confertum**, Schimp. syn. p. 568. — **Hypnum confertum**, Dicks. fasc. crypt. II. — Smith. fl. Brit. III. p. 1304. — Schwgr. suppl. I. p. 11. — Brid. bryol. univ. — C. Mull. II. p. 545.

Sur les murs ombragés et sur les pierres calcaires dans les ravins qui bordent la Rigole, à Alzau, à Lampy, à Arzens. C. Mêlé au *Rhyn. murale*. Peu abondant dans la région méridionale.

239. **Rhynchostogium megapolitanum v. meridionale**, Schimp. syn. p. 569.

Sur la terre sablonneuse nue et dans les terrains stériles de la région champêtre; dans les pinetes maritimes. A Narbonne, à Armissan, à Moussoulens. C. Cette forme est reconnaissable à ses ramules plus robustes, à ses feuilles plus épaisses, plus allongées que celles du type et à ses urnes plus longuement pédicellées.

240. **Rhynchostegium murale**, Schimp. syn. p. 571. — **Hypnum murale**, Hedw. musc. frond. IV. p. 79, t. 30. — C. Mull. syn. p. 347. t. 2.

Au bord des fossés, sur la terre nue et sur les pierres dans les bois, mêlé au *R. Confertum* à Alzau. Printemps. Au bois du chapitre à Arzens.

241. **Rhynchostegium rusciforme**, Schimp. syn. p. 572. — **Hypnum rusciforme**, Weis cript. Goett. p. 225. — Rots. fl. germ. I, p. 466. — Brid. bryol. univ. — — C. Mull. II. p. 425. — **Hypnum ripario̊ides**, Hedw. musc. frond. Schwgr. suppl. — **Hypnum rivulare**, Ehrh. crypt. exsic. nº 252.

Sur les pierres et le bois au bord des eaux courantes; contre les murs des aqueducs et sur les vannes des moulins. Fructif. Automne et hiver. Environs de Lastours. C. A la prise d'eau des Forges. Environs de Lacombe. À Saysssac. C.C.

242. **Rhynchostegium rusciforme v. montana**, Nob.

Forme trèsrobuste. Terrestre, au bois de Coudons, près de Quillan. Été.

243. **Thamnium alopecurum**, Schimp. synops. p. 594. — **Hypnum alopecurum**, Linn. sp. plant. p. 1594. — Hedw. sp. musc. — Brid. bryol. univ. — C. Mull. syn. p. 502.

Lieux humides et caillouteux de la région montueuse; sur les rochers ombragés, tant quartzeux que calcaires, et dans les bois. Rarement fructifère. Sur les pierres, dans les chemins de la montagne, à Ilhés. Stérile. A Trassanet. C.C.

244. **Plagiothecium silesiacum**, Schimp. syn. p. 581.— **Hypnum silesiacum**, Pal. Beauv. Æth. p. 70. — Schwgr. suppl. I. p. 11. — Brid. bryol. univ. — **Hypnum seligeri**, C. Mull. syn. musc. II. p. 259.

Au tronc des arbres morts et en décomposition. Dans les bois de la zone montueuse. A Niort, dans la forêt. Printemps. C.

245. **Plagiothecium denticulatum**, Schimp. syn. p. 582. — **Hypnum denticulatum**, Linn. sp. pl. 1588. — Hedw. musc. frond. — C Mull, syn. musc. t. 11, p. 251. (Cum *Pl. sylvatico*).

Au tronc des arbres, sur les écorces mortes, dans les bois ombragés et humides; rarement sur la terre et sur les pierres. Taillis de Fontfroide; aù bois de Villeneuve-les-Montréal. C.

246. **Plagiothecium sylvaticum**, Schimp. syn. p. 585. (Plus rare que l'*Hypnum denticulatum*, avec lequel plusieurs auteurs l'ont confondu C. Muller et R. Spruce n'admettaient qu'une espèce unique. Schimper a reconnu deux espèces distinctes : l'*H. denticulatum* à fl. monoiques, et l'*H. sylvaticum* à fl. dioïques.

Sur les rochers humides et ombragés, rarement sur le terreau de feuilles, au bois de Portes. R. Coteaux boisés de Sougraigne. C.

247. **Plagiothecium undulatum**, Schimp. syn. p. 586. — **Hypnum undulatum**, Linn. sp. pl. p. 1589. Hedw. sp. musc. — Brid. bryol. univ. — Wils. bryol. brit.

Lieux ombragés et humides, dans les forêts de la zone montueuse. Rare en fructification. Bois des coteaux du Bousquet. R.R.R. Pic Mosset. R. A Counozouls, au pied des hêtres.

248. **Amblystegium subtile**, Schimp. syn. p. 589. — **Leskea subtilis**, Hedw. stirp. musc. frond. IV. p. 23, t. 9, — Brid. bryol. univ. — **Hypnum subtile**, Hoffm. Deutsch. — C. Mull. syn. t. 11, p. 415.

Sur l'écorce des vieux arbres, principalement du hêtre, dans la zone montueuse, plus rare dans la zone champêtre, plus rare encore sur les pierres. Fructif. Été. Sur le hêtre à Mas-Cabardès. R.

249. **Amblystegium serpens**, Linn. sp. pl. pl. p. 1596. — Hedw. sp. m. frond. IV. t. 18. — Brid. bryol. univ.— C. Mull. syn. t. 11, p. 412.

Sur la terre, sur les racines des arbres et sur le bois pourri; sur les pierres dans les lieux humides. Région champêtre. Environs de Carcassonne, sur les murs d'un puits à roue. Hiver. C.C.

250. **Amblystegium serpens v. sericea**, Nob.

Cette forme, d'une extrême élégance, offre des feuilles beaucoup plus lâchement imbriquées que dans le type. Les feuilles sont très petites, ovales-lancéolées, d'un vert clair-doré, entières et *sans nervure médiane*.

Au tronc des arbres, dans la région montueuse. Mêlé au type dans les taillis à Alzau. Stérile. R.

251. **Amblystegium riparium**, Schimp. syn. p. 597. — **Hypnum riparium**, Brid. Bryol. univ. — C. mull. 11. p. 321.

Sur la terre, le bois et les pierres inondées ou dans les lieux humides. Carcassonne. Dans le réservoir d'une fontaine, mêlé aux *Lemna*. Stérile. Sur les murs, au ravin de Montolieu. A Raissac-sur-Lampy. Environs de Castelnaudary. Printemps. C.

252. **Hypnum lycopodioïdes**, Schwgr. suppl. I. p. 11 p. 30. — Brid. bryol. univ. — Wils. bryol. Brit. — C. Mull. II. p. 423. — Schimper. musc. synops. p. 607. — **Hypnum rugosum**, Hook. et Tayl. musc. Brit. — **Hypnum aduncum var rugosum**, Web. et Mohr. bot. t.

Dans les prairies marécageuses de la région champêtre. R. Moins rare dans la région septentrionale montueuse que dans la région méridionale, à Mas-Cabardès. Été. Fructif. peu avancée. R.

253. **Hypnum fluitans**, Linn. sp. pl. — Hedw. musc. frond. IV. — Brid. bryol. univ. — C. Mull. syn. II. p. 323. — Schimp. syn. musc. p. 609.

Dans les eaux stagnantes, sur la terre marécageuse ou flottant au bord de l'eau. Stérile à Saint-Martin, sur les rives de l'Aude. A la fontaine de Pestil, à Lastours. A Salza, dans le ruisseau des Bulles. C.

254. **Hypnum uncinatum**, Hedw. musc. frond. IV. p. 65. t. 45. — Schwgr. suppl. I. — Brid. bryol. univ. — C. Mull. p. 322. — — Schimp. syn. p. 612.

Zone montueuse, sur les rochers, et le bois pourri dans les lieux ombragés et humides, près des eaux froides. Fructif. Juillet. R.R. Bois de Belvis; à Auriac sur les pentes du Bugarrach. Stérile. Été. R.

255. **Hypnum commutatum**, Hedw. musc. frond. IV. p. 68. t. 24. Brid. bryol. univ. — C. Mull. II. p. 422. — Schimp. syn. p. 613.

Dans les lieux calcaires, près des sources et le long des ruisseaux dans la région champêtre et dans la région montueuse. Été. A Villanière, à Salsigne, à Lastours. Stérile. C.C. Très rare en fructification. A Rennes-les-Bains. C.

256. **Hypnum commutatum v. falcatum**, C. Mull. syn. II. p. 425. Schimp. syn. p. 613. — **Hypnum falcatum**, Brid. bryol. univ.
Région subalpine de la montagne de Niort. Stérile. R.R.R.

257. **Hypnum filicium**, Linn. sp. pl. p. 1590.— Hedw. sp. musc. p. 285, t. 76. — Brid. bryol. univ. — C. Mull. syn. II. p. 419. — — Schimp. syn. p. 614.

Lieux inondés et aquatiques sur le sol calcaire, sur les rochers et le bois le long des ruisseaux et dans le voisinage des sources dans la région champêtre et dans la région montueuse. Coteaux de Moussoulens. Printemps. C.C.C. Bord de l'Orbiel à Lastours. C. Coteaux d'Espezel, près de Belcaire. Été. C.

258. **Hypnum rugosum**, Ehrh. Decad. n° 291. — Hedw. musc. frond. — Schwgr. suppl. — Brid. bryol. univ. — C. Mull. syn. t. 11, p. 423. — Schimp. syn. p. 615.

Terrains arides, principalement argileux. Au bord des tertres et des chemins secs dans les bois. Rare en fructification. Pic de Fontrouge. Juillet. Stérile. Ravins de Bizanet. — Dans les massifs forestiers à Roquefort-des-Corbières. Au bois de Valmigère ; à la Caussette, près de Limoux. Stérile. C.C.C.

259. **Hypnum cupressiforme**, Linn. sp. pl. — Hedw. sp. musc. — C. Mull. syn. p. 289, t. 2.

Sur les pierres, au tronc des arbres, sur les toitures, sur la terre dans les bois, mais s'éloignant de la région alpine. C.C.C. Espèce très polymorphe et se retrouvant abondamment fructifiée sur toute espèce de substratum pendant toute l'année. On connaît un très grand nombre de variétés ou formes constantes ; quelques-unes se rencontrent dans l'Aude.

260. **Hypnum cupressiforme var robustum**, Nob. in Herb.

Mêlé au type sur les coteaux de Moussoulens. C. Cette forme est assez tranchée par des tiges épaisses, renfoncées, rayonnantes, très-divisées et diversement colorées en brun et en jaune doré à la fois.

261. **Hypnum cupressiforme var erectum**, Nob. in Herb.

Forme dressée, à tiges très allongées, abondante dans les broutières à Mas-Cabardès, au bois de Laredorte.

262. **Hypnum cupressiforme var filiforme**, Schimp syn. p. 626.

Cette forme, bien connue, est répandue dans les bois du versant méridional de la Montagne-Noire, au tronc des hêtres et des chênes ; à Mas-Cabardès, à Ilhes, à Esparbairenque, à Cabrespine et à Lespinassière, etc. etc., qu'elle recouvre jusqu'à une certaine hauteur : presque toujours à l'état stérile.

263. **Hypnum pratense**, Koch. in Brid. — Schimp. synops. musc. p. 628. — **Hypnum curvifolium**, Hedw. sp. musc. — C. Mull. syn. musc. t. 11, p. 292.

Dans les prairies humides de la zone montueuse. A Pradelles-Cabardès. Stérile. Juin. R.R.

264. **Hypnum molluscum**, Hedw. musc. frond. IV. p. 56, t. 22. — Brid. bryol. univ. — C. Mull. syn. musc. t. 11, p. 297. — Schimp. syn. p. 631.

Sur la terre et les rochers calcaires, sur les racines des arbres dans les forêts de la zone montueuse et dans les pinettes maritimes. Collines de Laprade. Printemps. R. Forêt de Niort. Automne. C. Garrigues de Fontfroide. Stérile et rabougri.

265. **Hypnum palustre**, Linn. sp. pl. 1593. — Web. et Mohr. Boh. Tauch. — C. Mull. syn. musc. II. p. 424. — Schimp. syn. p. 634.

Sur le bois pourri ainsi que sur les pierres près des sources et au bord des ruisseaux dans la zone montueuse. A Mas-Cabardès. C. Dans la plupart des bois voisins à Cabrespine ; à Limousis. R.

266. **Hypnum cordifolium v. augustifolium**. Nob

Dans une flaque d'eau à Lastours. Mars 1865. Stérile. R. Nous n'avons pas rencontré la plante type qui se convient dans les prairies marécageuses et dans les fossés remplis d'eau de la zone intermédiaire dans la partie du département limitrophe du Tarn.

267. **Hypnum cuspidatum**, Linn. sp. pl. — Hedw. sp. musc. — Brid. bryol. univ. — C. Mull. syn. f. 2. p. 383. — Schimp. syn. p. 562.

Dans les lieux vagues, humides, les pelouses, les déclivités du sol envahi par les *Cypéracées;* dans les bas fonds ou les eaux sont retenues. C.C.C. Espèce très repandue mais assez rare en fructification.

268. **Hypnum schreberi**, Wils. prodr. fl. Berol. n° 955. — Brid. bryol. univ. — C. Mull. t. II. p. 284. — Schimp. syn. p. 645. —

Hypnum parietinum, Linn. fl. suec. n° 1020, et fl. D. suppl. n° 406. — **Hypnum compressum**, Schreb. spic. fl. Lips. — **Hypnum muticum**, Swartz. musc. suec.

Dans les lieux ombragés, les châtaigneries; au pied des arbres dans les bois de hêtres. A Mas-Cabardés, à Pradelles, à Lespinassière. Printemps. C. Au bois d'Axat et à Sainte-Colombe. Hiver. C.

269. **Hypnum purum**, Linn. sp. pl. — Hedw. sp. musc. — Brid. bryol. univ. — C. Mull. syn. t. II. p. 379. — Schimp. syn. musc. p. 646. — **Hypnum illecebrum**, Linn. fl. suec. — Swartz. musc. suec. — Smith. eng. bot.

Mêlé à l'*Hypnum schreberi*. Dans les mêmes lieux. C.C.

270. **Hylocomium splendens**, Schimp. syn. musc. p. 652. — **Hypnum splendens**, Hedw. sp. musc. — Brid. bryol. univ. — C. Mull. syn. musc. t. 11, p. 457.

Dans les lieux humides, sur la terre, au pied des arbres dans les bois. C.C.C. Mais rare avec ses urnes.

271. **Hylocomium brevirostrum**, Schimp. syn. p. 655. — **Hypnum brevirostrum**, Ehrh. musc. exsic. n° 85. Schwgr. suppl. I. p. 11. p. 279. t. 225. — Brid. bryol. univ. — C. Mull. syn. musc. t. 11, p. 460.

Dans les forêts ombragées, sur la terre, sur les racines des arbres. A la forêt de Fanges. Fructifère. Juin. R. Stérile. C.C.C. C.C.C.

272. **Hylocomium squarrosum**, Schimp. syn. p. 656. — **Hypnum squarrosum**, Linn. sp. plant. p. 1693. — Hedw. sp. musc. — Brid. bryal. univ. — C. Mull. syn. musc. t. 11, p. 443.

Lieux gazonnés et humides, au pied des arbres et sur les racines, dans les sentiers ombragés des forêts. Hiver et printemps. Très rarement fertile. Dans la plupart des bois du département. C.C.C. Stérile.

273. **Hylocomium triquetrum**, Schimp. synops. p. 657. — **Hypnum triquetrum**, Linn. sp. pl. p. 1589. — Hedw. sp. musc. p. 256, et fund. tab. 7. — Brid. bryol. univ. — C. Mull. syn. p. 445.

Sur la terre dans les bois, à Pradelles, à Lespinassière, à Castans. C.C. Mêlé à l'*Hypnum purum*. Bois des environs d'Axat. Rare en fructif. Automne, hiver. C. A la Caussette, près de Limoux. C.

274. **Hylocomium loreum**, Schimp. syn. p. 658. — **Hypnum loreum**, Linn. sp. 1593. — Hedw. sp. musc. — Brid. bryol. univ. — C. Mull. syn. p. 445. — Wils. bryol. brit.

Bois de la région montueuse, dans les portions humides, fréquemment associé aux *Hyp. splendens* et *Hyp. triquetrum*, à Lespinassière. Hiver, printemps. C.

SPHAIGNES.

Mousses aquatiques vivaces. Tiges simples, pourvues de ramules latérales, et terminées par une touffe coronale dans l'état adulte. Feuilles décolorées ou polychromes, disposées sur plusieurs rangs, généralement ovales, oblongues, quelquefois allongées et étroites, variant de forme, d'imbrication et d'espacement suivant leur insertion sur la tige, sur les ramules ou sur la couronne terminale. Fausse coiffe en mitre. Capsule operculée, droite urcéolée, surmontant un pédicelle blanchâtre. Péristome nul.

S'appuyant sur plusieurs caractères, tirés surtout de l'absence de la coiffe et de la transformation du rameau périchétial et de son allongement en faux pédoncule (*pseudo podium*), M. Schimper forme des *Sphaignes* une famille naturelle, intermédiaire entre les vraies mousses et les Hépatiques.

275. **Sphagnum cymbifolium**, Ehrh. Hannov. maz. 1780. p. 235. — Nees. et Hornsch. bryol. germ. — Hedw. fund. musc. II. tab. 3. Brid. bryol. univ.— C. Mull. syn. musc. t. I. p 96. — Schimp. syn. musc. p. 685.

Dans les lieux aquatiques, dans les forêts humides, au bord des ruisseaux et sur les rochers inondés dans la zone de montagnes. A Caudebronde, à Pradelles, aux Martys, à Ilhes. C.

276. **Sphagnum acutifolium**, Ehrh. cript. exsic. nº 72. — Nees et Hornsch. bryol. germ. — C. Mull. syn. musc. t. I. p. 91. — Schimp. syn. musc. p. 672.

Dans les montagnes boisées de la région septentrionale de l'Aude, mais plus rarement que l'espèce précédente. Fructifère à la forêt de Fanges et sur les pentes du Bugarrach en juin et juillet. C.

RAPPORT

SUR

DES HACHES CELTIQUES ET DIVERSES MÉDAILLES

RECUEILLIES

Dans le département de l'Aude,

Lu, en séance publique, dans la 35me session du Congrès archéologique de France, tenue à Carcassonne le 21 novembre 1868.

MESSIEURS,

Le mérite des divers objets dont nous allons vous entretenir consiste en ce qu'ils ont été trouvés autour de nous, dans le département, et qu'ils peuvent par leur provenance, même, répandre quelque lueur inattendue sur l'histoire particulière de nos contrées.

Pour suivre l'ordre des temps, nous vous signalerons d'abord la présence au musée de Carcassonne d'un nombre considérable de ces pierres polies, appartenant à des roches éruptives et intentionnellement taillées en forme de hache, sous les dimensions les plus diverses. Ces pierres se rencontrent fréquemment dans nos campagnes; celles qui forment notre collection, au nombre de quatre cent trente environ, ont toutes été trouvées dans le département. Nous ignorons l'âge relatif du terrain où chacune était enfouie : nous les supposons sorties, ainsi qu'il arrive d'ordinaire, de la cou-

che arable superficielle. Elles seront donc pour nous sans signification géologique.

Le programme des questions demande si ces monuments primitifs de l'industrie humaine ne doivent pas être considérés comme des emblèmes religieux, et, de plus, pourquoi non seulement dans toute l'Europe, mais dans l'intérieur de l'Afrique et en Asie, on les désigne sous le nom de pierres de tonnerre.

Un honorable membre de notre Société, M. l'abbé Verguet, ancien missionnaire, a visité, dans ses courses apostoliques, en Australie, des peuplades insulaires qui, à son arrivée, se trouvaient encore dans la période antéhistorique de la pierre polie : il a trouvé ces sauvages armés, pour leurs travaux, de haches de pierre en tout semblables à celles dont nous faisons collection ; l'une de ces haches, qu'il a apportée pour en faire hommage, à son retour, à notre musée, ne pourrait se distinguer de celles qu'ont façonnées nos pères. Il a eu la précaution de ne pas l'isoler du manche de bois auquel ces sauvages l'ont eux-mêmes adaptée, et dans lequel elle est encore solidement encastrée. Divers voyageurs ont rencontré chez d'autres peuples primitifs, notamment chez les Esquimaux, ces mêmes haches, destinées aux mêmes usages. Comment croire que ce qui est aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie, sous les tropiques, et en Amérique, sous le cercle polaire, un simple instrument de travail, ne l'ait pas été chez les premiers Gaulois, placés dans les mêmes conditions? Ces haches se rencontrent assez souvent ébréchées, fracturées : de tels accidents, vu la dureté de la matière, ne peuvent être que le résultat d'une percursion violente. Est-il vraisemblable qu'on eût ainsi traité des emblèmes religieux? Aurait-on d'ailleurs recherché pour

un objet de culte une matière aussi résistante et une forme si peu propre à indiquer une pareille intention? Ce sont bien là plutôt, ce nous semble, les instruments dont, à l'origine, se sont munis les grossiers habitants des Gaules, pour percer ou abattre des forêts, se préparer de rustiques abris, élever des palissades, creuser des pirogues ou combattre de féroces ennemis.

Nous ne contesterons pas néanmoins que le souvenir des services rendus par l'unique instrument qui fut peut-être en leurs mains, n'ait déterminé nos pères à lui vouer une sorte de culte.

M. l'abbé Verguet a encore visité et même habité d'autres îles où le fer et les métaux venus d'Europe avaient, depuis plusieurs années, remplacé la pierre polie, les couteaux de bambou, les tests de coquille, et cependant, dans ces îles, en Nouvelle-Zélande par exemple, les cérémonies publiques, les ambassades de tribu à tribu n'auraient plus leur caractère officiel si les chefs ne s'y présentaient armés ou plutôt ornés de leur classique hache de pierre polie. A la sépulture d'un chef de tribu, on porte son arme d'honneur, et c'est encore la même hache de pierre polie.

Ce culte des Néo Zélandais pour cette arme primitive ne nous offre rien de nouveau. Les *tumuli*, où dorment encore dans nos contrées les guerriers gaulois, sont aussi, sans doute, postérieurs à l'âge de pierre, puisqu'ils renferment souvent des métaux, et, cependant, il arrive qu'à côté du squelette et parmi des débris de fer ou de bronze, on trouve intacte la hache de pierre polie. Les Volkes-Tectosages, nos ancètres, gravaient des haches sur leurs monnaies; à Rome, des haches ornaient les faisceaux consulaires; dans les Gaules comme en Italie, sur divers tombeaux, une pieuse

inscription nous rappelle avec soin que le défunt a été enseveli sous la hache : ***sub asciâ***, et souvent cette hache y est figurée sous forme de doloire.

De nos jours encore, chez les habitants des champs, les *Celtæ* peuvent sauvegarder contre toute maligne influence la santé des troupeaux; elles peuvent préserver de la foudre; bien plus, elles sont filles du tonnerre. Cela se conçoit : ces pierres, au simple aspect, contrastent trop vivement, pour l'habitant des champs, avec tout ce qui l'entoure; la terre, à ses yeux et dans son étroit horizon géologique, n'a rien su produire de pareil; il a bien fallu leur assigner une origine convenable : le tonnerre, avec son feu et ses éclairs, lui a paru suffisant pour l'expliquer.

En réalité, cet homme des champs n'est pas entièrement dans l'erreur; il existe pour nous des pierres qui doivent leur formation au tonnerre.

Dans les déserts de l'Afrique et dans l'Asie, tout aussi bien sans doute qu'en Europe et en Amérique, contrées où des savants ont plusieurs fois constaté le fait, lorsque la foudre tombe, il arrive que l'abondance du fluide suffit pour vitrifier la silice et divers oxydes terreux; il se forme alors, dans la profondeur des sables, de longs tubes de quartz cristallisés, à parois plus ou moins épaisses. N'a-t-il pas pu arriver qu'on se soit emparé de ces vraies pierres de tonnerre, de ces roches ignées, pour y tailler des haches semblables à celles que nous trouvons dans nos vallées? Du moins, est-il établi pour nous que les pierres provenant de la foudre ne sont pas une chimère.

Il existe encore d'autres pierres dont l'origine a pu être attribuée au tonnerre : nous voulons parler des aérolithes. Ces corpuscules planétaires, par leurs éléments et leur as-

pect, ressemblent aux roches plutoniques terrestres et produisent quelquefois, en tombant, les éclairs et le bruit du tonnerre.

Maintenant, quelle utilité particulière peut retirer de ces monuments recueillis dans notre musée notre histoire locale? Ces pierres, d'une pâte souvent assez dure pour tailler le verre, n'ont pas, que nous sachions, leurs similaires dans notre département. A l'exception des pétrosilex et de quelques ophites dans les Corbières, nos divers cours d'eau ne roulent nulle part des galets analogues. Lorsque la géologie, par une étude minutieuse, nous aura suffisamment édifiés sur la constitution minérale des pays qui nous entourent de près ou de loin, lorsqu'elle aura signalé tous les lambeaux plutoniques qui ont déchiré ou métamorphosé çà et là les terrains sédimentaires, on pourra, par là même, indiquer sur quels points ont jailli ces haches que nous possédons : on trouvera même l'atelier où elles ont reçu leur forme; les rognures et tous les éclats de ces pierres taillées sont nécessairement encore sur place : là se trouvent encore les rejets de fabrication destinés à nous révéler un jour le point de départ. On voit donc qu'il sera permis de suivre à leur trace ces blocs erratiques d'un genre nouveau et de noter pas à pas quelle fut la direction du courant civilisateur qui nous les apporta. Ainsi, ces pierres muettes aujourd'hui deviendront des médailles : elles auront pour légende leur lieu d'origine; ainsi elles révèleront quelles furent, aux époques antéhistoriques, les relations commerciales de nos contrées. Si lointain et si obscur que soit leur passé, quelque mystérieux que doive être leur langage, l'archéologue les interrogera avec avidité, les écoutera avec respect, surtout les interprêtera avec prudence. L'igno-

rance a pu être à leur égard superstitieuse; mais la science, pour traduire en langue vulgaire leur témoignage, devra se montrer religieuse.

Les écrivains de Rome ou de la Grèce qui se sont occupés des monuments de l'antiquité, ne nous disent rien ni des haches celtiques, ni des flèches, ni des lances en silex : cependant, l'étrangeté de la forme et de la matière aurait été remarquée, puisqu'ils nous parlent des épées mal trempées des Gaulois et de leurs piques dont le fer était d'une coudée : ces monuments lapidaires ne nous viennent donc pas des Gaulois, Celtes ou Ibères, mais d'un peuple antérieur qui, pour nous, est sans nom et qui nous témoigne de son industrie rudimentaire par des monuments plus durables peut-être que ceux des peuples civilisés.

Après la période de l'âge de pierre dont la durée sera sans doute toujours indéterminée, l'âge de bronze, dans notre collection, se révèle tardivement par une quarantaine de médailles ibériennes, trouvées aussi dans le département. La première émission de ces monnaies, au dire des savants, remonte jusqu'au siècle d'Hercule, jusqu'au XVI[e] siècle avant notre ère. Quelques-unes, en effet, dans la suite des temps, se sont si profondément oxydées qu'elles ont passé à l'état poudreux, sans perdre sensiblement leur forme, et ont été postérieurement cimentées par l'acide carbonique ou la silice, en sorte qu'aujourd'hui, quelquefois, la médaille est moins un bronze qu'une pierre. Sur cent cinquante variétés en ce moment connues des numismatistes, notre département nous en a fourni une douzaine. Nous possédons huit Nédhéna, pièces attribuées à l'antique Narbonne, l'une d'elles avec l'hippocampe; sept Emporia, six Jessos ou Ilerda, trois Calman ou Salmantica, deux Cosa, une Lobetum,

une Celsa, une Œbisoci, une Mavitani, une Nemy, c'est-à-dire Nîmes; trois Longostalètes, c'est-à-dire Perpignan, une Abdéra, avec Légende phénicienne. Ces légendes ibériennes ont été longtemps muettes comme les pierres polies. Aujourd'hui que, grâce à de constants travaux, nous possédons la clef de l'alphabet ibérien, nous épelons sans difficulté des syllabes et des mots; mais les attributions pourraient être quelquefois contestées, les noms des lieux s'étant modifiés dans la succession des siècles et des peuples.

Nous possédons de plus, et en double exemplaire, une monnaie ibérienne encore inédite et par conséquent non attribuée. Elle est d'un style relativement barbare : elle porte, au droit, une tête à chevelure plissée, et au revers, un cheval en course ; au-dessus une couronne. La légende est difficile. M. de Saulcy a lu : *Livia*. Cette pièce, en double exemplaire au musée de Carcassonne et entièrement inconnue dans la péninsule ibérique, doit avoir été frappée en deça des Pyrénées, dans quelque localité voisine de notre ville. Par le style et le type, elle a une grande analogie avec quelques ibériennes de Narbonne.

En effet, un lieu portant tantôt le nom de Livia, tantôt celui de Liviana, est mentionné dans les itinéraires romains : il est situé, d'après la Table Théodosienne, à douze milles de Carcassonne et à vingt-sept milles de Narbonne, sur la route qui joint ces deux villes, c'est-à-dire à peu près à Douzens, mais un peu en deçà par rapport à Carcassonne, si l'on suit la rive droite de l'Aude, et à peu près à Marseillette, si l'on suit la rive gauche.

Le bourg de Livia existait encore au Ve siècle. Euric, roi des Visigoths, fit enfermer dans ce château Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont. Le bourg de Livia existait en-

core au IXe siècle : les reliques de saint Vincent, dans leur translation de Saragosse à l'abbaye de Castres, y furent déposées quelques jours dans une de ses églises, dédiée à ce saint lui-même. Or, l'église de Douzens est précisément encore aujourd'hui sous le vocable de saint Vincent.

Il existe en Roussillon un autre château du nom de Livia. Nous ne savons si le Livia roussillonnais pourrait faire valoir en sa faveur autant de droits que celui de l'Aude, pour l'attribution de cette nouvelle monnaie.

Avec les pièces ibériennes, nous trouvons assez souvent des médailles des Volkes-Tectosages, rarement des Volkes-Arécomiques et des Elusates.

Les pièces gauloises du centre et du nord de la France ne se sont pas encore présentées chez nous ; celles de Massalie ou Marseille, si communes dans d'autres localités, ne se trouvent pas non plus : nous n'avons ni phocéennes, ni phéniciennes du litorral méditerranéen gaulois, pas même celles de Betarra (Béziers). (1) Ces circonstances réunies nous portent à penser que, dans une longue période avant l'invasion romaine, toutes les relations de notre contrée étaient dirigées vers l'Hispanie ; déjà, à cette époque, on aurait pu dire qu'il n'y avait plus de Pyrénées, en sorte que la race ibère nous semble avoir constamment maintenu, en deça comme en delà des Pyrénées, du moins sur leurs versants, sa prépondérance sur la tribu des Volkes-Tectosages, l'une des familles celtiques.

Les Celtes qui, néanmoins, ont refoulé les Ibères vers

(1) Nous n'entendons pas parler ici de l'arrondissement de Narbonne, qui, sur le littoral, fournit fréquemment des monnaies grecques (Massilie, Béotie, Phocide, Athènes, Epire, Chio, Aradus, etc.).

les Pyrénées au XVI[e] siècle avant notre ère, étaient, dit-on, les fils aînés de l'Asie ; mais les Ibères, plus anciens chez nous que les Celtes, n'étaient-ils pas eux-mêmes des fils de l'Asie? On pourrait, croyons-nous, à la simple inspection de leurs monnaies, présumer par quelle route ils parvinrent dans nos contrées. D'ordinaire, ces monnaies portent une tête nue, virile, chevelure épaisse, crépue, presque laineuse; figure imberbe ou légèrement barbue; au revers, un cheval libre en course ou un cavalier la lance en arrêt ou une palme à la main. Ces divers attributs nous semblent bien indiquer un peuple déjà acclimaté en Afrique. Ainsi, les données de la numismatique ibérienne viennent corroborer celles de la linguistique. Les descendants des Ibères, resserrés peu à peu au sein des monts Cantabres, ont survécu jusqu'ici, purs de tout mélange, aux cent peuples qui les y ont refoulés de toutes parts. La langue des Basques de nos jours est la langue même des Ibères, et l'étude approfondie qu'en a faite un de nos savants lui a permis d'expliquer des vers carthaginois restés jusqu'à lui lettre close dans une comédie de Térence. D'un autre côté, les dénominations géographiques ou historiques que nous lisons dans la Bible se décomposent presque toutes dans la langue des Basques et prennent un sens déterminé : par ce moyen, la linguistique établit l'origine asiatique des Ibères et nous montre à son tour la route africaine qui les amena dans les contrées occidentales de l'Europe.

Aussitôt que la conquête fut consommée, les deniers et les quinaires de la République romaine se répandirent à profusion dans notre province. Le médailler de Carcassonne possède de cette époque, sur trois cents pièces trouvées dans nos environs, deux cents variétés appartenant à plus de cent

familles; les plus communes chez nous sont: les Rubria, les Porcia, les Furia, les Cornelia; nous possédons une Numonia. Cette abondance d'espèces métalliques romaines se continua jusqu'à la chute de l'empire d'Occident, et elle nous a permis de recueillir dans le département plus de cinq cents impériales romaines.

Un fait doit être remarqué. Concurremment avec les monnaies romaines, sous la République et le Haut-Empire, le monétaire ibérien s'est perpétué, mais en adoptant le type et l'alphabet du peuple conquérant. Nos relations avec la Péninsule ibérique se sont également maintenues, surtout avec la colonie latine d'Emporia : rien de commun dans le département comme ses bronzes grands et moyens; nous avons trouvé en même temps des pièces coloniales d'Osca, d'Ilerda, d'Abdère, de Sagonte, de Cæsaraugusta ou Saragosse, de Tarraco, de Turiaso, même de Cyrta, de Leptis-Magna en Afrique, de Juba Ier en Numidie. L'atelier de Nîmes nous fournit aussi en grand nombre ses bronzes moyens aux deux têtes d'Auguste et d'Agrippa. Tous les ateliers des colonies ibériennes se faisaient un honneur d'adopter des types romains et la légende latine. Narbonne fit exception, et le programme des questions nous demande à quelles causes il faut attribuer la non-exécution des médailles au type de cette ville pendant la période gallo-romaine.

Narbonne, d'après Avienus, avait été longtemps avant la conquête ***maximum ferocis regni caput;*** Narbonne, sous le nom de Nédhéna, avait frappé et signé sa monnaie ibérienne : elle avait été la capitale d'un roi des Bébrices, Bitovius, dont nous trouvons aussi les médailles. Elle devint, sous les Romains, ***Narbo Martius***, ***Colonia Julia Paterna Decumanorum.*** Elle avait donc reçu une colonie,

mais elle semble avoir dédaigné de graver son nom sur des monnaies simplement coloniales et de se confondre ainsi avec des villes telles que Nîmes, Cabellio ou Emporia. Narbonne, à la naissance de l'Empire, avait le pas sur Lyon, Vienne et Arles : elle était la métropole des trois Gaules, et ce fut dans son enceinte qu'Auguste (27 ans avant notre ère) rassembla le *Conventus Galliarum*, et le présida en personne. Cette ville, selon les historiens, fut le miroir de Rome, une seconde Rome ; nous pensons qu'elle dut frapper des monnaies impériales, mais, à l'exemple de Rome, elle n'y grava point son nom, tandis que sous la période consulaire elle y gravait le nom même de Rome, comme Rome elle-même. La plupart des deniers qu'on trouve chez nous avec l'exergue *Roma* sont d'un coin dit barbare, c'est-à-dire étranger à Rome, espagnol ou gaulois.

Au 5me siècle, Sidoine-Apollinaire, célèbre dans ses chants la magnificence de Narbonne : cette ville est, dit-il, connue par ses monnaies : *monetis*, au pluriel. Elle possédait donc, au 5me siècle, des ateliers monétaires, et ces ateliers, à coup sûr, n'étaient pas wisigothiques, puisque Sidoine-Apollinaire, préfet de Rome et gendre de l'empereur Avitus, veut que ces ateliers soient, pour Narbonne et aux yeux des Romains, un titre de gloire. D'ailleurs, les premiers rois wisigoths ne nous ont pas fourni, jusqu'à ce jour, de monuments monétaires. La première pièce connue, frappée par eux à Narbonne, remonte à Liuva Ier, qui arriva au trône en 567, un siècle après Sidoine Apollinaire.

Autre fait à remarquer. Tous les ateliers du midi ne semblent pas avoir témoigné du même empressement à adopter le type romain. En 1856, on a découvert, dans le départe-

ment, un petit trésor de deux cent cinquante à trois cents pièces d'argent, dont l'enfouissement remontait à vingt-cinq ou trente ans avant l'ère vulgaire. Eh bien! à cette date postérieure déjà d'un siècle à la conquête romaine chez nous, les deux tiers seulement des deniers étaient de coin romain, et l'autre tiers se composait de pièces tectosages, pour la plupart récemment frappées. On ne remarque sur ces pièces aucune modification qui accuse l'influence romaine. Ce sont, comme auparavant, de petits fragments irréguliers d'argent de toute forme et de divers poids, portant deux barres en croix, cantonnées de symboles bizarres. On s'étonnait déjà que les Tectosages, depuis si longtemps mêlés aux Ibères, n'eussent rien adopté de leur type ni de leur alphabet; mais comment expliquer qu'ils aient résisté à la souveraine domination romaine? Voulaient-ils, par cet acte d'indépendance, se montrer les dignes descendants des Volkes qui avaient escaladé le Capitole, ou bien de ces autres Volkes qui, après être allés jusqu'en Macédoine, bravant la puissance et la colère d'Alexandre, se mêlèrent plus tard, avec éclat, aux guerres de ses successeurs?

Pourrait-on dire encore que les Romains eux-mêmes, respectant dans les Gaules ces peuples qui les avaient fait trembler en Italie, ont cru devoir user de ménagement et de déférence pour une race qu'ils redoutaient?

Nous ne savons pour quel motif il en fut ainsi. Toutefois, nous trouvons de nos jours des traces encore vivantes des excursions des Volkes-Tectosages en Orient. Des travaux récemment exécutés près de Carcassonne ont mis à découvert, sur des points différents, deux statères d'or de Philippe de Macédoine. Que ce soient des Philippe de Macé-

doine en réalité ou une imitation de ces pièces exécutées par les Volkes-Tectosages, elles n'en sont pas moins un monument de leurs courses lointaines et comme un trophée de leurs victoires.

Nous ne saurions entrer dans tous les détails historiques que pourrait fournir un médailler local comme celui de Carcassonne, malgré son peu d'importance. Pour abréger, nous dirons qu'au lieu des monétaires mérovingiens nous trouvons des pièces wisigothiques, qu'au lieu des deniers carlovingiens, si l'on excepte Charles-le-Chauve qui fut roi d'Aquitaîne, nous trouvons des pièces cufiques ou arabes, puis des deniers melgoriens en très grande quantité, des deniers de Toulouse assez fréquemment, quelques pièces de Carcassonne; malgré leur rareté, nous en possédons vingt-une dont quelques-unes ne sont pas définitivement attribuées. Nous trouvons surtout, et de toutes les époques, des monnaies de Barcelone et des rois d'Aragon; dans une trouvaille faite il y a deux ans et composée des monnaies courantes de la fin du XVIe siècle, pour plus de la moitié, ces espèces appartiennent encore à l'Espagne et sont principalement de Ferdinand-le-Catholique, d'Isabelle et de Charles-Quint.

Dans une autre découverte de vingt-huit pièces d'or faite, cette année même (1868), dans le département, une seule est française : c'est un écu d'or frappé à Toulouse par Charles VI, au commencement du XVe siècle; les autres sont venues des diverses possessions espagnoles ou italiennes d'Alphonse V, le Magnanime.

Il est temps de mettre fin à cet exposé. Des inductions historiques, à propos d'une si mince collection, doivent vous paraître hasardées et par trop ambitieuses. Nous

trouvons en vous, messieurs, notre excuse. Nous parlons devant nos maîtres et nos juges : il nous est permis de donner libre carrière à nos pensées, sachant qu'elles seront sans portée et sans valeur aucune, tant que vous ne les aurez point consacrées par vos suffrages.



TABLE DES MATIÈRES.

FIN.

